
TRANSFORMER BIEN PLUS QUE DU MINÉRAI

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2012



ERAMET

DES ALLIAGES,
DES MINÉRAIS ET DES HOMMES.

SOMMAIRE

1	Présentation du Groupe	5	5.3. Informations environnementales	114	
1.1.	Profil du Groupe	6	5.4. Indicateurs environnementaux	117	
1.2.	Chiffres clés / Commentaires sur l'exercice	7	5.5. Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable	131	
1.3.	Historique et évolution de la société	13	5.6. Grands projets	136	
2	Activités	15	5.7. Responsabilité en matière de produits chimiques	139	
2.1.	Structure du Groupe	16	5.8. Sécurité, Hygiène et Santé	143	
2.2.	ERAMET Nickel	16	5.9. Ressources humaines	149	
2.3.	ERAMET Manganèse	26	5.10. Attestation de présence et rapport d'assurance modérée de l'un des Commissaires aux comptes portant sur une sélection d'informations sociales et environnementales	160	
2.4.	ERAMET Alliages	40	6	États financiers	163
2.5.	Organisation ERAMET/ERAMET Holding	49	6.1.	Comptes consolidés de l'exercice 2012	164
2.6.	L'activité des Branches en 2012	49	6.2.	Comptes sociaux de l'exercice 2012	244
2.7.	Usines et équipements	52	6.3.	Comptes consolidés des exercices 2011 et 2010	273
2.8.	Recherche et développement / Réserves et ressources	53	6.4.	Politique de distribution des dividendes	273
3	Facteurs de risques	67	6.5.	Honoraires des Commissaires aux comptes	274
3.1.	Risques sur matières premières	68	7	Informations sur la Société et son capital	275
3.2.	Relations spécifiques avec les partenaires du Groupe	68	7.1.	Marché des titres de la Société	276
3.3.	Risques miniers et industriels	70	7.2.	Capital social	280
3.4.	Risques juridiques et fiscaux/Litiges	73	7.3.	Renseignements concernant la Société	287
3.5.	Risques de liquidités, de marché et de contrepartie	76	7.4.	Pactes d'actionnaires	291
3.6.	Assurance/Couverture des risques éventuels susceptibles d'être encourus par l'émetteur	77	8	Assemblée Générale – Texte des projets de résolutions	295
4	Gouvernement d'entreprise	79	8.1.	Exposé des motifs	296
4.1.	Présentation des organes de Direction et d'administration de la Société et du Groupe	80	8.2.	Texte des projets de résolutions – De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire	298
4.2.	Rapport du Président du Conseil d'administration	81	8.3.	Texte des projets de résolution – De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire	301
4.3.	Tableau de synthèse des différences constatées entre la gouvernance de la Société et les recommandations du code Afep/Medef	91	8.4.	Rapports des Commissaires aux comptes sur les résolutions présentées à l'Assemblée Générale	308
4.4.	Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société ERAMET	92	9	Informations complémentaires	313
4.5.	Rémunération des mandataires sociaux	93	9.1.	Personnes responsables du Document de référence	314
4.6.	Liste des autres mandats des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale	100	9.2.	Commissaires aux comptes	315
4.7.	Titres détenus par les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale	105	9.3.	Information financière	315
4.8.	Rapport spécial sur les options de souscription et d'achat d'actions	106	9.4.	Liste des rapports	317
4.9.	Rapport spécial sur les attributions gratuites d'actions	107	9.5.	Tableau de réconciliation avec le rapport financier annuel	318
5	Développement durable	109	9.6.	Table de concordance avec le règlement européen 809-2004	319
5.1.	Introduction	110	9.7.	Lexique	322
5.2.	Politique Développement Durable	111	9.8.	Adresses des filiales consolidées	323



ERAMET

Société anonyme au capital de
80 883 303,80 euros.

Siège social : Tour Maine-Montparnasse
33, avenue du Maine – 75015 Paris.

Immatriculée au Registre du commerce
et des sociétés de Paris sous le numéro
632 045 381.

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

2012

Le présent Document, établi sur la base des comptes de l'exercice 2012, incorpore les informations significatives postérieures à l'arrêté des comptes à la date de son dépôt.



Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 27 mars 2013, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce Document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.



1

PRÉSENTATION DU GROUPE

1.1. Profil du Groupe	6
1.2. Chiffres clés/Commentaires sur l'exercice.....	7
1.2.1. Chiffres clés de l'activité.....	7
1.2.2. Trésorerie nette consolidée.....	9
1.2.3. Financement et ressources de liquidités	9
1.2.4. Investissements	9
1.2.5. Évolution récente et perspectives.....	12
1.3. Historique et évolution de la société	13

1.1. PROFIL DU GROUPE

Le groupe ERAMET est un groupe minier et métallurgique français qui détient des positions mondiales de premier plan dans chacune de ses activités. Le Groupe, qui a employé en 2012 environ 14 000 personnes dans près de 20 pays, a réalisé sur cet exercice un chiffre d'affaires de 3 447 millions d'euros.

Le groupe ERAMET détient des positions de leadership mondial dans ses métiers :

- ERAMET Manganèse est le deuxième producteur mondial de minerai de manganèse à haute teneur grâce à sa mine de Moanda (Gabon), le deuxième producteur mondial d'alliages de manganèse, le 1^{er} producteur d'alliages à plus haute valeur ajoutée, les « affinés », et le premier producteur mondial de dérivés chimiques du manganèse.

Au sein d'ERAMET Manganèse, le Groupe développe une activité intégrée dans le domaine des sables minéralisés, avec la construction de l'exploitation de Grande Côte en 2013 au Sénégal, qui complète l'activité d'enrichissement du minerai de titane par pyrométallurgie à l'usine norvégienne de Tyssedal.

- ERAMET Nickel détient des mines de nickel en Nouvelle-Calédonie et transforme elle-même la quasi-totalité de son minerai. Septième producteur mondial de nickel, le Groupe est le deuxième producteur mondial de ferronickel, un des trois seuls producteurs mondiaux de nickel de haute pureté, ainsi que le leader mondial du chlorure de nickel. ERAMET étudie le développement de son gisement de nickel de Weda Bay situé sur l'île de Halmahera en Indonésie. Ce gisement de classe mondiale pourrait permettre à terme un quasi-doublage de la production de nickel du Groupe. La décision finale d'investissement est attendue en 2014 pour la première phase (35 000 tonnes).
- ERAMET Alliages est le deuxième producteur mondial de pièces matricées pour l'aéronautique et l'énergie, et le deuxième producteur mondial d'aciers rapides, mais le leader mondial en ce qui concerne la métallurgie des poudres.

Le Groupe dispose d'avantages compétitifs importants :

- des réserves minières de classe mondiale tant en termes de richesse (teneur des minerais) que de durée de vie ;
- de fortes compétences technologiques dans les domaines de la mine, de la métallurgie, du matriçage et de la chimie des métaux.

Le Groupe met en œuvre une stratégie de croissance pour renforcer ses positions actuelles et les diversifier, selon les axes suivants :

- élargir ses positions de leadership mondial sur les métaux d'alliages (métaux actuels et nouveaux métaux) ;
- renforcer ses positions de métallurgiste haut de gamme ;
- diversifier son portefeuille vers des métaux spéciaux à fort potentiel de croissance (ex : zircon et dioxyde de titane, terres rares, lithium...);
- accroître sa diversification géographique ;
- poursuivre la croissance dans le recyclage des métaux.

Ces mouvements doivent permettre au groupe ERAMET d'accéder à une diversification géographique et à une diversification de son portefeuille de métaux plus importantes, afin d'améliorer son profil de risque et de renforcer sa capacité de résistance. Pour certains grands projets, ERAMET travaille également en s'associant avec des partenaires industriels.

Le développement du Groupe s'inscrit dans le long terme. Le Groupe agit de façon responsable vis-à-vis de son environnement, de ses employés et de ses actionnaires, en adéquation avec les principes de sa Charte Éthique et de sa politique de développement durable.

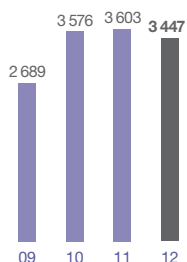
1.2. CHIFFRES CLÉS / COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE

1.2.1. Chiffres clés de l'activité

1.2.1.1. Éléments d'activité (en millions d'euros)

Chiffre d'affaires

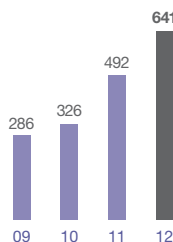
(en millions d'euros)



Le chiffre d'affaires a diminué de 4 % en 2012 par rapport à 2011 pour s'élever à 3 447 M€.

Investissements industriels

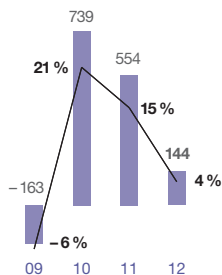
(en millions d'euros)



Des investissements industriels importants en hausse de plus de 30 %.

Résultat opérationnel courant

(en millions d'euros)



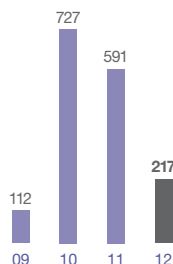
Une marge opérationnelle courante de 4 %.

Un résultat opérationnel courant en baisse du fait essentiellement de la baisse des prix du nickel et du manganèse.

— Marge opérationnelle courante en % du chiffre d'affaires

Flux de trésorerie net généré par l'activité

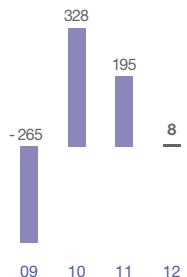
(en millions d'euros)



217 M€ de flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles contre 591 M€ en 2011.

Résultat net part du Groupe

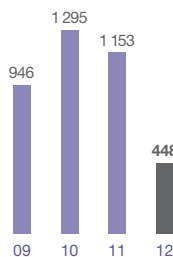
(en millions d'euros)



Une diminution du résultat net plus forte que le ROC, due notamment aux coûts des projets de développement et à une charge d'impôts liée aux dividendes.

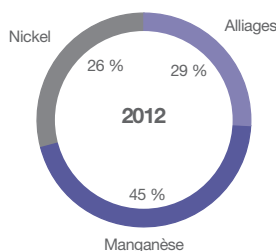
Trésorerie nette (consolidée)

(en millions d'euros)



Une situation de trésorerie solide après réalisation des investissements.

Répartition du chiffre d'affaires par Branche d'activité en 2012



Nickel	898 M€	- 9,2 % d'évolution
Alliages	997 M€	+ 9,3 % d'évolution
Manganèse	1 560 M€	- 8,9 % d'évolution

	2012	2011	2010
Chiffre d'affaires par Branche			
Nickel	898	989	965
Manganèse	1560	1 713	1 858
Alliages	997	910	764
Holding et divers	(8)	(9)	(11)
TOTAL	3 447	3 603	3 576
Chiffre d'affaires par zone géographique			
Europe	1 598	1 598	1 598
Amérique du Nord	686	676	642
Asie	992	1 193	1 201
Autres zones	171	136	135
TOTAL	3 447	3 603	3 576

1.2.1.2. Synthèse des comptes consolidés

(en norme IFRS et en millions d'euros)

	2012	2011	2010
Chiffre d'affaires	3 447	3 603	3 576
Résultat opérationnel courant	144	554	739
Résultat opérationnel	70	491	721
Résultat net	42	303	454
Résultat net – part du Groupe	8	195	328
Flux net de trésorerie généré par l'activité	217	591	727
Capitaux employés*	3 009	2 699	2 554
Investissements industriels	641	492	326
Effectif moyen	14 167	14 202	14 156

* Hors impact des projets en cours, essentiellement Weda Bay.

Compte de résultat

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du groupe ERAMET a légèrement diminué en 2012 par rapport à 2011, pour s'élever à 3 447 millions d'euros. Cette diminution est principalement due aux activités d'ERAMET Nickel et d'ERAMET Manganèse qui ont subi une baisse des prix du nickel et du manganèse, respectivement - 23 % pour le LME et - 9 % pour les cours du minerai.

Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant du Groupe s'est établi à 144 millions d'euros, contre 554 millions d'euros en 2011. Cette évolution s'explique essentiellement par la baisse des prix du nickel et du manganèse.

Résultat opérationnel

Il s'élève à 70 millions d'euros en baisse significative par rapport à 2011 (- 421 millions d'euros). Il intègre des coûts de développement sur de nouveaux projets (46 millions d'euros contre 29 millions d'euros en 2011) et des coûts exceptionnels, de restructuration et de litige pour 28 millions d'euros.

Résultat net

Il s'établit à 42 millions d'euros en 2012 contre 303 millions d'euros en 2011, après prise en compte :

- du Coût de l'endettement net positif pour 8 millions d'euros, résultat net d'une trésorerie moyenne de 1 milliard d'euros placés à environ 2,36 % et d'une dette moyenne de 330 millions d'euros au taux de 5,2 % ;
- des Autres produits et charges financiers qui représentent une perte de 8 millions d'euros dont, pour l'essentiel, 11 millions d'euros de charges de désactualisation ;
- d'une charge d'impôt de 28 millions d'euros, soit un taux effectif de 40 % par rapport à 42 % en 2011 et à 42 % au 30 juin 2012. Le taux de 2012 tient compte de retenues à la source à hauteur de 43 millions d'euros liées à un complément sur la distribution de dividendes du Nickel-SLN réalisée en 2012 et sur les distributions envisagées en 2013 conformément aux règles comptables en vigueur.

Bilan consolidé

Le total du bilan consolidé du Groupe s'établit au 31 décembre 2012 à 6 319 millions d'euros par rapport à 6 301 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Cette augmentation de 18 millions d'euros résulte principalement :

- à l'actif : de l'augmentation des immobilisations incorporelles et corporelles due notamment aux investissements (403 millions d'euros), à la baisse des stocks (55 millions d'euros), à l'augmentation des clients (26 millions d'euros) et à la baisse des éléments de trésorerie active (395 millions d'euros) ;
- au passif : à la baisse des capitaux propres (- 228 millions d'euros) due pour l'essentiel à la baisse des intérêts minoritaires suite aux versements de dividendes significatifs dans les filiales Comilog et Le Nickel-SLN et à l'augmentation de l'endettement de 310 millions d'euros.

Les passifs éventuels liés à des litiges sont détaillés à la note 18 et à la note 34 aux comptes consolidés.

1.2.2. Trésorerie nette consolidée

La trésorerie nette⁽¹⁾ du Groupe s'élève à 448 millions d'euros au 31 décembre 2012 par rapport à 1 153 millions d'euros au 31 décembre 2011. Cette diminution est la résultante des flux suivants :

- 217 millions d'euros de flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles (591 millions d'euros en 2011) ;
- (636) millions d'euros de flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements, dont principalement (641) millions d'euros d'investissements industriels et (19) millions d'euros d'acquisition de titres financiers dont les titres HeYe pour 14,3 millions d'euros ;
- (285) millions d'euros de flux de trésorerie liés aux opérations sur fonds propres, dont (287) millions d'euros de dividendes versés (dont 59 aux actionnaires d'ERAMET et 228 aux actionnaires minoritaires des sociétés intégrées) ;
- (1) million d'euros en incidence négative des variations des cours de devises.

1.2.3. Financement et ressources de liquidités

Le groupe ERAMET ne fait actuellement pas l'objet de notation par une agence de notation financière.

Le Groupe dispose si nécessaire de sources de financement détaillées dans les notes aux comptes consolidés (partie 6 du présent document).

1.2.4. Investissements

1.2.4.1. Objectifs poursuivis

La finalité poursuivie est tout à la fois le renforcement de la compétitivité et le développement de l'activité des trois Branches stratégiques (Nickel, Manganèse et Alliages) ; la politique repose sur la recherche de la différenciation des produits, focalisée sur des marchés structurellement en croissance sur le moyen-long terme.

1.2.4.2. Principaux investissements

Montant total des investissements

Les investissements corporels comptabilisés au niveau du Groupe se sont élevés à 231 millions en 2005, 309 millions d'euros en 2006, 319 millions d'euros en 2007, 419 millions d'euros en 2008, 286 millions en 2009, 326 millions en 2010, 492 millions en 2011 et 641 millions en 2012.

Le mode de financement peut différer pour chaque grand projet (fonds propres, crédits bancaires et crédit-bail notamment). Ainsi, le programme de développement dans la branche Nickel a été financé par des fonds propres et une partie par une opération de défiscalisation dans le cadre de la loi Paul. Des informations complémentaires figurent aux notes 4 et 5 aux comptes consolidés.

Les investissements courants sont généralement financés sur fonds propres.

(1) La Trésorerie nette est composée de la Trésorerie et Équivalents de trésorerie, des Autres actifs financiers moins les Emprunts à moins et à plus d'un an.

Détail des investissements par Branche et nature des principaux projets

ERAMET Nickel

	2009	2010	2011	2012
Investissements comptabilisés	107 M€	124 M€	141 M€	146 M€

Amélioration des outils de production

La recherche continue d'une plus grande performance des équipements de production s'appuie sur trois démarches de progrès complémentaires :

- l'amélioration des conditions d'exploitation qui passe par une consolidation de la sécurité des hommes et un renforcement des mesures de protection de l'environnement ;
- la diminution des coûts de production et en particulier la maîtrise de la facture énergétique ;
- la modernisation des équipements les plus anciens en faisant appel aux meilleures technologies disponibles dans les métiers de la mine, de la logistique et des procédés métallurgiques.

Dans le cadre de cette recherche systématique de performance, l'ensemble des mines exploitées par la SLN est intégré dans un plan de modernisation pluriannuel qui prévoit un renouvellement des installations fixes et des équipements mobiles. Ces renouvellements permettent des améliorations immédiates suivant les trois axes de progrès. Par exemple, les nouvelles générations de camions miniers intègrent *de facto* les dernières technologies en termes de motorisation, de rejets de particules, de poids des engins... Toutes ces améliorations permettent *in fine* d'améliorer la sécurité, le respect de l'environnement, tout en permettant une baisse de la consommation en carburant.

De la même manière, les investissements dans les usines de Doniambo, Le Havre-Sandouville et Eurotungstène sont déclenchés dans un souci permanent de recherche de la performance suivant les trois axes de progrès décrits :

- Le plus gros investissement 2012 dans les usines de la branche Nickel est un équipement de traitement des fumées pour l'atelier de préséchage du minerai à Doniambo, lui-même récemment remis à niveau.
- En parallèle, Eurotungstène et Le Havre-Sandouville ont lancé des projets d'amélioration de l'offre commerciale ainsi que de renforcement de la sûreté industrielle, primordiale sur ces sites classés respectivement Seveso seuil bas et seuil haut.

- L'année 2012 a vu enfin le lancement – en première mondiale – d'un minéralier anti-effet carène liquide. La construction de ce navire pour la SLN, avec un contrat d'utilisation long-terme, représente une innovation majeure qui révolutionne le transport maritime du minerai de nickel.

Les dépenses de 2013 seront dans la même optique que 2012, après un examen rigoureux de chaque investissement compte tenu du contexte économique défavorable.

Centrale électrique pour la Société Le Nickel

Les études d'avant-projet sur les deux options possibles de combustibles, c'est-à-dire le gaz naturel liquéfié et le charbon pulvérisé, ont permis au Conseil d'administration de la SLN de se prononcer à l'unanimité pour la solution d'une centrale au charbon pulvérisé. Un partenariat mettant en œuvre une réalisation de type EPC avec un développeur d'actifs électriques est en cours de mise en place. La préparation des dossiers administratifs, techniques et financiers a débuté avec l'objectif d'une décision finale d'investissement en 2014. Grâce à ce renouvellement de la centrale, la SLN retrouvera des coûts de production dans la moyenne de ses principaux concurrents.

Projet Weda Bay

Une première partie de l'étude de faisabilité s'est terminée début 2012. Une phase d'optimisation du projet a été lancée à la mi-année et s'est terminée fin 2012. Elle a intégré un important programme de réduction du capex et aussi un changement du produit nickélique final pour lequel une unité aval a été étudiée au stade préfaisabilité. Les demandes d'autorisations administratives ont été poursuivies conformément à la réglementation indonésienne. L'étude d'impact environnemental est terminée sauf pour l'unité aval. L'analyse de risques a été lancée et les plans de mitigation sont en cours d'établissement à fin 2012. Les négociations avec le gouvernement indonésien se sont poursuivies. Le projet pourrait faire l'objet d'une décision d'investissement en 2014.

ERAMET Manganèse

	2009	2010	2011	2012
Investissements comptabilisés	110 M€	130 M€	245 M€	399 M€

En 2012, la branche Manganèse, en dépit de conditions de marché moins favorables qu'en 2011, a maintenu le rythme élevé de ses dépenses d'investissements stratégiques :

- Complexe Métallurgique de Moanda (Gabon) ;
- Usine de New Guilin (Chine) ;
- Consolidation de la capacité de Comilog (4MT) (Gabon) ;
- Rénovation de la Setrag (Gabon).

Le projet du Complexe Métallurgique de Moanda

La construction a débuté en fin d'année dernière. Les travaux se déroulent conformément au calendrier de démarrage prévu en début d'année 2014.

En parallèle du chantier de l'usine, les aspects sociaux, comme le recrutement et la formation du personnel ou la construction de nouveaux logements, sont maintenant bien engagés.

Projet New Guilin

Le démarrage de la nouvelle usine a commencé en milieu d'année 2012. Les quatre fours électriques sont désormais opérationnels tandis que l'atelier d'affinage sera démarré au 1^{er} semestre 2013.

Consolidation de la capacité de production de Comilog

Les investissements relatifs à la consolidation de la capacité de production ont porté sur deux points principaux :

- Le démarrage de l'atelier d'enrichissement des sables qui doit permettre par une meilleure valorisation des sédiments « Moulili » d'augmenter la capacité de 100 000 tonnes par an. La mise au point de cet atelier est plus difficile que prévu, et les performances attendues ne sont pas encore atteintes. Une équipe pluridisciplinaire comportant des experts internes et externes au Groupe a été constituée pour résoudre les problèmes complexes rencontrés.

- La livraison de 25 wagons et de 5 locomotives. Une sixième locomotive détruite suite à un incident de manutention rencontré par notre fournisseur lors de son déchargement au port d'Owendo et sera remplacée en 2013. De nouvelles livraisons de wagons (75) devraient avoir lieu en 2013 pour consolider notre besoin en wagons.

La rénovation de la Setrag

Les six locomotives neuves, ainsi que la rame complète de voitures de voyageurs livrées fin 2011, ont été mises en service, ce qui a permis d'améliorer significativement les conditions d'accueil des passagers du Transgabonais. En parallèle, d'importants travaux ont été menés dans les gares, toujours dans le but d'améliorer l'accueil des clients.

La rénovation de la voie se poursuit au rythme annuel de 30 km de rail et 65 000 traverses. En parallèle, un programme ambitieux de remise en état des principales zones instables de la voie ferrée est en cours d'étude. Après des tests au 1^{er} semestre 2013, les travaux pourraient démarrer au second semestre 2013.

Au-delà de la poursuite de ces grands projets, des investissements nécessaires au maintien de la capacité de production des usines d'alliages ont été effectués.

Il est à noter qu'aucune usine de production d'alliages n'avait programmé de réfection de four en 2012. En 2013, les approvisionnements et travaux préparatoires à la rénovation du four Sauda 12 devraient démarrer pour une rénovation programmée en 2014.

Dans l'activité recyclage, les efforts ont porté d'une part sur l'amélioration significative de la performance environnementale (Sox) à l'usine de Freeport et d'autre part sur l'étude du redéploiement des installations de recyclage des piles de Valdi.

ERAMET Alliages

Branche Alliages	2009	2010	2011	2012
Investissements comptabilisés	67 M€	69 M€	100 M€	84 M€

En 2012 la branche Alliages a soldé ses investissements stratégiques :

- Four d'élaboration sous vide à l'usine Aubert & Duval des Ancizes (Auvergne) ;
- Filiale UKAD (transformation de lingots en titane) à Saint-Georges (Auvergne) ;
- Four d'atomisation à l'usine d'Erasteel Kloster (Suède).

ERAMET Alliages a engagé un projet significatif de deux nouveaux ateliers de Traitement thermique sur ses sites d'Aubert

& Duval Les Ancizes (Auvergne) et d'Erasteel Champagnole (Franche-Comté) liés à la fermeture de son site Aubert & Duval de Gennevilliers prévu fin 2013.

En complément, ERAMET Alliages a rénové et accru ses capacités sur ses différents sites, en particulier dans les domaines du traitement thermique de forge, de l'usinage, et de la refusion sous vide pour faire face à la croissance du marché aéronautique. Des investissements conséquents ont été également réalisés dans les domaines Environnementaux et Sécurité et Systèmes d'Information.

1.2.5. Évolution récente et perspectives

1.2.5.1. Information jusqu'à la date du Conseil d'administration du 21 février 2013

Il n'y a pas d'autre événement significatif intervenu jusqu'à la date du Conseil d'administration.

1.2.5.2. Perspectives 2013

L'environnement économique reste globalement instable malgré quelques signaux positifs à court terme aux États-Unis et en Chine. Les différents marchés du Groupe connaissent des évolutions contrastées :

ERAMET Manganèse devrait bénéficier en 2013 de la progression de 20 % environ attendue pour sa production de minerai de

manganèse et d'aggloméré. Par ailleurs, le niveau relativement bas des stocks de minerais observé dans les ports en Chine et une certaine amélioration de la demande physique des clients se sont traduits par une augmentation progressive des prix spot CIF Chine (source CRU) du minerai sur les premiers mois de l'année 2013, permettant à ceux-ci de repasser au-dessus des 5 USD/dmtu actuellement.

Les cours du nickel sont récemment légèrement remontés par rapport aux niveaux très bas du 2^e semestre 2012, dans un marché qui devrait rester excédentaire. La montée en régime de nouveaux projets devrait se poursuivre. Le volume de production des fontes au nickel en Chine est un sujet d'incertitude et dépendra d'une part de l'évolution de leurs coûts de transformation et d'autre part des flux futurs des exportations de minerai brut vers ce pays.

De même, les perspectives de croissance des marchés pour ERAMET Alliages sont contrastées : la demande du secteur de l'aéronautique reste bien orientée tandis que les perspectives d'activité des secteurs de l'outillage et des aciers rapides se sont dégradées en fin d'année.

1.3. HISTORIQUE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

La Société a été créée sous le nom de Société Le Nickel, en 1880, pour l'exploitation, à l'origine, de mines de nickel en Nouvelle-Calédonie.

Contrôlée majoritairement depuis la fin du XIX^e siècle par la famille Rothschild, elle devient, à la fin des années soixante, la société mère de l'ensemble des filiales minières du groupe Rothschild (groupe Le Nickel-Peñarroya-Mokta). Ultérieurement, les principales dates qui ont marqué la vie de la Société et du Groupe sont les suivantes :

1974 : L'activité Nickel est filialisée sous le nom de Société Métallurgique Le Nickel-SLN : Elf Aquitaine prend une participation de 50 % dans cette nouvelle société. L'ancienne Société Le Nickel change de nom en devenant Imétal et détient les 50 % restants de la Société Métallurgique Le Nickel-SLN.

1983 : Dans le cadre d'une restructuration industrielle, actionnariale et financière, ERAP, une société publique française, entre à hauteur de 70 % dans le capital de la Société Métallurgique Le Nickel-SLN. Les participations d'Imétal et d'Elf Aquitaine sont réduites à 15 % chacune.

1985 : La Société Métallurgique Le Nickel-SLN qui regroupe les actifs miniers localisés en Nouvelle-Calédonie devient filiale à 100 % d'une nouvelle société mère, dénommée ERAMET-SLN, dont l'actionnariat demeure à 70 % ERAP, 15 % Imétal, 15 % Elf Aquitaine.

À partir de 1989 et afin d'atténuer les effets des cycles du nickel, la Société adopte une stratégie de diversification dans des activités complémentaires, avec l'objectif de détenir de fortes positions mondiales sur ses marchés principaux.

1989-1991 : Acquisition de la société française La Commentryenne et de la société suédoise Kloster Speedsteel, respectivement troisième et premier producteurs mondiaux d'aciers rapides. Ces deux sociétés sont regroupées en 1992 au sein d'une nouvelle société dénommée Erasteel, intégralement détenue par ERAMET-SLN, qui devient ainsi le leader mondial du secteur avec plus de 25 % de parts de marché.

1991 : Accord de partenariat commercial et financier à long terme avec le sidérurgiste japonais Nisshin Steel (un des principaux producteurs japonais d'aciers inoxydables) qui se traduit par une prise de participation progressive dans le capital de la Société Métallurgique Le Nickel-SLN. La participation de Nisshin Steel a atteint son niveau définitif de 10 % fin octobre 1994.

1992 : La Société Métallurgique Le Nickel-SLN et ERAMET-SLN prennent leur dénomination actuelle respective de Société Le Nickel-SLN et ERAMET.

1994 : Acquisition de 51 % d'Eurotungstène, producteur de poudres de cobalt et de tungstène.

Placement privé suivi d'une introduction d'ERAMET au Second Marché de la Bourse de Paris, à hauteur de 30 % du capital, par cession par l'ERAP, Elf et Imétal.

1994 : Apport à ERAMET par le groupe BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières, société publique française) de sa filiale Cofremmi, détentrice de réserves minières de nickel en

Nouvelle-Calédonie, en échange de l'octroi d'actions représentant 2,34 % du capital nouveau d'ERAMET.

1995 : Transfert de l'action ERAMET au Premier Marché de la Bourse de Paris (compartiment du Règlement Mensuel).

1995-1996 : Prise de participation, par ERAMET, à hauteur de 46 % dans le capital de Comilog (Gabon), le deuxième producteur mondial de minerai de manganèse à haute teneur et également l'un des premiers producteurs mondiaux de ferromanganèse pour la sidérurgie et de produits chimiques à base de manganèse.

1997 : Accord avec Gengabon (groupe Gencor) aux termes duquel ce dernier cède à ERAMET 15 % du capital de Comilog. ERAMET détient désormais 61 % du capital de Comilog.

1998 : Accord sur l'échange de titres miniers Poum/Koniambo en Nouvelle-Calédonie.

1999 : Plusieurs opérations majeures sont réalisées, qui conduisent à la structure actuelle du capital et à la configuration actuelle du Groupe en termes d'activités :

- intégration au sein du Groupe de la société S.I.M.A. (famille Duval), un des premiers producteurs et transformateurs mondiaux d'aciers spéciaux à hautes performances et d'alliages de nickel ;
- cession de 30 % du capital de la société Le Nickel-SLN dans le cadre d'un échange avec l'ERAP contre des actions ERAMET ; l'ERAP transfère ensuite cette participation à une structure publique de Nouvelle-Calédonie, la Société Territoriale Calédonienne de Participation Industrielle (STCPI). L'État français transfère la participation restante de l'ERAP à Cogema, par la suite elle-même intégrée au sein du groupe AREVA ;
- acquisition des activités Manganèse du groupe norvégien Elkem, grâce à laquelle ERAMET devient le premier producteur mondial d'alliages de manganèse et complète sa gamme de produits avec des alliages à forte valeur ajoutée, les alliages affinés.

Au terme de ces opérations, le groupe ERAMET est profondément transformé. Ses activités sont réparties en trois Branches, Nickel, Manganèse et Alliages, et le capital du Groupe se trouve majoritairement détenu par des actionnaires privés, l'État français conservant une participation minoritaire.

2000 : Acquisition de la société mexicaine Sulfamex, producteur de produits agrochimiques à base de manganèse.

Inauguration du complexe industriel de Moanda (Gabon) : cette nouvelle usine d'enrichissement et d'agglomération du minerai de manganèse renforce la gamme de produits de Comilog et permet de rallonger la durée de vie des réserves.

2001 : Lancement de l'investissement dans une nouvelle usine de forgeage-matriçage en France comprenant une presse de 40 000 tonnes.

Fermetures d'un haut-fourneau de ferromanganèse à Boulogne-sur-Mer et d'un four électrique produisant du silicomanganèse en Italie.

Dépréciation de Special Metals Corporation.

2002 : Acquisition de l'usine d'alliages de manganèse de Guilin (Chine).

Prise de contrôle à 78 % de la société Peter Stubs (Royaume-Uni) par Erasteel.

2003 : Lancement d'un programme de restructurations dans les Branches Alliages et Manganèse, confrontées à des pertes importantes :

- fermeture de l'usine de ferromanganèse de Boulogne-sur-Mer et de l'usine d'alliages de manganèse de Shaoxing (Chine) ;
- cession par Comilog de Sadaci (grillage de molybdène) et de l'activité Noir de Carbone, toutes deux basées en Belgique ;
- lancement du programme d'investissement dans une nouvelle usine d'aciers rapides en Chine, en joint-venture avec la société chinoise Tiangong.

Prise de contrôle à 100 % du Centre de Recherche de Trappes et à 100 % d'Eurotungstène.

2004 : Nouvelle-Calédonie : démarrage du nouveau four.

Lancement de l'investissement dans une augmentation de 50 % de la production de minerai de manganèse de Comilog.

Lancement de l'investissement en Chine dans une nouvelle usine de dérivés du manganèse destinés au marché des piles alcalines.

Rachat des participations minoritaires détenues par le groupe AREVA dans la branche Manganèse.

Rachat à Comilog de 80 % de Comilog Asia, société détenant les joint-ventures en Chine (Guilin et Guangxi).

2005 : Décision de porter la capacité de production de minerai de Comilog à 3,5 millions de tonnes à l'horizon 2008. ERAMET renforce son activité de recyclage des catalyseurs pétroliers grâce à deux investissements de sa filiale Gulf Chemical and Metallurgical Corp. (GCMC) : prise de participation à 100 % dans Bear Metallurgical et lancement de la construction d'une nouvelle unité de recyclage de catalyseurs pétroliers au Canada.

En novembre 2005, ERAMET obtient la concession du train Transgabonais pour trente ans.

Erasteel : Arrêt de la joint-venture avec la société chinoise Tiangong.

2006 : Aubert & Duval : Ouverture du centre de distribution d'aciers à outils de Wuxi (Chine).

Acquisition de Weda Bay Nickel.

Production de minerai de manganèse à 3 millions de tonnes.

Démarrage de la nouvelle usine de matriçage de Pamiers (presse de 40 000 t).

2007 : Usine d'EMD en Chine (bioxyde de manganèse électrolytique) : démarrage de la nouvelle usine de Chongzuo, dans le sud de la Chine.

Tiébaghi (Nouvelle-Calédonie) : démarrage à marche réduite au 2^e semestre de l'usine d'enrichissement des minerais de nickel.

Erasteel en Chine : construction d'un atelier d'étrépage à Tianjin. Les premières livraisons ont eu lieu en novembre 2007.

Juillet 2007 : échange d'actions ERAMET contre des actions SLN pour STCPI dans le cadre du Pacte d'actionnaires de la SLN.

Nouvelle-Calédonie : fin 2007, ouverture de la mine de Poum.

2008 : Juillet : acquisition de 58,93 % du contrôle du groupe norvégien TINFOS (soit 55,78 % d'intérêt économique).

2009 : Février : Projet Weda Bay : partenariat et accord pour la cession de 33,4 % de Strand Minerals (Indonésie) à Mitsubishi Corporation.

Mars : Tinfos : nouvel accord permettant à ERAMET de porter sa participation dans Eralloys (société regroupant les activités de l'ancien Tinfos hors centrale électrique de Nottoden) de 56 à 94,3 % tout en réduisant sa participation dans Notodden de 56 à 34 %.

Avril : Pose de la première pierre du complexe métallurgique de Moanda (Gabon). Aubert & Duval implante une unité de transformation de titane (UKAD) en Auvergne (France).

Mai : Réalisation de la seconde phase d'acquisition d'Eralloys (ex-Tinfos) (Norvège).

Juin : ERAMET porte sa participation dans Eralloys à 100 % après acquisition des minoritaires.

Décembre : Accord pour la cession de Nizi, activité de négoce international acquise en 2008 avec Tinfos.

Accord pour l'acquisition de Valdi (France), activité de recyclage des métaux non ferreux.

2010 : Février : Accord signé par ERAMET et Bolloré en vue de l'exploration de gisements de lithium.

Octobre : Accord avec la République gabonaise sur l'augmentation progressive (jusqu'en 2015) de sa participation au capital de la société Comilog.

2011 : Mise en service de quatre investissements stratégiques d'ERAMET Alliages.

Octobre : Création de TiZir, joint-venture dans le secteur des sables minéralisés avec Mineral Deposits Ltd.

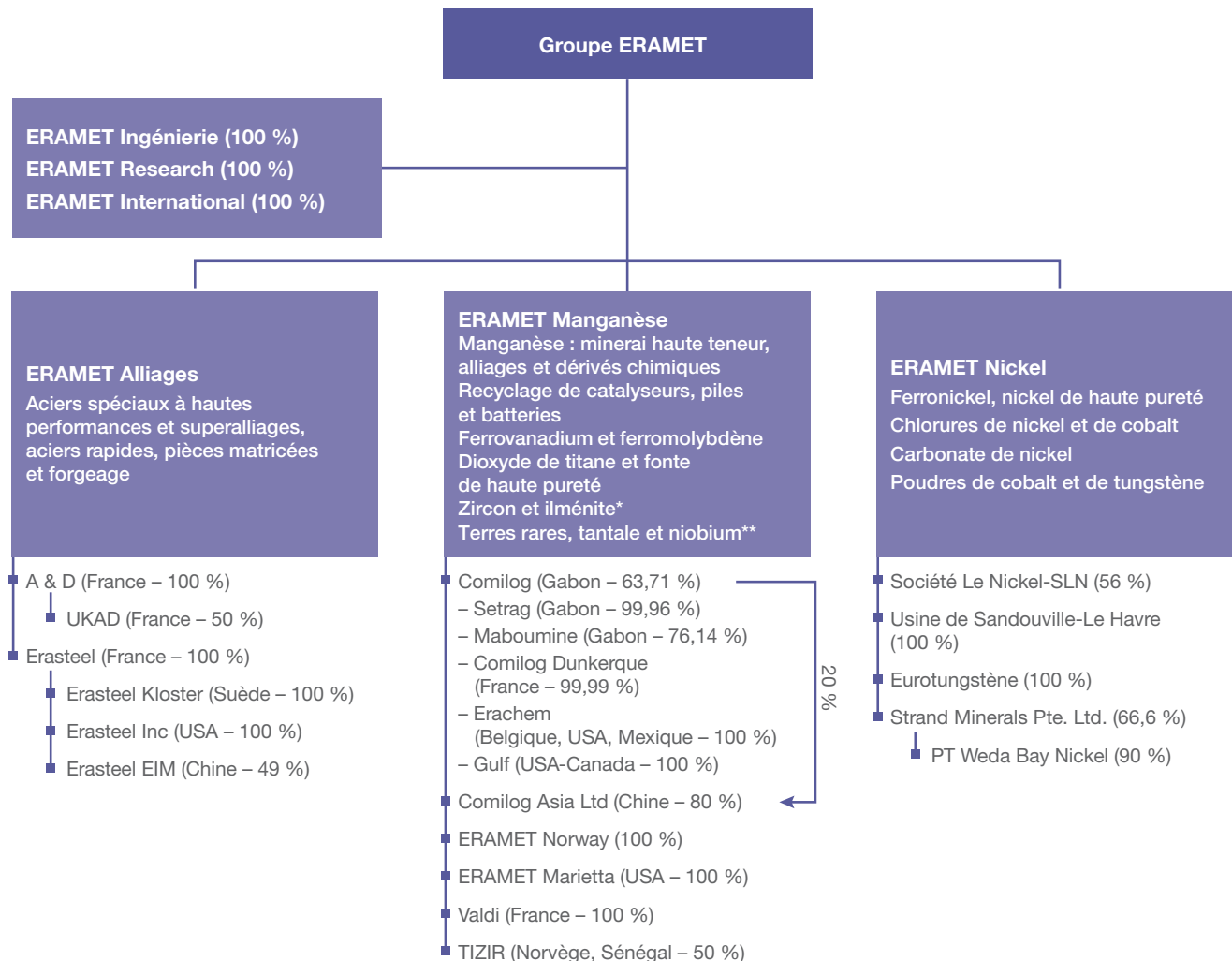
2012 : Transfert de la participation détenue par AREVA au Fonds Stratégique d'Investissements – Inauguration de l'unité IV30 d'Aubert & Duval.

2

ACTIVITÉS

2.1. Structure du Groupe	16
2.2. ERAMET Nickel.....	16
2.2.1. Le marché du nickel.....	16
2.2.2. Présentation d'ERAMET Nickel	21
2.3. ERAMET Manganèse	26
2.3.1. Le marché du manganèse	26
2.3.2. Présentation d'ERAMET Manganèse.....	31
2.4. ERAMET Alliages.....	40
2.4.1. Les métiers d'ERAMET Alliages.....	40
2.4.2. Les marchés d'ERAMET Alliages.....	40
2.4.3. Procédés de production des aciers à haute caractéristiques et superalliages	42
2.4.4. Les concurrents d'ERAMET Alliages	43
2.4.5. Structure d'ERAMET Alliages	44
2.5. Organisation ERAMET/ERAMET Holding	49
2.6. L'activité des Branches en 2012	49
2.6.1. ERAMET Nickel en 2012.....	49
2.6.2. ERAMET Manganèse en 2012	50
2.6.3. ERAMET Alliages en 2012	51
2.7. Usines et équipements	52
2.8. Recherche et développement/Réserves et ressources.....	53
2.8.1. Recherche et développement : une organisation en ligne avec les ambitions du Groupe et en croissance continue.....	53
2.8.2. Réserves et ressources minérales	56

2.1. STRUCTURE DU GROUPE



* En cours de construction
 ** Mise au point du procédé en cours

2.2. ERAMET NICKEL

2.2.1. Le marché du nickel

2.2.1.1. Les applications du nickel

Propriétés du nickel

Le nickel est un métal peu connu du grand public, car il est généralement utilisé en alliage avec d'autres produits. Le nickel est pourtant un métal doté d'une riche combinaison de propriétés, qui en font un élément indispensable à la vie moderne, compte tenu de son caractère recyclable.

Le nickel est un élément d'alliage essentiel qui apporte, selon les nuances d'acier :

- résistance à la corrosion atmosphérique, en combinaison avec le chrome ;
- résistance à la haute température tout en conservant de bonnes propriétés mécaniques ;
- ductilité (facilité de transformation) ;
- résistance mécanique ;
- résistivité électrique ;
- propriétés magnétiques.

Le nickel peut également être déposé par électrochimie sous forme d'un dépôt mince et il est utilisé dans les batteries rechargeables. Enfin il possède des propriétés catalytiques.

Le symbole du nickel dans la table des éléments est « Ni », généralement utilisé comme abréviation pour désigner le nickel.

Utilisations du nickel

L'acier inoxydable est de très loin le premier secteur consommateur de nickel dans le monde. La consommation mondiale de nickel en 2012 est répartie comme suit :

Acier inoxydable (8 à 12 % de nickel)*	65 %
Alliages base nickel (25 % à 100 % de nickel)	12 %
Galvanoplastie (nickelage)	9 %
Aciers alliés et fonderie (moins de 4 % de nickel)	7 %
Batteries rechargeables	3 %
Monnaie	1 %
Autres (dont catalyse)	3 %

* Nuances austénitiques, y compris séries 200 à bas nickel.

Sources : estimations ERAMET.

Usages finaux du nickel

Les usages finaux du nickel, qui est difficilement substituable pour la plupart de ses applications, sont très variés et essentiels à la vie moderne.

Acier inoxydable (« inox »)

Sécurité alimentaire et hygiène

C'est une des utilisations importantes de l'acier inoxydable, qui présente d'excellentes propriétés d'hygiène, indispensables pour garantir la sécurité des consommateurs notamment sous les formes suivantes : les équipements ménagers (évier, couverts, casseroles, plats...) ; l'électroménager (machines à laver, fours à micro-ondes, cuisines pour restauration) ; les outils de production de l'industrie agroalimentaire et également pharmaceutique ; le matériel chirurgical... Pour ces propriétés, l'usage de l'acier inoxydable est souvent imposé par les législations dans les pays développés.

Industries de base

Chimie, pétrochimie, papier, production d'énergie.

Bâtiment, construction

Ascenseurs, rampes, mobilier urbain, citernes d'eau, décoration et accessoires des bâtiments. L'usage de l'inox est retenu pour ses propriétés esthétiques, son faible coût d'entretien, ainsi que pour sa durée de vie.

Transport

Trains (carrosserie et aménagements intérieurs), marine, camions citernes, aéronautique, pots catalytiques des automobiles.

Alliages base nickel

Superalliages

Le développement de l'aviation moderne (réacteurs) s'est largement appuyé sur les superalliages, qui utilisent des teneurs en nickel élevées (supérieures à 45 %) en association avec d'autres métaux (notamment le cobalt et le chrome). Les superalliages ont la capacité de conserver leurs propriétés mécaniques malgré les températures de plus en plus élevées de fonctionnement des

réacteurs. Ces superalliages sont également utilisés pour les turbines à gaz servant à produire de l'énergie, ainsi que dans certaines applications de la production pétrolière.

Alliages nickel/fer

La production et le transport des gaz industriels, ainsi que du gaz naturel liquéfié, à de très basses températures rendent indispensable l'usage de certains alliages nickel/fer. D'autres alliages nickel/fer sont utilisés dans les appareils de mesure, les écrans de téléviseurs et les semi-conducteurs.

Alliages à base de nickel résistants à la corrosion

Ces alliages sont utilisés dans les industries chimiques et dans les installations de protection de l'environnement (traitement des fumées et des gaz, traitement des eaux...).

Galvanoplastie (revêtement de métal pur)

Le nickel procure un aspect brillant et une résistance à la corrosion atmosphérique (robinetterie, quincaillerie, tubes...).

Aciers alliés et fonderie

Automobiles et constructions mécaniques.

Batteries rechargeables

Batteries de secours, téléphones, ordinateurs portables, automobiles électriques et hybrides.

Monnaies

Dans de nombreux pays, il existe des pièces de monnaie en nickel pur (cas du franc français jusqu'à l'introduction de l'euro) ou en alliages cuivreux contenant du nickel (pièces de 1 et 2 euros).

Autres

Catalyse (pétrochimie, production de margarine, colorants...).

Développement durable et nickel

Le nickel confère dans toutes ses applications une longue durée de vie aux composants dans lesquels il est incorporé. Ainsi, outre ses qualités intrinsèques, la justification économique de l'usage du nickel par rapport à d'autres matériaux se retrouve pleinement dans une analyse du cycle de vie des composants.

Le nickel est recyclable à l'infini et sa valeur économique élevée rend sa collecte et son recyclage rentables. La structure de l'industrie du recyclage du nickel est largement établie depuis de nombreuses années : la collecte des produits à recycler (chutes industrielles ainsi que produits issus de la démolition d'appareils et d'équipements) est généralement le fait de sociétés de petite taille, qui vont elles-mêmes vendre les produits collectés aux grands industriels du recyclage du nickel. Ces derniers assemblent les différents alliages contenant du nickel (acier inoxydable, superalliages, aciers alliés...) dans des proportions soigneusement définies, pour en faire un nouveau produit parfaitement utilisable par leurs clients : les producteurs d'aciers inoxydables. En 2012, le nickel issu du recyclage représentait près de 45 % du nickel consommé pour la production d'acier inoxydable dans le monde.

Le nickel est également utilisé dans un grand nombre d'usages liés à la protection de l'environnement (traitement des gaz, des effluents...).

Marché du nickel

Grâce à ses nombreuses applications en forte progression, le nickel a connu un taux de croissance moyen historique de 4 % par an depuis 1950, qui se compare très favorablement à celui d'autres produits industriels. L'acier inoxydable, premier usage du nickel, a progressé lui-même à un taux moyen de 5 % par an.

L'accession d'une frange croissante des populations des pays dits « nouvellement industrialisés » à un niveau de vie plus élevé s'est accompagnée d'une très forte accélération de la demande de nickel de la part de ces pays. Historiquement, le Japon, puis les « dragons » asiatiques ont validé cette observation. Le nouveau pôle de développement est aujourd'hui la Chine, où une classe moyenne de plusieurs centaines de millions de personnes est en train d'émerger.

La consommation de nickel en Chine a ainsi représenté en 2012 plus de 44 % de la consommation mondiale. Cet essor se poursuivra au cours de la prochaine décennie, alors que d'autres pays comme l'Inde ou le Brésil représentent également de formidables potentiels de croissance.

Plus récemment est apparue une substitution entre nuances d'acier inoxydable. La hausse des cours du nickel entre 2002 et 2007 et le poids croissant de la Chine, où les critères de qualité sont moins établis, ont provoqué le développement des nuances ferritiques (sans nickel) ainsi que de nuances à bas nickel « séries 200 » (1 à 4 % de Ni contenu), tandis que les aciers inoxydables austénitiques « séries 300 » (environ 8 à 10 % de Ni contenu) perdaient environ 17 points de part de marché mondial de 2002 à 2007. Ce phénomène de substitution s'est très fortement ralenti depuis 2008, et la part de marché des « séries 300 » s'est même stabilisée aux alentours de 58-60 %. De plus, les propriétés de ces différentes familles d'aciers inoxydables sont loin d'être identiques et les inox austénitiques ne peuvent pas du tout être substitués dans bon nombre d'applications industrielles.

2.2.1.2. L'offre de nickel

Les trois types de minerais de nickel

L'accès à des réserves minières de qualité (richesse du minerai, caractéristiques chimiques, taille des gisements) est un facteur déterminant dans l'industrie du nickel. Les teneurs en nickel des minerais exploités aujourd'hui sont typiquement comprises entre 1 % et 3 % pour les plus riches.

Il existe trois familles de minerais :

- les minerais sulfurés ;
- les minerais oxydés latéritiques (limonites) ;
- les minerais oxydés garniériques (sapolites).

Les différentes familles de minerais ont des caractéristiques propres, qui différencient leurs modes d'exploitation et la structure de leurs coûts de production.

Minerais sulfurés

Les mines de minerais sulfurés sont généralement souterraines. Elles sont situées géographiquement plutôt au Nord (Canada, Sibérie...) ou au Sud (Afrique du Sud, Australie...). Le nickel est associé dans ces minerais à plusieurs autres métaux : le cuivre, le cobalt, l'or, l'argent et souvent des platinoïdes.

Le minerai peut être concentré par voie physique, permettant d'accroître la teneur à environ 10 à 20 %. Le concentré qui en résulte est traité par un procédé pyrométallurgique (fours) pour donner un produit intermédiaire, la matte. Des procédés de raffinage chimique complexes permettent de récupérer et valoriser les différents métaux contenus. Le procédé se termine en général par une phase de réduction (production de poudres et de briquettes) ou par une électrolyse (nickel électrolytique). Le procédé carbonyle (vapométallurgie) permet également de produire du nickel métal (poudres et billes de nickel).

Minerais oxydés : les latérites, partie supérieure du profil minier

Les mines sont à ciel ouvert. Elles sont situées en général dans les zones à climat tropical (Nouvelle-Calédonie, Indonésie, Philippines, Cuba...). Les teneurs en nickel sont faibles, autour de 1 % en général. Les minerais oxydés contiennent du cobalt et ne sont généralement pas enrichissables. Ils sont traités par des procédés hydrométallurgiques (dissolution par l'ammoniaque ou l'acide sulfurique), afin de séparer le nickel et récupérer le cobalt contenu.

Minerais oxydés : les garniériques, partie inférieure du profil minier

Les mines sont à ciel ouvert, situées en général dans les zones à climat tropical (Nouvelle-Calédonie, Indonésie, Philippines, Colombie, République dominicaine...). Les garniériques sont situées sous les latérites. Les teneurs sont plus élevées, de l'ordre de 1,5 à 3 %. Ces minerais sont peu ou pas enrichissables.

Le minerai est traité par un procédé pyrométallurgique (four électrique), qui donne généralement un produit fini, le ferronickel (utilisé pour l'élaboration des aciers inoxydables) ou, plus rarement, un produit intermédiaire, la matte (sulfure de nickel), destinée à être raffinée pour produire du nickel métal.

Le procédé hydrométallurgique développé par ERAMET, dans le cadre du projet Weda Bay Nickel, présente l'avantage de traiter simultanément les latérites et la partie des garniériques à teneur plus basse.

Répartition géographique de la production minière par pays en 2012

Production minière 2012	Milliers de tonnes de nickel contenu	% de la production
Indonésie	335	17 %
Philippines	305	15 %
Russie	270	13 %
Australie	239	12 %
Canada	203	10 %
Nouvelle-Calédonie	132	7 %
Brésil	109	5 %
Chine	93	5 %
Colombie	84	4 %
Cuba	68	3 %
Autres	192	9 %
MONDE	2 029	100 %

Sources : INSG (International Nickel Study Group).

2.2.1.3. Les principaux pays producteurs de nickel

En 2012, ERAMET était le 7^e producteur mondial de nickel raffiné (produit fini). La production de nickel raffiné par pays s'est répartie comme suit :

Année 2012 (en milliers de tonnes de nickel contenu)	Production métallurgique	Produits finis
Chine	462	27 %
Russie	257	15 %
Japon	167	10 %
Canada	140	8 %
Australie	131	8 %
Norvège	92	5 %
Brésil	59	4 %
Colombie	52	3 %
Finlande	46	3 %
Nouvelle-Calédonie	45	3 %
Royaume-Uni	39	2 %
Afrique du Sud	33	2 %
Autres	173	10 %
TOTAL	1 696	100 %

Sources : INSG (International Nickel Study Group) – Producteurs – Estimations ERAMET.

2.2.1.4. Situation du marché du nickel

En 2012, la production d'acier inoxydable a marqué un nouveau record annuel avec près de 34 millions de tonnes, soit une hausse de 2 % par rapport à l'année 2011.

Avec près de 15 millions de tonnes, la Chine est restée le principal vecteur de la croissance de la production d'acier inoxydable. En effet, malgré un net ralentissement sur 2012, le niveau de consommation réelle d'acier inoxydable en Chine se maintient à des niveaux élevés.

La production d'acier inoxydable dans le reste du monde a marqué un léger ralentissement malgré les contributions positives de l'Inde (+ 7 %), où de nouvelles unités de production sont en développement, et de l'Afrique du Sud (+ 12 %). Les difficultés macroéconomiques ont impacté la production européenne (- 1 %) et les producteurs asiatiques n'ont pas pu compenser la perte d'opportunités à l'export sur leurs marchés domestiques saturés (- 3 %). Malgré une demande positive, la production aux États-Unis a également connu une baisse (- 5 %).

La demande de nickel primaire dans l'inox a progressé de 3 % en 2012 (+ 29 kt), légèrement plus que la croissance de la production mondiale d'inox (+ 2 %). En effet, la part des nuances austénitiques dans la production d'acier inoxydable a légèrement augmenté tandis que la proportion de scrap dans la consommation de nickel a reculé.

Par ailleurs, la demande de nickel primaire dans les secteurs non inox (alliages nickel et superalliages, galvanoplastie, batteries, etc.) a continué de croître en 2012 (+ 2 % ; 13 kt). Les alliages de nickel et superalliages ont bénéficié de la forte demande dans l'aéronautique et dans l'énergie avec une croissance de l'ordre de 7 %, tandis que le secteur de la galvanoplastie a connu un ralentissement, particulièrement marqué en Chine.

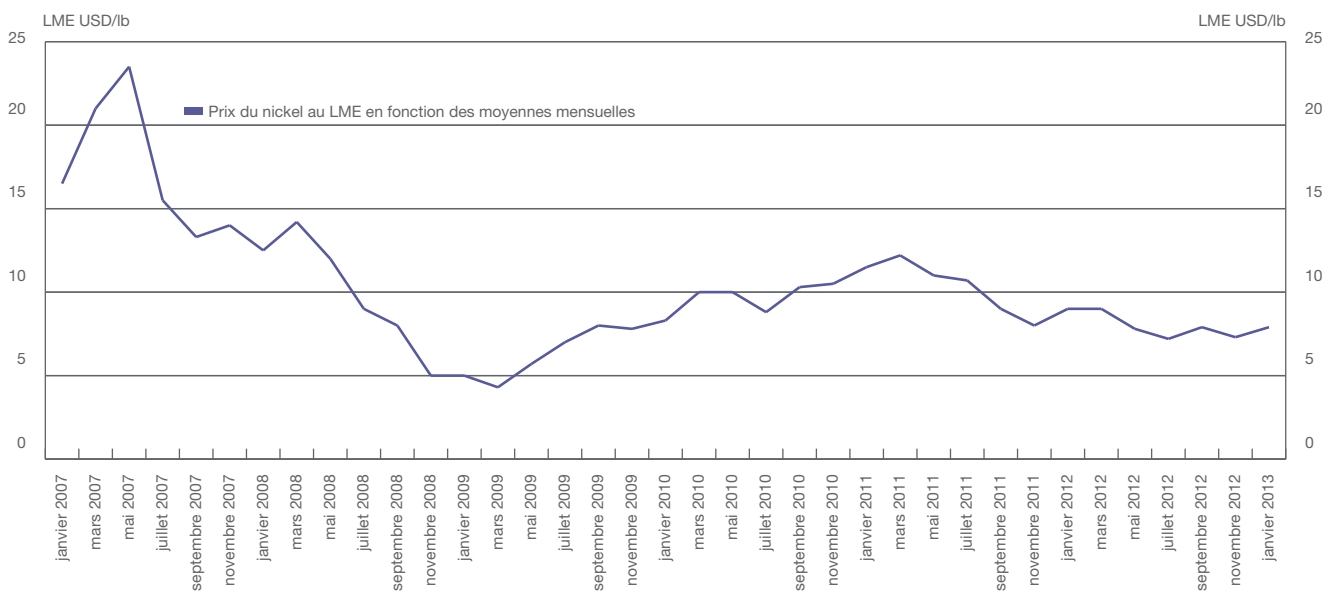
Au total, la demande réelle de nickel primaire dans le monde a connu une croissance de 3 % avec une consommation totale de plus de 1 610 kt.

En parallèle, l'offre de nickel a progressé de 6 % en 2012, avec 89 kt additionnelles. Malgré les attentes des acteurs de marché, la contribution des nouveaux projets est restée limitée avec 36 kt (+ 23 kt) de nickel raffiné. L'offre des producteurs traditionnels a également augmenté de 88 kt.

Par ailleurs, la production de fonte au nickel chinoise (*Nickel Pig Iron*), a très fortement augmenté en 2012 et atteint le niveau record de 285 kt (+ 37 kt) avec le développement de nouvelles capacités RKEF (four électrique précédé d'une calcination en four rotatif) plus compétitives que les unités BF (haut-fourneau) et EF (four électrique).

En 2012, l'offre de nickel, estimée à 1 696 kt, a augmenté plus rapidement que la demande, entraînant un surplus conséquent sur l'ensemble de l'année.

Les prix du nickel au LME sont en baisse de 23 % à 7,9 dollars US/lb en 2012 par rapport à 2011 :

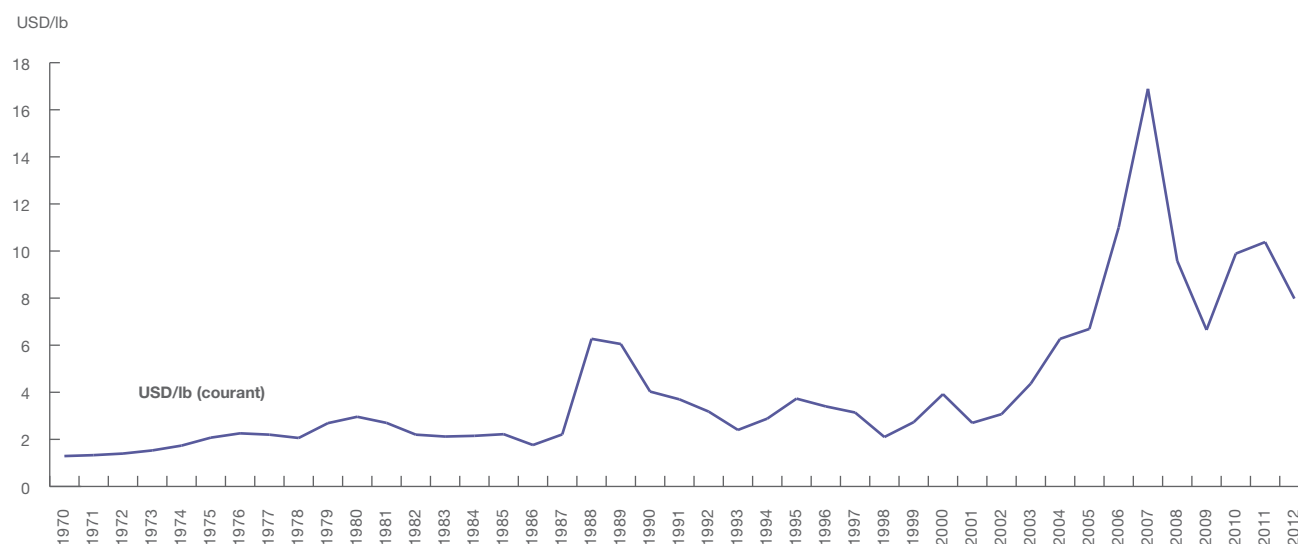


2.2.1.5. Les prix du nickel

Avant 1979, le prix du nickel était fixé par les principaux producteurs de nickel. Depuis 1979, le nickel est coté au *London Metal Exchange* (« LME »), sur lequel les intervenants peuvent prendre des positions à terme et réaliser des couvertures. Tous les échanges sur le LME peuvent théoriquement être dénoués par une livraison physique de métal. Mais, en pratique, seule une petite fraction des échanges se traduit par une livraison physique. Par ailleurs, des volumes importants sont traités de gré à gré entre institutions financières.

En janvier 2007, ERAMET est devenue *Associate Trade Member* (*Category 5*) du *London Metal Exchange*.

(en USD/lb)



Source : *London Metal Exchange – Thomson Financial*.

Le prix moyen annuel du nickel s'est établi à 7,95 USD/lb (17 526 USD/t) en 2012, soit une baisse de 2 % par rapport à la moyenne 2011. Après un pic à 9,90 USD/lb (21 830 USD/t) en février, les incertitudes d'ordre macroéconomique combinées avec une faible demande ont contribué à un fort ajustement à la baisse du cours du nickel. Après deux périodes de hausse de courte durée en septembre et novembre, le cours du nickel s'est stabilisé aux alentours de 7,70-8,00 USD/lb (17 000-18 000/t) sur la fin d'année, un niveau qui semble relativement faible par rapport aux coûts de production de l'industrie.

En parallèle, les stocks LME ont augmenté de près de 51 kt en 2012 pour atteindre 142 kt. Cette hausse est cohérente avec l'accumulation d'importants excédents de marché de mi-2011 à fin 2012 (+ 100 kt).

À moyen-terme les cours LME réagissent aux fondamentaux du marché du nickel, à savoir l'équilibre offre-demande. Cependant, à court-terme, la situation macroéconomique et le positionnement des acteurs financiers sont susceptibles d'accroître certains ajustements à la hausse ou à la baisse. Le graphique ci-après illustre la variation historique des cours (en monnaie courante USD/livre) : la forte hausse des cours depuis dix ans traduit, outre la forte demande, des évolutions très importantes de la qualité des gisements, ainsi que des facteurs de coûts de production et d'investissement.

2.2.2. Présentation d'ERAMET Nickel

2.2.2.1. Points clés

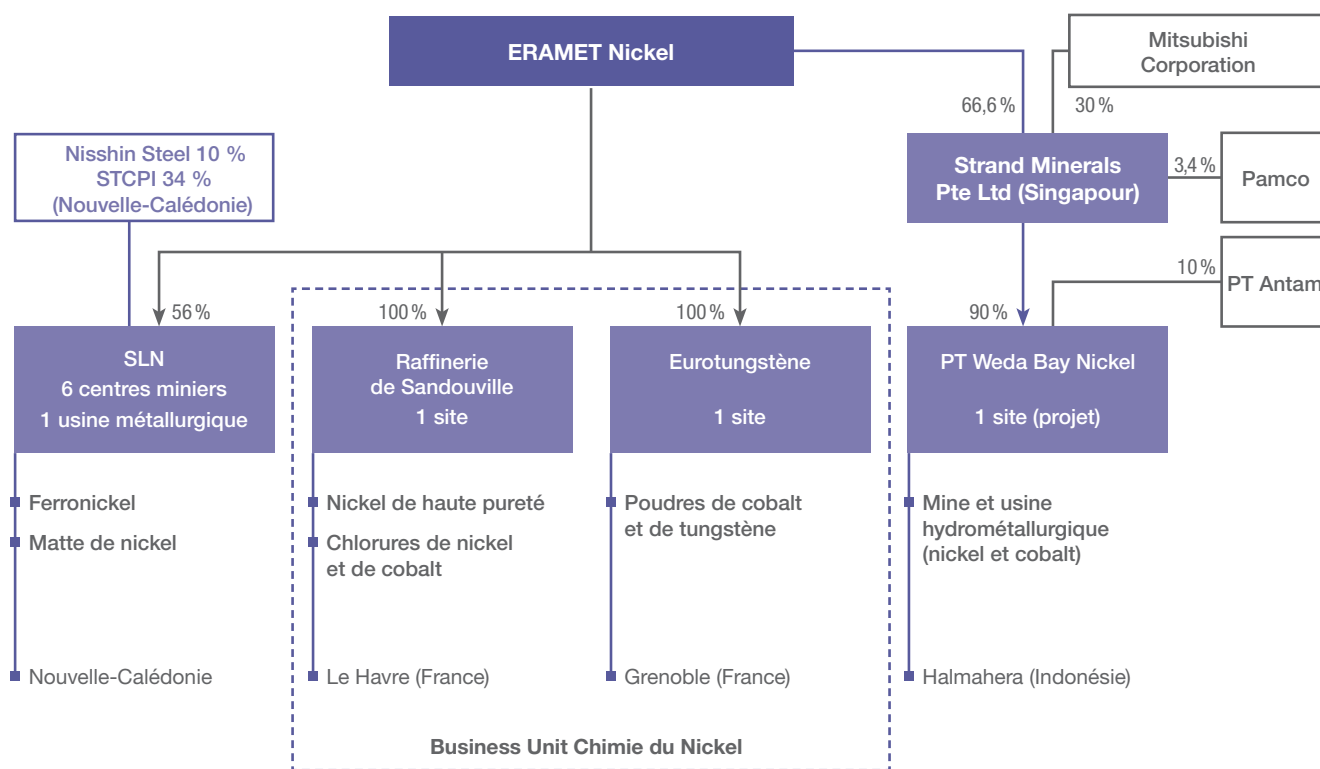
ERAMET dispose d'une présence très ancienne (1880) et solide en Nouvelle-Calédonie.

- ERAMET est le septième producteur mondial de nickel.
- Les mines exploitées par ERAMET sont de haute qualité (teneur et réserves).
- Toute la production métallurgique d'ERAMET est réalisée à partir de minerai de ses propres mines.
- ERAMET est le deuxième producteur mondial de ferronickel, destiné au marché de l'acier inoxydable.
- Le Groupe a réalisé des investissements très importants en Nouvelle-Calédonie pour renouveler une part importante des équipements de la Société Le Nickel-SLN (SLN) et accroître leur capacité afin de compenser certaines évolutions techniques dans ses gisements.

- La production progresse régulièrement, à plus de 56 000 tonnes en 2012. L'objectif est de produire 62 000 tonnes par an à l'horizon 2015.
- ERAMET étudie le développement du projet de Weda Bay à Halmahera en Indonésie, avec ses partenaires Mitsubishi et Antam. La décision finale d'investissement pour la première phase est prévue en 2014. Ce projet vise à terme à une production annuelle de 65 000 tonnes, en deux phases (35 000 tonnes pour la première phase).
- ERAMET/SLN étudie la possibilité de valoriser localement les minerais oxydés calédoniens grâce au même procédé développé par le groupe ERAMET que celui qui serait mis en œuvre à Weda Bay. À cet effet, une déclaration d'intention a été signée avec Vale et la Province Sud en vue de l'exploration conjointe des gisements de nickel oxydé de Prony et Creek Pernod, préparant un projet de valorisation locale de cette ressource, qui pourrait être de classe mondiale.

2.2.2.2. Structure

Structure organisationnelle au 31 décembre 2012



La branche Nickel du Groupe, dénommée « ERAMET Nickel », est organisée aujourd'hui autour de quatre sociétés : Société Le Nickel-SLN, ERAMET (Sandouville), Eurotungstène et Weda Bay Minerals Inc.

Société Le Nickel-SLN

La Société Le Nickel-SLN, créée en 1880, exploite de manière continue depuis plus de cent vingt ans des gisements de nickel en Nouvelle-Calédonie. Aujourd'hui, elle exploite des mines et une usine métallurgique en Nouvelle-Calédonie.

Weda Bay Minerals Inc.

Le 2 mai 2006, ERAMET a réalisé l'acquisition de Weda Bay Minerals Inc. cotée à la Bourse de Toronto, détentrice du gisement

de nickel de classe mondiale de Weda Bay à Halmahera en Indonésie. Ce gisement est codétenu par la société indonésienne Pt Antam à hauteur de 10 %. ERAMET a engagé les études en vue de la construction d'une mine et d'une usine qui utiliserait le procédé hydrométallurgique mis au point par le Groupe dans son centre de recherche. En février 2009, ERAMET a cédé à Mitsubishi Corporation 33,4 % de Strand Minerals (Indonesia) Pte Ltd, qui détient 90 % de Pt Weda Bay Nickel, les 10 % restants étant détenus par la société indonésienne Pt Antam. En décembre 2011, Mitsubishi Corporation a décidé de céder 3,4 % du capital de Strand Minerals (Indonesia) Pte Ltd à la société japonaise Pacific Metals Co. Ltd (Pamco).

ERAMET

ERAMET possède et exploite une raffinerie de nickel à Sandouville, en France métropolitaine, et commercialise tous les produits de la Société Le Nickel-SLN, à l'exception des ventes de minerai qui sont réalisées par la Société Le Nickel-SLN. De plus, ERAMET apporte une assistance technique à la Société Le Nickel-SLN dans de nombreux domaines, en particulier pour la gestion des achats, la recherche, l'ingénierie, le juridique et le financier.

ERAMET est donc ainsi tout à la fois l'actionnaire majoritaire, et l'opérateur industriel et commercial de la Société Le Nickel-SLN.

La totalité de la production métallurgique de Doniambo est vendue par la Société Le Nickel-SLN à ERAMET. Le prix de vente du ferronickel par SLN à ERAMET est fonction du prix de vente moyen d'ERAMET à ses clients après déduction des frais de commercialisation et d'une marge commerciale pour ERAMET. Le prix de vente de la matre est fonction du prix de vente moyen d'ERAMET à ses clients pour les produits de Sandouville après déduction des frais de commercialisation et des frais de raffinage.

La Société Le Nickel-SLN est détenue à 56 % par ERAMET, à 34 % par la STCPI (Société Territoriale Calédonienne de Participation Industrielle qui est codétenue par les trois Provinces de Nouvelle-Calédonie) et à 10 % par Nisshin Steel (Japon), à la suite des opérations suivantes :

1991 : ERAMET a conclu avec le producteur japonais d'acier inoxydable Nisshin Steel un accord de coopération de long terme qui s'est traduit par :

- une prise de participation de Nisshin Steel dans le capital de la Société Le Nickel-SLN : la participation initiale de 5 % (résultant d'une augmentation de capital réservée) a été portée à 6 % en 1992, à 8 % en 1993, et a atteint son niveau définitif de 10 % fin 1994 à la suite de cessions d'actions par ERAMET ;
- la signature d'un contrat d'approvisionnement en ferronickel de Nisshin Steel par le groupe ERAMET. L'accord, conclu en 1991 et renouvelé en 2001, puis en 2007, prévoit des livraisons de ferronickel sur plusieurs années.

1999 : Le groupe ERAMET a réalisé – parallèlement à l'opération d'apport d'actions S.I.M.A. – une réorganisation du capital de la Société Le Nickel-SLN, aboutissant à sa détention – à hauteur de 30 % des titres – par une structure publique de Nouvelle-Calédonie spécialement créée à cet effet, la STCPI. La STCPI recevait, simultanément, une participation de 5,1 % du capital d'ERAMET.

2006 : en décembre, la STCPI a levé l'option d'achat lui permettant de monter à 34 % dans le capital de la Société Le Nickel-SLN. La réalisation de l'opération s'est faite le 23 juillet 2007, par échange d'actions ERAMET/SLN, STCPI ne détenant plus que 4,1 % du capital d'ERAMET.

Eurotungstène

ERAMET détient également – depuis le 21 août 2003 – 100 % de la société Eurotungstène S.A., située à Grenoble (ERAMET détenait depuis juillet 1994 une participation de 51 % dans cette société).

Eurotungstène est spécialisée dans la production de poudres de cobalt extrafines et de poudres de tungstène. Ces poudres sont utilisées notamment pour la fabrication des carbures cémentés

employés dans l'usinage des métaux et pour les outils diamantés, utilisés pour découper la pierre et les matériaux de construction.

Les recherches effectuées pendant plusieurs années par cette société ont permis la mise au point de nouvelles lignes de produits (les gammes de poudres polymétalliques Next® et Keen®). Ces nouveaux produits, où le cobalt est partiellement remplacé par des métaux moins coûteux, présentent des propriétés spécifiques qui ont permis leur fort développement par rapport aux liants traditionnels au cobalt.

Eurotungstène a la possibilité de s'approvisionner en cobalt en utilisant le chlorure de cobalt fourni par l'usine ERAMET de Sandouville.

Les mines et l'outil industriel

Le Groupe est un producteur de nickel intégré, de la mine au produit commercialisable.

Les mines de nickel

Les mines de la branche Nickel situées en Nouvelle-Calédonie bénéficient :

- de tonnages importants de ressources en saprolites pour pyrométallurgie ;
- de teneurs en nickel élevées à 2,45-2,5 % environ avec des teneurs de coupure de 1,7 à 2,0 % Ni ;
- de réserves représentant actuellement une quinzaine d'années de production avec deux usines d'enrichissement (les ressources récupérables représentent une durée d'exploitation beaucoup plus longue estimée à ce jour à une quinzaine d'années supplémentaires). En effet, le Groupe a développé sa propre technique d'enrichissement des minerais oxydés calédoniens. Cette technologie a été mise en œuvre d'abord avec l'usine d'enrichissement de Népoui et a été adaptée pour valoriser au mieux le gisement de Tiébaghi ;
- d'une connaissance approfondie de la géologie et des méthodes d'exploitation mises au point par la Société Le Nickel-SLN ;
- de techniques d'exploitation permettant la préservation de l'environnement.

Exploitation des mines de nickel

Les gisements de minerais oxydés (garniérites) de la Société Le Nickel-SLN sont exploités à ciel ouvert. Ils se situent en général entre 500 et 1 000 mètres d'altitude. Aujourd'hui, la Société Le Nickel-SLN dispose de six mines en activité.

Cinq d'entre elles sont exploitées directement par la Société :

- Thio, exploitée depuis 1875.
- Kouaoua, exploitée depuis 1960, réouverte en 1977.
- Népoui Kopéto, exploitée entre 1970 et 1982, réouverte en 1994.
- Tiébaghi, exploitée depuis 1997.
- Poum : la mine a été ouverte fin 2007.

La sixième, Étoile du Nord, est exploitée depuis 1988 par un sous-traitant, la Société Minière Georges Montagnat.

La Société Le Nickel-SLN dispose d'une grande expérience de l'exploitation minière des gisements de Nouvelle-Calédonie. Les gisements sont définis par des études géologiques, géochimiques et géophysiques et les structures géologiques font l'objet de modélisations. L'extraction est guidée par la géologie de planification minière et elle est effectuée par des pelles hydrauliques. Le transport du minerai est effectué par camions ayant une charge utile de 50 tonnes à 100 tonnes selon les modèles.

La production minière est principalement expédiée vers l'usine de Doniambo. La production est acheminée de la mine vers le bord de mer, soit par camions, soit comme à Kouaoua, par un convoyeur de onze kilomètres de long, soit comme à Népoui ou Tiébaghi sous forme de pulpe. En bord de mer, le minerai est stocké et homogénéisé avant d'être chargé sur des navires pour expédition à l'usine de Doniambo.

Les techniques minières prennent en compte les nécessités de la préservation de l'environnement : stockage des stériles en versées stabilisées, contrôle de l'écoulement des eaux, et revégétalisation/réhabilitation.

Les usines d'enrichissement de Népoui et Tiébaghi

À Népoui, le minerai fait l'objet d'une évacuation hydraulique par un tuyau de sept kilomètres vers l'usine d'enrichissement. Cette dernière, inaugurée en 1994, utilise une technologie innovante, qui permet par tri granulométrique et densimétrique d'accroître la teneur des minerais. Ceci permet d'exploiter une portion plus large du gisement (en incluant des minerais à plus basse teneur) et d'augmenter ainsi la durée de vie des réserves. Ce procédé a été adapté pour traiter le minerai de la mine de Tiébaghi. La nouvelle usine d'enrichissement de Tiébaghi a été inaugurée en novembre 2008.

La production minière globale de la Société Le Nickel-SLN pour ces trois dernières années a été la suivante :

(en milliers de tonnes humides)	2012	2011	2010	2009
Production directe	2 606	2 533	2 567	2 520
Production sous-traitée	710	602	735	432
TOTAL	3 316	3 135	3 302	2 952
Latérites	538	550	624	256

L'usine métallurgique de Doniambo

L'usine de Doniambo produit du ferronickel (typiquement 80 % de sa production), directement commercialisable, et de la matte de nickel (20 % de la production), qui est utilisée en totalité par l'usine de Sandouville. La proportion varie selon les évolutions des marchés respectifs de ces produits.

Le minerai reçu des mines est homogénéisé, puis séché. Il est ensuite calciné dans cinq fours rotatifs, après ajout d'un réducteur. L'étape suivante est la fusion, dans trois fours électriques Demag. Le produit résultant est transformé, soit par affinage en poche puis grenailage, en ferronickel commercialisable (SLN 25), soit en matte de nickel, par ajout de soufre et affinage dans des convertisseurs Bessemer.

L'usine de Doniambo est une des deux plus importantes unités de production de ferronickel au monde et un effort d'investissement soutenu a permis de faire régulièrement évoluer les technologies et les équipements qui y sont utilisés. Sa situation à proximité du port de Nouméa permet également à l'usine de bénéficier d'un accès direct pour les minéraliers et les navires cargo.

Un important programme de modernisation de l'outil de production à Doniambo est en cours. Au total quatre des cinq fours rotatifs de calcination et deux des trois fours électriques ont été renouvelés au cours des dernières années. Par ailleurs des installations de séchage du minerai ont été développées. Sur le plan environnemental, des investissements importants ont également été réalisés.

Production métallurgique (ferronickel + matte) de l'usine de Doniambo (en tonnes de nickel contenu)

1994	50 129
1995	52 343
1996	53 413
1997	54 892
1998	56 502
1999	56 642
2000	57 463
2001	58 973
2002	59 867
2003	61 523
2004	55 180
2005	59 576
2006	62 383
2007	59 796
2008	51 131
2009	52 131
2010	53 719
2011	54 360
2012	56 447

La raffinerie de Sandouville

La raffinerie de Sandouville-Le Havre utilise un procédé hydrométallurgique très performant spécialement développé par les équipes de recherche d'ERAMET. L'approvisionnement en matte à 70 % de nickel est assuré en totalité par l'usine métallurgique de la Société Le Nickel-SLN à Doniambo en Nouvelle-Calédonie.

La matte est broyée puis attaquée par une solution de chlorure ferrique en présence de chlore. Plusieurs étapes successives d'extraction dans des mélangeurs-décanteurs permettent d'extraire le fer, sous forme de chlorure ferrique, et le cobalt, sous forme de chlorure de cobalt. Les diverses impuretés restantes sont ensuite éliminées. La solution de chlorure de nickel restante est pour la plus grande part envoyée dans une série de cuves d'électrolyse. On obtient ainsi une cathode de nickel très pur, qui est généralement découpée et mise en fût. La raffinerie de Sandouville a engagé une politique de création de produits à forte valeur ajoutée destinés à diverses applications (électronique, chimie...).

La raffinerie produit du nickel de haute pureté (plus de 99,97 % de nickel contenu) sous forme de nickel métal (nickel électrolytique) ainsi que du chlorure de nickel, du carbonate de nickel, du chlorure de cobalt et du chlorure ferrique.

Politique commerciale et produits d'ERAMET Nickel

Le Groupe dispose d'un réseau commercial mondial, ERAMET International, qui assure l'essentiel de la commercialisation du nickel. Le minerai est vendu directement par la Société Le Nickel-SLN.

La stratégie commerciale de la branche Nickel repose sur une gamme de produits à forte valeur ajoutée, développés spécifiquement pour répondre aux besoins techniques de leurs utilisateurs. Le Groupe détient des positions mondiales de premier plan sur ses principaux produits.

Le Groupe apporte un accompagnement technico-commercial important à ses clients, afin de les aider à valoriser pleinement ses produits dans leur propre procédé de production. Le Groupe entretient des relations de partenariat de long terme avec ses clients. Les ventes de ferronickel sont réalisées généralement dans le cadre de contrats pluriannuels, qui se traduisent par des engagements de tonnages.

Les prix de vente utilisent comme référence le cours du nickel au LME, auquel sont ajoutées typiquement des « primes » significatives traduisant notamment la valeur d'usage de ces produits. Les primes font l'objet de négociations principalement annuelles ou trimestrielles.

Minerai

Le minerai est vendu essentiellement au Japon à des producteurs de ferronickel et à l'usine de Yabulu en Australie.

Ferronickel

La totalité de la production de ferronickel du Groupe est vendue à des producteurs d'aciers inoxydables. Le ferronickel est un alliage de nickel (entre 23 et 30 %) et de fer. Le ferronickel SLN 25 apporte aux producteurs d'acier inoxydable non seulement du

nickel, mais aussi du fer d'excellente qualité. Utilisé par l'aciériste dans un convertisseur, grâce à sa forme en grenailles, il permet des gains de productivité et de rendement importants.

La plupart des grands producteurs d'aciers inoxydables sont clients du Groupe. Le Groupe a conclu, avec certains, des contrats à long ou moyen terme, prévoyant des engagements en volume sous réserve de prix à négocier périodiquement. Ces contrats assurent à ERAMET une relative régularité des livraisons. Ils représentent la plus grande part des livraisons de ferronickel du Groupe.

Nickel pur et produits associés : un des trois seuls producteurs de nickel de haute pureté au monde

- Nickel Métal (Nickel HP) : les cathodes de nickel sont principalement vendues à des fabricants d'alliages de nickel (superalliages pour l'aéronautique et le nucléaire, alliages à contraintes pour améliorer la résistance à la corrosion, à la dilatation ou à la pression ...) et à des ateliers de traitement de surface par galvanoplastie (nickelage) ;
- Chlorure de nickel (Selnic) : ERAMET est le premier producteur mondial de chlorure de nickel, produit utilisé pour le nickelage et dans l'industrie chimique (catalyseurs) ;
- Carbonate de nickel (Nickel ONE) : le carbonate de nickel est utilisé principalement dans l'industrie du raffinage pour la fabrication de catalyseurs et aussi dans l'industrie des céramiques comme pigment ;
- Chlorure de cobalt : il est utilisé dans l'industrie des pneumatiques, dans l'industrie chimique (catalyseurs) et par la filiale Eurotungstène.

Politique de recherche et développement d'ERAMET Nickel

La politique de recherche et développement de la branche Nickel a permis des développements importants depuis 30 ans. Le Groupe dispose de moyens de recherche avec ERAMET Research basé à Trappes (France).

Les travaux ont permis le développement :

- du procédé hydrométallurgique de l'usine de Sandouville en 1976 ;
- des grenailles de ferronickel en 1978 ;
- des procédés d'enrichissement des minerais pour les usines de Népoui (1991) et de Tiébaghi (2008) ;
- des techniques de géologie minière.

Par ailleurs, l'amélioration des procédés obtenue par la recherche et le développement a rendu possible l'accroissement progressif de la capacité des trois fours Demag.

Plus récemment, le Groupe a franchi une nouvelle étape majeure de son développement en créant son propre procédé hydrométallurgique pour traiter les latérites. Celui-ci pourrait être mis en application industrielle sur le gisement de Weda Bay, et pourrait également être déployé à terme sur d'autres gisements, notamment en Nouvelle-Calédonie pour l'exploitation éventuelle des gisements de Prony et Creek Pernod.

Rentabilité des capitaux employés d'ERAMET Nickel

ROCE : Résultat opérationnel courant ajusté des dotations/reprises sur tests de juste valeur/capitaux employés au 31 décembre de l'année n-1 (capitaux propres de la Branche,

plus l'endettement financier net, plus l'indemnité minière Poum/Koniambo, plus les provisions pour grands contentieux, plans sociaux et restructurations, moins les immobilisations financières, hors investissements Weda Bay).

ROCE Nickel (avant impôts)

%	2008*	2009*	2010*	2011*	2012*
Nickel	23	(7)	26	24	(5,5)

* Normes IFRS.

2.3. ERAMET MANGANÈSE

2.3.1. Le marché du manganèse

2.3.1.1. La demande de manganèse

Principales applications

L'acier

Plus de 90 % du manganèse dans le monde est utilisé pour la production d'acier. Tous les producteurs d'aciers utilisent du manganèse dans leur processus de production ; en moyenne, 6 à 7 kg de manganèse sont utilisés par tonne d'acier, mais il faut produire environ 9 à 10 kg de manganèse contenu dans du minerai par tonne d'acier. Le manganèse représente une part très faible du coût de production de l'acier.

Dans l'acier, le manganèse sert principalement comme élément d'alliage, pour améliorer la dureté, la résistance à l'abrasion, l'élasticité, l'état de surface au laminage. Il est également utilisé pour la désoxydation/désulfuration lors de l'élaboration. Il est consommé sous forme d'alliages de manganèse (ferromanganèse, silicomanganèse).

Autres applications

- Piles et batteries : il s'agit principalement des piles alcalines. Une consommation moins importante subsiste en outre dans les piles salines, dont les performances sont inférieures. On trouve des dérivés du manganèse également dans les batteries rechargeables au lithium ;
- Ferrites : utilisées dans les circuits électroniques ;
- Agriculture : engrais et alimentation animale ;
- Divers chimie : pigments, chimie fine ;
- Autre usage dans la métallurgie : principalement comme agent durcisseur pour l'aluminium (cannettes pour boissons).

Évolutions historiques de la consommation et perspectives

La demande de manganèse est influencée principalement par l'évolution de la production mondiale d'acier au carbone.

De 1998 à 2008, on constate une forte croissance moyenne de la consommation mondiale d'acier au carbone. Ceci s'explique par la fin de la baisse de la consommation d'acier de l'ancien bloc soviétique, la reprise d'une légère croissance de la demande dans les zones traditionnelles et surtout l'accélération de la demande des pays émergents, avec un poids de plus en plus majeur de la demande chinoise.

Sur les années 2002 à 2008, la croissance de la demande mondiale a même progressé de plus de 7 % par an, tirée notamment par la croissance de la demande chinoise, qui a augmenté de près de 14 % par an.

Durant le quatrième trimestre 2008 et l'année 2009, la consommation réelle mondiale d'aciers a été fortement affectée par la crise ; un fort mouvement de déstockage chez les consommateurs et chez les producteurs d'aciers a amplifié les effets de la crise économique. La production mondiale a chuté de 8 % par rapport à 2008 mais la situation a été hétérogène selon les zones. En effet, les pays développés ont produit à 60-70 % du niveau 2008 alors que l'Inde et la Chine retrouvaient dès le second trimestre 2009 leur niveau de production d'avant-crise.

La consommation d'acier a enregistré un rebond significatif en 2010, avec une hausse de 17 % par rapport à 2009. Cela est principalement dû à une amélioration dans les pays développés qui avaient le plus souffert en 2009. La croissance a cependant ralenti en 2011 et 2012, principalement en Amérique du Nord et en Europe de l'Ouest du fait des mesures de désendettements dans ces régions et la demande d'acier est restée quasi constante, à des niveaux toujours inférieurs à ceux de 2008. La consommation d'acier dans les pays émergents progressait quant à elle à un rythme plus soutenu, tout en restant affectée par les mesures gouvernementales de réduction du crédit pour lutter contre l'inflation, comme en Chine.

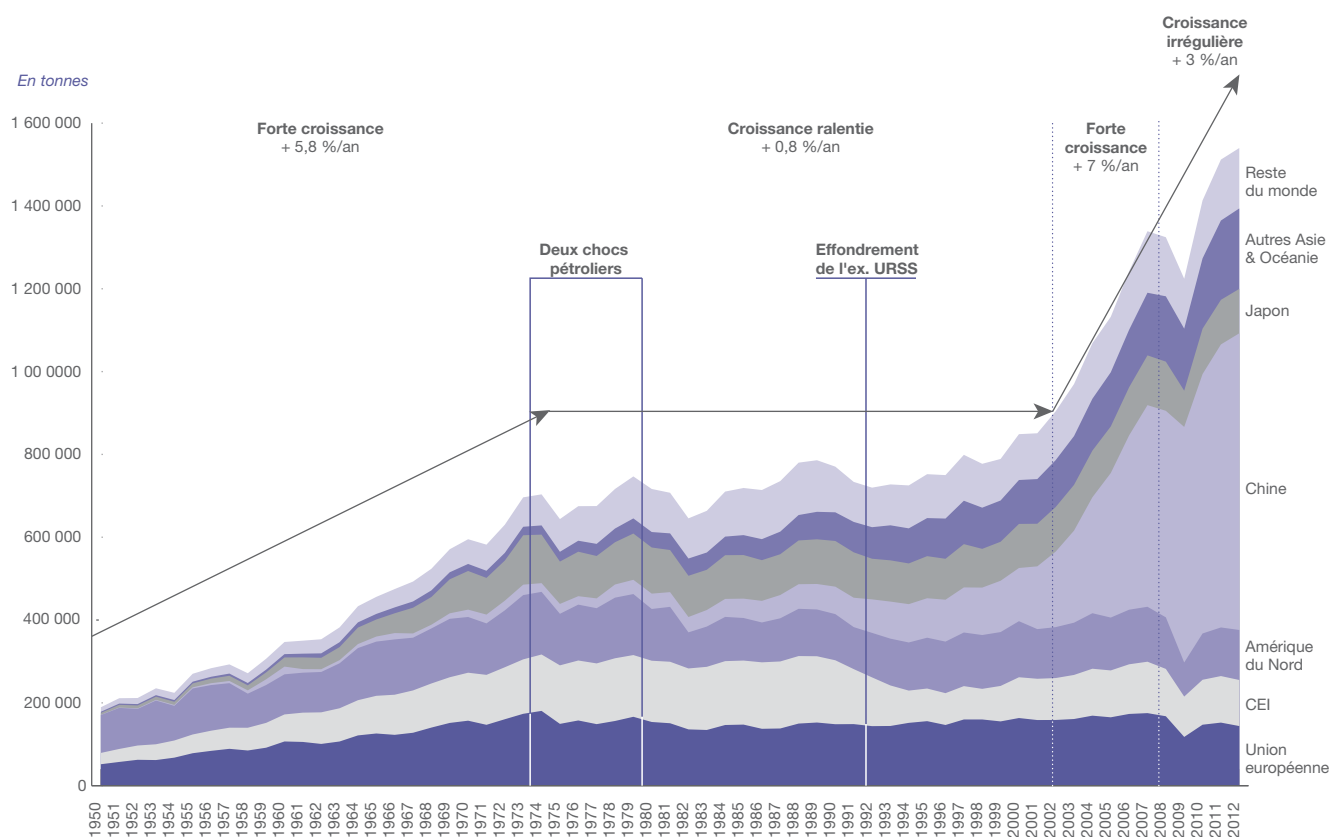
Ce déclin de la demande au niveau mondial et la baisse des prix associée ont eu un effet significatif sur la production d'acier en deuxième partie de 2011 et sur 2012, certaines régions comme l'Europe et le Japon enregistrant même des croissances négatives sur l'année 2012, à - 5,6 % et - 0,5 % respectivement. Les États-Unis s'en sortent mieux parmi les pays développés avec une croissance de la production d'acier de + 3 % sur 2012 par rapport à 2011 grâce au secteur de l'automobile.

La production d'acier en Chine présente une année 2012 en retrait à 742 millions de tonnes, en croissance limitée de + 3 %, comparé à 9 % en 2011 et des croissances à deux chiffres les années précédentes. La crise économique a affecté la croissance chinoise qui est tombée sous les 8 % sans que cela ne déclenche de massif plan de relance de la demande de la part des autorités chinoises, comme on avait pu l'observer en 2009. La volonté

politique affichée est de faire évoluer le modèle économique du pays, d'une croissance fondée sur l'industrie vers une croissance fondée sur les services, pour limiter l'impact énergétique et sur l'environnement.

Les perspectives à moyen et long terme restent favorables au-delà de la crise, car la croissance de la demande mondiale d'acier va continuer à être tirée par le développement des pays émergents, dont le potentiel reste considérable. L'urbanisation des populations mondiales, notamment, est un mouvement de fond : environ 20 millions de personnes en Chine et en Inde, et 60 millions dans le monde, s'urbanisent annuellement. Or la construction représente plus de la moitié de la consommation mondiale d'aciers. Les besoins liés à l'infrastructure et à l'industrialisation sont progressivement complétés par ceux liés aux biens de consommation durable, tels que l'automobile.

Production d'acier au carbone par zone géographique



Source : WSA, ERAMET.

Répartition de la production mondiale d'aciers carbone

(en millions de tonnes)	2010	%	2011	%	2012	%
Europe	177,3	12,4 %	181,4	11,9 %	171,2	11,1 %
Ex-URSS	108,6	7,6 %	112,4	7,4 %	111,2	7,2 %
NAFTA (Canada/États-Unis/Mexique)	110,3	7,7 %	117,5	7,7 %	120,8	7,8 %
Japon	109,6	7,7 %	107,7	7,1 %	107,3	7,0 %
Chine	639,0	44,8 %	694,0	45,7 %	716,5	46,5 %
Inde	68,3	4,8 %	72,3	4,8 %	76,4	5,0 %
Autres Asie et Océanie	103,5	7,3 %	116,6	7,7 %	117,9	7,7 %
Autres	110,0	7,7 %	117,0	7,7 %	118,6	7,7 %
TOTAL	1 426,6	100,0 %	1 519,0	100,0 %	1 539,8	100,0 %

Source : WSA, ERAMET estimations.

2.3.1.2. L'offre de manganèse

Le minerai de manganèse

L'offre de minerai de manganèse est constituée de nombreux types de minerais de qualité disparate. On distingue généralement pour le manganèse, comme pour le minerai de fer, l'offre de minerai à teneur élevée de 35 à 48 % qui supporte les coûts de transport, et l'offre de minerai à basse teneur qui est consommée localement. Bien que ces deux types de minerai soient utilisés conjointement par les producteurs d'alliages, la valeur d'usage du minerai de haute teneur est très supérieure à celle des minerais de moindre teneur. De ce fait, le prix du minerai de manganèse est fortement influencé par la disponibilité de minerai riche et l'évolution de sa consommation.

La production mondiale de minerai était évaluée en 2012 à 13,9 millions de tonnes de manganèse contenu. La production de minerai vient principalement de huit pays : l'Afrique du Sud, l'Australie, la Chine, le Gabon, le Brésil, l'Ukraine, l'Inde et le Ghana. La production de minerai à haute teneur est concentrée en Australie, au Gabon, en Afrique du Sud et au Brésil.

Production de minerai de manganèse en 2012

(en milliers de tonnes de manganèse contenu)

Chine*	1 748
Australie	3 106
Afrique du Sud	3 778
Brésil	930
Gabon	1 333
Inde*	814
Kazakhstan*	326
Ukraine*	348
Ghana*	558
Mexique*	168
Géorgie*	116
Autres*	665
MONDE	13 890

* Minerai à faible teneur.

Sources : International Manganese Institute et estimations ERAMET.

Les principaux producteurs de minerai de manganèse à haute teneur sont les sociétés BHP Billiton, Comilog (ERAMET), Assmang et Vale.

Les alliages de manganèse

Les alliages de manganèse sont produits par réduction du minerai de manganèse, à une température d'environ 1 600 °C. Cette opération est réalisée par ajout de coke dans des fours qui peuvent être :

- des fours électriques : c'est le principal procédé utilisé aujourd'hui dans le monde. La compétitivité relative des producteurs dépend pour une forte part de la disponibilité et du coût de leur approvisionnement en électricité ;
- des hauts-fourneaux : la plupart des producteurs utilisant ce procédé sont basés en Chine, en raison de la disponibilité locale de coke. En dehors de la Chine, les hauts-fourneaux sont situés uniquement au Japon et en Europe de l'Est.

Quatre familles de produits sont distinguées :

- le ferromanganèse haut carbone (HC FeMn) : il contient 65 à 79 % de manganèse et 6 à 8 % de carbone et peut être produit par les deux types de procédés, four électrique ou haut-fourneau ;
- le silicomanganèse (SiMn) : il contient 60 à 77 % de manganèse. Il ne peut être produit que par four électrique en utilisant du minerai, éventuellement complété par un ajout de laitier de FeMn ;
- le ferromanganèse affiné (MC FeMn...) : c'est un produit à plus forte valeur ajoutée, contenant moins de carbone. Il est produit principalement en transférant l'alliage de HC FeMn fondu dans un convertisseur à oxygène, qui réduit la teneur en carbone au niveau souhaité. On distingue le ferromanganèse moyen carbone (1,5 % de carbone) et le ferromanganèse bas carbone (0,5 % de carbone.) Il est utilisé surtout pour la production d'acier sous forme de produits plats et d'aciers spéciaux ;
- le silicomanganèse bas carbone (SiMnLC) : avec l'acquisition de Tinfos, ERAMET Comilog Manganèse a renforcé sa présence sur le marché des alliages de manganèse affinés, en particulier le silicomanganèse bas carbone. Cet alliage, pour la production duquel Tinfos a su développer un savoir-faire unique, est destiné principalement à la production d'aciers inoxydables, un des marchés principaux du groupe ERAMET.

ERAMET Manganèse est le premier producteur mondial d'alliages affinés.

Répartition de la production mondiale d'alliages de manganèse en 2012

Silicomanganèse	63 %
Ferromanganèse haut carbone	26 %
Ferromanganèse affiné et silicomanganèse affiné	11 %

Sources : estimations ERAMET.

Production mondiale d'alliages de manganèse en 2012 (en milliers de tonnes d'alliages)

Europe	1 134
CEI	1 594
Amérique du Nord	217
Chine	9 337
Autres Asie et Océanie	3 748
Autres	1 338
TOTAL MONDE	17 368

Sources : estimations ERAMET.

L'industrie des alliages de manganèse est très fragmentée. Il n'existe pas de barrière technologique importante pour les produits standards que sont le ferromanganèse haut carbone et le silicomanganèse. Toutefois, entre l'évolution de l'offre de minerai, avec des teneurs en manganèse plus faibles, et l'évolution de la demande d'aciers, de plus haut de gamme, une différenciation de plus en plus marquée s'opère sur le marché entre des alliages de même nature mais de qualité variable. Parmi les alliages standards, le silicomanganèse est celui qui a connu la croissance la plus forte, bénéficiant à la fois du fait qu'il puisse être produit en plus grande partie par des minerais de basse teneur disponibles en Chine, en Inde et en Ukraine, ainsi que du fait qu'il soit adapté à la production d'aciers longs qui bénéficient de la croissance de la construction dans ces pays.

L'offre d'alliages de manganèse dépend de la disponibilité du minerai de manganèse. Après une longue période de surcapacité dans les années 1980-1990, l'accélération de la demande des sidérurgistes durant les années 2000, combinée à une moindre élasticité de l'offre de minerai, a provoqué des périodes courtes de forte tension sur le marché des alliages de manganèse. En 2012, l'offre importante de minerai a généré une offre excédentaire d'alliages compte tenu du niveau de la demande.

Le marché des alliages de manganèse affinés est un marché de spécialités. La production d'affinés représente 11 % de la production d'alliages. Ce marché est essentiellement lié à la production d'aciers plats destinés à des marchés comme l'automobile et la construction navale.

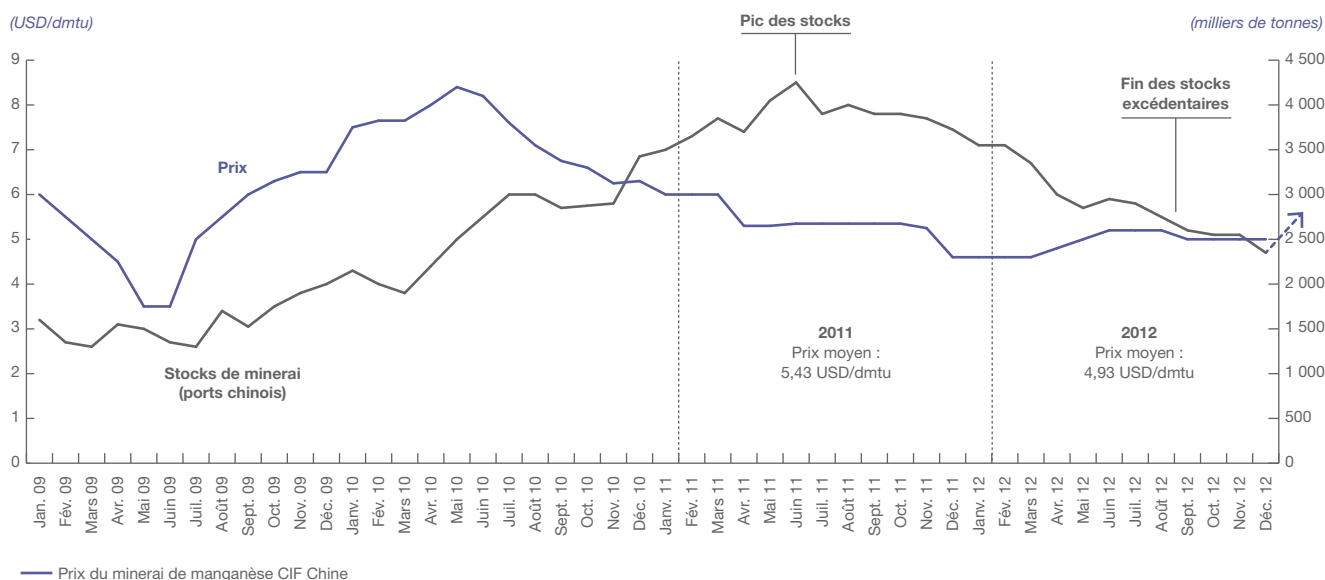
Les producteurs se trouvent dans un grand nombre de pays, même si la Chine représente environ la moitié de la production mondiale.

La compétitivité des alliages chinois ainsi que du manganèse métal qui est un substitut aux alliages affinés s'est fortement réduite début 2008 suite à la décision du gouvernement chinois d'imposer des taxes à l'exportation de 20 % sur les alliages et le manganèse métal. Cela a entraîné un retrait de l'offre chinoise d'alliages de Mn destinée à l'exportation, ainsi qu'une accentuation de la surcapacité de production d'alliages en Chine. Hors de Chine, la réduction de l'offre chinoise a été compensée depuis fin 2010 par un accroissement significatif de l'offre d'alliages en provenance d'Inde, notamment de silicomanganèse. Depuis janvier 2013 toutefois, le gouvernement chinois a décidé de retirer la taxe à l'export sur le manganèse métal tout en maintenant sur les alliages de manganèse.

2.3.1.3. Prix du manganèse

Minerai de manganèse

Le prix de vente du minerai de manganèse, comme celui des alliages, résulte de négociations directes entre acheteurs et vendeurs. Il est classiquement exprimé en USD/dmtu (*dry metric ton unit*). Une dmtu correspond à 10 kg de manganèse contenu. Le prix de la dmtu est plus élevé pour les minerais riches et dépend aussi de la granulométrie et de la présence éventuelle d'impuretés.



Alors que le prix du minerai « haute teneur » se fixait dans le passé pour un an, la durée de validité des prix « contrat » s'est raccourcie depuis 2009 amplifiant la volatilité des prix du minerai de manganèse. Cette tendance s'est encore accélérée depuis 2010 : les prix sont passés de trimestriels à mensuels.

Alliages de manganèse

Il n'existe pas de marché à terme pour les alliages de manganèse. Les prix sont négociés directement entre les producteurs et leurs clients. En ce qui concerne les ventes programmées, les prix des alliages sont souvent négociés suivant une fréquence trimestrielle. Les ventes non programmées sont négociées sur la base de prix ponctuels (« spot »).

Le marché du manganèse est avant tout un marché mondial, extrêmement concurrentiel. Il peut cependant parfois exister des écarts de prix entre les grandes zones géographiques (Europe, Amérique du Nord, Asie) du fait de l'évolution des parités moné-

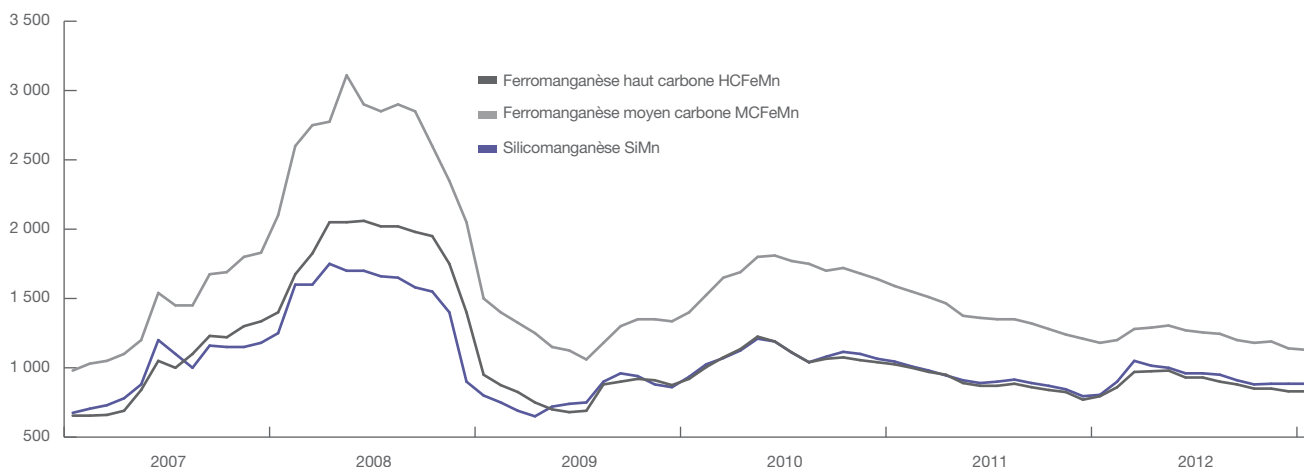
taires ou des décalages de cycles économiques. Ces écarts ne sont, en général, que temporaires.

Par ailleurs, il existe également des écarts de situation entre les différentes familles d'alliages liées aux écarts de valeur d'usage. Les alliages affinés, notamment, ont un prix de vente plus élevé que les alliages standards.

Hors Europe, les prix des alliages de manganèse sont essentiellement fixés en dollars américains (USD). En Europe, ils se traitent essentiellement en euros. Les prix sont fixés par tonnes brutes d'alliages et non en manganèse contenu. Cependant, la qualité du produit et notamment sa teneur en manganèse sont prises en compte lors de la négociation.

Il existe plusieurs publications spécialisées dans les métaux qui suivent l'évolution des prix du manganèse par le biais d'enquêtes mensuelles sur les prix spot. La courbe ci-dessous est établie à partir des données de la publication du CRU (Londres).

Prix des alliages de manganèse en Europe (euros par tonne brute d'alliages : euros/t)



Source : CRU.

La volatilité des prix des alliages de manganèse est historiquement moins forte que celle des métaux cotés au LME.

2.3.1.4. Situation récente du marché

Après de longues années de faible croissance, la production mondiale d'acier au carbone a accéléré entre les années 2000 et 2007, portée par la Chine, avec un taux de croissance annuel moyen d'environ 7 % par an.

Ceci a entraîné une forte demande de manganèse, qui s'est traduite par un premier pic des prix du manganèse en 2004, tant pour les alliages que pour le minerai.

La capacité de réaction de l'offre a été rapide et, dès 2005, les cours avaient rechuté à leur niveau historique moyen.

En 2006 et 2007, la production mondiale d'acier au carbone a progressé de 9,1 % et de 7,3 % respectivement, entraînant une reprise des cours qui ont accéléré pour atteindre des niveaux records en 2008.

L'offre de minerai de manganèse a été confrontée à des goulots d'étranglement logistiques (chemins de fer et ports) dans certains grands pays producteurs, notamment l'Afrique du Sud. Par ailleurs, très peu de grands projets d'investissement ont été annoncés pour faire face à la croissance rapide de la demande et ceux-ci sont essentiellement concentrés en Afrique du Sud.

Sur le plan de la production d'alliages de manganèse, au-delà de la contrainte logistique et du prix du minerai, s'est ajoutée au cours des dernières années la hausse des prix de l'énergie (électricité, coke...) qui a contribué à la hausse des cours. Par ailleurs, la Chine, où l'essentiel des nouvelles capacités ont été construites au cours des dernières années, a engagé une politique visant à limiter ses exportations d'un certain nombre de produits métallurgiques, dont les alliages de manganèse. Ceci a été conduit à travers des hausses successives des taxes à l'exportation.

Le marché du minerai étant essentiellement lié à l'évolution de la consommation de minerai en Chine et donc à l'évolution de la production d'acier chinoise, dès la fin 2009 la demande de minerai s'est redressée. Cette reprise brutale de la demande chinoise de minerai, accentuée par le développement de la demande en Inde, a entraîné une augmentation des prix du minerai en janvier 2010, atteignant un point haut en mai 2010. Ces niveaux de prix élevés ont favorisé le développement de nouvelles sources de manganèse et ont incité les producteurs existants à produire à pleine capacité, résultant en une augmentation des importations de minerai en Chine et donc en une élévation du niveau de stock dans les ports chinois jusqu'à mi-2011.

Ce niveau élevé des stocks, ainsi qu'une baisse de la demande sur la fin de l'année, explique la baisse des prix du minerai observée tout au long de l'année 2011. Toutefois, cette baisse est restée relativement modérée dans des conditions de marché difficiles, ce qui traduit bien l'augmentation des coûts d'exploitation et logistiques dans l'industrie, notamment du minerai local chinois.

La baisse des prix constatée a poussé un certain nombre d'acteurs hauts coûts à réduire leur production en 2011/2012. Cela combiné à des problèmes techniques chez certains acteurs majeurs, qui n'ont pu produire à capacité maximale, le marché du minerai Seaborne était globalement en sous-offre sur toute l'année 2012, malgré une demande ralentie (crise en Occident, assouplissement de la croissance en Chine...) faisant baisser les stocks de minerai dans les ports chinois de 3,5 à 2 millions de tonnes. Le prix du minerai est ainsi reparti légèrement à la hausse à partir d'avril 2012.

Concernant les alliages, le marché souffre d'une faible visibilité liée aux difficultés rencontrées par les économies dites matures depuis le milieu de l'année 2011 : croissance molle, crise de la dette en zone euro... Ceci se traduisant par une pression négative sur la production d'acier hors Chine, et donc par une demande en alliages plus incertaine, alors même que les producteurs ont pour la plupart maintenu leur rythme de production. L'offre excédentaire de minerai en 2011 a même soutenu l'émergence de nouvelles capacités de production, en Inde et en Corée.

En Chine, où l'on note une surcapacité structurelle d'alliages depuis la hausse des taxes à l'exportation, le ralentissement marqué de la production d'acier fin 2011 et en 2012 a également mécaniquement joué à la baisse sur la demande d'alliages, et donc sur les prix. La conjonction de cette baisse des prix à des coûts de production en hausse (notamment électricité) a poussé

de nombreux producteurs locaux de silicomanganèse à réduire ou même à stopper leur activité.

Les perspectives pour 2013 sont orientées vers une stabilité de l'activité industrielle pour l'Europe et le Japon et une légère hausse pour les États-Unis. Les marchés des alliages et du minerai semblent se rééquilibrer en ce début d'année, avec des tendances de prix à la hausse.

Bien que plus modérée qu'elle a pu l'être ces dernières années, la Chine devrait encore en 2013 connaître une croissance de sa production d'acier significative (probablement d'un niveau similaire à la croissance de 2012), de même que l'ensemble des pays dits émergents qui représentent une part de plus en plus importante de la consommation mondiale d'alliages de manganèse.

À moyen terme, la capacité de l'offre de minerai de manganèse va continuer à être fortement dépendante de l'Afrique du Sud avec ses nouveaux projets miniers et ses capacités logistiques. Par ailleurs, la production chinoise de minerai de manganèse rencontrant des difficultés à répondre à la croissance de la demande et sa qualité (teneur) tendant à baisser, cela rend d'autant plus nécessaire l'usage de produits importés à plus forte teneur. Mais constatons toutefois que cette offre reste limitée et que les réserves ont tendance à diminuer.

2.3.2. Présentation d'ERAMET Manganèse

2.3.2.1. Points clés

Le Groupe est un acteur de premier plan mondial dans l'industrie du manganèse, tant pour l'extraction minière qu'au niveau de la transformation du minerai : il est le deuxième producteur mondial de minerai à haute teneur et d'alliages de manganèse, le premier producteur mondial d'alliages affinés, ainsi que le premier producteur mondial de dérivés chimiques du manganèse ; il bénéficie d'une présence ancienne au Gabon avec une mine de haute qualité (teneurs et réserves), à travers sa participation majoritaire dans Comilog aux côtés de la République gabonaise.

Comilog a su développer au cours des dernières années sa production pour accompagner la croissance du marché mondial de l'acier ; avec le programme d'investissement en cours, Comilog atteindra sur 2014/2015 l'objectif de 4 millions de tonnes, soit un doublement en une dizaine d'années. Comilog est par ailleurs le concessionnaire du train Transgabonais, à travers la Setrag.

Au sein d'ERAMET Manganèse, d'autres activités se développent également, hors de la filière industrielle du manganèse :

- le recyclage de catalyseurs pétroliers, aux États-Unis (GCMC, filiale de Comilog) et en France (Valdi) ;

- un nouveau pôle d'activité dans le domaine des sables minéralisés (zircon et titane), constitué en deux temps, à travers d'abord l'acquisition de Tinfos (usine de Tyssedal en Norvège) puis la constitution d'une joint-venture appelée TiZir à 50/50 avec le groupe australien Mineral Deposits Limited (« MDL »), qui comprend d'une part l'usine de Tyssedal et d'autre part la future exploitation de sables minéralisés en cours de construction au Sénégal (Grande Côte), apportée par MDL ;
- le projet de développement au Gabon d'un gisement polymétallique potentiellement très important de niobium/terres rares/tantale/uranium, détenu par Maboumine, filiale majoritaire de Comilog. Ce projet est actuellement au stade de travaux d'étude et de pilotage en laboratoire en vue de la mise au point d'un procédé nouveau permettant de traiter le minerai complexe de ce gisement.

2.3.2.2. Historique de la branche Manganèse

1957 : Création de Comilog.

1962 : Début de l'exploitation du gisement de Moanda au Gabon.

1986 : Démarrage du chemin de fer Transgabonais, qui permet d'acheminer le minerai de la mine de Moanda jusqu'au port d'Owendo, proche de Libreville.

1991-1994 : Comilog fait l'acquisition de Sadacem (chimie du manganèse), de SFPO (production de ferromanganèse par haut-fourneau à Boulogne-sur-Mer), de DEM (production d'alliage par four électrique à Dunkerque).

1995 : Acquisition par Comilog des usines d'alliages de manganèse de Guangxi et Shaoxing (Chine).

1996-1997 : ERAMET devient le principal actionnaire de Comilog.

1999 : ERAMET réalise l'acquisition des activités manganèse du groupe Elkem, regroupées dans la société ERAMET Manganèse Alliages.

2000 :

- Acquisition de la société mexicaine Sulfamex, producteur de produits agrochimiques à base de manganèse.
- Inauguration du Complexe Industriel de Moanda (Gabon), nouvelle usine d'enrichissement et d'agglomération du minerai de manganèse, qui renforce la gamme de produits de Comilog et permet de rallonger la durée de vie des réserves.

2001 : Fermeture d'un haut-fourneau de ferromanganèse à Boulogne-sur-Mer et d'un four électrique produisant du silico-manganèse en Italie.

2002 : Acquisition de l'usine d'alliages de manganèse de Guilin (Chine).

2003 : Mise en œuvre d'un programme de restructurations dans la branche Manganèse :

- fermeture de l'usine de ferromanganèse de Boulogne-sur-Mer et de l'usine d'alliages de manganèse de Shaoxing (Chine). Réductions d'effectifs sur la plupart des autres sites d'ERAMET Manganèse ;
- cession par Comilog de Sadaci (grillage de molybdène) et de l'activité Noir de Carbone, toutes deux basées en Belgique ;
- mandat de gestion provisoire du train Transgabonais confié à Comilog par le gouvernement gabonais.

2004 : Lancement de l'investissement visant une augmentation de 50 % de la production de minerai de manganèse de Comilog à Moanda, à 3 millions de tonnes.

Lancement de l'investissement en Chine pour une nouvelle usine de dérivés du manganèse destinés au marché des piles alcalines.

Le Groupe a procédé, avec effet au 1^{er} juillet 2004, à l'acquisition de la participation de 30 % détenue par Cogema (groupe Areva) dans ERAMET Manganèse Alliages et de la participation de 7 % détenue par Cogema (groupe Areva) dans la société Comilog. À la suite de cette opération, les activités d'ERAMET Manganèse Alliages ont été scindées en deux sociétés : ERAMET Norway et Marietta.

2005 : Décision de porter la capacité de production de minerai de Comilog à 3,5 millions de tonnes à l'horizon 2008. ERAMET renforce son activité de recyclage des catalyseurs pétroliers grâce à l'investissement de sa filiale Gulf Chemical and Metallurgical Corp. (GCMC) pour monter à 100 % dans Bear Metallurgical (ferromolybdène).

En novembre 2005, ERAMET obtient la concession du train Transgabonais pour 30 ans.

2006 : Succès de la hausse de production de Comilog à 3 Mt.

2007 : En janvier, démarrage de la production de l'usine de Chongzuo (Chine) de dérivés chimiques du manganèse destinés au marché des piles alcalines.

2008 :

- Acquisition de 58,93 % du groupe norvégien TINFOS (soit 56 % d'intérêt économique).

2009 :

- Acquisition du solde des 100 % dans l'ex-TINFOS (hors centrale de Nottoden, à 34 %).
- Pose de la première pierre du Complexe métallurgique de Moanda.

2010 :

- Acquisition activité Valdi, spécialisée dans le recyclage des catalyseurs pétroliers, des piles et déchets d'aciéries.
- Cession des opérations de négoce international acquises de Tinfos (« Tinfos Nizi »).
- Accord avec le gouvernement gabonais pour un renforcement au sein du Groupe de Comilog (passage à 35 % en 2015).

2011 : Octobre : Création de TiZir, une joint-venture (50/50) dans le secteur des sables minéralisés (ilménite et zircon notamment) avec la société Mineral Deposits Ltd.

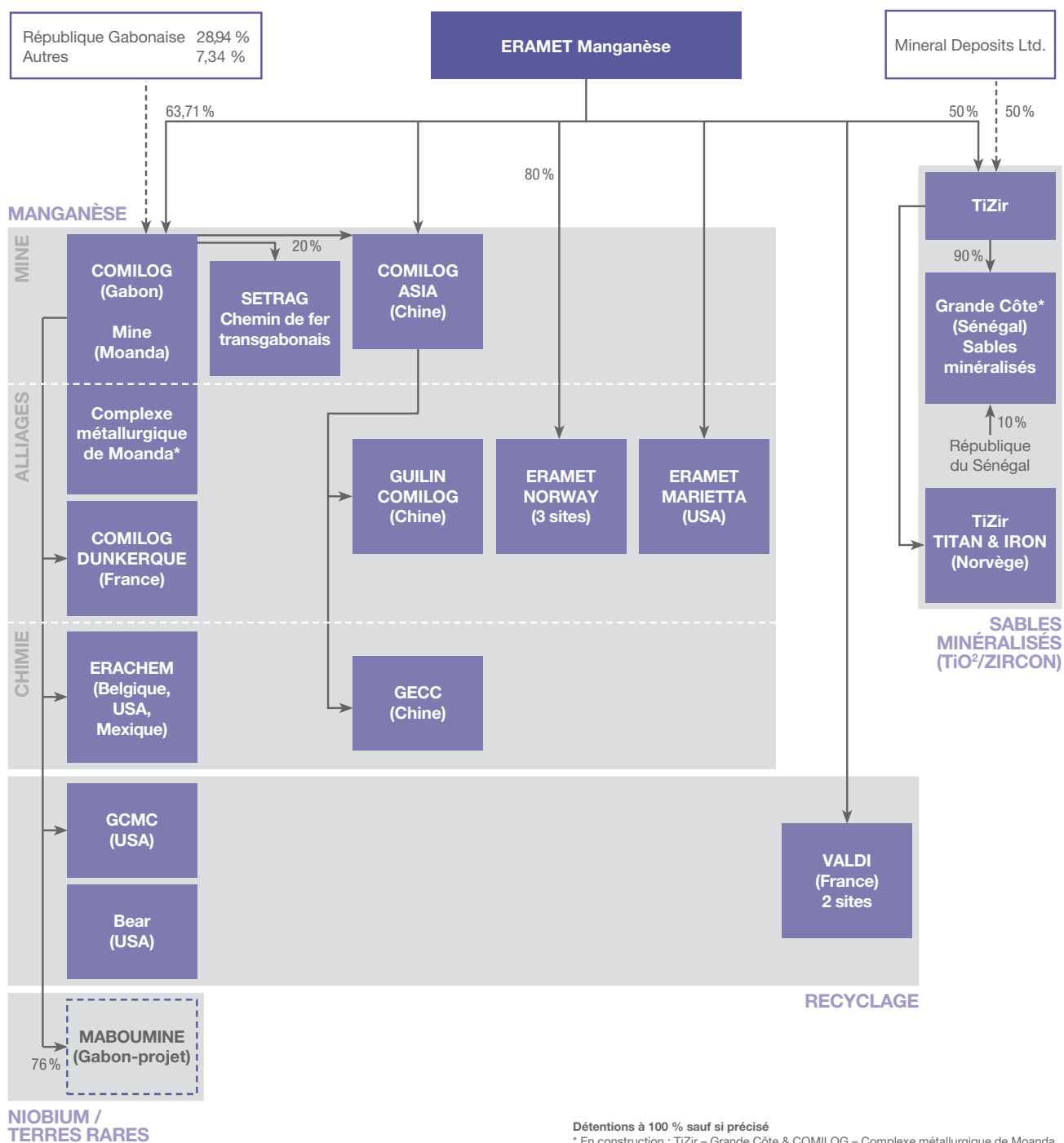
2012 : Démarrage de la nouvelle usine d'alliages de manganèse « New Guilin » en Chine, et fermeture de l'ancienne usine de Guangxi. Travaux de R&D sur deux nouveaux pilotes pour la recherche d'un procédé de traitement du gisement polymétallique de Mabounié au Gabon (niobium, terres rares, tantale, uranium...)

2.3.2.3. Structure

Organisation au 31 décembre 2012

Le principal pôle d'activité est le pôle « Manganèse » qui comprend l'extraction du minerai au Gabon, son transport et les activités de transformation du minerai, soit sous forme d'alliages, soit sous forme de dérivés chimiques.

La branche Manganèse d'ERAMET, « ERAMET Manganèse », est organisée aujourd'hui autour de six sociétés schématiquement décrites ci-dessous :



- Comilog est une société de droit gabonais détenue à 63,71 % par ERAMET. Ses activités comprennent :
 - l'exploitation de la mine et de l'usine d'agglomération de manganèse de Moanda ;
 - l'exploitation de Setrag (chemin de fer Transgabonais) ;
 - la production d'alliages de manganèse à Dunkerque (France) ;
 - la production de dérivés chimiques à base de manganèse, le recyclage de métaux contenus dans les catalyseurs pétroliers ;
 - la production de ferrovandium et de ferromolybdène ;
 - le projet Maboumine (niobium, terres rares).
- Comilog Asia comprend les activités chinoises dans la transformation du manganèse. À fin 2012, ceci inclut, dans les alliages de manganèse, la nouvelle usine chinoise « New Guilin », démarrée en juillet 2012, tandis que l'usine de Guanxi a été fermée fin 2012 et l'ancienne usine de Guilin a été fermée en 2011 ; par ailleurs, Comilog Asia comprend, dans les dérivés chimiques du manganèse, l'usine de bioxyde électrolytique de manganèse pour piles située à Chongzuo.
- ERAMET Norway comprend les trois usines d'alliages norvégiennes de Porsgrunn, Sauda et Kvinesdal.
- ERAMET Marietta (États-Unis) produit des alliages de manganèse.
- TiZir est la joint-venture à 50/50 avec le groupe australien Mineral Deposits Limited portant sur les sables minéralisés et la production de dioxyde de titane et de zircon. TiZir regroupe l'usine d'enrichissement du minerai de titane par pyrométallurgie située à Tyssedal (Norvège) et l'exploitation en cours de construction de Grande Côte, au Sénégal, qui produira des sables minéralisés (minerai de titane et zircon).

Activité minière et transformation du manganèse (alliages de manganèse et chimie)

La mine et l'usine d'agglomération de Moanda

La mine de Moanda exploite un des plus riches gisements de minerai de manganèse au monde. La teneur du minerai est en moyenne de l'ordre de 46 %. Les réserves minières sont traitées dans le Chapitre 2.8.

L'exploitation est réalisée à ciel ouvert. La couche de stériles recouvrant le minerai représente quatre à cinq mètres d'épaisseur. Elle est extraite par des draglines. Le minerai « tout venant » est extrait avec des pelles hydrauliques et chargé sur des camions de cent dix tonnes. Le minerai est traité à l'usine d'enrichissement. Le minerai enrichi sortant est expédié par convoyeur jusqu'à la gare de Moanda.

Les fines de minerai, non commercialisables, qui étaient mises en terril précédemment, sont désormais expédiées au complexe

industriel de Moanda. Elles y sont tout d'abord enrichies par milieu dense, pour passer de 43 % à un concentré à 52 %. Ce dernier est ensuite mélangé à du coke et aggloméré dans un four à une température de 1 300 °C pour obtenir un produit à environ 58 % de manganèse. Ce dernier est expédié par convoyeur pour chargement des wagons à la gare de Moanda. L'usine d'agglomération a une capacité de production de 600 000 tonnes par an.

Le chemin de fer Transgabonais achemine, entre Franceville et Libreville, sur une distance de plus de six cents kilomètres, outre le minerai de manganèse de Comilog, le bois et les marchandises diverses et transporte des passagers. Comilog possède ses propres locomotives et ses propres wagons.

Par ailleurs, en mai 2003, Comilog s'est vu confier un mandat de gestion provisoire du Transgabonais par le gouvernement gabonais, par suite de la déchéance de la concession accordée à l'opérateur. Ceci a permis d'améliorer considérablement la maintenance et la fiabilité du trafic, permettant ainsi l'écoulement de quantités plus importantes de minerai de manganèse.

Ce mandat de gestion a été prolongé en février 2004 par le gouvernement gabonais pour une durée de dix-huit mois.

Enfin, à compter de novembre 2005, Comilog a obtenu la concession du train Transgabonais pour une durée de trente ans. Ceci lui permet de sécuriser ses liaisons et d'assurer l'expédition de quantités de minerai en forte croissance.

Comilog, via sa filiale, Port Minéralier d'Owendo, est concessionnaire de son port minéralier, le port d'Owendo, avec une capacité de stockage correspondant à environ trois mois de production. Le port peut accueillir des bateaux de 60 000 tonnes et les charger en trois jours.

La production d'alliages de manganèse

Le Groupe est le deuxième producteur mondial d'alliages de manganèse et le premier producteur mondial d'alliages affinés, produits à plus forte valeur ajoutée. Le Groupe, qui possède six usines d'alliages de manganèse fin 2012, est le seul producteur d'alliages disposant d'usines dans les trois grandes zones de consommation : Europe, États-Unis, Asie (Chine), ce qui lui permet d'assurer un meilleur service à ses clients, tout en lui apportant une meilleure résistance contre les fluctuations des marchés et des parités monétaires.

La gamme d'alliages produits par le Groupe est très large : ferromanganèse haut carbone, silicomanganèse, ferromanganèse moyen et bas carbone, silicomanganèse bas carbone. ERAMET Manganèse accroît progressivement la part des alliages affinés dans sa production.

Au Gabon, ERAMET a engagé la construction du complexe métallurgique de Moanda, qui verra une production, fin 2013/début 2014, de silicomanganèse et de manganèse métal.

Production d'alliages de manganèse pour la sidérurgie

(en milliers de tonnes)

	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005
Ferromanganèse haut carbone (y compris Chine)	144	227	256	246	287	299	279	290
Silicomanganèse standard	236	199	196	197	172	191	201	185
Alliages affinés	350	358	327	174	249	270	271	252
TOTAL DE LA PRODUCTION D'ALLIAGES DE MN	730	784	779	617	708*	760	751	727

* Hors Tinfos.

Sites de production d'alliages de manganèse

Sites	Pays	Capacité de production	Type de four	Produits
Dunkerque	France	70 kt	Four électrique	SiMn
Sauda	Norvège	210 kt	Four électrique	HC, MC, LC FeMn, SiMn
Porsgrunn	Norvège	165 kt	Four électrique	HC, MC, LC FeMn, SiMn, LC SiMn
Kvinesdal	Norvège	165 kt	Four électrique	SiMn, LCSiMn
Marietta	États-Unis	120 kt	Four électrique	HC, MC, LC FeMn, SiMn
Guangxi Prov.	Chine	0 kt	Hauts-fourneaux	HC FeMn
Guilin	Chine	150 kt	Hauts-fourneaux et un four électrique	HC FeMn, SiMn

En Europe, trois usines d'alliages sont situées en Norvège. La quatrième usine est en France (Dunkerque).

En Chine, le dispositif industriel a été rationalisé et repositionné, face à une situation excédentaire du marché des alliages standard. Les deux usines de Guilin et Guangxi ont été fermées et une nouvelle usine a démarré en juillet 2012 à Guilin ; ce site sera bien positionné sur les alliages de manganèse affinés.

Aux États-Unis, ERAMET Marietta est le principal producteur d'alliages de manganèse.

Activité Chimie du manganèse

Le Groupe est le leader mondial des dérivés chimiques du manganèse. L'activité Chimie du manganèse, regroupée au sein d'Erachem Comilog, est réalisée à partir de cinq usines :

Localisation	Produits
Tertre (Belgique)	Sels et oxydes de manganèse
Baltimore (États-Unis)	Sels et oxydes de manganèse
New Johnsonville (États-Unis)	EMD (bioxyde de manganèse électrolytique)
Tampico (Mexique)	Oxyde et sulfate de manganèse
Chongzuo (Province de Guangxi – Chine)	EMD (bioxyde de manganèse électrolytique)

Les principaux marchés visés par les dérivés chimiques du manganèse sont :

- l'énergie portable (piles et batteries rechargeables) ;
- les ferrites (industrie électronique) ;
- l'agriculture (engrais et alimentation animale) ;
- la chimie fine.

Activité Recyclage

Elle est réalisée actuellement sur cinq sites :

Localisation	Produits
Tertre (Belgique)	Recyclage de solutions de cuivre
Freeport (États-Unis)	Recyclage de catalyseurs pétroliers et récupération des métaux contenus (vanadium, molybdène...)
Butler (États-Unis)	Production de ferromolybdène et de ferrovanadium
Valdi – Le Palais-sur-Vienne (France)	Recyclage des catalyseurs pétroliers Traitement d'autres déchets métalliques
Valdi – Feurs (France)	Recyclage des piles et accumulateurs Affinage d'alliages

Activité Sables minéralisés (TiO₂ et zircon)

La société TiZir a été créée en 2011 par ERAMET et la société australienne Mineral Deposits Limited. Détenue à 50 % par ERAMET, elle regroupe deux sites.

Sites	Pays	Produits
Tyssedal	Norvège	Dioxyde de titane (industrie des pigments) Fonte de haute pureté pour la fonderie
Grande Côte	Sénégal	Projet minier en cours de réalisation de minerai de titane (ilménite, rutile, leucoxène) et de zircon

L'usine de Tyssedal produit du laitier de dioxyde de titane destiné à l'industrie des pigments ainsi que de la fonte de haute pureté à partir de minerais (ilménite) achetés à plusieurs fournisseurs. Grande Côte est un projet minier de sables minéralisés situé au Sénégal, dont la mise en production est prévue fin 2013 (cf. plus bas).

Politique commerciale d'ERAMET Manganèse

Grâce à son implantation industrielle et à sa très large gamme de produits, la branche Manganèse est en mesure d'apporter une offre complète et une réponse flexible aux différents besoins de ses clients en matière de manganèse.

Le Groupe entretient des relations de partenariat avec ses clients, avec un accompagnement technico-commercial important, afin de les aider à valoriser pleinement ses produits dans leur propre procédé de production. La politique commerciale est dirigée par ERAMET Comilog Manganèse qui utilise le réseau commercial mondial du groupe ERAMET, ERAMET International, lequel assure l'essentiel de la commercialisation des produits de la branche Manganèse. Dans les pays où ERAMET International n'est pas présent, le Groupe est représenté par des agents.

Recherche et Développement

Le Groupe dispose de moyens importants en matière de recherche et développement avec ERAMET Research qui ont permis notamment le développement et la mise au point du procédé de l'usine d'agglomération des fines de manganèse à Moanda (Gabon).

Les activités liées à la chimie du manganèse dépendent pour une part importante du développement de nouveaux produits conjointement avec les clients, notamment dans le domaine de l'électronique.

TiZir

En 2011, ERAMET et la société australienne Mineral Deposits Limited (« MDL ») ont établi une joint-venture associant 100 % de l'usine de dioxyde de titane et de fonte de haute pureté de Tyssedal en Norvège, opérée auparavant par ERAMET Titanium & Iron (« ETI »), et 90 % du projet de sables minéralisés de Grande Côte situé au Sénégal, qui étaient détenus par MDL – les 10 % restants étant détenus par la République du Sénégal.

La combinaison de ces deux actifs constituera une entité verticalement intégrée et un acteur majeur de l'industrie des sables minéralisés : l'usine de Tyssedal bénéficiera d'une nouvelle source d'approvisionnement en ilménite de haute qualité – un minerai de titane –, assurée par le projet Grande Côte, qui sécurisera ainsi la vente d'une majeure partie de sa production.

Les sables minéralisés, un marché attractif pour ERAMET

Les sables minéralisés sont des matières premières minérales qui font référence à des minéraux lourds qui se sont concentrés au fil du temps en milieu alluvial (plaine fluviale, côte marine ou lacustre) ou éolien (dunes). Les gisements de sables minéralisés sont ainsi d'anciennes plages, d'anciennes dunes ou encore d'anciens lits de rivière. Les principaux produits issus de ces sables sont le dioxyde de titane – qu'on trouve principalement sous forme d'ilménite (FeTiO₃) mais aussi de rutile (TiO₂) et dans une moindre mesure le leucoxène (FeTiO₃.TiO₂) – et le zircon (ZrSiO₄).

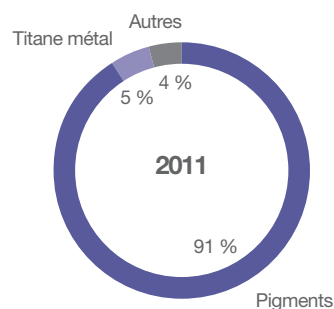
Les teneurs de ces minerais dans le sable sont souvent de l'ordre de quelques pourcents, il s'agit donc de les concentrer par séparation gravimétrique dans un premier temps, puis par séparation magnétique ou électrostatique. Les minerais de zircon et de titane sont séparés au niveau de la mine et suivent une chaîne logistique distincte.

Les principaux gisements de sables minéralisés exploités aujourd'hui se trouvent essentiellement en Australie et en Afrique du Sud, qui à eux deux représentent près de 50 % de l'offre de minerai de titane et plus de la moitié de l'offre de zircon.

Marché du titane : un fort potentiel de croissance tirée par les pays émergents

Le dioxyde de titane est principalement utilisé dans l'industrie du pigment qui représente 90 % de la demande, mais également dans la fabrication des électrodes de soudage et dans le titane métal utilisé notamment dans l'aéronautique sous forme d'alliages.

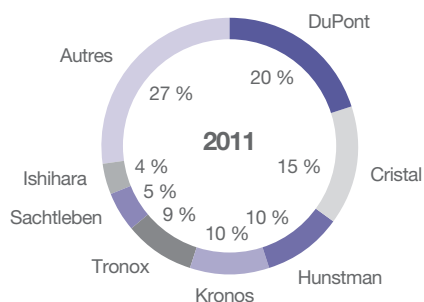
Consommation du titane – 2011



Le pigment à base de TiO₂ d'un blanc très pur, est utilisé dans les peintures, les plastiques, les textiles ou encore les papiers et a l'avantage d'être non toxique. La capacité de production de pigments est passée de 2,7 millions de tonnes en 1990 à 5,8 millions de tonnes en 2011, essentiellement tirée par l'essor asiatique qui représente en 2010 40 % de la demande contre 21 % vingt ans plus tôt. Le principal producteur de pigment est l'Américain DuPont, avec 20 % des parts de marché, suivi de

Cristal, Kronos et Huntsman. Les multiples producteurs chinois représentent en 2011 près de 25 % de l'offre, alors qu'ils ne pesaient que 7 % du marché en 1990.

Principaux producteurs de pigments – 2011



Les producteurs de pigment ont besoin d'une matière première riche en TiO_2 : le rutile qui contient plus de 95 % de TiO_2 et du rutile synthétique produit à partir d'ilménite de haute teneur, mais aussi du laitier de TiO_2 obtenu par fusion de l'ilménite, que produit notamment l'usine de Tyssedal faisant désormais partie de TiZir. La fusion/réduction de l'ilménite permet également la production

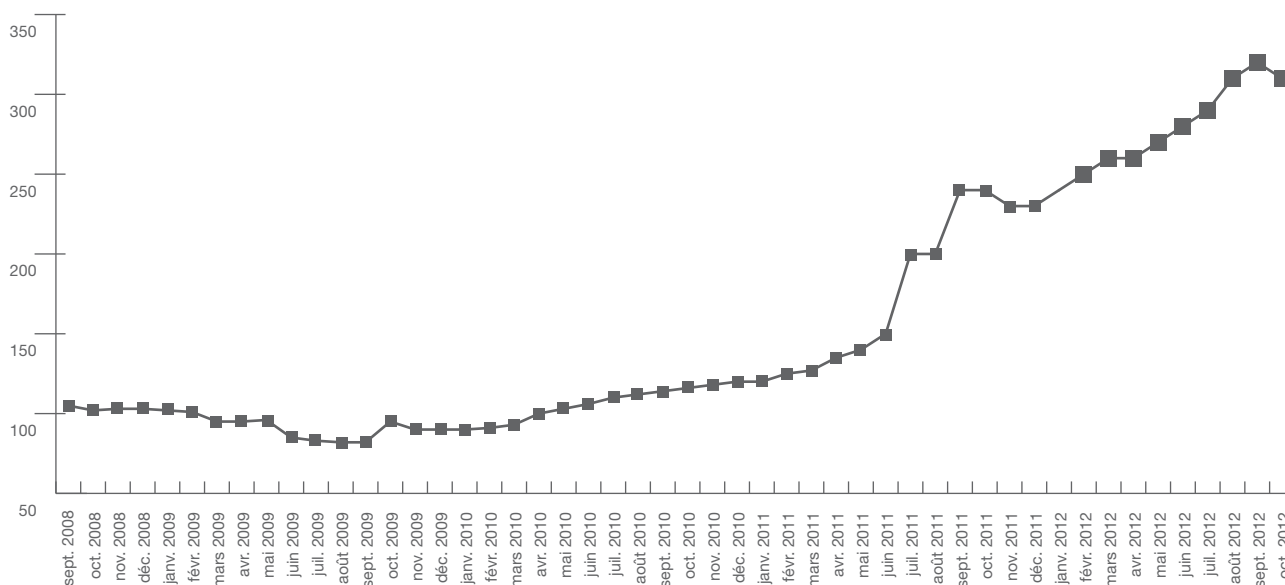
de fonte qui, selon les caractéristiques du minerai, peut constituer un coproduit très intéressant : c'est le cas actuellement à Tyssedal, un fournisseur de fonte de haute pureté destiné aux fonderies ainsi qu'à des applications telles que les moyeux d'éoliennes.

La filière du titane métal, bien que beaucoup plus faible en volume que celles des pigments, est un segment à fort potentiel de croissance, notamment dans le marché de l'aéronautique et de la médecine. En effet, le titane sous forme métallique se caractérise par un excellent ratio résistance/densité et une très forte résistance à la corrosion à haute température, ce qui le rend particulièrement attractif pour l'aéronautique, la défense et certaines applications industrielles. Le titane, par ailleurs biocompatible, est utilisé pour la fabrication de certaines prothèses. ERAMET produit des pièces forgées et matricées à base de titane et a développé une joint-venture avec le producteur d'éponge et de lingots de titane kazakh UKTMP, aboutissant à la création d'une usine de transformation des lingots en France, à Saint-Georges-de-Mons.

Le marché du titane est relativement tendu et les prix du titane ont fortement augmenté. Par exemple, le prix spot d'ilménite sulfate grade produite en Australie occidentale est passé de moins de 100 dollars la tonne en septembre 2010 à près de 250 dollars la tonne fin 2011, puis 300 dollars la tonne fin 2012.

Ilménite pour procédé sulfate – Australie occidentale (prix indicatifs FOB)

(USD/tonne)



Source : TZMI.

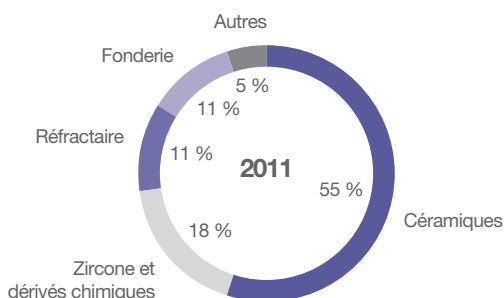
Marché du zircon

Le zircon est utilisé en particulier dans les céramiques (55 % de la demande en 2011) en tant qu'opacifiant, conférant à celles-ci un aspect brillant et une surface lisse. Les carreaux de céramique ou les lavabos des salles de bains contiennent du zircon : le sable de zircon est broyé finement puis ajouté directement à la préparation de la céramique.

Ce minéral a également des propriétés réfractaires très importantes, il est ainsi utilisé dans certains segments industriels comme élément de moule dans la fonderie de haute précision. Les dérivés chimiques du zircon sont utilisés dans une multitude d'applications comme les abrasifs, les matériaux résistants à l'usure ou encore certains catalyseurs. Enfin, le zirconium métal est utilisé notamment dans le secteur nucléaire et constitue l'enveloppe protectrice des crayons de combustible (très résistant à la chaleur et perméable aux neutrons).

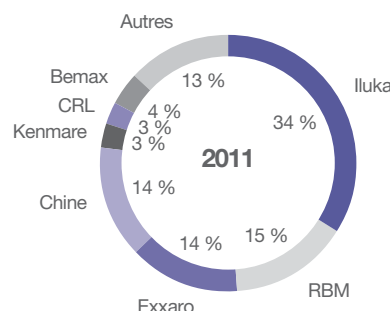
La demande de zircon est passée d'environ 1,2 million de tonnes en 2006 à près de 1,6 million de tonnes en 2011, soit une augmentation de plus de 30 %, également fortement tirée par la croissance des pays émergents et l'urbanisation.

Consommation du zircon – 2011



La production de zircon est concentrée en Australie et en Afrique du Sud qui représentent 70 % de l'offre. Les cinq premiers producteurs de zircon représentent en 2011 plus de 70 % de la production mondiale (Iluka, Rio/BHP, Exxaro, Bemax et DuPont).

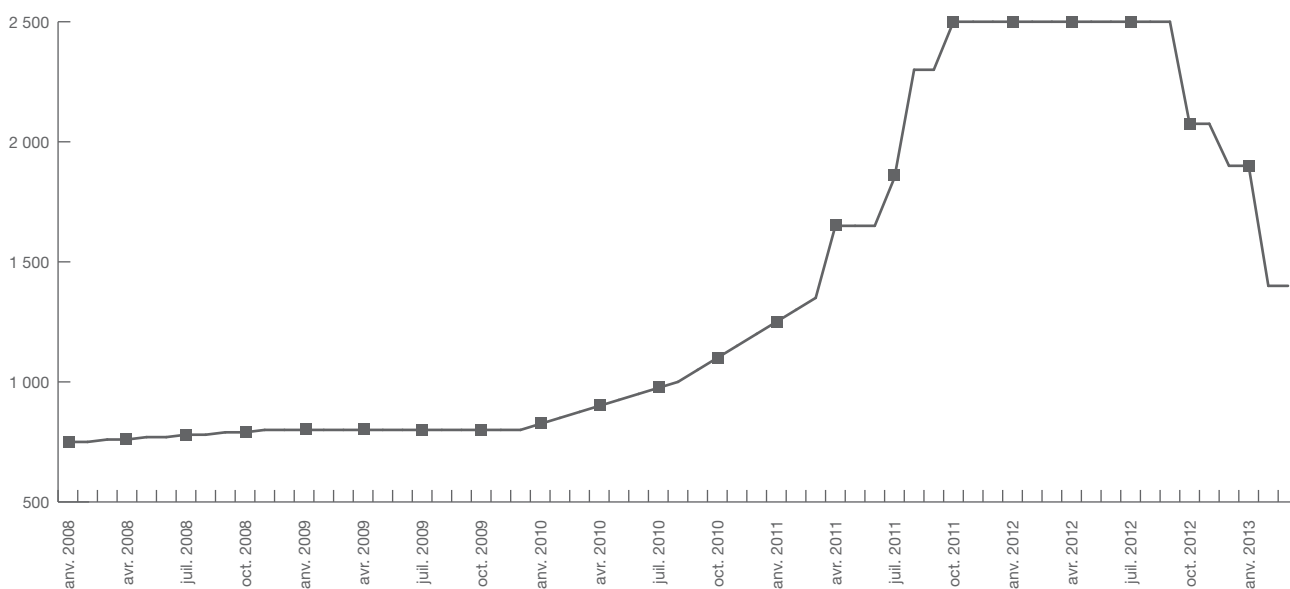
Principaux producteurs de zircon – 2011



Le marché du zircon est aujourd'hui tendu, avec d'un côté une demande grandissante tirée par la Chine et les autres pays émergents en pleine urbanisation, et de l'autre plusieurs mines en déplétion sans projets à court terme pour combler le déficit d'offre. Les prix du zircon spots sont passés de 900 dollars/tonne en 2010 à près de 2 500 dollars/tonne fin 2011 et sont revenus à un niveau proche de 1 400 dollars/tonne au 2^e semestre 2012.

Zircon vrac d'Australie (prix indicatifs FOB)

(USD/tonne)



Source : TZMI.

La nécessité de développer des projets miniers pour contenir une demande à fort potentiel de croissance :

Le secteur des sables minéralisés a souffert pendant plusieurs décennies d'un manque d'investissements importants, notamment en termes d'exploration et de développement minier. Les gisements qui alimentaient autrefois une grande partie de la demande sont aujourd'hui en cours d'épuisement et les nouveaux projets miniers ne suffiront pas à contenir les demandes en zircon et en titane qui sont tirées notamment par l'urbanisation et la croissance des marchés émergents.

TiZir sera un acteur de référence dans ce nouveau secteur et constitue une véritable diversification à la fois sectorielle et géographique pour le groupe ERAMET. Les diverses applications des sables minéralisés offrent en effet de nouveaux marchés au Groupe, élargissant ainsi son exposition en dehors de la sidérurgie. Par ailleurs, ERAMET sera ainsi implanté au Sénégal via la filiale Grande Côte S.A. de TiZir.

L'usine de Tyssedal

L'usine de Tyssedal est l'une des deux usines ayant rejoint ERAMET en 2008 dans le cadre de l'acquisition de Tinfos.

Cette usine emploie 165 personnes, produit du laitier de dioxyde de titane destiné principalement à l'industrie des pigments avec une capacité annuelle de 200 kt, ainsi que de la fonte de haute pureté (« *high purity pig iron* ») avec une capacité annuelle de 120 kt, vendue à des fonderies pour diverses applications, notamment la production de pièces pour éoliennes. Le site bénéficie en outre d'un accès à l'énergie hydroélectrique privilégié, étant localisé près d'importantes chutes d'eau exploitées à cet effet. La technologie particulièrement complexe de transformation d'ilménite et le caractère flexible du procédé de Tyssedal ainsi que son accès unique à une énergie compétitive font de l'usine de Tyssedal un atout majeur dans l'industrie du titane.

ROCE Manganèse (avant impôts)

%	2008*	2009*	2010*	2011*	2012*
Manganèse	145	(3)	49	35	19,5

* Normes IFRS.

Le projet Grande Côte

Le projet de sables minéralisés de Grande Côte est situé le long de la côte sénégalaise. Il débute environ 50 km au nord de Dakar et s'étend vers le nord sur plus de 100 km. Sur la base d'une durée d'exploitation attendue d'au moins 14 ans, la production annuelle anticipée de Grande Côte s'élève à environ 85 000 tonnes de zircon, 575 000 tonnes d'ilménite ainsi qu'environ 16 000 tonnes de rutil et de leucoxène. Ce site est l'un des rares nouveaux projets dans le monde pouvant tirer parti de l'important déficit d'offre attendu dans l'industrie des sables minéralisés.

La taille importante du gisement et la simplicité de son exploitation permettront au projet d'atteindre un bon niveau de rentabilité. La construction du projet a débuté au deuxième trimestre de 2011 et la mise en production est prévue fin 2013 - début 2014, pour un investissement total estimé aujourd'hui à près de 600 millions de dollars. Les investissements comprennent entre autres la construction d'une drague et d'une unité de concentration flottante utilisées pour récupérer le sable et séparer les principaux minéraux lourds ; une usine de séparation sera également construite ainsi qu'une centrale électrique. La logistique est un point crucial du succès de ce projet minier. Dans ce but, une ligne de chemin de fer, des infrastructures de stockage et portuaires à Dakar seront également construites d'ici la mise en production, et les principaux accords nécessaires des autorités locales ont été obtenus.

Rentabilité des capitaux employés par ERAMET Manganèse

ROCE : Résultat opérationnel courant ajusté des dotations/reprises sur tests de juste valeur/capitaux employés au 31 décembre de l'année n-1 (capitaux propres de l'ensemble, plus l'endettement financier net, plus les provisions grands contentieux, plans sociaux et restructurations, moins les immobilisations financières).

2.4. ERAMET ALLIAGES

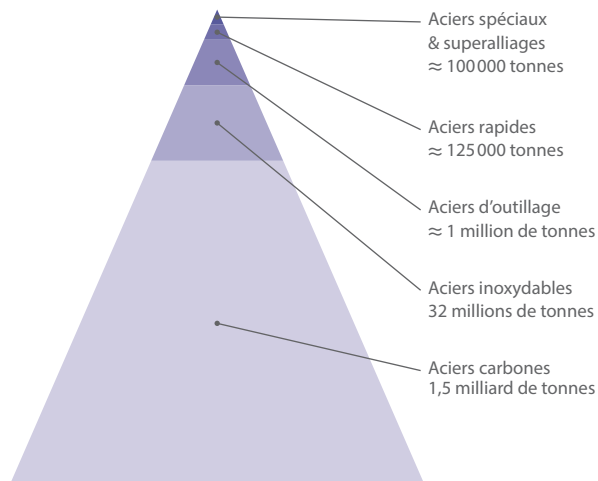
2.4.1. Les métiers d'ERAMET Alliages

La branche Alliages élabore des aciers spéciaux, des aciers d'outillage, des aciers rapides et des superalliages et les transforme par forgeage, laminage et étirage. Elle a développé une forte activité dans le domaine spécifique du matriçage, où elle transforme, outre des aciers spéciaux et des superalliages, du titane et de l'aluminium. Le matriçage est un type de forgeage où le métal est mis en forme à chaud au moyen d'une presse ou d'un pilon en utilisant un outillage spécifique pour chaque pièce à fabriquer.

À travers sa filiale Erasteel, le Groupe est le deuxième producteur mondial des aciers rapides, et par sa filiale Aubert & Duval, le Groupe est le deuxième producteur mondial de pièces matriçées aéronautiques et l'un des principaux fournisseurs d'aciers spéciaux pour applications de haute technologie.

2.4.2. Les marchés d'ERAMET Alliages

Les matériaux et les produits commercialisés par la branche Alliages sont des produits à prix beaucoup plus élevés que ceux de l'acier au carbone ou même que ceux de l'acier inoxydable. La taille des marchés est également bien plus limitée en volumes.



Estimations Eramet..

2.4.2.1. Les aciers rapides

Les aciers rapides sont des aciers à haute teneur en carbone contenant du tungstène, du molybdène, du vanadium, du chrome, et parfois du cobalt. Ils ne contiennent pas de nickel. Après traitement thermique, ces aciers sont extrêmement résistants à l'usure et sont utilisés de ce fait principalement pour la fabrication d'outils de coupe.

Les produits longs représentent la plus grande partie du marché total et servent à la fabrication de forets, tarauds, fraises, alésoirs... Les produits plats sont utilisés pour la fabrication de lames de scies, de disques de coupe et de couteaux de découpe industrielle.

En dehors du marché des outils de coupe, il existe quelques autres applications des aciers rapides, notamment dans le domaine de la mise en forme des métaux et des pièces d'usure pour l'automobile.

La consommation occidentale d'aciers rapides a été affectée par la concurrence avec le carbure de tungstène. Par ailleurs, depuis quelques années, les industries consommatrices d'aciers rapides se développent dans les pays émergents, notamment dans des pays tels que la Chine et dans une moindre mesure le Brésil, en particulier pour les applications de technicité moindre. Ainsi, le marché occidental de l'acier rapide a suivi une tendance baissière.

Cependant, on observe en Chine une forte croissance de la demande d'outils contenant des aciers rapides, en raison du rapide développement économique et industriel de ce pays (production d'automobiles...).

2.4.2.2. Les aciers à outils

Les aciers à outils sont des aciers alliés contenant de l'ordre de 5 à 15 % d'éléments d'alliages. Ces derniers sont principalement le nickel, le chrome, le molybdène, le vanadium, le tungstène et le cobalt.

Les aciers à outils sont utilisés pour la production d'outils servant à la mise en forme des métaux, des plastiques et du verre. Les utilisateurs de ces outils sont généralement des sous-traitants de l'industrie automobile, de l'électroménager, de l'électronique...

Leurs caractéristiques principales sont la dureté, permettant une grande résistance aux déformations lors du travail par enfoncement, pénétration ou cisailage, la résistance à l'usure, la ténacité (possibilité de supporter des contraintes élevées sans rupture brutale), caractéristique souvent complétée par une bonne résistance aux sollicitations répétées (fatigue).

La demande des aciers à outils est principalement influencée par le renouvellement des modèles (d'automobile, d'appareils électroménagers, etc.), qui implique la création de nouveaux outillages. Le marché des aciers à outils est jugé moins cyclique que celui des autres types d'aciers.

On distingue trois groupes d'applications :

- le travail à froid (fabrication d'outillage pour le découpage et l'emboutissage) ;
- le travail à chaud (fabrication d'outillage pour l'estampage, le filage, l'injection d'alliages légers) ;
- les moules pour l'injection des plastiques.

2.4.2.3. Les alliages à hautes caractéristiques et alliages à base nickel

Il existe plusieurs types d'alliages au nickel, que l'on peut regrouper par type de propriétés recherchées :

- les alliages à propriétés physiques spéciales : alliages à faible dilatation, alliages à propriétés magnétiques, principalement destinés aux industries électroniques, résistances électriques (pour chauffage industriel et appareils domestiques), alliages pour le transport du gaz naturel liquéfié ;
- les alliages pour résistance à la corrosion (chimie, agroalimentaire, plates-formes offshore, nucléaire, environnement) ;
- les alliages à résistance mécanique élevée à haute température (superalliages).

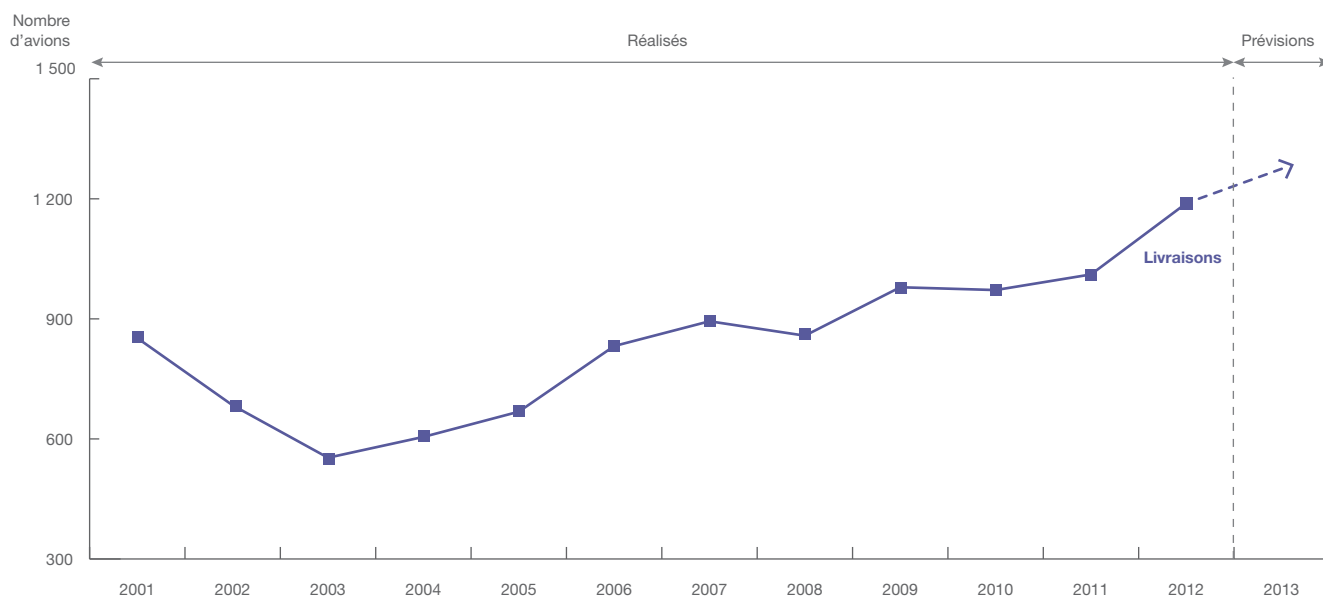
Les superalliages comprennent 40 à 75 % de nickel. Ce dernier y est allié au chrome (15 à 30 %) ainsi que, selon les nuances recherchées, au cobalt, au molybdène, au titane, à l'aluminium, au niobium. Leur débouché principal est l'aéronautique (moteurs) et le secteur des turbines à gaz. L'automobile constitue un troisième pôle de développement.

La demande de superalliages est principalement tirée par l'activité aéronautique, dont le taux de croissance moyen à long terme est généralement évalué à 5 % par an. Cette activité connaît toutefois des cycles marqués. L'activité des moteurs neufs est complétée par une activité liée à l'entretien des moteurs existants.

Poursuite de la croissance sur le marché aéronautique

Nouvelle hausse des livraisons de Boeing et d'Airbus en 2012 vs 2011 :

(nombre d'avions livrés par Boeing et Airbus)



Source : Airbus – Boeing.

2.4.3. Procédés de production des aciers à hautes caractéristiques et superalliages

2.4.3.1. Élaboration des aciers à hautes caractéristiques et superalliages

L'élaboration des aciers à hautes caractéristiques et superalliages consiste à produire par fusion dans un four électrique un alliage de composition parfaitement maîtrisée à partir de chutes d'alliages recyclés et de métaux primaires.

Plusieurs types de procédés sont utilisés selon les produits :

Métallurgie à l'air

La fusion est réalisée dans un four à arc. Elle est suivie par un traitement métallurgique au convertisseur AOD ou dans un four poche, afin de réaliser les additions de métaux d'alliages, d'éliminer les impuretés (inclusions et gaz) et d'obtenir l'analyse chimique souhaitée.

Deux voies de solidification sont classiquement utilisées : la coulée en lingots, procédé plus adapté aux petites quantités et seul procédé pour les aciers objet d'une refusion et aux fabrications à caractéristiques particulières, et la coulée continue, procédé adapté aux grandes quantités.

Métallurgie sous vide

Réalisée pour des alliages supportant des contraintes plus élevées (et comportant des éléments d'alliages réactifs à l'oxygène et à l'azote). Elle s'effectue dans des fours à induction sous vide de type VIM (*Vacuum Induction Melting*).

Refusion

L'opération de refusion est effectuée sous laitier (four ESR – *Electro Slag Remelting*) ou sous vide (VAR – *Vacuum Arc Remelting*). Pour certains types d'alliages pour l'aéronautique, les deux traitements sont réalisés successivement.

La refusion permet une meilleure maîtrise des ségrégations et de la morphologie inclusionnaire, et d'abaisser la teneur en gaz. Ainsi, les caractéristiques et la fiabilité mécanique des matériaux sont significativement améliorées. La refusion est nécessaire pour les pièces critiques destinées aux secteurs de l'aéronautique, de la production d'énergie et de l'outillage.

Métallurgie des poudres

Après une fusion du métal au four, ce procédé consiste à atomiser un jet de métal liquide sous forme de fines gouttelettes qui en refroidissant forment une poudre qui sera compactée en un matériau parfaitement dense par compaction isostatique à chaud. Ce procédé est notamment adapté pour les nuances très fortement alliées et à très hautes caractéristiques. Il est aussi utilisé sous forme de poudre libre pour des applications comme le rechargement, le MIM et l'*additive manufacturing*.

2.4.3.2. La mise en forme des alliages

Après l'élaboration, différentes techniques sont utilisées pour mettre en forme la matière par des moyens mécaniques, généralement à chaud. Au-delà de la mise en forme, ces opérations permettent également d'optimiser les caractéristiques mécaniques du matériau par écrouissage (modification de la microstructure de la matière sous l'effet de la déformation et de la température).

- Le matriçage consiste à mettre en forme la matière sous forme d'ébauches matriçées par pressage à chaud entre deux matrices usinées aux formes de la pièce. Le matriçage est réalisé sous une presse ou un pilon. Il est généralement suivi par des opérations d'usinage et de finition.
- Le forgeage consiste à mettre en forme des barres (typiquement de diamètre 200 à 600 mm) ou des ébauches de forme simple de façon à garantir une géométrie et des caractéristiques. Cette opération est réalisée à chaud sous une presse, sous machine à forger voire sous pilon, par une séquence de pressages successifs entre des outils simples.
- Le laminage consiste à mettre en forme la matière sous forme de tôles, barres (typiquement 20 à 200 mm de diamètre) ou fil (5 à 20 mm de diamètre) de façon à garantir une géométrie (section), un état de surface et des caractéristiques d'emploi. Cette opération est réalisée par une série de passages entre des cylindres de laminage.

2.4.4. Les concurrents d'ERAMET Alliages

Le tableau ci-dessous indique les principaux producteurs dans les différentes activités de la branche Alliages. Il met en évidence la spécificité de la branche Alliages d'ERAMET qui possède l'avantage d'être présente sur tous les segments d'activités à forte valeur ajoutée.

Cette spécificité repose sur :

- sa maîtrise du matriçage dans les quatre grandes familles de matériaux : aluminium, titane, aciers, superalliages ;
- une intégration vers l'amont (élaboration) dans le domaine des aciers et des superalliages.

Sociétés	Métaux élaborés					Mode d'élaboration			Matriçage de grande puissance				Matriçage isotherme	Forge libre	Laminage circulaire	
	Aciers rapides	Aciers à outils	Aciers spéciaux de hautes performances	Super-alliages	Titane	Air	Vide	Poudre	Aciers spéciaux de hautes performances	Super-alliages	Aluminium	Titane				
Alcoa (États-Unis & Russie)																
ATI - Ladish (États-Unis)																
Böhler + Buderus (Autriche/Allemagne) voestAlpine																
BGH (Allemagne)																
Carpenter - Latrobe (États-Unis)																
Cogne (Italie)																
Tata Steel (Inde et Royaume-Uni)																
Ellwood (États-Unis)																
ERAMET ALLIAGES																
Firth Rixson (États-Unis et Royaume-Uni)																
Gloria (Taïwan)																
Kalyani (Inde)																
HeYe (Chine)																
Hitachi Metals (Japon)																
Midhani (Inde)																
Nachi Fujikoshi (Japon)																
Otto Fuchs (RFA)/Weber (États-Unis)																
PCC (Wyman Gordon & SMC)																
Shultz (États-Unis)																
Shanghai Baosteel (Chine)																
Schmolz & Bickenbach (Allemagne et États-Unis)																
Snecma (France)																
Thyssen Krupp (Allemagne)																
Tiangong (Chine)																
Valbruna (Italie)																
VSMPO (Russie)																

2.4.5. Structure d'ERAMET Alliages

2.4.5.1. Points clés

Les points clés d'ERAMET Alliages sont les suivants :

- des positions de leadership mondial : 2^e producteur mondial d'aciers rapides (Erasteel), deuxième producteur mondial de pièces matricées aéronautiques (Aubert & Duval), premier producteur de poudres métalliques atomisées au gaz ;
- une stratégie de maîtrise technologique et de marchés de spécialités ;
- le démarrage, en 2011/2012, de quatre investissements stratégiques : une nouvelle usine de forgeage de lingots de titane (UKAD, joint-venture à 50/50), d'une nouvelle tour d'atomisation pour la métallurgie des poudres (Erasteel), d'un nouveau four VIM pour l'élaboration sous vide (Aubert & Duval), et d'une presse pour l'aluminium (Aubert & Duval).
- de nouveaux partenariats en Chine et en Inde.

2.4.5.2. Historique d'ERAMET Alliages

Au sein du Groupe, le développement de la branche Alliages a commencé tout d'abord par la constitution d'Erasteel entre 1990 et 1992. Puis, en 1999, les différentes sociétés apportées par le groupe S.I.M.A., dont l'essentiel est aujourd'hui regroupé dans la société Aubert & Duval, ont donné à la branche Alliages sa dimension actuelle. ERAMET Alliages s'est développé principalement par croissance interne, complété par des acquisitions très ciblées.

Historique de la société Erasteel

1676 : La production métallurgique sur le site suédois de Söderfors remonte à 1676 (production d'ancres).

1846 : La production métallurgique sur le site de Commentry remonte à 1846 (production de rails).

1956 : Création de la société Commentryenne des Aciers Fins Vanadium Alloys.

1982 : Création de Kloster Speedsteel en Suède par regroupement des divisions aciers rapides de Uddeholm et Fagersta.

1983 : Acquisition par Kloster Speedsteel du site français de production d'aciers rapides, les Aciers de Champagnole (créé en 1916).

1990 : Acquisition par ERAMET de la société Commentryenne des Aciers Fins Vanadium Alloys, 3^e producteur mondial d'aciers rapides.

1991 : Acquisition par ERAMET de la société Kloster Speedsteel, premier producteur mondial d'aciers rapides.

1992 : Création d'Erasteel par ERAMET, société regroupant la Commentryenne et Kloster Speedsteel ; réorganisation industrielle et intégration commerciale.

Historique de la société Aubert & Duval

1907 : Création d'Aubert & Duval, société spécialisée dans la vente et le traitement des aciers spéciaux. À cette date, les aciers spéciaux sont très peu connus en France, alors que les aciéries anglaises bénéficient d'une avance technique importante.

1920/1939 : Le développement des aciers spéciaux permet à la Société de prendre un essor considérable. Ouverture des usines des Ancizes et de Gennevilliers. Aubert & Duval participe à l'essor de la construction automobile (moteur, boîte de transmission) et des moteurs d'avion, qui comportent de plus en plus d'aciers spéciaux.

1945/1960 : L'entreprise se positionne sur les secteurs de pointe, dont le développement joue un rôle important dans la reconstruction de la France, tels que l'aéronautique et le nucléaire, qui exigent des aciers et des alliages de haute qualité. Aubert & Duval est une des premières entreprises européennes à développer les élaborations sous vide et les refusions par électrode consommable, destinées en particulier au marché des moteurs à réaction pour avions.

1970-1980 : Aubert & Duval résiste à la crise du secteur sidérurgique (liée aux baisses des commandes de l'automobile, des travaux publics et du bâtiment) grâce à sa politique de spécialités destinées pour une large part aux secteurs à hautes technologies.

1977 : Création d'Interforge (avec une participation d'Aubert & Duval : 13 %).

1984 : Transformation d'Aubert & Duval en une holding de même nom et création d'une société d'exploitation, Aciéries Aubert & Duval, contrôlée à 100 %.

1987 : Prise de participation dans Special Metals Corporation (SMC).

1989 : La holding Aubert & Duval est renommée S.I.M.A.

1991 : La société d'exploitation Aciéries Aubert & Duval est renommée Aubert & Duval.

1994 : Accord entre S.I.M.A. et Usinor pour la création, par apport d'actifs, d'une holding intermédiaire, CIRAM, détenue à 55 % par S.I.M.A. et à 45 % par Usinor : CIRAM constitue un groupe de cinq entreprises complémentaires : Aubert & Duval, Fortech, Tecphy, Interforge (94 %) et Dembiermont.

1997 : Dilution de la participation de S.I.M.A. dans SMC de 48 % à 38,5 % à la suite de l'introduction en bourse (sur le Nasdaq) de SMC par augmentation de capital. Usinor cède 40 % du capital de CIRAM à S.I.M.A., qui en détient désormais 95 %. La société FISID, holding de Tecphy et Fortech, est rebaptisée HTM.

1999 : Intégration des activités de S.I.M.A. au sein du groupe ERAMET, dont les actionnaires de S.I.M.A. deviennent le premier actionnaire. Erasteel et les sociétés apportées par S.I.M.A. (qui forment le périmètre actuel de la branche Alliages) sont dans le périmètre du groupe ERAMET.

Historique de la branche Alliages

2001 : Lancement de l'investissement dans une nouvelle usine de forgeage-matriçage comprenant une presse de 40 000 tonnes à Pamiers.

SMC : la participation du Groupe dans SMC est intégralement dépréciée.

2002 : Prise de contrôle à 78 % de la société Peter Stubs (Royaume-Uni) par Erasteel.

2003 : Annonce d'un important programme de restructurations chez Aubert & Duval.

2004 : Participation dans Peter Stubs portée à 100 %. Mise en œuvre de la restructuration et de la réorganisation industrielle chez Aubert & Duval. La fusion des sociétés Aubert & Duval Holding, Fortech et Tecphy dans une seule société Aubert & Duval a été réalisée au 1^{er} juillet 2004 avec effet rétroactif le 1^{er} janvier 2004 (fusion sous le régime de faveur article 210-A et B du CGI).

2006 : Aubert & Duval : démarrage de la nouvelle usine de matriçage de Pamiers (« Presse de 40 000 t »).

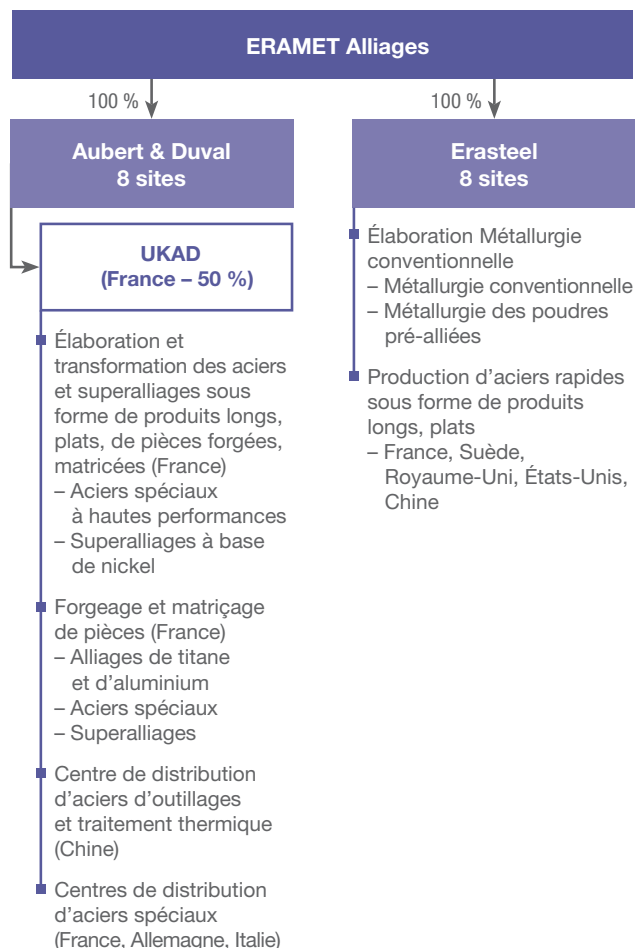
Aubert & Duval : démarrage du centre de distribution d'aciers à outils de Wuxi (Chine).

2007 : Erasteel : démarrage de l'atelier d'étirage d'aciers rapides de Tianjin en Chine.

2008 : Signature d'un partenariat dans le titane (UKAD).

2011 : Signature d'un partenariat dans les aciers rapides (HeYe, Chine), prise de participation dans la métallurgie des poudres (Metallied, Espagne) et dans le matriçage des pièces de petites et moyennes dimensions (SQuAD, Inde).

2.4.5.3. Structure organisationnelle au 31 décembre 2012



2.4.5.4. La production d'ERAMET Alliages

Erasteel

La production d'Erasteel

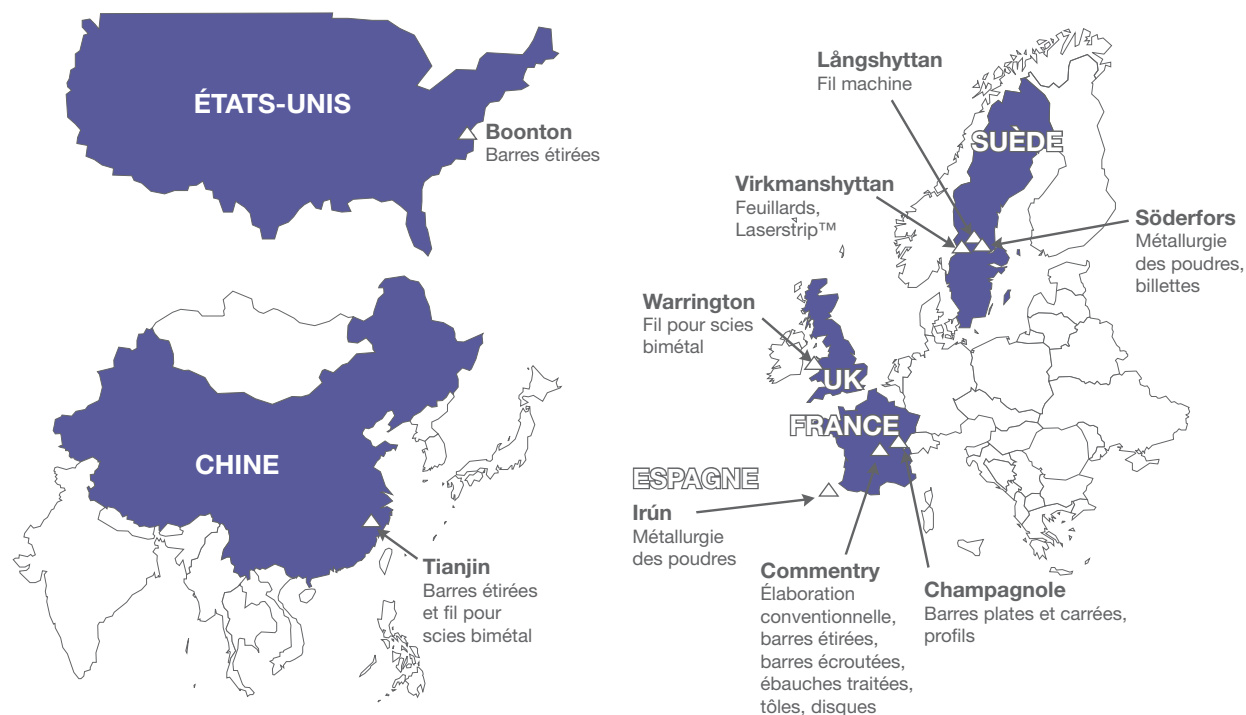
Erasteel, spécialisée dans le marché des aciers rapides, est le 2^e producteur mondial dans ce domaine. Ses concurrents sont souvent des sociétés généralistes : Böhler-Uddeholm (Autriche), Carpenter/Latrobe (États-Unis), Hitachi (Japon), HeYe (Chine),

Tiangong (Chine). Cette spécialisation donne à Erasteel une grande maîtrise de la qualité de sa production et lui permet d'optimiser ses procédés. Son catalogue de produits recouvre l'ensemble des nuances et des dimensions demandées par les clients du secteur. Erasteel est enfin l'un des seuls producteurs à être présent sur l'ensemble des marchés mondiaux.

Erasteel est également le leader mondial des poudres métalliques alliées atomisées au gaz et a doublé sa capacité avec la mise en service en 2011 d'une nouvelle tour d'atomisation en Suède.

L'organisation industrielle d'Erasteel

L'activité industrielle d'Erasteel est aujourd'hui organisée autour de huit sites de production en France, en Suède, au Royaume-Uni, aux États-Unis, en Chine et en Espagne.



Aubert & Duval

Aubert & Duval a toujours développé une stratégie de produits de spécialités intégrant une forte technicité et destinés à une clientèle recherchant une grande reproductibilité et fiabilité dans la qualité des produits. Dans le cadre de sa stratégie de spécialités à forte valeur ajoutée, Aubert & Duval s'est doté d'un outil industriel très complet lui permettant de répondre à des besoins exigeants et très diversifiés.

L'activité d'Aubert & Duval peut être segmentée en quatre pôles :

- le matriçage ;
- les produits longs ;
- l'outillage, pôle commun avec Erasteel ;
- les pièces forgées unitaires et autres spécialités.

Le pôle matriçage d'Aubert & Duval

Le pôle matriçage est le segment principal en termes de chiffre d'affaires au sein d'Aubert & Duval. Aubert & Duval est le deuxième matriçeur au plan mondial, avec une spécialisation sur les grandes pièces et les fortes puissances de matriçage, supérieures à 12 000 tonnes.

Aubert & Duval est un des seuls producteurs à matriçer les quatre types de matériaux : aciers, superalliages, aluminium, titane. Les aciers et une partie des superalliages sont élaborés en interne chez Aubert & Duval. Les alliages d'aluminium et le titane sont achetés à des fournisseurs externes.

Le matriçage est réalisé sur les sites d'Issoire et de Pamiers.

L'outil industriel du pôle matriçage

Ce pôle comporte les outils suivants :

- des presses à matriçer de 4,5 kt à 65 kt ;
- des pilons de 1 à 16 tonnes ;
- diverses installations de parachèvement (meulage), de traitement thermique, de contrôles non destructifs et d'usinage (tours, fraiseuses).

Le site d'Issoire est spécialisé sur le matriçage des alliages d'aluminium, tandis que le site de Pamiers réalise le matriçage des aciers, du titane et des superalliages.

La presse d'Interforge

L'activité de la société Interforge, située à Issoire, est constituée depuis le milieu des années 1970 autour d'une presse de 65 000 tonnes, la plus puissante dans le monde occidental ; elle réalise de la sous-traitance de matriçage exclusivement au profit de ses actionnaires, au prorata de leur participation (soit 94 % pour Aubert & Duval et 6 % pour Snecma).

Cette presse constitue un atout stratégique de premier ordre, car elle place Aubert & Duval dans une situation favorable face à la concurrence mondiale et en particulier américaine :

- sa capacité lui permet de fabriquer des pièces difficilement réalisables avec des presses concurrentes, limitées à 40 000/50 000 tonnes. Seuls trois producteurs occidentaux, hors Aubert & Duval, possèdent des outils de capacité de plus de 30 000 tonnes ;
- deux presses de 75 000 tonnes existent en Russie (Russal, producteur d'aluminium et VSMPO, producteur de titane).

La presse d'Airforge

La construction de l'usine de matriçage d'Airforge à Pamiers a été achevée mi-2006. Celle-ci, organisée autour d'une presse de 40 000 tonnes, totalement intégrée, est un outil particulièrement adapté pour le matriçage de pièces pour moteurs d'avion. Elle est totalement opérationnelle depuis 2007.

Les marchés du matriçage

Dans le segment des grandes pièces (force de matriçage supérieure à 12 000 tonnes), les principaux marchés sont :

- l'industrie aéronautique : ce marché se divise lui-même en deux segments, celui des pièces pour moteurs (clients tels que General Electric, Snecma, Pratt et Whitney, Rolls Royce, IHI, MTU, ITP...) et celui des pièces de structures, trains d'atterrissage et équipements (Airbus, Boeing, Spirit, Dassault Aviation, Messier-Bugatti-Dowty, Asco, Liebherr, Goodrich...) ;
- l'industrie des turbines à gaz : producteurs de turbines tels que General Electric (Power Systems), Siemens, Alstom.

Aubert & Duval exploite des logiciels de CAO/DAO associés à des logiciels de simulation, qui permettent, en liaison directe avec le client, d'optimiser les caractéristiques et les coûts des pièces. Les cycles d'étude, mise au point et production s'en trouvent grandement réduits.

Au cours des années récentes, Aubert & Duval a développé sa position stratégique dans le segment du matriçage par :

- une politique de recherche et développement innovante sur le plan des produits : nouvelles nuances d'aciers et de superalliages, maîtrise des pièces de grandes dimensions liées à la

taille croissante des équipements (avions de grande capacité, turbines à gaz de forte puissance...) ;

- une politique de recherche et développement innovante sur le plan des procédés : matriçage près des cotes finales pour optimiser la mise en œuvre de la matière, usinage à grande vitesse ;
- une optimisation de la performance industrielle, tant sur le plan des coûts de production que de la qualité des produits et de la fiabilisation du service (spécialisation des unités de production, démarrage *Lean Manufacturing*).

L'activité dans le domaine du matriçage est renforcée depuis 2007 par l'usine de matriçage, comportant notamment une presse de 40 000 tonnes, implantée à Pamiers. Sur ce site, Aubert & Duval dispose d'ateliers automatisés et d'un outil aux temps de cycles fortement réduits, ce qui le met en position favorable pour répondre aux exigences croissantes de ses clients, notamment dans le domaine des pièces de moteurs aéronautiques.

Par ailleurs, Aubert & Duval développe son rôle dans la chaîne de valeur en capitalisant sur sa capacité d'intégration amont (élaboration + matriçage) et en se développant vers l'aval dans les fonctions usinage.

Les concurrents du pôle matriçage

Dans le domaine de l'acier de hautes performances et des superalliages, les principaux concurrents d'Aubert & Duval sont les groupes américains PCC, ATI-Ladish et le groupe autrichien Böhler.

Pour le matriçage d'aluminium, les deux principaux concurrents sont Alcoa (États-Unis) et Otto Fuchs (Allemagne et États-Unis).

Enfin, dans le domaine du matriçage du titane, les principaux concurrents sont les groupes VSMPO (Russie), PCC, Otto Fuchs, Schultz (États-Unis) et ATI-Ladish.

Les autres pôles d'activité d'Aubert & Duval

L'outil industriel comporte pour ces autres pôles :

- des fours à arc jusqu'à 60 tonnes associés à des outils de métallurgie en poche (four poche, AOD ou VOD) ;
- des fours VIM jusqu'à 20 tonnes pour l'élaboration sous vide ;
- des unités de production par métallurgie des poudres ;
- des fours de refusion sous vide ou sous laitier jusqu'à 30 tonnes de capacité ;
- des trains de laminage permettant de réaliser des produits longs de 5,5 mm à 200 mm de diamètre ;
- des presses à forger et machines à forger jusqu'à 4 500 tonnes de force ;
- des équipements d'usinage (fraisage, tournage, alésage ou forage) ;
- des équipements de traitement thermique y compris pour des pièces jusqu'à 50 tonnes ou jusqu'à 20 m de longueur, ainsi que des traitements de surface par cémentation ou par nitruration ;
- des équipements de contrôle non destructif (ressuage, ultrasons, rayons X, magnétoscopie, etc.).

L'ensemble de ces outils intègre des moyens de pilotage et de supervision informatisés et sont qualifiés en accord avec les exigences des marchés de haute technologie aéronautique, énergie, armement, automobile, médical...

Le pôle produits longs

Ce sont des produits de hautes caractéristiques destinés à être transformés ou usinés. Aubert & Duval vise des applications critiques : aéronautique, médical, automobile (soupapes...).

Le nombre de clients est limité. La vente se caractérise par des contrats réguliers et par un grand nombre de nuances commercialisées, souvent par petites quantités.

Les principaux concurrents sont les groupes Carpenter/Latrobe (États-Unis), ATI (États-Unis), Tata Steel (Royaume-Uni), Böhler Uddeholm (Autriche), qui sont également positionnés sur des produits plus standardisés.

Le pôle outillage

Les produits de ce pôle sont des gros blocs forgés, éventuellement préusinés et des produits longs, généralement de section importante. Les marchés visés sont les marchés traditionnels des aciers à outils : le travail à chaud, le travail à froid et les moules pour injection. Le marché est fragmenté (grand nombre de clients) et régional. De ce fait, la distribution joue un rôle important. Les principaux acteurs sur le marché des aciers à outils sont les groupes Böhler Uddeholm, Schmolz & Bickenbach, Hitachi et Daido.

Aubert & Duval se positionne spécifiquement sur le haut de gamme, avec un fort contenu de conseil technique. Par ailleurs, Aubert & Duval vise à développer cette activité sur le plan géographique par le renforcement de sa distribution, notamment en Chine, avec le centre de distribution d'aciers d'outillage de Wuxi, mis en service début 2006.

Le pôle pièces forgées unitaires et spécialités

Ce pôle regroupe plusieurs activités associées à des compétences spécifiques :

- pièces forgées unitaires : il s'agit de pièces réalisées en petites séries pour les secteurs de la défense, du forage pétrolier, de la marine ;
- pièces de fonderie : petites séries très techniques et outillage SPF destiné à l'aéronautique ;
- alliages pour refusion ;
- métallurgie des poudres : demi-produits pour matriçage de disques de turbines, poudres de rechargement.

2.4.5.5. La politique commerciale et les produits

La politique commerciale et produits d'Erasteel

Erasteel travaille en partenariat étroit avec ses clients sur le long terme. Erasteel dispose de ses propres filiales commerciales dans les principaux pays occidentaux consommateurs d'aciers

rapides. Dans certains pays, Erasteel est adossé au réseau de vente ERAMET International.

Dans les autres pays, les ventes sont réalisées par des agents locaux. Pour apporter un support à ce réseau de vente, des chefs de marché assurent la promotion technique et commerciale de l'ensemble de la gamme de produits dont ils sont responsables. Erasteel dispose d'une gamme de produits très complète pour répondre aux besoins de ses marchés.

La politique commerciale d'Aubert & Duval : des relations étroites avec les donneurs d'ordre

Les contrats pluriannuels (classiquement trois à dix ans) avec les donneurs d'ordre dans l'aéronautique spécifient en général les parts de marché qui seront commandées chaque année. Les livraisons effectuées sont ainsi liées au rythme de production d'avions et donc à la situation du marché aéronautique. Les variations de prix des achats de matières premières (cobalt, nickel, chrome, molybdène, ferraille...) sont répercutées sur les prix de vente.

Les outillages spécifiques à une pièce (cas du matriçage) sont en général financés par les clients. Cette situation constitue un frein à l'entrée de nouveaux concurrents une fois que le marché initial a été attribué.

L'intégration forte dès la conception de la pièce avec les bureaux d'études des donneurs d'ordre est une nécessité essentielle de ce métier : les ingénieurs technico-commerciaux d'Aubert & Duval coopèrent étroitement avec ces bureaux d'études.

2.4.5.6. La recherche et développement d'ERAMET Alliages

La branche Alliages développe une forte activité dans le domaine de la recherche et développement. Cette activité se déroule principalement dans les deux centres de recherche de Södefors (Suède) et Les Ancizes (France). Ces deux derniers s'appuient également sur ERAMET Research.

La branche Alliages consacre environ 4 % de sa valeur ajoutée à la recherche et développement. Les travaux concernent tant l'amélioration des procédés que le développement de nouveaux alliages et de nouveaux produits.

2.4.5.7. Rentabilité des capitaux employés par ERAMET Alliages

ROCE : Résultat opérationnel courant ajusté des dotations/reprises sur tests de juste valeur/capitaux employés au 31 décembre de l'année n-1 (capitaux propres de l'ensemble, plus l'endettement financier net, plus les provisions grands contentieux, plans sociaux et restructurations, moins les immobilisations financières).

ROCE Alliages (avant impôts)

%	2008*	2009*	2010*	2011*	2012*
Alliages	13	(14)	7	3	(1)

* Normes IFRS.

2.5. ORGANISATION ERAMET/ERAMET HOLDING

La société ERAMET S.A., maison-mère consolidante, regroupe de manière opérationnelle deux fonctions principales :

- une fonction holding pure appelée ERAMET Holding regroupant les différents services support dont la Direction Générale, la Direction Administrative et Financière, la Direction des Ressources Humaines, la Direction Communication et Développement Durable, la Direction Juridique et la Direction Achats ;
- une partie de la branche Nickel (Direction générale et Direction commerciale).

Les coûts de ces différents services sont refacturés aux trois Branches par l'intermédiaire de contrats de *management fees*. Les autres coûts opérationnels concernant le Nickel sont directement affectés à la branche Nickel.

ERAMET dispose également de filiales détenues directement, intervenant pour le compte des différentes entités ou pour la maison-mère. Il s'agit notamment de :

- ERAMET Research : Centre de Recherche d'ERAMET qui regroupe les activités de recherche et développement ;

- ERAMET Ingénierie : société de projets et technologies ;
- ERAMET International : société qui regroupe le réseau commercial d'ERAMET pour certaines activités des trois Branches. ERAMET International dispose de filiales ou succursales implantées à travers le monde. L'activité d'ERAMET International est généralement rémunérée par des contrats de commissions d'agents ;
- Metal Securities : société de gestion de trésorerie du Groupe qui centralise les excédents de trésorerie et les besoins court terme de l'ensemble du Groupe ;
- Metal Currencies : société de gestion de change du Groupe qui réalise toutes les opérations de couverture de change pour l'ensemble du Groupe ;
- ERAS : société de réassurance.

Au niveau de la consolidation, la partie ERAMET Holding regroupe ainsi la fonction holding logée au sein d'ERAMET et les filiales consolidées (Metal Securities, Metal Currencies et ERAS).

2.6. L'ACTIVITÉ DES BRANCHES EN 2012

2.6.1. ERAMET Nickel en 2012

2.6.1.1. Chiffres clés

(en normes IFRS et en millions d'euros)

	2012	2011	2010
Chiffre d'affaires	898	989	965
Résultat opérationnel courant	(40)	189	194
Flux net de trésorerie généré par l'activité	42	206	176
Capitaux employés*	783	745	794
Investissements industriels	146	141	124
Effectif moyen	3 045	3 035	3 022

* Hors impact des dépenses immobilisées au titre du Projet Weda Bay.

2.6.1.2. Commentaires

ERAMET Nickel : des niveaux de prix particulièrement bas en 2012 ont entraîné une chute du résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant d'ERAMET Nickel est en baisse en 2012 et s'est établi à - 40 millions d'euros sur l'ensemble de l'année. Ceci traduit principalement la chute de 23 % des cours au LME, mais aussi l'augmentation du coût du fuel en 2012 par rapport à 2011, où il avait bénéficié de couvertures favorables.

La production mondiale d'acier inoxydable est en hausse de 2 % en 2012 par rapport à 2011. La baisse des prix du nickel au LME traduit non pas une baisse de la demande mais une progression de la production mondiale de nickel supérieure à celle de la demande. Cette hausse de la production vient de la montée en régime progressive des nouveaux projets et surtout de la production chinoise élevée de fontes au nickel, les « *nickel pig iron* ».

Compte tenu du bas niveau des cours du nickel au 2^e semestre 2012, à 7,56 dollars US/lb en moyenne, une part très significative de la production mondiale de nickel était en perte sur cette période.

Les livraisons de nickel d'ERAMET Nickel ont progressé de 6 % en 2012 par rapport à 2011, à près de 57 000 tonnes, grâce à la poursuite de la montée en régime de la production métallurgique à l'usine de Doniambo en Nouvelle-Calédonie.

Les progrès opérationnels réalisés dans le cadre du plan d'amélioration de la compétitivité ont permis de compenser partiellement à hauteur d'environ 1 dollar US/lb en 2012 par rapport à 2008 à conditions économiques équivalentes, les hausses de coûts liées aux facteurs exogènes (taux de change, coût de l'énergie, inflation, teneur, ratios de recouvrement...).

Les démarches de progrès continu vont se poursuivre dans le but de continuer à améliorer la position compétitive d'ERAMET Nickel, tandis que la production continuera à augmenter progressivement vers un objectif de 62 000 tonnes en 2015.

Deux décisions importantes qui préparent l'avenir en Nouvelle-Calédonie ont été prises au cours des derniers mois :

- Le Conseil d'administration de la Société Le Nickel (SLN) a validé, le 4 décembre 2012, le choix du combustible de la future centrale électrique de Doniambo. La technologie du charbon pulvérisé, qui a été retenue, apportera à l'usine de Doniambo des performances économiques et environnementales en très forte amélioration. Après sélection d'un opérateur, réalisation des études d'ingénierie et obtention des autorisations adminis-

tratives nécessaires en Nouvelle-Calédonie, la décision finale d'investissement sera prise en 2014.

- Une déclaration d'intention a été signée le 6 novembre 2012 avec le groupe Vale et la province Sud de la Nouvelle-Calédonie, en vue d'une collaboration pour l'exploration des gisements de Prony et Creek Pernod, gisements potentiellement de classe mondiale encore inexploités.

Par ailleurs, le projet Weda Bay en Indonésie est entré dans une phase de fiabilisation et de réduction des risques. ERAMET a mandaté des experts techniques externes qui ont réalisé au cours des derniers mois une revue complète du projet. Dans le cadre de ces travaux, plusieurs actions et tests complémentaires ont été décidés. Le cadre du projet a été élargi pour incorporer une phase de transformation aval, permettant de produire du nickel métal au lieu d'un produit intermédiaire. Ceci contribuera, pour un montant d'investissement supplémentaire modéré, à accroître la valeur ajoutée perçue par le projet et à développer son accès au marché. Cette décision est, de plus, cohérente avec l'objectif de maximisation de la valeur ajoutée locale visé par le gouvernement indonésien. Enfin, des échanges ont été menés au cours des derniers mois et vont se poursuivre avec le gouvernement indonésien afin de clarifier certains points du cadre législatif et fiscal qui s'appliqueraient à ce projet. Compte tenu de ces divers éléments, la décision finale d'investissement concernant Weda Bay peut être attendue pour 2014.

2.6.2. ERAMET Manganèse en 2012

2.6.2.1. Chiffres clés

(en normes IFRS et en millions d'euros)

	2012	2011	2010
Chiffre d'affaires	1 560	1 713	1 858
Résultat opérationnel courant	236	388	548
Flux net de trésorerie généré par l'activité	172	402	562
Capitaux employés	1 411	1 164	1 069
Investissements industriels	399	245	130
Effectif moyen	6 293	6 418	6 433

2.6.2.2. Commentaires

ERAMET Manganèse : un résultat opérationnel courant de 236 millions d'euros en 2012

Le résultat opérationnel courant d'ERAMET Manganèse a été affecté par les incidents techniques du 1^{er} semestre 2012, qui ont représenté environ quatre semaines supplémentaires d'arrêt de production de minerai de manganèse, au-delà des deux semaines programmées, à la suite de difficultés lors du changement des installations de déchargement des wagons au port d'Owendo et un mois d'arrêt de production à l'usine norvégienne de Tysedal (TiZir-laitier de dioxyde de titane et fonte de haute pureté) pour réfection du four rotatif anticipée sur 2012. Sur l'année 2012, il atteint ainsi 236 millions d'euros.

Le marché du manganèse a bénéficié d'une progression de la production d'acier mondiale de 1,2 % sur l'ensemble de l'année 2012 par rapport à 2011, un rythme de croissance toutefois sensiblement plus modéré qu'en 2011 (6 %). La production chinoise a progressé de 3 % en 2012.

La baisse des stocks de minerai de manganèse excédentaires accumulés dans les ports chinois jusqu'à leur pic de mai 2011 a été progressive et continue en 2012. Ces stocks ont pesé sur les prix en 2012, avant de retrouver en fin d'année un niveau relativement bas. Les cours spot CIF Chine (source CRU) du minerai sont en baisse de 9 % en moyenne en 2012 par rapport à 2011, à 4,93 dollars US/dmtu.

La production de minerai de manganèse et d'aggloméré de Comilog, au Gabon, a atteint un peu plus de 3 millions de tonnes sur l'année, compte tenu de l'impact important de l'incident exceptionnel du 1^{er} semestre 2012 à Owendo.

Le marché des alliages de manganèse est resté excédentaire en 2012, notamment en Chine en raison de capacités trop importantes tandis qu'en Europe, la demande est restée pénalisée par des niveaux de production d'acier en baisse de 4 % par rapport à 2011. Les prix spot des alliages de manganèse (source CRU) ont baissé de l'ordre de 7 % en moyenne en 2012 par rapport à 2011, mais avec des baisses plus importantes pour les alliages affinés d'une part, et d'autre part sur un plan géographique, en Chine.

Dans ce contexte, ERAMET Manganèse a continué à adapter son dispositif industriel en Chine : l'ancienne usine d'alliages de manganèse de Guilin avait été fermée en mai 2011 et l'usine de Guangxi a opéré à 50 % de sa capacité en 2012, avant de fermer fin 2012. La nouvelle usine de Guilin, basée sur des technologies plus performantes et qui comportera une part importante d'alliages affinés dans sa production, a démarré en juillet 2012. La réduction opérée sur la production d'alliages d'ERAMET Manganèse en Chine a entraîné une baisse de sa production globale de 7 % à

730 000 tonnes (malgré une légère progression hors Chine) en 2012 par rapport à 2011. La part des produits affinés a augmenté à 48 %.

Par ailleurs, ERAMET Manganèse a poursuivi simultanément plusieurs grands projets : le Complexe Métallurgique de Moanda, le programme d'extension de la capacité de production de Comilog à 4 millions de tonnes, et, à travers TiZir, la joint-venture à 50/50 avec le groupe australien Mineral Deposits Limited, le projet Grande Côte au Sénégal, pour constituer à terme un acteur significatif au plan mondial dans le domaine du zircon et du dioxyde de titane.

Toujours au Gabon, les études en cours pour la mise au point d'un procédé innovant dans le cadre du projet Maboumine (niobium, terres rares, tantale, uranium...) se sont poursuivies ; des tests ont été réalisés sur deux pilotes au 2^e semestre 2012 (phase amont et phase aval du procédé).

2.6.3. ERAMET Alliages en 2012

2.6.3.1. Chiffres clés

(en normes IFRS et en millions d'euros)

	2012	2011	2010
Chiffre d'affaires	997	910	764
Résultat opérationnel courant	(8)	16	29
Flux net de trésorerie généré par l'activité	22	(1)	43
Capitaux employés	799	745	647
Investissements industriels	84	100	69
Effectif moyen	4 638	4 588	4 566

2.6.3.2. Commentaires

ERAMET Alliages : des évolutions très contrastées entre les activités ont pesé sur les résultats de l'année 2012 ; les plans d'actions engagés pour y faire face devront permettre d'atteindre les objectifs de rentabilité fixés pour 2015.

Le chiffre d'affaires d'ERAMET Alliages est en hausse de 9 % en 2012 par rapport à 2011. Ceci masque des évolutions très contrastées, avec la progression de 24 % des ventes au secteur de l'aéronautique, tandis que les ventes au secteur de l'outillage et des aciers rapides ont baissé de 13 % en moyenne, le recul de cette activité étant essentiellement concentré au 2^e semestre 2012.

Le résultat opérationnel courant s'est élevé à - 8 millions d'euros.

ERAMET Alliages a amélioré en 2012 sa chaîne logistique et a réduit ses stocks de plus de 50 millions d'euros au 2^e semestre chez Aubert & Duval. De plus, des plans d'actions permettant d'atteindre les objectifs fixés pour 2015 en termes de rentabilité ont été élaborés et vont être mis en œuvre de façon croissante en 2013 : sélectivité des commandes, réduction des frais généraux, poursuite des gains sur le BFR... Ils se conjugueront à la montée progressive en puissance des investissements stratégiques réalisés en 2011 et 2012 en France et en Suède, afin d'atteindre les objectifs fixés pour ERAMET Alliages en 2015 : une rentabilité avant impôts sur les capitaux employés de 15 % et une marge opérationnelle courante de 10 %.

2.7. USINES ET ÉQUIPEMENTS

Le Groupe est généralement propriétaire des sites et de leurs différents équipements. Certains gros équipements sont financés par crédit-bail (presse 40 000 tonnes dans la branche Alliages, laverie de Tiébaghi et engins miniers dans la branche Nickel) et sont retraités au niveau des comptes consolidés.

La répartition des immobilisations corporelles par Branche et par unité est présentée ci-dessous. Près de 80 % de la valeur des immobilisations appartenant à une dizaine de sites industriels :

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur brute	%	Valeur nette	%
Société Le Nickel-SLN (Nouvelle-Calédonie)	1 644	31,05 %	678	27,63 %
Autres	135		43	
Branche Nickel	1 779	33,60 %	721	29,38 %
Comilog S.A. (Gabon)	657	12,41 %	398	16,22 %
ERAMET Norway A/S (Norvège)	398	7,52 %	168	6,85 %
ERAMET Marietta Inc. (États-Unis)	147	2,78 %	52	2,12 %
Guilin Comilog Ferro Alloys Ltd (Chine)	124	2,34 %	119	4,85 %
Gcmc (États-Unis)	153	2,89 %	82	3,34 %
Grande Côte Opérations S.A. (Sénégal)	138	2,61 %	136	5,54 %
Autres	658		249	
Branche Manganèse	2 275	42,97 %	1 204	49,06 %
Aubert & Duval (France)	681	12,86 %	329	13,41 %
Airforge (France)	113	2,13 %	73	2,97 %
Erasteel Kloster AB (Suède)	147	2,78 %	39	1,59 %
Erasteel SAS (France)	109	2,06 %	21	0,86 %
Autres	161		53	
Branche Alliages	1 211	22,87 %	515	20,99 %
Branche Holding	30		14	
TOTAL	5 295		2 454	

2.8. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT / RÉSERVES ET RESSOURCES

2.8.1. Recherche et développement : une organisation en ligne avec les ambitions du Groupe et en croissance continue

1) Cette organisation repose sur :

- Un centre de recherche dédié (filiale d'ERAMET à 100 % depuis 2003), localisé à Trappes, qui a pris le nom d'ERAMET Research en 2008. Il emploie environ 180 personnes dont 140 chercheurs, ingénieurs ou techniciens. L'activité a atteint 25 millions d'euros en croissance de plus de 30 % par rapport à 2010 et a plus que triplé par rapport à 2006 ;
- Des effectifs complémentaires (200 personnes environ) au sein des Branches prennent en charge des sujets plus spécifiques, notamment les produits, la modélisation de certains procédés particuliers, la coordination des essais industriels, et les phases terminales essentielles d'industrialisation des projets de recherche. Par ailleurs, on soulignera le renforcement des moyens scientifiques utiles à l'ensemble des projets de R&D : augmentation des moyens d'analyse chimique avec trois ICP optiques, un ICP masse et un nouvel outil d'analyse par Fluorescence X, des moyens d'observations avec deux microscopes électroniques à balayages équipés respectivement des logiciels de minéralogie MLA et QEMSCAN (unique exemplaire en France), ainsi que des moyens de calculs avec un supercalculateur utilisé pour les travaux de modélisation de mécanique des fluides, de thermodynamique ou de simulation des réacteurs métallurgiques.

Ces moyens significatifs représentent entre 1 % et 2 % du chiffre d'affaires des Branches. En 2010, ERAMET a créé la Direction de la Recherche, de l'Innovation, de l'Ingénierie et des Achats afin de fédérer au sein du Groupe les actions de progrès pour ces quatre domaines significatifs de son activité. En 2011, la toute nouvelle Direction Scientifique et de l'Innovation lui a été rattachée.

Depuis 2006, de manière continue, ERAMET a accentué son effort de recherche et développement pour répondre aux exigences de ses clients industriels, améliorer sa compétitivité, offrir de nouveaux services et aussi s'offrir de nouvelles opportunités de développement. Le souci environnemental est constamment présent dans le développement de nouveaux procédés. La diminution et la qualité des rejets est désormais l'un des axes structurants dans le choix d'un nouveau procédé.

Pour les activités minières, métallurgiques et chimiques d'ERAMET, l'efficacité de la recherche est un atout déterminant. Pour répondre aux attentes des clients, voire les devancer, les programmes de recherche et développement permettent au Groupe de renforcer ses positions y compris sur les marchés les plus concurrentiels.

Ces programmes sont menés au sein des Branches ou au centre ERAMET Research. Afin de garantir l'entière pertinence des résultats, les équipes d'ERAMET Research travaillent en étroite collaboration avec celles en charge du développement au sein des différentes unités, elles-mêmes en lien direct avec les opérationnels. D'où une grande efficacité depuis la définition des programmes jusqu'à la mise en place des innovations, celles-ci pouvant concerner les produits, les procédés eux-mêmes et la productivité.

Par ailleurs, la R&D du groupe ERAMET s'enrichit par un lien continu avec le monde universitaire et par des partenariats avec des instituts de recherche et des entreprises industrielles. En France, ERAMET est en partenariat régulier avec Chimie ParisTech, Mines ParisTech, l'École centrale Paris, l'École nationale supérieure de géologie de Nancy ou encore l'École des Mines de Nancy. Areva et Solvay sont aussi des partenaires du Groupe pour la mise au point du procédé de valorisation des pyrochlores et notamment du gisement de Mabounié. ERAMET collabore également avec Areva, Technip, le BRGM, l'Ifremer et le MEEDDM dans le cadre de l'étude prospective sur les ressources minérales marines.

En 2011, un partenariat a été établi avec la société Cooltech pour développer des alliages magnétocaloriques pour les marchés du froid. Hors de nos frontières, le Groupe a conclu plusieurs partenariats de recherche, notamment avec l'université de Trondheim en Norvège, le centre de recherche public GTK finlandais, le KT – *Royal Institute of Technology* en Suède ainsi que le centre de recherche semi-public suédois MEFOS, l'institut de recherche minéralurgique sud-africain Mintek ou encore les instituts australiens ANSTO et CSIRO (dont les équivalents français sont respectivement le CEA et le CNRS).

Des programmes de recherches ont été établis en 2011 avec un organisme semi-public au pays basque espagnol, le CEIT (Centre d'Études et d'Investigations Techniques), spécialisé dans les matériaux et la métallurgie des poudres. Aubert & Duval a par ailleurs poursuivi son partenariat avec l'université de Strathclyde en Écosse et concrétisé le démarrage des projets de R&D dans ce centre de recherche et développement sur le forgeage de pièces destinées à l'industrie aéronautique (AFRC).

- 2) Pour la branche Nickel, le projet phare a été la poursuite du développement du procédé de traitement hydrométallurgique des minerais oxydés de nickel. Pour mémoire, ce procédé innovant a été conçu durant les années 2005 à 2007, grâce à la grande expérience des procédés d'extraction et de purification des différents métaux et aux compétences pointues des équipes d'ERAMET Research. Ce procédé permet de traiter un mélange de latérites et de saprolites à faible teneur en Nickel, caractéristique du minerai de Weda Bay en Indonésie, et des nouveaux gisements de Nouvelle-Calédonie. Le minerai broyé est attaqué à l'acide sulfurique à pression atmosphérique et à température voisine de 100 °C. Le nickel et le cobalt mis en solution sont séparés, le manganèse est concentré séparément et isolé. Ce procédé consomme très peu d'énergie fossile, son effluent liquide satisfait les normes environnementales les plus strictes.

L'année 2012 a vu la poursuite d'un intense programme de pilotage des procédés hydrométallurgiques, au total 14 semaines de pilotage dans le but principal de fiabiliser les procédés sur une période représentative. Ces études ont permis de mettre en évidence des voies permettant d'améliorer la rentabilité du projet dans les premières années de démarrage, de tester la robustesse face aux variations des matières premières et de contribuer au design des futures installations en collaboration avec plusieurs fournisseurs potentiels. Enfin, le schéma de valorisation des demi-produits de l'usine hydrométallurgique a été proposé, visant à produire des « *Nickel Metal Shots* » par la voie pyrométallurgique.

En décembre 2007, ERAMET Research avait franchi une nouvelle étape dans le pilotage de l'élaboration du ferronickel de Nouvelle-Calédonie, grâce à un four pilote de taille plus importante, ce qui apparaissait comme l'outil idéal pour résoudre les challenges liés à l'évolution de la chimie des minerais de Nouvelle-Calédonie. L'amélioration des conditions de sécurité dans l'exploitation de ce four de plus grande taille, ainsi que le besoin de disposer d'un outil représentatif des phénomènes complexes dont les fours industriels sont le siège, avaient motivé cet agrandissement. En 2010, ERAMET Research a reproduit de manière stabilisée, à l'échelle du pilote, l'ensemble des phénomènes chimiques, thermiques et électriques présents dans les fours industriels. La conception du four pilote a été ajustée en 2011, grâce à quoi une campagne de pilotage a pu être conduite en 2012, qui a permis d'une part d'explorer des points de fonctionnement métallurgiques jusque-là interdits (bas silicium...) et de proposer des modes de conduite des fours industriels, de telle sorte que ERAMET puisse maintenir la qualité de ses produits malgré l'évolution chimique des minerais calédoniens.

- 3) ERAMET Research avait travaillé intensément en 2009 afin d'augmenter la pré-réduction dans les fours d'élaboration du ferromanganèse. Ce projet était le levier principal disponible pour réduire la consommation énergétique spécifique du procédé. Il comprenait en particulier la conception d'un tout nouveau four pilote adapté et de taille cinq fois supérieure aux précédents. Ce four permet de reproduire et d'étudier les phénomènes pyrométallurgiques. Un pilotage de sept semaines, en 2010, a fourni des résultats exceptionnels avec des performances énergétiques équivalant à un potentiel progrès de près de 20 % par rapport au standard industriel actuel. L'étape suivante consiste à identifier les leviers qui gouvernent cette performance afin de la transposer au niveau industriel, soit grâce à des observations ou essais en usine, soit à travers des simulations sur le pilote de Trappes.

ERAMET Research a participé également aux différents développements du procédé d'élaboration de manganèse métal électrolytique, visant à réduire la consommation des réactifs difficilement disponibles au Gabon et l'impact environnemental du procédé. Un pilote (réalisé en Chine) de taille industrielle a validé le remplacement de l'usage de l'ammoniac par du minerai réduit, supprimant ainsi le rejet du réactif aux effluents aqueux. Parallèlement, le développement du design de la halle d'électrolyse et des cellules a été conçu pour adapter cette électrolyse aux critères de santé et de sécurité du Groupe (suppression de la manutention manuelle des cathodes en usage en Chine). Il vise aussi à assainir la halle en captant l'ammoniac parasite, issu de la cathode. Un prototype amélioré de

cellule industrielle a fonctionné pendant cinq mois en 2011 et a permis de confirmer le design des cellules industrielles. L'usine est maintenant en cours de construction et ERAMET Research accompagne les équipes d'ingénierie et d'exploitation en vue du démarrage des installations.

Compte tenu de la qualité du minerai de Moanda, un programme de recherche a été lancé et a conduit à la réalisation d'un pilote visant à fondre et déphosphorer le minerai pour produire une scorie riche en Manganèse et pauvre en Phosphore et en Fer. Cette voie ouvre la possibilité d'une meilleure valorisation du minerai chez le client grâce à une amélioration significative de sa valeur d'usage.

Enfin, dans le cadre du projet Grande Côte de valorisation des sables minéralisés, mené par l'entreprise TiZir (joint-venture à 50 % ERAMET 50 % Minerals Deposit Limited), une caractérisation approfondie des formes minéralogiques des éléments de valeur a pu être entamée grâce à l'implantation du logiciel QEMSCAN sur le nouveau microscope électronique à balayage installé en 2012. Ces travaux permettront ensuite d'affiner les procédés d'enrichissement et les rendements de l'usine minéralurgique en cours de construction.

- 4) Dans la branche Alliages, les départements R&D d'Aubert & Duval et d'Erasteel ont continué à créer des produits nouveaux et à améliorer la maîtrise des procédés de production pour diminuer les coûts, augmenter la robustesse des gammes et réduire les aléas de production.

L'année 2010 avait été marquée par la création d'un nouveau centre de recherche en Suède, Pearl, dédié à la métallurgie des poudres dont l'orientation client est un concept clé.

Pour renforcer cette orientation client, un *showroom*, attendant au laboratoire Pearl, consacré à la métallurgie des poudres a été créé ; une version également virtuelle de ce showroom est disponible pour les commerciaux. Par ailleurs, en octobre 2011, Erasteel a pris le contrôle d'une société espagnole, Metallied, possédant différentes petites installations pilotes d'atomisation de poudres métalliques très fines, renforçant ainsi son développement stratégique dans le secteur des poudres.

Une part majoritaire des ressources est consacrée à la simulation numérique. La première étape de simulation de nouvelles nuances d'alliages, de structures de solidification et des domaines de transformation métallurgiques permet d'appréhender les traitements thermiques et les caractéristiques mécaniques attendues. Ces idées sont ensuite vérifiées par coulées expérimentales et analyses physico-chimiques. Par itérations successives de cette démarche de simulation à essai, de nouveaux alliages industriels et de nouvelles pièces sont mis au point. Ces innovations sont réalisées grâce à la collaboration étroite entre les chercheurs et les spécialistes techniques des usines de production, et aussi parfois avec certains clients partenaires des développements, afin d'avoir une meilleure connaissance des valeurs d'usage des applications finales.

Chez Erasteel, le développement d'une nouvelle famille de nuances en partenariat avec des clients stratégiques pour les outils de coupe, permet la croissance des aciers rapides avec des propriétés intermédiaires entre les produits conventionnels et les poudres ASP.

Pour A&D, les innovations sont généralement destinées à des industries stratégiques et à des clients comme Airbus, EADS ou le groupe Safran. Le développement de nouvelles pièces

en alliage Al-Li Airware 2050 se poursuit. L'intérêt de Boeing pour le MLX17 est confirmé, pour le 747-8 et le 737-MAX. Le développement des nouvelles applications de ce nouvel acier inoxydable haute-résistance continue avec les équipementiers aéronautiques. Dans le cadre de sa convention d'étude avec Messier-Bugatti-Dowty sous l'égide de la DGAC, un volume important de travaux a été mené en 2012 pour finaliser la mise au point du MLX19. Snecma a retenu l'acier très-haute performance ML340 pour les arbres de ses nouveaux programmes de moteurs et le travail actuel porte sur l'optimisation des gammes de fabrication. Parallèlement, l'intérêt des clients pour le nouveau superalliage AD730 a été confirmé, et les premiers disques pour moteurs aéronautiques chauds ont été produits pour évaluation. Par ailleurs, pour Erasteel, la diversification en dehors des aciers rapides se poursuit selon trois axes :

- le développement de poudres en aciers inoxydables ou en superalliages avec la nouvelle tour d'atomisation Durin en Suède pour les marchés de l'énergie (extraction pétrolière en mer) pour lesquels nous travaillons à qualifier nos poudres élaborées en Suède. Sur ces marchés des pièces en métallurgie des poudres, de nombreuses synergies ont été développées avec A&D (commerciales, métallurgiques, projets...), notamment en renforçant la recherche chez A&D des pièces en métallurgie des poudres fin 2012 ;
 - le développement de poudres fines avec les installations de Metallied en Espagne pour des marchés en émergence, dont la fabrication additive (ou photocopie 3D) pour fabriquer de petites pièces de forme complexes utilisées dans le médical ou l'aéronautique ;
 - le développement de nouveaux alliages par métallurgie des poudres pour les marchés du froid en partenariat avec Cooltech. Pour cette dernière diversification, en 2012, les matériaux magnétocaloriques les plus performants ont été définis, élaborés sous forme de poudres et mis à la forme finale (3 brevets). Le procédé industriel a été sélectionné et défini.
- 5) Au-delà des activités actuelles du Groupe, ERAMET développe des procédés en ligne avec sa stratégie de diversification. Ainsi, avec la collaboration d'Areva, de Rhodia et de plusieurs laboratoires de recherches internationaux, le Groupe travaille à la mise au point d'un nouveau procédé de traitement hydrométallurgique des pyrochlores qui pourrait s'appliquer notamment au gisement polymétallique de Mabounié au Gabon et devrait permettre de valoriser ses ressources importantes de terres rares, de niobium, de tantale ainsi que d'uranium. Une équipe spécifique comptant maintenant 18 ingénieurs et 20 techniciens a été mise en place au sein d'ERAMET Research et un nouveau laboratoire adapté aux particularités de ce minerai a été construit à Trappes. Un pilote de la partie amont (mise en solution des éléments de valeur et séparation du niobium) du procédé a été conçu et monté en 2011 sur le site Areva de Bessines-sur-Gartempe (France). Six campagnes de pilotage ont été réalisées en 2012 et ont permis d'obtenir un schéma de procédé affichant déjà des résultats encourageants. Un pilote de la partie aval (séparation des terres rares et de l'uranium) a aussi été conçu et monté en 2012 sur le même site Areva et a pu fonctionner et élaborer les premières quantités de produits. Enfin, un petit pilote d'affinage du niobium a été mis en place chez ERAMET Research à Trappes et fournit là aussi des résultats très encourageants. En résumé, ERAMET Research a su proposer dans un délai très court un premier schéma de procédé global et a pu le simuler,

en vue de pouvoir décrire le principe d'une usine pilote pouvant être construite au Gabon pour valider ce procédé selon les résultats en laboratoire.

ERAMET a également poursuivi la mise au point d'un procédé visant à produire, à partir des saumures contenues dans les salars de l'altiplano andin, du carbonate de lithium destiné entre autres aux batteries des véhicules électriques, En 2012, un pilote d'évaporation sur site en Argentine ainsi que le pilotage du procédé de carbonatation du lithium à Trappes a permis de confirmer la capacité du procédé à produire du carbonate de lithium de pureté suffisante pour les batteries. Des procédés complémentaires ont été explorés avec d'une part l'élaboration d'hydroxyde de lithium et de carbonate de lithium de haute pureté et d'autre part le recyclage de batteries Li-ion pour en extraire les éléments de valeur qui y sont contenus.

ERAMET a également participé depuis 2010 à trois campagnes d'exploration des fonds marins au large des îles de Wallis-et-Futuna, conduites par l'Ifremer et auprès d'autres partenaires comme le BRGM, l'Agence des aires marines protégées (Futuna 1), Technip (Futuna 1, 2 et 3) et Areva (Futuna 1 et 2). Ces campagnes scientifiques ont pour objectif de mieux connaître les fonds marins de cette zone économique exclusive sous tous leurs aspects (topographie, géologie, géophysique, volcanologie, biodiversité, biologie...) notamment dans le but d'identifier et de cartographier des champs hydrothermaux actifs et éteints, lesquels pourraient à terme représenter une potentielle ressource minérale économique. Les résultats de ces trois explorations scientifiques en partie financées par ERAMET constituent une très grande richesse pour la connaissance des fonds marins, plusieurs sites hydrothermaux ont été découverts et pourront faire l'objet d'études approfondies ultérieures.

- 6) Le Groupe développe sa stratégie de manière autonome dans le respect de l'environnement grâce à sa R&D.

ERAMET est un mineur spécialiste des métaux d'alliages indispensables à la sidérurgie et un métallurgiste haut de gamme, fournisseur des secteurs stratégiques de l'industrie comme l'aéronautique ou la défense. Le Groupe se positionne stratégiquement et se renforce sur toute la chaîne de valeur de ces métaux, de leur extraction à leur recyclage et cherche à diversifier son portefeuille vers d'autres métaux d'alliages et des métaux spéciaux hors sidérurgie tout en étant attentif à préserver l'environnement. Des défis techniques s'imposent continuellement pour satisfaire cette stratégie ambitieuse, et la R&D d'ERAMET se mobilise pour les relever.

L'hydrométallurgie est ainsi mise au service de l'extraction des minerais mais aussi du recyclage.

La baisse observée des teneurs des minerais des gisements métalliques dans le monde implique un perfectionnement des procédés et le recours croissant à l'hydrométallurgie. Le recyclage des déchets pour récupérer et séparer les métaux présents en petite quantité utilise également des procédés hydrométallurgiques. L'expérience accumulée d'ERAMET dans l'hydrométallurgie (notamment dans le nickel et le manganèse) depuis plusieurs décennies en fait un pôle de compétences unique en matière d'hydrométallurgie. Ce pôle forme un levier de développement essentiel avec par exemple le projet Nickel de Weda Bay, mais aussi l'élaboration du procédé qui devrait valoriser le gisement de Mabounié et le développement du projet Lithium, tous deux axes de diversification d'ERAMET.

Le recyclage, axe stratégique de développement d'ERAMET, bénéficie de nombreux programmes de recherches.

ERAMET accroît ses activités de recyclage dans plusieurs domaines, de la récupération et séparation de métaux présents dans des déchets à la valorisation de déchets métalliques pour les inclure dans les procédés de production. Des projets sont en développement ou à l'étude, comme le recyclage par voie hydrométallurgique du rhénium, du nickel et du cobalt contenus dans les déchets d'usinage de superalliages à Grenoble au sein de la filiale Eurotungstène ou comme les idées de projets de recyclage dans la filière nucléaire au sein de la branche Alliages. À l'usine de production de nickel métal de Sandouville, la recherche a permis depuis plusieurs décennies le recyclage et la valorisation de déchets contenant du nickel ou du cobalt en complément de la matte en provenance de la Société Le Nickel-SLN.

Le développement durable est au cœur de la stratégie d'ERAMET et la R&D en est empreinte.

La protection de l'environnement est un axe significatif de recherche et structure les programmes de développement. La préservation de l'environnement a été par exemple un élément structurant majeur dans la genèse du procédé ERAMET de traitement hydrométallurgique des minerais oxydés de nickel et constitue une grande originalité de ce procédé. Toutes les considérations environnementales liées au procédé étaient prises en compte dès les études bibliographiques et les essais en laboratoire.

La diminution et la qualité des rejets est désormais l'un des axes indispensables dans le choix d'un nouveau procédé. L'optimisation des procédés pyrométallurgiques est en grande partie axée sur l'économie d'énergie, diminuant l'empreinte carbone des produits qui en sont issus ; c'est le cas des recherches sur la pré-réduction du ferromanganèse ou encore sur l'élaboration du ferronickel à la Société Le Nickel-SLN.

Conclusion

La R&D du groupe ERAMET a une organisation originale de collaboration étroite entre chercheurs, ingénieurs et opérationnels où les clients sont régulièrement consultés, qui a prouvé son efficacité dans le passé. Elle est et sera le moteur indispensable à la stratégie de croissance durable et diversifiée du Groupe, dans une industrie de plus en plus exigeante techniquement.

2.8.2. Réserves et ressources minérales

2.8.2.1. Généralités

Localisation

Le Groupe, à travers ses filiales, la Société Le Nickel-SLN en Nouvelle-Calédonie et Comilog S.A. au Gabon, exploite, respectivement, des gisements de nickel et de manganèse. Avec le développement du projet Weda Bay Nickel en Indonésie, ERAMET s'est donné en outre les moyens de doubler à terme sa production de nickel.

En Nouvelle-Calédonie, Le Nickel-SLN exploite à ciel ouvert des gisements de nickel oxydés, formés par altération superficielle de roches ultrabasiques. À l'heure actuelle, l'exploitation et le traitement sont concentrés sur la partie saprolitique du profil d'altération.

Au Gabon, Comilog S.A. exploite à ciel ouvert un gisement tabulaire de manganèse à haute teneur, situé sous faible recouvrement et formé par altération superficielle de roches volcano-sédimentaires.

En Indonésie, l'avancement du projet Weda Bay Nickel se poursuit avec une phase d'optimisation qui fait suite à la réalisation de l'étude de faisabilité réalisée durant l'année 2012.

ERAMET S.A. a créé en octobre 2011 une joint-venture avec la Société australienne Mineral Deposits Limited (MDL). À l'issue de la transaction, ERAMET détient 50 % de la Société TiZir, qui développe le projet de sables à minéraux lourds « Grande Côte » au Sénégal. Le gisement de Grande Côte, situé à quelques dizaines de kilomètres au nord de Dakar, est un placer de dunes côtières à minéraux lourds, contenant des quantités importantes de minéraux titanifères (ilménite, rutile, leucoxène) et de zircons. Ce gisement est exploitable par dragage. À l'issue d'une étude de faisabilité positive, la construction de la mine de Grande Côte a débuté au 3^e trimestre 2011.

Titres juridiques

Les réserves et ressources sont présentes sur des titres miniers pour lesquels le Groupe dispose de droits à long terme : essentiellement des concessions perpétuelles ramenées à la date d'échéance du 31 décembre 2048 (article 7 de la loi de pays du 16 avril 2009) et des droits concédés sur une période de 75 ans renouvelables par tranche de 25 ans en Nouvelle-Calédonie, d'une concession de 75 ans renouvelable au Gabon et d'un « *Contract of Work* » sur une période de 30 ans renouvelable en Indonésie.

Les minéralisations du projet Grande Côte se trouvent à l'intérieur d'une concession minière, attribuée à MDL par l'État sénégalais en septembre 2007, pour une durée de 25 ans renouvelable.

Les valeurs comptables des réserves sont inscrites au coût historique pour les titres achetés et les concessions accordées ne sont pas valorisées. La valeur au bilan ne reflète pas nécessairement la valeur de marché.

Estimations

Les estimations des ressources et réserves ont été établies pour la Société Le Nickel-SLN, Weda Bay Nickel et Comilog S.A. par des professionnels salariés à temps complet du Groupe, avec des méthodes de calcul conventionnelles ou géostatistiques. La reconnaissance géologique, l'estimation des ressources et des réserves, la planification des exploitations et l'extraction minière sont consolidées par plus de 40 années de pratique à l'échelle industrielle. Les méthodes utilisées évoluent toutefois constamment de façon à tirer profit des avancées techniques dans ces différents domaines.

Les estimations de ressources et réserves du projet de sables à minéraux lourds ont été réalisées par des « *Competent Person* », au sens du JORC Code, de la société AMC Consultant, société indépendante de MDL et ERAMET.

Base des estimations

Les estimations sont basées sur des échantillonnages qui peuvent ne pas être totalement représentatifs des gisements complets. Au fur et à mesure de l'exploration et/ou de l'exploitation de ceux-ci, les estimations peuvent donc évoluer soit positivement, soit négativement, en fonction de l'amélioration de la connaissance des amas.

Méthodologie des estimations

Compte tenu de la présence du Groupe en Nouvelle-Calédonie, l'estimation des réserves et des ressources minérales du Groupe, telle que présentée, a été établie selon les principes du « JORC Code » (*Australian Code for Reporting of Exploration Results, Mineral Resources and Ore Reserves*), édition 2004, pour tout ce qui est relatif aux méthodes d'estimation et aux niveaux de classification.

Pour la Société Le Nickel-SLN (sapolites destinées à l'usine de Doniambo), Pt Weda Bay Nickel (latérites et sapolites) et Comilog S.A. (minerai de manganèse), un audit externe a certifié que les ressources et réserves sont évaluées de manière satisfaisante et dans le respect des recommandations du code JORC.

Ressources minérales

Les ressources minérales sont établies aux mêmes teneurs de coupure que les réserves (sauf lorsque spécifié autrement de façon explicite), mais sans garantie que ces ressources minérales soient intégralement converties en réserves à l'issue de compléments d'études technico-économiques et commerciales.

Un sondage et/ou un *intercept* est considéré comme positif :

- s'il contient au moins 2 m de minerai à une teneur supérieure à la teneur de coupure ;
- s'il n'est pas isolé.

L'amas défini par les sondages ainsi retenus est intégré aux ressources minérales si son positionnement et ses caractéristiques géométriques et chimiques sont tels que les perspectives d'une éventuelle exploitation économique sont raisonnables.

Ressources minérales récupérables

Les ressources « récupérables » (*recoverable*) correspondent aux ressources minérales auxquelles ont été appliqués des facteurs de récupération minière et de préparation des minerais tirés de l'expérience acquise sur les sites considérés. Les tonnages nickel ou manganèse fournis correspondent à la quantité de métal présent dans les minerais à la sortie des unités minières lors de leur expédition à des usines de traitement métallurgique ou chimique. Les abattements miniers de dilution et pertes, ceux relatifs à la préparation des minerais, sont établis à partir de bilans miniers comparant les productions aux estimations de volumes déjà exploités. Les ressources récupérables sont incluses dans les ressources minérales.

Résultats d'exploration

Les résultats d'exploration sont estimés selon la même logique que pour les ressources.

Réserves

L'estimation des réserves est basée sur des conditions économiques moyen-long terme (prix du fuel, du charbon, du coke, de l'électricité, cours des métaux, taux de change...), des contraintes

commerciales (qualités, clients...), environnementales (permis, limites d'exploitation...) et sur des procédés techniques d'exploitation et de traitement actuels ou prévus. L'estimation des réserves se fait dans un projet de fosse complet. Aucune assurance ne peut être donnée quant à la récupération totale des réserves annoncées, dans la mesure où des fluctuations de marchés ou des changements techniques peuvent rendre économique ou non la récupération de certains gisements ou parties de ceux-ci.

Les réserves sont incluses dans les ressources minérales.

Présentation des estimations

Les chiffres des ressources minérales sont détaillés par grands domaines techniques ou géographiques tandis que ceux des ressources récupérables et des réserves peuvent être donnés pour l'ensemble du domaine minier. Les résultats peuvent aussi être comparés aux niveaux de production, ce qui donne une indication de la durée de vie résiduelle des exploitations.

Définitions

Définitions des ressources

Une **Ressource Minérale** est la concentration ou l'occurrence de matières économiquement intéressantes dans ou sur la surface de la terre, en quantité et qualité telles que les perspectives d'une éventuelle exploitation économique sont raisonnables. L'emplacement, la quantité, la qualité, la continuité du gisement et les caractéristiques géologiques de ces ressources sont connus, estimés ou interprétés sur la base de preuves et de connaissances géologiques spécifiques. Les ressources minérales sont classées par ordre croissant de degré de confiance géologique en ressources « supposées », « indiquées » et « mesurées ».

Une **Ressource Minérale Supposée** est la partie d'une Ressource Minérale pour laquelle la quantité et la qualité peuvent être estimées à l'aide de preuves géologiques, avec un niveau de confiance bas. La continuité géologique de la minéralisation et de sa qualité est supposée mais non vérifiée. L'estimation est basée sur des informations limitées ou d'une qualité et fiabilité incertaines, obtenues par des techniques appropriées sur des emplacements comme des affleurements, des tranchées, des puits, des fronts d'exploitation et des sondages.

Une **Ressource Minérale Indiquée** est la partie d'une Ressource Minérale pour laquelle les tonnages, la densité, la forme, les caractéristiques physiques, la qualité et les teneurs peuvent être estimés avec un niveau de confiance raisonnable. L'estimation est basée sur des données d'exploration, d'échantillonnage et des résultats d'essais obtenus par des techniques appropriées sur des emplacements comme des affleurements, des tranchées, des puits, des carrières et des sondages. Les emplacements sont trop éloignés les uns des autres ou espacés d'une manière trop inadéquate pour confirmer la continuité géologique de la minéralisation et/ou de sa qualité, mais sont assez proches pour envisager raisonnablement une telle continuité.

Une **Ressource Minérale Mesurée** est la partie d'une Ressource Minérale pour laquelle les tonnages, la densité, la forme, les caractéristiques physiques, la qualité et les teneurs peuvent être estimés avec un niveau de confiance élevé. L'estimation est basée sur des données d'exploration, d'échantillonnage et des résultats d'essais obtenus par des techniques appropriées sur des emplacements comme des affleurements, des tranchées,

des puits, des carrières et des sondages. Les emplacements sont assez proches les uns des autres pour confirmer la continuité géologique de la minéralisation et/ou de sa qualité.

Définitions des réserves

Une **Réserve** est la partie économiquement exploitable des ressources « mesurées » ou « indiquées » d'un gisement. L'estimation de réserves est établie sur la base d'une étude de préfaisabilité ou de faisabilité (projet minier au sens large) qui intègre des contraintes techniques (dessin de fosse, dilutions et pertes minières fonction des méthodes d'exploitation retenues, rendement des installations), économiques, commerciales, légales, environnementales, sociales et gouvernementales, existantes ou prévisibles au moment de l'estimation. La préfaisabilité ou la faisabilité démontrent au moment de la déclaration que l'exploitation est justifiée. Les réserves minérales sont classées par ordre croissant de degré de confiance en réserves minérales « probables » et « prouvées ».

Une **Réserve Probable** est la partie économiquement exploitable d'une ressource « indiquée », et dans certaines circonstances, « mesurée » tandis qu'une **Réserve Prouvée** est la partie économiquement exploitable d'une ressource « mesurée ».

Résultats d'exploration

Les **Résultats d'Exploration** correspondent aux mêmes matières économiquement intéressantes que celles évaluées pour les ressources et réserves. Les prospections réalisées permettent d'envisager la mise en évidence d'une zone minéralisée, mais les informations de reconnaissance disponibles sont très ténues.

2.8.2.2. Réserves et ressources de Comilog S.A.

Ressources minérales

Le tableau ci-après regroupe les chiffres des ressources minérales au 1^{er} janvier 2013 de Comilog S.A. Le plateau de Bangombé, en cours d'exploitation, a été réestimé suite à l'intégration de nouvelles données de prospection (1 300 sondages). L'estimation des ressources au 1^{er} janvier 2013 a été réalisée sur le découpage granulométrique suivant :

- le minerai rocheux est estimé à partir de la fraction + 5 mm des sondages (contre la fraction + 10 mm en 2009), ce qui est plus proche de la coupure réelle de la laverie ;
- les fines sont estimées à partir de la fraction 1-5 mm des sondages, contre la fraction 2-10 mm en 2009).

Les chiffres de ressources au 1^{er} janvier 2013 ont été établis en tenant compte :

- des résultats de prospection acquis depuis la dernière estimation (janvier 2011) ;
- d'une teneur de coupure à 30 % Mn (sur la fraction granulométrique rocheuse) ;
- des contours des zones exploitées actualisés à fin décembre 2012.

Les critères de classement des ressources restent identiques à ceux retenus en 2012 suite à l'audit des ressources et des réserves par le cabinet Melabar GeoConsulting.

Gisement Okouma

En l'absence d'informations nouvelles acquises en 2012, les ressources annoncées en 2011 sont inchangées. Par analogie au gisement Bangombé, les ressources sont établies :

- à partir des mêmes fractions granulométriques des sondages (+ 5 mm pour le rocheux et 2-5 mm pour les fines) ;
- en prenant en compte une teneur de coupure de 30 % Mn (sur la fraction granulométrique rocheuse).

Gisements Bafoula, Massengo et Yéyé

La concession minière de Comilog S.A. couvre également d'autres plateaux dans la région de Moanda : Bafoula, Massengo et Yéyé. Les travaux de reconnaissance effectués sur Bafoula et Massengo indiquent l'existence d'amas minéralisés. La qualité et la quantité des informations disponibles sont suffisantes pour établir une estimation de ressources supposées. De même, les travaux de reconnaissance effectués sur Yéyé indiquent l'existence d'amas minéralisés mais la qualité et la quantité des informations disponibles sont insuffisantes pour établir une estimation de ressources supposées.

Pour ces plateaux, les ressources annoncées en 2012 sont inchangées.

Commentaires généraux pour Bangombé, Okouma, Bafoula, Massengo

Les tonnages et teneurs inscrits caractérisent la totalité de la couche porteuse de la minéralisation (sans sélection verticale).

Les tonnages de manganèse contenus sont calculés avec une humidité de :

- 9 % pour les minerais rocheux ;
- 12 % pour les minerais fins.

Les chiffres sont donnés en millions de « *dry metric ton unit* » : « millions de dmtu Mn » – 1 dmtu = 10 kg de manganèse).

Dépôt de la Moullili

La rivière Moullili a été comblée par un dépôt de minerai de manganèse. De l'amont vers l'aval, le dépôt a été divisé en tronçons :

- Tronçon MT1 : reconnu par sondages en 2006, ce tronçon a fait l'objet d'une estimation des ressources minérales classées en ressources mesurées. Les chiffres de ressources au 1^{er} janvier 2013 ont été établis en intégrant les contours des zones exploitées en 2012. Aucune teneur de coupure n'est prise en compte. Des mesures de densité *in situ*, réalisées en 2012, ont permis de fixer la densité sèche des matériaux à 2,06 (contre 1,8 retenue lors des précédentes estimations).
- Tronçon MT3 : reconnu par sondages en 2010, ce tronçon a fait l'objet d'une estimation des ressources minérales classées en indiquées et intégrées depuis le 1^{er} janvier 2013 aux ressources de Comilog S.A. Comme pour le tronçon MT1, aucune teneur de coupure n'est prise en compte. Des mesures de densité *in situ*, réalisées en 2012, ont permis de fixer la densité sèche des matériaux à 1,88.

Ressources minérales en minerais de manganèse rocheux et fins au 1^{er} janvier 2013

Domaine	Mesurées			Indiquées			Supposées			Total		
	kt	% Mn	Mdmtu	kt	% Mn	Mdmtu	kt	% Mn	Mdmtu	kt	% Mn	Mdmtu
Rocheux > 5 mm												
Bangombé	43 219	44,2	1 911	29 603	46,0	1 362	354	36,1	13	73 176	44,9	3 286
Okouma	28 900	48,3	1 390	52 400	46,3	2 430				81 300	47,0	3 820
Bafoula							23 000	34,0	780	23 000	34,0	780
Massengo							12 000	40,0	480	12 000	40,0	480
TOTAL	72 119	45,8	3 301	82 003	46,2	3 792	35 354	36,1	1 273	189 476	44,2	8 366
Fines 2-5 mm												
Bangombé	16 147	40,7	657	13 362	42,6	569	106	30,9	3	29 615	41,5	1 229
Okouma	9 300	45,3	420	17 400	43,5	760				26 700	44,1	1 180
Moullili	3 990	45,4	181	2 685	39,5	106				6 675	43,0	287
Bafoula							15 000	32,4	490	15 000	32,4	490
Massengo							7 900	38,1	300	7 900	38,1	300
TOTAL	29 437	42,8	1 258	33 447	42,8	1 435	23 006	34,4	793	85 890	40,5	3 486

Ressources récupérables et réserves

Le tableau ci-après regroupe les chiffres des ressources récupérables et des réserves au 1^{er} janvier 2013 de Comilog S.A. répartis sur les gisements suivants :

Gisement Bangombé

Les chiffres des ressources récupérables sont établis sur les bases suivantes :

- une teneur de coupure de 30 % manganèse (Mn) sur la fraction granulométrique rocheuse ;
- une épaisseur minéralisée supérieure ou égale à 2 m ;
- les facteurs miniers et techniques permettant de transformer les ressources minérales en ressources récupérables ou réserves. Ces derniers ont été réajustés suite à la modification de la méthode d'estimation en 2011 (changement des coupures granulométriques sur sondage) et aux bilans de production intégrant l'année 2012 ;
- des spécifications commerciales modifiées au 1^{er} janvier 2009 avec simplification de la gamme de produits. Ainsi, seules les qualités MMR, MMD et BIOG (pour le minerai rocheux) sont incluses dans les ressources récupérables et les réserves ;
- des contours des zones gelées liées aux servitudes publiques (aérodrome, route nationale et ligne HT).

Les réserves sont incluses dans les ressources récupérables. Les ressources récupérables ayant fait l'objet d'une étude minière ont été converties en réserves. Ainsi, une partie des ressources de minerai situé en bordure du plateau de Bangombé n'a pas été convertie en réserves car les études se poursuivent, l'objectif étant de transformer ces ressources récupérables en réserves.

Gisement Okouma

Les chiffres des ressources récupérables pour le gisement d'Okouma ont été établis selon la même démarche que pour le plateau Bangombé. Cependant, compte tenu des incertitudes sur les facteurs de récupération minières et de traitement des minerais, seules des ressources récupérables indiquées ont été éditées pour le gisement d'Okouma.

Dans l'attente de la réalisation des études minières, aucune réserve n'est annoncée pour ce gisement.

Gisement Bafoula et Massengo

Compte tenu des incertitudes portant sur les facteurs de récupération minière et de traitement des minerais pouvant s'appliquer aux ressources minérales supposées, il n'a pas été calculé de ressources récupérables sur les amas minéralisés de Bafoula et Massengo.

Dépôt Moullili

L'exploitation de la partie amont du dépôt « Moullili » (dite MT1) a débuté en 2010. Cependant, l'ensemble reste classé en ressources mesurées récupérables, car pour certaines zones du dépôt (parties aval) les études minières ne sont pas terminées.

Compte tenu des incertitudes actuelles sur la méthode d'exploitation et les facteurs de récupération, aucune ressource récupérable ni réserve n'est annoncée pour le tronçon MT3 du dépôt « Moullili ».

Rappel – Terril

À fin 2010, le terril, stock de minerai constitué de fines excédentaires non commercialisées dans le passé, a été totalement exploité. Le terril n'apparaît donc plus dans les ressources et réserves de Comilog S.A.

Ressources récupérables et réserves en minerai de manganèse au 1^{er} janvier 2013 (en millions de dmtu)

Domaine	Granulométrie	Ressources récupérables			Total
		Mesurées	Indiquées	Supposées	
Bangombé		1 376	788		2 164
Okouma	> 8 mm		2 710		2 710
TOTAL ROCHEUX		1 376	3 498	0	4 874
Bangombé		496	341		837
Okouma	1-8 mm		1 200		1 200
Mouilli		180			180
TOTAL FINES		676	1 541	0	2 217

Domaine	Granulométrie	Réserves			Expéditions 2012
		Prouvées	Probables	Total	
Bangombé	Rocheux	1 286	108	1 394	76
Bangombé	Fines	465	36	501	58

Les chiffres de production indiqués dans le tableau ci-dessus correspondent aux expéditions de minerai réalisées pour l'année 2012 (y compris la production du CIM : aggloméré + fines enrichies HM).

Un audit externe a été conduit début 2011 par la société Melabar GeoConsulting qui a certifié que les ressources et réserves estimées par la société Comilog S.A. sont évaluées de manière satisfaisante dans le respect des recommandations définies dans le code JORC.

2.8.2.3. Réserves et ressources de la Société Le Nickel-SLN

Réserves et ressources en saprolites pour pyrométallurgie

Ressources minérales

Les ressources minérales fournies ci-dessous ont été regroupées par grandes unités géomorphologiques selon les régions définies dans le système d'information géographique de la Société

Le Nickel-SLN. Leur équivalence dans le découpage utilisé par la Dimenc est indiquée dans les parenthèses.

Conformément au système de description des données de sondages, les tonnages et teneurs donnés correspondent uniquement à la phase altérée des saprolites, porteuse de la minéralisation, et non à l'ensemble de la colonne saprolitique.

Les ressources minérales sont estimées majoritairement par modélisation de blocs 3D en utilisant les méthodes de géostatistique linéaire.

Les humidités varient de 22 à 45 % suivant les amas considérés.

Ces chiffres ont été établis avec :

- une teneur de coupure de 1,8 à 2,2 % de nickel pour les centres de Tiébaghi et Népoui Kopéto avec un traitement minéralurgique du tout-venant ;
- une teneur de coupure de 2,0 à 2,4 % de nickel pour les sites avec un traitement traditionnel.

Ressources minérales en saprolites pour usine pyrométallurgique de Doniambo au 1^{er} janvier 2013

Région SLN (découpage DIMENC)	Mesurées			Indiquées			Supposées			Total
	kt	% Ni	kt Ni	kt	% Ni	kt Ni	kt	% Ni	kt Ni	kt Ni
Borindi (Kombwi N'Goye)	527	2,84	15	1 408	2,84	40	2 803	2,71	76	131
Kaala (Kaala)	1 253	2,66	33	2 303	2,66	61	648	2,66	18	112
Kopeto (Kopeto)	6 864	2,20	151	10 457	2,20	230	18 615	2,20	409	790
Kouakoue Ouinne (Kouakoue Ouinne)							1 985	2,67	53	53
Centre de Kouaoua (Kouaoua)	2 190	2,52	55	6 425	2,52	162	4 659	2,52	117	334
Stamboul (Kouaoua)				3 854	2,37	91	2 197	2,37	52	143
Me Aiu Baie Laugier Mara (Boakaine)							3 268	2,45	80	80
Moneo (Moneo Nord et Centre)							8 529	2,57	219	219
Méré (Poro)				1 738	2,84	49	1 184	2,55	30	79
Poro Française Bonini (Poro)	303	2,73	8	764	2,73	21	397	2,73	11	40
Poum (Poum)	219	2,64	6	11 326	2,64	299	2 134	2,64	56	361
Pinpin (Me Maoya)				186	2,75	5				5
Région de Poya (Me Maoya + Boulinda)							1 286	2,79	36	36
Tchingou (Tchingou)							1 750	3,34	58	58
Tene Me Adeo (Me Adeo)							131	3,74	5	5
Thio Camp des Sapins (Thio + Ouenghi)	664	2,84	19	1 186	2,84	34	2 077	2,84	59	112
Ningua (Thio)				150	3,18	5	171	3,18	5	10
Thio Plateau (Dothio)	3 260	2,64	86	6 987	2,64	185	3 113	2,64	82	353
Dothio (Dothio + Nakety)	73	2,72	2	241	2,72	7	427	2,72	11	20
Région de Thio (Thio)							1 666	2,57	43	43
Tia Plaine des Gaiacs (Tia Pl. des Gaiacs)							1 753	2,57	45	45
Tiébaghi (Tiébaghi)	10 920	2,35	257	15 985	2,35	376	2 372	2,35	55	688
Tontouta (Tontouta)				1 778	2,50	44	2 181	2,50	54	98
Opoué (Tontouta)	573	2,50	14	1 177	2,50	29	241	2,50	7	50
TOTAL	26 846	2,41	646	65 965	2,48	1 638	63 587	2,49	1 581	3 865

L'année 2012 est marquée par les faits suivants concernant les ressources :

- centre de Thio : peu de travaux de mise à jour des modèles géologiques, augmentation de l'humidité selon les bilans miniers réalisés ;
- centre de Kouaoua : pas de travaux de mise à jour des modèles géologiques mais les travaux d'exploration ont permis de renouveler les ressources dans des périphériques immédiats du centre ;
- centre de Népoui : les travaux de mise à jour des modèles ont permis de renouveler 80 % des ressources consommées en 2012. Les travaux de reconnaissance se poursuivront à l'avenir sur le Kopéto Est ;
- centre de Tiébaghi : baisse des ressources minérales due à la modification de la teneur de coupure à 1,8 % Ni au lieu de 1,7 % Ni sur Alpha et à l'évolution des facteurs miniers issus des bilans réalisés depuis 2008 ;
- hors centres : mise en évidence de ressources sur Kouakoué – Ouinné, la région de Kouaoua (Me Aiu).

Résultats d'exploration

Les résultats d'exploration correspondent aussi à la phase altérée des saprolites. Au 1^{er} janvier 2013, ils sont évalués à 654 kT Ni.

La différence par rapport aux chiffres de 2011, de l'ordre de + 220 kT Ni, s'explique par la prospection en 2012 de cibles dans les régions de Dothio, Kouakoué Ouinné, Poro et sur les périphériques de Tiébaghi. Les efforts se poursuivront dans les années à venir pour amener ces sujets au stade de ressources.

Ressources récupérables et réserves

Le tableau ci-après regroupe les chiffres de réserves et ressources récupérables en saprolites pour l'usine pyrométallurgique de Doniambo recensés en 2012 et publiés au 1^{er} janvier 2013 et, en italique, ceux recensés en 2011. Les données correspondent aux milliers de tonnes de nickel contenus dans les minerais expédiés, calculés avec des humidités constatées sur les productions en cours ou estimées. Ces chiffres proviennent des ressources minérales données ci-dessus et prennent en compte :

- un traitement traditionnel du tout-venant similaire à celui en vigueur sur les sites de la Société Le Nickel-SLN et/ou sous-traités : criblage à 80 mm environ avec récupération ou non d'une partie des fractions plus grossières selon la minéralisation ;
- un traitement minéralurgique à Népoui-Kopéto et à Tiébaghi ;
- les projets miniers dans le cas de réserves.

Évolution des ressources récupérables et réserves de la Société Le Nickel SLN entre fin 2011 et fin 2012

Évolution des ressources récupérables et réserves pour Doniambo

Réserves incluses dans Ressources													
Ressources récupérables	2012			2011			Réserves	2012			2011		
	Mt	% Ni	kt Ni	Mt	% Ni	kt Ni		Mt	% Ni	kt Ni	Mt	% Ni	kt Ni
Mesurées	23,0	2,65	610	18,6	2,66	493	Prouvées	14,4	2,72	392	14,5	2,72	393
Indiquées	42,8	2,59	1 109	46,6	2,67	1 243	Probables	22,1	2,67	590	23,1	2,75	637
Supposées	41,2	2,56	1 055	44,7	2,59	1 157,6	-						
TOTAL	107,0	2,59	2 774	109,9	2,63	2 893,9	TOTAL	36,5	2,69	982	37,6	2,74	1 029,8

Les ressources récupérables et les réserves des minerais destinés à un traitement minéralurgique sont estimées en « concentré laverie » (totalité pour Népoui-Kopéto, tranche 1,8-2,8 % Ni pour Tiébaghi).

La production minière SLN de 2012 s'élève à 56,3 kt Ni (milliers de tonnes de nickel). Elle correspond aux tonnages de nickel contenus dans les minerais évacués vers les différents sites bord de mer (wharf ou chargements mécanisés).

Les réserves sont estimées à environ 982 kt Ni au 1^{er} janvier 2013, à comparer aux 1 030 kt Ni de réserves à fin 2011. Ceci correspond à un taux de renouvellement de 15 % des réserves. La proportion de réserves prouvées augmente continuellement depuis quelques années avec la mise en place des sondages de planification (passage de 38 % à 40 % en 2012).

Les travaux sur les projets miniers effectués en 2012 ont permis de renouveler intégralement les réserves sur les centres de Thio et Kouaoua. La mise en conformité des données sur Tiébaghi conduit à une baisse sensible des réserves sur le gisement de Dôme (réduction de maille, mise à jour du projet minier, facteurs miniers). Les études se poursuivent pour consolider les réserves sur ce gisement.

Les ressources récupérables mesurées et indiquées sont évaluées à 1 719 kt Ni. La proportion de ressources mesurées et indiquées sur le total inventorié a donc augmenté en 2012, tout comme les réserves prouvées. Les ressources récupérables et réserves du gisement Union-Révolution ont été déclassées en indiquées et probables respectivement en conformité avec les procédures en vigueur.

Les ressources récupérables supposées sont estimées à 1 055 kt Ni, la différence avec les chiffres 2011 correspond à la part convertie en ressources indiquées (Périphériques Thio et Kouaoua).

Le taux de renouvellement des ressources récupérables en saprolites pour pyrométallurgie a été de - 113 %, lié à la baisse des ressources sur Tiébaghi (due à des études complémentaires sur les minerais et à l'optimisation économique de l'ensemble mine/laverie/usine).

Un audit externe a été conduit début 2013 par la société Sigma Blue Pty Ltd qui certifie que les chiffres, publiés dans l'inventaire au 1^{er} janvier 2013, des ressources et réserves de minerais saprolitiques nickélicifères destinés à l'alimentation de l'usine pyrométallurgique de la Société Le Nickel à Doniambo ne comportent pas d'anomalies et sont évalués de manière globalement acceptable dans le respect des recommandations définies par le code australien JORC.

La SLN construit son plan minier et industriel à partir de la totalité de ses réserves, ainsi que d'une partie des ressources récupérables considérées comme économiquement exploitables mais non encore inscrites dans un projet minier. La somme des réserves et ressources récupérables retenues dans le plan minier actuel est de 2 025 kt Ni (dont 1 030 kt Ni déclarées en réserves) dans le plan long terme 2011.

Ressources minérales pour hydrométallurgie

Sur l'ensemble du domaine minier de la Société Le Nickel-SLN et à teneur de coupure de 1,0 % Ni, les ressources minérales allant de supposées à mesurées en latérites sont actuellement estimées à 6 000 kt Ni.

À la teneur de coupure 1,8 % Ni et en dehors des centres avec traitement minéralurgique, les résultats d'exploration sur des zones saprolitiques à basse teneur, actuellement non économiques pour un traitement pyrométallurgique, permettent d'estimer de manière préliminaire la présence de 2 000 kt de nickel contenu pouvant être valorisées en hydrométallurgie par le procédé développé par ERAMET.

Les ressources minérales pour hydrométallurgie n'ont à ce jour pas été auditées. Elles sont toutefois estimées suivant la même méthodologie que celle définie pour l'estimation des ressources destinées à l'usine Doniambo.

2.8.2.4. Réserves et ressources de Pt Weda Bay Nickel

Ressources minérales

Les données relatives aux ressources minérales correspondent aux tonnages, teneurs en Ni et milliers de tonnes de nickel contenus dans les minerais estimés dans des enveloppes établies à 1 % Ni sur les latérites et les saprolites, sans application d'aucun facteur de transformation ou d'enrichissement. Les ressources minérales sont calculées à la teneur de coupure de 1 % Ni et regroupées par prospect en individualisant les produits latéritiques et saprolitiques.

Les densités sèches moyennes des latérites et des saprolites terreuses sont de l'ordre de 0,8-1,0 suivant les amas considérés. Les minerais saprolitiques rocheux présentent des densités sèches plus élevées dont la valeur moyenne oscille suivant les amas autour de 1,3-1,4. Ces chiffres sont établis à partir de mesures réalisées en 1999-2001 et 2008-2012.

Compte tenu de la faible proportion de roche saine intercalaire, les tonnages et teneurs donnés pour les saprolites correspondent à l'ensemble de la colonne saprolitique.

Les ressources globales sont calculées par modélisation de bloc 3D par l'équipe de Weda Bay Nickel. Les ressources mesurées et indiquées sont estimées par krigeage ordinaire tandis que les ressources supposées sont estimées par inverse distance carrée ou krigeage ordinaire lorsque la qualité des variogrammes le permet.

Les ressources locales ont été estimées sur le gisement de Bukit Limber Barat par la société Tenzing PTY LTD, et sur les amas des *Coastals*, de Tofu Blowen et de Kao Rahai par les équipes d'ERAMET et de Weda Bay Nickel, en utilisant la méthode de

conditionnement uniforme multi-variables. Les résultats obtenus permettent de définir les courbes tonnages – teneurs et d'appréhender les effets de la sélectivité dans les amas considérés.

Les chiffres présentés ci-après proviennent des résultats issus des estimations locales, pour les saprolites des amas marqués d'un astérisque, et d'estimations globales pour les autres amas et l'horizon latéritique.

Par rapport aux chiffres de 2011, les ressources minérales mesurées et indiquées ne sont pas modifiées. Seules les ressources minérales supposées sont revues à la hausse, résultant de la poursuite de la reconnaissance de Kao Rahai Nord-Est et la mise en évidence du nouvel amas minéralisé Toluku.

Ressources minérales en saprolites et limonites au 1^{er} janvier 2013

Prospects	Mesurées					Indiquées					Supposées					Total kt Ni
	Mt	% Ni	kt Ni	% Co	kt Co	Mt	% Ni	kt Ni	% Co	kt Co	Mt	% Ni	kt Ni	% Co	kt Co	
Limonites																
Bukit Limber Barat	14,2	1,26	178	0,19	26,9	9,4	1,23	116	0,18	17,0						294
Bukit Limber Timur						15,4	1,22	187	0,17	26,1						187
Coastal Deposits	7,0	1,20	84	0,20	13,9	2,9	1,19	34	0,18	5,2	1,2	1,12	13	0,17	2,0	131
Tofu Blowen	11,6	1,29	150	0,15	17,3	3,8	1,25	47	0,15	5,7	1,3	1,22	16	0,14	1,8	213
Kao Rahai West	3,3	1,33	44	0,23	7,5	2,9	1,25	37	0,21	6,1	1,3	1,23	16	0,21	2,7	96
Kao Rahai East						3,6	1,26	46	0,17	6,2						46
Kao Rahai North-East											3,8	1,18	45	0,14	5,4	45
Big Kahuna (Fonli)						12,0	1,22	147	0,21	25,3						147
Ake Jira						7,2	1,14	82	0,20	14,4						82
Pintu						9,2	1,23	113	0,18	16,5	5,0	1,18	59	0,22	11,0	172
Boki Mekot											7,2	1,23	89	0,12	8,3	89
Jiguru											1,1	1,23	14	0,16	1,8	14
Toluku**																
Total Limonites	36,0	1,26	455	0,18	66	66,4	1,22	809	0,18	122	20,9	1,20	252	0,16	33	1 516
Saprolites																
Bukit Limber Barat*	37,5	1,52	570	0,03	11,3	26,0	1,53	398	0,03	7,8						968
Bukit Limber Timur						53,2	1,42	756	0,03	16,0						756
Coastal Deposits*	21,7	1,67	363	0,04	7,8	10,6	1,65	175	0,03	3,5	5,5	1,72	95	0,01	0,6	633
Tofu Blowen*	26,6	1,86	496	0,03	6,9	9,0	1,68	151	0,02	2,2	5,0	1,63	82	0,02	1,1	729
Kao Rahai West*	12,9	2,05	264	0,04	5,3	5,9	1,93	114	0,04	2,2	3,9	1,85	73	0,04	1,6	451
Kao Rahai East*						18,3	1,56	285	0,03	5,5						285
Kao Rahai North-East											29,4	1,52	446	0,03	8,8	446
Big Kahuna (Fonli)						14,2	1,54	218	0,04	5,7						218
Ake Jira						14,9	1,64	244	0,04	6,0						244
Pintu						13,5	1,53	206	0,03	4,0	15,9	1,59	253	0,03	4,8	459
Boki Mekot											18,7	1,63	305	0,02	3,7	305
Jiguru											4,4	1,25	55	0,03	1,3	55
Toluku											12,9	1,28	165	0,02	3,1	165
Total Saprolites	98,8	1,72	1694	0,03	31	166,0	1,54	2 547	0,03	53	96,0	1,54	1 473	0,03	25	5 714
TOTAL	134,8	1,59	2 149	0,07	97	232,0	1,45	3 356	0,08	175	117,0	1,48	1 725	0,05	58	7 230

* Ressources estimées par conditionnement uniforme multi-variables.

** Pas de minerai limonitique sur Toluku.

À teneur de coupure constante, les ressources mesurées, indiquées et supposées ont été augmentées de près de trois millions de tonnes par rapport aux estimations effectuées au moment de l'acquisition en mai 2006 (4,1 Mt Ni).

Réserves

Les chiffres ci-dessous regroupent les chiffres de réserves en saprolites et limonites destinées à un traitement par hydrométallurgie.

Réserves en limonites et saprolites de Pt Weda Bay nickel au 1^{er} janvier 2013

Amas	Prouvées					Probables					Total kt Ni
	Mt	% Ni	kt Ni	% Co	kt Co	Mt	% Ni	kt Ni	% Co	kt Co	
Limonites											
Bukit Limber Barat	13,0	1,28	166	0,17	21,7	5,4	1,29	70	0,16	8,7	236
Bukit Limber Timur						10,3	1,25	128	0,16	16,4	128
Coastal Deposits	4,4	1,18	52	0,20	8,6	0,7	1,18	8	0,19	1,2	60
Kao Rahai West	3,1	1,30	41	0,23	7,2	1,5	1,24	19	0,21	3,2	60
Tofu Blowen	11,0	1,29	142	0,15	17,0	3,5	1,25	44	0,15	5,1	186
Total limonites	31,5	1,27	400	0,17	54,4	21,4	1,26	269	0,16	34,7	670
Saprolites											
Bukit Limber Barat	23,1	1,60	369	0,03	7,6	10,3	1,59	163	0,03	3,4	532
Bukit Limber Timur						20,9	1,49	311	0,04	8,8	311
Coastal Deposits	19,7	1,60	315	0,05	10,0	4,7	1,57	74	0,05	2,2	389
Kao Rahai West	11,1	2,09	232	0,04	4,4	4,8	2,00	96	0,02	1,0	328
Tofu Blowen	21,2	1,97	417	0,03	6,4	6,5	1,85	121	0,01	0,7	538
Total saprolites	75,1	1,78	1334	0,04	28,4	47,2	1,62	765	0,03	16,0	2 099
TOTAL	106,6	1,63	1734	0,08	82,9	68,7	1,51	1034	0,07	50,7	2 768

Les données relatives aux réserves correspondent à la transformation des ressources, présentées dans le paragraphe précédent, dans les amas qui ont fait l'objet d'un projet minier, avec application de facteurs d'exploitation selon les critères suivants :

- Teneur de coupure de 1 % Ni pour les minerais des « Coastal Deposits », les latérites et les saprolites terreuses des amas de Bukit Limber et les limonites de Tofu Blowen.
- Teneur de coupure de 1,4 % Ni dans les saprolites rocheuses de Bukit Limber et la totalité des saprolites de Tofu Blowen et Kao Rahai West. Les ressources mesurées de ces produits établies à une teneur de coupure de 1 % Ni ont été transformées en réserves prouvées suite aux études de géostatistique non linéaire qui ont permis de mesurer sur ces derniers l'impact d'une sélectivité à 1,4 % Ni.
- Des facteurs miniers ont été appliqués sur les tonnages et les teneurs afin de tenir compte des limites techniques en phase d'exploitation pour assurer la sélectivité estimée par conditionnement uniforme. Ces facteurs ont été ajustés suivant la géométrie de l'amas, la méthode et les résultats de l'estimation. Ils sont en moyenne de 0,98 sur la teneur en Ni et varient de 0,95 à 1 sur le tonnage de minerai.
- L'expérience tirée de l'exploitation d'un test minier, réalisé en 2007, et la forte pluviométrie observée sur les gisements ont piloté le choix des contraintes géotechniques et environnementales actuellement retenues. En particulier, les problèmes d'accès et la gestion des eaux d'exhaure de la mine ont conduit à écarter du projet les zones présentant une pente de terrain naturel supérieure à 30° et à limiter la pente intégratrice des

fosses à 35°. Pour les mêmes raisons, l'épaisseur minimale des minerais a également été utilisée comme critère de sélection des zones exploitables. Elle varie, à ce stade de l'étude, de 3 à 12 m suivant les conditions climatiques, géomorphologiques ou environnementales spécifiques à chaque amas.

Évolution des ressources et réserves en 2012

L'évolution des ressources et réserves, observée entre 2011 et 2012, se caractérise par une augmentation sensible des ressources supposées tandis que les ressources mesurées et indiquées et les réserves n'ont pas été modifiées. L'essentiel des travaux réalisés en 2012 s'est focalisé sur l'approfondissement des connaissances des minerais sur les amas existants et l'optimisation de la séquence minière.

Les sondages se poursuivront dans les prochaines années pour réduire la maille de sondage sur certains amas stratégiques, ce qui aura pour effet principal d'améliorer le degré de confiance et la classification des ressources/réserves.

Suite à l'audit externe conduit en mars 2009 par la société Melabar GeoConsulting, la procédure de classification des ressources recommandée lors de l'audit a été intégrée.

En conséquence, la société Melabar GeoConsulting confirme que les ressources sont calculées de manière satisfaisante, que la transformation des ressources en réserves est effectuée dans le respect de contraintes techniques maîtrisées grâce aux résultats acquis sur une fosse expérimentale, le tout dans le respect des recommandations définies dans le code JORC.

2.8.2.5. Réserves et ressources de la société TiZir

Ressources minérales

Les données relatives aux ressources minérales correspondent aux tonnages de sables minéralisés et teneurs en minéraux lourds (ML).

La modélisation par bloc a été réalisée par krigeage ordinaire. Les ressources minérales ont été estimées à une teneur de coupure de 1,25 % ML, jusqu'à une profondeur de 6 m sous le niveau de la nappe phréatique naturelle, sans application d'aucun facteur de transformation ou d'enrichissement.

Les teneurs en minéraux lourds ont été déterminées par séparation gravimétrique en liqueur dense à la densité de coupure de 2,85 g/cm³.

Ressources minérales de la société TiZir au 1^{er} janvier 2013

Ressources	T.V. (Mt)	ML (%)	ML (Mt)
Mesurées	1 002	1,73	17,3
Indiquées	74	1,77	1,3
TOTALES	1 075	1,73	18,6

L'assemblage minéralogique a été déterminé sur échantillons composites par utilisation de la technologie *Mineral Liberation Analyser* (MLA) utilisant un microscope électronique à balayage et une microsonde, ainsi que par spectrométrie de fluorescence X.

Les concentrés de minéraux lourds contiennent en moyenne environ 10 % de zircon et 75 % de minéraux titanifères (ilménite, pseudorutile, leucoxène et rutile).

Réserves

Les données relatives aux réserves correspondent à la transformation des ressources, présentées dans le paragraphe précédent et situées à l'intérieur de l'enveloppe d'exploitation par dragage, par application de facteurs miniers de dilution et de perte.

Réserves de la société TiZir au 1^{er} janvier 2013

Réserves	T.V. (Mt)	ML (%)	ML (Mt)
Prouvées	746	1,8	13,2
Probables	5	1,7	0,1
TOTALES	751	1,8	13,3

Des tests de pilotage du procédé industriel ont démontré la faisabilité technique de l'extraction et de la séparation des minéraux lourds par des méthodes minéralurgiques classiques.

3

FACTEURS DE RISQUES

3.1. Risques sur matières premières	68
3.2. Relations spécifiques avec les partenaires du Groupe	68
3.2.1. Risques associés à des facteurs politiques.....	68
3.2.2. Contrats d'approvisionnement ou de commercialisation	68
3.2.3. Relations spécifiques avec des tiers.....	68
3.3. Risques miniers et industriels	70
3.3.1. Risques liés à l'évaluation des ressources et réserves minières	70
3.3.2. Risques sur le développement de projets miniers.....	70
3.3.3. Risques relatifs à la sécurité et à l'environnement.....	71
3.3.4. Risques spécifiques liés aux transports	73
3.4. Risques juridiques et fiscaux/Litiges	73
3.4.1. Dépendance du Groupe vis-à-vis de l'environnement législatif et réglementaire	73
3.4.2. Litiges significatifs.....	74
3.5. Risques de liquidités, de marché et de contrepartie	76
3.5.1. Risque de liquidité	76
3.5.2. Risques de marché.....	76
3.6. Assurance/Couverture des risques éventuels susceptibles d'être encourus par l'émetteur	77
3.6.1. Politique générale de couverture du Groupe/Stratégie de couverture des risques.....	77
3.6.2. Différentes catégories de police d'assurance souscrites	78

3.1. RISQUES SUR MATIÈRES PREMIÈRES

Le Groupe est exposé à la volatilité des cours des matières premières au niveau de son chiffre d'affaires en tant que producteur de nickel et de manganèse ou au niveau de ses coûts de production en tant que consommateur d'énergie (fioul, électricité) ou de matières premières (nickel, aluminium).

Les principaux acteurs du Groupe sont :

- ERAMET, Société Le Nickel-SLN et Aubert & Duval pour le nickel ;
- Société Le Nickel-SLN pour le fioul ;
- Aubert & Duval pour l'aluminium ;
- Erasteel Kloster AB et ERAMET Norway Kvinesdal A/S (ex-Jernverk) pour l'électricité.

Les expositions au manganèse et au coke ne sont pas couvertes puisqu'il n'existe pas de marché organisé pour ces matières.

Les couvertures se font à un horizon de un à quatre ans selon les matières sur la base du budget. Seule une partie des consommations ou productions prévisionnelles est couverte (par exemple pour le fioul : au maximum 80 % du budget est couvert). Le Groupe utilise différents instruments pour couvrir et limiter son exposition : contrat à terme et options.

Au 31 décembre 2012, la juste valeur des couvertures réalisées pour ces différentes matières est de :

- 0 pour le nickel (6 millions d'euros à l'actif au 31 décembre 2011) ;
- 0 pour le fioul (5 millions d'euros à l'actif au 31 décembre 2011) ;
- 0 pour l'aluminium (0 au 31 décembre 2011) ;
- 1 million d'euros au passif pour l'électricité (1 million d'euros au passif au 31 décembre 2011).

3.2. RELATIONS SPÉCIFIQUES AVEC LES PARTENAIRES DU GROUPE

3.2.1. Risques associés à des facteurs politiques

Certaines activités du Groupe s'exercent dans des pays dont l'évolution politique peut engendrer des modifications réglementaires. En particulier, le Groupe élabore et/ou commercialise ses produits dans des pays hors de la zone OCDE, dont certains peuvent être analysés comme des pays dans lesquels la situation politique et économique n'est pas pérenne. Tout en faisant en sorte de prendre les mesures appropriées pour éviter ces risques, les changements politiques et/ou économiques pourraient avoir des conséquences significatives pour l'activité du Groupe.

3.2.2. Contrats d'approvisionnement ou de commercialisation

Le Groupe maîtrise dans l'ensemble les contrats d'approvisionnement et de commercialisation du minerai et de ses sous-produits, dès lors que ces contrats sont conclus avec les sociétés qu'il contrôle (contrat d'approvisionnement et de commercialisation entre ERAMET et la Société Le Nickel-SLN ; approvisionnement des usines de la branche Manganèse par Comilog). Les autres accords commerciaux relevant des opérations courantes ne présentent pas de risques ou d'engagements particuliers par le Groupe. Il s'agit notamment des achats de matières premières (électricité, coke, alliages spéciaux), de frets (maritimes, terrestres).

À ce jour, ERAMET n'a pas conclu de contrat important conférant une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe, autres que ceux conclus dans le cadre normal de ses affaires.

3.2.3. Relations spécifiques avec des tiers

Afin de soutenir ses différentes activités et projets, la politique du Groupe est de développer et maintenir des partenariats solides, durables et complémentaires avec des partenaires nationaux ou des acteurs régionaux. Ces partenariats peuvent notamment prendre la forme de détention d'une partie du capital des filiales du Groupe et être assortis d'un certain nombre d'engagements particuliers en fonction de l'équilibre actionnarial existant.

3.2.3.1. Branche Nickel

Relation avec la STCPI et la Nouvelle-Calédonie – Pacte d'actionnaires de la Société Le Nickel-SLN

La Société Le Nickel-SLN, filiale à 56 % d'ERAMET et dont Nisshin Steel détient 10 %, a comme actionnaire à hauteur de 34 % : la Société Territoriale Calédonienne de Participation Industrielle – STCPI.

La STCPI est une SAS qui a pour seul objet de détenir cette participation au capital de la Société Le Nickel-SLN ainsi qu'une participation d'environ 4 % au capital d'ERAMET (où deux admi-

nistrateurs sur quinze (dix-sept à compter du 15 mai 2013) la représentent au Conseil d'ERAMET). La participation au capital de la Société Le Nickel-SLN, à hauteur de 30 % du capital à l'origine, portée à 34 % à la suite de l'échange d'actions du 23 juillet 2007, a été transférée par l'État français lors de la privatisation d'ERAMET et a une valeur politique, financière et stratégique, puisqu'elle associe les intérêts publics locaux aux intérêts miniers et industriels du Groupe en Nouvelle-Calédonie. La STCPI représente les trois Provinces de Nouvelle-Calédonie que sont la Province du Sud d'un côté (de population en majorité d'origine européenne) et les Provinces du Nord et des Îles (à majorité mélanésienne) de l'autre. Le choix de ces administrateurs et du censeur assure aux Provinces une représentation équilibrée entre le Nord et les Îles d'un côté, le Sud de l'autre.

Le Pacte d'actionnaires Le Nickel-SLN du 13 septembre 2000, qui faisait suite à l'Accord du 17 juillet 2000 entre l'État, les Provinces de Nouvelle-Calédonie et les représentants des principaux partis politiques de l'île a été reconduit en 2010 pour une première période allant jusqu'au 31 décembre 2011. Depuis 2010, il a été prorogé chaque année pour une période d'un an. Il comprend :

- une répartition des postes d'administrateurs à raison, à ce jour, de huit postes réservés à ERAMET (dont le poste du représentant de Nisshin Steel) et quatre postes réservés à STCPI, à laquelle revient également le droit de proposer un censeur ;
- une clause de préemption réciproque en faveur de chacune des parties ;
- une option d'achat réciproque des actions de la partie qui ferait l'objet d'un changement de contrôle au profit d'une entreprise « dont l'activité principale ou celle du Groupe auquel elle appartient est concurrente de l'activité de la Société Le Nickel-SLN » ;
- une clause de non-dilution aux termes de laquelle en cas de rachat d'actions à un autre actionnaire ou en cas d'augmentation de capital, chaque partie conserve un pourcentage de participation en capital ou en droits de vote identique à celui qu'elle avait auparavant, soit par le jeu d'une rétrocession d'actions, soit par une concertation dans l'exercice des droits de souscription à une augmentation de capital.

À la suite du communiqué de la STCPI du 27 juin 2008 proposant l'ouverture de discussion sur le niveau de sa participation au capital de la Société Le Nickel-SLN, le Conseil d'administration d'ERAMET, réuni le 11 juillet 2008, a considéré qu'il n'y avait pas lieu de modifier la structure du capital de la Société Le Nickel-SLN, qui représente un point d'équilibre satisfaisant.

La Société Le Nickel-SLN a annoncé à l'issue de son Conseil d'administration du 19 novembre 2009 la mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance modernisée pour renforcer encore l'implication de la Nouvelle-Calédonie, avec la création d'un comité stratégique, d'un comité d'audit et d'un comité des rémunérations. La STCPI est largement représentée dans ces trois comités et détient la présidence du Comité d'audit.

La STCPI et ERAMET ont convenu le 13 juillet 2010 d'engager des discussions en vue d'apporter des aménagements au pacte, dont les principes directeurs demeureront inchangés, afin de tenir compte de l'ensemble des évolutions industrielles, commerciales et technologiques intervenues au sein de la Société Le Nickel-SLN comme de son environnement depuis la conclusion du pacte d'origine. Les prorogations du pacte intervenues en 2011 et en 2012 jusqu'au 31 décembre 2013 permettent de poursuivre les discussions en cours.

Contrat d'approvisionnement avec Nisshin Steel

Depuis 1991, le groupe ERAMET et Nisshin Steel, producteur japonais d'acier inoxydable et actionnaire à hauteur de 10 % du capital de la Société Le Nickel-SLN, ont un accord d'approvisionnement en ferronickel. Nisshin Steel est l'un des principaux clients et représente environ 10 % du chiffre d'affaires de l'activité Nickel. Cet accord a été renouvelé en 2001 et en 2007 et vise à garantir les livraisons de ferronickel sur plusieurs années ainsi qu'à lisser les prix du nickel.

Relation avec Pt Antam et l'Indonésie (projet Weda Bay)

La société indonésienne Pt Weda Bay Nickel est la société de projet et d'exploration créée pour le développement du projet de nickel et de cobalt de Weda Bay, situé sur l'île de Halmahera en Indonésie. Cette société est détenue à 90 % par Strand Minerals (Indonesia) et à 10 % par la société publique à responsabilité limitée indonésienne, productrice de nickel, Pt Antam Tbk (Antam), société spécialisée dans l'exploration, l'exploitation minière, le raffinage et la distribution de produits miniers. Antam est représentée par un administrateur au Conseil d'administration de Pt Weda Bay Nickel (sur un total de cinq administrateurs dont trois représentants d'ERAMET) et détient également une option pour augmenter sa participation à 25 %.

Par ailleurs, l'exploration et l'exploitation de Pt Weda Bay Nickel se font dans le cadre d'un « *Contract of Work* » passé avec le gouvernement indonésien.

Relations avec Mitsubishi Corporation (projet Weda Bay)

Le 19 février 2009, la société Mitsubishi Corporation est devenue propriétaire de 33,4 % du capital de Strand Minerals, qui détient 90 % du capital de la société indonésienne, Pt Weda Bay Nickel. En décembre 2011, Mitsubishi Corporation a décidé de céder 3,4 % du capital de Strand Minerals à la société japonaise Pacific Metals Co. Ltd (Pamco). Le pacte d'actionnaires signé entre ERAMET et Mitsubishi Corporation a été modifié pour permettre l'intégration de Pamco. Au titre de ce pacte modifié, Mitsubishi Corporation est représentée au Conseil d'administration de Strand Minerals par deux administrateurs sur un total de six administrateurs, ainsi que par un administrateur au Conseil d'administration de Pt Weda Bay Nickel sur un total de cinq administrateurs. Pamco n'est pas représentée au sein de ces conseils.

3.2.3.2. Branche Manganèse

Relation avec l'État gabonais

Comilog entretient des relations privilégiées avec l'État gabonais, qui est présent au capital depuis 1973 et trois administrateurs gabonais siègent au Conseil d'administration. Depuis l'origine, l'État soutient Comilog, sur le plan fiscal (convention minière et convention fiscale particulière pour le financement du complexe d'agglomération), sur le plan industriel (partenaire de Comilog pour la construction du port d'Owendo, dont sa filiale, Port Minéralier d'Owendo est concessionnaire) ; plus récemment encore, en accordant la concession du chemin de fer à la Setrag dont Comilog est le partenaire de référence. Ces relations de confiance et la conscience des intérêts communs permettent de travailler sur des bases constructives et d'envisager le développement de nouveaux projets industriels.

Ainsi, dans le cadre de son projet de construction de deux nouvelles unités métallurgiques de silicomanganèse et manganèse métal à Moanda dans le Haut-Ogooué (dit « Complexe Métallurgique de Moanda »), Comilog a, en date du 7 janvier 2010, signé à Libreville avec les autorités gabonaises, d'une part, une première convention ayant notamment pour objet de préciser le cadre juridique, fiscal et douanier particulier au projet, et d'autre part, une seconde convention venant préciser les conditions propres à la sécurisation du futur approvisionnement énergétique du complexe. Afin de mettre en œuvre le projet, un financement dédié a été mis en place, assorti de garanties données par ERAMET et la République gabonaise, actionnaires de référence.

Le 20 octobre 2010, ERAMET et la République gabonaise ont conclu un accord en vue du renforcement de la participation de la République gabonaise au capital de la société Comilog.

Cet accord prévoit la cession par ERAMET à la République gabonaise en plusieurs étapes sur la période 2010-2015 d'une participation complémentaire pouvant aller jusqu'à 10 % du capital de Comilog, ce qui porterait à 35,4 % la participation de la République gabonaise. La première étape concernant la cession d'une participation de 3,54 % du capital a été réalisée pour 2,17 % le 17 décembre 2010, et pour le solde soit 1,37 % le 14 juin 2011. Dans sa séance du 26 octobre 2012, le Conseil d'Administration d'ERAMET a donné son accord de principe pour la désignation d'un censeur proposé par l'Etat Gabonais, dans l'attente de la nomination d'un administrateur. Dans sa séance du 21 mars 2013, le Conseil d'Administration d'ERAMET a, d'une part, coopté comme censeur la personnalité proposée par l'Etat Gabonais et, d'autre part, proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra le 15 mai 2013 de désigner l'intéressé comme administrateur.

Partenariat TiZir avec Mineral Deposits Limited

Le 25 octobre 2011, ERAMET et Mineral Deposits Ltd ont créé une société commune, détenue à 50 % par chacun des partenaires, regroupant 100 % de TiZir Titanium and Iron (TTI) (Norvège) et 90 % du projet de sables minéralisés Grande Côte au Sénégal. La mise en production du projet Grande Côte est prévue fin 2013 et permettra à TTI de bénéficier d'un approvisionnement en ilménite de bonne qualité pour sa production de laitier de dioxyde de titane. La production de zircon du projet Grande Côte permettra à TiZir d'avoir une forte position sur un autre marché très prometteur. Enfin, TiZir bénéficiera des compétences d'ERAMET en matière d'extraction minière, de métallurgie, de R&D, de logistique et de marketing, et de l'expérience des équipes de MDL en matière de développement de projets, avec la mise en service du projet aurifère de Sabodala au Sénégal en 2009, ainsi que d'exploitation des sables minéralisés.

3.3. RISQUES MINIERS ET INDUSTRIELS

3.3.1. Risques liés à l'évaluation des ressources et réserves minières

Les ressources et réserves minières peuvent évoluer dans le temps, notamment en raison des hypothèses techniques et économiques retenues pour leur exploitation (informations géologiques, facteurs de coût d'exploitation, technologies d'exploitation). À cet effet, l'estimation des ressources et réserves est révisée chaque année, tant en termes de quantité que de qualité. Le détail de ces estimations et des hypothèses retenues est donné au Chapitre 2, sous-chapitre « Réserves et ressources » de ce document.

3.3.2. Risques sur le développement de projets miniers

Compte tenu de leur échelle capitalistique et de leur durée, les études de lancement de nouvelles exploitations minières ou de réfection d'exploitations existantes sont des décisions d'investissement qui impliquent de réaliser au préalable, outre des études de faisabilité technique complètes, des hypothèses de financement et de calcul de rentabilité, directement influencées par l'évolution du cours des matières premières concernées, du cours des devises concernées, du coût du crédit et du financement choisi. En période de ralentissement de la demande, certaines de ces décisions peuvent être retardées ou annulées, ce qui peut avoir un impact sur la rentabilité de l'exploitation.

3.3.3. Risques relatifs à la sécurité et à l'environnement

3.3.3.1. Une activité inscrite dans une logique de développement durable

Au sein d'ERAMET, la Direction de la Communication et du Développement Durable (DC2D) est en charge du suivi des aspects techniques du Développement Durable en lien étroit avec les trois Branches opérationnelles et la Direction des Ressources Humaines du Groupe.

Compte tenu de la spécificité unique des métaux d'être recyclables pratiquement à l'infini, les activités du Groupe s'inscrivent naturellement dans une logique de Développement Durable, dans un contexte mondial de rareté, et donc de valorisation et d'optimisation maximale des ressources naturelles. Cependant ces produits, durables et recyclables, peuvent, à certaines étapes de leur transformation ou de leur usage, présenter des dangers ou des risques. L'enjeu est donc tout à la fois pour le Groupe d'identifier ces dangers potentiels de façon exhaustive et de prévenir et maîtriser sur ses sites, et vis-à-vis de leur environnement extérieur, les impacts et les risques qui en découlent, tout en contribuant à la pérennité et au développement des activités.

Outre sa Charte Environnement adoptée en 2002, le Groupe dispose, depuis 2010, d'une politique Développement Durable.

En matière de conformité réglementaire, ERAMET s'est fixé un objectif de « zéro contentieux » détaillé ci-après. Les diverses thématiques du risque industriel en lien avec les activités du Groupe que sont les situations de sites et sols pollués ainsi que l'adéquation prévention des risques industriels sont également passés en revue.

3.3.3.2. Politique de prévention des risques industriels

Procédures Groupe de gestion des crises

Elles définissent les bonnes pratiques et la communication pour trois situations :

- prévention des situations de crise : identification de l'environnement local et national (autorités, élus, médias...), plan de contacts, identification des signaux faibles, reporting Groupe, exercices de simulation ;
- gestion des incidents sérieux : définition d'un incident sérieux, reporting Groupe, retour d'expérience, communication ;
- lors d'une crise : critères d'identification d'une situation de crise, reporting Groupe, organisation en temps de crise (direction des opérations, communication, expertise, cellule de crise), retour d'expérience.

Ces procédures ont été déployées sur tous les sites, hors Chine. En 2012, une attention particulière a été portée aux exercices de simulation de crise sur tous les sites (hors Chine).

Sur les 39 sites suivis actuellement, 34 (87 %) ont réalisé un ou plusieurs exercices en 2012, parfois en collaboration avec les pompiers. Sur les cinq sites restants, quatre ont réalisé une refonte de leur plan d'urgence en 2012 ainsi que les formations correspondantes. Des exercices sont prévus en 2013. Un site est en cours de déploiement de la procédure « plan d'urgence interne » et devrait organiser des exercices en 2013.

Assistance méthodologique dans l'analyse des risques

Le Groupe assure une assistance aux sites, dans le cadre de leurs études de dangers, afin d'identifier, de façon exhaustive, les scénarios d'accidents majeurs, leurs causes et leurs conséquences, et de déboucher sur la mise en place de barrières de prévention et/ou de protection (éléments importants pour la sécurité) qui réduisent la probabilité ou la gravité d'un événement.

Plan d'actions sur les risques de contact entre de l'eau et des matières en fusion

À la suite d'un accident industriel majeur survenu fin juin 2011 sur le site de Valdi-Feurs (France), un plan d'actions a été décidé, dont l'objectif est d'éliminer les risques d'explosions provoquées par le contact entre de l'eau et des matières en fusion (métal ou laitier liquides), ou de les réduire autant que faire se peut.

Ce plan d'actions est structuré en trois phases, pour tous les sites concernés :

■ Phase 1 : Études de dangers

Chaque site doit procéder à une révision des études de dangers déjà réalisées, focalisée sur les événements en objet.

■ Phase 2 : Visites des installations

Visites avec l'assistance d'un expert externe, afin d'étudier en détail les fours et leur environnement et d'examiner, avec les personnes concernées des sites, leurs études de dangers, la pertinence des mesures prises (prévention/protection) et d'envisager d'éventuelles mesures complémentaires.

■ Phase 3 : Plans d'actions sites

Tenant compte des résultats des études de dangers et des recommandations de l'expert.

Suivi semestriel par DC2D/RI de l'avancement de ces plans d'actions

La phase 1 a été entièrement réalisée pendant le 2^e semestre 2011.

La phase 2, déployée en 2012, est en cours de finalisation. 16 sites concernés ont été visités par DC2D/RI avec l'aide d'un expert indépendant spécialiste de ce type de risques dans la sidérurgie. Il reste à expertiser les installations du site de New Guillin (Chine). Suite à ces visites, chaque site a reçu un rapport officiel listant les remarques et recommandations de l'expert. Des synthèses par Branche seront présentées au 1^{er} trimestre 2013 aux Directions industrielles. Globalement, il a été constaté :

- un haut niveau d'implication de tous les sites sur ce sujet ;
- un bon niveau général de maîtrise de ces risques ;
- des pistes concrètes d'amélioration, certaines d'application générale, d'autres spécifiques à certains sites ;

- une des actions principales à mettre en œuvre concerne la formation du personnel affecté aux postes à risque et la vérification périodique des connaissances des équipements et des procédures.

La phase 3 sera mise en place en 2013.

Ingénierie de prévention dans le cadre de la police d'assurance Groupe « dommages aux biens »

ERAMET a poursuivi en 2012 sa campagne de visites bi-annuelles d'ingénierie (audits prévention) de tous ses sites industriels, en collaboration étroite avec l'assureur, les courtiers et la Direction des Assurances Groupe. À noter qu'en 2012, à la demande de l'assureur, les visites ont été focalisées sur le « bris de machines » et la gestion des réfractaires.

Les sites suivants ont été visités :

- **ERAMET Research** ;
- **Aubert & Duval** : Firminy, Issoire, Interforge, Les Ancizes, Forges de Monplaisir ;
- **Erasteel** : Commentry ;
- **branche Manganèse** : Comilog Dunkerque, ERAMET Norway Kvinesdal, TiZir Titanium & Iron (Tyssedal), Erachem Comilog Baltimore et New Johnsonville, Valdi Le Palais ;
- **branche Nickel** : ERAMET Sandouville, Eurotungstène, SLN.

Les indicateurs de suivi des actions décidées suite à ces visites donnent lieu à un reporting synthétique deux fois par an sur le respect des procédures standard de sécurité incendie et les actions de protections des installations stratégiques.

Comme toujours, une forte implication des correspondants risques industriels des sites et des équipes ingénierie de l'assureur principal dans tous les projets d'investissement, permet de prendre en compte les préconisations assurance dès la conception des nouvelles installations. En 2012, les études ont porté essentiellement sur le « projet aval laminoir » aux Ancizes, le laminoir de Champagnole, le projet CMM au Gabon, la protection des tanks à fuel et des salles électriques critiques ainsi que le projet de nouvel atelier charbon à la SLN, le projet de chaudières biomasse à Sandouville...

Police assurance environnement – Visites prévention

ERAMET a signé avec AXA, en 2007, une extension de sa police Responsabilité Civile Groupe incluant une couverture environnementale (Écosphère).

Le programme de visite consiste en l'évaluation du risque d'atteinte à l'environnement par les assureurs, à raison de trois sites par an dans une première approche.

Les actions décidées suite à ces visites donnent lieu à un état d'avancement semestriel.

Il s'agit pour chaque site d'une visite comportant une prise de connaissance de la situation réglementaire du site, une visite terrain et une appréciation des plans d'actions existants. Cette approche vient en complément des audits internes qui sont réalisés périodiquement.

Après que ce programme d'audits eut été déployé suivant ce rythme en 2010 et en 2011, l'année 2012 a marqué un temps d'arrêt. Deux nouveaux sites ont fait l'objet de premières évaluations par les assureurs par échanges d'informations et par questionnaires. Le programme de visites reprendra son cours en 2013.

3.3.3.3. Objectif « zéro contentieux »

Le groupe ERAMET promeut une politique de strict respect des réglementations, de transparence et de dialogue avec les autorités de tutelle dans toutes les situations et particulièrement en cas de difficultés temporaires ou de conditions spécifiques d'exploitation. Il s'est fixé depuis 2007 un objectif dit de « zéro contentieux » : il s'agit de tendre vers l'absence de mises en demeure ou poursuites pénales, qui pourraient résulter de manquements du fait des sites du Groupe aux obligations réglementaires opposables.

Le bilan « zéro contentieux » couvre, depuis 2009, l'ensemble des mines et sites industriels en activité du Groupe.

Cet objectif est décliné en trois niveaux :

- **Niveau 1** : Courrier de demande spécifique de l'administration (hors compte rendu de visite) pendant l'année, qui si elle n'est pas prise en compte, peut conduire à une mise en demeure, en regard des obligations réglementaires.
- **Niveau 2** : Mise en demeure ou plainte officielle de l'administration de tutelle liée à un manquement de notre fait, en regard des obligations réglementaires, et qui peut conduire à une action pénale ou à une amende.
- **Niveau 3** : Action en justice aboutie et/ou mise en demeure échue faisant l'objet d'une procédure judiciaire.

Le bilan « zéro contentieux » 2012 rapporte un nombre de situations inférieur à celui de 2011. Il présente un certain contraste car on relève :

- deux contentieux de troisième niveau, résultant de l'évolution administrative des contentieux environnementaux ouverts par l'administration de tutelle depuis 2009 sur le site de GCMC Freeport (USA) et depuis 2011 par celle d'Erasteel Kloster Långshyttan (Suède) ;
- après trois années de hausse consécutive, le bilan des contentieux de niveau 2 s'améliore nettement en 2012, avec la survenance de 7 situations de mises en demeure contre 13 l'année précédente, principalement en France et aux États-Unis.

Ces contentieux restent toutefois très limités en nombre et sont à mettre en perspective avec l'ensemble des prescriptions détaillées dans les multiples permis d'exploiter auxquelles les différents sites du Groupe ont à se conformer. Le nombre des permis d'exploitation s'élève en 2012 à 190, chacun comportant a minima une dizaine de paramètres à respecter sur bases annuelle, trimestrielle, mensuelle ou même parfois continue.

3.3.4. Risques spécifiques liés aux transports

3.3.4.1. Fret maritime

Le Groupe a largement recours à la voie maritime pour l'acheminement des produits, d'abord, aux différents stades, sur les sites de production, ensuite pour leur livraison aux clients, en raison de l'éloignement d'une part entre les mines d'extraction de la matière première et les sites de traitement, d'autre part entre lesdits sites et les marchés. Aussi, pour se protéger contre d'éventuelles hausses brutales de prix du fret, le Groupe s'efforce-t-il de conclure des contrats à long terme à des conditions prédéfinies, et de procéder à des réservations à long terme de certains navires. Lors des

périodes de faible activité commerciale, ceci peut notamment avoir pour contrepartie la renégociation de certains contrats.

Le risque dommages est par ailleurs couvert par des assurances spécifiques.

3.3.4.2. Transports ferroviaires

Le Groupe a obtenu la concession du train Transgabonais pour une durée de trente ans à compter de novembre 2005. Outre les missions de service public et le transport de marchandises diverses, celui-ci assure l'acheminement du minerai de manganèse entre la mine de Moanda et le port d'embarquement d'Owendo.

Une interruption des transports maritimes ou ferroviaires, ou une forte hausse des prix de transport, en dépit des contrats à long terme, aurait néanmoins une incidence négative sur les résultats.

3.4. RISQUES JURIDIQUES ET FISCAUX/LITIGES

3.4.1. Dépendance du Groupe vis-à-vis de l'environnement législatif et réglementaire

3.4.1.1. Réglementations spécifiques

L'exploitation minière est soumise à des réglementations spécifiques suivant les activités et les sites d'extraction. Ces réglementations concernent principalement :

- les régimes miniers des permis de recherche et d'exploitation et des concessions minières ;
- les obligations spécifiques propres à l'exploitation minière ;
- les limitations et contrôles relatifs à la protection de l'environnement et à la biodiversité ;
- la remise en état après mine.

Ces réglementations sont susceptibles d'évoluer ce qui peut entraîner une incidence sur l'exploitation et les résultats. Tel est le cas au Gabon où une réforme du Code minier et du Code de l'environnement est actuellement engagée par les autorités publiques.

Indépendamment de l'exploitation minière, l'exploitation industrielle est également soumise à des réglementations spécifiques suivant les sites industriels. Ces réglementations concernent principalement :

- les régimes des permis et autorisations d'exploiter ;
- le respect de valeurs limites de rejets dans le milieu naturel au cours de l'exploitation, la prise en compte des risques industriels majeurs et des impacts sanitaires potentiels liés à l'exploitation ainsi que la gestion et l'élimination des déchets industriels ;

- les obligations de remise en état en fin d'exploitation avec notamment la prise en compte des risques liés aux sites et sols pollués et aux déchets.

Ces réglementations sont susceptibles d'évoluer et d'impacter l'exploitation industrielle, notamment par la nécessité d'engager des investissements environnementaux supplémentaires à la suite d'un changement de réglementation.

3.4.1.2. Fiscalités spécifiques

Par ailleurs, l'activité est soumise, pour partie, à une fiscalité (redevances, taxes ou impôts) qui lui est propre. Les sociétés et établissements du Groupe situés en France métropolitaine sont soumis à la fiscalité française de droit commun, le taux de l'imposition sur les bénéfices étant actuellement de 33,33 % hors contribution sociale de 3,3 % et hors contribution exceptionnelle de 5 % applicable depuis 2011.

Il est précisé qu'ERAMET est la société mère d'un Groupe d'intégration fiscale, qui comporte 23 sociétés au 31 décembre 2012.

Pour les filiales, hors métropole ou à l'étranger, il convient de souligner que :

- La Société Le Nickel-SLN est redevable de l'impôt sur les sociétés minières et métallurgiques en Nouvelle-Calédonie, au taux de 35 %. Cette société bénéficie, depuis 1975, d'un régime de stabilisation fiscale qui a fait l'objet de renouvellements successifs – en dernier lieu pour une durée de quinze ans à compter du 1^{er} janvier 2002 en vertu d'un arrêté local en date du 13 juin 2002. Certains des investissements de cette filiale en Nouvelle-Calédonie bénéficient, par ailleurs, des mesures de défiscalisation instaurées par les lois Paul et Girardin et des avantages accordés par le Code des impôts de Nouvelle-Calédonie aux investissements dans la métallurgie.

En date du 1^{er} septembre 2011, le congrès de la Nouvelle-Calédonie a demandé au gouvernement d'engager sans délai

une réforme globale de la fiscalité directe, fiscalité indirecte, et contribution des secteurs miniers et métallurgiques qui serait sans effet sur les charges des entreprises, avec aussi un objectif fixé de mise en place de la TVA (TGA, « taxe générale sur les activités ») au 1^{er} janvier 2013. À ce jour le taux de TGA n'a toujours pas été fixé et la mise en place de cette nouvelle taxe est reportée. Le projet de redevance minière est toujours à l'étude. SLN et les autres entreprises minières et métallurgiques se sont engagées dans un travail important et ont proposé au gouvernement de Nouvelle-Calédonie des amendements concernant les modalités d'application du régime de TGA et les principes souhaitables pour la mise en place d'une redevance minière à la tonne de minerai extraite et exportée. L'ensemble des entreprises minières de Nouvelle-Calédonie seront vigilantes sur les conséquences que pourrait avoir cette réforme sur les pactes de stabilité fiscale en cours et à venir.

- Le projet d'investissement Weda Bay est encadré par un « *contract of work* » qui définit entre autre, le régime fiscal qui sera applicable à l'activité de production au démarrage de l'exploitation du site. Les sujets de nature fiscale sont actuellement en cours de discussion avec le gouvernement indonésien et concernent les questions relatives aux revenus de l'État (royalties, mesures d'incitations fiscales, TVA). L'issue de ces discussions est déterminante pour le succès de cet investissement et sa rentabilité.
- De son côté, la filiale Comilog est soumise à un impôt sur les sociétés au taux de 35 %, à des droits de sortie et à une redevance minière représentant environ 6 % de la valeur carreau mine des produits extraits (valeur proche de la valeur FOB) ainsi qu'à un impôt sur dividendes de 15 %. Cette fiscalité est stabilisée jusqu'en 2032 dans le cadre d'une convention minière signée en octobre 2004 et qui a été ratifiée par le Parlement gabonais en 2005. La convention fiscale entre le Gabon et la France signée à Libreville le 20 septembre 1995, entrée en vigueur le 1^{er} mars 2008 et qui s'est substituée à celle en date du 21 avril 1966, a été publiée au *Journal officiel de la République du Gabon* en date du 24 au 31 juillet 2011. Les autorités ont amorcé des échanges auxquels sont associés Comilog et les autres opérateurs miniers sur la refonte du Code minier. L'ensemble des entreprises minières du Gabon seront vigilantes sur les conséquences que pourrait avoir cette réforme sur les conventions minières en cours et à venir.
- D'une façon générale, les filiales implantées à l'étranger sont soumises à la fiscalité locale de droit commun et bénéficient du régime des conventions fiscales en vigueur. Les dividendes versés par les filiales en Norvège, Suède, États-Unis, Chine, Belgique à la maison mère ne sont pas soumis à une retenue à la source. En revanche les dividendes versés par Comilog (Gabon) et SLN (Nouvelle-Calédonie) subissent une retenue à la source respectivement aux taux de 15 % et 5 %.
- Il est à noter que depuis le 1^{er} janvier 2008, la fiscalité chinoise a été profondément réformée avec principalement la suppression des régimes de faveur accordés à certaines sociétés étrangères et l'unification du taux d'imposition sur les bénéficiaires à 25 %. Cette réforme n'a pas entraîné de conséquence particulière pour les sociétés chinoises du groupe ERAMET.

3.4.2. Litiges significatifs

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe, autre que celles détaillées ci-dessous.

Litige Carlo Tassara France

Le 17 décembre 2009, la société Carlo Tassara France a assigné les sociétés S.I.M.A., Sorame et CEIR, ainsi que des membres de la famille Duval, à comparaître devant le tribunal de commerce de Paris. Cette action est engagée, précise l'assignation, en présence d'ERAMET. Ce fait est détaillé à la note 34 aux comptes consolidés présentés au chapitre 6 de ce document.

Le 2 décembre 2011, le tribunal de commerce de Paris a jugé irrecevable l'ensemble des demandes de la société Carlo Tassara France, en vertu de la prescription. La société Carlo Tassara France a fait appel de cette décision. La Cour d'Appel de Paris a confirmé, le 19 mars 2013, le jugement du Tribunal de Commerce de Paris en toutes ses dispositions.

3.4.2.1. Branche Nickel

Concessions Prony et Creek Pernod

Le 6 novembre 2012, la Société Le Nickel-SLN a signé, avec la Province Sud et Vale Nouvelle-Calédonie une déclaration d'intention par laquelle elle accepte d'engager des discussions en vue de la signature d'un programme commun de collaboration visant, dans un premier temps, à l'exploration des gisements et, dans un second temps, à la possibilité de valoriser ces gisements. Cette déclaration prévoit que, lors de la conclusion du programme commun de collaboration, la Société Le Nickel-SLN et la société Vale se désisteront des procédures contentieuses relatives aux permis de recherche portant sur ces gisements, délivrés par la Province Sud en janvier 2009, annulés par jugement du Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie le 17 novembre 2009.

Fourniture d'électricité par Enercal

Un litige est né quant à la détermination des conditions financières applicables à compter du 1^{er} janvier 2012 pour la fourniture d'électricité par la société Enercal à la Société Le Nickel-SLN prévue au titre du traité de concession de 1956 pour l'exploitation de son usine métallurgique de Doniambo à Nouméa en Nouvelle-Calédonie. En l'absence d'accord avec Enercal avant l'échéance du dernier contrat décennal fixant le tarif applicable, la procédure d'arbitrage prévue par le contrat entre la société Enercal et la Société Le Nickel-SLN a été mise en œuvre en décembre 2011 et le tribunal arbitral constitué. En décembre 2012, une sentence arbitrale a été rendue sans conséquence sur les comptes 2012. Enercal et la Société Le Nickel-SLN étudient en concertation l'ensemble des termes de cette décision et leurs conséquences à partir de juillet 2013.

3.4.2.2. Branche Manganèse

Réclamation de sociétés kazakhs

À la suite du dépôt d'une plainte anti-dumping en 2006 par Euroalliages au nom de ses membres contre les producteurs kazakhs d'alliages de manganèse auprès de l'Union européenne, ces producteurs estimant la plainte abusive et non fondée, ont assigné Euroalliages et ses membres (dont ERAMET Comilog Manganèse) devant le tribunal de Bruxelles le 9 mai 2007, en réclamant 335 millions d'euros de dommages et intérêts. ERAMET Comilog Manganèse, en liaison avec Euroalliages, a pris toutes les dispositions pour combattre cette réclamation manifestement excessive, qui est en réalité destinée à faire indirectement pression sur l'Union européenne. Elle a en l'état peu de chance d'aboutir. Le tribunal de Bruxelles a rendu le 17 février 2009 une décision en faveur d'Euroalliages et de ses membres, en jugeant que seules les instances judiciaires de l'Union Européenne étaient compétentes pour entendre ce litige relevant d'une plainte anti-dumping. Les producteurs kazakhs ont fait appel de cette décision et une décision en appel pourrait être prise en 2013.

Anciens salariés de Comilog au Congo

Avant la mise en service du chemin de fer Transgabonais, Comilog exportait son minerai de manganèse par la République du Congo où elle employait alors près de 1 000 personnes. À la suite d'un très grave accident ferroviaire survenu le 5 septembre 1991 en République du Congo, le transport du minerai de Comilog par ce pays a été suspendu. Cette situation, en se prolongeant, a entraîné la cessation de l'activité Comilog au Congo et le licenciement des salariés congolais. Après plusieurs années de négociations retardées par la guerre civile en République du Congo, un « protocole d'accord pour le règlement définitif du contentieux relatif à la cessation des activités de la Comilog en République du Congo » a été conclu entre la République du Congo, la République gabonaise et la société Comilog, le 19 juillet 2003. Par ce protocole, Comilog et la République du Congo mettaient ainsi fin à tous contentieux passés ou à venir, cette dernière reprenant notamment à son compte tous les passifs et obligations résultant des activités de Comilog en République du Congo. En exécution de cet accord, Comilog réglait à la République du Congo une somme de un milliard deux cents millions de FCFA pour dédommager les salariés licenciés, somme qui venait s'ajouter au très important patrimoine mobilier et immobilier cédé à titre gracieux par Comilog. Contestant les conditions de cet accord, 867 anciens salariés de Comilog en République du Congo ont cité à comparaître le 9 octobre 2008 devant le Bureau de conciliation du Conseil de prud'hommes de Paris trois sociétés françaises filiales de Comilog, lesquelles n'ont à aucun moment été employeurs desdits salariés, ainsi que Comilog. Par une décision du 26 janvier 2011, le Bureau de jugement du Conseil des prud'hommes s'est déclaré territorialement incompétent. Les demandeurs ont formé contredit devant la cour d'appel de Paris. Au vu des faibles fondements de ces actions, les sociétés défenderesses concernées n'ont pas constitué de provision.

Litige Sacinter

Une procédure d'arbitrage est en cours dans le litige opposant Comilog à la société Sacinter, ancien actionnaire majoritaire de la société Port Minéralier d'Owendo (PMO), quant au prix des actions PMO détenues par Sacinter et rachetées par Comilog en 2008. L'audience d'arbitrage s'est tenue le 8 mars 2013.

Litige Environnement Moanda

Quatre ONG (organisations non gouvernementales), un collectif d'habitants et un ancien député ont engagé, devant le tribunal de première instance de Libreville, par différentes requêtes datées des mois de février et mars 2011, des actions civiles pour obtenir réparation de Comilog S.A. et ERAMET de prétendus dommages environnementaux causés dans le passé par l'exploitation du site minier de Moanda.

Le tribunal de première instance de Libreville a fait droit, le 13 novembre 2011, à la demande de Comilog S.A. et des autres défendeurs en se déclarant territorialement incompétent. Les demandeurs ont fait appel de cette décision. En l'état des moyens avancés par les requérants, ceux-ci ne justifient pas du bien-fondé de leurs demandes.

Gulf Chemical & Metallurgical Corp.

En 2009, la société américaine GCMC (Gulf Chemical & Metallurgical Corp.), filiale du Groupe, a entamé avec la TCEQ (*Texas Commission for Environment Quality*) des négociations portant sur les conditions de son permis d'exploitation. Les autorités ont relevé un certain nombre de corrections devant être apportées et les ont soumises à GCMC. En février 2011, l'*Attorney General* de l'État du Texas a engagé une procédure en exécution contre GCMC, portant essentiellement sur les correctifs demandés par la TCEQ, devant le *District Court of Travis County* (Texas). Le 15 juin 2011, le *District Court of Travis County* a constaté que GCMC remplissait les obligations définies par l'accord transactionnel signé entre les parties. Une procédure civile et des discussions restent en cours avec les autorités locales afin de régler ce dossier. Une provision proportionnée à l'appréciation du risque a été constituée pour un montant de 6,8 millions de dollars.

En février 2013, le Groupe a eu connaissance d'une action civile, à l'encontre de sociétés du Groupe, tendant à la réparation de prétendus dommages causés à des riverains de l'usine de Freeport au Texas. Au jour du dépôt du présent document, aucune assignation n'a été reçue et le montant des réparations susceptibles d'être demandées n'est pas connu.

3.5. RISQUES DE LIQUIDITÉS, DE MARCHÉ ET DE CONTREPARTIE

3.5.1. Risque de liquidité

Le Groupe n'est pas soumis au risque de liquidité compte tenu de la situation financière positive de sa trésorerie nette, soit 448 millions d'euros au 31 décembre 2012. Les excédents de trésorerie sont pour l'essentiel transférés à la société *ad hoc* du Groupe en charge de la centralisation et du placement des excédents de trésorerie du Groupe, Metal Securities.

De plus, le Groupe dispose si nécessaire de sources de financement supplémentaires *via* l'utilisation de la ligne de crédit renouvelable confirmée, l'émission de billets de trésorerie et une ligne confirmée de mise en pensions livrées du portefeuille obligataire.

3.5.1.1. Autres dettes

Par ailleurs, certaines filiales du Groupe disposent de lignes de crédit, dont certaines tirées au 31 décembre 2012, notamment sous forme de crédit-bail et d'emprunts.

3.5.1.2. Covenants

Les principaux covenants au niveau du Groupe sont décrits dans l'annexe des comptes consolidés (note 20).

3.5.2. Risques de marché

Le Groupe est principalement exposé à trois types de risques de marché : risque de change, risque de taux et risque sur matières premières. Ces trois types de risques sont mesurés et gérés par la Trésorerie Groupe conformément aux politiques Groupe.

3.5.2.1. Risque de change

Le groupe ERAMET est exposé à deux natures de risques de change, à savoir :

- les risques de change transactionnels lorsqu'une société du Groupe règle ou encaisse des flux nets dans une devise différente de sa devise de compte ;
- les risques de change bilantiels liés aux variations des actifs nets des filiales dont la devise de compte est différente de l'euro.

Depuis 2003, le Groupe centralise le risque de change transactionnel des filiales. Chaque société du Groupe communique à la Trésorerie Groupe ses expositions en devise autre que sa devise de compte. Cette gestion s'inscrit dans le cadre d'une politique pluriannuelle selon des procédures et des modalités approuvées par le Comité exécutif et fait l'objet de reportings mensuels à destination de ses membres.

Risques transactionnels

Depuis 2007, les opérations de couverture de change sont réalisées au travers de la société *ad hoc* Metal Currencies. Les filiales concernées déterminent le montant de leur exposition nette. Les risques associés font alors l'objet d'une couverture si le montant net est supérieur à 2 millions d'euros ou équivalent par devise et par an, sauf exception.

Les couvertures de change portent majoritairement sur le dollar américain mais également sur la couronne norvégienne, la livre sterling et la couronne suédoise.

Le détail de ces couvertures est précisé dans l'annexe des comptes consolidés (note 22).

Au 31 décembre 2012, la juste valeur des couvertures de change liées aux risques transactionnels représente un actif net de 18 millions d'euros (31 décembre 2011 : passif net de 43 millions d'euros).

La conversion des ventes/achats en devises (factures émises, factures reçues, encaissements, paiements) s'effectue à un cours mensuel représentant une approximation fiable du cours de change du marché. Chaque fin de mois, les créances/dettes commerciales et les comptes bancaires sont revalorisés au cours de couverture communiqué par la Trésorerie Groupe en fonction des couvertures effectuées. Les écarts entre :

- le cours mensuel de comptabilisation ventes et encaissements/achats et paiements ; et
- le cours contractuel de dénouement des opérations de couverture,

sont comptabilisés par chaque société en résultat opérationnel courant attaché au chiffre d'affaires (rubrique « Écarts de change sur chiffre d'affaires ») ou aux achats (rubrique « Coûts des produits vendus »).

Une variation de plus ou moins 10 % des cours du dollar aurait un impact sur les instruments financiers de couverture en contrepartie des capitaux propres de l'ordre de - 73 millions d'euros en cas de hausse des cours et d'environ 53 millions d'euros en cas de baisse des cours.

Risques bilantiels

Le groupe ERAMET gère en partie les risques de change bilantiels, essentiellement liés au dollar américain, à travers l'émission de dettes financières libellées dans la même devise que les actifs nets concernés.

En 2006, le groupe ERAMET a acquis Weda Bay Minerals Inc. pour un montant de 232 millions de dollars. Cette acquisition a été financée sur fonds propres pour la contre-valeur en euros et le risque de change couvert depuis l'origine par un swap de change euro/dollar.

Voir annexe des comptes consolidés (note 22).

Le Groupe gère le risque de change bilantiel au cas par cas.

3.5.2.2. Risque de taux

a) En ce qui concerne la situation de la dette brute, le Groupe décide de l'opportunité de réaliser ou non des couvertures de taux en fonction de la situation de la dette et de l'évolution des marchés. Les opérations de couvertures sont réalisées par la Trésorerie Groupe.

Au 31 décembre 2012, le Groupe dispose de quatre couvertures de taux concernant sa dette brute.

b) En ce qui concerne les excédents de trésorerie gérés par Metal Securities, ils sont placés pour l'essentiel :

- sur des supports rémunérés sur la base des taux EONIA (*Euro OverNight Index Average*) ou EURIBOR (*Euro InterBank Offered Rate*) ; ou
- sur des supports à taux fixes swapés contre EURIBOR.

Dans ces conditions, une baisse des taux EONIA/EURIBOR de 10 points de base aurait un impact annuel négatif de 0,3 million d'euros environ sur les produits financiers.

3.5.2.3. Risque de contrepartie

Le Groupe est exposé à plusieurs types risques de contrepartie : sur ses clients et sur ses partenaires financiers en raison de ses excédents de trésorerie notamment.

- Pour le risque client, l'assurance crédit ou la mise en place de lettres de crédit ou crédits documentaires. Pour les créances non garanties, le Groupe dispose de différents outils de suivi et de couverture : la collecte d'informations en amont des opérations (agences de notation et de renseignements, états financiers publiés...). Spécifiquement les comptes clients sont suivis par un responsable crédit dans chaque Branche du Groupe et un Comité de crédit se réunit mensuellement pour fixer les limites de crédit et d'encours par client. En outre, tous les deux mois, un Comité de crédit Groupe échange sur les bonnes pratiques et revoit la situation commerciale des grands comptes clients.
- Pour les émetteurs d'obligations ou de titres de créances négociables à plus de trois mois : la procédure applicable à Metal Securities fixe des limites générales de placement en fonction de la notation des contreparties et de la maturité. Par ailleurs, chaque contrepartie fait l'objet d'un suivi régulier de l'évaluation par les analystes crédit et/ou agences de notation et l'ensemble des risques fait l'objet d'une revue trimestrielle.
- Pour les OPCVM, la procédure applicable à Metal Securities fixe une double règle de dispersion, en terme de ratio d'emprise d'un OPCVM donné, ainsi que de division des encours de Metal Securities, procédure qui s'ajoute aux règles de division des risques appliquées par les gérants eux-mêmes à leurs actifs.

3.6. ASSURANCE/COUVERTURE DES RISQUES ÉVENTUELS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE ENCOURUS PAR L'ÉMETTEUR

3.6.1. Politique générale de couverture du Groupe/ Stratégie de couverture des risques

3.6.1.1. Organisation du Groupe

La Direction Assurances Groupe a été créée en 2003 avec pour mission de développer la mise en place de programmes Groupe, le suivi de la politique de prévention en liaison avec la DC2D et la recherche de solutions optimales risque-primés-rétention incluant l'intervention de la captive de réassurance du Groupe.

3.6.1.2. Identification et maîtrise des risques

Dans le cadre de la mise en place de sa politique de *risk management*, le Groupe a élaboré une nouvelle cartographie des risques, présentée au Comité d'audit du Conseil d'administration en 2011, afin de mettre en place des plans d'actions pour chaque risque permettant de les prévenir et limiter leurs impacts, notamment en les transférant au marché de l'assurance chaque fois que cela est possible. Au cours de l'année 2012 une charte du *risk management* a été élaborée mais non encore validée afin de

coordonner les démarches « *top-down* » insuflées par la Direction générale et la Direction des Risques, et la démarche « *bottom-up* » entreprise par les directions opérationnelles en particulier au niveau de leurs projets.

3.6.1.3. Recours au marché de l'assurance

Les risques étant identifiés et leurs impacts maîtrisés, le Groupe recherche sur le marché de l'assurance les solutions les plus adaptées, offrant le meilleur équilibre entre le coût et l'étendue des couvertures proposées. Ainsi, le Groupe a mis en place par l'intermédiaire de courtiers des programmes mondiaux d'assurance souscrits auprès de pools d'assureurs de réputation et de solidité financière internationalement reconnues. Le Groupe recourt également au marché pour la couverture des risques spécifiques à certaines activités de ses filiales ou à des opérations ponctuelles, ainsi que dans les cas où les assurances sont rendues obligatoires par la réglementation locale.

3.6.1.4. Réassurance

Par ailleurs, le Groupe dispose d'une société captive de réassurance (dénommée ERAS), ce qui lui permet d'intervenir en première ligne sur certains programmes d'assurance. Il est ainsi à même à la fois de mieux gérer le montant des primes par le mécanisme

de rétrocession, et d'adapter le niveau de rétention. Par voie de conséquence, les Branches se trouvent incitées à développer leur programme de prévention.

3.6.1.5. Niveau des couvertures

Le Groupe estime avoir mis en place des couvertures adéquates, tant dans leur étendue qu'en termes de montants assurés ou de limites de garanties, pour les principaux risques liés à son activité dans le monde.

3.6.2. Différentes catégories de police d'assurance souscrites

Le Groupe dispose de programmes d'assurance variés destinés à couvrir les différents risques assurables auquel il est exposé.

Les trois principaux programmes d'assurance couvrent les risques de responsabilité civile, de dommages et pertes d'exploitation et de transport.

3.6.2.1. Assurance responsabilité civile

Responsabilité civile générale

Ce programme couvre la responsabilité civile légale encourue par le Groupe en raison des dommages causés aux tiers dans le cadre de ses activités ou du fait de ses produits, à savoir : la responsabilité générale d'exploitation, les biens confiés, la responsabilité produits y compris produits aéronautiques, la responsabilité civile professionnelle, la pollution soudaine et accidentelle. La garantie s'exerce sous une forme « tout sauf », ce qui signifie que ce qui n'est pas exclu est couvert, les exclusions étant celles communément admises pour ce type de risques. La garantie s'applique sur une base « réclamation », ce qui signifie qu'elle s'applique à toute réclamation formulée pendant la période d'assurance (y compris la période subséquente de cinq ans, conformément à la réglementation française). Pour toutes réclamations reçues, le programme intervient depuis la France. Le cas échéant, lorsque la réglementation locale impose des polices locales, il intervient au-delà de ces polices en différence de conditions et/ ou de limites (DIC/DIL), partout dans le monde. Au-delà des polices locales, ce programme repose sur une première ligne de 50 millions d'euros appelée police « Master » émise en France et sur deux lignes supplémentaires de 50 millions d'euros chacune dites « Excess » complétant la police « Master » offrant ainsi une couverture totale de 150 millions d'euros ; les franchises applicables pouvant varier suivant les polices locales, sont en général de l'ordre de 15 000 euros par sinistre. Ce programme intervient également au-delà des plafonds et des garanties de plusieurs sous-programmes spécifiques, notamment : en Amérique du Nord, pour couvrir la responsabilité civile automobile et employeur, et au Royaume-Uni, en complément d'assurances obligatoires comme la responsabilité civile employeur. L'échéance de renouvellement annuelle de ce programme est fixée au 1^{er} juillet. Ce programme, a été mis en place le 1^{er} juillet 2004 auprès d'AXA Corporate Solutions. Il a depuis lors été renouvelé sans augmentation du

montant des primes forfaitaires. En 2012, le programme a encore été amélioré par la souscription de garanties complémentaires à celles déjà en place.

Responsabilité civile atteinte à l'environnement

Courant 2007, une police spécifique Responsabilité civile atteinte à l'environnement d'un montant de 10 millions d'euros a été mise en place pour certaines filiales. Les conditions de couverture de cette police ont été significativement améliorées en 2010 puisque notamment son montant a été porté de 10 à 25 millions d'euros. Au 1^{er} juillet 2012, son champ d'application a été étendu au préjudice écologique. Une police d'un montant de 25 millions de dollars US a été mise en place au début de l'année 2008 pour les États-Unis et le Canada.

3.6.2.2. Assurance dommages matériels et pertes d'exploitation

Ce programme mondial couvre les dommages matériels directs d'origine soudaine et accidentelle atteignant les biens assurés y compris le risque de bris de machine, ainsi que les pertes d'exploitation consécutives de toutes les entités du Groupe. La garantie s'exerce sous une forme « tous risques sauf », ce qui signifie que tout ce qui n'est pas exclu est couvert, les exclusions étant celles communément admises pour ce type de risques. Ce programme s'articule autour d'une police-mère émise en France qui couvre directement les pays suivants : France, Belgique, Italie, Norvège, Royaume-Uni et Suède et intervient en différence de conditions et/ou de limites (DIC/DIL) des polices locales. Avec l'intégration en 2009 des sociétés implantées en Chine, toutes les sociétés du Groupe sont désormais intégrées au programme. Ce programme a été souscrit auprès d'un pool d'assureurs, dont la compagnie AXA Corporate Solutions est apériteur, et mis en place avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2005 pour un montant de garantie maximum de 250 millions d'euros sous réserve des sous limites appliquées à certains événements et des exclusions communément admises. Depuis lors, le programme a fait l'objet de nouvelles améliorations techniques sensibles en termes de garanties et de franchises. Il a en outre été systématiquement reconduit dans des conditions de budget identiques. Une attention toute particulière est portée aux préconisations émises par les assureurs dans le cadre des visites de prévention des sites, ce qui permet de personnaliser à la fois le programme de prévention et les conditions de couverture des sites.

3.6.2.3. Assurance transport

Au 1^{er} janvier 2008, un programme Groupe mondial transport a été mis en place. Il couvre toutes les entités du Groupe partout dans le monde pour l'ensemble des transports qu'ils soient d'origine maritime, fluviale, terrestre ou aérien, aussi bien pour les marchandises transportées, le fret ou les équipements. Ce programme est composé de trois polices : une police dite « facultés » pour les marchandises transportées placée auprès de la compagnie Chartis, une police dite « affréteur » placée auprès du RETS Club et une police dite « corps de navire » souscrite auprès d'AXA Corporate Solutions. La mise en place de ce programme a permis d'obtenir à la fois des conditions de garantie et de primes particulièrement favorables.



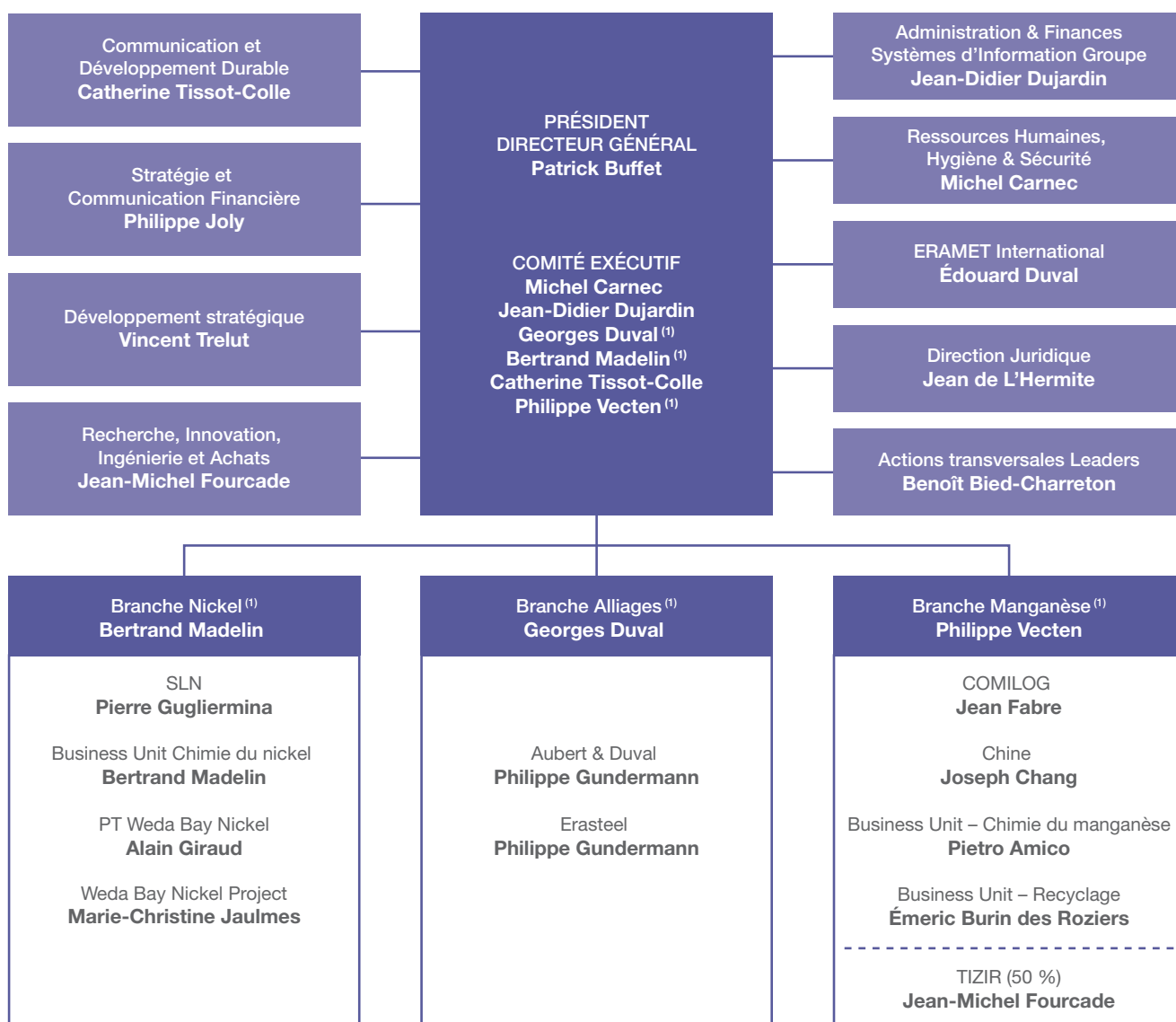
4

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.1. Présentation des organes de Direction et d'administration de la Société et du Groupe	80
4.1.1. Organigramme de la Direction générale	80
4.2. Rapport du Président du Conseil d'administration	81
4.2.1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration.....	81
4.2.2. Procédures de contrôle interne.....	87
4.2.3. Autres éléments	91
4.3. Tableau de synthèse des différences constatées entre la gouvernance de la Société et les recommandations du code Afep/Medef	91
4.4. Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société ERAMET	92
4.5. Rémunération des mandataires sociaux	93
4.6. Liste des autres mandats des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale	100
4.7. Titres détenus par les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale	105
4.8. Rapport spécial sur les options de souscription et d'achat d'actions	106
4.9. Rapport spécial sur les attributions gratuites d'actions	107

4.1. PRÉSENTATION DES ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE

4.1.1. Organigramme de la Direction générale



(1) Directeur général délégué.

4.2. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Approuvé par le Conseil d'administration du 21 février 2013 - Exercice 2012

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de Président du Conseil d'administration de la Société, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport prévu par l'article L. 225-37 du Code de commerce. Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'administration lors de sa séance du 21 février 2013.

Ainsi que la loi le prévoit, ce rapport portera, en premier lieu, sur la préparation et l'organisation des travaux du Conseil d'administration et indiquera, le cas échéant, les limitations de pouvoirs du Président-Directeur général. Il traitera ensuite des procédures de contrôle interne.

4.2.1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

Conformément à la décision du Conseil d'administration du 9 décembre 2008, ERAMET se réfère au code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées Afep/Medef (« le Code Afep/Medef »). Une copie de ce code est disponible au siège social pour consultation auprès de la Direction Juridique.

4.2.1.1. La Direction générale

Mode de direction de la Société

Le Conseil d'administration de la Société a adopté en sa séance du 26 mars 2003, conformément à la délibération de l'Assemblée du 23 mai 2002 et à l'article 14 des statuts, une organisation classique de direction de la Société par un Président-Directeur général assumant tout à la fois la Direction générale de la Société et la présidence du Conseil d'administration, considérant que ce choix était le plus adapté à l'organisation et à la composition du capital de la Société.

Conformément à l'article 16 des statuts, le Conseil peut, sur proposition de la personne assurant la Direction générale de la Société, procéder à la nomination de cinq Directeurs généraux délégués au plus, aux fins de l'assister. Le Directeur général et les Directeurs généraux délégués de la Société doivent jouir de la nationalité de l'un des États de l'Union européenne et ne peuvent exercer leurs fonctions au-delà de soixante-dix ans.

Le Conseil peut également, conformément à l'article 18 des statuts, s'adjoindre le concours de quatre censeurs au plus, qui n'ont pas voix délibérative. Les censeurs peuvent être choisis parmi les salariés de l'entreprise.

Composition de la Direction générale

La Direction générale de la Société et du Groupe est organisée comme suit :

Président-Directeur général

Patrick Buffet.

Le Conseil d'administration du 25 avril 2007 lui a confié tous les pouvoirs dévolus par la loi au Président-Directeur général d'une société anonyme. Le Conseil d'administration du 11 mai 2011 a renouvelé ses pouvoirs et ceux des Directeurs généraux délégués. Le Conseil a accordé au Président-Directeur général la faculté de substituer et de déléguer, sous sa responsabilité, à telles personnes qu'il avisera, avec faculté de subdéléguer, telle partie de ses pouvoirs qu'il jugera opportun, par mandat spécial et pour un ou plusieurs objets déterminés.

Le Président-Directeur général exerce ses pouvoirs conformément à la loi et dans les limites de l'objet social et sous réserve, conformément à ce qui est indiqué à l'article 13 alinéa 2 des statuts, du principe selon lequel « aucune décision relative aux grandes orientations stratégiques, économiques, financières ou technologiques de l'entreprise ne peut intervenir sans que le Conseil en ait préalablement délibéré ».

Conformément à l'article 13 alinéa 4 des statuts, « les actes concernant la Société sont signés soit par le Directeur général, soit par le Directeur général délégué, soit par tout fondé de pouvoir spécial ».

Directeurs généraux délégués

Ont été nommés en cette qualité :

- Georges Duval (depuis le 23 mai 2002), ERAMET Alliages ;
- Bertrand Madelin (depuis le 1^{er} janvier 2008), ERAMET Nickel ;
- Philippe Vecten (depuis le 23 mai 2007), ERAMET Manganèse.

Les trois Directeurs généraux délégués sont chacun Directeur de Branche. La Direction Chine rapporte à Philippe Vecten. La Direction administration et Finances, la Direction Ressources Humaines, Santé, Sécurité & Sûreté, la Direction Communication et Développement Durable, la Direction de la Recherche, de l'Innovation, de l'Ingénierie et des Achats, la Direction de la Stratégie et du Développement, la Direction du projet Leaders, la Direction de la Communication financière et des Études Économiques Groupe, la Direction Juridique, ainsi qu'ERAMET International, rapportent au Président-Directeur général. Le Directeur administratif et financier, Jean-Didier Dujardin, supervise également les systèmes d'informations, l'audit interne, le contrôle de gestion, la trésorerie, le financement et la comptabilité.

Les réunions mensuelles de Branches présidées par le Président-Directeur général permettent de suivre le reporting mensuel et de définir les choix essentiels opérationnels concernant les Branches.

Le mode de direction de la Société comprend également depuis septembre 2004 un Comité exécutif (« COMEX ») et un Comité de direction international (*International Management Committee* – IMC), tous deux présidés par le Président-Directeur général.

Le Comité exécutif est constitué du Président-Directeur général, des trois Directeurs de Branche, du Directeur des Ressources Humaines, Santé, Sécurité & Sûreté, du Directeur administratif et financier, ainsi que du Directeur de la Communication et du Développement Durable. Le fait que les Directeurs « Corporate » des fonctions supports (Direction des Ressources Humaines, Santé, Sécurité & Sûreté, Direction administration et Finances et Direction de la Communication et du Développement Durable) soient membres du Comex renforce l'efficacité et la cohérence de leur action. L'objectif est de permettre aux fonctions transversales de remplir leurs trois missions essentielles : une mission opérationnelle, une mission de pilotage et une mission de service aux Branches.

Le Comité de direction international réunit trimestriellement les membres du Comité exécutif, le Directeur général d'Aubert & Duval et Erasteel, le Directeur de la stratégie branche Alliages, le Président d'ERAMET International, le Directeur général de la Société Le Nickel-SLN, le Président de Pt Weda Bay Nickel, le Directeur du projet Weda Bay Nickel, le Directeur des programmes Leaders, le Directeur d'ERAMET en Chine, le Directeur exécutif chargé du développement du Groupe en Afrique et le Directeur de la Recherche, de l'Innovation, de l'Ingénierie et des Achats.

4.2.1.2. Le Conseil d'administration

Composition/indépendance

Conformément au Pacte d'actionnaires du 16 mars 2012 existant entre les sociétés SORAME et CEIR d'une part et le Fonds Stratégique d'Investissement (FSI) d'autre part, le Conseil

d'administration est composé de quinze membres depuis le 25 mai 2012 qui comptent, outre le Président :

- cinq administrateurs, proposés par le concert SORAME-CEIR, (dont un (Manoelle Lepoutre) ayant le statut des quatre « personnes qualifiées » citées ci-dessous) ;
- trois administrateurs, proposés par le FSI ;
- deux administrateurs, proposés par STCPI ;
- quatre « personnes qualifiées », proposées à raison de deux par le concert SORAME-CEIR, et deux par le FSI, « en considération de leur compétence et de leur indépendance vis-à-vis de la partie qui la propose et de la Société elle-même, en harmonie avec le code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées Afep/Medef ».

Au 31 décembre 2012, le Conseil est composé des quinze membres suivants :

Président du Conseil d'administration

- Patrick Buffet, depuis le 25 avril 2007.

Administrateurs

- Claire Cheremetinski (administrateur représentant l'État) ;
- FSI-Equation, représentée par Thomas Devedjian ;
- SORAME, représentée par Cyrille Duval ;
- Édouard Duval ;
- Georges Duval ;
- CEIR, représentée par Patrick Duval ;
- Caroline Grégoire Sainte-Marie (administrateur indépendant) ;
- Thierry Le Hénaff (administrateur indépendant) ;
- Manoelle Lepoutre (administrateur indépendant) ;
- Louis Mapou ;
- Michel Quintard ;
- Michel Somnolet (administrateur indépendant) ;
- Claude Tendil ;
- Antoine Treuille (administrateur indépendant).

Le Code Afep/Medef considère qu'un administrateur est indépendant « lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement » et détermine également un certain nombre de critères qui doivent être examinés afin de déterminer si un administrateur peut être qualifié d'indépendant :

- « ne pas être salarié ou mandataire social de la Société, salarié ou administrateur de sa société-mère ou d'une société qu'elle consolide, et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes » ;
- « ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient, directement ou indirectement, un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur » ;

- « ne pas être (ou être lié directement ou indirectement à) un client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, significatif de la Société ou de son Groupe, ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité » ;
- « ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social » ;
- « ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes » ;
- « ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans ».

Au 31 décembre 2012, sur la base de l'examen de ces critères par le Conseil, le Conseil est composé de cinq administrateurs indépendants sur un total de 15 membres, soit un tiers de membres indépendants conformément aux recommandations du Code Afep/Medef.

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 16 février 2011, a estimé que Monsieur Treuille, nommé pour la première fois administrateur de la Société en juillet 1999, pouvait continuer à être considéré comme indépendant en raison de sa grande expérience et compétence.

Conformément aux dispositions de la loi 2011-103 du 27 janvier 2011, il est rappelé que le Conseil d'administration d'ERAMET comporte 20 % d'administrateurs de sexe féminin.

En application de l'article 10 des statuts, les administrateurs ne peuvent être âgés de plus de soixante-dix ans au moment de leur nomination et sont nommés pour une durée de quatre ans. Le Président et la majorité des membres du Conseil d'administration (y compris les personnes morales et leurs représentants permanents) doivent avoir la nationalité d'un État membre de l'Union européenne. Conformément aux statuts, chaque administrateur doit être propriétaire d'une action au moins et le Conseil d'administration du 11 mai 2011 a indiqué qu'en outre, chaque administrateur, dans les dix-huit mois suivant son entrée au Conseil, doit devenir détenteur de cent actions.

Autres participants au Conseil d'administration

Censeurs

Le Conseil d'administration du 12 avril 2000, faisant usage de la possibilité offerte à l'article 18 des statuts, a décidé d'offrir deux postes de censeurs à des salariés du Groupe, en sus des représentants du Comité d'entreprise. Dans la pratique, la nomination des deux censeurs se fait sur proposition du Comité d'entreprise européen. Le Conseil du 27 juillet 2012 a renouvelé Messieurs Daniel Signoret et Pierre Lescot aux postes de censeurs pour une période de quatre ans.

Le Conseil du 26 octobre 2012 a, en outre, approuvé le principe de la désignation d'un nouveau censeur, proposé par la République gabonaise.

Délégués du Comité central d'entreprise

Béatrice Peignot, Odile d'Erceville, Philippe Laignel, Guillaume Pareyt.

Charte de l'administrateur ERAMET

La mission et les obligations des administrateurs sont développées dans le cadre de la charte des administrateurs, prévue à l'article 11-4 des statuts. L'article 12 alinéa 6 des statuts rappelle également que « la mission des administrateurs est de défendre en toutes circonstances les intérêts de la société ERAMET et ils doivent s'interdire, dans l'exercice de leurs fonctions, toutes actions ou inactions susceptibles d'y porter préjudice ».

Tout nouvel administrateur élu par l'Assemblée ou coopté par le Conseil, qu'il soit administrateur à titre personnel ou représentant permanent d'une personne morale, adhère à la charte qui rappelle, d'une façon générale, la mission des administrateurs, les principes qui gouvernent leur action et les règles de comportement imposées par les lois en vigueur et les statuts de la Société.

Cette charte, adoptée pour la première fois en 1999, insiste en particulier sur la compétence des administrateurs, leur droit à l'information et leur devoir de s'informer, leur présence tant aux réunions du Conseil que, dans la mesure du possible, aux Assemblées, et leur indépendance. Les membres du Conseil sont notamment invités, à tout moment, à veiller à ne pas se trouver en conflit d'intérêts, directement ou indirectement, entre la Société et une société dans laquelle ils exerceraient une fonction. Une telle situation, qui doit être révélée au Conseil, devrait conduire, selon le cas, soit à un refus de nomination ou à une démission (conflit structurel), soit à l'abstention (conflit ponctuel). À la date d'établissement du présent rapport, aucun administrateur n'est en conflit d'intérêt au sens du paragraphe 14.2 de l'annexe 1 du règlement CE 809/2004.

L'obligation de secret professionnel et de non-intervention sur les titres de la Société, en cas de détention d'informations significatives non encore publiques, est également rappelée. La règle de non-intervention sur les titres de la Société fait l'objet depuis 2005 d'une procédure applicable aux mandataires sociaux et aux cadres dirigeants dont la liste est régulièrement mise à jour. Cette procédure a fait l'objet d'une mise à jour et d'un réexamen lors du Conseil d'administration du 16 février 2011 qui a adopté une charte de déontologie boursière du groupe ERAMET.

Règlement intérieur

Le Conseil a révisé lors de sa délibération du 25 mai 2012 le règlement intérieur précisant ses modalités d'organisation et adopté pour la première fois en 2006. Le règlement intérieur est disponible auprès du Secrétaire du Conseil d'administration au siège social de la Société. Il y est indiqué que le Conseil approuve les orientations stratégiques du Groupe et les projets d'investissement stratégiques, ainsi que toute opération, notamment d'acquisition ou de cession, susceptible d'affecter significativement le résultat du Groupe, la structure de son bilan et son profil de risques. Il examine également les communiqués de presse relatifs aux arrêtés de comptes ou à des opérations d'acquisition ou de cession, préalablement à leur diffusion, sauf urgence justifiée.

Le règlement intérieur précise également la composition, l'organisation et le fonctionnement des Comités, tels que décrits plus bas. Les Comités peuvent, dans l'exercice de leurs attributions respectives et après en avoir informé le Président, entendre les cadres de direction du Groupe. Ils rendent compte des informations obtenues et des avis recueillis.

Charte d'éthique

Sur recommandation du Comité d'audit, le Conseil a adopté le 20 janvier 2010 les termes de la charte d'éthique du Groupe. Le texte complet de la charte est disponible sur le site Internet d'ERAMET. Cette charte a pour but de formaliser un socle de principes communs essentiels de comportement afin que chacun dans le Groupe puisse s'y référer et s'y conformer en toute situation. Ces principes s'appliquent d'abord au Groupe, mais le Groupe encourage chacun de ses partenaires à partager ces mêmes exigences. Ces principes sont les suivants : lutter contre toute forme de fraude ou de corruption, éviter tout conflit d'intérêt, respecter les règles de concurrence, protéger les informations du Groupe, respecter et protéger la santé et la sécurité au travail, fournir des produits et des services de qualité, dans le respect des normes de sécurité et de protection de l'environnement, promouvoir la responsabilité territoriale et citoyenne du Groupe, fournir une information de qualité aux partenaires locaux du Groupe et une information fiable et complète à ses actionnaires.

Cette charte, traduite dans les douze langues du Groupe, a fait l'objet durant l'exercice 2010 d'une diffusion à l'ensemble des salariés du Groupe. Elle est relayée par les membres du Comex, du Comité de direction de chaque Branche et les principaux collaborateurs des Directeurs Corporate. Un déontologue est chargé notamment de veiller à la bonne application de la charte d'éthique. Au cours de l'exercice 2012, des missions d'audit interne ont été conduites dans les principales filiales du Groupe, avec l'appui de cabinets extérieurs spécialisés. Ces missions se poursuivent en 2013.

Politique de développement durable

Sur recommandation du Comité d'audit, le Conseil d'administration a adopté par ailleurs le 20 janvier 2010 une politique de développement durable. Le texte complet de la politique est disponible sur le site Internet d'ERAMET et les principales dispositions figurent également au chapitre développement durable du document de référence 2011. Chaque année depuis 2010, les objectifs pluriannuels correspondants sont approuvés : ils font l'objet d'un suivi régulier de leur déploiement.

Évaluation des travaux du Conseil

Le Conseil d'administration du 28 juillet 2010 a revu les conclusions de la dernière évaluation des travaux du Conseil réalisée. Une nouvelle évaluation des travaux du Conseil sera conduite au cours de l'exercice 2013.

Réunions

Convocations

Les réunions se tiennent aussi souvent que nécessaire, sur convocation du Président adressée à ses membres, conformément à la loi. Elles sont adressées par tous moyens, y compris par la voie électronique, en principe une semaine avant la date de réunion du Conseil. Indépendamment des Conseils tenus par téléphone au cours de l'année, les séances du Conseil se tiennent en général au siège de la Société (tour Maine-Montparnasse).

Déroulement des séances

À chaque séance du Conseil, un dossier comportant des fiches sur la plupart des points de l'ordre du jour est remis à chaque participant au Conseil.

Chaque réunion commence en général par un exposé préliminaire du Président sur les faits marquants de la période écoulée depuis la dernière réunion suivi d'une présentation par chaque Directeur de Branche de l'état de marche de chacune des trois Branches. Les projets particulièrement importants dans le cadre de la stratégie du Groupe font l'objet d'une présentation.

En fin de séance, en particulier lorsque le Conseil arrête les comptes, un projet de communiqué de presse est soumis aux administrateurs pour approbation et est publié en fin de journée ou le lendemain avant l'ouverture des marchés pour faire connaître au marché les principaux éléments marquants de l'évolution de la Société et du Groupe.

Procès-verbal

Le procès-verbal de chaque Conseil est établi par le Secrétaire du Conseil (en principe le Directeur juridique de la Société) et soumis par le Président à l'approbation des administrateurs lors du Conseil suivant, le projet étant adressé à chaque participant (administrateurs, censeurs et représentants du CCE) avec la convocation et l'ordre du jour, environ une semaine avant la date de réunion prévue.

Travaux en 2012

Le Conseil s'est réuni sept fois en 2012. Le taux de présence de ses membres a été de 85,2 %.

Outre l'examen des éléments récurrents liés à l'activité du Groupe et notamment :

- l'arrêté des comptes 2011 de la Société et du Groupe et la convocation de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires ;
- l'examen des comptes du premier semestre 2012 ;
- la revue des principaux faits marquants de la vie du Groupe et de ses Branches d'activité lors du trimestre écoulé ;
- le budget 2013 ;
- les projets d'investissements ou de développements sur les installations existantes.

Le Conseil s'est attaché notamment cette année à délibérer sur l'avancement du projet Weda Bay et de la Centrale C à Doniambo.

Pour réaliser sa mission, le Conseil s'appuie également sur les travaux des trois Comités qu'il a constitués.

Comité d'audit

La charte précisant sa composition (trois membres au moins, cinq membres au plus et deux tiers d'administrateurs indépendants en harmonie avec le Code de gouvernement d'entreprise Afep/Medef), son fonctionnement et ses missions a été révisée par le Conseil du 25 mai 2012.

Conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce, ce Comité est notamment chargé d'assurer le suivi (i) du processus d'élaboration de l'information financière, (ii) de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, (iii) du

contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes, (iv) de l'indépendance des Commissaires aux comptes.

À cet effet, il a notamment pour mission (i) d'examiner la pertinence et la bonne application des méthodes comptables utilisées, (ii) d'analyser les comptes semestriels et annuels, (iii) d'étudier les plans et les conclusions d'audit interne, (iv) d'assurer le suivi des contentieux importants, (v) d'examiner la politique de gestion des changes et matières premières, des couvertures et des placements du Groupe et (vi) d'examiner le rapport du Président sur la préparation et l'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne.

Pour l'organisation des travaux du Comité d'audit, la Société s'appuie sur le rapport du groupe de travail de l'AMF sur le Comité d'audit (recommandation AMF du 22 juillet 2010).

Lors des réunions du Comité, il entend notamment le Directeur administratif et financier, les Commissaires aux comptes et le Directeur de l'Audit interne du Groupe, le Directeur de la Comptabilité et de la Fiscalité et le Directeur du Financement et de la Trésorerie.

Le Comité d'audit est actuellement composé de trois administrateurs : Caroline Grégoire Sainte-Marie (administrateur indépendant), Michel Somnolet (administrateur indépendant) et Antoine Treuille (administrateur indépendant).

Caroline Grégoire Sainte-Marie, diplômée de l'IEP Paris, administrateur de sociétés a exercé des fonctions de Direction générale et de Direction financière aux seins de groupes industriels et pharmaceutiques.

Michel Somnolet, diplômé d'HEC, est ancien administrateur, Vice-Président et Directeur général de l'administration finance de L'Oréal.

Antoine Treuille, diplômé de l'ESSEC et d'un MBA de l'Université de Columbia aux États-Unis, est *Executive Managing Director* d'Altamont Capital Partners LLC, un fonds privé basé à New York.

Le Comité d'audit s'est réuni trois fois en 2012. Le taux de présence de ses membres a été de 100 %.

Outre la présentation des comptes de l'année précédente en février et l'examen des comptes du premier semestre en juillet, le Comité revoit annuellement le bilan des audits de l'année ainsi que le plan d'audit de l'année suivante. L'examen des comptes par le Comité est accompagné d'une présentation des Commissaires aux comptes décrivant les conclusions de leurs travaux et les points essentiels sur les travaux menés.

Pour l'exercice 2012, outre la revue des comptes annuels et semestriels, le Comité a plus particulièrement examiné les points suivants :

- le rapport du Président sur les travaux du Conseil d'administration et sur le contrôle interne ;
- les travaux de la Direction de l'audit interne pour l'année 2012 et son plan de travail prévisionnel pour 2013 ;
- les dernières évolutions des normes IFRS ;
- le plan d'amélioration de la compétitivité de la branche Alliages ;
- la mise en place de nouveaux systèmes d'information ;
- les opérations de la captive de réassurance ERAS.

Comité des rémunérations

La charte précisant sa composition (trois membres), son fonctionnement et ses missions a été révisée par le Conseil du 25 mai 2012. Ce Comité a pour mission principale de faire des propositions au Conseil d'administration quant à la rémunération des mandataires sociaux du groupe ERAMET nommés par le Conseil d'administration.

Le Comité se fait assister dans sa tâche du Directeur des Ressources humaines, Santé, Sécurité & Sûreté du Groupe qui assure également la fonction de Secrétaire de séance du Comité.

Le Comité des rémunérations est actuellement composé de trois administrateurs : Michel Somnolet (administrateur indépendant), Claude Tendil et Antoine Treuille (administrateur indépendant).

La politique de rémunération des mandataires sociaux fixée par le Conseil d'administration repose sur les éléments suivants :

- La rémunération comporte une partie fixe et une partie variable, déterminées chaque année par le Conseil sur la base des recommandations du Comité des rémunérations.
- La part variable est fondée sur un certain nombre de critères et objectifs précis, dont le choix et la pondération sont approuvés chaque année par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations, comme par exemple pour 2012 : (i) les résultats économiques effectifs (Résultat Opérationnel Courant), (ii) les résultats financiers (trésorerie nette), (iii) l'accomplissement par rapport au calendrier et au budget de gros investissements, de projets industriels majeurs ou d'actions à mener en matière de développement et de croissance, (iv) les résultats « managériaux » d'animation et de motivation d'équipes, de propositions de stratégies et de projets et d'objectifs dans le domaine de la sécurité, de l'environnement, de la santé et du risque industriel. Pour des raisons de confidentialité, ces résultats, comparés à des objectifs préétablis et définis de manière précise par le Comité des rémunérations et le Conseil d'administration, ne peuvent être rendus publics. La partie variable ne peut dépasser un pourcentage de 65 % de la rémunération fixe annuelle brute (130 % pour le Président-Directeur général).
- En outre, les mandataires sociaux peuvent bénéficier, au titre d'intéressement au capital, de plans d'actions de performance ou d'options de souscription ou d'achat d'actions, dont les conditions sont arrêtées par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations. Depuis le Conseil du 23 juillet 2007, les mandataires sociaux ont l'obligation de conserver 20 % des actions acquises dans le cadre des plans d'actions de performance attribuées, pendant toute la durée de leur mandat. En 2012, un total de 17 130 actions de performance, soumises dans leur intégralité à des conditions de performance ont été attribuées aux mandataires sociaux. Les conditions de performance sont calculées sur trois ans et sont les suivantes : performance relative de l'action ERAMET pour 50 % de l'attribution (il s'agit de comparer sur trois ans l'évolution du taux de rentabilité de l'action – « *Total Shareholder Return* » – par rapport à celui d'un panel constitué de 30 sociétés comparables de l'indice Stoxx 600 Basic Resources, les conditions de performance étant remplies à 100 % en cas d'atteinte d'un classement dans les 15 premiers pourcents du panel) et performance intrinsèque réalisée par tiers sur trois ans de certains indicateurs économiques pour

50 % de l'attribution (à hauteur de 25 % résultat opérationnel courant sur chiffre d'affaires et à hauteur de 25 % flux de trésorerie lié aux activités opérationnelles, les objectifs annuels faisant référence aux objectifs budgétaires de la Société et les conditions de performance n'étant remplies à 100 % qu'en cas de dépassement significatif de ces objectifs). Aucune attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions n'a été effectuée durant l'exercice à ces mêmes bénéficiaires.

- Les mandataires sociaux sont éligibles au régime de retraite supplémentaire à prestations définies existant au profit des cadres dirigeants de la société ERAMET, régime dont le nouveau dispositif est entré en application à effet du 1^{er} juillet 2008. En cas de liquidation au regard de la sécurité sociale de leurs droits à la retraite, ils peuvent bénéficier d'une retraite supplémentaire qui ne peut pas excéder 35 % de la rémunération de référence définie dans le règlement intérieur du régime, laquelle rémunération de référence est limitée dans ce même règlement à vingt-cinq fois le plafond annuel de la sécurité sociale. La rémunération globale des mandataires sociaux prend en compte l'avantage que représente le bénéfice d'un régime de retraite supplémentaire. Sont éligibles à ce régime les personnes qui ont acquis une ancienneté d'au moins deux ans dans l'entreprise. La période de référence prise en compte pour le calcul de la rémunération de référence est de douze mois pour la partie fixe annuelle et la moyenne des trois dernières rémunérations variables calculées en année pleine pour la partie variable. L'ensemble de ce dispositif, combiné à la limitation globale de 35 % de la rémunération de référence, rémunération de référence elle-même limitée à 25 fois le plafond annuel de la sécurité sociale ⁽¹⁾ confère à l'ensemble de ce régime de retraite un caractère très raisonnablement équilibré.
- En cas de départ du Président-Directeur général, le bénéfice de l'indemnité de départ prévue à son contrat de mandataire social est subordonné au respect de conditions de performance : la somme des rémunérations variables brutes (elles-mêmes soumises à des conditions de performance précises) perçues au cours des trois derniers exercices pleins du mandat doit être supérieure ou égale à 20 % de la somme des rémunérations annuelles fixes brutes perçues au cours des mêmes exercices. Ce dispositif exclut ainsi le versement d'une telle indemnité en cas de situation d'échec. Le montant de l'indemnité susceptible d'être due est égal à trois fois la dernière rémunération annuelle fixe brute à laquelle s'ajoutera une somme égale à trois fois la moyenne des rémunérations annuelles variables brutes perçues au cours des trois derniers exercices pleins précédant le départ. Ce dispositif a fait l'objet, conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, d'une approbation par les actionnaires réunis en Assemblée Générale annuelle le 16 avril 2008 puis le 15 mai 2012, à la suite du renouvellement du mandat du Président-Directeur général. Par ailleurs, conformément aux recommandations du Code Afep/Medef, Monsieur Patrick Buffet n'est pas titulaire d'un contrat de travail le liant à la Société.

Les autres mandataires sociaux ne bénéficient pas d'engagement ou de promesse relatifs à l'octroi d'une indemnité de départ au titre de leur mandat social. Le contrat de travail liant les Directeurs généraux délégués à la Société a été suspendu pendant la durée de leur mandat social jusqu'à la fin de ce

dernier. Le contrat de travail suspendu de MM. Madelin et Vecten prévoit le versement, en cas de licenciement ou de départ à la retraite ou mise à la retraite, d'une indemnité conventionnelle, calculée en application de la Convention collective nationale des cadres de la métallurgie et sur la base de leur rémunération de référence (fixe plus variable) en tant que salarié. La Convention collective prévoit un maximum de 18 mois de rémunération pour une ancienneté maximale de 28 ou 30 ans en fonction de l'âge des intéressés à la date de leur départ. Le contrat de travail suspendu de M. Georges Duval contient une clause prévoyant, en cas de licenciement ou de départ à la retraite ou mise à la retraite, le versement d'une indemnité contractuelle de 18 mois de rémunération, calculée sur la base de sa rémunération de référence (fixe plus variable) en tant que salarié et sans cumul avec les indemnités conventionnelles calculées en application de la Convention collective nationale des cadres de la métallurgie. Le contrat de travail de M. Édouard Duval contient une clause identique.

- Il n'est pas prévu pour les mandataires sociaux d'indemnité relative à un engagement de non-concurrence à l'issue de leur mandat, à l'exception de M. Cyrille Duval dont le contrat de travail prévoit, pour son employeur, la faculté de mettre en œuvre une obligation de non-concurrence d'une année, renouvelable une fois pour la même durée, contre versement d'une indemnité égale à 50 % de la moyenne de sa rémunération fixe sur les douze derniers mois précédant la rupture du contrat, quelle qu'en soit la cause. En cas de licenciement, cette indemnité est portée à 60 % de cette moyenne.
- En cas de changement de contrôle d'ERAMET et de rupture du contrat de travail réputée imputable à l'employeur, une garantie spécifique, non cumulable avec les autres indemnités conventionnelles ou contractuelles applicables, a été décidée en 2005 et mise en œuvre. Au 31 décembre 2012, cette garantie concerne 15 cadres dirigeants du Groupe (MM. Madelin et Vecten, seuls mandataires sociaux bénéficiaires, certains membres du Comité exécutif Groupe non mandataires sociaux et des membres du « Comex » des Branches). Cette garantie qui représente pour chaque cadre concerné une indemnité de trois années de rémunération (fixe plus variable) est estimée globalement à 6,4 millions d'euros au 31 décembre 2012. M. Patrick Buffet ne bénéficie pas de cette garantie.

Certains salariés bénéficient également, au titre de leur contrat de travail, d'indemnités contractuelles, y compris lors de leur départ en retraite, calculées sur une base allant d'une à deux années de rémunération (fixe plus variable), intégrant les droits acquis en application de la convention collective dont ils dépendent.

- Après examen des recommandations du Code Afep/Medef par le Conseil d'administration en 2008, il a été conclu que le dispositif de rémunération des mandataires sociaux est en ligne avec ces recommandations, à l'exception du nombre d'annuités prises en compte pour le calcul du montant de l'indemnité de départ du Président-Directeur général qui est de trois fois la dernière rémunération annuelle fixe brute à laquelle s'ajoute une somme égale à trois fois la moyenne des rémunérations annuelles variables brutes perçues au cours des trois derniers exercices pleins précédant le départ, la recommandation 20.2.4 du Code Afep/Medef étant de deux

(1) Le plafond annuel de la sécurité sociale en 2012 était de 36 372 euros.

ans de rémunération fixe et variable. Suite au renouvellement du mandat du Président-Directeur général décidé par le Conseil d'administration du 11 mai 2011, et sur proposition du Comité des rémunérations, le Conseil d'administration du 27 juillet 2011 a décidé, à l'unanimité, le Président-Directeur général s'abstenant, de maintenir ce dispositif (en prenant par ailleurs en compte toutes les modifications décidées depuis par le Conseil d'administration d'ERAMET sur proposition du Comité des rémunérations), afin de préserver l'économie générale du contrat de mandataire social du 26 avril 2007, établi lors de son entrée dans le groupe ERAMET, contrat mis en conformité par le Conseil d'administration du 20 février 2008 avec les dispositions de la loi TEPA du 21 août 2007. Le maintien de ce dispositif a fait l'objet, conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, d'une approbation par les actionnaires réunis en Assemblée Générale annuelle le 15 mai 2012.

Le Comité des rémunérations s'est réuni quatre fois en 2012. Le taux de présence de ses membres a été de 100 %.

Au cours de l'exercice, outre la validation des propositions de bonus 2011 et des objectifs 2012 des mandataires sociaux, auxquels le Conseil d'administration a donné son accord, le Comité a proposé au Conseil d'administration qui l'a approuvé, dans le cadre du plan annuel d'attribution d'actions de performance destiné aux mandataires sociaux et cadres dirigeants de la Société et de ses filiales, un plan mondial d'attribution d'actions gratuites Erashare 2012 ayant permis l'attribution de deux actions gratuites à l'ensemble des salariés de la Société et de ses filiales, ainsi qu'un plan sélectif d'actions de performance pour 2012 d'un total de 89 885 actions de performances à 201 cadres du Groupe (y compris 17 130 actions de performance aux mandataires

sociaux). Le Comité a également proposé au Conseil de réévaluer les jetons de présence versés aux administrateurs à compter du 1^{er} janvier 2012, sur la base des pratiques de sociétés cotées comparables.

Comité de sélection

Composé de quatre membres (trois administrateurs et le Président), il propose la nomination des mandataires sociaux placés à la tête de chacune des trois Branches du Groupe et du Directeur financier du Groupe. La charte précisant sa composition, son fonctionnement et ses missions a été révisée par le Conseil du 25 mai 2012.

S'agissant de l'examen des propositions de nomination de nouveaux administrateurs, il s'assure de l'absence d'incompatibilité légale ou de conflit d'intérêt et, concernant les propositions de nomination de nouveaux administrateurs indépendants, il examine dans quelle mesure les candidats possibles répondent aux critères d'indépendance proposés par le Code Afep/Medef. Enfin, s'agissant de la succession des dirigeants mandataires sociaux en cas de vacance imprévisible, il doit être en mesure d'examiner pour avis des solutions de succession.

Le Comité est actuellement composé de Patrick Buffet, Cyrille Duval, Édouard Duval et Thomas Devedjian. Contrairement aux recommandations du Code Afep/Medef, ce Comité n'est doté d'aucun administrateur indépendant. Cette situation tient aux règles particulières du Pacte d'actionnaires visant à organiser les relations entre les différents actionnaires de la Société.

Le Comité de sélection ne s'est pas réuni au cours de l'année 2012.

4.2.2. Procédures de contrôle interne

4.2.2.1. Objectifs de la Société en matière de procédures de contrôle interne

En conformité avec le Cadre de référence de l'AMF de janvier 2007, les procédures de contrôle interne en vigueur chez ERAMET ont pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels respectent les politiques définies par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société ;
- de s'assurer de la mise en place de procédures et/ou programmes d'assurances permettant la protection des actifs contre les différents risques de pertes résultant du vol, de l'incendie, d'activités irrégulières ou illégales et de risques naturels ;
- de prévenir et maîtriser les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

4.2.2.2. Description synthétique des procédures de contrôle mises en place

Les acteurs du contrôle interne

ERAMET, du fait de ses activités diversifiées, est organisée en trois Branches disposant chacune de l'ensemble des services nécessaires à son fonctionnement (direction, production, ventes, achats, finances...). Le siège, outre sa fonction de Direction générale, assure les missions d'assistance ou de contrôle nécessaires à la cohésion de l'ensemble. Les principaux acteurs du contrôle interne sont :

- le Comité exécutif (Comex) dont la composition est détaillée à la partie « Direction générale » ci-dessus, se réunit tous les quinze jours. Le Comité de direction international, dont la composition détaillée figure également à la partie « Direction générale » ci-dessus, traite plus particulièrement des sujets d'organisation. Il se réunit quatre fois par an ;
- la Direction de l'Audit interne, rattachée au Directeur administratif et financier. À partir d'un Plan d'Audit validé annuellement par le Comex, elle réalise au sein des différentes unités du Groupe les missions définies dans le Plan et déclenchées par

le Président. Elle rend compte trimestriellement au Comex et annuellement au Comité d'audit du résultat de ses missions et de l'avancement des plans d'action qui en résultent. Ce dernier examine de même chaque année le Plan d'audit interne du Groupe et de ses filiales (plan en cours et plan qui devra être exécuté l'année suivante) et propose au Conseil d'administration tout aménagement qui lui paraît nécessaire ;

- la Direction du Plan et du Contrôle de Gestion Groupe, rattachée au Directeur administratif et financier. Elle définit l'architecture du contrôle de gestion ERAMET et suit les projets de systèmes de gestion des Branches pour assurer leurs cohérences avec les objectifs du Groupe. Elle définit pour le Groupe et aide à mettre en place au niveau Branche et dans chaque entité les indicateurs clés pertinents pour chacun de ces niveaux. Elle assure le reporting Groupe ;
- la Direction juridique, rattachée au Président-Directeur général. Centre de service, elle fournit à l'ensemble du Groupe une assistance juridique, dans tous les domaines relevant de ses compétences ;
- la Direction du Financement et de la Trésorerie d'une part et la Direction du Management des Risques d'autre part, rattachées au Directeur administratif et financier. Centres de service, elles gèrent, en liaison avec les Comités spécialisés des grandes filiales, pour l'ensemble du Groupe pour la première la couverture des risques de change et de matières premières, en particulier nickel et fuel, et la gestion des moyens financiers (placements et emprunts) et pour la seconde la mise en place et le suivi de l'ensemble des contrats d'assurance souscrits par le Groupe ;
- le *Risk Manager* Groupe, rattaché au Directeur administratif et financier, coordonne le processus de gestion des Risques. Il pilote le déploiement de la filière gestion des risques au sein du Groupe, réalise la mise à jour régulière de la cartographie des risques, et s'assure de la mise en œuvre de plans d'action afin d'accroître le niveau de maîtrise des risques. Il rend compte au Comex et au Comité d'audit des actions menées sur la gestion des risques ;
- le département fiscal, au sein de la Direction Comptabilité, Fiscalité et Consolidation, rattachée au Directeur administratif et financier. Centre de service, il assiste les différentes filiales du Groupe dans leurs obligations fiscales respectives et remplit celles de la société mère ;
- la Direction de la Communication et du Développement durable. Elle assiste les différentes Branches dans la maîtrise et la réduction de l'impact environnemental du Groupe, pour assurer la pérennité des activités, produits et marchés de celui-ci au regard des évolutions réglementaires, politiques et de société ;
- la Direction des Ressources humaines, Santé, Sécurité & Sûreté Groupe. Elle gère les ressources humaines au sein de la Société et assure la cohérence des politiques sociales au sein des différentes entités du Groupe. Elle coordonne les politiques Santé et Sécurité au sein du Groupe et formalise la dimension « santé » via un réseau de correspondants dans les sites ;

- plus généralement, chaque niveau hiérarchique de l'entreprise, dans son domaine de compétence est responsable de la définition, de la mise en œuvre et du pilotage des éléments de contrôle interne, sous le contrôle du Directeur concerné, membre du « Comex ».

Gestion des risques

En raison de l'évolution permanente du contexte économique et réglementaire dans lequel s'inscrivent les activités du Groupe, ERAMET se doit de disposer d'une connaissance des risques d'origine interne ou externe qui pourraient l'empêcher d'atteindre ses objectifs, ou affecter l'un de ses principaux actifs ou processus clés. La démarche mise en œuvre par le Groupe comprend deux étapes : le recensement et l'évaluation des risques majeurs d'une part, la gestion des risques d'autre part.

Recensement et évaluation des risques

En 2011, le Groupe a procédé à une actualisation en profondeur de sa cartographie des risques. La méthode déployée a permis d'identifier les risques majeurs d'ordre stratégique, opérationnel, financier, et de conformité pouvant affecter les Branches et, plus largement, le Groupe.

Cet exercice s'est traduit par l'élaboration d'une cartographie des risques par Branche, et d'une cartographie des risques du Groupe. Les risques identifiés ont respectivement été évalués par les Comités de direction des Branches, et par le Comex du Groupe.

L'ensemble des travaux a été présenté au Comité d'audit.

Les principaux risques opérationnels et financiers auxquels le Groupe doit faire face sont décrits dans le Document de référence relatif à l'exercice 2011 au chapitre 3 « Facteurs de risques », ainsi que dans l'annexe aux comptes consolidés 2012 pour les risques financiers.

Traitement des risques

En 2012 et au-delà, les principaux risques identifiés dans la cartographie feront l'objet de deux types de traitement :

- Des plans d'actions visant à renforcer les dispositifs de maîtrise en place seront déployés sur les risques majeurs identifiés. Le suivi de la démarche sera assuré par le *Risk Manager* du Groupe.
- Le résultat de la cartographie des risques sera intégré au plan d'audit interne du Groupe : l'objectif de cette démarche est de s'assurer que des contrôles sont mis en place pour maîtriser les risques.

Les risques opérationnels sont gérés pour l'essentiel au niveau des Branches, d'une manière adaptée aux activités spécifiques. Les risques industriels et les risques liés à l'environnement sont suivis par les Branches, en liaison avec la Direction de la Communication et du Développement durable.

Les risques financiers de liquidité, de taux, de change et matière premières sont gérés par la Direction du Financement et de la Trésorerie pour l'ensemble du Groupe, en liaison avec les interlocuteurs concernés des grandes filiales.

Sur le risque matière première, un « Comité Nickel » a été créé en 2006. Il est composé de membres de la Direction générale et de la branche Nickel d'ERAMET (y compris le Directeur financier de la SLN). Son objet est de conseiller le Groupe dans la définition et la mise en place des politiques de protection des risques liés aux fluctuations des cours du Nickel.

Enfin, la Direction Financement et Management des Risques fixe, avec les responsables des Branches, la politique de couverture des risques assurables pour toutes les sociétés du Groupe. Les différents programmes d'assurances sont décrits dans le Document de référence relatif à l'exercice 2011 du Groupe. Les compléments éventuels à ces programmes d'assurance seront décrits dans le Document de référence relatif à l'exercice 2012 du Groupe.

Informations synthétiques sur les procédures de contrôle interne mises en place dans le Groupe

- **Chartes existantes** : le Comité d'audit, l'Audit Interne, la Direction juridique, la Direction du Management des risques pour ce qui concerne les assurances, le Contrôle de Gestion, le département fiscal, la Direction des Systèmes d'Information ont publié chacun une charte. Ces chartes ont pour but de préciser les règles de fonctionnement de ces différents Comités ou départements et Directions et de formaliser les échanges avec leurs différents interlocuteurs. Enfin, sur recommandation du Comité d'audit, le Conseil a adopté le 20 janvier 2010 les termes de la Charte d'éthique du Groupe.
- **Délégations de signature, pouvoirs** : les trois Directeurs de Branche, Directeurs généraux délégués disposent de tous les pouvoirs que leur donne la loi. Le Directeur administratif et financier du Groupe dispose d'un pouvoir donné par le Président-Directeur général, lui permettant de gérer les différents comptes bancaires de la Société, et d'effectuer avec un cosignataire figurant sur une liste établie toute opération dans le domaine financier dans la limite d'un montant de cent millions d'euros. Il peut en outre effectuer seul, dans la limite du même montant, les opérations de change, de prêt, avance ou emprunt par téléphone, ainsi que tout ordre de virement par fax en faveur de tiers avec contre-appel de la banque dans le cas de défaillance des systèmes de télétransmission. Ces opérations doivent être confirmées par écrit avec un cosignataire figurant sur la même liste.
- **Systèmes d'Information** : la fonction Système d'Information Groupe a pour mission de renforcer la cohérence de ces systèmes au sein du Groupe, et d'assister les différentes filiales. Elle a mis en place un réseau mondial et une messagerie unique Groupe. Un renforcement de la sécurité à l'aide d'audits de certains systèmes a été effectué, ainsi que la mise en place d'outils spécifiques. La détermination d'un standard bureautique (matériel et logiciels) a été réalisée. Plusieurs projets de renforcement des systèmes de gestion ont été réalisés ou sont en cours dans les différentes Branches, dont en particulier la mise en place d'applications intégrées permettant, notamment en matière d'achats, un meilleur contrôle des engagements et une séparation des tâches sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement. Le projet Spring a été lancé en 2011

en vue de mieux sécuriser et moderniser nos infrastructures informatiques. Une organisation globale couvrant l'ensemble du Groupe et de ses filiales est en cours de mise en place. La modernisation porte sur trois aspects :

- un poste de travail repensé, embarquant les dernières technologies en termes de bureautique, communication, et de sécurisation des données et de la navigation internet est en cours de déploiement ;
 - les principaux serveurs de données sont consolidés au sein de centres régionaux. Le réseau intersites mondial est renforcé et si nécessaire doublé pour supporter cette nouvelle architecture technique ;
 - concernant les applications métiers, une réflexion est lancée pour moderniser nos principales plateformes ERP autour de la solution SAP de manière cohérente sur l'ensemble du Groupe. Un premier projet pilote a été lancé pour la gestion de l'activité Manganèse Europe.
- **Organisation générale des procédures** : ERAMET a formalisé et diffusé sur l'ensemble de la Société et ses filiales des manuels de procédures internes qui concernent les investissements, la couverture des risques de change, les procédures de gestion (budget, plan opérationnel, plans de financement à long terme, prévisions, analyses d'écart...), le manuel de consolidation et les règles comptables communes, les voyages et déplacements/notes de frais, les procédures financières en matière de trésorerie. Trois procédures dans le domaine de la prévention et la gestion des situations de crise ont été établies et diffusées. Elles concernent l'anticipation et l'identification des signaux faibles, les incidents sérieux et la gestion de crise pour des questions ou événements touchant à la sécurité des installations, des biens et des personnes, et la maîtrise des risques industriels et l'environnement.
 - **Contrôle juridique et opérationnel exercé par la Société mère sur les filiales** :
 - chaque Branche, du fait de la diversité des métiers, est gérée de manière autonome pour la gestion quotidienne. Elle dispose de son propre Comité de direction, qui prend l'ensemble des décisions relevant de son niveau, en informant le « Comex » Groupe de façon fidèle et régulière ;
 - la Direction juridique assure le secrétariat du Conseil pour les principales sociétés (Société Le Nickel-SLN, Comilog S.A.) ;
 - le Conseil d'administration de la société Comilog S.A. s'est doté courant 2008 d'un Comité d'audit, ainsi que d'un Comité des rémunérations. Les administrateurs représentant la société ERAMET ont proposé au Conseil d'administration de la Société Le Nickel (SLN), qui s'est tenu en novembre 2008, de créer de même trois Comités : Comité stratégique, Comité d'audit et Comité des rémunérations dans le cadre d'un dispositif de gouvernement de l'entreprise modernisé. Ceci a été mis en place lors du Conseil de SLN du 17 novembre 2009 avec beaucoup d'efficacité depuis lors. Ce dispositif a été adapté lors du Conseil d'administration de la SLN du 4 décembre 2012 pour tenir compte de la dissociation des fonctions de Président et de Directeur général de la Société et de la désignation de nouveaux titulaires de ces mandats en remplacement du Président-Directeur général du Groupe.

- réunions de Branche : des réunions mensuelles sont organisées avec le management de chaque Branche pour examiner les résultats du mois, l'analyse des écarts par rapport au budget, et les plans d'action en résultant. Des Comités gestion/comptabilité et Trésorerie ont de même lieu mensuellement réunissant respectivement Directeurs administratifs et financiers, comptables, contrôleurs de gestion, trésoriers des différentes Branches avec ceux de la Société tête de Groupe pour traiter des sujets communs et assurer la nécessaire coordination. Des réunions spécifiques ont lieu tous les mois pour traiter de tous les sujets ventes, comptabilité, trésorerie, assurances..., avec les Branches. Enfin, des réunions spécifiques Budget, Représentations, Plan sont de même organisées avec les mêmes participants que les réunions Branche pour traiter ces sujets ;
- exécution du plan d'audit interne : l'audit interne a réalisé douze missions en 2012 sur l'ensemble des filiales du Groupe. Les travaux réalisés en 2012 n'ont pas révélé de défaillances ou d'insuffisances significatives sur l'organisation du contrôle interne ;
- contrôle des investissements stratégiques : la Procédure Investissement prévoit l'instruction de tous les dossiers dépassant un montant de quatre millions d'euros en réunion Branche suivant des modalités précises (dossier de présentation, réunions de validation, suivi...). Les dossiers d'investissements sont contrôlés et validés sur le plan technique par la Direction technique rattachée au Directeur de la Stratégie et du Développement Groupe et, sur le plan économique, par la Direction administrative et financière. Dans le cas de dossiers à caractère stratégique, ceux-ci sont présentés au Conseil d'administration de la société ERAMET ;
- suivi des engagements donnés/reçus : indépendamment de la procédure décrite ci-dessus, le reporting trimestriel comptable prévoit une information sur ces engagements. Par ailleurs, la Direction juridique intervient en appui pour tous les contrats d'importance lors de leur négociation ou en cas de contentieux.

Dispositif de contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable

- Organisation de la fonction comptable au sein du Groupe : les Services Comptables de la Société mère et de ses filiales enregistrent les opérations quotidiennes (achats, ventes, mouvements de trésorerie...) et s'assurent de la conformité des méthodes comptables avec les procédures diffusées par le Groupe. La Direction Comptabilité – Fiscalité – Consolidation au sein de la Direction administrative et financière du Groupe assure la tenue des comptes de la Société mère, émet ses déclarations fiscales ainsi que toutes celles se rapportant à l'intégration fiscale et publie les comptes sociaux et consolidés d'ERAMET. La nécessaire coordination avec les filiales est assurée par le Comité comptabilité/gestion qui réunit, tous les mois, les Directeurs administratifs et financiers, comptables et contrôleurs de gestion des principales Branches et Filiales.
- Procédures d'élaboration des comptes consolidés : la saisie des liasses de consolidation dans le logiciel BusinessObjects

Finance est assurée par chaque filiale, et la consolidation au niveau Branche est assurée par chacune d'entre elles sous le contrôle et avec l'assistance du service de consolidation central. Ce dernier assure ensuite la consolidation Groupe. La consolidation est mensuelle, avec estimation pour les arrêts en cours d'année des éléments à caractère annuel (impôts, provisions...).

- Manuel comptable : le manuel de consolidation est diffusé à l'ensemble des filiales et comprend les règles comptables communes à l'ensemble du Groupe et applicables dans le cadre de comptes établis en conformité avec les normes IFRS. Il définit les méthodes d'évaluation utilisées par le Groupe et précise pour les sous-paliers de consolidation les règles à respecter pour l'élaboration des comptes.
- Contrôle budgétaire et de gestion : le budget du plan opérationnel à trois ans, incluant le budget de la première année, est déterminé en fin d'année pour l'année suivante, et au moins trois reprévisions sont réalisées en cours d'année pour le budget de l'année en cours. Les budgets et reprévisions ainsi que les plans d'action associés font l'objet de validations formelles par le management de la Branche, le Comex du Groupe puis par le Président-Directeur général d'ERAMET. Une analyse des écarts entre le budget et le réel est effectuée tous les mois au niveau des Branches puis au niveau du Groupe. En complément des comptes, la Direction du Contrôle de gestion prépare les analyses sur la performance du Groupe sur la période.
- Contrôle de la trésorerie et du financement : la Direction administrative et financière Groupe, outre son rôle pivot dans la gestion du risque de change et de matières premières, met en place les moyens de financement pour les principales filiales du Groupe, et réalise les placements financiers en liaison avec les responsables desdites filiales. Elle centralise les prévisions de trésorerie des principales sociétés et les assiste dans la mise en place des moyens de paiement sur les pays à risque. Le Groupe a créé fin 2004 une société de trésorerie participante, Metal Securities, dont l'objet est de servir de pivot de trésorerie central pour l'ensemble des sociétés du Groupe. Fin 2006, il a été créé une société « de garantie de changes », Metal Currencies, dont l'objet est de regrouper les opérations de change qui étaient auparavant domiciliées dans les comptes de chacune des entités du Groupe. Tant Metal Securities que Metal Currencies font l'objet d'une gouvernance élaborée associant totalement les responsables des filiales concernées.
- Travaux du Comité d'audit du Conseil d'administration : le Comité d'audit revoit les comptes semestriels et annuels, suit les contentieux importants, la conformité aux procédures de la politique de gestion des changes et matières premières ainsi que les politiques de couverture. Il examine le plan de l'audit interne et les actions décidées suite aux audits réalisés.
- Liaison avec les Commissaires aux comptes : la revue des comptes par les auditeurs est semestrielle et fait l'objet de réunions de validation avec les Directions financières des Branches, du Groupe, avec les Directeurs de Branche, le Directeur administratif et financier du Groupe puis avec le Président-Directeur général d'ERAMET.

4.2.3. Autres éléments

4.2.3.1. Modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales sont précisées aux articles 8, 20, 21 et 22 des statuts mis à jour.

4.2.3.2. Informations prévues à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce

Les informations prévues à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce (éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique) sont publiées dans le Document de référence relatif à l'exercice 2011 et seront, le cas échéant complétés dans le Document de référence relatif à l'exercice 2012 de la Société ERAMET.

Paris, le 21 février 2013

Le Président du Conseil d'administration

4.3. TABLEAU DE SYNTHÈSE DES DIFFÉRENCES CONSTATÉES ENTRE LA GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ ET LES RECOMMANDATIONS DU CODE AFEP/MEDEF

Ces éléments sont plus amplement détaillés ci-dessus dans le Rapport du Président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne.

Recommandation	Gouvernance ERAMET
Recommandation 20.2.4 : Indemnité de départ du PDG : nombre d'annuités prises en compte : deux ans de rémunération fixe et variable.	L'indemnité est calculée sur la base de trois fois la dernière rémunération annuelle fixe brute à laquelle s'ajoute une somme égale à trois fois la moyenne des rémunérations annuelles variables brutes perçues au cours des trois derniers exercices pleins précédant le départ. Ce dispositif a été maintenu afin de préserver l'économie générale du contrat de mandataire social du 26 avril 2007.
Recommandation 16.1 (sur renvoi de 15.1) : composition du Comité de sélection : composition majoritaire d'administrateurs indépendants et aucun dirigeant mandataire social.	Le Comité de sélection ne comprend aucun administrateur indépendant et le Président-Directeur général est membre du Comité. Cette situation tient aux règles particulières du Pacte d'actionnaires visant à organiser les relations entre les différents actionnaires de la Société.

4.4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ERAMET

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société ERAMET et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 21 février 2013

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés
Alain Penanguer

Ernst & Young et Autres
Aymeric de la Morandière

4.5. RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Le détail de la répartition individuelle du montant des rémunérations brutes dues au titre de 2012 aux mandataires sociaux et aux membres du Comité exécutif « Comex » du Groupe se répartit ainsi :

Tableau 1 – Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

(en euros)	Rémunérations dues au titre de l'exercice		Valorisation des actions de performance/actions gratuites/options attribuées au cours de l'exercice ⁽²⁾		Total 2012	Total 2011
	2012	2011	2012	2011		
Patrick Buffet ⁽¹⁾ Président-Directeur général	1 662 555	1 476 322	976 662	1 301 764	2 639 217	2 778 086
Georges Duval ⁽¹⁾ Directeur général délégué	446 752	405 631	90 810	307 098	537 562	712 729
Bertrand Madelin ⁽¹⁾ Directeur général délégué	403 472	366 793	169 361	225 407	572 833	592 200
Philippe Vecten ⁽¹⁾ Directeur général délégué	495 852	456 584	206 593	275 330	702 445	731 914
Édouard Duval Directeur ERAMET International	338 335	328 921	78 551	113 460	416 886	442 239
Cyrille Duval Secrétaire général branche Alliages	256 946	256 333	33 600	90 768	290 546	347 101
Total mandataires sociaux	3 603 912	3 290 584	1 555 575	2 313 828	5 159 487	5 604 270
Michel Carnec ⁽¹⁾ Directeur des Ressources Humaines	407 376	389 028	187 523	249 915	594 899	638 640
Jean-Didier Dujardin ⁽¹⁾ Directeur administratif et financier	465 204	455 028	219 306	292 273	684 510	746 998
Catherine Tissot-Colle ⁽¹⁾ Directeur Communication & Développement Durable	241 041	244 522	127 134	169 736	368 175	413 956
TOTAL MANDATAIRES SOCIAUX ET COMEX	4 717 533	4 379 162	2 089 538	3 025 751	6 807 071	7 403 864

(1) Membre du Comex.

(2) Calculé selon la juste valeur de l'action au jour d'attribution par le Conseil d'administration.

Tableau 2 – Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social et/ou membre du Comex

	Montant au titre de l'exercice 2012		Montant au titre de l'exercice 2011	
	Dus	Versés	Dus	Versés
Patrick Buffet				
Président-Directeur général				
Rémunération fixe	783 850	783 850	753 679	753 679
Rémunération variable	804 479	650 022	650 022	775 725
Jetons de présence	66 500	65 000	65 000	65 500
Avantages en nature ⁽¹⁾	7 726	7 726	7 621	7 621
Total	1 662 555	1 506 598	1 476 322	1 602 525
Georges Duval				
Directeur général délégué				
Rémunération fixe	320 197	320 197	290 733	290 733
Rémunération variable	98 861	90 704	90 704	126 524
Jetons de présence	23 500	20 000	20 000	22 000
Avantages en nature ⁽¹⁾	4 194	4 194	4 194	4 194
Total	446 752	435 095	405 631	443 451
Bertrand Madelin				
Directeur général délégué				
Rémunération fixe	250 000	250 000	234 749	234 749
Rémunération variable	124 556	102 241	102 241	104 410
Jetons de présence	24 500	25 500	25 500	23 000
Avantages en nature ⁽¹⁾	4 416	4 416	4 303	4 303
Total	403 472	382 157	366 793	366 462
Philippe Vecten				
Directeur général délégué				
Rémunération fixe	298 000	298 000	286 532	286 532
Rémunération variable	150 699	120 558	120 558	140 673
Jetons de présence	41 573	43 914	43 914	42 437
Avantages en nature ⁽¹⁾	5 580	5 580	5 580	5 580
Total	495 852	468 052	456 584	475 222
Édouard Duval				
Directeur ERAMET International				
Rémunération fixe	277 573	277 573	274 599	274 599
Rémunération variable	23 262	19 822	19 822	26 890
Jetons de présence	37 500	34 500	34 500	35 000
Avantages en nature ⁽¹⁾				
Total	338 335	331 895	328 921	336 489
Cyrille Duval				
Secrétaire général branche Alliages				
Rémunération fixe ⁽²⁾	185 858	185 898	193 444	193 444
Rémunération variable	28 367	24 473	24 473	29 881
Jetons de présence	39 500	36 000	36 000	39 000
Avantages en nature ⁽¹⁾	3 221	3 221	2 416	2 416
Total	256 946	249 592	256 333	264 741
SOUS-TOTAL MANDATAIRES SOCIAUX	3 603 912	3 373 389	3 290 584	3 488 890

(1) Il s'agit de la mise à disposition d'une voiture de fonction.

(2) Temps partiel à compter du 1/1/2012.

	Montant au titre de l'exercice 2012		Montant au titre de l'exercice 2011	
	Dus	Versés	Dus	Versés
Michel Carnec				
Directeur des Ressources Humaines				
Rémunération fixe	270 500	270 500	262 288	262 288
Rémunération variable	107 997	100 750	100 750	120 000
Jetons de présence	24 500	21 500	21 500	17 000
Avantages en nature ⁽¹⁾	4 379	4 379	4 490	4 490
Total	407 376	397 129	389 028	403 778
Jean-Didier Dujardin				
Directeur administratif et financier				
Rémunération fixe	313 000	313 000	305 973	305 973
Rémunération variable	104 776	101 127	101 127	110 860
Jetons de présence	41 500	42 000	42 000	40 500
Avantages en nature ⁽¹⁾	5 928	5 928	5 928	5 928
Total	465 204	462 055	455 028	463 261
Catherine Tissot-Colle				
Directeur Communication & Développement Durable				
Rémunération fixe	181 800	181 800	183 902	183 902
Rémunération variable	55 631	57 372	57 372	44 988
Jetons de présence				
Avantages en nature ⁽¹⁾	3 610	3 610	3 248	3 248
Total	241 041	242 782	244 522	232 138
TOTAL MANDATAIRES SOCIAUX ET COMEX	4 717 533	4 475 355	4 379 162	4 588 067

(1) Il s'agit de la mise à disposition d'une voiture de fonction.

Le montant des dix plus fortes rémunérations versées par ERAMET au titre de l'année 2012 s'élève 5 315 510,56 euros et a fait l'objet d'une certification des Commissaires aux comptes.

Tableau 3 – Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Le montant des jetons de présence versés aux mandataires sociaux d'ERAMET en janvier 2013 au titre de l'année 2012 s'élève à 428 775 euros (378 950 euros en 2011) ; l'enveloppe globale allouée au Conseil d'administration ayant été fixée à 550 000 euros lors de l'Assemblée Générale du 16 avril 2008 (sixième résolution), à répartir librement par le Conseil d'administration entre les administrateurs.

La distribution des jetons de présence au titre de l'année 2012 a été opérée sur les bases suivantes :

- forfait annuel de 13 000 euros ;
- montant de 1 500 euros à chaque participation effective au Conseil ;
- forfait annuel de 8 000 euros pour les membres du Comité d'audit ;

- montant de 1 300 euros à chaque participation effective au Comité d'audit ;
- forfait annuel de 8 000 euros pour les membres du Comité de rémunération ;
- montant de 1 300 euros à chaque participation effective au Comité de rémunération.

Par ailleurs, une indemnité de déplacement de 1 525 euros est versée à chaque administrateur résidant à l'étranger, lorsqu'il y a effectivement déplacement, lors de chaque Conseil (et Comité pour le cas où une réunion de Comité se tiendrait plus de 48 heures avant ou après une réunion du Conseil).

Les jetons de présence versés aux administrateurs d'ERAMET par d'autres sociétés du Groupe ont atteint globalement quant à eux 87 500 euros en 2012 (90 500 euros en 2011).

Il n'est pas versé d'autre rémunération aux mandataires sociaux non dirigeants.

La répartition des jetons de présence versés début 2013 au titre de l'exercice 2012 est la suivante (en euros et avant retenues à la source) :

	ERAMET	Autres sociétés	Total 2012	Total 2011
Patrick Buffet ⁽¹⁾	23 500	43 000	66 500	65 000
Pierre Charreton (Areva) ⁽⁶⁾	5 528	-	5 528	-
Claire Cheremetinski (rep. État) ⁽⁵⁾	23 500	-	23 500	2 000
Thomas Devedjian (FSI Équation) ⁽⁹⁾	13 583	-	13 583	-
Cyrille Duval ⁽¹⁾	23 500	16 000	39 500	36 000
Édouard Duval ⁽¹⁾	23 500	14 000	37 500	34 500
Georges Duval ⁽¹⁾	23 500	-	23 500	20 000
Patrick Duval	23 500	-	23 500	19 000
Caroline Grégoire Sainte-Marie ⁽⁸⁾	19 350	-	19 350	-
Pierre-Noël Giraud ⁽²⁾	-	-	-	6 500
Gilbert Lehmann ⁽⁷⁾	16 050	-	16 050	31 000
Thierry Le Hénaff ⁽⁸⁾	10 583	-	10 583	-
Manoelle Lepoutre ⁽³⁾	23 500	-	23 500	11 500
Jean-Hervé Lorenzi ⁽⁷⁾	9 917	-	9 917	19 000
Louis Mapou	16 000	-	16 000	24 100
Astrid Milsan ⁽⁴⁾	-	-	-	7 000
Sébastien de Montessus (Areva) ⁽⁶⁾	2 889	-	2 889	16 000
Michel Quintard	25 075	14 500	39 575	37 575
Jacques Rossignol ⁽²⁾	-	-	-	12 500
Michel Somnolet	59 275	-	59 275	55 200
Claude Tendil ⁽⁸⁾	19 550	-	19 550	-
Frédéric Tona ⁽⁷⁾	16 275	-	16 275	31 000
Antoine Treuille	50 200	-	50 200	41 575
TOTAL	428 775	87 500	516 275	469 450

(1) Autres rémunérations : voir les autres tableaux relatifs à la rémunération des mandataires sociaux.

(2) Jusqu'à l'Assemblée Générale du 11 mai 2011.

(3) Nomination lors de l'Assemblée Générale du 11 mai 2011.

(4) Nomination lors de l'Assemblée Générale du 11 mai 2011 – démission en septembre 2011 – montant versé au ministère des Finances.

(5) Nomination lors du Conseil d'administration du 14 décembre 2011 – montant versé au ministère des Finances.

(6) Nomination à compter du 20 mars 2012 – Démission lors du Conseil d'administration du 25 mai 2012.

(7) Démission lors du Conseil d'administration du 25 mai 2012.

(8) Nomination lors du Conseil d'administration du 25 mai 2012.

(9) Nomination lors du Conseil d'administration du 25 mai 2012 – montant versé au FSI.

Tableaux 4 et 5 – Non applicables

Il n'a pas été procédé à l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions aux dirigeants mandataires sociaux durant l'exercice. Il n'a pas été procédé au cours de l'exercice à la levée d'options de souscription ou d'achat d'actions par les dirigeants mandataires sociaux.

Tableau 6 – Actions de performance attribuées à chaque mandataire social durant l'exercice

Il a été procédé à l'attribution d'actions de performance aux dirigeants mandataires sociaux durant l'exercice, ainsi qu'à 201 cadres, cadres dirigeants et jeunes potentiels du groupe ERAMET. Par ailleurs, chaque salarié du Groupe a reçu deux actions gratuites dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuite à l'ensemble du personnel Erashare 2012.

	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
						Cf. ci-dessous
P. Buffet	15/02/2012	10 755	976 662	15/02/2015	15/02/2017	
G. Duval	15/02/2012	1 000	90 810	15/02/2015	15/02/2017	
B. Madelin	15/02/2012	1 865	169 361	15/02/2015	15/02/2017	
P. Vecten	15/02/2012	2 275	206 593	15/02/2015	15/02/2017	
E. Duval	15/02/2012	865	78 551	15/02/2015	15/02/2017	
C. Duval	15/02/2012	370	33 600	15/02/2015	15/02/2017	
TOTAL		17 130	1 555 575	15/02/2015	15/02/2017	

Le nombre d'actions attribuées indiqué correspond au nombre maximal des actions qui pourraient être attribuées sous réserve que les conditions de performance soient remplies. Ces conditions de performance, très rigoureuses, sont calculées sur trois ans et sont présentées dans le rapport du Président établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, au paragraphe « Comité des rémunérations » dans le présent Chapitre 4 ci-dessus.

Le nombre des actions qui pourront être effectivement acquises et la valeur correspondante ne seront connus qu'à l'échéance du plan, en février 2015.

Tableau 7 – Non applicable

Aucune action de performance n'est devenue disponible pour chaque mandataire social en 2012.

Tableau 8 – Historique des attributions d'options de souscription/d'achat d'actions

Cet historique est relatif au plan d'attribution d'options de souscription d'actions ouvert le 15 décembre 2004 (dit « plan G ») et définitivement clos le 15 décembre 2012.

Plan	Plan G
Date de l'Assemblée Générale	23/05/2002
Date du Conseil d'administration	15/12/2004
Type de plan	Souscription
Nombre d'options attribuées à l'origine	130 000
Nombre de bénéficiaires à l'origine	81
Nombre total d'actions pouvant être souscrites/achetées :	
• par les mandataires sociaux à l'origine dont :	31 500
Georges Duval	6 000
<i>Dont restant au 1^{er} janvier 2013</i>	0
Bertrand Madelin	2 000
<i>Dont restant au 1^{er} janvier 2013</i>	0
Philippe Vecten	3 000
<i>Dont restant au 1^{er} janvier 2013</i>	0
Édouard Duval	1 500
<i>Dont restant au 1^{er} janvier 2013</i>	0
Cyrille Duval	2 000
<i>Dont restant au 1^{er} janvier 2013</i>	0
• par les dix premiers attributaires salariés	27 000
Point de départ d'exercice des options	15/12/2006
Date d'expiration	15/12/2012
Prix de souscription ou d'achat	64,63
• Modalités d'exercice	-
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2012	126 300
Options de souscription/d'achat d'actions annulées/prescrites	24 102
Options de souscription/d'achat d'actions restant à exercer restant à acquérir	0

Tableau 9 – Informations sur les options de souscription/d'achat d'actions/actions gratuites (hors mandataires sociaux)

Options de souscription/d'achat d'actions/actions gratuites consenties aux dix premiers salariés non mandataires attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées ou d'actions gratuites	Prix par action (en euros)	Plans afférents
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment levées durant l'exercice 2012, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est plus élevé (information globale)	24 102	64,63	G
Actions gratuites ou options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice 2012 par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'actions gratuites ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	20 12 485	90,81 90,81	N O

Le détail des plans mentionnés ci-dessus figure dans les annexes aux comptes annuels, joints au présent Document de référence.

Tableau 10 – Tableau récapitulatif par dirigeant mandataire social

Mandataires sociaux	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire (voir détail ci-dessous)	Indemnité ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions (voir détail ci-dessous)	Indemnités relatives à une clause de non-concurrence (voir détail ci-dessous)
Patrick Buffet Président-Directeur général Administrateur Début de mandat : 25/04/2007 Fin de mandat : AG sur comptes 2014	Non	Oui	Oui	Non
Georges Duval Directeur général délégué Administrateur Début de mandat : 23/05/2002 Fin de mandat : AG sur comptes 2014	Oui – suspendu	Oui	Oui (dans la limite du contrat de travail suspendu)	Non
Bertrand Madelin Directeur général délégué Début de mandat : 01/01/2008 Fin de mandat : indéterminée	Oui – suspendu	Oui	Oui (dans la limite du contrat de travail suspendu)	Non
Philippe Vecten Directeur général délégué Début de mandat : 23/05/2007 Fin de mandat : indéterminée	Oui – suspendu	Oui	Oui (dans la limite du contrat de travail suspendu)	Non
Édouard Duval Directeur ERAMET International Administrateur Début de mandat : 21/07/1999 Fin de mandat administrateur : AG sur comptes 2014	Oui	Non	Oui (dans la limite du contrat de travail)	Non
Cyrille Duval Secrétaire général branche Alliages Représentant permanent de SORAME, administrateur Début de mandat de SORAME : 11/05/2011 Fin de mandat administrateur : AG sur comptes 2014	Oui	Non	Non	Oui (dans la limite du contrat de travail)

4.5.1. Modalités de rémunération

La rémunération des mandataires sociaux membres du « Comex » est fixée chaque année par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations. Pour les membres du « Comex » non mandataires sociaux, les rémunérations sont fixées par le Président-Directeur général du Groupe.

La rémunération de chacun des membres du « Comex » comprend une partie fixe et une partie variable. Les objectifs des mandataires sociaux sont déterminés en Comité des rémunérations et transmis pour approbation au Conseil d'administration. Les éléments de détermination de la part variable sont détaillés dans le présent Chapitre 4 ci-dessus au sein du rapport du Président du Conseil d'administration, au paragraphe « Comité des rémunérations ».

Les membres du « Comex » bénéficient également du régime collectif d'assurance complémentaire frais de santé et du régime collectif de prévoyance complémentaire invalidité décès offert à tous les salariés du groupe ERAMET.

Les membres du « Comex » non mandataires sociaux bénéficient en outre du régime collectif d'intéressement. Les sommes versées à ce titre en 2012, au titre de l'année 2011, s'élèvent au total à 53 028 euros dans le respect du plafond prévu par la loi.

4.5.2. Engagements de retraite

Les mandataires sociaux sont éligibles au régime de retraite supplémentaire à prestations définies existant au profit des cadres dirigeants de la société ERAMET. Les éléments de ce régime sont détaillés dans le présent Chapitre 4 ci-dessus au sein du rapport du Président du Conseil d'administration, au paragraphe « Comité des rémunérations ».

Suivant le dernier calcul actuariel réalisé, la valeur actuelle de la part estimée des quatre mandataires sociaux aujourd'hui

concernés et présents au 31 décembre 2012 dans le montant total des engagements liés aux services passés de l'ensemble des bénéficiaires de ce régime supplémentaire de retraite s'élève à 17,3 millions d'euros à fin décembre 2012, le montant total des engagements étant valorisé, selon les normes IFRS, à 36,9 millions d'euros.

4.5.3. Autres engagements

Les engagements relatifs à un départ de l'entreprise ou à une clause de non-concurrence, concernant les mandataires sociaux sont détaillés dans le présent Chapitre 4 ci-dessus au sein du rapport du Président du Conseil d'administration, au paragraphe « Comité des rémunérations ».

4.6. LISTE DES AUTRES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Nom, prénom ou dénomination sociale Principale fonction Lien familial Expertise	Date de première nomination	Date du dernier renouvellement, et date d'échéance du mandat	Autres fonctions exercées
<p>Buffet Patrick Administrateur Président-Directeur général depuis le 25 avril 2007 Né le 19 octobre 1953 (59 ans) <i>Adresse professionnelle :</i> Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris M. Buffet est ingénieur au corps des Mines. Il a été Délégué général de Suez jusqu'en 2007.</p>	<p>Administrateur : Coopté au Conseil du 7 mars 2007 Président-Directeur général : Conseil du 25 avril 2007</p>	<p>Renouvellements : Assemblées Générales du 25 avril 2007 et du 11 mai 2011 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2014</p>	<p>Au sein de sociétés du Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> Président-Directeur général de la Société Le Nickel-SLN jusqu'au 31/12/2012 puis administrateur Administrateur de Comilog S.A. <p>Au sein de sociétés hors du Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> Membre du Conseil de surveillance d'Arcole Industries (non cotée) Administrateur de Bureau Veritas, Banimmo (Belgique) (sociétés cotées) <p>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur de Rhodia (jusqu'au 21 octobre 2011)
<p>Cheremetinski Claire Administrateur représentant de l'État Née le 2 mai 1976 (36 ans) <i>Adresse professionnelle :</i> Agence des Participations de l'État 139, rue de Bercy Teledoc 229 75012 Paris Mme Cheremetinski est Sous-Directrice Énergie et Autres Participations à l'Agence des Participations de l'État.</p>	<p>Cooptée au Conseil du 14 décembre 2011 (ratification par l'Assemblée Générale du 15 mai 2012)</p>	<p>Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2014</p>	<p>Au sein de sociétés hors du Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur d'AREVA NC et de la Française des Jeux Membre du Conseil de surveillance d'Électricité Réseau Distribution France (ERDF) et RTE EDF Transport <p>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</p> <p>Néant</p>
<p>FSI Équation Administrateur représentée par</p> <p>Devedjian Thomas Né le 16 juin 1971 (41 ans) <i>Adresse professionnelle :</i> 56, rue de Lille 75356 Paris 07 SP M. Devedjian est Directeur Membre du Comex du Fonds Stratégique d'Investissement.</p>	<p>Coopté par le Conseil du 25 mai 2012</p>	<p>Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2014</p>	<p>Au sein de sociétés hors du Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> Directeur membre du Comex du Fonds Stratégique d'Investissement Représentant permanent du FSI au Conseil d'Eutelsat S.A., d'Eutelsat Communications S.A. et de Paprec Holding Membre du Comité de Surveillance de la société Holding d'Infrastructures des Métiers de l'Environnement (HIME), désigné par le FSI <p>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> Représentant permanent du FSI au Conseil de surveillance de Novasep Holding SAS



Nom, prénom ou dénomination sociale Principale fonction Lien familial Expertise	Date de première nomination	Date du dernier renouvellement, et date d'échéance du mandat	Autres fonctions exercées
<p>Duval Georges Administrateur Directeur général délégué Né le 3 mai 1946 (66 ans) <i>Adresse professionnelle :</i> Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris Frère d'Édouard Duval, cousin de Cyrille et Patrick Duval M. Duval est Directeur général délégué d'ERAMET, Gérant de SORAME et Directeur général de CEIR.</p>	<p>Assemblée Générale du 21 juillet 1999 Directeur général délégué : Conseil du 23 mai 2002</p>	<p>Renouvellement : Assemblées Générales du 21 mai 2003, du 25 avril 2007 et du 11 mai 2011 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2014</p>	<p>Au sein de sociétés du Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> • Président de : <ul style="list-style-type: none"> - Aubert & Duval (SAS) - ERAMET Holding Alliages (SAS) - ERAMET Alliages - Erasteel (SAS) <p>Au sein de sociétés hors du Groupe (sociétés non cotées)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gérant de SORAME SCA • Directeur général de CEIR <p>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> • Président de UKAD (S.A.)
<p>Duval Édouard Administrateur Né le 2 décembre 1944 (68 ans) <i>Adresse professionnelle :</i> Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris Frère de Georges Duval, cousin de Cyrille et Patrick Duval M. Duval est Président d'ERAMET International, Président du Conseil de gérance de SORAME et Directeur général de CEIR.</p>	<p>Assemblée Générale du 21 juillet 1999</p>	<p>Renouvellements : Assemblées Générales du 21 mai 2003, du 25 avril 2007 et du 11 mai 2011 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2014</p>	<p>Au sein de sociétés du Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur de la Société Le Nickel-SLN • Président d'ERAMET International (SAS) <ul style="list-style-type: none"> • Directeur général délégué d'ERAMET Holding Alliages (SAS) <p>Au sein de sociétés hors du Groupe (sociétés non cotées)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Président du Conseil de gérance de SORAME SCA • Directeur général de CEIR
<p>CEIR Administrateur représenté par Duval Patrick Représentant permanent de CEIR au Conseil d'administration Né le 15 mai 1941 (71 ans) <i>Adresse :</i> c/o ERAMET Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris Frère de Cyrille Duval, cousin de Georges et Édouard Duval M. Duval est Président de CEIR et Gérant de SORAME.</p>	<p>Assemblée Générale du 11 mai 2011</p>	<p>Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2014</p>	<p>Au sein de sociétés du Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> • Directeur général d'ERAMET Holding Alliages <p>Au sein de sociétés hors du Groupe (sociétés non cotées)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Président de CEIR • Gérant de SORAME SCA • Administrateur de Cartonneries de Gondardennes S.A. <ul style="list-style-type: none"> • Gérant de : <ul style="list-style-type: none"> - SCI Compagnie Franroval - SCI Les Bois de Batonceau <ul style="list-style-type: none"> - SCI de la Plaine - SCEA Les Terres d'Orphin

Nom, prénom ou dénomination sociale Principale fonction Lien familial Expertise	Date de première nomination	Date du dernier renouvellement, et date d'échéance du mandat	Autres fonctions exercées
<p>SORAME Administrateur représenté par Duval Cyrille Représentant permanent de SORAME au Conseil d'administration Né le 18 juillet 1948 (64 ans) <i>Adresse professionnelle :</i> Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris Frère de Patrick Duval, cousin de Georges et Édouard Duval M. Duval est Secrétaire général de la branche Alliages et Gérant de SORAME et Directeur général de CEIR.</p>	Assemblée Générale du 11 mai 2011	Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2014	<p>Au sein de sociétés du Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> • Directeur général délégué d'ERAMET Holding Alliages • Administrateur de Comilog S.A. <p>• Représentant permanent d'ERAMET Holding Alliages au Conseil de Metal Securities</p> <ul style="list-style-type: none"> • Président de Brown Europe et de la société Forges de Montplaisir <p>• Gérant de Transmet et de la SCI Grande Plaine</p> <p>Au sein de sociétés hors du Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur de Nexans (société cotée) (sociétés non cotées) • Directeur général de CEIR • Gérant de SORAME <p>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> • Président d'AD TAF
<p>Grégoire Sainte-Marie Caroline Administrateur Née le 27 octobre 1957 (55 ans) <i>Adresse professionnelle :</i> c/o ERAMET Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris Mme Grégoire Sainte-Marie a exercé des fonctions de Direction générale au sein des Groupes Frans Bonhomme, Tarmac et Lafarge.</p>	Coopté par le Conseil du 25 mai 2012	Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2014	<p>Au sein de sociétés hors du Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur de Groupama S.A. (société cotée) et FLSMIDTH (Danemark) • Censeur de Safran (société cotée) <p>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> • Président-Directeur général de Frans Bonhomme • Président-Directeur général de Tarmac
<p>Le Hénaff Thierry Administrateur Né le 4 mai 1963 (49 ans) <i>Adresse professionnelle :</i> Arkema 420, rue d'Estienne-d'Orves 92705 Colombes Cedex M. Le Hénaff est Président-Directeur général d'Arkema depuis le 6 mars 2006.</p>	Coopté par le Conseil du 25 mai 2012	Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2012	<p>Au sein de sociétés hors du Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> • Président-Directeur général d'ARKEMA (société cotée) <p>• Président du Conseil d'administration d'Arkema France</p> <p>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</p> <p>Néant</p>
<p>Lepoutre Manoelle Administrateur Née le 8 mai 1959 (53 ans) <i>Adresse professionnelle :</i> Total 2, place Jean-Millier La Défense 6 92078 Paris La Défense Cedex Mme Lepoutre est Directeur du Développement durable et de l'Environnement du Groupe Total et membre du Codir.</p>	Assemblée Générale du 11 mai 2011	Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2014	<p>Au sein de sociétés hors du Groupe (sociétés non cotées)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur de la Fondation Vilette-Entreprises <p>• Membre du Conseil scientifique du BRGM et du Conseil d'orientation d'Ineris</p> <p>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur de l'Ifremer (jusqu'en 2010), de Total E&P Norge (jusqu'en 2010)

Nom, prénom ou dénomination sociale Principale fonction Lien familial Expertise	Date de première nomination	Date du dernier renouvellement, et date d'échéance du mandat	Autres fonctions exercées
<p>Mapou Louis Administrateur Né le 14 novembre 1958 (54 ans) <i>Adresse professionnelle :</i> STCPI Immeuble Carcopino 3000 98845 Nouméa Cedex M. Mapou est Président de la STCPI.</p>	<p>Coopté par le Conseil du 29 mars 2001 (ratification par l'Assemblée Générale du 30 mai 2001)</p>	<p>Renouvellements : Assemblées Générales des 21 mai 2003, 25 avril 2007 et 11 mai 2011 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2014</p>	<p>Au sein de sociétés hors du Groupe (sociétés non cotées)</p> <ul style="list-style-type: none"> Président de la STCPI (Nouvelle-Calédonie) <ul style="list-style-type: none"> Directeur général de Sofinor (Nouvelle-Calédonie) <p>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur de la Société Le Nickel-SLN
<p>Quintard Michel Administrateur Né le 1^{er} août 1946 (66 ans) <i>Adresse professionnelle</i> BP 1109 98845 Nouméa Cedex M. Quintard est Conseiller technique à la Chambre de Commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie, qu'il a présidée de 1998 à 2005.</p>	<p>Coopté par le Conseil du 15 décembre 2010 (ratification par l'Assemblée Générale du 11 mai 2011).</p>	<p>Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2012</p>	<p>Au sein de sociétés du Groupe (sociétés non cotées)</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur de la Société Le Nickel-SLN <p>Au sein de sociétés hors du Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> Gérant de Locauto, filiale du Groupe CFAO <ul style="list-style-type: none"> Conseiller du commerce extérieur, conseiller technique à la CCI de NC <p>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur de Vale NC
<p>Somnolet Michel Administrateur Né le 6 février 1940 (72 ans) <i>Adresse professionnelle :</i> c/o ERAMET Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris M. Somnolet est ancien Administrateur, Vice-Président et Directeur général de l'administration finance de L'Oréal (jusqu'en 2002).</p>	<p>Assemblée Générale du 21 mai 2003</p>	<p>Renouvellements : Assemblées Générales des 25 avril 2007 et 11 mai 2011 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2014</p>	<p>Au sein de sociétés hors du Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur et membre du Comité de rémunération de L'Oréal USA Président du Conseil de CSTC (Tanzanie) <p>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur et Vice-Président du Conseil de L'Oréal Maroc <ul style="list-style-type: none"> Administrateur de Perinvest Dividend Equity Fund
<p>Tendil Claude Administrateur Né le 25 juillet 1945 (67 ans) <i>Adresse professionnelle :</i> Generali France 7-9, boulevard Haussmann 75309 Paris Cedex 09 M. Tendil est Président-Directeur général du Groupe Generali en France.</p>	<p>Coopté par le Conseil du 25 mai 2012</p>	<p>Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2014</p>	<p>Au sein de sociétés hors du Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> Président-Directeur général de Generali France, Generali Vie et Generali IARD <ul style="list-style-type: none"> Président du Conseil d'administration de Europ Assistance Holding et Generali France Assurance <ul style="list-style-type: none"> Administrateur de Scor SE Président du Conseil d'administration de Europ Assistance Italie <ul style="list-style-type: none"> Représentant permanent de Europ Assistance Holding au Conseil de Europ Assistance Espagne <p>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur de Assicurazioni Generali S.p.A (jusqu'en avril 2010)

Nom, prénom ou dénomination sociale Principale fonction Lien familial Expertise	Date de première nomination	Date du dernier renouvellement, et date d'échéance du mandat	Autres fonctions exercées
<p>Treuille Antoine Administrateur Né le 7 octobre 1948 (64 ans) <i>Adresse professionnelle :</i> Charter Pacific Corporation 300 East 75th Street Suite 31N New York NY 10021 USA M. Treuille est Président d'Altamont Capital Partners LLC.</p>	<p>Assemblée Générale du 21 juillet 1999</p>	<p>Renouvellement : Assemblées Générales des 21 mai 2003, 25 avril 2007 et 11 mai 2011 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2014</p>	<p>Au sein de sociétés hors du Groupe (sociétés non cotées)</p> <ul style="list-style-type: none"> Président de : Altamont Capital Partners, LLC (États-Unis), Mercantile Capital Partners LLC (États-Unis) <ul style="list-style-type: none"> Président de Charter Pacific Corporation (États-Unis), Partex Corporation (États-Unis) Administrateur : Harris Interactive, Inc. (États-Unis), Imperial Headwear, Inc. (États-Unis), French American Foundation <p>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur de BIC S.A. (France), Harlem Furniture, LLC (États-Unis) (jusqu'en 2009), Skip's Clothing, Inc. (jusqu'en mai 2007)
<p>Madelin Bertrand Directeur général délégué (non administrateur) Né le 13 septembre 1954 (58 ans) <i>Adresse professionnelle :</i> Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris</p>	<p>Nommé par le Conseil du 12 décembre 2007</p>		<p>Au sein de sociétés du Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> Président du Conseil de Strand Minerals (Indonesia) Pte Ltd (Singapour) Administrateur de la Société Le Nickel-SLN <ul style="list-style-type: none"> Membre du <i>Board of Commissioners</i> de Pt Weda Bay Nickel (Indonésie) Président de la société Eurotungstène <p>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</p> <p>Néant</p>
<p>Vecten Philippe Directeur général délégué (non administrateur) Né le 22 avril 1949 (63 ans) <i>Adresse professionnelle :</i> Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris</p>	<p>Nommé par le Conseil du 23 mai 2007</p>		<p>Au sein de sociétés du Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur de Comilog S.A. ; Comilog US ; Port Minéralier d'Owendo, Maboumine ; <ul style="list-style-type: none"> Président du Conseil d'administration de Setrag et d'Eralloys Holding AS Directeur général d'ERAMET Comilog Manganèse <ul style="list-style-type: none"> Gérant de Comilog Holding <p>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur de Tinfos International (jusqu'en janvier 2010) et Société Le Nickel-SLN (jusqu'en juin 2012)

Aucune information au sens du paragraphe 14.1 de l'annexe 1 du règlement (CE) n° 809/2004 autre que celles indiquées ci-dessus ne doit être divulguée.

4.7. TITRES DÉTENUS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Certains administrateurs ont un intérêt significatif dans le capital de la Société.

4.7.1. Intérêts indirects

Patrick Duval est Président de CEIR. Édouard Duval est Président du Conseil de gérance de SORAME. Georges, Édouard, Cyrille et Patrick Duval sont actionnaires de SORAME et CEIR.

4.7.2. Intérêts directs

Actions détenues au 31 décembre 2012	Actions	Droits de vote
Patrick Buffet	10 010	20 020
Claire Cheremetinski (représentant de l'État)	na	na
FSI Équation	6 810 317	6 810 317
Thomas Devedjian	na	na
SORAME	8 051 838	13 558 933
Cyrille Duval	538	1 045
Édouard Duval	465	930
Georges Duval	1 209	2 411
CEIR	1 783 996	1 783 996
Patrick Duval	102	204
Caroline Grégoire Sainte-Marie	100	100
Thierry Le Hénaff	100	100
Manoelle Lepoutre	100	100
Louis Mapou	100	100
Michel Quintard	100	100
Michel Somnolet	100	200
Claude Tendil	100	100
Antoine Treuille	160	320
Bertrand Madelin	3 176	3 176
Philippe Vecten	1 150	2 300

Aucun administrateur ne détient une participation directe significative dans l'une quelconque des filiales du Groupe. Aucun administrateur n'est en conflit d'intérêts au sens du paragraphe 14.2 de l'annexe 1 du règlement CE 809/2004 et n'a conclu un contrat de service avec ERAMET.

4.7.3 Prêts et garanties accordés ou constitués

La Société n'a accordé ou constitué aucun prêt ou garantie en faveur des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance.

4.8. RAPPORT SPÉCIAL SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D' ACTIONS

Exercice 2012

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, le présent rapport est soumis à votre Assemblée.

4.8.1. Options consenties

Aucune option d'achat ou option de souscription d'actions n'a été attribuée durant l'exercice 2012.

4.8.2. Exercice d'options

Dans le tableau ci-joint figurent le nombre et le prix des actions souscrites ou achetées au cours de l'exercice par les mandataires sociaux de la Société et par les dix salariés d'ERAMET ou de sociétés du Groupe, non mandataires sociaux, dont le nombre d'actions souscrites ou achetées est le plus élevé.

Levées 2012	Plan G 15/12/04 (nombre d'actions)	Prix d'exercice (en euros)
Mandataires sociaux		
Duval G.	6 000	64,63
Duval E.	1 500	64,63
Dix plus fortes levées hors mandataires sociaux		
Abeke M.	3 000	64,63
Robert A.	1 559	64,63
Chang J.	1 500	64,63
Poilevé G.	1 500	64,63
Garcia G.	1 000	64,63
Noyer P.	1 000	64,63
Husmo O.	1 000	64,63
Fourcade J.-M.	1 000	64,63
Dubois P.	905	64,63
Lecadet J.	750	64,63

Le Conseil d'administration

4.9. RAPPORT SPÉCIAL SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

Exercice 2012

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, le présent rapport est soumis à votre Assemblée.

4.9.1. Attributions consenties aux mandataires sociaux de la Société

Plan du 15 février 2012	Nombre d'actions	Valeur
Patrick Buffet	10 755	90,81
Cyrille Duval	370	90,81
Édouard Duval	865	90,81
Georges Duval	1 000	90,81
Bertrand Madelin	1 865	90,81
Philippe Vecten	2 275	90,81

4.9.2. Attributions consenties aux salariés de la Société et de ses filiales non mandataires sociaux

Plan du 15 février 2012	Nombre d'actions	Valeur
Jean-Didier Dujardin	2 415	90,81
Michel Carnec	2 065	90,81
Catherine Tissot-Colle	1 400	90,81
Pierre Gugliemina	1 270	98,67
Marie-Christine Jaulmes	1 080	90,81
Alain Giraud	955	98,67
Marcel Abeke	850	98,67
Pierre Alla	850	98,67
Joseph Chang	800	98,67
Jean Fabre	800	98,67

4.9.3. Attributions à l'ensemble des salariés bénéficiaires

Lors du plan du 15 février 2012, chaque salarié à l'effectif, sous conditions d'ancienneté, a reçu 2 actions gratuites.

Le Conseil d'administration

5

DÉVELOPPEMENT DURABLE

5.1. Introduction.....	110	5.6.5. De l'exploration minière en Argentine.....	138
5.2. Politique Développement Durable	111	5.6.6. Des campagnes d'exploration des fonds marins	139
5.3. Informations environnementales	114	5.6.7. Un projet de nouvelle centrale électrique en Nouvelle-Calédonie.....	139
5.3.1. Charte de l'environnement.....	114	5.6.8. Coopération avec la Province Sud et Vale pour les Concessions Prony et Creek Pernod.....	139
5.3.2. Certification ISO 14001 des sites industriels.....	114	5.7. Responsabilité en matière de produits chimiques.....	139
5.3.3. Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux	115	5.7.1. Au niveau du Groupe	140
5.4. Indicateurs environnementaux.....	117	5.7.2. Une implication forte au sein des structures professionnelles	141
5.4.1. Pollution et gestion des déchets.....	118	5.7.3. ERAMET et le monde scientifique international.....	142
5.4.2. Utilisation durable des ressources.....	122	5.7.4. Les évolutions réglementaires	142
5.4.3. Changement climatique.....	124	5.8. Sécurité, Hygiène et Santé	143
5.4.4. Environnement minier	126	5.8.1. Sécurité.....	143
5.4.5. Protection de la biodiversité.....	127	5.8.2. Hygiène et Santé.....	146
5.5. Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable	131	5.9. Ressources humaines.....	149
5.5.1. Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société.....	131	5.9.1. Politique sociale.....	149
5.5.2. Relations entretenues avec les parties prenantes	133	5.9.2. Effectifs	150
5.5.3. Sous-traitance et fournisseurs.....	135	5.9.3. Organisation du travail et rémunération.....	154
5.6. Grands projets	136	5.9.4. Un dialogue social riche et constructif	156
5.6.1. Un projet Greenfield en Indonésie	136	5.9.5. Formation.....	157
5.6.2. Un complexe métallurgique en cours de construction au Gabon	137	5.9.6. Suivi de la performance	159
5.6.3. Un projet de valorisation du niobium, des terres rares et du tantale au Gabon	137	5.10. ATTESTATION DE PRÉSENCE ET RAPPORT D'ASSURANCE MODÉRÉE DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES PORTANT SUR UNE SÉLECTION D'INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES	160
5.6.4. Une joint-venture au Sénégal pour la valorisation de sables polymétalliques.....	138		

5.1. INTRODUCTION

ERAMET est un groupe minier et métallurgique qui opère deux implantations minières de classe mondiale ainsi qu'une cinquantaine de sites industriels, tout en développant quatre importants projets miniers. Par la nature de ses activités, le Groupe est concerné par l'ensemble des thématiques du développement durable (développement économique et social, protection de l'environnement, qualité des relations avec les parties prenantes). Conscient de sa très forte interdépendance avec les territoires dans lesquels il opère, ERAMET est engagé de longue date pour placer le développement durable au cœur de ses activités et pour améliorer de manière continue cet engagement. Au travers de cette démarche, l'objectif visé par ERAMET, en conduisant durablement ses activités dans ses lieux d'implantation, est de renforcer sans cesse l'acceptabilité de ses opérations et d'accompagner son développement sur de nouveaux territoires et dans de nouveaux secteurs.

Le chapitre 5 de ce document vise à donner au lecteur une vision complète des systèmes managériaux mis en place et des actions réalisées dans cette optique, sur le plan de la protection de l'environnement (parties 5.3 et 5.4), de la qualité des relations avec les territoires et nos parties prenantes (5.5), de la responsabilité associée à nos produits (5.7) ou enfin de la protection et du développement des collaborateurs (parties 5.8 et 5.9).

L'engagement du Groupe se traduit par une implication au plus haut niveau de l'entreprise. Ainsi, une Direction Communication et Développement Durable (DC2D) – comprenant une Direction de l'Environnement – et une Direction des Ressources Humaines (DRH) – incluant une Direction Hygiène, Santé, Sécurité (HSS) – dont les Directeurs sont des membres du Comité Exécutif (Comex) animent, accompagnent et assurent le suivi de ces diverses actions depuis 2007.

La politique Développement Durable dont s'est doté le Groupe en 2009 reprend, met en perspective, amplifie et complète les objectifs et actions conduites dans le cadre des politiques thématiques sur les trois axes du développement durable que sont le social, l'environnement et l'économique. Elle a été adoptée par le Conseil d'administration en janvier 2010. Le document est structuré autour de quatre piliers correspondant aux quatre constituants essentiels des activités : les salariés, les sites, les produits et les parties prenantes. Le détail de cette politique est présenté au chapitre 5.2.

Cette politique de Développement Durable, déployée en 2010 sur l'ensemble des sites et traduite dans les douze langues du Groupe, se décline au travers d'un plan d'actions pluriannuel validé par le Comex qui couvre actuellement la période 2012-2016. Le plan d'action hiérarchise les objectifs selon trois niveaux de priorité :

- Niveau 1 : Objectifs essentiels :
 - liés au respect d'obligations réglementaires existantes ;
 - contribuant à la défense des marchés et activités ;
 - permettant la prévention active des dangers et risques potentiels des produits et activités pour les salariés du Groupe.
- Niveau 2 : Objectifs permettant le déploiement effectif de la politique :
 - réalisation d'états des lieux préalables à des actions de progrès ;
 - mise en place et/ou mise à jour d'outils support.

- Niveau 3 : Objectifs correspondant à des démarches nouvelles ou anticipatrices :
 - réflexions à conduire : nouveaux outils, définition d'indicateurs, nouveaux thèmes (exemple : biodiversité) ;
 - déploiement Groupe d'actions engagées sur certains périmètres (France, UE...) ;
 - actions de prévention long terme.

Ces objectifs sont déclinés en cibles à court et à moyen termes et sont revus annuellement. Pour l'année 2012, on relève un total de 42 objectifs, dont 27 priorités de niveau 1, six priorités de niveau 2 et huit priorités de niveau 3, inscrits dans la continuité directe des objectifs des années précédentes.

On notera également que quelques objectifs sont considérés comme déployés et sont dès lors gérés en parfaite continuité comme des sujets traités dans le domaine des affaires courantes et plans d'actions des sites. C'est le cas pour le déploiement de l'outil de collecte des données environnementales EraGreen, l'anticipation des nouvelles réglementations ou encore la démarche d'économies d'énergie. Quelques nouveaux objectifs ont rejoint le plan d'actions.

Voici pour 2012 quelques exemples d'avancement d'objectifs à titre indicatif :

- La politique de certification ISO 14001 des sites industriels a été poursuivie avec succès. À fin 2012, sept nouveaux sites, dont l'ensemble des activités minières industrielles et logistiques de Comilog au Gabon, se sont vu attribuer cette certification.
- À la suite d'un accident industriel majeur en 2011, toutes les études de danger des sites du Groupe concernés par le risque lié au contact eau/métal liquide ont été réexaminées à la fois en interne ainsi qu'avec le support d'un bureau expert (voir chapitre 3 § 3.3.3.2 – Plan d'actions sur les risques de contact entre de l'eau et des matières en fusion).
- Les actions relatives à la biodiversité initiées en 2011 se sont vues renforcées en 2012 tant par des échanges interbranches et interdisciplinaires que par une implication d'ERAMET, à l'international ou, en étroite collaboration avec les ministères français concernés, dans des groupes de travail axés sur le développement de nouvelles réglementations.
- Afin que des démarches de type « développement durable » soient pérennes, il convient que l'ensemble des collaborateurs en soient les acteurs de premier rang. Le Groupe a mis sur pied un Challenge de l'initiative comportant un nombre croissant d'initiatives à composante « développement durable ». Ainsi, parmi les six initiatives primées en 2012, quatre d'entre elles ont une connotation de préservation des ressources ou de recyclage.
- Enfin, depuis deux ans, le Groupe réunit annuellement tous ses correspondants ou acteurs dans les domaines du développement durable et ouvre un challenge HSE. Cette année, 26 sites ont participé à ce challenge autour du thème de la maîtrise des risques.

Ces orientations et plans d'actions sont déclinés dans l'ensemble des Branches et entités opérationnelles du Groupe. Au cours des

dernières années, ERAMET a renforcé le partage d'expérience et la coordination internationale des outils de gestion environnementale des activités minières. Ce point fait l'objet d'un développement dans la partie 5.4.4 « Environnement minier ».

Parallèlement, le Groupe prête une attention toute particulière à l'intégration des critères sociaux, environnementaux, culturels et sociétaux lors de la conception et du développement de ses projets. En se référant aux meilleurs standards internationaux, le Groupe a vocation à bâtir des relations pérennes sur le long terme avec ses parties prenantes partout où il s'implante, dans le respect des règles et cultures spécifiques et des connaissances scientifiques actuelles. La partie 5.6 de ce chapitre détaille l'application de ces principes généraux pour tous les grands projets transformants du Groupe.

Enfin, le Groupe a mis en place les instruments de suivi et de contrôle qui lui permettent de s'assurer de la mise en œuvre concrète des objectifs de développement durable sur l'ensemble du périmètre.

L'analyse des données environnementales est réalisée au moyen d'un logiciel spécifique au Groupe, EraGreen, complètement déployé depuis 2011 à l'ensemble des sites industriels et miniers. Elle s'appuie sur la méthodologie GRI et permet d'assurer la conformité aux exigences de la réglementation française. En plus d'indicateurs génériques qui s'appliquent aux diverses productions

industrielles, certains autres indicateurs ont été développés ou ont fait l'objet d'ajustement afin de répondre au mieux aux spécificités des activités du Groupe. C'est notamment le cas des dimensions « développement durable » des activités minières qui après concertation interne et benchmark externe, ont conduit à l'élaboration de nouveaux indicateurs spécifiques.

Le Groupe s'appuie aussi sur un système d'audit interne périodique de la performance de ses entités en matière d'environnement, de santé et de sécurité adossé à un référentiel très exigeant qui reprend a minima les exigences des normes ISO 14001 et OHSAS 18001. D'autres inspections effectuées dans le cadre du programme d'assurances, qui abordent tant le risque industriel que le risque environnemental, complètent la bonne connaissance des impacts environnementaux des sites et des structures et actions mises en place pour les minimiser. Ces présences sur le terrain sont essentielles à la bonne prise en compte des multiples facettes de la réglementation et des enjeux qui s'appliquent aux diverses activités. Cette connaissance de détail est également primordiale à l'examen anticipatif des évolutions réglementaires ainsi que pour favoriser les échanges et la synergie de progrès intersites ou inter-Branches.

Les données issues de ces systèmes d'audit et de contrôle permettent ainsi au Groupe d'alimenter sans relâche sa démarche d'amélioration continue.

5.2. POLITIQUE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Inscrivant son action dans une logique d'amélioration continue créatrice de valeur, le groupe ERAMET s'est doté d'une politique de Développement Durable visant à lui permettre de conduire durablement ses activités dans ses lieux d'implantation et à accompagner son développement dans de nouveaux territoires.

Le Groupe respecte rigoureusement les réglementations applicables à ses activités et développe des standards de performance conformes aux meilleures pratiques de l'industrie. Cette politique concerne tant ses collaborateurs que ses clients et parties prenantes et intègre la maîtrise des risques industriels, sanitaires, sociaux et environnementaux liés à ses activités.

Sa mise en œuvre s'appuie sur les chartes et politiques dédiées adoptées par le Groupe telles la Charte éthique, les politiques Sécurité et Santé et la Charte Environnement.

I. Protéger et développer les collaborateurs d'ERAMET en les impliquant dans nos actions

1. Préserver la santé et la sécurité de nos collaborateurs

- Les collaborateurs du groupe ERAMET en sont la première richesse. Le Groupe s'engage à poursuivre les actions enga-

gées pour diminuer le taux de fréquence et de gravité des accidents du travail, éliminer totalement les accidents mortels et tendre vers le « zéro accident ».

- Des plans d'actions sont constamment mis en œuvre pour harmoniser le niveau d'exigence en matière de sécurité entre les différents sites d'implantation du Groupe et organiser le partage des bonnes pratiques.
- La prévention et le dépistage des maladies professionnelles constituent une priorité de la politique santé du groupe ERAMET qui s'attache également à la lutte contre le sida et certaines pandémies éventuelles ainsi que contre certaines addictions ou le stress.
- De plus, le Groupe contribue de manière active au développement des recherches et connaissances scientifiques liées aux impacts sanitaires et environnementaux de son activité.

2. Favoriser le développement professionnel et encourager le dialogue social

- Nous reconnaissons le talent et le mérite personnel. Nous valorisons la diversité car elle est un atout important pour un Groupe aussi international et innovant qu'ERAMET.
- Nous veillons à ne pratiquer aucune discrimination, qu'elle soit basée sur le sexe, le handicap, la situation de famille, l'âge, les opinions politiques, les convictions religieuses, l'activité syndicale ou les origines.

- La valorisation et le développement des compétences des collaborateurs constituent des éléments essentiels pour favoriser la fidélisation du personnel et développer l'attractivité d'ERAMET. La valorisation des compétences managériales et techniques, le développement des opportunités de carrière au sein du Groupe et la promotion de cadres issus des territoires où le Groupe est implanté, constituent des priorités.
- Le groupe ERAMET s'attache à entretenir un dialogue constructif avec les représentants du personnel, qui constituent des partenaires indispensables à la mise en œuvre et au déploiement de la politique de Développement Durable.

3. Faire de nos collaborateurs des acteurs du Développement Durable

- L'adhésion des collaborateurs aux engagements pris par le groupe ERAMET en matière de développement durable constitue un élément indispensable au succès de cette démarche.
- Le déploiement de la politique de Développement Durable s'accompagne d'actions de sensibilisation et de formation à destination des collaborateurs du Groupe. Celles-ci mettent l'accent sur les leviers d'actions dont disposent les collaborateurs dans leurs spécialités respectives pour contribuer à la réalisation des engagements développement durable du Groupe et en démontrer les enjeux.

II. Gérer nos risques et nos impacts sur la santé et l'environnement afin de préserver les équilibres de manière durable

1. Maîtriser les impacts sanitaires et environnementaux des procédés industriels et de nos sites d'implantation

- Conscient des impacts potentiels des activités minières et métallurgiques sur le milieu naturel, le groupe ERAMET considère qu'il est de sa responsabilité d'adopter une conduite exemplaire en mettant en œuvre tous les moyens nécessaires pour préserver l'environnement.
- Tant pour ses mines que pour ses usines, le Groupe s'engage à réduire son empreinte environnementale en poursuivant les efforts entrepris depuis plusieurs années. Cette volonté est mise en œuvre dans ses projets et développements dès leur conception.
- La préservation de la ressource en eau, la diminution des émissions nocives dans l'air, la protection de la biodiversité et la réhabilitation des sites après fermeture constituent des priorités d'action mobilisant, chacun dans son domaine, toutes les Branches d'activités du Groupe.

2. Réduire les consommations d'énergie et lutter contre le changement climatique

- La lutte contre le changement climatique constitue une priorité d'action pour la communauté internationale et toutes les entreprises engagées dans une démarche de Développement Durable.
- Le groupe ERAMET a fait le choix d'améliorer l'efficacité énergétique de ses installations, en se fixant des objectifs de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre.

3. Viser une meilleure valorisation des ressources naturelles et développer le recyclage

- La valorisation durable des gisements miniers est un enjeu environnemental et économique de toute première importance pour le groupe ERAMET.
- Le Groupe développe des procédés visant à permettre l'exploitation des minerais à faible teneur et à prolonger l'utilisation des ressources naturelles. Enfin, il favorise l'usage de matières premières secondaires issues du recyclage.

III. Saisir les opportunités offertes par le développement durable au bénéfice de nos clients

1. Intégrer le développement durable à la politique d'innovation et de diversification des activités de l'entreprise

- Le groupe ERAMET poursuit ses efforts d'innovation et de recherche consacrés à la diminution des impacts environnementaux de ses installations, de ses procédés de fabrication et de ses produits.
- Un travail de partage des connaissances, de capitalisation du savoir-faire et de développement de nouveaux partenariats avec des clients est mis en œuvre afin d'exploiter de façon plus systématique ces nouveaux gisements de croissance.
- La diversification des activités vers de nouveaux produits et de nouvelles applications, et le renforcement de notre présence sur certains marchés innovants et durables constituent ainsi d'autres sources de développement pour le Groupe.

2. Valoriser les bénéfices environnementaux liés à l'utilisation de nos produits dans notre démarche client et réduire les risques liés aux produits pour les hommes et l'environnement

- Le groupe ERAMET structure sa démarche marketing en répondant à la demande de ses clients pour davantage de bénéfices environnementaux liés à l'utilisation de ses produits (aciers inoxydables, alliages à très hautes résistances, utilisation du manganèse dans les batteries rechargeables, etc.).
- Cette démarche s'appuie sur la réalisation d'études scientifiques permettant de quantifier précisément les impacts environnementaux liés à l'ensemble du cycle de vie de nos produits.
- Le Groupe met également en œuvre tous les moyens nécessaires, en termes de traçabilité et de respect des réglementations, pour s'assurer que l'utilisation de ses produits ne porte pas atteinte à la sécurité et à la santé des personnes et ne perturbe pas les équilibres naturels.

3. S'engager dans une démarche d'achats responsables

- La prise en compte des coûts liés à l'utilisation et à la fin de vie des produits conduit dans de nombreux cas à privilégier des produits ayant des impacts plus limités sur l'environnement et ne représentant pas un surcoût pour l'acquéreur.
- Partant de ce constat, le groupe ERAMET développe une politique d'achats responsables en privilégiant les fournisseurs proposant des produits ou des services plus respectueux de critères environnementaux et sociaux, tout en restant compétitifs.
- Il vérifie notamment que ses fournisseurs sont en conformité avec les exigences du règlement REACH.

IV. Entretenir une relation de confiance avec nos parties prenantes pour créer de la valeur pour tous

1. Mieux répondre aux attentes de nos parties prenantes

- Le groupe ERAMET a fait preuve dans ses territoires historiques d'implantation de sa capacité à dialoguer et à comprendre les attentes des parties prenantes locales. Il favorise les actions de concertation et de gouvernance modernisée dans ses différentes zones d'implantation, afin d'être en mesure d'identifier le plus tôt possible les préoccupations de ses parties prenantes et de répondre de façon adaptée aux sollicitations dont il est l'objet.

- Une telle approche nécessite de nouer des formes de dialogue adaptées au contexte politique et culturel des pays d'accueil.

2. Contribuer de façon transparente au développement économique et social des territoires en veillant à la bonne gouvernance de nos opérations

- La capacité d'ERAMET à maintenir sa présence à long terme dans ses territoires d'implantation et à développer ses activités vers de nouvelles directions, dépend en grande partie de sa faculté à démontrer que sa présence est porteuse de retombées économiques et sociales positives pour ses partenaires locaux et les populations riveraines de ses installations.
- Acteur majeur de l'économie de nombreuses régions du monde, le Groupe souhaite ainsi poursuivre le développement d'actions en matière d'aide à l'éducation, de prévention sanitaire et de stimulation de l'entrepreneuriat local.
- La conclusion de partenariats avec des structures associatives est encouragée. Le Groupe est soucieux d'améliorer sans cesse la gouvernance de ses opérations, dans le cadre d'un principe de dialogue et de respect de ses actionnaires.

3. Partager avec le plus grand nombre nos défis et nos réalisations

- Les performances extra-financières des entreprises deviennent un sujet d'intérêt majeur examiné par différents types de parties prenantes souhaitant s'informer sur le niveau d'intégration des enjeux environnementaux et sociaux dans la politique des entreprises.
- Pour répondre à cette attente, le groupe ERAMET délivre une information toujours plus claire et objective dans sa communication externe et interne, sur ses réalisations passées et à venir en matière de développement durable.
- Ces informations sont basées sur des faits vérifiables et des indicateurs chiffrés et permettent d'entretenir une relation de confiance avec nos actionnaires, le grand public ou toutes autres parties prenantes s'intéressant à notre démarche de développement durable.

5.3. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

5.3.1. Charte de l'environnement

Maîtriser et réduire l'impact environnemental des activités industrielles du Groupe

Industriel responsable, le groupe ERAMET exerce son activité en veillant à en limiter autant que possible l'impact sur la santé et l'environnement, tant interne qu'externe, dès lors que le coût de cet effort reste économiquement supportable.

Maîtriser les risques et impacts liés aux produits commercialisés

L'environnement dans le groupe ERAMET comprend un volet spécifique lié aux risques et impacts potentiels découlant des caractéristiques et de l'utilisation de ses produits. La gestion maîtrisée et raisonnable de ces risques constitue l'une de ses priorités.

Promouvoir une logique d'amélioration continue

Le Groupe inscrit son action dans une logique d'amélioration continue de sa performance environnementale. Cet engagement constitue l'une de ses responsabilités, au même titre que la préservation de la sécurité et de la santé des salariés, le respect des engagements commerciaux ou la recherche de technologies optimisées au meilleur coût.

Intégrer l'environnement à toutes les étapes de la vie du Groupe

Cette volonté d'intégrer l'environnement dans le fonctionnement du Groupe s'exprime à toutes les étapes de la vie de l'entreprise :

- lors de la conception et du démarrage d'une nouvelle activité, d'un projet ou d'un investissement ;
- tout au long de l'exploitation quotidienne des installations ;
- lors de la cessation d'activité.

Respecter rigoureusement la réglementation

Le respect rigoureux des textes réglementaires applicables aux sites constitue la première garantie d'une prise en compte responsable de leur impact. Toute situation de non-conformité ne peut être que temporaire, justifiée et connue de l'administration compétente.

Se connaître pour progresser et communiquer

Connaître précisément la réalité de son impact est une nécessité. Savoir anticiper et évaluer les progrès comme les difficultés est indispensable au pilotage d'une politique. Communiquer sur les résultats obtenus devient une obligation réglementaire. En mettant en place un Système d'Information pour l'Environnement (SIE), le groupe ERAMET se donne les moyens nécessaires pour répondre à son ambition.

Anticiper les évolutions réglementaires dans une logique de développement durable

Le champ réglementaire dans lequel évolue le groupe ERAMET en matière d'environnement est multiple, complexe et en croissance. Se donner les moyens de le connaître, d'en anticiper les évolutions et d'agir pour faire connaître nos réalités dans une logique de développement durable qui préserve notre compétitivité constitue l'un de nos devoirs.

Contribuer au développement des connaissances scientifiques

Les connaissances scientifiques relatives aux impacts sanitaires ou environnementaux des activités du Groupe sont complexes et évolutives. Le groupe ERAMET contribue au développement des recherches et connaissances liées à son activité.

5.3.2. Certification ISO 14001 des sites industriels

Les progrès significatifs enregistrés ces dernières années au regard de l'objectif de mise en place progressive de démarches de type Systèmes de Management de l'Environnement, initialement prévu par la Charte Environnement de 2002 et confirmé par la politique Développement Durable de janvier 2010, ont continué en 2012.

Conformément à l'objectif formellement fixé début 2007 et reconduit chaque année, un calendrier d'engagement des sites dans des démarches de certification ISO 14001 a été poursuivi, avec en 2012 l'obtention de la certification ISO 14001 pour sept sites supplémentaires en France, Chine, États-Unis et Gabon :

- Aubert & Duval Firminy ;
- GECC Chongzuo ;
- Erachem Comilog Baltimore ;
- Comilog Gabon (3 sites : le Port Minéralier d'Owendo, le Complexe Industriel de Moanda, et l'ensemble Mine-Zone Industrielle de Moanda) ;
- ERAMET Marietta.

Les certifications ISO 14001 démontrent l'engagement des sites dans un processus continu d'amélioration. La cohérence des systèmes de management et la mesure de cette amélioration continue sont vérifiées annuellement lors des audits externes de suivi, ainsi que lors des audits de renouvellement triennal de la certification.

Au 31 janvier 2013, ce sont ainsi 32 sites au total qui sont certifiés ISO 14001 :

- Airforge, Pamiers ;
- Aubert & Duval Firminy ;
- Aubert & Duval Heyrieux ;
- Aubert & Duval Imphy ;
- Aubert & Duval Issoire ;
- Aubert & Duval Les Ancizes ;
- Aubert & Duval Pamiers ;
- Comilog Dunkerque ;
- Comilog Gabon (Port Minéralier d'Owendo, Complexe Industriel de Moanda & Mine – Zone Industrielle de Moanda) ;
- Erachem Comilog Baltimore ;
- Erachem Comilog New Johnsonville ;
- Erachem Comilog Tertre ;
- Erachem Mexico ;
- ERAMET Marietta ;
- ERAMET Norway Kvinesdal ;
- ERAMET Norway Porsgrunn ;
- ERAMET Norway Sauda ;
- ERAMET Sandouville ;
- Erasteel Champagnole ;
- Erasteel Commentry ;
- Erasteel Kloster Langshyttan ;
- Erasteel Kloster Söderfors ;
- Erasteel Kloster Vikmanshyttan ;
- Eurotungstène Grenoble ;
- GECC Chongzuo ;
- GCMC Freeport ;
- Interforge, Issoire ;
- TiZir Titanium & Iron Tyssedal ;
- Valdi, Feurs ;
- Valdi, Le Palais-sur-Vienne.

Le site certifié d'Erasteel Tianjin ayant quitté le périmètre de consolidation du Groupe, il ne figure plus sur cette liste.

Cette démarche d'obtention de la certification ISO 14001 engagée dans les sites industriels et maintenant dans les sites miniers se poursuit de façon performante. Les sites certifiés représentent ainsi 85 % du chiffre d'affaires 2012 du Groupe contre 60 % à fin 2011.

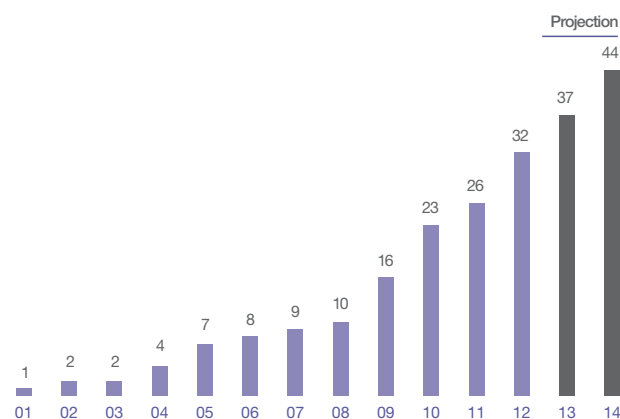
Afin d'accompagner et d'évaluer les sites dans leur démarche environnementale, le Groupe réalise des audits internes de pré-certification, ainsi que des audits de suivi des sites dans les domaines hygiène, santé, sécurité (HS&S) et environnement.

Pour ce faire, le Groupe travaille avec un référentiel commun à ces diverses thématiques, développé en 2008, en parfaite adéquation

avec les exigences des normes ISO 14001 et OHSAS 18001. Ce référentiel exigeant est déployé sur l'ensemble des sites du Groupe.

Des équipes mixtes d'auditeurs (Directions centrales et représentants des sites) encadrent ces audits qui sont organisés de façon de plus en plus intégrée afin que chaque site soit, comme le veut la règle interne, évalué régulièrement.

Évolution des sites certifiés ISO 14001 et perspectives à deux ans (mines comprises)



Les perspectives de nouvelles certifications en 2013 et 2014 sont issues des engagements des sites revus périodiquement et ont été reconsidérées en fin d'année 2012.

Ainsi, le Groupe compte en ce début d'année 2013 une douzaine de nouveaux sites industriels et miniers engagés dans cette démarche, dont l'usine de la SLN et ses mines en Nouvelle-Calédonie.

5.3.3. Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux

5.3.3.1. Moyens techniques et humains

Le Groupe décline sa politique environnementale au travers des quatre piliers de sa politique de Développement Durable (2010), et de sa Charte Environnement (2002).

Des objectifs transverses pluriannuels sont définis, mis à jour et suivis annuellement. Leur pilotage est assuré soit par la Direction Environnement, soit au niveau des Branches, soit au niveau des sites.

Une vigilance particulière est portée à l'atteinte de ces objectifs qui font l'objet d'une validation annuelle et d'un suivi d'avancement par le Comex.

Afin de décliner cette dynamique, le Groupe s'est attaché à professionnaliser son réseau d'experts internes. Ce sont ainsi plus de 80 personnes (fonctions HSE) qui le composent avec un rattachement hiérarchique à la Direction générale pour la grande majorité des sites.

Cette dynamique transverse, mais également ascendante et descendante, a permis la déclinaison d'actions fortes en matière de stratégie environnementale, de formation, de sensibilisation et d'opportunité de synergie.

Pour ne citer que quelques exemples :

- Les trois Branches du Groupe se sont aujourd'hui dotées d'une structure de coordination pour les thématiques environnementales ainsi que pour le suivi des problématiques relatives au management des produits chimiques. En 2011, une Direction HSS&E pour la branche Alliages, une coordination Environnement et une coordination Sécurité pour la branche Manganèse avaient été créées. La branche Nickel a procédé à un déploiement similaire en cours d'année 2012. Cette démarche participe au renforcement de la cohérence de la déclinaison des axes de la politique managériale du Groupe entre les Directions centrales, les Branches et les sites.
- Le réseau de plus de 80 correspondants HSE se réunit annuellement. L'édition 2012 du séminaire international HSS&E (Hygiène, Santé, Sécurité, Environnement) s'est déroulée en novembre 2012 et fut axée sur les bonnes pratiques en matière d'analyses et de maîtrise des risques. Elle a été précédée par une visite du centre de recherches de Trappes. La quasi-totalité des sites et des grands projets étaient représentés.
- Des groupes de travail transverses permettent une déclinaison et un partage structurant des expériences autour de thématiques aussi diverses que la réglementation des déchets et résidus métalliques, la valorisation des laitiers, la valorisation interne entre sites des déchets ou coproduits générés, la déclinaison d'une stratégie biodiversité, la responsabilité produits, ou encore la mise à jour des fiches de données de sécurité suite aux évolutions réglementaires européennes (CLP)...
- Le Comité Métiers Hygiène, Santé et Sécurité (HS&S) et Environnement (E) analyse les compétences disponibles dans le Groupe au regard des besoins et des enjeux une fois par an. Cette démarche d'anticipation se déroule en parfaite coordination entre les Directions des Ressources Humaines des Branches, du Groupe et les Directions Hygiène, Santé et Sécurité/Environnement et Développement Durable.
- Les supports de communication tant interactifs que plus classiques représentent des outils forts de diffusion de messages et d'opportunité de sensibilisation aux thématiques de l'environnement et des attentes des parties prenantes. Ainsi, les sites Internet, les plaquettes de supports ou les journaux internes à édition régulière font une belle place à ces sujets.

Les actions de formation et de sensibilisation aux incontournables en matière de gestion et de responsabilité environnementales se multiplient sur les sites, dans les Branches ou encore au niveau du siège. Ainsi, les nouveaux embauchés font l'objet d'un accueil et d'une formation HSS&E aux bonnes pratiques sur les sites. Le Groupe, via « IMaGE », son institut de formation au management, ou encore la branche Alliages au travers de son « *Alloys Management Institute* » consacrent une journée entière de sensibilisation des cadres aux thématiques HSS&E. Des représentants de la Direction Développement Durable du Groupe, les coordinateurs des Branches ou des ingénieurs HSE des sites participent à ces diverses initiatives.

Enfin, le Groupe poursuit son programme d'audits de sites en matière d'Environnement, combiné dès que cela est pertinent avec

les dimensions de la Santé et de la Sécurité. Ainsi, douze sites ont été audités en 2012 pour l'ensemble des thématiques environnementales et dix autres ont fait l'objet d'une visite approfondie. Le référentiel d'audit commun à l'environnement et à l'hygiène, la santé et à la sécurité est structuré suivant trois piliers : implication des hommes, maîtrise opérationnelle et prévention. Il prend en compte intégralement les exigences des normes ISO 14001 et OHSAS 18001.

Des équipes mixtes d'auditeurs internes au Groupe (Directions centrales, coordinations Branches et représentants des sites), formés et certifiés selon un référentiel interne, animent ces audits qui sont organisés de la façon la plus intégrée possible afin que chaque site soit évalué pour les aspects HSE tous les deux à quatre ans maximum suivant l'importance des pistes d'amélioration soulevées lors de l'audit précédent. Cette implication est de nature à développer un réseau d'experts, à favoriser les partages d'expériences entre les équipes opérationnelles et à faire profiter les uns des bonnes pratiques des autres. Parallèlement, la Direction Environnement du Groupe, dans sa politique d'accompagnement, réalise un audit de précertification ISO 14001 des sites engagés dans la démarche et décline un outil performant d'analyse des écarts qui permet aux sites concernés de maîtriser leurs actions de progrès dans la perspective de leur certification.

Au niveau des moyens techniques, que ce soit pour la maîtrise des impacts sur les rejets aqueux ou les rejets atmosphériques de ses 57 sites, le Groupe se distingue par une série importante d'équipements de traitement ou de surveillance :

- Pour l'eau :
 - plus de 80 points de rejets aqueux canalisés et suivis ;
 - plus de 400 installations de traitement de ces rejets aqueux (stations d'épuration, fosses septiques, ajustement de pH, bassins de décantation, bassins d'orage, débourbeurs/déshuileurs...);
 - plus de 100 tours aéroréfrigérantes qui permettent dans la majorité des cas l'utilisation en boucle de la ressource en eau et qui font l'objet d'un suivi adéquat ;
 - plus de 250 piézomètres permettant la surveillance des aquifères. Une cinquantaine de piézomètres supplémentaires sont également installés hors périmètre des sites.
- Pour l'air :
 - plus de 340 points de rejets atmosphériques canalisés et suivis ;
 - plus de 330 installations de traitement de ces rejets (dépolluiseurs par voies sèche ou humide, cyclones, filtres électrostatiques, lavage/absorption de gaz, une installation d'incinération d'ammoniac, désulfuration, absorption sur charbon actif, postcombustion...);
 - plus d'une centaine de points de mesures de retombées atmosphériques pour moitié sur site et pour l'autre moitié hors du périmètre du site. 80 % des usines réalisent ces deux types de suivi.

Chaque fois que requis, les sites ont développé un plan d'échantillonnages et d'analyses en parfaite adéquation avec les prescriptions des permis d'exploiter.

Nous renvoyons à la section 5.4 traitant des informations environnementales pour plus de détails quant à l'adéquation des moyens mis en œuvre et des résultats obtenus.

5.3.3.2. Moyens financiers

Cette synthèse met l'accent sur les multiples actions d'améliorations et investissements mis en œuvre durant l'année au niveau des sites. Les investissements globaux en matière d'environnement sont estimés à près de 70 millions d'euros en 2012 (chiffre relativement stable par rapport à 2011), répartis sur 41 sites.

Les investissements considérés ici ont un strict caractère de prévention et de protection de l'environnement. Ils couvrent par exemple l'installation de nouveaux équipements ou des travaux effectués afin de minimiser les impacts. Ils ne couvrent pas les investissements consentis pour de nouvelles activités qui comportent obligatoirement une part financière significative mais non spécifiquement identifiée afin de se conformer aux meilleures techniques retenues.

Suivant la même tendance qu'en 2011, plus de 60 % des investissements 2012 ont été dédiés à la prévention de la pollution de l'air. Le site de SLN Doniambo (Nouvelle-Calédonie) a poursuivi son programme d'investissements pluriannuels dans ce domaine en augmentant ses capacités de filtration tant en matière de rejets directs que d'émissions diffuses et en captant les gaz et fumées des réservoirs de stockage fuel et brûleurs de poches. Les sites de GCMC Freeport (États-Unis) et d'ERAMET Sauda (Norvège) ont également réalisé des investissements conséquents afin d'améliorer leurs capacités de filtration en termes d'émission de SO₂ d'une part et de poussières d'autre part.

L'année 2012 a également permis de nombreuses études ou réalisations dans les autres sites du Groupe afin d'assurer une

meilleure qualité de leurs rejets atmosphériques ; c'est le cas notamment des sites de : ERAMET Marietta, le Port Minéralier d'Owendo et le Complexe Industriel de Moanda (Gabon), Valdi Le Palais-sur-Vienne, ERAMET Research et Sandouville, AD Imphy et Les Ancizes, et Eurotungstène Grenoble (France).

Toujours près de 30 % des investissements environnementaux ont été dédiés à la prévention de la pollution de l'eau en 2012. Des efforts majeurs sont consentis au niveau des sites miniers, aussi bien à la SLN en Nouvelle-Calédonie qu'à Comilog au Gabon, afin d'améliorer la maîtrise de la qualité des eaux de ruissellement et des eaux chargées issues du process par des ouvrages de décantation.

De nombreux autres sites ont entrepris des actions afin d'améliorer le traitement de leurs eaux comme cela a été le cas sur les sites d'AD Les Ancizes (France), de Comilog Dunkerque (France), Erachem Comilog Baltimore (États-Unis), Erachem Comilog Tertre (Belgique), ERAMET Kvinesdal (Norvège), ERAMET Research et Sandouville (France).

Certains sites ont également construit de nouveaux ouvrages types dalles de rétention ou dépotage, tels que les sites français d'Interforge et d'ERAMET Research ; ou encore procédé à des améliorations de la collecte de leurs eaux, *via* la mise en place de réseaux séparatifs notamment.

Ces précautions sont bien évidemment prises en compte dès la phase projet, tel que l'illustre Weda Bay Nickel (Indonésie) avec la mise en place d'ouvrages de maîtrise et de décantation des eaux dès la phase de préconstruction.

5.4. INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

L'amélioration significative des indicateurs environnementaux, constatée depuis plusieurs années s'est globalement poursuivie en 2012, même si certains des résultats de 2012 sont proportionnels au taux d'activité comme cela a déjà été constaté pour les années antérieures.

Le reporting environnemental 2012 couvre l'ensemble des sites industriels et miniers du périmètre retenu pour le Groupe (57 sites), répartis sur les cinq continents, soit les sites chinois, norvégiens, italien, suédois, gabonais, mexicain, américains, anglais, belge, allemand, français, indonésiens et calédoniens suivants :

Norvège	Porsgrunn, Sauda, Tyssedal, Kvinesdal
Suède	Söderfors, Långshyttan, Vikmanshyttan
Belgique	Tertre
Allemagne	Mönchengladbach
France	Landévant, Les Ancizes (2 sites), Champagnole, Commentry, Dunkerque, Feurs, Firminy, Gennevilliers (2 sites), Grenoble, Heyrieux, Imphy, Issoire (2 sites), Laval-de-Cèze, Le Palais-sur-Vienne, Pamiers (3 sites), Sandouville, Saint-Priest, Trappes
Italie	Ferrare
Royaume-Uni	Warrington
Nouvelle-Calédonie	Doniambo, 5 centres miniers
États-Unis	Marietta, Baltimore, Freeport, New Johnsonville, Bear, Boonton, Romeoville
Mexique	Tampico
Gabon	Moanda (CIM et mine), Owendo (Setrag et Port Minéralier d'Owendo)
Indonésie	Halmahera
Chine	Chongzuo, Guilin, Liabin, Wuxi

En 2011, les sites d'UKAD (France), inauguré en septembre 2011, du projet de Weda Bay Nickel (Indonésie), ainsi que de SUPA (France), Erasteel Romeoville (États-Unis) et ADES (Italie) étaient entrés dans le périmètre de couverture du reporting. En 2012, les centres de distribution d'Aubert & Duval de CMM Landévant et de Special Steel GmbH en Allemagne, ainsi que les Forges de Montplaisir ont intégré le périmètre couvert.

L'année 2012 est également marquée par :

- l'arrêt progressif des productions de l'usine de Guangxi ERAMET Comilog Chemical (Chine) au sein de laquelle un seul haut-fourneau a été en opération en 2012 et a cessé totalement son activité au mois d'août ;
- le démarrage de la nouvelle usine de Guilin Comilog Mn Ferroalloys (Chine) pour laquelle, entre juillet et décembre, quatre fours ont tour à tour débuté leur production. Pour rappel, l'ancienne usine située au cœur de la ville de Guilin avait cessé ses activités en mai 2011.

Enfin, les résultats environnementaux du site chinois de Tianjin n'ont plus été intégrés à ceux du Groupe à partir de la mi-année dès lors que la participation du Groupe dans ses activités est devenue inférieure à 50 %.

Pour suivre ses indicateurs clés, le Groupe s'appuie sur son outil de reporting interne EraGreen. Ce système informatique permet de collecter et consolider les données environnementales des sites industriels et miniers. Les principaux thèmes couverts sont l'eau, l'air, les sols, l'énergie, les déchets, la biodiversité et la réglementation.

L'ensemble des informations quantitatives communiquées dans le présent rapport (indicateurs environnementaux) sont extraites d'EraGreen et proviennent exclusivement des données encodées par chacun des sites du Groupe.

Soucieux de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue, d'une année à l'autre, il peut arriver que certains sites actualisent des chiffres antérieurs, entraînant ainsi une légère variation des données consolidées les années précédentes.

C'est notamment le cas lorsque les résultats de l'année ne sont pas connus à la date de clôture de l'exercice de reporting. Dans le présent rapport, certaines données concernant les émissions atmosphériques et les déchets dangereux ont été révisées suite à la réception en 2012 de résultats de campagnes de mesures de 2011.

5.4.1. Pollution et gestion des déchets

5.4.1.1. Rejets atmosphériques

Rejets atmosphériques		2010	2011	2012
Émission de CO ₂ liée à l'énergie	milliers de tonnes	4 892	4 780	4 556*
Oxydes de soufre (SO _x)	tonnes	11 825	11 286	11 370
Oxyde d'azote (NO _x)	tonnes	3 624	2 875	2 934
Composés organiques volatils (COV)	tonnes	167	182	454**
Poussières totales	tonnes	1 931	1 872	1 786*
Nickel	tonnes	11	10	10
Manganèse	tonnes	83	78	142**

* Éléments vérifiés par Deloitte – Assurance modérée.

** Valeurs tenant compte de l'extension du périmètre.

Les rejets atmosphériques du Groupe résultent des besoins énergétiques et des activités de production d'alliages de métaux ferreux et non ferreux.

En parallèle avec les besoins en énergie, on constate que ce sont avant tout les activités pyrométallurgiques avec leurs installations de fusion et les fours de traitement thermique qui contribuent aux rejets atmosphériques. Les émissions de CO₂ associées sont calculées à partir du type et de la quantité d'énergie consommée par un site et en fonction des facteurs d'émission spécifiques.

Concernant les émissions d'oxydes de soufre et d'oxydes d'azote, en 2012 :

- les rejets atmosphériques de SO_x sont stables sur la période 2010, 2011, 2012 ;
- la nette amélioration constatée entre 2010 et 2011 pour les émissions de NO_x s'est maintenue en 2012.

La stabilité des émissions en SO_x et NO_x s'accompagne cependant de tendances contraires soit à l'augmentation soit à la diminution et qui se neutralisent. La SLN Doniambo (Nouvelle-Calédonie) a continué ses nets progrès dus, pour les émissions de SO_x, à l'usage de fioul à basse teneur en soufre ainsi qu'à une optimisation de son utilisation. Par contre, la forte activité du Complexe Industriel de Moanda (Gabon) a conduit à une augmentation sensible de ses rejets atmosphériques incluant les émissions de SO_x et de NO_x. C'est également le cas pour le site Guangxi ERAMET Comilog Chemical (Chine) qui a vu ses émissions en SO_x réaugmenter par utilisation, pour sa chaudière, de charbon contenant plus de soufre qu'en 2011.

Les émissions atmosphériques sont très souvent proportionnelles à l'activité de l'installation émettrice. Il faut cependant souligner l'importance que revêtent parfois les teneurs de certains éléments chimiques contenus dans les matières traitées et qui

sont à l'origine des émissions. Notons également que les mesures effectuées par des organismes agréés sont parfois remises en cause et que de nouvelles mesures faites par un tiers expert peuvent parfois s'avérer très différentes par rapport à celles d'une situation antérieure. Comme un certain nombre de ces mesures sont réalisées de façon ponctuelle, puis extrapolées aux rejets de l'année entière, l'incidence de la justesse de la mesure peut se révéler très significative. La comptabilisation des rejets atmosphériques en Composés Organiques Volatils (COV) est impactée par l'extension du nombre de sites où cette mesure est effectuée et dès lors rapportée dans l'outil de reporting EraGreen. Aucune augmentation sensible n'est constatée pour les sites industriels qui procèdent à cette mesure depuis trois ans ou plus.

En pyrométallurgie, les émissions canalisées de matières en suspension et autres poussières métalliques sont générées au niveau de la manutention des matériaux, des fours, des opérations de moulage et de broyage ainsi que de celles impliquant du métal liquide en fusion et des laitiers.

En hydrométallurgie, des émissions canalisées de poussières interviennent le plus souvent lors d'opérations de manutention, de séchage ou de transport de matière.

La majorité de ces opérations sensibles s'accompagne de systèmes de captage ou de filtration. Comptabilisées pour la

seconde année consécutive, le Groupe dénombre maintenant plus de 330 installations de traitement des rejets atmosphériques, soit 10 % de plus qu'en 2011. Cette progression s'accorde en effet avec la part des investissements dédiés à ce type d'installations, représentant cette année encore plus de 30 % des investissements totaux en matière d'environnement.

Les rejets atmosphériques de poussières totales ont diminué d'année en année depuis 2009. On constate une nouvelle progression de cinq nouveaux pourcents par rapport à 2011. Les usines de Tyssedal et de Doniambo ont nettement contribué à cette réduction.

Les rejets atmosphériques en nickel restent constants tandis que ceux du manganèse sont en nette augmentation. La cause première en est l'important niveau d'activité ainsi que certaines difficultés techniques rencontrées pour la production d'agglomérés de minerai au Gabon.

Divers projets ont été menés en 2012 sur les sites pour réduire les rejets atmosphériques. Des actions d'amélioration des captations des installations existantes se sont ainsi poursuivies. Ainsi, une nouvelle unité de captation de gaz soufrés a été mise en service sur le site de GCMC Freeport (États-Unis). Notons aussi une amélioration significative des niveaux de rejets de l'usine d'ERAMET Marietta.

5.4.1.2. Rejets aqueux

Rejets aqueux		2010	2011	2012
Matières en suspension (MES)	tonnes	8 348	4 360	9 257
Demande chimique en oxygène (DCO)	tonnes	204	200	217*
Nickel	tonnes	8,9	14,4	6,7
Manganèse	tonnes	93,2	90,8	32,3

* Éléments vérifiés par Deloitte – Assurance modérée.

Comme pour les émissions atmosphériques, ERAMET affiche sa volonté de réduire ses rejets aqueux. Les sites industriels travaillent à améliorer les procédés de traitement pour assurer une meilleure qualité de l'eau rejetée.

Pour rappel, une forte diminution des rejets aqueux en Matière en Suspension (MES) avait été constatée en 2011. L'analyse de cette situation avait conduit à considérer qu'à la SLN à Doniambo (Nouvelle-Calédonie), la qualité de l'eau de mer utilisée pour le refroidissement de la centrale et la granulation de la scorie, peu chargée en MES à son lieu de prélèvement, était la raison principale de cette diminution. En effet, ces quantités sont contenues dans le rejet final, revenant ainsi à comptabiliser le total des MES contenues dans l'eau de mer pompée en amont avec les MES liées au procédé. Comme annoncé dans le rapport de l'an passé, cette situation a fait l'objet d'investigations complémentaires et il s'avère que les rejets sont revenus au niveau de 2010 et que les hypothèses retenues en 2011 n'étaient pas suffisamment solides. Il est toutefois important de noter que la réglementation applicable ne permet pas de travailler par différence.

D'autres sites industriels génèrent des quantités moindres de MES. C'est le cas de Aubert & Duval Les Ancizes qui, suite à son chantier de curage de ses bassins de décantation, a continué à

améliorer sa performance. C'est également le cas d'Erachem-Comilog Tertre et TiZir Tyssedal. Ce site norvégien avait consenti une augmentation sensible de ses rejets en MES en 2011, liée à des arrêts non programmés et est revenu aux niveaux de 2010.

Comme indiqué au paragraphe 5.3.3, de nombreux investissements ont été réalisés en 2012 pour améliorer la qualité des eaux rejetées. Ainsi, deux tiers des sites du Groupe ont réalisé des investissements dédiés à la prévention de la pollution de l'eau.

Ces investissements ont permis notamment :

- la construction d'ouvrages de décantation des eaux sur les sites miniers en Nouvelle-Calédonie et au Gabon, ainsi que dans le cadre du projet Weda Bay Nickel ;
- des améliorations des installations de traitements des eaux industrielles et analyseurs associés, notamment à ERAMET Kvinesdal et Sauda (Norvège), Erachem Comilog Baltimore, New Johnsonville (États-Unis) et Tertre (Belgique), Erachem Mexico (Mexique), GCMC Freeport (États-Unis), ERAMET Research, Sandouville et AD Imphy (France) ;
- la mise en place d'une aire de dépotage à Interforge et à ERAMET Research (France) ;

- la confection de rétentions, de systèmes de récupération des lixiviats, et de séparateurs d'hydrocarbures pour les stockages à AD Firminy, Comilog Dunkerque et Erasteel Champagnole (France) ;
- la création de réseaux séparatifs eaux de pluie/eaux industrielles, de réfection de fosses septiques mais aussi d'amélioration d'installations de traitement existantes et des analyseurs associés ;
- l'installation de nouveaux séparateurs d'hydrocarbures sur les sites d'AD Firminy (2) et d'Erasteel Champagnole (2) venant s'ajouter à la centaine d'installations de ce type déjà en place sur les sites du Groupe.

En matière de rejets aqueux, on remarque une très nette baisse des rejets en nickel. Celle-ci est principalement due aux rejets de SLN Doniambo (Nouvelle-Calédonie). Le plan d'investigation lancé en 2011 a mis en évidence toute l'importance du lessivage des routes, des zones de stockage du minerai et de la non-étanchéité des caniveaux. Ces différents points ont fait l'objet d'une surveillance renforcée. La remise à plat du schéma d'assainissement a été initiée et des investigations supplémentaires sont en cours d'élaboration.

5.4.1.3. Déchets

Production de déchets		2010	2011	2012
Quantité de déchets non dangereux	milliers de tonnes	3 997	3 640	3 310
Quantité de déchets dangereux	milliers de tonnes	48	66	66*

* Éléments vérifiés par Deloitte – Assurance modérée.

La gestion des déchets est un domaine en constante évolution. ERAMET s'applique, depuis des années, à recycler dans ses procédés les déchets générés mais aussi à s'impliquer dans divers processus de valorisation de déchets contenant des métaux résultant de la fabrication ou de l'usage de produits mis sur le marché par d'autres acteurs industriels.

La branche Alliages du Groupe est un acteur historique fort de cette valorisation de matière. En effet, des résidus métalliques internes (copeaux d'usinage, chutes...) et externes (matières premières secondaires) sont enfournés dans les fours des aciéries du Groupe. Ce secteur se démarque particulièrement par des taux de recyclage extrêmement élevés. Le site d'Erasteel Commentry (France) se distingue en 2012 avec un taux de 93 % de matières premières issues du recyclage.

Depuis plusieurs années, ERAMET est actif dans le domaine du recyclage. Ainsi, une partie de la branche Manganèse est spécialisée dans les activités basées sur l'utilisation des matières premières secondaires. C'est le cas pour le site de GCMC Fréport (États-Unis) qui recycle principalement des catalyseurs usés de la pétrochimie, le site d'Erachem Comilog Tertre (Belgique) qui produit des sels et oxydes de cuivre à partir de déchets et également, depuis 2010, le site de Valdi (France), acteur européen majeur de la valorisation des métaux contenus par le recyclage de déchets provenant de la sidérurgie, de catalyseurs de la pétrochimie, et de piles et accumulateurs.

La mise en place de systèmes de management de l'environnement s'accompagne systématiquement d'une gestion renforcée des

rejets aqueux en manganèse se sont très nettement améliorés en 2012. De nouvelles fortes diminutions des rejets sont à noter pour les sites d'Erachem Comilog Tertre (Belgique) et d'ERAMET Marietta (États-Unis).

Les rejets en Demande Chimique en Oxygène (DCO) restent du même ordre sur la période 2010-2012. Il est à noter les difficultés de certains sites concernant la mesure analytique de la DCO qui peut être perturbée par divers éléments chimiques et notamment la présence de chlorures et, dès lors, entraîner des résultats incohérents. Les résultats observés d'une année à l'autre induisent des situations qui méritent des investigations complémentaires. Le site d'Eurotungstène Grenoble (France) fait partie de ceux qui examinent la question.

Enfin, les sites du Groupe suivent avec attention la qualité des eaux souterraines et l'impact de l'activité sur les sols et les sous-sols. On comptabilise ainsi plus de 250 piézomètres de suivi répartis dans les différents sites du Groupe.

Ces équipements permettent de caractériser l'état initial et accompagnent les premières phases de tout nouveau projet, afin de suivre et de pouvoir réagir à tout éventuel impact sur les eaux souterraines et de surface.

déchets. L'augmentation du nombre de sites certifiés va de pair avec la mise en place de filières de récupération spécifiques des ferrailles, tubes néons, toners d'imprimantes, graisses usagées, et aérosols. Ainsi, et plus spécifiquement à Comilog au Gabon, des parcs à déchets dédiés aux ferrailles, pneus, bandes transporteuses usagées et plusieurs espaces de stockage de déchets dangereux ont été créés.

Déchets non dangereux

La notion de déchets dangereux et non dangereux est définie en accord avec les réglementations des pays d'implantation.

Les activités industrielles d'aciérie et de fusion-réduction, ou de production de ferro-alliages, sont génératrices à plus de 80 % des sous-produits ou des déchets non dangereux du Groupe. Ils se présentent sous forme de laitiers ou de scories inertes principalement stockés en décharge interne ou faisant l'objet pour une partie d'entre eux de valorisation externe.

Ainsi, depuis plusieurs années, une partie croissante est valorisée (récupération des métaux, utilisation en remblais de voirie, en génie civil...). La valorisation des laitiers des aciéries d'Aubert & Duval en lieu et place du stockage en centre d'enfouissement technique s'est poursuivie en 2012.

Aux Ancizes, plus de 2 000 tonnes de déchets du bassin de coulée de l'aciérie (scraps métalliques, grenailles de fer, sables et réfractaires utilisés pour les coulées en source) ont fait l'objet de tri sélectif afin de permettre leur traitement et leur réemploi.

L'usine d'Erasteel Commentry a mis en place une filière de valorisation pour les 5 000 tonnes de laitiers et les 2 500 tonnes de briques réfractaires générées annuellement par l'aciérie.

Il est à noter que la comptabilisation des déchets non dangereux ne comprend pas les tonnages de laitiers volontairement riches qui sont générés dans le procédé pyrométallurgique du ferromanganèse afin d'alimenter, en tant que matière première secondaire, les fours de production de silicomanganèse. La comptabilisation des déchets non dangereux est également affectée par des tonnages significatifs résultant d'opérations de maintenance des outils ou de démantèlement (gravats, ferrailles...).

La quantité globale des déchets non dangereux du Groupe, qui avait diminué en 2011, est de nouveau à la baisse en 2012.

Déchets dangereux

Les activités génératrices de déchets dangereux sont principalement issues des procédés pyrométallurgiques et chimiques de la division Manganèse du Groupe.

Ainsi, l'activité « chimie » de la branche Manganèse produit un volume important de résidus de production et de purification (appelés gangues de minerai). Il est important de préciser que la prise en charge de ceux-ci par des centres d'enfouissement techniques agréés permet une gestion en tout point conforme aux réglementations applicables.

L'activité pyrométallurgique produit des poussières, des boues et des laitiers qui, en fonction de leurs caractéristiques intrinsèques, peuvent être considérés comme des déchets dangereux.

La quantité de déchets dangereux pour 2012 s'avère rigoureusement égale à celle de 2011. À noter que la quantité de 2011 a été réévaluée après clôture de l'exercice de reporting par addition d'un tonnage de scories calcosodiques de la SLN (Nouvelle-Calédonie).

Aucune modification importante des quantités générées par les sites n'est à relever ; les principaux contributeurs à ce bilan, hors la SLN déjà citée, sont : le site de Sandouville pour ses déchets soufrés et le site d'Erachem-Comilog Tertre pour la gangue du minerai de manganèse.

5.4.1.4. Actions de réhabilitation/ restauration des sites

Le Groupe fait preuve de la plus grande vigilance envers la gestion des dossiers pouvant être à l'origine d'impacts potentiels sur les sols et sous-sols du fait d'activités passées, en cours ou futures, tant dans le domaine de ses activités industrielles que minières.

Depuis plusieurs années, le Groupe a développé une politique et une expertise dans l'investigation, l'identification, le suivi et la gestion des terrains potentiellement impactés au travers de différents projets tels que la réhabilitation de terrains industriels, la fin de vie de décharges internes, d'anciennes mines... mais aussi des projets de caractérisation des sols avant l'implantation de nouveaux projets.

Par ailleurs, le Groupe porte la plus grande attention à ce type de problématique dans le cadre de ses audits internes ou lors d'acquisition de nouvelles activités.

En 2012, notons les faits marquants suivants. Dans le domaine industriel d'abord :

- *Erasteel Kloster Söderfors (Suède)* : Le programme d'investissement des sols du site industriel de Söderfors lancé en 2008 touchera à sa fin en 2013, avec la réalisation des derniers diagnostics.

En parallèle, les échanges avec les autorités locales initiés en 2011, concernant les mesures de réhabilitation à appliquer aux deux aires de stockage de déchets dangereux d'Ingså, ont abouti en 2012. Ainsi, les travaux intégrant les dispositions permettant la couverture et l'étanchéité de ces deux zones seront entrepris en 2013.

- *Aubert & Duval Les Ancizes (France)* : Le centre d'enfouissement des déchets industriels non dangereux (laitiers, briques réfractaires, déblais de bassin de coulée) dont l'exploitation s'est arrêtée le 31 décembre 2010 a donné lieu à une série d'études et de travaux en 2011 menés conjointement avec la commune des Ancizes. Sa réhabilitation a pu s'achever en 2012, après l'éradication d'une espèce végétale invasive (la Renouée du Japon) et la plantation de 1 200 arbres au printemps. L'objectif de « redonner ses droits à la nature » est donc tenu.

- *Aubert & Duval Firminy (France)* : Chez Aubert & Duval, Firminy, une convention tripartite entre la multinationale canadienne Harsco, la municipalité et l'usine a été signée en 2012 pour poursuivre les discussions sur la valorisation des laitiers entreposés sur les sites de Dorian puis de Layat. L'exploitation pourrait durer de dix à quinze ans. À terme, les crassiers débarrassés de leur contenu pourraient alors être vendus aux collectivités pour un usage conforme au PLU (tertiaire...).

- *Aubert & Duval Gennevilliers* : Les usines B&C ayant cessé leurs activités en 2011, la sécurisation de ce site et les études entreprises cette même année ont permis le dépôt du mémoire de cessation d'activité et du plan de gestion associé. L'administration de tutelle a déterminé les objectifs à atteindre en matière de démantèlement et dépollution. Toutes ces démarches ont été menées en parfaite coordination avec les autorités locales ainsi qu'avec les entités poursuivant leurs activités, notamment l'usine A et l'atelier de traitement à façon (« AD TAF »). Les appels d'offres sont en cours et le chantier devrait se réaliser sur 2013.

- *Erasteel Kloster (Suède)* : Cette entité suédoise, composée des trois usines de Söderfors Långshyttan et Vikmanshyttan, poursuit son projet de valorisation interne des boues d'hydroxydes métalliques. Ce projet prévoit que ces boues (environ 6 500 tonnes), en provenance de la décharge de Långshyttan, soient séchées avant d'être utilisées comme matière première dans l'aciérie de Söderfors. Il permettra à terme la fermeture de la décharge de Långshyttan. À l'été 2012, une couche plus ancienne de ce type de boues a fait l'objet d'études de caractérisation afin de déterminer les possibilités de traitement, en accord avec les autorités locales. Dans l'attente de cette décision, ce stockage a été sécurisé, de même que les boues déjà excavées en attente de transfert vers Söderfors. Des essais ont également été entrepris en 2012, afin de créer des briquettes à partir de ces boues et faciliter ainsi leur valorisation.

- *GCMC Freeport (États-Unis)* : Le plan de protection des sols entamé en 2011 a été poursuivi cette année avec notamment la remise à neuf de diverses zones extérieures de stockage de déchets ainsi que la finalisation de la zone du nouveau « *Scrubber SO₂* ». Des travaux d'étanchéification des dalles béton du bâtiment où sont réceptionnés les catalyseurs usés avant recyclage ont également été entrepris. Par ailleurs, les études d'assainissement et de fermeture de la décharge « Pond 4 » ont été débutées.

Des actions ont également été menées dans le domaine minier.

En Nouvelle-Calédonie

Des actions majeures de réhabilitation se sont poursuivies en 2012. Ainsi, d'importants travaux de réaménagement, permettant une réhabilitation définitive, ont été conduits :

- à Poum, où le réaménagement de l'ancienne verse Fabrice (verse qui avait glissé avant la récupération du massif de Poum par la SLN) a permis l'évacuation de plus de 130 000 m³ de matériaux glissés et le remodelage des versants pour 50 000 m³. L'ensemencement des talus programmé en 2013 achèvera cet énorme chantier sans précédent ;
- au Plateau de Thio, où les équipes de la SLN ont poursuivi le remodelage d'une très ancienne verse de produits stériles. Ce chantier titanesque (environ 200 000 m³ de mouvement de terres) est à mi-chemin à fin 2012. La majeure partie des très gros travaux de terrassement et de remodelage paysager ont été réalisés. Il s'agit particulièrement d'impressionnants ouvrages de canalisation et de gestions des eaux, ainsi que le remodelage paysager de la verse ;
- de multiples autres chantiers ont été poursuivis à Poro, Kouaoua et Népoui.

De plus, la surface totale revégétalisée en 2012 s'élève à 46 ha (dont 30 ha végétalisés et 16 ha de *topsoil*).

Parallèlement, la SLN contribue significativement :

- aux Comités de réhabilitation des sites miniers (CRSM) financés par le mécanisme de la Délibération 104. Depuis sa création en 1990, la SLN l'a abondé à hauteur de 24 millions d'euros (2,1 millions d'euros versés en 2012) ;
- au financement du Fonds Nickel prévu par le schéma de mise en valeur. Il a été créé en mars 2010 et est destiné à la réhabilitation des mines exploitées principalement avant 1975 et ne comportant plus aucune ressource minière valorisable. Son budget est de l'ordre de 4 millions d'euros par an. Ce fonds est alimenté pour moitié par la redevance superficière sur les concessions minières.

Au Gabon

- *Comilog Moanda* : les opérations de réhabilitation de la rivière Mouilli, par extraction des sédiments déposés dans le lit en aval de la laverie de la mine, se sont poursuivies. À la fin de l'année 2012, ce sont 3 357 174 tonnes de sédiments manganésifères dont 1 244 542 tonnes sur l'année 2012* qui ont été excavés, dans le plus strict respect du Plan de Gestion Environnemental et Social établi suite à l'étude d'impact. Les berges commencent à apparaître et font dès lors l'objet de réflexions quant à leur revégétalisation. L'année 2012 aura également été un temps fort pour le Complexe Industriel de Moanda avec des travaux, encore en cours, pour ajuster le procédé de l'atelier de valorisation des sables mis en service en mars et permettant le traitement de ces matériaux de granulométrie fine.

* Éléments vérifiés par Deloitte

Plus d'informations concernant les actions de réhabilitation menées sur les sites miniers sont détaillées dans le chapitre 5.4.5 traitant de la protection de la biodiversité.

Enfin, il est important de mentionner la mise en place d'une politique de caractérisation systématique de l'état des sols préalablement à tout nouveau projet, conformément à la politique de Développement Durable du Groupe.

5.4.2. Utilisation durable des ressources

Consommation		2010	2011	2012
Consommation totale d'énergie	GWh	17 350	17 346	16 928*
Consommation totale en eau	millions de m ³	32,8	29,2	28,2
dont consommation en eau industrielle	millions de m ³	17,3	16,7	16,5
dont consommation en eau du réseau	millions de m ³	2,1	1,9	2,6
dont consommation en eau de surface	millions de m ³	11,8	7,8	6,9
dont consommation en eau souterraine	millions de m ³	1,5	2,8	2,2

* Éléments vérifiés par Deloitte – Assurance modérée.

5.4.2.1. Consommation d'eau

Les métiers de la métallurgie, de l'hydrométallurgie et de la chimie sont consommateurs d'eau à plusieurs titres :

- procédés de refroidissement de fours et autres installations métallurgiques ;
- lavage des minerais, matières premières et sous-produits ;
- procédés d'hydrométallurgie : solubilisation et milieux réactionnels.

Il est important de noter qu'aucun des sites industriels du Groupe n'est implanté dans un pays confronté au « stress hydrique », c'est-à-dire dont la ressource en eau par habitant, tous usages confondus est généralement inférieure à 1 700 m³ par personne. Bien que cette ressource en eau soit le plus souvent substantielle ou abondante sur ses sites, le Groupe attache une importance réelle à sa préservation. De multiples actions sont mises en œuvre afin de n'utiliser que la quantité requise. Le recyclage de l'eau est favorisé partout où cela est possible.

Dès lors que cela est techniquement possible, les sites :

- favorisent le recyclage en interne de l'eau consommée. Le refroidissement des fours et autres installations métallurgiques ainsi que toutes les autres utilisations très consommatrices se font principalement en circuit fermé. Les consommations d'eau sont alors essentiellement des appoints afin de compenser l'évaporation ;
- privilégient l'eau industrielle et l'eau de surface pour les procédés industriels. Parfois, les contraintes opératoires imposent l'utilisation d'eau dite « propre ». Par exemple, le site Erachem Comilog Baltimore (États-Unis) qui utilisait de l'eau industrielle pour le refroidissement du procédé, a dû changer pour de l'eau provenant du réseau, afin de garantir une qualité adéquate dans ses installations de refroidissement. Cette utilisation s'accompagne cependant d'une nette diminution de l'eau consommée.

Il est à noter qu'une partie des consommations d'eau est basée sur des estimations (débit de pompes, bilan entrée-sortie). Néanmoins, des nouveaux compteurs d'eau sont régulièrement mis en place afin de couvrir l'intégralité des réseaux. Ainsi, la Setrag, au Gabon, a notamment poursuivi son programme pluriannuel d'installation de compteurs d'eau dans les gares de la ligne.

Il est à souligner qu'une part de la consommation globale du Groupe est destinée à l'usage soit du public soit du personnel vivant dans les logements mis à disposition. Cette proportion d'eau à caractère social ne fait actuellement pas l'objet d'une distinction stricte et est incluse dans la consommation totale. On peut cependant l'estimer à environ 500 000 m³ par an.

La baisse de consommation constatée en 2010, puis en 2011, continue en 2012.

À noter que, de par son caractère d'eau restituée, l'eau de mer utilisée pour le refroidissement de la centrale thermique de SLN (Nouvelle-Calédonie) et pour la granulation des scories n'est pas comptabilisée dans le présent bilan.

La diminution de la consommation totale d'eau du Groupe en 2012 est due à une demi-année de production de l'usine chinoise de Guangxi ERAMET Comilog Chemical, arrêtée à ce jour, et à l'amélioration de la boucle de recyclage alimentant la laverie de Comilog au Gabon.

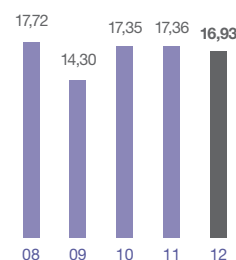
Enfin, il convient également de mettre l'accent sur le suivi et parfois la reconsidération des consommations d'eau. Le processus de refroidissement des fours électriques se doit d'être parfaitement géré et optimisé. Un manque d'alimentation en eau pourrait générer des situations à risque. Pour de telles raisons de sécurité, l'usine norvégienne de Porsgrunn a réaugmenté sa consommation d'eau afin que sa boucle de refroidissement atteigne une température plus basse.

5.4.2.2. Énergie

Les principaux besoins en énergie sont dus aux sites d'activité pyrométallurgique. Les fours et les installations de fusion, cœur des activités métallurgiques du groupe ERAMET dans ses trois Branches, sont les principaux postes contributeurs.

La consommation d'énergie (toutes énergies consommées y compris les réducteurs) des sites du groupe ERAMET depuis 2008 a évolué comme suit :

Évolution des consommations d'énergie depuis 2008 (en TWh)



Évolution des consommations en énergie.

Ces consommations sont le résultat de trois facteurs :

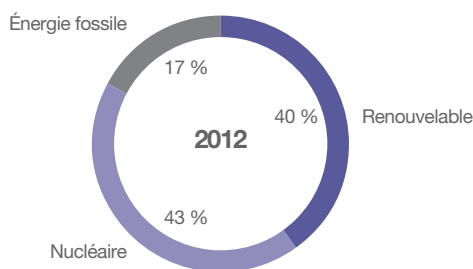
- le périmètre du Groupe ;
- le niveau d'activité des sites ;
- la performance énergétique des sites.

La baisse des consommations en 2009 par rapport aux autres années s'explique par la baisse d'activité liée à la conjoncture.

En 2012, la consommation d'énergie du Groupe est passée sous la barre des 17 TWh. Cette baisse s'explique principalement par un ensemble d'actions menées dans le cadre de la démarche « économies d'énergies ». En particulier la SLN, premier consommateur énergétique du Groupe, a vu progresser l'efficacité énergétique de son site pyrométallurgique situé en Nouvelle-Calédonie. En parallèle, la branche Manganèse a fermé et remplacé un site chinois très énergivore par une nouvelle usine, située à proximité, beaucoup plus efficiente en termes d'efficacité énergétique.

L'électricité achetée ⁽¹⁾ correspond à 25 % de la consommation totale d'énergie du Groupe. Cette électricité provient de trois types d'énergies primaires : renouvelable (essentiellement hydro-électrique), décarbonée (nucléaire) et des énergies fossiles. Le mix dépend des fournisseurs d'électricité et également des pays d'implantation. Pour 2012, 83 % de l'électricité achetée provient d'énergie primaire renouvelable et du nucléaire, minimisant ainsi fortement l'impact environnemental du Groupe.

Proportion des types d'énergie primaire dans l'électricité achetée par le Groupe en 2012



Répartition des énergies primaires dans l'électricité achetée par le Groupe.

5.4.2.3. Économies d'énergies

Depuis 2005, ERAMET a mis en place une démarche « Économies d'énergie » qui vise à réduire de 5 à 10 % la dépense en énergie du Groupe. Cette démarche, qui aide les sites à définir leur plan d'actions « Économies d'énergie », a d'abord été initiée sur six sites. Elle a ensuite été progressivement déployée sur l'ensemble des sites ayant une consommation d'énergie significative.

La définition du plan d'action d'un site se fait en collaboration avec la Direction des Affaires industrielles Groupe qui peut faire appel à des experts extérieurs si besoin.

Les actions généralement retenues couvrent *a minima* les thèmes suivants :

- la maintenance des équipements de production (maintenance orientée performance énergétique, Meilleures Techniques disponibles...);
- l'exploitation de ces équipements (bonnes pratiques...);
- le comptage énergétique et le suivi de la performance énergétique, etc.

(1) Le groupe ERAMET produit également sa propre électricité. La part d'électricité autoproduite n'est pas prise en compte dans ce raisonnement puisque les impacts environnementaux de celle-ci sont inclus dans le bilan global du Groupe.

Une fois le plan d'actions défini, la Direction des Affaires industrielles Groupe continue d'accompagner les sites selon leurs besoins et leur demande un point d'avancement semestriel. L'avancement de la démarche est présenté tous les ans au Comex.

À fin 2012, les 26 sites énergivores disposent de leur plan d'actions. Des actions concrètes ont été mises en place qui ont non seulement permis des gains substantiels mais également parfois de réduire l'impact environnemental.

L'année 2012 a été une année de consolidation des résultats déjà acquis. En parallèle, la prise en compte des nouvelles normes liées à l'énergie (ISO 50001, directive européenne sur l'efficacité énergétique, EN16231...) va amener le Groupe à structurer sa démarche « économies d'énergie » vers une démarche « d'efficacité énergétique ». D'ores et déjà, deux sites norvégiens du Groupe sont certifiés ISO 50001.

5.4.2.4. Utilisation de la ressource minérale

Cet aspect est développé au sein du chapitre « Environnement minier » (cf. § 5.4.4.1).

5.4.3. Changement climatique

5.4.3.1. Contribution à la politique de réduction des gaz à effet de serre

Au sein de la Direction Communication et Développement Durable, il existe depuis 2003 une fonction chargée des sujets liés au changement climatique pour l'ensemble du Groupe et dont les principaux rôles sont :

- participer activement aux comités changement climatique des organisations professionnelles françaises et européennes (AFEP, MEDEF, FEDEM, FFA, Eurofer, Eurométaux, Euroalliages) qui sont les interlocuteurs industriels des autorités françaises et européennes dans l'élaboration de la réglementation sur ce sujet ;
- informer les sites concernés sur cette réglementation et les assister dans son application ;
- contribuer à définir et déployer la politique du Groupe en matière de changement climatique, en collaboration étroite avec la fonction « maîtrise de l'énergie » de la Direction des Affaires industrielles, la Direction des Achats, du Développement et de l'Innovation et les trois Branches. En 2013, une réflexion sera engagée sur la poursuite, l'adéquation, et le cas échéant le renforcement de nos actions concernant les impacts du changement climatique sur nos activités.
- fournir les informations sur les émissions de CO₂ et les prévisions d'émissions à la Direction Achats Groupe qui est chargée de gérer les comptes des sites français concernés, dans le registre européen des quotas de gaz à effet de serre.

Directive 2003/87/CE du Parlement européen et du Conseil, du 13 octobre 2003, établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans la Communauté

Les sites concernés sont les quatre aciéries de la branche Alliages :

- Aubert & Duval : sites de Firminy et des Ancizes en France ;
- Erasteel : sites de Commentry (France) et de Söderfors (Suède).

Pour la deuxième période (2008-2012), du fait de la faible activité des sites concernés depuis 2009, les prévisions à fin 2012 font apparaître un surplus global d'environ 260 000 quotas.

Directive 2009/29/CE du 23 avril 2009 modifiant de la directive 2003/87/CE « afin d'améliorer et d'étendre le système communautaire d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre »

Le Groupe a participé activement aux concertations entre l'industrie, à travers les organisations professionnelles, et les autorités nationales et européennes (Commission, Parlement et Conseil).

Sites concernés

Branche Alliages : Aubert & Duval : Les Ancizes, Firminy, Pamiers ainsi qu'Airforge.

Erasteel : Commentry.

Branche Manganèse : Comilog Dunkerque, ERAMET Norway (Porsgrunn, Sauda, Kvinesdal) et TiZir à Tyssedal.

Les émissions globales du Groupe soumises à l'ETS passeront d'environ 100 000 t CO₂ par an actuellement à environ 1 million de t CO₂ par an pour la période 3.

Allocations de quotas à titre gratuit

Le calcul du nombre de quotas gratuits sera fait suivant la formule générale :

$$\begin{aligned} & \text{Quotas gratuits} \\ & = \\ & \text{émissions spécifiques (suivant référentiel)} \\ & \times \\ & \text{volume historique de production} \\ & \text{(médiane d'activité 2005-2008)} \\ & \times \\ & \text{facteur annuel de décroissance d'allocations (1,74 \%)} \\ & \times \\ & \text{facteur intersectoriel de réduction} \end{aligned}$$

La décision de la Commission du 27 avril 2011 a fixé les différents termes qui différeront suivant les installations et sous-installations.

À noter que les sites de forgeage (AD Pamiers, Airforge et Interforge) ne sont pas dans la liste des sites « à risque de fuite de carbone » et n'auront donc pas, à terme, droit à des quotas gratuits. À titre de période transitoire, ils recevront un nombre dégressif de quotas gratuits (de 80 % des émissions historiques en 2013 à 30 % en 2020).

Un questionnaire officiel défini par la Commission a été complété par tous les sites concernés, vérifié par des vérificateurs accrédités,

et transmis aux autorités nationales avant le 1^{er} juillet 2011 en France et mi-septembre en Norvège.

La compilation des données ainsi recueillies a été transmise par chaque État membre à la Commission européenne pour validation des quotas gratuits alloués à chaque installation (début 2013).

Comité de Coordination CO₂ (C3O2)

Afin de coordonner les informations et les actions dans le domaine de l'empreinte carbone Groupe, le « C3O2 » a été créé en avril 2010. Il regroupe des représentants de la Direction de la Communication et du Développement Durable, de la Direction des Achats Groupe, de la Recherche et de l'Innovation, de la Direction des Affaires industrielles Groupe, et des Directions industrielles des trois Branches.

5.4.3.2. Bilan carbone Groupe

L'objectif essentiel d'un Bilan Carbone est de donner une image globale d'une activité avec un indicateur, qui n'est plus d'abord économique mais physique, des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES). Le bilan permet de faire ressortir des liens de dépendance « physiques » qui ne sautent pas aux yeux avec une analyse purement économique, mais qui sont pourtant porteurs sur le long terme de contraintes.

Le Bilan carbone ERAMET initial réalisé en 2007-2008 a été établi en collaboration avec Carbone 4, société agréée par l'ADEME sur la méthode, la Direction Communication et Développement Durable, la Direction des Affaires industrielles Groupe, la Direction Achats Groupe, les correspondants environnement de tous les sites du Groupe et les fonctions logistiques des trois Branches (pour les émissions de CO₂ liées au transport de fret).

Après vérification, consolidation des données 2007 et prise en compte du bilan carbone SLN réalisé sur l'année 2008, le bilan carbone Groupe 2007 était d'environ :

6,35 millions de tonnes d'équivalent CO₂

Répartition par Branche :

- 55 % pour la branche Manganèse ;
- 39 % pour la branche Nickel ;
- 4 % pour Aubert & Duval ;
- 1 % pour Erasteel.

Répartition par poste :

- **87 % pour le poste « énergie »** qui regroupe la consommation d'énergie (électricité, gaz, fuel, charbon) et la consommation de réducteur nécessaire aux process (coke, charbon, anthracite...) ;
- **8 % pour le fret ;**
- **3 % pour les « intrants » :** CO₂ émis lors de la production des matières premières achetées, en particulier les ferrailles pour les fours à arc des aciéries.

En utilisant la référence internationale « GHG Protocol », les émissions globales se décomposent en trois « scopes » :

- **Scope 1 :** émissions directes issues des procédés des installations du Groupe ;

- Scope 2 : émissions indirectes issues des consommations d'énergie électrique ;
- Scope 3 : les autres émissions (transport fret, contenu carbone des intrants...).

Suivant cette classification, les émissions du Groupe se répartissent comme suit :

- émissions de scope 1 = 4 742 098 tonnes de CO₂, soit 74 % du total ;
- émissions de scope 2 = 797 918 tonnes de CO₂, soit 13 % du total ;

- émissions de scope 3 = 810 473 tonnes de CO₂, soit 13 % du total.

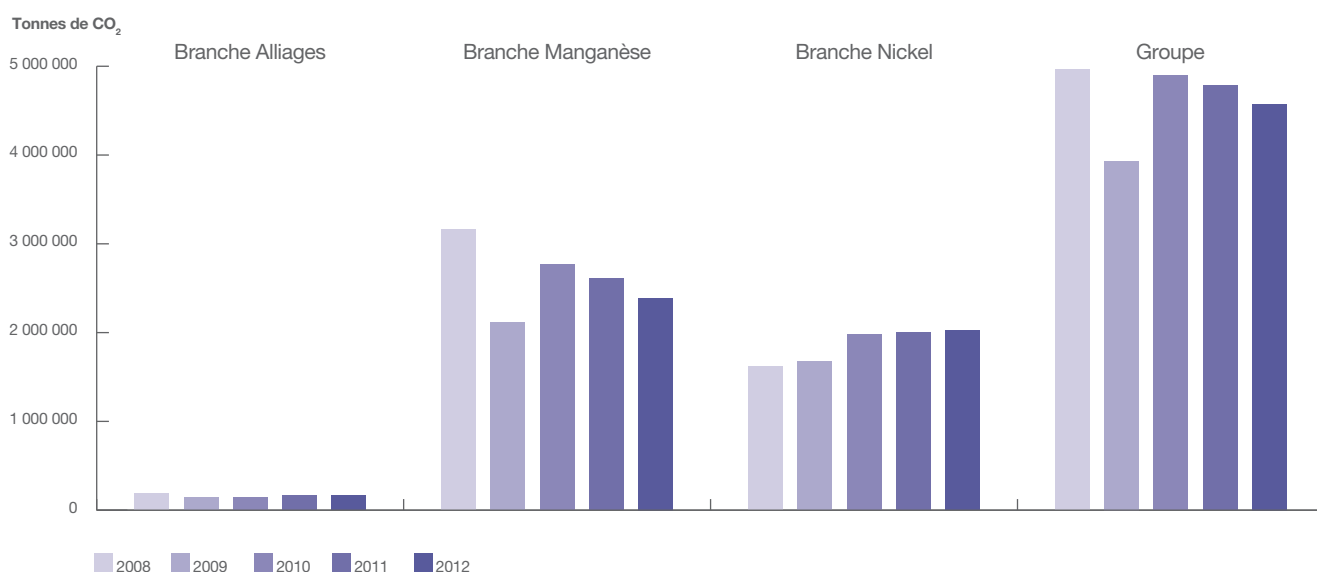
À noter que le total des scopes 1 et 2 représente 87 % du total.

Évolution du Bilan carbone Groupe

Les données permettant de calculer les émissions des scopes 1 et 2 sont renseignées par tous les sites dans le système de consolidation des données environnementales du Groupe (EraGreen).

Le tableau ci-après montre l'évolution des émissions du Groupe de 2007 à 2012.

Évolutions des émissions de CO₂ – Scopes 1 et 2



La valeur plus faible des émissions de 2009 est essentiellement due à une baisse d'activité de la branche Manganèse.

5.4.4. Environnement minier

Toutes les exploitations minières du Groupe sont des mines à ciel ouvert, qui ont en commun d'être situées dans des zones géographiques à haut niveau de pluviométrie et d'extraire des minerais oxydés stables.

La mine exploitée par Comilog au Gabon sur le plateau de Bangombé est un des gisements de manganèse les plus riches au monde (teneur moyenne de 46 %), recouvert par une couche de 4 à 5 mètres de stériles. Les caractéristiques du gisement et du minerai font que cette exploitation produit relativement peu de déchets miniers (stériles et résidus miniers). Le minerai est concentré sur place dans une laverie puis transporté par train jusqu'au port minéralier d'Owendo.

La SLN exploite 12 mines en Nouvelle-Calédonie ; cinq sont exploitées directement par la SLN et les sept autres sont sous-traitées à des opérateurs locaux. Les mines sont situées dans un relief accidenté à des altitudes comprises entre 500 et 1 000 mètres. Dans ce type de gisement, il est nécessaire de déplacer environ 7 à 8 tonnes de stériles pour produire 1 tonne de minerai exploitable.

Des équipes dédiées à la prise en compte de l'environnement dans l'exploitation minière sont présentes sur les sites tant au Gabon qu'en Nouvelle-Calédonie. Dans le cadre de sa politique de Développement Durable, ERAMET a renforcé depuis 2010 le partage d'expérience et la coordination internationale des outils de la gestion environnementale sur mine. Ceci s'est traduit notamment par la réalisation d'un benchmark pour positionner les pratiques minières du Groupe à l'échelle internationale, la mise en place de groupes de travail dédiés, et le choix de nouveaux indicateurs spécifiques aux activités minières. En 2012, la principale avancée à signaler est l'obtention par Comilog de la certification ISO 14001, qui couvre les opérations de la mine de Moanda, les activités de stockage, d'expédition du minerai et du sinter à Owendo ainsi que celles d'entretien des équipements, faisant ainsi de ces activités minières les premières du Groupe à obtenir cette certification.

5.4.4.1. L'exploitation responsable de la ressource

L'exploitation minière est un des cœurs de métier du Groupe. La ressource minérale est exploitée de manière responsable, c'est-à-dire en minimisant les impacts lors des étapes d'exploration et d'extraction, et en optimisant la récupération des gisements.

Les géologues réduisent les ouvertures de pistes et favorisent l'hélicoptage du matériel lors des campagnes d'exploration. Ils font également appel à des outils de modélisation pour compléter leur connaissance des gisements et mieux évaluer les ressources. Ces données sont relayées aux mineurs qui optimisent les étapes d'extraction en réduisant les volumes de stériles à manipuler, en minimisant les surfaces défrichées et en maximisant la valorisation du profil minéral. L'amélioration de la récupération peut se traduire sur le terrain par la mise en place de GPS sur les godets des pelles et l'affichage des plans de chargement dans les cabines.

En parallèle, les chercheurs d'ERAMET travaillent à la valorisation des stériles et des minerais aux teneurs de plus en plus faibles. Cette volonté s'est récemment illustrée à Moanda, au Gabon, où Comilog a réalisé un investissement de 12 millions d'euros. L'atelier de traitement des sables permet ainsi de récupérer les fractions de minerai les plus fines selon la technologie de la séparation magnétique développée en interne.

La SLN valorise les stériles de laverie mais aussi des produits stockés en verses, qui sont les terrassements en paliers des résidus d'extraction. En deux ans, ce sont ainsi plus de 150 000 tonnes d'un produit nouveau issu de verses à stériles qui ont pu être valorisées, rendant concret le recyclage de matières premières secondaires. Enfin, la SLN a mis au point des techniques permettant de valoriser des minerais considérés initialement comme marginaux, d'abaisser la teneur de coupure, et ainsi de prolonger la durée de vie des gisements de manière significative tout en réduisant l'impact environnemental final.

5.4.4.2. La gestion des eaux

Étant donné la nature des minerais (minerais oxydés), les stériles et les résidus miniers sont chimiquement stables. Ainsi, les sites miniers d'ERAMET ne sont pas sujets au phénomène de drainage minier acide (DMA) qui constitue le principal risque de pollution pour de nombreux sites miniers dans le monde.

Sur les sites miniers d'ERAMET, l'enjeu principal de gestion des eaux est d'éviter la pollution des milieux récepteurs par les matières en suspension (MES) transportées par les eaux de ruissellement.

Pour éviter cela, la SLN a depuis longtemps équipé ses sites de bassins de sédimentation qui piègent les matières en suspension afin de restituer des eaux propres au milieu naturel. En amont de ces ouvrages, de multiples précautions sont prises pour limiter au maximum l'érosion : mise hors d'eau des chantiers, réduction au maximum des zones découvertes, conservation de merlons naturels en bordures des chantiers de décapage, organisation des écoulements pour en réduire la vitesse, mise en œuvre de verrous hydrauliques, etc.

Toutes ces mesures de gestion, ainsi que les règles de dimensionnement des ouvrages hydrauliques sont rassemblées dans un guide technique publié par la SLN qui fait référence pour la profession en Nouvelle-Calédonie. Ce guide est appliqué dans toutes les exploitations minières du Groupe en Nouvelle-Calédonie et constitue de bonnes pratiques internes au Groupe.

Au Gabon, le sujet de l'érosion est moins sensible étant donné la topographie du gisement en plateau. Une étude a toutefois été lancée en 2012 pour affiner la connaissance des systèmes hydrologiques du plateau.

En outre, au cours des dernières années, des avancées majeures ont été réalisées sur le site de Moanda pour la gestion des rejets aqueux de l'installation de concentration du minerai. Depuis 2010, les rejets à la rivière Moullili ont été supprimés avec la construction de bassins de sédimentation. En 2012, de nouveaux bassins ont été construits et mis en service de manière à récupérer les eaux de surverse et à les rediriger sur l'installation de concentration. Le recyclage permet ainsi de réduire considérablement les prélèvements en eau dans le milieu.

Depuis mi-2010, un programme de réhabilitation de la rivière Moullili a été engagé pour une période minimale de 12 à 15 ans. À ce jour plus de 3,3 millions de tonnes de sédiments ont déjà été extraits dans ce cadre. Ces opérations ont fait l'objet d'une étude d'impact environnementale menée à titre volontaire par Comilog en lien avec les ministères gabonais concernés. Cette étude a débouché sur un plan de management social et environnemental qui vise à assurer la minimisation des impacts du chantier sur la qualité de vie des populations avoisinantes ainsi qu'à réhabiliter le lit de la rivière au plus près de son cours naturel d'avant l'activité minière.

5.4.4.3. Gestion des stériles

Étant donné le volume considérable de stériles manipulés dans les exploitations de la SLN, le stockage des stériles dans des ouvrages appropriés constitue un enjeu environnemental de première importance pour limiter au maximum l'érosion et les impacts sur l'écosystème et le paysage.

Grâce à sa longue expérience, la SLN a mis au point des techniques efficaces dont l'une consiste à créer des verses à stériles. Les ouvrages sont réalisés dans les règles de l'art et leur stabilité est garantie à long terme, même lors des pluies cycloniques exceptionnelles. Ces verses à stériles font l'objet d'une surveillance continue. Là aussi, la SLN a publié un guide technique qui explicite les modalités de construction de ces dernières et leurs règles de dimensionnement. Ce guide a été remis à jour en 2012, et ce projet a été récompensé par un trophée lors des challenges HSE du Groupe.

Au Gabon, la problématique est à nouveau moins sensible puisque d'une part les volumes de stériles manipulés sont nettement moindres, et d'autre part parce que la technique d'exploitation par ouverture/fermeture successives de casiers permet de replacer directement les stériles dans les casiers après l'extraction.

5.4.5. Protection de la biodiversité

Dans le cadre de sa politique de Développement Durable (2010) et conformément à sa Charte sur l'environnement (2002), ERAMET structure ses actions en matière de biodiversité et participe aux réflexions sur la séquence d'atténuation, c'est-à-dire l'évitement, la réduction et la compensation des impacts sur la biodiversité.

Au niveau international, ERAMET via le projet Weda Bay Nickel (WBN), a rejoint en octobre 2011 le *Business and Biodiversity Offsets Programme* (BBOP) qui vise l'échange d'expériences et d'expertise en matière d'offset de biodiversité. Le BBOP est un groupe à partenariats multiples qui compte plus de 80 entreprises,

institutions financières, gouvernements et organisations non gouvernementales (ONG). Il a été créé par *Forest Trends* et la *Wildlife Conservation Society (WCS)*. Le BBOP a pour but de tester et de développer des pratiques de référence pour la conception et la mise en place de programmes d'offset de biodiversité, par le biais de projets pilotes menés dans le monde entier. À cette fin, le BBOP a adopté en 2010 dix principes qui ont vocation à régir la démarche d'évitement, de réduction et de compensation des impacts sur la biodiversité. En 2011, ces principes ont été déclinés au travers de critères et d'indicateurs et constituent un standard international reconnu sur la compensation en faveur de la biodiversité. ERAMET a participé en 2012 à la traduction dudit standard en langue française. Un premier programme d'offset BBOP est à l'étude pour le projet Weda Bay Nickel en Indonésie avec un objectif d'absence de pertes nettes en biodiversité.

Au niveau français, ERAMET participe aux travaux lancés par le ministère en charge de l'Environnement qui visent à élaborer une doctrine et des fiches méthodologiques autour de la démarche « Éviter-Réduire-Compenser », en cohérence avec les principes du BBOP.

Un groupe de travail interne dédié à la biodiversité a été créé en 2011. Il se réunit trois fois par an et regroupe les acteurs principaux du Groupe dans ce domaine. Son objectif est de favoriser les échanges entre les équipes, qu'elles soient sur site, dans les Branches ou au siège, de créer des réseaux avec des partenaires, de partager les expériences et de réfléchir ensemble à la mise en place d'une politique Biodiversité Groupe.

5.4.5.1. En Nouvelle-Calédonie

La Société Le Nickel (SLN) exploite des gisements de nickel sur différents sites de Nouvelle-Calédonie, au cœur d'un territoire sensible pour sa biodiversité et le fort endémisme de ses espèces faunistiques et floristiques.

Depuis plus de trente ans, la SLN a développé des méthodes de prospection, d'exploration, d'exploitation et de réhabilitation fiables et respectueuses de l'environnement. Elles sont l'objet de guides internes repris à l'occasion de l'élaboration du guide des bonnes pratiques minières calédoniennes partagées entre les compagnies minières faisant l'objet d'une publication début 2013.

Les travaux de revégétalisation ont démarré à la SLN en 1993, et ont permis de traiter, par semis hydrauliques et plantations, près de 200 ha. Compte tenu de la nature des sols et des conditions climatiques difficiles, les résultats ne sont pas toujours très visibles sur le court terme.

La SLN a mené en 2010 un important travail de réorganisation de cette activité « revégétalisation » dans le but d'accroître significativement les superficies traitées tout en continuant à améliorer toujours plus la qualité des réalisations. La SLN a conforté pour ce faire son partenariat avec la société locale SIRAS

Pacifique, prestataire historique de la SLN depuis 1993, avec qui elle a développé une technique de revégétalisation par semis hydrauliques. La campagne 2012 a permis le traitement d'une superficie de 38 hectares, c'est-à-dire plus du double qu'en 2011.

Le nouveau code minier calédonien, en date de 2009, demande la réalisation d'études d'impact sur l'environnement pour l'ensemble des exploitations actuelles et futures.

Cette révision a été l'occasion de réaliser un vaste inventaire des données existantes en matière de biodiversité et de les compléter par de nouvelles études de caractérisation des milieux. Ce sont ainsi 19 bureaux d'études qui ont été mobilisés et plus d'une centaine de rapports d'études commandités. De nombreux spécialistes et experts du monde scientifique sont ainsi intervenus sur des domaines aussi variés que la botanique, l'herpétologie (l'étude des reptiles), l'ornithologie (l'étude des oiseaux), la myrmécologie (l'étude des fourmis) ou encore le milieu marin (coraux et poissons). La compilation et la synthèse de ces informations remises à l'administration de tutelle a permis d'aboutir à des recommandations concrètes pour l'exploitant permettant l'évitement ou la réduction des impacts identifiés, ainsi que le développement et le déploiement de plans de gestion de la biodiversité pour l'ensemble des douze sites en exploitation.

Dans la même logique d'amélioration des connaissances scientifiques et dans l'objectif de mieux comprendre la biodiversité pour mieux la protéger, la SLN a mis en place cinq partenariats scientifiques en 2011. Les conventions couvrent plusieurs domaines de l'ingénierie écologique : l'optimisation de l'emploi du *topsoil* (convention UNC ⁽¹⁾-IAC ⁽²⁾), l'étude de la diversité génétique et de la dynamique des populations de *Araucaria rulei*, conifère en danger d'extinction (convention IAC), l'évaluation des impacts de la pollution lumineuse sur le pétrel, oiseau marin nichant sur les massifs miniers (convention IRD ⁽³⁾), le développement de techniques de multiplication d'espèces en danger d'extinction par culture *in vitro* avec un objectif de réimplantation à terme (convention CIVNC ⁽⁴⁾-UNC) et enfin un projet de plantations d'espèces hyperaccumulatrices de métaux (convention CNRS ⁽⁵⁾-IAC).

La SLN mène depuis plusieurs années une politique volontaire en faveur de la biodiversité sur ses sites miniers. Elle a décidé d'inscrire les actions passées et leur continuité dans une Stratégie Biodiversité formalisée. À travers celle-ci, la SLN souhaite établir un schéma global, prenant en compte les enjeux écologiques à l'échelle de tous ses centres et sites d'extraction répartis sur la Grande Terre calédonienne. Cette Stratégie Biodiversité s'intégrera dans la politique environnementale de la SLN, et fera partie intégrante de la stratégie globale de l'entreprise.

Elle s'appuiera sur la concertation avec les parties prenantes, la mise en place de partenariats, l'application de la séquence d'atténuation et le développement de programmes de compensation sur des sites pilotes à proximité des mines SLN.

(1) UNC : Université de Nouvelle-Calédonie.

(2) IAC : Institut agronomique néo-calédonien.

(3) IRD : Institut de Recherche et de Développement.

(4) CIVNC : Laboratoire de culture *in vitro* calédonien.

(5) CNRS : Centre national de recherche scientifique.

5.4.5.2. Au Gabon

La Compagnie Minière de l'Ogooué (Comilog) exploite du minerai de manganèse sur le plateau de Bangombé (~ 600 m d'altitude), à Moanda, au Gabon depuis cinquante ans.

Bien que les réserves en manganèse soient encore considérables et permettent d'envisager plus de dix voire vingt ans d'exploitation, une partie du plateau a déjà été réhabilitée. Il s'agit de travaux de remodelage importants. Les opérations minières ont lieu à ciel ouvert et comprennent trois étapes : le décapage des terres végétales, l'enlèvement de la couche de stériles et l'extraction proprement dite. Les zones exploitées ont fait naître des bosses et des creux de quelques mètres de dénivelé. Depuis 2010, la réhabilitation a couvert plus de 120 ha et la procédure d'exploitation minière a été revue de manière à intégrer l'étape de remodelage et la valorisation des terres végétales au fur et à mesure.

Une partie de la zone remodelée a été recouverte de *topsoil*. La nature a repris ses droits et de nombreuses plantes, herbes, fleurs et arbustes sont apparus. Une étude de la faune et de la flore est en cours sur les zones franches du plateau et vise à comparer cette situation de recolonisation naturelle avec un état de référence propre à ce type de terrain.

Un autre programme d'envergure a été entrepris par Comilog. Il s'agit de la réhabilitation de la rivière Moulili dont l'écoulement est perturbé par l'accumulation de sédiments manganésifères. Cet impact est lié au fonctionnement passé de la laverie et au rejet de sédiments dans le lit de la rivière. Les travaux de réhabilitation ont démarré en 2010 et devraient s'échelonner sur une quinzaine d'années. Ces travaux comprennent l'aménagement des berges et des versants qui se fera de manière progressive. À l'issue des travaux, ce seront 170 ha qui seront réhabilités et réintégrés au paysage de la vallée avec la reconstruction d'un écosystème stable. Les équipes de Comilog travaillent avec l'Université des sciences et techniques de Masuku (Franceville, Gabon) pour les premiers travaux de revégétalisation : étude des sols, reproduction de plants et réintroduction.

En marge des activités minières, Comilog finance le Parc de la Lékédi. Celui-ci est situé à 5 km de Bakoumba, dans le sud-est de la République gabonaise.

Ce parc couvre 14 000 hectares de savanes, de forêts galeries et de plans d'eau ; il est composé de trois réserves et héberge des représentants de la faune locale comme les buffles, les mandrills, les chimpanzés, les gorilles, les potamochères, les panthères et de nombreuses antilopes.

Il fait l'objet d'un entretien continu et d'aménagements réguliers en vue de la préservation d'espèces intégralement protégées, de l'observation d'animaux et de l'élevage. Dans le cadre de la protection des grands singes au Gabon, le Parc collabore avec des organismes internationaux tels que la Fondation Aspinall pour les gorilles et Jane Goodall International pour les chimpanzés. Il a également signé en 2011 un partenariat avec le CNRS pour étudier cette population de mandrills réintroduite en milieu sauvage, retracer finement leurs réseaux d'interactions et estimer la résilience sociale de cette espèce face à des changements environnementaux tels les fragmentation d'habitat.

Simultanément, le parc mène des activités mettant en valeur les ressources locales ainsi que le patrimoine naturel exceptionnel de la région. Il développe l'écotourisme (colonies, classes vertes, etc.)

et l'aquaculture (1^{er} producteur de tilapias au Gabon), et favorise l'artisanat local de vannerie et de poterie.

Au Gabon toujours, à environ 250 km de Libreville, au sud de Lambaréné, un site minier est à l'étude. Le projet en phase d'exploration vise à valoriser un minerai riche en niobium et terres rares. En parallèle des études géologiques et de valorisation du minerai, ont été initiées, au premier trimestre 2012, les études de caractérisation de l'état initial. Elles ont permis les premiers inventaires faune et flore dans la zone de recherche, s'appuyant sur des missions de terrain et le placement choisi de caméras pièges. Les spécialistes et experts gabonais (le Centre national de recherche scientifique et technologique – Cenarest, l'Herbier national de Libreville et le cabinet de conseils en environnement TERE) ont travaillé en tandem avec des scientifiques internationaux (le *Missouri Botanical Garden* – MBG, le *Wildlife Conservation Society* – WCS et le cabinet de conseils en environnement Golder & Associates). Les premiers résultats devraient être disponibles au deuxième trimestre 2013.

Lors des inventaires floristiques, les échantillons des espèces fertiles (présentant des fruits ou des fleurs) sont prélevés en triple exemplaires. Pour augmenter les chances d'identification des familles, genres et taxons, le MBG fait appel aux connaissances et compétences de trois herbiers :

- l'herbier national de Libreville ;
- l'herbier de l'Université libre de Bruxelles ;
- l'herbier de Wageningen en Hollande, qui contient la plus grande collection de plantes gabonaises).

Le projet Maboumine participe ainsi à l'alimentation des herbiers référents pour le Gabon.

5.4.5.3. En Indonésie

ERAMET étudie un projet d'extraction et de valorisation du nickel sur l'île de Halmahera, en Indonésie, en zone équatoriale. Deux particularités écologiques notoires sont à signaler pour cette île qui se trouve :

- à proximité des trois frontières écologiques de Wallace, de Weber et Lydekker ; l'île présente ainsi un mélange d'espèces faunistiques et floristiques d'Asie et d'Australasie ;
- au centre du Triangle de Corail qui est mondialement reconnu pour sa biodiversité côtière et marine, et qui s'étire entre les côtes des Philippines, des Célèbes et de Papouasie.

Dans ce contexte, ERAMET et sa filiale WBN ont placé la biodiversité au cœur de ce projet Greenfield en conduisant les études de caractérisation et d'évaluation de l'état initial des milieux avec des experts et des spécialistes indonésiens et internationaux reconnus. L'objectif de ces études est de caractériser, de façon approfondie, la diversité de l'écosystème faunistique et floristique local et régional de façon à pouvoir éviter ou limiter les impacts potentiels des activités minières et industrielles futures dans la zone d'impact du projet. En 2012, les études se sont concentrées sur l'évaluation de la sensibilité des habitats (sensibles, critiques...), l'anticipation des impacts du projet futur sur la biodiversité, le choix des mesures d'évitement, de réduction et de réhabilitation, et le développement de plans de gestion de la biodiversité et d'actions pour un approfondissement des connaissances, la sensibilisation des parties prenantes, la définition du monitoring ou des principes de biosécurité.

WBN a conforté ses partenariats et a ainsi :

- signé un *Memorandum of Understanding* (MoU) avec l'Institut scientifique national LIPI (*Lembaga Ilmu Pengetahuan Indonesia*) en 2011 pour la dimension aquatique des études et évaluations ;
- confié au *Missouri Botanical Garden* (MBG), organisme reconnu pour ses compétences en recherche botanique et en conservation, en relation avec le jardin botanique de Saint-Louis aux États Unis ainsi que l'herbier national de Bogor et celui de Leiden en Hollande, la revue des inventaires botaniques de la concession et l'évaluation de son endémicité. L'ensemble des données récoltées vient ainsi alimenter ces banques de données publiques ;
- mis en place un programme de rondes et surveillance des forêts afin d'éviter tout acte de défrichement illicite sur les zones concernées de la concession.

En parallèle, les programmes de réhabilitation se poursuivent avec :

- le maintien de deux pépinières, en plaine et en basse montagne, pour assurer la reproduction et la bonne croissance d'espèces locales capables de s'adapter à des sols perturbés ;
- la mise en place d'essais en pot qui consistent à comparer la croissance des plantes en fonction de la qualité des sols (combinaisons de terre végétale, limonites et saprolites) et de l'ajout ou non de compost ;
- le suivi de la zone de 15 ha réhabilitée et revégétalisée en basse montagne en 2008, suite à l'achèvement des tests miniers (mine pilote, système de drainage et bassins de sédimentation). À ce titre, 7 000 plants de 19 espèces locales avaient été mis en terre. En 2013, une évaluation de l'efficacité du programme sur les cinq années écoulées sera conduite par les autorités environnementales nationales.

WBN a en outre, depuis 2009, mis en place six observatoires à proximité des futures mines et installations industrielles. Ceux-ci sont des parcelles dédiées au suivi de la croissance des espèces végétales pendant l'intégralité du projet ; ils permettront de visualiser les impacts de l'exploitation minière sur le milieu environnant. Les autres intérêts de ces parcelles seront d'une part de disposer de sources de semis et d'une banque de semences d'espèces locales pour les activités futures de réhabilitation, et d'autre part de quantifier la fonction de refuge pour la faune.

En ligne avec les critères de performance de la Société Financière Internationale (SFI) et notamment le numéro 6 dédié à la biodiversité, le projet s'est engagé à avoir un impact positif sur la biodiversité. Pour atteindre cet objectif, le projet travaille à la conception de programmes d'offset de biodiversité qui viendront compenser les impacts résiduels notables. WBN a ainsi développé une première étude de faisabilité dans le cadre de l'évaluation des impacts sur la biodiversité.

5.4.5.4. En France

ERAMET est tout autant engagé pour la protection de la biodiversité sur le territoire métropolitain. La séquence d'atténuation s'applique également aux projets industriels du Groupe. Et la notion d'évitement prend tout son sens dans la sélection de site pour l'implémentation d'activités futures potentielles. En 2012, ERAMET a fait le choix d'écarter un site à cause de sa richesse en biodiversité. Le site était relativement anthropisé. Pourtant, les inventaires menés dans le cadre d'une étude d'impacts sur l'environnement ont mis en évidence la présence de deux colonies, dont les deux espèces sont protégées au niveau national. L'impact aurait été difficile à limiter ou à compenser à cause du nombre restreint des sites de nidification dans la région et du peu de tolérance des deux espèces. ERAMET a ainsi privilégié un autre site à proximité, moins sensible.

Aux Ancizes-Comps, en Auvergne, une décharge municipale avait été autorisée en 1972 et a reçu pendant plus de trente ans des ordures ménagères, des scories d'aciérie, des déblais de terrassement et de gravats, décombres et débris provenant de travaux publics ou de particuliers. En 2005, l'exploitation de la partie sud avait été confiée à l'industriel local, c'est-à-dire Aubert & Duval (filiale ERAMET), qui s'est engagé alors à mettre en sécurité le site pendant toute sa période d'exploitation puis à l'intégrer dans le paysage et le revégétaliser dans le cadre de sa réhabilitation à partir de 2011.

Depuis, Aubert & Duval a travaillé avec des cabinets en génie environnemental et la municipalité pour développer et réaliser le plan de réhabilitation du site.

Le statut du site a, par ailleurs, évolué depuis le transfert de l'exploitation de la décharge en 2005 ; il se trouve aujourd'hui à l'intérieur de zones sensibles :

- zone d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de types 1 et 2 ;
- site Natura 2000 (zone de protection spéciale – ZPS), par arrêté du 24 avril 2006 en raison de la présence d'espèces d'oiseaux protégés ;
- zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO).

Aubert & Duval a intégré cette sensibilité et a fait en sorte de conserver une continuité écologique avec l'espace naturel. Le plan de réhabilitation intègre ainsi la mise en sécurité du site, la collecte des eaux de ruissellement, le traitement des lixiviats, la végétalisation, et la plantation de 1 200 arbres d'origine forestière et arbustes d'essences indigènes et nourricières. Les travaux se sont achevés en 2012 et une première phase de plantation a pu avoir lieu à l'automne 2012 ; une seconde phase est prévue en 2013.

5.5. INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

5.5.1. Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société

5.5.1.1. En matière d'emploi et de développement régional

Le groupe ERAMET, présent dans plus de vingt pays dans le monde, s'applique à participer activement au développement économique et social des régions dans lesquelles il est implanté. Ceci se traduit dans les faits par l'émergence d'entreprises liées à l'activité des sites du Groupe, la construction d'infrastructures locales importantes pour le développement des régions, ou encore l'implication des sites dans de grandes initiatives nationales ou régionales en matière de développement durable.

Émergence d'entreprises

Les sites du Groupe favorisent l'émergence d'entreprises locales, de par la nature et l'évolution de leurs activités qui nécessitent souvent une part de sous-traitance et qui font apparaître des besoins spécifiques. Ainsi, Comilog est aujourd'hui l'un des grands employeurs du Gabon de manière directe et indirecte et a contribué à l'implantation de plusieurs PME dans la localité. Aujourd'hui, cette filiale d'ERAMET travaille avec plus de 1 000 entreprises sous-traitantes dans des domaines très variés : activités industrielles, environnement, etc.

À plus petite échelle, le site d'ADES (Italie) a par exemple permis à un chaudronnier local de se développer et représente 30 % de son chiffre d'affaires. En France, le site d'ERAMET Sandouville (Seine-Maritime) a contribué au financement de lits dans une crèche dont les heures d'ouvertures sont adaptées au régime horaire de l'usine (posté continu). Quant au site norvégien d'ERAMET Norway Sauda, il a contribué à la création d'une entreprise spécialisée dans la réadaptation par le travail de personnes souffrant de maladies chroniques.

Dans un objectif à plus long terme, certains sites favorisent le développement de dynamiques économiques auprès des populations voisines de leurs implantations. C'est le cas du projet minier Weda Bay Nickel (WBN) implanté sur l'île d'Halmahera dans la Province des Moluques du Nord (Indonésie), qui, via sa collaboration avec l'ONG Bina Swadaya, contribue au développement d'initiatives économiques locales à travers un programme appelé « *Community Local Empowerment Program* ». Cette ONG indonésienne a accompagné plus de 950 personnes au sein des 21 villages proches de la concession de Pt WBN. Rassemblées en une quarantaine de groupes thématiques de leur choix (pêche, artisanat, etc.), ces personnes bénéficient d'un suivi et de formations soit techniques, soit relatives à la création de petites entreprises ou coopératives, le management, ou encore la recherche de capitaux et l'appréciation des débouchés commerciaux.

Construction d'infrastructures locales

Outre leur contribution à l'émergence d'entreprises locales, de nombreux sites du Groupe sont directement impliqués dans la construction d'infrastructures locales et notamment des infrastructures routières. Comilog au Gabon contribue à l'entretien du réseau routier avec une voirie interne de plus de 20 km, et intervient sur les voiries nationales et départementales en collaboration avec les départements d'État compétents. Comilog participe à la construction d'une route départementale qui sera entièrement bitumée sur 15 km, pour un montant global de plus de 12 millions d'euros.

Dans le même domaine, le site chinois de GECC a participé, à une échelle différente, à la construction d'une route cimentée pour améliorer le quotidien des villageois de sa communauté.

Autres initiatives en lien avec le développement durable

Les sites du Groupe se comportent en acteurs responsables et engagés dans le développement durable via la participation à des initiatives locales et territoriales portant sur des sujets tels que la réduction des émissions de CO₂, le transport de matières dangereuses, le recyclage, etc. La thématique de la réduction des consommations d'énergie fait l'objet de nombreuses initiatives nationales ou locales. Ainsi, le site chinois de GECC est engagé dans le programme national « Économies d'Énergies, Réduction des Émissions ». Erachem Comilog Tertreen Belgique vient quant à lui de renouveler son engagement dans l'accord de Branche « Énergie du secteur » avec le gouvernement wallon afin de définir en 2013 l'objectif d'amélioration d'efficacité énergétique et d'émission de CO₂ à l'horizon 2020. Un autre domaine couvert par ce type d'initiative locale est celui des déchets. Dans ce cadre, Erachem Mexico (Mexique) participe au programme environnemental municipal appelé E-Waste avec d'autres partenaires industriels locaux. En France, le Centre de Recherche ERAMET Research (Île-de-France) fournit un support scientifique à l'Agenda 21 National dans le domaine des mines et métaux stratégiques.

5.5.1.2. Sur les populations riveraines ou locales

Conscient de sa responsabilité envers la société et plus précisément les populations riveraines et locales, le Groupe s'engage à informer ses parties prenantes de ses activités via la participation à des instances locales d'information et la sensibilisation du public au développement durable. Un autre axe de développement porte sur l'écologie industrielle au bénéfice des populations locales.

Écologie industrielle

L'écologie industrielle est un mode de management environnemental qui permet, entre autres, de faire bénéficier une partie prenante d'un flux de matière non exploité par l'entreprise. Plus concrètement, l'écologie industrielle peut permettre, par exemple, de fournir à des parties prenantes voisines (communauté et autres entreprises du secteur) une source d'énergie ou des produits issus de l'activité du site qui ne sont pas utilisés. Le site d'ERAMET Norway Kvinesdal (Norvège) produit par exemple dans le cadre de son procédé, de l'eau chaude qui est réutilisée pour le chauffage du quartier voisin (boutiques et maisons) et pour le chauffage d'une ferme piscicole proche. Le site d'Erasteel Commentry (France, Allier) devrait prochainement proposer ses laitiers (déchets minéraux de l'aciérie) à l'industrie du BTP pour la construction de routes plutôt que de les mettre en décharge. Ce schéma qui se développe de plus en plus dans l'industrie sidérurgique permet en particulier de réduire significativement les émissions de CO₂ de l'industrie du BTP.

Instances locales d'information

Les sites du Groupe sont pour la grande majorité d'entre eux engagés dans des instances locales de concertation ou d'information ayant pour objectif de présenter et expliquer les actualités du site, notamment en matière de risques industriels, mais aussi dans un souci de transparence. Le site du Palais-sur-Vienne (France, Haute-Vienne) en est un bon exemple : le Directeur du site et le Responsable environnement participent dans le cadre de la Commission Locale d'Information (CLI) à une convention de suivi de site qui se réunit, *a minima* tous les ans, en présence de représentants de l'administration, des élus, des associations sous la présidence de la Préfecture. En 2013, cette instance comptera également les représentants des salariés.

Autre illustration de cette démarche : les sites suédois de Kloster sont impliqués, à la fois en tant qu'entreprises et au nom d'employés, au sein de diverses organisations de niveaux local, régional ou national qui traitent chacune d'une thématique spécifique (emploi, éducation, formation, etc.).

D'autres sites du Groupe tels qu'ERAMET Norway Kvinesdal en Norvège participent, en collaboration avec les gouvernements locaux à diverses organisations pour le développement de projets locaux : la construction de réseaux routiers par exemple.

Sensibilisation des populations au développement durable

Les sites du Groupe vont plus loin que la simple information du public et contribuent à la formation et à la sensibilisation du public aux problématiques des entreprises et au développement durable. Certains sites mettent en place des journées d'information au public sur une thématique spécifique. C'est le cas du site belge d'Erachem Comilog Tertre qui mis en place, avec les industriels et le service Incendie de la ville, une journée d'information sur un sujet en lien avec les risques industriels : Seveso. Certains sites, comme le site chinois de GECC auprès des populations de la ville de Chongzuo, ont organisé en 2012 une campagne sur la sensibilisation à la sécurité et à la santé.

D'autres encore organisent des journées consacrées à une thématique, le « recyclage des matières dangereuses » à GCMC

Freeport (États-Unis, Texas) par exemple, ou s'associent à des ONG locales pour animer une journée de sensibilisation à la préservation de l'environnement (AD Imphy, France, Nièvre).

Enfin, certains sites (ERAMET Marietta, États-Unis, Ohio) saisissent l'opportunité de pouvoir présenter aux étudiants, lors des journées « *Engineering and Science Days* », les activités du site et leur mise en œuvre de manière durable quand d'autres organisent avec des classes de collèges locaux des opérations de plantation de 80 plants du maquis mis en terre sur des verses (Société Le Nickel, Nouvelle-Calédonie, mine de Poum).

5.5.1.3. Soutien à l'éducation et à la formation

Le Groupe s'est engagé depuis plus d'une décennie dans une politique de soutien actif à l'éducation et à la formation des populations locales et des jeunes en particulier. Ce soutien se traduit de plusieurs façons sur le site et au sein des grands projets du Groupe.

Étudiants

Tous les sites du Groupe, à quelques rares exceptions près, accueillent dans leurs locaux, une ou plusieurs fois par an, des stagiaires ou des apprentis, qu'ils soient en BTS, ingénieurs ou thésards, pour quelques semaines ou quelques mois.

Le site d'UKAD (France, Puy-de-Dôme) a ainsi accueilli un stagiaire après seulement cinq mois de production et un effectif total de 20 personnes.

Au Gabon, Comilog et la SETRAG entretiennent des relations suivies avec des établissements d'enseignement supérieur de leur localité, et essayent de satisfaire au mieux les demandes de stages et de places en alternance. Ces deux entités ont ainsi accueilli sur leurs sites respectivement 200 et 138 étudiants en 2012.

D'autres sites travaillent en collaboration avec les structures locales d'enseignement pour permettre aux étudiants de découvrir la vie en entreprise d'une manière générale et les métiers qui s'offrent à eux à proximité de chez eux.

C'est le cas d'ERAMET Marietta (États-Unis, Ohio) qui organise des rencontres entre ses employés et des étudiants afin de leur présenter le travail en usine. S'ajoute à cela un programme de stage permettant aux étudiants lycéens ou universitaires d'acquérir de l'expérience et des connaissances du monde du travail tout en restant étudiants.

En France, le site de Comilog Dunkerque (Nord) propose aux classes SEGPA (section d'enseignement général et professionnel adapté) d'un établissement local de découvrir les métiers d'une entreprise de proximité dans laquelle ils pourraient s'épanouir.

Formation

Les sites du Groupe collaborent de façon rapprochée avec les organismes de formation locaux susceptibles de les pourvoir en futurs employés. Dans le cadre de sa politique de formation, Comilog (Gabon) travaille ainsi avec des centres de formation sous la supervision de l'Office national de l'emploi, notamment pour le recrutement des futur(e)s employé(e)s du complexe métallurgique de Moanda. Autre exemple avec le site d'Erachem Comilog

Terre (Belgique) qui entretient des relations avec la fédération des industries chimiques qui a créé avec les partenaires sociaux un centre de formation post-études dans l'objectif de pouvoir recruter des opérateurs.

Certains sites vont même jusqu'à proposer à des établissements scolaires la création de filières spécifiques pour répondre aux besoins des sites industriels sur certains métiers. C'est le cas d'AD Issoire (France, Puy-de-Dôme) qui souhaite la création d'une filière de formation aux métiers de la forge et accueille en attendant des apprentis issus de la dernière école de ce type en France, très éloignée d'Issoire.

Pour ce qui est des projets miniers internationaux, WBN poursuit ses programmes dans le domaine de l'éducation, en collaboration avec les autorités locales, les écoles et lycées techniques, les universités et les associations locales d'étudiants. Au cours de l'année 2012, WBN a par exemple contribué à la formation continue de 26 professeurs de l'île d'Halmahera, au développement d'une formation incluant des cours de langue et d'informatique pour les élèves et professeurs de plusieurs villages voisins, ou encore à la mise en place d'infrastructures (construction de dortoirs pour étudiants par exemple). Par ailleurs, dans le cadre de la signature d'un *Memorandum of Understanding* (MoU) dans le domaine de l'éducation entre la Province des Moluques du Nord en Indonésie et la région française de Haute-Normandie, sous l'égide de la Fondation Saloi parrainée par WBN, deux actions majeures ont été mises en place en 2012 :

- engagement aux côtés des autorités indonésiennes pour la préparation de la feuille de route du projet WBN en matière de formation, afin de maximiser les opportunités d'emploi local ;
- partage de connaissances et de méthodes d'éducation entre six professeurs des Moluques du Nord et cinq de l'université du Havre en France.

Ces quelques exemples concrets illustrent la diversité des rapports qu'entretiennent les sites avec les instances de formation, tant au niveau professionnel que scolaire.

5.5.2. Relations entretenues avec les parties prenantes

5.5.2.1. Conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations

Les sites ERAMET, qu'ils soient miniers, métallurgiques, chimiques, ou de distribution, interagissent au quotidien avec une grande variété de parties prenantes, voisins, écoles, clients, autorités publiques, associations, etc. de diverses façons, via la présentation des sites, la célébration d'événements, des échanges avec les structures d'enseignement ou encore la participation à des forums ou salons par exemple.

Dialogue avec les populations riveraines

Le dialogue avec les parties prenantes locales et plus particulièrement les populations riveraines peut prendre plusieurs formes. De la concertation locale à la mise en place de démarches de dialogue spécifiques en passant par les réunions d'information

et l'organisation de journées portes ouvertes, chaque site du Groupe dialogue avec ses parties prenantes selon sa sensibilité et ses moyens, en cohérence avec la politique et les objectifs de développement durable du Groupe. Ainsi, si la majorité des sites organise des portes ouvertes ou participe aux Commissions locales d'information, certains d'entre eux vont plus loin et mettent en place des stratégies de dialogue plus élaborées. C'est le cas du site français d'AD Firminy (Loire) qui, après avoir identifié ses parties prenantes importantes, a fait appel en 2011 à un consultant externe chargé de les rencontrer et de croiser leurs perceptions avec celles du site sur de grands enjeux tels que l'environnement, le développement et le maintien de compétences, la sécurité, les partenariats fournisseurs, etc. Sur la base des informations ainsi recueillies, le site a élaboré un plan d'action actuellement en cours de déploiement et qui se poursuivra sur les trois prochaines années. Cette initiative sera mise en œuvre sur d'autres sites français et européens du Groupe dans les années à venir.

Dialogue avec les structures d'enseignement

De nombreux sites du Groupe entretiennent aussi des relations fortes avec les structures d'enseignement. Outre la proposition d'offres de stages, l'accueil sur site d'apprentis ou alternants, et l'organisation de visites de sites pour les classes et leurs professeurs, les sites mettent en place de nombreux partenariats avec les structures d'enseignement et participent à de nombreux forums et salons étudiants. Erasteel Romeoville (États-Unis, Illinois) a mis en place un partenariat avec des centres d'apprentissage locaux. Quant au site des Ancizes (France, Puy-de-Dôme), il participe aux forums de sa région, aux portes ouvertes de plusieurs lycées locaux et possède, au sein de ses équipes, une personne spécialement en charge des contacts avec les établissements scolaires. Ce site fortement engagé dans le domaine de l'éducation a conclu un partenariat avec l'École des Sciences de Chateaufort (Puy-de-Dôme) sur le thème de l'environnement et de la qualité de l'air.

Dialogue avec les autorités

Les sites du Groupe, qui entretiennent des relations très suivies avec leurs autorités nationales et locales, les convient régulièrement à visiter les sites dans le cadre d'événements particuliers ou pour leur présenter des nouveaux investissements. C'est par exemple le cas du site français de Brown Europe qui a présenté l'activité du site au député du Lot et au maire de Laval-de-Cère. La visite d'un site permet aussi à des membres des autorités nouvellement en fonction de découvrir les industries de leur territoire (Issoire, France, Puy-de-Dôme). Enfin, ces visites ont souvent aussi un objectif pédagogique : permettre aux autorités locales de mieux appréhender l'impact de décisions ou de projets de décisions administratives ou réglementaires sur les activités des sites industriels ou miniers. Le site d'AD TAF (France, Île-de-France) a ainsi organisé en 2012 la visite de ses ateliers pour deux délégations issues des ministères de l'Environnement et de l'Économie autour de l'utilisation du trichloréthylène en enceinte fermée.

Ouverture des sites au public

Dans un souci de transparence et d'information, les sites du Groupe ouvrent régulièrement leurs portes à toutes les catégories de parties prenantes, familles de collaborateurs, populations riveraines, autorités locales, écoles, clients, etc.

Ces manifestations sont ainsi organisées par les sites suédois, norvégiens, américains, français, chinois ou encore gabonais du Groupe pour permettre à leurs parties prenantes de découvrir nos métiers, une ou plusieurs fois par an, sous forme de visites guidées, de présentations ou d'animations. L'organisation par la SLN en Nouvelle-Calédonie de quatre visites de sites lors du Mois du Patrimoine en est un très bon exemple : les visiteurs ont pu découvrir l'usine de Doniambo (Nouméa) en suivant un circuit à travers l'usine à proprement parler qui leur a permis de s'informer sur des stands présentant l'activité de l'entreprise, de l'extraction à la transformation du nickel, ainsi que les efforts réalisés pour limiter ses rejets atmosphériques. L'opération a rencontré un vif succès, les visites étant complètes avant la date de l'événement avec 100 personnes accueillies.

Cette forme de dialogue particulièrement pédagogique et applicable à tous types de sites, qu'ils soient miniers ou industriels, est aussi mise en œuvre au sein des grands projets greenfield du Groupe, et notamment dans le cadre du projet WBN. Ainsi, sur l'île d'Halmahera où le projet Weda Bay Nickel est en développement, les équipes du projet organisent régulièrement des visites de sites pour les habitants des villages voisins et les autorités locales et tiennent à la disposition du public un Centre d'Information du site ouvert depuis 2010.

Célébration d'un événement

Les sites industriels et miniers qui célèbrent un événement particulier profitent de cette occasion pour faire découvrir leurs activités à leurs parties prenantes. Ces parties prenantes, dont une proportion significative représente les familles des salariés, sont généralement peu familières de ce type d'industrie. Cette année, Erachem Comilog Baltimore (États-Unis, Maryland) a eu l'occasion de célébrer avec une centaine de personnes quatre années consécutives sans arrêt de production du site. Autre exemple en France dans le Puy-de-Dôme dans un tout autre domaine : l'inauguration d'IV 30 et UKAD étalée sur trois jours, une journée étant dédiée aux clients (250 personnes), une dédiée aux institutionnels (présence d'un ministre, d'un préfet et d'élus locaux) et une dédiée aux salariés et à leurs familles soit près de 2 500 personnes. Cette année aussi, le centre de recherche du Groupe, ERAMET Research, basé à Trappes (Île-de-France) a fêté ses 40 ans en compagnie des familles des salariés, de salariés retraités, de représentants des autorités locales ou encore de voisins, soit plus de 250 personnes.

5.5.2.2. Actions de partenariats ou de mécénats

Le groupe ERAMET est engagé à différents niveaux dans des actions de partenariats ou de mécénats, sur diverses thématiques que sont l'environnement, le soutien à la population, le sport ou encore la culture. Alors que les sites industriels et miniers sont engagés le plus souvent dans des partenariats de proximité avec des parties prenantes locales, les fondations du Groupe et les grands projets miniers peuvent contribuer, eux, à une tout autre échelle au développement de leur communauté.

Partenariats et mécénats locaux

La très grande majorité des sites ont contracté un ou plusieurs partenariats avec des associations locales pour quelques centaines ou quelques milliers d'euros dans chaque cas. Les activités sportives font ainsi l'objet de mécénats par des sites tels que New Johnsonville (États-Unis, Tennessee), Heyrieux (France, Isère) ou Pamiers (France, Ariège).

Des sites comme Erasteel Commentry (France, Allier), Porsgrunn (Norvège) ou Bear Metallurgical (États-Unis, Pennsylvanie) apportent une aide précieuse aux associations d'aide à la communauté dans des domaines variés tels que le financement de repas, le soutien scolaire, la santé *via* un soutien actif à la Croix-Rouge, la lutte contre les violences domestiques ou encore l'achat de cadeaux au moment de Noël pour les enfants défavorisés.

Dans le domaine de la culture, les associations locales sont très fortement soutenues par les sites, que ce soit en matière de musique, de théâtre, de cinéma ou de sciences. Citons le site de GCMC Freeport (États-Unis, Texas) qui a apporté cette année une contribution à hauteur de 31 000 euros au Planétarium de la ville de Freeport et au « *Lake Jackson Historical Museum* », musée dédié à l'industrie locale et à la communauté.

Enfin, certains sites concluent des partenariats environnementaux avec des ONG. ERAMET Norway, qui rassemble trois sites métallurgiques sur le territoire norvégien, est partenaire de la Fondation Bellona, une ONG environnementale internationale. ERAMET Norway, qui finance cette association à hauteur de 66 000 euros, fait par ailleurs régulièrement appel à elle pour des missions de conseil. Quant au site américain de GCMC Freeport (États-Unis, Texas), il apporte son soutien à une association de protection des oiseaux du Golfe du Texas qui récupère et remet en forme des oiseaux exotiques en difficulté ou menacés, pour un montant approximatif de 115 000 euros. En Nouvelle-Calédonie, la SLN est intégrée au Comité de Gestion du lagon Nord Calédonien Classé Patrimoine Mondial de l'Unesco.

Mécénats dans le cadre des grands projets

Les grandes entités du Groupe, qui disposent de moyens financiers plus importants que les sites, contribuent au développement de leur communauté à des échelles nettement plus significatives.

Le projet minier WBN collabore avec les Institutions de Santé des deux districts de l'Île d'Halmahera concernés par le projet et de la Province des Moluques du Nord, entre autres pour la formation de docteurs et de personnel paramédical ou encore pour le financement de deux docteurs itinérants dans les deux districts concernés par le projet pour un montant de 140 000 euros. Dans un autre domaine, WBN est partenaire de l'association *Bina Swadaya* et d'autres ONG pour encourager le développement économique local (188 000 euros de financements). Enfin, WBN a contribué en 2012 à hauteur de 300 000 euros pour le secteur de l'éducation à travers la mise en place de partenariats avec l'université du Havre en France, les universités indonésiennes de Khairun et de Gadjja Mada ainsi que des centres de formation divers.

Au Gabon, Comilog consacre 1,7 million d'euros au développement local et communautaire du Gabon à travers de nombreux partenariats et mécénats dans des secteurs très variés, 1,5 million d'euros étant consacrés en 2012 aux mécénats sportifs, 150 000 euros à la santé (lutte contre le VIH dans le cadre du programme Gamma ERAMET ou soutien à des ONG par exemple) et 50 000 euros à la culture (musique et réalisation de films gabonais).

En Océanie, la Société Le Nickel (SLN) encourage et soutient depuis 1992 les initiatives en Nouvelle-Calédonie. Ce programme de mécénat – baptisé les Nickels de l'Initiative – a distribué, en vingt ans, plus de 752 000 euros à des projets originaux venus de tous les horizons : sports, environnement, solidarité, arts ou patrimoine...

Fondations

Le groupe ERAMET contribue à ce jour au soutien de deux fondations, une fondation créée en 2010 dans le cadre du projet WBN, et une créée en 2012 par la filiale Aubert & Duval d'ERAMET et dédiée aux sites français de cette filiale.

La fondation Saloi, créée et parrainée par le projet WBN en Indonésie, a pour objectif de déployer des programmes de développement communautaire sur l'île d'Halmahera. Plus concrètement, elle œuvre dans les domaines suivants : éducation, actions économiques locales, santé, initiatives environnementales et culturelles, et contribution aux infrastructures locales.

La Fondation Aubert & Duval créée en 2012 par la filiale d'ERAMET, Aubert & Duval, a pour objectif de développer des initiatives contribuant à la vitalité des territoires d'implantation des sites AD de France et ambitionne de soutenir des projets du monde associatif ou microéconomique locaux. La fondation a vocation à poursuivre deux axes, l'animation des territoires (initiatives économiques locales, micro-entrepreneuriat, développement touristique...) et le développement des hommes (activités sportives, culturelles, loisirs, formation et savoirs...).

5.5.2.3. Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE)

Le groupe ERAMET soutient depuis 2011 une initiative de niveau international, l'ITIE (Initiative pour la Transparence des Industries Extractives), impliquant d'abord les gouvernements et à laquelle

les entreprises peuvent s'associer. Dans un souci de transparence et de lutte contre toutes les formes de corruption, le Groupe s'est engagé au sein des Groupes d'intérêt nationaux du Gabon, d'Indonésie (pays miniers hôtes du Groupe) et de France. Au Gabon, Comilog, filiale d'ERAMET, présente chaque année ses comptes à un vérificateur indépendant en charge d'effectuer un rapprochement entre les comptes de l'État et les comptes des entreprises extractives de son territoire. En Indonésie, où les modèles de rapports pour la vérification des comptes sont en cours d'élaboration, un membre du Conseil de surveillance du projet Weda Bay Nickel travaille en étroite collaboration avec le comité de création du Secrétariat de l'ITIE indonésien. ERAMET suit par ailleurs les activités de l'ITIE en Norvège, pays adhérent à cette initiative où le Groupe possède des sites industriels mais pas de sites miniers. ERAMET soutient publiquement l'ITIE et a accueilli avec plaisir la décision du Sénégal, pays minier dans lequel le Groupe a un projet d'envergure, d'adhérer à cette initiative.

5.5.3. Sous-traitance et fournisseurs

Le groupe ERAMET privilégie les fournisseurs proposant des produits ou des services plus respectueux de critères environnementaux et sociaux tout en conservant une compétitivité de premier plan. Il s'assure notamment que ses fournisseurs sont en conformité avec les exigences du règlement REACH.

Par ailleurs, comme énoncé dans sa charte éthique, le Groupe s'interdit de recourir à toute forme de travail forcé ou de travail des enfants, que ce soit de manière directe ou par l'intermédiaire de ses fournisseurs ou partenaires.

Le groupe ERAMET souhaite promouvoir la bonne pratique des affaires et a ainsi pris part à différentes initiatives (Pacte PME, PME Innovantes, Charte de la médiation) visant à améliorer la visibilité des engagements auprès de ses fournisseurs.

La Direction des Achats Groupe, en concertation avec les entités opérationnelles et la Direction du Développement Durable, est par ailleurs engagée dans une réflexion sur la formalisation d'une politique Achats Responsables et les conditions de sa mise en œuvre.

5.6. GRANDS PROJETS

ERAMET porte de grands projets, actuellement dans des phases de maturité différentes :

- le projet Weda Bay Nickel en Indonésie ;
- le complexe métallurgique de Moanda (C2M) et le projet Maboumine au Gabon ;
- le projet Grande Côte au Sénégal ;
- le projet Lithium en Argentine ;
- le projet d'exploration des fonds marins au large de Wallis-et-Futuna ;
- le projet de centrale électrique en Nouvelle-Calédonie.

L'ensemble de ces projets est développé en cohérence avec la politique de Développement Durable du Groupe, les chartes et politiques éthique, environnement, santé et sécurité, et les normes et standards internationaux de référence. L'objectif est de bâtir une relation de confiance sur le long terme avec les communautés présentes dans les lieux d'implantation, et de prévenir tout risque d'atteinte aux droits fondamentaux de ces communautés, tout particulièrement, le cas échéant, des communautés autochtones. Ceci passe par la mise en œuvre de mécanismes de dialogue avec les représentants des parties prenantes concernées.

Les aspects environnementaux, sociaux, sociétaux et sanitaires sont pris en compte dès les phases les plus en amont. Les experts et spécialistes en développement durable sont intégrés aux équipes industrielles, techniques, juridiques et financières, et participent aux divers comités de pilotage et de direction, dès les phases d'avant-projet, d'études de faisabilité et de préconstruction. De même, ils participent aux audits d'acquisition dans le cas de projets de fusion ou d'acquisition. Enfin, les composantes de maîtrise environnementale et sociétale engageant la responsabilité du Groupe sont parties intégrantes du processus d'évaluation et de gestion des risques pour ces investissements.

5.6.1. Un projet Greenfield en Indonésie

En 2006, ERAMET a acquis le gisement indonésien de Weda Bay Nickel (WBN), qui correspond à l'un des plus intéressants gisements de nickel non encore exploités. Le projet WBN est un projet industriel et minier stratégique et transformant pour le groupe ERAMET.

Le projet est à l'étape de faisabilité bancaire. Il comprend l'exploitation minière et la valorisation des minerais par hydrométallurgie. Le procédé hydrométallurgique a été spécialement adapté aux minerais de nickel d'ERAMET et a été breveté. Il permet une valorisation optimale du profil géologique valorisant latérites et saprolites, une consommation limitée en énergie (procédé quasiment autosuffisant), et le respect des contraintes environnementales (déchets et effluents maîtrisés). Ce procédé est proposé en tant que Meilleure Technique Disponible dans le projet en phase finale de validation des documents de référence européens (BREF Métaux Non Ferreux).

WBN emploie actuellement plus de 500 personnes, travaillant à Jakarta, Manado et sur l'île d'Halmahera en Indonésie, ainsi qu'à Kuala Lumpur en Malaisie. Des activités d'exploration, des études sociales et environnementales ainsi que des travaux de préconstruction sont menés sur le site de l'île d'Halmahera, où se trouve le gisement.

5.6.1.1. Les engagements

Le projet est développé selon les dix Principes de l'Équateur, les Critères de Performance de la Société Financière Internationale, les meilleures pratiques internationales du monde minier et industriel, et les politiques du Groupe. Le tout dans le respect de la réglementation indonésienne.

WBN et ERAMET s'attachent donc à :

- évaluer l'importance des impacts sociaux et environnementaux afin d'en assurer une gestion performante ;
- développer et maintenir un dialogue continu avec les parties prenantes ;
- promouvoir des conditions de travail sûres et saines ;
- prévenir et réduire les risques de pollution ;
- veiller à la protection des communautés, au respect de la dignité et de la culture des populations autochtones ;
- éviter les déplacements forcés, limiter les effets liés à l'usage des terrains pour les personnes concernées ;
- assurer la sûreté et la sécurité des hommes et du projet ;
- protéger et conserver la biodiversité en privilégiant une gestion durable des ressources naturelles.

Le projet est assuré par l'agence de garantie des investissements multilatéraux de la Banque mondiale (MIGA – *Multilateral Investment Guarantee Agency*) depuis 2010. Cette garantie avait été accordée à la suite d'études d'impacts et d'audits approfondis, approuvant la conformité aux standards de la Banque mondiale. WBN rapporte à MIGA, tous les trimestres, ses résultats Environnement, Santé, Sécurité, Affaires publiques/Dialogue avec les parties prenantes et Ressources humaines et accueille sur site des représentants de MIGA une fois par an pour un audit.

5.6.1.2. La mise en œuvre et les actions menées

WBN a complété les études de caractérisation de l'état initial, a évalué les impacts potentiels et les risques associés au projet, et a décidé des mesures d'évitement, de réduction et de compensation suivant la séquence d'atténuation.

Les études de caractérisation ont permis notamment d'améliorer l'état des connaissances sur la biodiversité et l'écologie de l'île, tant sur les habitats que la faune et la flore. Elles ont d'ailleurs confirmé sa richesse et WBN s'est engagé à développer un programme d'offset de biodiversité en complément des mesures de mitigation et de maîtrise. Ce programme de compensation « sur mesure » vient compenser les impacts résiduels avec un souci d'équivalence, de manière à atteindre une absence de perte nette en biodiversité, voire à atteindre un gain net. C'est

dans ce cadre qu'ERAMET a rejoint le *Business and Biodiversity Offsets Programme* (BBOP), *think tank* international reconnu en la matière pour avoir développé une méthode scientifique robuste et déjà éprouvée sur plusieurs cas pilotes dans le monde. Le BBOP rassemble plus de 80 entreprises, institutions financières, gouvernements et organisations non gouvernementales.

WBN a également développé plus d'une vingtaine de plans de gestion qu'il traduit en procédures opérationnelles et décline déjà sur le terrain. Le tout vient alimenter un système de gestion environnemental et social en développement.

Dans une démarche de progrès continu, les équipes en charge des aspects environnementaux, sociaux et sociétaux poursuivent les études sur les milieux physiques, écologiques et humains. Elles accompagnent aussi les équipes techniques dans l'ingénierie de détails et dans la traduction des exigences des domaines du développement durable dans les documents de référence qui permettront le lancement des appels d'offres auprès des constructeurs et fournisseurs.

Conformément à ses engagements, WBN maintient activement ses relations avec les communautés locales et ses autres parties prenantes, et continue :

- d'accueillir dans le centre d'information du projet, chaque semaine, des habitants des communautés locales, des responsables politiques, des étudiants, etc. ;
- de déployer des programmes de développement local (initiés en 2008). Les priorités sont établies avec les populations et les parties prenantes dans les domaines que sont l'éducation, la santé, l'agriculture ou la pêche, et les infrastructures légères ;
- de conduire des réunions publiques dans chaque village deux fois par an ;
- d'animer un système de gestion des plaintes, formalisant leur réception et leur résolution ;
- de renforcer ses liens et partenariats avec des universités, des instituts et des organisations non gouvernementales (ONG) et de travailler ensemble dans les domaines sociaux, sociétaux et environnementaux.

5.6.2. Un complexe métallurgique en cours de construction au Gabon

Au Gabon, Comilog renforce son activité. Un complexe métallurgique est en construction à proximité des installations minières existantes à Moanda. Ce complexe permettra de traiter par voie pyrométallurgique et hydrométallurgique les ressources autres que les minerais actuellement commercialisés ou destinés à l'unité d'agglomération, pour produire respectivement du silico-manganèse et du manganèse métal. Ce complexe s'inscrit dans la politique de déploiement économique et de création de valeur dans le pays.

L'étude des impacts environnementaux, l'étude sur le transport et l'étude des dangers ont été réalisées conformément à la législation gabonaise applicable. Elles ont également pris en référence la réglementation européenne et les meilleures techniques disponibles (MTD) des documents de référence *ad hoc*, pour l'ensemble

des phases du projet, de la construction à la cessation d'activités en intégrant la remise en état post-exploitation. Le projet a été approuvé par les autorités gabonaises fin 2011.

Le projet est actuellement en phase de construction. Il réceptionne et monte les équipements industriels.

Les choix techniques avaient été décidés en coordination entre les équipes techniques, environnementales et financières en tenant compte des meilleures techniques mises en place dans le Groupe et des MTD issues des documents de référence européens. On note, par exemple :

- des rejets en dioxyde de soufre conformes aux MTD ;
- le recyclage des eaux du process ;
- le filtrage des résidus issus du procédé hydrométallurgique, et leur stockage en verse et par casier ;
- des bassins de collecte des eaux de pluie adaptés aux pluies équatoriales du Gabon.

5.6.3. Un projet de valorisation du niobium, des terres rares et du tantale au Gabon

La société Maboumine, filiale de Comilog, détient un permis de recherche minière sur le gisement polymétallique de Mabounié, à proximité de la ville de Lambaréné au Gabon. Ce gisement est riche en niobium (utilisé pour les aciers et les superalliages), en terres rares (groupe de 17 métaux utilisés dans les voitures hybrides, les éoliennes, les catalyseurs pétroliers, etc.), en tantale (employé dans les composants électroniques) et en uranium.

Le centre de recherche d'ERAMET travaille à la mise au point d'un procédé hydrométallurgique innovant en vue de valoriser ces ressources, en coopération avec une douzaine de laboratoires de recherche internationaux. L'ensemble du procédé est simulé en continu sur des installations laboratoires construites à cet effet à Bessines, près de Limoges, et à Trappes en région parisienne.

En décembre 2012, une nouvelle campagne de sondage a débuté, faisant suite à celle de 2008.

Une étude réglementaire a été lancée en 2011 pour identifier le contexte des périmètres environnementaux, sociaux, sociétaux ou sanitaires. La caractérisation de l'état initial environnemental et sociétal a été lancée en 2012 avec des inventaires faune et flore, la mise en place des équipements de monitoring, les premières études du milieu physique et un état des lieux des données sociales existantes. Les premiers résultats sont attendus pour le deuxième trimestre 2013. Ces études viendront étayer les évaluations des impacts de la fosse minière d'exploration et de l'usine pilote.

Le projet est développé conformément à la réglementation gabonaise et dans le respect des dix Principes Équateurs, des Critères de Performance de la Société Financière Internationale, des meilleures pratiques internationales et des politiques du Groupe en s'appuyant sur un réseau d'experts nationaux et internationaux reconnus. La stratégie de développement durable de Maboumine a été présentée aux autorités gabonaises qui lui accordent tout leur soutien.

5.6.4. Une joint-venture au Sénégal pour la valorisation de sables polymétalliques

Grande Côte est l'une des deux entités de TiZir Limited, joint-venture associant à parts égales ERAMET et la société australienne Mineral Deposits Limited (MDL). Détenue à 90 % par cette joint-venture et à 10 % par la République du Sénégal, Grande Côte est l'un des plus grands projets en cours de développement dans l'industrie des sables minéralisés.

Grande Côte marque l'arrivée d'ERAMET au Sénégal mais aussi une diversification sectorielle, les applications des sables minéralisés (titane, zircon, etc.) ouvrant au Groupe de nouveaux marchés. Le projet est en phase de construction et la mise en production est attendue fin 2013. La durée d'exploitation de Grande Côte est estimée à vingt ans, sur la base d'une production annuelle d'environ 85 kt de zircon et 575 kt d'ilménite.

Dans la perspective de la joint-venture TiZir Limited, ERAMET a évalué les volets environnementaux, sociaux, sociétaux et sanitaires du projet Grande Côte afin de s'assurer que les opérations de mise en production du site seront entreprises de manière responsable et durable, conformément aux standards du Groupe, tant sur le plan environnemental que social.

Un plan de management environnemental et social a été développé pour le projet. Celui-ci définit des mesures préventives et correctives pour minimiser et réduire les impacts environnementaux et sociaux qui pourraient découler de ces activités.

Sur le plan environnemental, ce programme inclut par exemple des mesures pour la gestion des eaux, des déchets, du bruit, de la biodiversité ou encore du stockage de matériaux. Le système de gestion des eaux a été conçu pour éviter toute pression additionnelle sur la nappe superficielle qui sert à l'alimentation des riverains pour leurs cultures agricoles. Le mode d'exploitation particulier de cette mine, avec une usine qui se déplace au fur et à mesure le long du gisement, permet la reconstruction d'une dune similaire après exploitation et limitera donc l'impact à long terme sur le paysage. Des échantillons de terre et de graines issues des dunes ont par ailleurs été prélevés et étudiés sur place afin d'initier les études relatives à la meilleure démarche à suivre en termes de revégétalisation, une fois que l'exploitation aura débuté.

Au cours de l'année 2012, en prévision du passage en phase opérationnelle du projet, les effectifs dédiés aux questions de responsabilité sociale et environnementale ont été renforcés avec l'arrivée d'un nouveau responsable environnement et d'une responsable de la responsabilité sociale notamment.

5.6.5. De l'exploration minière en Argentine

Le lithium fait partie des métaux spéciaux à fort potentiel de croissance. ERAMET a constitué une équipe de géologues, d'ingénieurs et de chercheurs pour étudier le potentiel de gisements en Argentine, les procédés de production des sels de lithium mais aussi la recyclabilité des batteries au lithium. Sa filiale argentine étudie différents salars (lacs salés) riches en lithium dans le nord du pays, en vue de confirmer le potentiel économique d'un gisement. Jusqu'en 2011, ERAMET était associé avec le groupe BOLLORÉ pour l'exploration de la partie ouest du salar de Salinas Grandes, située dans la Province de Salta. Depuis l'arrêt de ce projet en 2011, suite à l'insuffisance de ressources en lithium, le Groupe se focalise sur une autre zone : le salar de Centenario. Un gisement de lithium y a été identifié en 2012 et le programme d'exploration en cours vise à en évaluer le potentiel économique.

Les activités d'exploration comme les forages, les essais de pompages, la modélisation hydrodynamique, ou l'installation sur sites d'unités pilotes de concentration du lithium, sont menés selon une politique de développement durable en conformité avec les réglementations locales et les standards internationaux. Toutes font l'objet d'un accompagnement par la Direction Environnement du Groupe.

En parallèle, ERAMET Research et ERAMET Ingénierie développent un procédé d'extraction et d'élaboration des sels de lithium utilisés dans les batteries rechargeables, notamment pour les véhicules hybrides et électriques. La filière lithium comprend aussi le développement en aval de composés du lithium de très haute pureté. ERAMET Research a mis au point un procédé visant à produire du lithium à partir de saumure lithinifères présentes sous les salars de l'Altiplano andin. Un nouveau prototype d'évaporation dans la cordillère argentine, ainsi qu'un pilote du procédé de carbonatation installé dans le centre de recherche à Trappes (France), permettent d'évaluer et d'optimiser les performances de ce procédé. Par ailleurs, ERAMET Research étudie et évalue des procédés alternatifs de fabrication de lithium à partir de saumures, afin de permettre un choix éclairé sur les plans techniques, commercial, industriel, environnemental et financier entre plusieurs options de développement futur. Objectif : produire des sels de lithium de pureté suffisante pour être utilisés par les fabricants de cathodes et d'électrolytes.

5.6.6. Des campagnes d'exploration des fonds marins

ERAMET s'investit dans des projets de recherche dont l'intérêt scientifique dépasse ses propres activités. Depuis 2010, le Groupe a ainsi participé à des campagnes d'exploration des fonds marins et volcaniques au large des îles de Wallis-et-Futuna, dans l'océan Pacifique. Conduites par l'Ifremer, ces campagnes sont le fruit d'un partenariat regroupant le ministère français de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, des établissements publics (BRGM, Agence des Aires Marines Protégées), mais aussi des entreprises industrielles intéressées aux projets miniers en mer profonde (Areva, ERAMET, Technip).

Les résultats de ces explorations scientifiques en partie financées par ERAMET constituent une grande richesse pour la connaissance des fonds marins de cette zone sous tous leurs aspects (topographie, géologie, volcanologie, biologie, biodiversité) car les échantillons récoltés (fluides, roches, organismes vivants) ont mené à un important travail d'analyse. Les découvertes sont par ailleurs prometteuses : plusieurs sites hydrothermaux pouvant représenter une potentielle ressource minérale ont été identifiés.

5.6.7. Un projet de nouvelle centrale électrique en Nouvelle-Calédonie

En Nouvelle-Calédonie, la SLN valorise, par procédé pyrométallurgique, ses minerais de nickel sur le site industriel de Doniambo. Les fours de séchage, de calcination et de réduction

sont principalement alimentés par une centrale au fioul datant de 1972 et dont le remplacement est attendu ces prochaines années.

Cette centrale au fioul sera remplacée par une centrale au charbon répondant aux meilleures techniques disponibles du document de référence correspondant (BREF Grandes installations de combustion) ; le choix du combustible utilisé est le résultat de longues études d'évaluation technique, économique et environnementale des alternatives envisageables sur le territoire. Ce projet se veut exemplaire sur le plan environnemental et social. Les études visant à évaluer les impacts potentiels de la nouvelle centrale sont réalisées selon les Principes Équateur et les critères de performance de la Société Financière Internationale ; elles répondront, *de facto*, aux exigences réglementaires de la Nouvelle-Calédonie.

5.6.8. Coopération avec la Province Sud et Vale pour les Concessions Prony et Creek Pernod

Le 6 novembre 2012, la Société Le Nickel-SLN a signé, avec la Province Sud et Vale Nouvelle-Calédonie une déclaration d'intention par laquelle elle accepte d'engager des discussions en vue de la signature d'un programme commun de collaboration visant, dans un premier temps, à l'exploration des gisements et, dans un second temps, à la possibilité de valoriser ces gisements. Cette déclaration prévoit que, lors de la conclusion du programme commun de collaboration, la Société Le Nickel-SLN et la société Vale se désisteront des procédures contentieuses relatives aux permis de recherche portant sur ces gisements, délivrés par la Province Sud en janvier 2009, annulés par jugement du Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie le 17 novembre 2009,.

5.7. RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE DE PRODUITS CHIMIQUES

Le groupe ERAMET se distingue, au niveau de ses différents sites, par un double rôle : utilisateur d'une part et producteur d'autre part de substances et de mélanges chimiques. Les mélanges en question sont majoritairement des ferro-alliages ou encore des nuances d'aciers et d'alliages dont certaines formes, en particulier les poudres, sont considérées sous REACH comme des mélanges spéciaux. Ce sont les éléments métalliques constitutifs qui sont pris en compte dans les approches de dangerosité et de risques qui peuvent parfois leur être associés.

Dans un cadre réglementaire en pleine mutation, il convient d'intégrer les nouvelles exigences du règlement REACH concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques. Il faut également gérer la mise en place progressive du règlement CLP relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.

Tout en n'étant pas un Groupe à connotation chimique forte, de par ses activités minières et métallurgiques, ERAMET n'en est pas moins impliqué dans toutes les dimensions relatives à la gestion des produits chimiques et s'est organisé en conséquence tant au niveau « Corporate » qu'au niveau des trois Branches. Chacune de celles-ci dispose d'une structure dédiée afin de gérer adéquatement les mises en conformité avec le règlement REACH. Dans ce contexte, l'année 2012 est marquée par une extension des tâches afin que soient pris en compte l'ensemble des réglementations associées. Ainsi, à titre d'exemple, les travaux de suivi de dix consortia et des organisations professionnelles pertinentes se sont poursuivis avec participations proactives tant de la structure Groupe que de celles des trois Branches.

L'année 2012 se distingue également par une activité importante qui a conduit l'ensemble des entités juridiques du Groupe à se conformer aux évolutions et aux nouvelles prescriptions de classification, d'étiquetage, de mise sur le marché et de rédaction de fiches de données de sécurité révisées et par la déclinaison des conséquences opérationnelles des contenus des dossiers d'évaluation de la sécurité chimique sur les sites concernés. En matière de responsabilité des produits et risques associés, ERAMET s'inscrit clairement dans une démarche volontaire, durable et responsable.

5.7.1. Au niveau du Groupe

Au cours de l'année, de nombreuses équipes du Groupe ont été impliquées dans différents travaux relatifs aux diverses dimensions de la gestion des produits chimiques. Ce réseau pluridisciplinaire a participé à la bonne prise en compte des incidences découlant de l'application des diverses réglementations : acheteurs, commerciaux, représentants des usines, R&D, logisticiens, juristes, informaticiens... Au niveau de chaque Branche, un comité de pilotage spécifique a poursuivi ses travaux et pris les décisions nécessaires à leur aboutissement.

La réglementation REACH ainsi que celles qui lui sont associées de près ou de loin font l'objet de veilles réglementaires. Cela couvre notamment les adaptations au progrès technique, tout développement nouveau, certaines décisions réglementaires ainsi que des évolutions de classifications pouvant affecter les activités du Groupe. Une attention toute particulière est portée aux substances extrêmement préoccupantes ainsi qu'au processus qui peut découler de leur inclusion dans la liste candidate.

REACH organise en effet une procédure d'autorisation dont une des finalités est la substitution progressive de substances extrêmement préoccupantes par des substances moins dangereuses. La sélection de ces substances implique les États membres, la Commission et l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA), ainsi que les entreprises productrices, importatrices et utilisatrices de ces substances et autres parties prenantes intéressées. Ce processus de sélection s'est poursuivi au cours de l'année 2012. Le Groupe a suivi ces travaux de façon attentive et a contribué activement aux échanges entre producteurs ainsi qu'au sein des organisations professionnelles concernées.

L'année 2012 s'est inscrite dans un esprit de continuité des actions menées durant les années antérieures, de prévention et de protection, afin de renforcer la gestion des produits chimiques sur les moyen et long termes mais aussi en réalisant par anticipation une part substantielle des enregistrements requis par le règlement REACH à l'échéance du 1^{er} juin 2013.

L'année a également été mise à profit pour progresser significativement vers une gestion harmonisée des Fiches de Données de Sécurité. Le Groupe s'est doté d'un logiciel de rédaction de ces fiches commun aux trois Branches et a renforcé la gestion globale par le développement d'une procédure couvrant les étapes de demande, de rédaction et de validation, tant pour des fiches de données de sécurité requises pour les produits dangereux que pour des fiches d'information des risques pour les produits qui ne le sont pas. Le développement de ces fiches de données de sécurité se poursuivra en 2013 par l'actualisation des scénarios d'exposition. À cet égard, un groupe de travail regroupant des spécialistes des trois Branches a travaillé à la simplification des scénarios d'expositions, afin de fournir un modèle unique pour le Groupe, qui puisse être plus lisible et compréhensible par le destinataire final, tout en conservant l'essentiel de l'information. Ce modèle, finalisé en décembre 2012, sera mis en œuvre en 2013 et intégrera les fiches de données de sécurité étendues.

Enfin, un intérêt tout particulier est porté sur les réglementations internationales relatives aux métaux spécifiques du Groupe et à leurs sels et oxydes. Il importe en effet de bien suivre les évolutions pouvant apparaître dans une région ou un pays du monde et de considérer les actions garantes d'homogénéité envers les approches appliquées aux produits, les statuts de dangerosité et les contraintes industrielles qui en découlent.

En 2012, les autres éléments marquants au niveau de chacune des trois Branches sont les suivants :

5.7.1.1. Pour la branche Manganèse

En étroite collaboration avec le consortium Manganèse, Erachem Comilog a enregistré en tant que représentant exclusif d'Erachem Comilog Inc., filiale du Groupe basée aux États-Unis, le chlorure de manganèse ($MnCl_2$), le nitrate de manganèse ($Mn(NO_3)_2$) et le bioxyde de manganèse (MnO_2). Erachem Comilog SPRL a également déposé un dossier pour le bioxyde de manganèse (MnO_2) et prépare le dossier du sulfate d'ammonium ($(NH_4)_2SO_4$). Valdi, de son côté, a procédé à l'enregistrement de l'oxyde de zinc (oxyde Waelz).

La Branche a entamé une première phase de refonte des fiches de données de sécurité (FDS) de tous ses produits dangereux. Cette révision a cependant été élargie aux produits non dangereux ou non soumis à REACH (déchets...) pour lesquels une FDS ne doit pas être développée. En effet, le Groupe a retenu de rédiger une fiche d'information sur les mesures de gestion des risques (RMIS pour *Risk Management Information Sheet*).

Le travail d'examen et d'élaboration des scénarios d'exposition qui seront annexés à la FDS se poursuivra en 2013. Ils reprendront l'ensemble des usages pour une substance définie.

5.7.1.2. Pour la branche Nickel

L'année 2012 amorce un tournant dans la poursuite du processus REACH pour le Cobalt et le Nickel. L'ECHA avait recommandé à la commission, en 2011, d'inclure cinq sels de cobalt dans l'annexe XIV du règlement REACH, pour démarrer un processus d'autorisation. En 2012, la Commission a décidé de suspendre provisoirement cette proposition et d'orienter la démarche vers un processus de restriction d'usages, avec pour objectif de déterminer quelle voie sera la plus pertinente. Certains composés du nickel pourraient également être concernés par ces discussions sur l'identification de la mesure de gestion des risques la plus appropriée. En 2012, ERAMET a contribué de manière active au sein du *Nickel Institute* à la rédaction d'analyses socio-économiques, afin que puissent être identifiées et analysées ces options de gestion des risques (RMO pour *Risk Management Option*) pour le nickel et ses composés. En parallèle des travaux du *Nickel Institute*, il est à noter que la France s'est portée volontaire fin 2012 pour réaliser cette démarche dans le cadre des réflexions de l'ECHA. Il convient de signaler également la réalisation par le *Nickel Institute* de la mise à jour de l'analyse du cycle de vie du nickel, des mines aux produits finaux (finalisation en février 2013). ERAMET a participé activement à la collecte des données pour alimenter cette étude, qui devrait s'avérer très utile afin de démontrer l'intérêt durable de produire et utiliser du nickel.

Enfin, ERAMET a participé et aidé à centraliser les données de l'industrie et du *Cobalt Reach Consortium*, pour répondre à une consultation de l'ANSES qui travaille à la détermination d'une VLEP (Valeur limite d'exposition professionnelle) pour le cobalt en France.

5.7.1.3. Pour la branche Alliages

En 2012, la branche Alliages a procédé à l'enregistrement de cinq substances par anticipation pour l'échéance de 2013. En parallèle, les scénarios d'exposition de deux de ces substances classées dangereuses, le pentoxyde de divanadium et le cobalt cathodique, ont fait l'objet de développements et de traductions afin d'être adjoints aux Fiches de Données de Sécurité comme le prévoit le règlement REACH.

Afin de s'adapter à son offre de produits, la branche Alliages a publié ou mis à jour plus d'une centaine de Fiches de Données de Sécurité dans plusieurs langues de l'Union européenne pour ses nuances d'aciers et d'alliages commercialisées sous forme de poudre. Cette publication a été complétée par la mise en place d'une procédure interne relative à la gestion de ces FDS intégrant la production et la distribution aux clients.

Afin de s'assurer que les entités de la branche Alliages soient en conformité avec le règlement REACH en ce qui concerne les produits approvisionnés par ses sites, une procédure qualité intitulée « Prise en compte de REACH dans le processus achats » a également été rédigée et diffusée aux sites.

Enfin, en 2012, une substance, le trichloréthylène utilisé par un site de la Branche, a été retenue par la Commission européenne pour figurer dans l'annexe XIV de REACH et devrait donc être soumise à une interdiction d'ici trois ans. Un groupe de projet a été mis en place, dédié à la recherche d'une solution de remplacement et, en parallèle, à la mise en œuvre d'une demande d'autorisation, procédure complexe et pour laquelle l'industrie ne dispose encore d'aucun recul.

5.7.2. Une implication forte au sein des structures professionnelles

ERAMET est très impliqué et occupe plusieurs positions importantes au sein des organisations professionnelles correspondant à ses métiers. Ainsi, nous retrouvons notamment :

- le Directeur général de la branche Alliages, membre du *Board* de la Fédération Française de l'Acier (FFA) ;
- la Directrice de DC2D, Présidente de la Fédération des minerais, minéraux industriels et métaux non ferreux (FEDEM), membre du Conseil économique, social, et environnemental (CESE) au titre du MEDEF et siégeant dans la section Environnement ;
- le Directeur général d'Aubert & Duval, membre de celui de l'*European Powder Metallurgy Association* (EPMA) ;
- la Directrice Environnement, Présidente de la commission Hygiène Sécurité Environnement (HSE) de la FEDEM, membre de la commission d'orientation HSE d'Eurométaux ;
- le Directeur commercial de la branche Nickel, membre du Comité de pilotage et de l'Assemblée Générale des consortia REACH nickel ;
- ERAMET participe *via* sa Direction Environnement aux groupes de travail scientifiques du *Nickel Institute* et de l'*International Manganese Institute* parmi lesquels ceux sur l'évolution des Valeurs Limites d'Exposition, sur la mise à jour du document des Meilleures Techniques Disponibles pour les métaux non ferreux en Europe, sur l'élaboration de valeurs standard de qualité environnementale en Europe, ainsi que les travaux sur l'évaluation de la classification des minerais... ;
- la Direction Environnement du Groupe préside les groupes techniques des consortia Ni et Mn.

5.7.3. ERAMET et le monde scientifique international

ERAMET est particulièrement dynamique dans le domaine scientifique relatif aux études d'évaluation de la toxicité des composés du nickel. ERAMET poursuit son implication dans les travaux relatifs au compartiment « sédiment » du dernier volet du dossier de « *Risks Assessment* » européen des composés du nickel.

Le Comité Scientifique Européen en matière d'Expositions Professionnelles (SCOEL) a proposé en septembre 2011 de fixer la limite d'exposition européenne en milieu de travail à 0,01 mg de Ni/Nm³ (poussières inhalables des composés du Ni sauf le Ni métal). ERAMET a participé activement aux travaux initiés par le *Nickel Institute* sur cette proposition. Le Groupe continue son implication à l'occasion des travaux d'un comité d'avis tripartite rassemblant les autorités, les représentants des salariés et les industriels (*Advisory Committee on Safety and Health at work place*). Une étude d'évaluation des impacts techniques et socio-économiques qui en découleraient est en phase finale.

Par sa participation dynamique aux activités d'Eurométaux, ERAMET a contribué à l'élaboration des méthodologies nouvelles d'évaluation des impacts des métaux sur l'environnement et la santé (HERAG et MERAG). Le Groupe poursuit son activité dans le cadre des travaux européens relatifs à l'identification et à la finalisation des méthodologies d'évaluation des impacts sur la santé pour les alliages en vue de la classification harmonisée européenne planifiée pour 2015.

En ce qui concerne le manganèse, ERAMET est également partie prenante et apporte sa contribution active au développement des connaissances scientifiques. C'est ainsi que le Groupe a contribué à l'élaboration d'un plan à cinq ans de l'Institut International du Manganèse afin de mieux prendre en considération la dimension « durable » de l'industrie du manganèse. À ce titre, le Groupe a participé en 2012 aux premiers travaux relatifs à une analyse socio-économique appliquée au manganèse ainsi qu'aux analyses du cycle de vie des ferro- et silico-manganèse.

5.7.4. Les évolutions réglementaires

Enfin, ERAMET reste très attentif aux évolutions réglementaires comportant une dimension « produit chimique » qui peuvent concerner ses activités présentes et futures. Le Groupe a participé activement aux travaux relatifs aux dernières évolutions telles que :

- l'aboutissement en 2012 de la révision de la directive européenne Seveso II. Ces travaux ont requis une attention toute particulière car les modifications récentes de classification des substances et mélanges influent sur le régime applicable aux installations de certains sites lorsque les quantités de substances et mélanges dangereux stockés dépassent certains seuils de tonnage ;
- la transposition de la directive européenne IED (*Industrial Emission Directive*) qui va se substituer à la directive IPPC, ainsi que la révision en cours du document européen de référence sur les Meilleures Techniques Disponibles (BREF) pour l'industrie des métaux non ferreux ;
- la révision de la directive-cadre sur l'eau et particulièrement l'identification de normes de qualité environnementale pour les substances prioritaires au titre desquelles figurent certains métaux dont le Ni ou le Cu. Une implication particulière est requise pour les documents ayant trait au ferronickel ainsi qu'aux ferro- et silico-manganèse. Le projet de référencement des procédés de l'hydrométallurgie du nickel fait également l'objet d'un suivi spécifique ;
- les évolutions de la réglementation sur les produits chimiques et notamment les adaptations du GHS (*Global Harmonized System*) et de sa déclinaison européenne, le règlement CE n° 1272/2008 dit CLP, relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances dangereuses. Une attention toute particulière est portée aux adaptations au progrès technique qui interviennent régulièrement.

5.8. SÉCURITÉ, HYGIÈNE ET SANTÉ

5.8.1. Sécurité

5.8.1.1. Évolution du taux de fréquence

Le taux de fréquence se définit comme le nombre d'accidents avec arrêt rapporté à un million d'heures travaillées.

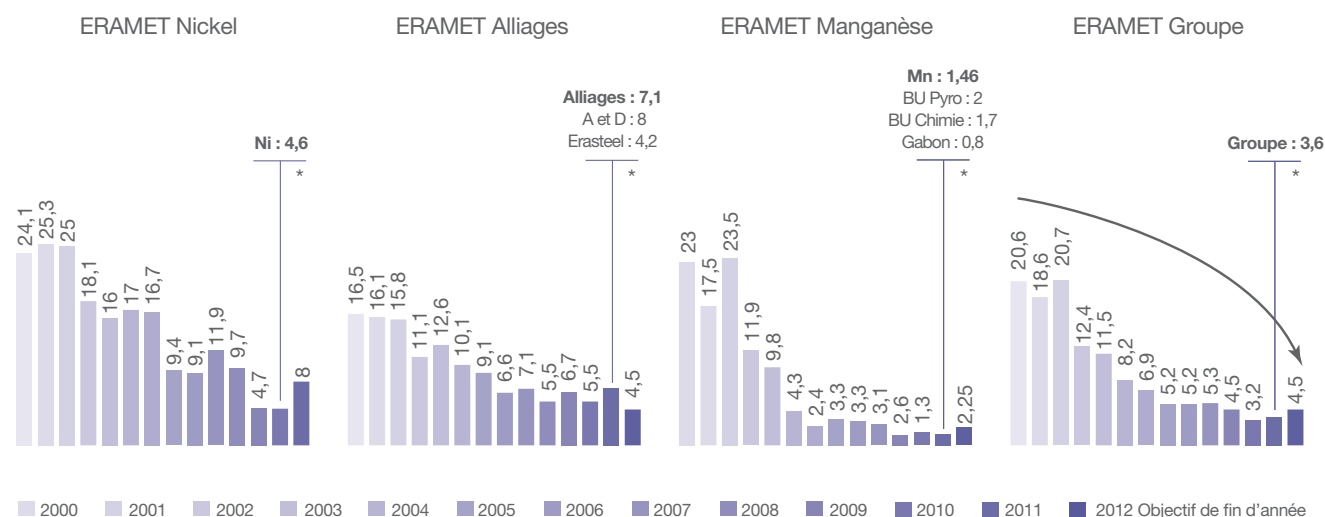
Le graphique ci-dessous représente, sur les treize dernières années et à périmètre quasi constant (hors usines métallurgiques chinoises avant 2003, et en intégrant successivement la Setrag en 2007, puis Weda Bay en 2008), l'évolution du taux de fréquence (TF1) des Accidents Avec Arrêt (AAA).

On note une amélioration régulière du taux de fréquence (TF1) depuis 1999 (exception faite de 2002) avec une valeur Groupe

divisée par plus de quatre et demi en huit ans, puis ce TF1 talonne et reste quasiment constant pendant trois années successives, à une valeur située autour de 5,2.

L'amélioration relevée entre 1999 et 2008 est essentiellement le résultat des actions de la branche Manganèse (qui représente par ailleurs la moitié des heures travaillées du Groupe), dans une moindre mesure de la branche Alliages et enfin, pour les années 2007 et 2008, de la branche Nickel et plus spécifiquement de la Société Le Nickel (SLN) en 2007 (2008 ayant vu l'intégration du site de Weda Bay dans la consolidation Groupe).

L'année 2009 a vu les améliorations obtenues par les branches Manganèse et Alliages annulées par la dégradation significative de l'accidentologie de la branche Nickel et plus spécifiquement de la SLN.



Les années 2010 et 2011 se caractérisent par une amélioration significative du taux de fréquence (TF1) du Groupe qui « décroche » ainsi du plateau évoqué précédemment (moins 0,7 puis 1,3 point pour chacune des deux années) et s'affiche à 3,2. Ce résultat correspond à respectivement 21 puis 30 salariés de moins concernés par des blessures liées à un accident du travail (82 en 2011, pour 112 en 2010 et 133 en 2009).

Ce taux de fréquence en amélioration est le fruit :

- d'une très bonne évolution globale de la branche Manganèse qui a tout d'abord divisé par 2 son accidentologie (TF1 s'améliore de 2,6 à 1,3) avant de la dégrader quelque peu en 2011 (TF1 se dégrade de 1,3 à 1,6) ;
- d'une rupture positive dans l'évolution de la branche Nickel (TF1 divisé successivement par 1,2 puis par plus de 2 en respectivement 2010 et 2011 !).

Malheureusement, cette amélioration est contrebalancée par les résultats de deux années « perturbées » au niveau de la branche Alliages qui voit son TF1 se dégrader à 6,7 à fin 2010 (pour une valeur de 5,5 à fin 2009) puis s'améliorer en 2011 (TF1 revient de 6,7 à 5,5).

L'année 2012 voit le TF1 du Groupe se dégrader légèrement jusqu'à la valeur de 3,6 à fin décembre. Cette dégradation est le résultat d'une forte augmentation de l'accidentologie de la branche Alliages (et plus spécifiquement de la société Aubert & Duval qui multiplie par près de 1,5 son TF1), et ce malgré une branche Nickel qui maintient ses bons résultats de 2011 et une branche Manganèse qui améliore de 10 % son TF1.

Après l'année noire de 2008 marquée par cinq accidents mortels, et un seul accident mortel survenu en 2009, aucun salarié du Groupe n'a été victime d'accident mortel au cours des années 2010, 2011 et 2012.

Toutefois, un salarié d'un sous-traitant est décédé en février 2011 sur le chantier de construction de l'usine de New Guillin en Chine, et deux salariés de la société AFE (sous-traitant maintenance) sont décédés lors de l'explosion d'un four survenue en juin 2011 chez Valdi à Feurs.

Nous avons développé et mis en place deux autres indicateurs permettant de mieux suivre et analyser l'accidentologie globale des sites :

- Le taux de gravité Tg (suivi depuis très longtemps) : il s'agit, pour une entité donnée, du nombre de jours d'arrêts (au-delà du jour de survenue de l'accident) associé aux accidents avec arrêt rapporté à mille heures travaillées. Ce taux de gravité qui évoluait à la baisse dans les années précédentes (0,55 pour 2010, 0,34 pour 2011) s'est dégradé au niveau de notre Groupe en 2012 (0,377)*.

* *Éléments revus par Deloitte – Assurance modérée.*

- Le nombre d'accidents graves : le suivi de cet indicateur est important car la survenance d'un accident grave requiert un plan d'action spécifique afin qu'il ne se reproduise plus dans le site où il est survenu, ou dans les autres sites présentant un environnement similaire.
- Le TF3 qui rapporte à un million d'heures travaillées l'ensemble des événements de nature à provoquer une quelconque lésion humaine (AAA, ASA et Bons de soins). Malheureusement, tous les sites du Groupe ne disposent pas d'un même système d'enregistrement de tels événements et l'analyse de l'évolution ou les comparaisons entre sites et/ou Branches n'ont pas réellement une grande signification malgré la tentative d'uniformisation conduite en 2012.

5.8.1.2. Audits sécurité

Une politique d'évaluation des sites est mise en œuvre par des audits systématiques au rythme moyen d'un tous les deux ans pour chacun des sites dans le monde entier. Ces audits sont réalisés par les animateurs sécurité des sites pilotés par le Directeur Hygiène Sécurité et Santé, selon un référentiel personnalisé pour le Groupe et élaboré il y a plusieurs années en collaboration avec la société DNV, sur la base à la fois du SIES (Système International d'Évaluation de la Sécurité) et de la Politique HS&S (Hygiène, Sécurité et Santé) du Groupe signée par le Président.

Mise en œuvre du Référentiel d'Audit Sécurité V3

À partir de 2009, le groupe ERAMET réalise la totalité des audits HS&S et/ou HSE avec le référentiel d'audit Hygiène, Santé et Environnement V3 (qui présente un caractère modulable, et qui intègre, par rapport à la version V2, de nouvelles exigences dont celles du référentiel international OHSAS 18001 – 2008 et de la norme internationale ISO 14001 – 2004).

Compte tenu de cette forte évolution du référentiel, il n'est plus possible de corréliser les résultats de l'audit d'un site avec ceux obtenus lors de l'audit précédent. Cependant, chaque réunion de clôture fait apparaître par rapport aux résultats précédents les points qui ont progressé et les points qui n'ont pas évolué.

En vue d'optimiser la valeur ajoutée apportée aux sites, le groupe ERAMET, en 2009, a complété ces missions d'audit par des démarches complémentaires du type accompagnement, partage des bonnes pratiques, formation, déploiement du *Gap Analysis*...

Les résultats de ces audits servent de base, pour partie, à la rédaction du plan d'actions du Groupe, puis surtout des sites pour les deux années à venir.

Les audits sécurité et santé en 2012

Les équipes d'audit (constituées systématiquement du Directeur Hygiène Santé et Sécurité Groupe et d'auditeurs seniors tels que le médecin-conseil ou bien les Coordinateurs Sécurité et/ou Environnement) ont réalisé, en 2012, et suite à des demandes spécifiques des sites, des audits Hygiène, Santé et Sécurité ou Hygiène, Santé et Environnement dans 14 sites :

- Audits Hygiène, Santé et Environnement dans cinq sites (A&D Issoire, Interforge à Issoire, A&D Les Ancizes, Erachem Tertre et ERAMET Sandouville).
- Audits Hygiène, Santé et Sécurité dans cinq sites (Erasteel Klöster en Suède, le Centre Minier de Tiébaghi de la SLN en Nouvelle-Calédonie, le Port Minéralier de la Comilog à Owendo au Gabon, la mine et le CIM de la Comilog à Moanda au Gabon et A&D Pamiers).
- Audits Hygiène, Santé et Sécurité + Éléments Environnement, dans quatre « petits sites », pour un premier audit (pour trois d'entre eux) pour lequel l'équipe d'auditeurs réduite a complété son questionnaire Hygiène, Santé et Sécurité par des questions « environnement » afin d'apporter une première vision du site pour décider de l'intérêt éventuel d'un audit Environnement complet (Métallied à IRUN, CMM à Landévant, Wuxi en Chine et Forges de Monplaisir à Saint-Priest).

Suite à ces audits et avant de quitter le site, l'équipe d'audit construit avec la Direction les grands axes du Plan d'actions à mettre en œuvre pour traiter les écarts significatifs relevés avec mise en exergue (si applicable) des Bonnes Pratiques que le site peut « récupérer » auprès d'autres sites.

Enfin, et toujours à la demande des sites concernés, nous avons réalisé deux « suivis d'audit » un an après l'audit Hygiène, Santé et Sécurité dans les sites d'ADES Acciai en Italie, et Valdi Le Palais-sur-Vienne.

5.8.1.3. Séminaire « HSE » (Hygiène, Sécurité et Environnement)

L'édition 2011 du séminaire international HSE (Hygiène, Sécurité, Environnement) s'est déroulée du 4 au 6 octobre 2011, sur le thème suivant : « Les sites, les Branches, le groupe ERAMET face à leurs responsabilités vis-à-vis des produits chimiques ».

Précédé par une visite du site Seveso seuil haut de Sandouville, ce séminaire était placé sous le patronage de la branche Nickel. La quasi-totalité des sites et des projets était représentée, avec une petite centaine de participants. Introduit par le Directeur Ressources Humaines Groupe, le Directeur Communication et Développement Durable Groupe, puis par le Directeur Hygiène, Santé et Sécurité Groupe et le Directeur Environnement Groupe, ce séminaire a rappelé la mission des équipes HSS&E et développement durable du Groupe et des filiales : faire en sorte que les produits et leurs risques soient correctement gérés, maîtrisés, connus, anticipés pour pouvoir contribuer au développement du Groupe et à l'avenir des métaux qu'il exploite.

Les risques inhérents aux produits utilisés et mis sur le marché peuvent en effet avoir un impact sur la vie des sites, sur les impacts santé et environnementaux de nos activités, sur les relations commerciales avec les clients, sur les contrats avec les fournisseurs, sur les approvisionnements, en bref, sur l'ensemble de la chaîne de valeur, ainsi que sur la réputation du Groupe. En lien avec le processus REACH, la maîtrise de ces risques paraît donc essentielle pour les sites mais aussi pour les salariés et l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise pouvant être impactés. Une politique de prévention contre ces risques est donc indispensable, et le séminaire HSE a permis de partager les enjeux et dégager les actions à mener en ce sens.

Plusieurs grands moments ont rythmé le séminaire, avec un fil conducteur : donner la parole aux sites, par le biais de retours d'expériences, d'exemples concrets et de témoignages sur les différentes thématiques, santé, environnement, risques industriels, sécurité, parties prenantes. Des ateliers en petits groupes ont été menés afin d'aborder les actions à mettre en place selon un double axe : criticité et intérêt à mener l'action. La restitution de ces ateliers a permis d'alimenter de façon concertée les grandes lignes de la feuille de route en matière de « responsabilité produits ».

Le séminaire a également été marqué par une nouveauté cette année, la mise en place d'un Challenge HSE. Ce challenge portait sur les présentations des sites, jugées à la fois sur l'intérêt du sujet et la qualité de l'exposé. Les présentations étaient limitées à 5 minutes et soumises à un double système de vote, par le public et par un jury d'experts sur chaque thématique (santé, sécurité, environnement). L'objectif était de bénéficier du retour d'informations des sites, tout en dynamisant la manière de présenter les sujets. Une vraie réussite en termes d'interactivité. À l'issue du séminaire, six sites ont été récompensés.

Des invités de renom ont ensuite rejoint le séminaire autour de tables rondes visant à partager la vision, la stratégie et les retours d'expérience de spécialistes du secteur. C'est ainsi que des experts issus d'entreprises clientes ou partenaires, mais aussi d'organismes publics ou de cabinet de conseil ont pu échanger sur des sujets auxquels les spécialistes HSE du Groupe sont confrontés.

Un séminaire riche en témoignages, en retours d'expérience et en interactivité qui a donc permis aux équipes HSE du Groupe d'échanger et de partager leurs bonnes pratiques mais également leurs enjeux, tout en dressant les grandes lignes du plan d'actions à mettre en place en 2012 en matière de responsabilité produits et risques associés afin d'inscrire cette thématique dans une démarche durable et responsable.

Le séminaire HSE groupe s'est tenu du 13 au 15 novembre selon une formule et un déroulé très similaires à celui de 2011 et sur le thème de « La maîtrise des risques au sein d'ERAMET ».

Ce séminaire a réuni une centaine de participants dont une forte proportion d'animateurs HS&S (Hygiène, Sécurité et Santé), E (Environnement), et/ou HSE venus de la cinquantaine de sites du Groupe répartis dans les cinq continents.

Cette édition 2012 a été précédée par la visite du Centre de Recherches de Trappes (ERAMET Research) et fut un réel succès.

5.8.1.4. Formations spécifiques

En complément des formations « réglementaires » (manipulation des extincteurs, conduite des engins de manutention, Sauveteurs, Secouristes du Travail, Prévention des Risques liés à l'Activité Physique...), le groupe ERAMET a développé depuis plusieurs années des formations spécifiques à destination des membres de l'encadrement et/ou des opérateurs.

Ces modules ont pour objectifs d'expliquer et de faire prendre conscience aux femmes et aux hommes de l'entreprise d'un certain nombre de thèmes, comme des définitions partagées pour des vocables couramment employés (accident, incident, danger, risque...), le mode de survenue d'un accident (tolérance aux risques), les rôles et responsabilités (« ordinaires » et pénales) des membres de l'encadrement, les droits et devoirs des opérateurs, les statistiques, la part grandissante des causes comportementales dans la survenue d'un accident, les outils du management (pyramide de BIRD, minute sécurité, audit...), les systèmes de management de la Santé et de la Sécurité au travail, les Plans de Prévention pour entreprises extérieures, le compte employeur...

En 2010 et devant la demande croissante des sites, le groupe ERAMET a à la fois poursuivi les modules de formation programmés (Les Ancizes et Imphy) et initié une formation de formateurs qui assureront la démultiplication du module au sein des sites. Ainsi, un module de formation des managers à l'HS&S a été formalisé avec une adaptation par Branche et une mise à disposition des Branches. Par ailleurs, trois équipes de formateurs (Nouvelle-Calédonie, France et Gabon) ont été constituées et formées aux outils pédagogiques à mettre en œuvre pour dispenser les modules ci-avant évoqués. Les premières formations dispensées font l'objet d'un accompagnement attentif par compagnonnage.

En 2011, l'équipe de formateurs de la SLN a déployé avec un succès certain la formation HS&S du module de deux journées à l'ensemble des membres de l'encadrement de la Société, soit à près de 600 managers. Par ailleurs, nous avons poursuivi la formation de formateurs en créant une équipe opérationnelle d'animateurs Hygiène, Santé et Sécurité ou Hygiène, Santé et Environnement formés à Baltimore, aux États-Unis, en octobre 2011.

Enfin, et après avoir formé les membres de l'encadrement des deux sites de Valdi, nous avons, à la demande de la DRH d'Erasteel, formé l'ensemble des membres de l'encadrement des sites d'Erasteel en France (Commentry, Champagnole et TMM), Suède, États-Unis (en groupé à Baltimore) et Chine (Tianjin).

En 2012, nous avons complété l'offre de formation en synergie avec IMaGE (Institut du Management d'ERAMET) avec :

- un module à destination des opérateurs, développé à la demande de la SLN et pour lequel nous avons formé en avril, en Nouvelle-Calédonie, des formateurs qui, selon une approche similaire à celle retenue pour les membres de l'encadrement, ont commencé à déployer ce module à l'ensemble des opérateurs de la SLN ;
- un module à destination des Top Managers (Directeurs de sites ou d'entités de même nature) qui a été dispensé à deux reprises en juillet et en novembre à la demande spécifique de Managers qui prenaient des fonctions opérationnelles et souhaitaient pouvoir présenter à leurs équipes la « bonne posture sécurité ».

De façon plus traditionnelle, nous avons également dispensé le module de formation encadrement aux nouveaux ingénieurs embauchés au sein d'ERAMET Research et, enfin, nous avons formé l'équipe qui sera en charge de l'opérationnel des nouvelles usines en construction au Gabon (C2M).

5.8.1.5. Analyse des risques aux postes de travail

Après les deux précédentes étapes déroulées avec succès en 2010 et 2011 et consistant à demander aux sites de lister l'intégralité des postes de travail existant au sein du site et de réaliser l'analyse et l'évaluation des risques qui existent à ces postes de travail, et ce dans un premier temps pour 33 %, puis ensuite pour 66 % des postes de travail, nous avons poursuivi la démarche d'analyse en fixant l'objectif à 100 %.

Cette action, indispensable à la définition d'une prévention correctement priorisée, a été déployée en conformité avec l'objectif en 2012.

5.8.1.6. Campagne de communication sécurité sur la manutention

Pour la première fois chez ERAMET, et du 20 juin au 1^{er} juillet 2011, dans chaque site et entité du Groupe, l'heure était à la sécurité et plus spécifiquement à la prévention des risques liés à la manutention.

Les risques liés à la manutention constituent en effet la première cause d'accidents dans notre Groupe, soit 40 % de nos accidents avec arrêt sur les douze derniers mois qui ont précédé la campagne. Ils peuvent avoir des conséquences extrêmement graves. Ils sont présents dans tous nos sites, qu'il s'agisse des risques liés à la manutention de charges lourdes par ponts roulants, à la manutention par chariots, ou à la manutention manuelle.

Cette campagne de sensibilisation a été déployée pendant deux ou trois semaines selon les contraintes des sites et a fait l'objet de réunions, de quarts d'heures, sécurité, et surtout d'animations, pour certaines remarquables d'originalité, associant dans plusieurs sites, sous-traitants et partenaires.

Un comité de pilotage, sous le parrainage du Directeur des Ressources Humaines, Hygiène, Santé et Sécurité du Groupe, fut constitué pour gérer ce « projet » et un ensemble de présentations Powerpoint appropriées ainsi que des visuels et des affiches, traduits en sept langues furent fournis aux sites comme supports au déploiement.

Un questionnaire de satisfaction (dont les résultats ont été partagés lors du Séminaire HSE d'octobre) a permis de recueillir les points forts et les pistes d'amélioration de cette campagne pour rendre plus pertinente encore celle initiée en 2012 et dont le thème sera le travail en hauteur.

5.8.1.7. Campagne de communication sécurité sur le travail en hauteur

Dans la même optique et selon un déroulé similaire à 2011, nous avons déployé du 10 au 21 avril 2012 (pour la période commune et officielle qui n'exclut pas des extensions selon les sites et les rythmes de travail) une campagne de communication sécurité sur le thème du travail en hauteur.

De la même façon qu'en 2011, un questionnaire de satisfaction a permis de recueillir les points forts et les pistes d'amélioration (une mise à disposition des documents dans les sites en respect des dates fixées et des affiches aux messages plus facilement compréhensibles par tous) ainsi que le thème souhaité par une majorité pour l'année 2013 : la consignation.

5.8.2. Hygiène et Santé

La sécurité sanitaire des employés, quel que soit leur statut, du personnel des entreprises extérieures, des visiteurs et des personnes vivant à l'entour des sites industriels est une priorité pour le groupe ERAMET.

L'objectif de la politique de Santé Groupe est de maîtriser les risques sanitaires pour les prévenir ou pour en minimiser la fréquence ou la gravité potentielle.

Le groupe ERAMET a la volonté de connaître de façon détaillée et approfondie l'ensemble des dangers liés à ses activités. Il souhaite également contribuer au développement des connaissances sur ces sujets, les diffuser, et promouvoir le dialogue avec les parties prenantes.

La politique Santé du Groupe a été adoptée en 2007 et son animation a été confiée au médecin-conseil Groupe.

Dans sa politique de Développement Durable, adoptée en 2010, le groupe ERAMET confirme sa volonté de protéger ses collaborateurs et de maîtriser les impacts sur la santé et l'environnement de ses procédés industriels. Cette politique de Développement Durable reprend les grands principes de la politique de Santé du Groupe.

5.8.2.1. Les lignes directrices de la politique de santé

Ces lignes directrices sont les suivantes :

- réduire les risques d'altération de la santé liés au travail ou à l'impact sanitaire des activités industrielles et des produits d'ERAMET par l'implication de tous et en liaison avec les spécialistes de la santé au travail, les lignes hiérarchiques et les CHSCT ou/et organismes assimilés ;
- respecter les réglementations locales, les normes en vigueur et les standards élaborés par le Groupe en matière de santé ;
- développer la responsabilité de chacun pour la préservation de la santé par une information claire et transparente sur les risques sanitaires et les moyens de prévention adaptés ;
- contribuer de façon active aux travaux scientifiques sur les risques inhérents aux procédés et aux produits.

5.8.2.2. Les actions prioritaires répondant aux principes de cette politique de santé

Ces actions prioritaires sont les suivantes :

- intégrer au quotidien la santé et les conditions du travail dans toute décision et à chaque niveau managérial au même titre que la sécurité et l'environnement ;

- rédiger, diffuser et appliquer les standards, guides et procédures nécessaires à la politique de santé en association avec le personnel et ses représentants ;
- bâtir pour chaque unité un plan d'actions santé permettant de répondre aux évaluations des risques. La mise à disposition d'équipements de travail les plus adaptés à la préservation de la santé, l'information et la sensibilisation des salariés aux risques et le recueil de l'avis des instances représentatives du personnel font partie de cette démarche ;
- assurer une surveillance qui permette le dépistage précoce des problèmes de santé pouvant être liés aux procédés de fabrication ou aux produits mis sur le marché. Le mesurage des expositions et la surveillance médicale adaptés aux risques et aux données actuelles de la science sont nécessaires à la traçabilité des expositions professionnelles ;
- poursuivre la veille scientifique et le benchmark sur les nouveaux dangers et risques et les meilleures pratiques par une contribution active, notamment au sein des organisations professionnelles, au développement des connaissances scientifiques relatives aux impacts sanitaires des activités et produits du Groupe ;
- développer une politique de lutte contre les comportements addictifs ;
- identifier les postes de travail pénibles en matière de troubles musculo-squelettiques et de lombalgies par une méthode d'analyse de manière à envisager l'aménagement ergonomique des postes de travail concernés.

5.8.2.3. Les moyens mis en place

Les actions du Groupe concernant la santé sont mises en œuvre conformément à la politique de santé en s'appuyant sur le réseau des médecins et responsables des services de santé du Groupe animé par le médecin-conseil Groupe et sur les correspondants sécurité et/ou environnement des sites pour les aspects techniques qui y sont associés. Ces préventeurs se réunissent chaque année lors de séminaires HSE. En 2012, la thématique majeure portait sur la maîtrise des risques. En 2011, un séminaire spécifique santé a regroupé les médecins et infirmières du Groupe et a été consacré aux produits chimiques dangereux et aux risques psychosociaux.

Le médecin-conseil Groupe est également chargé d'animer le réseau des médecins et responsables des services de santé au travail, de mettre en place des axes de partage de connaissances/compétences entre les services de santé et les services de sécurité et/ou d'environnement, de sensibiliser les principaux responsables opérationnels à ces démarches et d'assurer un rôle de conseil en matière d'usage des produits toxiques ou dangereux. Il assure l'interface entre les aspects professionnels et environnementaux de la santé et contribue à la réalisation des volets sanitaires des études d'impact.

Le médecin-conseil intervient dans le circuit de validation des Fiches de Données de Sécurité des produits du Groupe.

Le déploiement du Projet Zéphyr, programme de prévention des risques psychosociaux, est assuré, sous la responsabilité du médecin-conseil Groupe, par une sociologue dédiée.

Des coordinations santé-sécurité ont été mises en place au niveau des branches Manganèse et Alliages, facilitant le déploiement opérationnel des plans d'actions du Groupe.

5.8.2.4. Des objectifs annuels et pluriannuels dans le cadre de la politique DD

Dans le cadre du déploiement de sa politique de Développement Durable, le Groupe a défini des objectifs annuels et pluriannuels intégrant les aspects sanitaires. Ces objectifs ont été réactualisés pour définir les objectifs 2012-2016.

5.8.2.5. Des actions concrètes

La volonté du Groupe d'assurer un dépistage précoce des problèmes de santé pouvant être liés aux procédés de fabrication a entraîné des progrès dans le domaine de la surveillance des expositions des employés au risque chimique notamment la métrologie d'ambiance et le *biomonitoring*. La traçabilité des expositions au niveau de certains établissements est assurée. Les efforts pour mettre en œuvre ces pratiques au niveau des autres sites se sont poursuivis en 2012.

Une déclinaison opérationnelle des scénarios d'exposition issus des études REACH pour le Ni a été réalisée.

L'action d'information sur les nouvelles prescriptions sanitaires et environnementales à l'égard des entreprises utilisatrices du Ni et de ses sels, initiée en 2011, se poursuit.

La veille scientifique, le benchmark sur les nouveaux risques et les meilleures pratiques sont développés grâce à la participation aux travaux des organismes professionnels, aux conférences nationales et internationales et permettent d'assurer une veille en matière de santé au travail et de santé environnementale. L'ensemble de ces travaux permet d'enrichir les standards santé et sécurité élaborés et partagés par le Groupe.

Le référentiel de surveillance médicale des travailleurs exposés au manganèse élaboré par l'*International Manganese Institute* (IMNI) a été développé au sein du groupe ERAMET ; son déploiement est engagé.

Connaître les dangers et risques

ERAMET poursuit sa contribution aux travaux pour le développement des connaissances menés dans les organismes professionnels.

Les travaux menés au sein de l'IMNI (*International Manganese Institute*) sont planifiés pour cinq ans avec pour priorités la veille en matière d'évolutions réglementaires internationales et leur anticipation, le développement de valeurs limites d'expositions professionnelles acceptables et le développement des connaissances en matière de santé relatives au manganèse, notamment au travers du nouveau programme de recherche « *Neurotoxicity Research Program* ».

Le *Nickel Institute* et NIPERA continuent à apporter une forte contribution à la connaissance et à l'évaluation des mécanismes de toxicologie des composés du nickel.

Agir au niveau des sites

Soucieuse de sa responsabilité sociale d'entreprise, ERAMET participe aux politiques sanitaires au niveau de ses implantations et agit en entreprise citoyenne :

- Les établissements chinois disposent de dispensaires.
- L'hôpital Comilog de Moanda au Gabon assure par ses services de médecine, de chirurgie et de maternité les soins aux salariés de la compagnie, à leurs ayants droit et à une partie de la population. Les prestations de spécialiste en gynécologie et en pédiatrie sont assurées. Des travaux de réfection des locaux existants et de rénovation du bloc opératoire principal se poursuivent. Le service de radiologie a été rénové et équipé d'un nouvel appareil. Une salle de prise en charge des urgences graves (« déchocage ») a été installée et un poste de médecin urgentiste créé en 2012.
- Setrag dispose à Owendo (Gabon) d'un dispensaire qui assure des consultations aux agents et à leurs ayants droit grâce au concours de quatre médecins dont deux médecins du travail.
- Ces deux établissements disposent de laboratoires et assurent la fourniture des médicaments nécessaires aux soins. Les structures de soins de Setrag installées dans les gares le long de la ligne ferroviaire font l'objet de conventions avec les médecins locaux.
- Le plan Gamma de lutte contre le sida, lancé au Gabon en 2006, se poursuit.

Ce programme destiné aux employés de Comilog, de Setrag, de Sodepal ainsi qu'à leurs familles comporte des actions de communication, d'éducation sanitaire, de prévention et la prise en charge des personnes touchées par le VIH.

Après le succès des campagnes de dépistages volontaires et anonymes (plus des deux tiers des salariés y ont participé), les distributions de préservatifs aux collaborateurs et leurs familles sont poursuivies, plus de 1 840 000 préservatifs ont été distribués depuis 2006 aux 3 000 agents d'ERAMET au Gabon. Les agents et membres de leurs familles souhaitant se faire dépister, ou vivant avec le VIH, sont pris en charge par l'entreprise, à Comilog et à Setrag, dans le cadre de partenariats avec les structures sanitaires étatiques. Le soutien de 350 personnes concernées par le VIH est assuré en matière de soins et de maintien dans l'emploi.

Les actions de communication et les actions de terrain ont été poursuivies en 2012 avec des manifestations sportives (football, basket, tennis) ou festives (cérémonies du cinquantenaire de Comilog, Sainte-Barbe) au cours desquelles des stands d'animation ont été mis en place, avec distribution de plaquettes de sensibilisation et de préservatifs.

- Le comité de concertation regroupant l'ensemble des parties prenantes dans le suivi de l'étude Environnement et Santé de Sysmin s'est réuni à Moanda, à deux reprises en 2012. Sur les 24 recommandations émises dans le rapport final par les experts, 13 sont à la charge de Comilog. Les travaux correspondant à six d'entre elles sont achevés. Trois sont engagées dans un plan pluriannuel, notamment la réhabilitation de la Mouillili et du plateau de Bangombé. Une visite de ces deux derniers chantiers a été réalisée en 2011 par le comité de pilotage. Le recrutement d'un médecin du travail pour Comilog s'est concrétisé fin 2012.

- Le programme HCVP (*Health Check and Vaccination Program*, anciennement « *Go Care* ») se poursuit depuis 2008. Il permet d'assurer aux voyageurs et aux expatriés du groupe ERAMET une meilleure surveillance médicale et une préparation aux risques liés aux déplacements à l'étranger ou à l'expatriation. Près de 400 personnes du Groupe en bénéficient.
- Un comité de pilotage Groupe des produits Cancérigènes, Mutagènes, Reprotoxiques (CMR) a été constitué pour bâtir et animer un plan d'actions CMR Groupe, qui a été validé par le Comex, et déployé dans les Branches industrielles et au centre de recherches de Trappes. Depuis début 2010, un groupe multidisciplinaire de préventeurs a été mis en place dans le but d'harmoniser la gestion et la prévention des produits CMR, notamment les méthodes d'évaluation des risques, de prévention et de traçabilité, avec une nouvelle solution informatique (CHEMHYSS et EVALUTHYSS) en cours de déploiement.
- Le déploiement du plan Zéphyr de prévention des risques psychosociaux.

Ce plan a comporté une phase d'évaluation collective des Risques Psychosociaux à l'aide d'une enquête par questionnaire. Ce questionnaire WOCCQ (*Working Condition and Control Questionnaire*) a été placé sous le contrôle scientifique de l'Université de Liège (Belgique).

L'ensemble des établissements de France métropolitaine ont achevé la phase d'évaluation et ont construit des plans d'actions sur la base des résultats du questionnaire, en association avec les CHSCT.

Une action de formation de l'ensemble des managers a été déployée en 2012. Ses objectifs sont d'aider les managers à gérer leur propre stress, à identifier les situations à risques dans leurs équipes et à mettre en place des actions adaptées. Fin 2012, près de 90 % des managers avaient bénéficié de cette formation.

Dans le cadre de la prévention tertiaire des RPS, des Cellules de Veille sont constituées sur chaque site afin de dépister au plus vite les situations à risques et d'aider les personnes en difficulté.

Une commission de suivi paritaire est réunie annuellement pour suivre l'avancement du projet Zéphyr.

Cette démarche a été reprise au sein de la SLN en 2012.

5.8.2.5. Risque amiante

En 2011, la prévention du risque amiante a été particulièrement axée sur l'amiante environnementale.

Dans un objectif de respect de la nouvelle réglementation calédonienne applicable au 1^{er} mai 2011 sur l'amiante environnementale, une revue générale de la prévention déjà mise en œuvre a été réalisée, et des actions complémentaires ont été élaborées, notamment en matière d'évaluation du risque, de mesurage d'ambiance et d'actions de prévention sur les mines.

Les travaux avec les autres sociétés minières de Nouvelle-Calédonie se sont poursuivis pour une application homogène et cohérente de ces nouvelles règles.

ERAMET décline la même approche sur le projet Weda Bay Nickel, afin de traiter de manière égale ses salariés malgré l'absence d'obligations réglementaires comparables en Indonésie.

Le Groupe dispose d'une structure interne centrale de suivi des dossiers de maladies professionnelles de toutes origines et plus particulièrement celles liées à l'amiante. Il rappelle qu'il est en mesure de prouver qu'aucun de ses sites industriels n'a jamais produit ou transformé de l'amiante, ni commercialisé des matériaux composés pour tout ou partie d'amiante. Cette matière n'a jamais été pour lui une matière première mais seulement un composant de certains matériaux de ses équipements thermiques.

À titre d'exemple, les matériaux réfractaires contenant de l'amiante, utilisés dans le passé sur le site des Ancizes, représentaient moins de 1 % de l'ensemble des matériaux réfractaires présents sur le site.

Conformément à la réglementation applicable, notamment en France, le Groupe a fait réaliser sur ses sites industriels, par des

entreprises agréées, des diagnostics techniques amiante (DTA) dont les conclusions et préconisations sont ensuite traduites en plans d'actions détaillés.

Au niveau des sites français (y compris la Nouvelle-Calédonie), un recensement effectué au cours des cinq dernières années (période 2008 à 2012) fait état de 135 déclarations de maladies professionnelles liées à l'amiante, dont 105 (essentiellement des plaques pleurales et des épaissements pleuraux - 75 %) ont été à la fois reconnues et imputables à des sociétés du Groupe. 38 recours en faute inexcusable ont été déposés au cours de cette période. Les risques afférents à ce sujet ont été provisionnés sur la base des indemnités généralement accordées pour ce genre de dossier.

5.9. RESSOURCES HUMAINES

« Notre Charte éthique énonce que le Groupe respecte les normes internationales de l'Organisation Internationale du Travail, ainsi que les règles applicables dans les pays où il est présent et plus généralement, se conforme aux principes du droit international relatifs aux droits de l'homme. En particulier, le Groupe s'interdit de recourir à toute forme de travail forcé ou de travail des enfants, que ce soit de manière directe ou par l'intermédiaire de ses fournisseurs ou partenaires. »

5.9.1. Politique sociale

Le groupe ERAMET considère que les femmes et les hommes qui constituent sa communauté sont le premier levier de sa performance. C'est d'eux dont dépend la qualité de la relation client qui est au cœur du projet d'entreprise du Groupe. C'est d'eux dont dépendent les développements futurs fondés sur un leadership technique renforcé et sur une expression la plus complète possible de leurs compétences managériales et techniques. C'est d'eux dont dépendent la maîtrise de la gestion et l'excellence opérationnelle dans chacun de ses métiers.

La stratégie Ressources Humaines du groupe ERAMET est une déclinaison de la stratégie du Groupe face aux enjeux business auxquels le Groupe est confronté. Elle s'articule autour de six axes stratégiques forts :

- identifier, attirer, fidéliser et développer les talents ;
- développer et reconnaître la performance créatrice de valeur ;
- renforcer les aptitudes managériales, définir et promouvoir le rôle de l'encadrement ;

- participer à la mise en œuvre d'un environnement de travail respectueux des collaborateurs et des valeurs du Groupe ;
- développer et promouvoir une relation constructive avec les partenaires sociaux ;
- développer l'excellence opérationnelle de la fonction RH.

Le groupe ERAMET, tout en ayant une dimension internationale très prononcée (plus de 63 % de l'effectif du Groupe travaille hors de France métropolitaine), repose également sur des sociétés filiales qui ont une présence et une notoriété locales importantes. La gestion des ressources humaines du Groupe s'en trouve ainsi décentralisée tout en s'appuyant sur des principes fédérateurs et des outils communs à l'ensemble des sociétés et sites du Groupe.

La politique sociale du groupe ERAMET repose sur la volonté clairement affichée :

- d'impliquer fortement le management du Groupe (séminaires d'informations et d'échanges, parcours de développement, réunions avec l'encadrement du Groupe et des sociétés qui le composent, mobilité et évolution de carrière intra et inter Branches) ;
- d'associer les collaborateurs à la vie de leur Société et du Groupe au travers d'une information claire et régulière (journaux d'entreprise et de sites à diffusion régulière, intranet Groupe, journées d'intégration pour les nouveaux embauchés) ;
- de dialoguer avec les partenaires sociaux, tant de manière formelle (politique de rémunération, formation, protection sociale, gestion de l'emploi) qu'au quotidien sur les sites.

5.9.2. Effectifs

Au 31 décembre 2012, l'effectif total géré s'élève à **14 353 salariés**, contre 14 749 au 31 décembre 2011, soit une **légère diminution** de l'effectif.

	France			Autres pays d'Europe			Amériques			Asie			Autres zones			Total		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
Holding**	288	336	378*	20	20	20*	14	13	15*	26	26	31*	7	27	32*	355	422	476*
Branche Nickel	366	383	391*	0	0	0*	0	0	0*	341	377	364*	2 305	2 301	2 244*	3 012	3 061	2 999*
Branche Alliages	4 085	4 205	4 274*	503	528	501*	43	43	39*	120	113	43*	0	0	0*	4 751	4 889	4 857*
Branche Manganèse	246	257	278*	903	883	871*	697	657	680*	1 862	1 699	1 038*	2 711	2 881	3 154*	6 419	6 377	6 021*
TOTAL	4 985	5 181	5 321*	1 426	1 431	1 392*	754	713	732*	2 349	2 215	1 476*	5 023	5 209	5 432*	14 537	14 749	14 353*

** ERAMET Holding y compris Eramine Suramerica, ERAMET Research, ERAMET Ingénierie et ERAMET International, ERAMET en tant que holding représentant 177 personnes.

* Éléments vérifiés par Deloitte – Assurance modérée.

Au 31 décembre 2012, 37 % des effectifs totaux d'ERAMET sont en France, 10 % dans le reste de l'Europe, 4 % en Amérique du Nord, 10 % en Asie et 39 % dans le reste du monde (Gabon et Nouvelle-Calédonie). Le Gabon compte 3 062 salariés inscrits au 31 décembre 2012, et la Nouvelle-Calédonie 2 244 salariés.

L'effectif inscrit est en légère baisse entre 2011 et 2012 pour la branche Nickel (- 2 %) et la branche Manganèse (- 5,6 %), et quasi stable pour la branche Alliages. L'augmentation des effectifs de la holding ces dernières années est le reflet plus particulièrement de l'accroissement des effectifs du Centre de recherche du groupe et du renforcement des équipes dédiées aux projets informatiques, aux achats et aux projets stratégiques de la branche Nickel.

Les différentes sociétés du Groupe emploient par ailleurs 1 083 intérimaires au 31 décembre 2012, soit un équivalent de 902 intérimaires en équivalent temps plein. 41 % des intérimaires, soit 445 personnes, sont employées en France et 252 sont employés en Indonésie sur le site de Weda Bay.

5.9.2.1. Répartition des effectifs par types de contrats de travail

Sur les 14 353 salariés du Groupe au 31 décembre 2012, 13 018 (soit 91 %) bénéficient de contrats à durée indéterminée et 1 335 de contrat à durée déterminée.

La technicité des métiers de la mine et de la métallurgie impose un apprentissage professionnel long. Le recours à des contrats de travail à durée courte est donc très minoritaire, soit de l'ordre de 5 % des effectifs hors Asie.

49 % des contrats à durée déterminée concernent l'Asie (Chine et Indonésie) où la pratique du contrat à durée déterminée est plus répandue et correspond à des modes de management spécifiques à ces pays.

Les salariés en contrat à durée déterminée au sein du Groupe bénéficient des mêmes droits et avantages sociaux (dispositifs de prévoyance, frais de santé, profit sharing...) que les salariés sous contrat à durée indéterminée.

	CDI			CDD			Total		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
Holding**	339	412	454*	16	10	22*	355	422	476*
Branche Nickel	2 870	2 905	2 880*	142	156	119*	3 012	3 061	2 999*
Branche Alliages	4 453	4 521	4 650*	298	368	207*	4 751	4 889	4 857*
Branche Manganèse	5 358	5 268	5 034*	1 061	1 109	987*	6 419	6 377	6 021*
TOTAL	13 020	13 106	13 018*	1 517	1 643	1 335*	14 537	14 749	14 353*

** ERAMET Holding y compris Eramine Suramerica, ERAMET Research, ERAMET Ingénierie et ERAMET International, ERAMET en tant que holding représentant 177 personnes.

* Éléments vérifiés par Deloitte – Assurance modérée.

5.9.2.2. Répartition des effectifs par sexe

Traditionnellement peu féminisés, les métiers de la mine et de la métallurgie demeurent principalement masculins, comme l'indique le tableau ci-dessous, d'où il ressort que les femmes représentent

environ 15 % de l'effectif total. Elles représentent plus précisément 17 % de l'effectif en France et en Europe, 13 % en Amérique du Nord, 21 % de l'effectif en Asie et 12 % de l'effectif dans le reste du monde.

	Hommes			Femmes			Total		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
Holding**	224	272	303*	131	150	173*	355	422	476*
Branche Nickel	2 676	2 711	2 647*	336	350	352*	3 012	3 061	2 999*
Branche Alliages	4 103	4 211	4 099*	648	678	758*	4 751	4 889	4 857*
Branche Manganèse	5 356	5 330	5 101*	1 063	1 047	920*	6 419	6 377	6 021*
TOTAL	12 359	12 524	12 150*	2 178	2 225	2 203*	14 537	14 749	14 353*

** ERAMET Holding y compris Eramine Suramerica, ERAMET Research, ERAMET Ingénierie et ERAMET International, ERAMET en tant que holding représentant 177 personnes.

* Éléments vérifiés par Deloitte – Assurance modérée.

Les femmes sont mieux représentées dans les fonctions d'encadrement, où le taux de féminisation pour l'ensemble du Groupe s'élève à 20,3 % en 2012.

5.9.2.3. Répartition des effectifs par catégories socioprofessionnelles

La notion de catégorie socioprofessionnelle au sens français du terme est difficilement transposable à tous les pays d'implantation du Groupe. Toutefois, les sociétés situées en France métropolitaine, en Nouvelle-Calédonie et au Gabon ont ces notions en commun. Compte tenu du fait que cela représente près de 74 % de l'effectif, il est apparu pertinent de conserver les définitions suivantes :

Cadres :	<i>Executives, managers, post-graduate staff, civil engineers (white collars).</i>
ETAM (Employés, Techniciens, Agents de Maîtrise) :	<i>Clerks, technicians, foremen (white collars).</i>
Ouvriers :	<i>Workers (blue collars).</i>

La répartition des collaborateurs par catégorie reste relativement stable sur les trois dernières années, avec néanmoins une tendance sensible à la hausse des qualifications : les ouvriers représentaient ainsi 63 % de l'effectif en 2005 contre 55 % en 2012, les ETAM représentaient 26,3 % de l'effectif en 2005 contre 32 % aujourd'hui, les cadres enfin représentaient 9,8 % de l'effectif en 2005 et désormais 13 % ; ceci étant lié tout à la fois à l'augmentation rapide des besoins en management et technicité et au développement des projets du Groupe.

	Ouvriers			ETAM			Cadres			Total		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
Holding**	1	10	18*	134	150	170*	220	262	288*	355	422	476*
Branche Nickel	1 613	1 577	1 565*	1 145	1 210	1 167*	254	274	267*	3 012	3 061	2 999*
Branche Alliages	2 794	2 826	2 815*	1 469	1 530	1 525*	488	533	517*	4 751	4 889	4 857*
Branche Manganèse	3 950	3 758	3 431*	1 762	1 861	1 790*	707	758	800*	6 419	6 377	6 021*
TOTAL	8 358	8 171	7 829*	4 510	4 751	4 652*	1 669	1 827	1 872*	14 537	14 749	14 353*

** ERAMET Holding y compris Eramine Suramerica, ERAMET Research, ERAMET Ingénierie et ERAMET International, ERAMET en tant que holding représentant 177 personnes.

* Éléments vérifiés par Deloitte – Assurance modérée.

5.9.2.4. Âge moyen

L'âge moyen, comme l'indique le tableau ci-dessous, est relativement constant par catégories professionnelles ainsi que par Branche. Au niveau du Groupe, il s'élève à 45 ans en moyenne au 31 décembre 2012.

Les collaborateurs de plus de 50 ans représentent 22 % de l'effectif total, ceux âgés de 30 ans et moins représentent un peu plus de 16 % de l'effectif total.

La GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences) est un outil RH en développement progressif et significatif.

	Ouvriers			ETAM			Cadres		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
Holding**	40	38	34*	41	40	41*	44	45	43*
Branche Nickel	34	34	38*	42	42	41*	42	43	42*
Branche Alliages	41	43	49*	41	43	50*	44	43	42*
Branche Manganèse	43	42	42*	45	45	44*	48	46	45*
TOTAL	41	42	44*	43	43	45*	45	44	43*

** ERAMET Holding y compris Eramine Suramerica, ERAMET Research, ERAMET Ingénierie et ERAMET International, ERAMET en tant que holding représentant 177 personnes.

* Éléments vérifiés par Deloitte – Assurance modérée.

5.9.2.5. Ancienneté

L'ancienneté moyenne du Groupe s'élève à 12,7 ans au 31 décembre 2012.

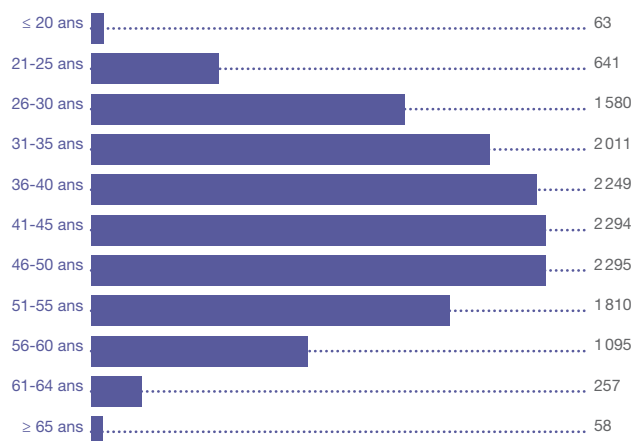
	Ouvriers			ETAM			Cadres		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
Holding**	8	9	9*	10	8	11*	8	9	8*
Branche Nickel	8	7	10*	13	13	13*	9	9	8*
Branche Alliages	14	14	14*	15	15	18*	11	11	10*
Branche Manganèse	14	14	15*	17	15	17*	14	14	13*
TOTAL	14	14	13*	15	14	16*	11	13	11*

** ERAMET Holding y compris Eramine Suramerica, ERAMET Research, ERAMET Ingénierie et ERAMET International, ERAMET en tant que holding représentant 177 personnes.

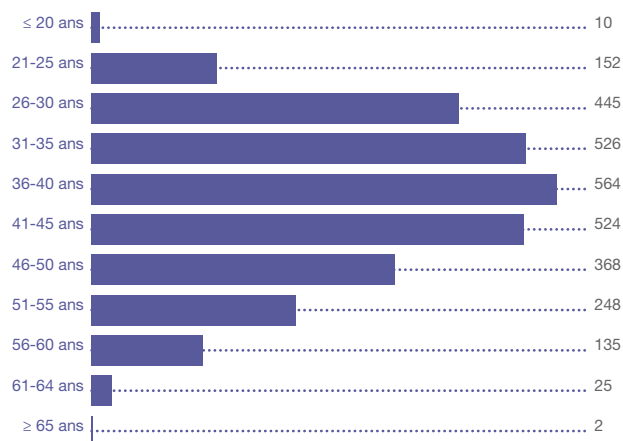
* Éléments vérifiés par Deloitte – Assurance modérée.

5.9.2.6. Pyramide des âges

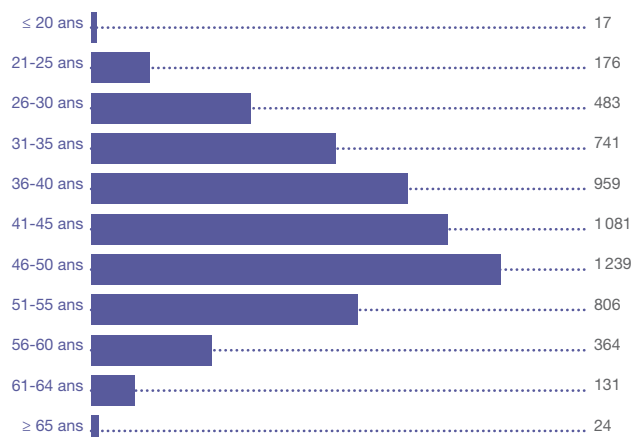
Groupe



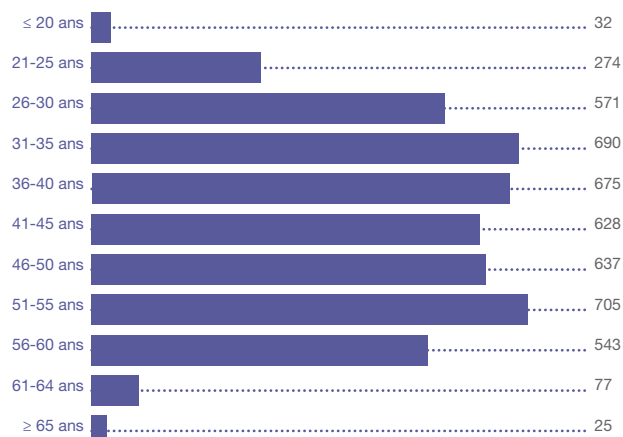
Nickel



Manganèse



Alliages



5.9.2.7. Emploi de travailleurs en situation de handicap

Les sociétés du Groupe emploient 275 personnes en situation de handicap au 31 décembre 2012. 80 % d'entre eux sont employés en France, soit 192 personnes. Les législations locales dans certains pays (Suède par exemple) n'ont pas permis de recenser l'ensemble des travailleurs en situation de handicap.

5.9.2.8. La gestion des effectifs

Les sociétés du Groupe ont recruté 1 665 salariés en 2012, en hausse de plus de 23 % par rapport à 2011. 53 % des recrutements concernent l'Europe (y compris la France), 25 % le Gabon, 7 % l'Asie, 5 % la Nouvelle-Calédonie, 4 % l'Amérique du Nord et 5 % le reste du monde.

Le nombre total de départs en 2012 a atteint 1 780, dont 160 départs en retraite (9 % des départs) et 266 démissions (15 % des départs). L'essentiel des départs (60 %) est constitué des fins de contrat à durée déterminée.

Le tableau ci-après donne une indication du turn-over par pays au sein du Groupe.

Défini comme la somme des sorties de l'année (hors décès et fins de CDD), divisée par les effectifs de fin d'année, le turn-over était de 6,7 % en 2008, de 7,6 % en 2009, de 5,5 % en 2010, de 5,1 % en 2011, pour ensuite atteindre 6 % en 2012.

Le solde de créations d'emplois (entrées – sorties) qui était positif en 2007 et 2008, négatif en 2009 et 2010, est positif en 2011, puis de nouveau négatif en 2012 de - 115.

L'origine de ce solde négatif provient de la fermeture de l'usine Guangxi Comilog Ferroalloys Ltd, située à Laibin, province du Guangxi en Chine, spécialisée dans la production d'Alliages de Manganèse pour le marché intérieur chinois. Au 1^{er} janvier 2012, l'effectif était de 606 personnes FTE.

Confrontée à une baisse de l'activité du marché chinois des alliages de manganèse dès les 3^e et 4^e trimestres 2011, cette usine a été contrainte d'adapter son volume de production.

Ainsi, dès janvier 2012, il a été décidé d'arrêter temporairement un haut-fourneau (sur les deux en opération). Puis, à partir d'avril 2012, la situation des marchés ne s'améliorant pas, un plan d'adaptation des effectifs a été mis en œuvre : départs en retraite et retraite anticipée, rupture de contrats de travail temporaires, mesures de chômage partiel, internalisation d'activités précédemment externalisées.

En août 2012, le deuxième haut-fourneau qui était encore en activité a été temporairement arrêté à son tour. L'ensemble du personnel a alors arrêté progressivement toute activité.

Enfin, en décembre 2012, il a été décidé de procéder à l'arrêt définitif des opérations industrielles et par conséquent, de mettre fin à tous les contrats de travail.

Ainsi, au 31 décembre 2012, sur les 516 personnes encore à l'effectif, il y a eu une rupture des 515 contrats de travail.

Il reste un employé, dont le contrat ne peut pas être rompu en raison de la réglementation. Son contrat de travail sera rompu lorsque la société sera liquidée. La procédure de liquidation de la société est en cours depuis janvier 2013.

	Entrées									Sorties								
	Embauches extérieures et autres			Licenciements			Retraites et préretraites			Démissions			Autres**			Total		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
France métropolitaine	281	554	621*	34	52	76*	105	48	53*	52	71	69*	120	187	271*	311	358	469*
Nouvelle-Calédonie	30	119	82*	53	67	66*	22	13	9*	33	28	34*	13	15	25*	121	123	134*
Europe hors France	22	69	266*	3	2	25*	27	24	28*	17	27	38*	10	11	30*	57	64	121*
Amérique du Nord	165	156	62*	33	29	19*	11	14	6*	34	32	24*	62	122	14*	140	197	63*
Gabon	84	133	421*	13	13	15*	50	33	21*	35	13	17*	14	22	61*	112	81	114*
Asie	256	182	122*	44	155	76*	57	51	42*	90	91	82*	45	19	588*	236	316	788*
Autres	2	142	91*	2	2	1*	0	0	1*	1	1	2*	0	2	87*	3	5	91*
TOTAL	840	1 355	1 665*	182	320	278*	272	183	160*	262	263	266*	264	378	1 076*	980	1 144	1 780*

** Cette catégorie concerne, entre autres, les fins de contrat à durée déterminée et les décès.

* Éléments vérifiés par Deloitte – Assurance modérée.

5.9.3. Organisation du travail et rémunération

5.9.3.1. Temps de travail

Les modalités d'organisation du temps de travail dépendent des entreprises, de la nature de leurs activités et de leur lieu d'implantation et sont définies afin de répondre au mieux aux exigences de l'activité et aux souhaits des collaborateurs. Partout où il est implanté, le groupe ERAMET respecte la législation sur le temps de travail en vigueur. À titre d'indication le temps de travail est :

- en France métropolitaine : de 35 heures par semaine ;

- en Norvège : de 37 heures 30 par semaine ;
- en Nouvelle-Calédonie : de 37 heures 50 par semaine ;
- en Chine, au Gabon, aux États-Unis, en Suède : de 40 heures par semaine sur 5 jours.

5.9.3.2. Travailleurs à temps partiel

Au 31 décembre 2012, 2 % des effectifs totaux d'ERAMET sont employés à temps partiel, soit un total de 229 personnes. 72 % de ces salariés, soit 161 personnes, travaillent en France, représentant ainsi 3 % de l'effectif de France métropolitaine.

5.9.3.3. Organisation du travail

	France	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Asie	Autres Zones	Total
	2012	2012	2012	2012	2012	2012
Effectifs inscrits en horaire journée	2 827	708	230	864	3 783	8 412
Effectifs postés	2 494	684	367	612	1 784	5 941
TOTAL	5 321	1 392	597	1 476	5 567	14 353

8 412 salariés sont inscrits en horaire à la journée, soit 59 % de l'effectif total. Les 5 941 salariés restants, soit 41 % de l'effectif, sont en horaires postés.

5.9.3.4. Absentéisme

En 2012, le taux d'absentéisme pour les sociétés françaises du Groupe varie de 1,6 à 9,21 % selon les sites. Il est en moyenne de 5,7 % pour l'Europe, de 5,8 % pour les États-Unis et de 5,7 % pour la Chine. En Nouvelle-Calédonie, il s'élève à 5,2 %. Au Gabon, il est en moyenne de 3,75 %.

5.9.3.5. Une politique de rémunération équitable et compétitive

Les compétences et le niveau de responsabilité des collaborateurs sont rémunérés par un salaire fixe en adéquation avec l'expérience acquise et les pratiques observées pour chaque métier sur le marché. La politique de rémunération du Groupe vise à être équitable et compétitive, mais aussi adaptée aux spécificités locales des pays dans lesquels nos activités s'exercent.

Une grande partie des populations commerciales, mais aussi les cadres dirigeants du Groupe, bénéficient de dispositifs de rémunération variable basés sur des objectifs annuels quantitatifs et qualitatifs. Ces dispositifs de bonus ont d'ailleurs été revus fin 2011, afin d'élargir progressivement le nombre de personnes concernées, tout en renforçant le dispositif d'évaluation de la performance au travers d'une trame commune de fixation et d'évaluation des objectifs annuels.

Fin 2012, plus de 40 % des cadres du Groupe sont éligibles à une rémunération variable.

Des enquêtes de rémunération sont réalisées chaque année pour évaluer la compétitivité des packages de rémunération proposés par le Groupe par rapport à ceux proposés par des entreprises opérant sur les mêmes secteurs d'activité.

Dans chaque pays dans lequel le Groupe implanté, la politique de rémunération mise en œuvre vise à récompenser la performance, tout en s'adaptant au contexte local.

Frais de personnel – charges sociales

Les salaires représentent la part principale de la rémunération du personnel. Le taux de charges sociales ramenées aux salaires et traitements au niveau du Groupe se situe autour de 47 % en 2011.

Ces charges représentent en moyenne 49,6 % de la masse salariale en France métropolitaine. Elles sont très variables d'un pays à l'autre (par exemple 40,3 % en Nouvelle-Calédonie et 32,4 % en Belgique).

En 2012, les frais de personnel pour le groupe ERAMET s'élèvent à 675 millions d'euros, en hausse de 2,43 %. Ils étaient de 659 millions d'euros en 2011, 609 millions d'euros en 2010 et de 580 millions d'euros en 2009.

Le coût moyen du personnel, hors intérimaires, est de 47 029 euros en 2012, en augmentation de 2,24 % par rapport à l'année 2011.

Avantages sociaux

Dans la lignée des accords Groupe relatifs à la prévoyance face aux gros risques et aux aléas de la vie, le groupe ERAMET a souhaité faire bénéficier l'ensemble de ses salariés en France

métropolitaine d'une assurance complémentaire frais de santé. Le 9 juillet 2007, ERAMET et les cinq organisations syndicales représentatives dans le Groupe en France ont signé un accord Groupe frais de santé. Les principes ayant guidé cette négociation sont ceux d'une plus grande cohérence, de responsabilité et de solidarité :

- cohérence entre tous les sites de production d'ERAMET situés en France pour favoriser un sentiment d'équité ;
- responsabilité de l'employeur et du salarié dans leur souci conjoint de protéger la santé de la famille, l'un des biens les plus précieux ;
- solidarité des salariés entre eux et des sites les uns avec les autres.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2008, tous les salariés des sites de production de France métropolitaine sont affiliés au même régime, qui offre des prestations de qualité.

Une nouvelle négociation s'est déroulée avec succès en 2012, et a permis d'harmoniser et d'améliorer le niveau des prestations du régime en France, et de baisser les cotisations pour une partie des salariés.

Ce régime est financé conjointement par le salarié et par les sociétés du groupe ERAMET qui participent à hauteur de 54 % de la cotisation. Il couvre le salarié et les membres de sa famille qui en dépendent.

Les dispositifs de frais de santé, prévoyance et retraite sont régulièrement audités et leurs résultats analysés afin de proposer une couverture optimale aux collaborateurs du Groupe.

Par ailleurs, l'ensemble des engagements de retraite, indemnités de départ, couverture médicale, prévoyance et autres engagements vis-à-vis du personnel actif ou à la retraite, sont provisionnés selon les conventions en vigueur dans chaque pays.

La partie non couverte par les sociétés d'assurance ou les fonds de pension, notamment pour les sociétés américaines et norvégiennes, est également provisionnée (ce sont des régimes à prestations définies en général). Les engagements concernant spécifiquement ces régimes sont situés aux États-Unis (42 %), en Norvège (17 %), en Nouvelle-Calédonie (7 %) et en France (régimes spécifiques très anciens et désormais fermés). Les autres régimes sont des régimes à cotisations définies où les cotisations employeur sont constatées en charges de la période pour laquelle ils sont liés. Les principales hypothèses chiffrées utilisées pour le calcul de ces engagements sont détaillées dans les comptes consolidés.

Enfin, un plan de retraite supplémentaire concernant un groupe de dirigeants est lui aussi entièrement provisionné. La valeur actuarielle estimée pour ce plan pour les actifs au 31 décembre 2012 est de 36,9 millions d'euros.

Actionnariat salarié

Dans le souci de construire une appartenance Groupe partout dans le monde, et de partager la valeur créée, le groupe ERAMET a opté depuis 2009 pour le déploiement de plans d'actions gratuites mondiaux, baptisés EraShare. EraShare est un programme visant à développer l'actionnariat salarié au sein du groupe ERAMET dans

les 20 pays où le Groupe est représenté. Le groupe ERAMET a ainsi mis en œuvre en 2009 un plan démocratique d'attribution gratuite d'actions qui a consisté à attribuer 5 actions gratuites à chacun des salariés du Groupe, et ce quel que soit le pays d'activité, la Branche, le métier ou le niveau de responsabilité. L'Assemblée Générale des actionnaires du 13 mai 2009 a autorisé l'entreprise à mettre en place un plan d'attribution gratuite de 85 000 actions ERAMET pour les 15 000 collaborateurs du Groupe (hors mandataires sociaux).

Depuis juillet 2011 en France et en Italie, et à partir de juillet 2013 dans les autres pays, les salariés bénéficient de tous les droits attachés aux actions ERAMET : droit de vote et droit aux dividendes.

Une brochure d'information sur EraShare a par ailleurs été élaborée dans les neuf langues du Groupe pour accompagner le déploiement mondial du dispositif.

Trois nouveaux plans d'attribution gratuite d'actions ont été mis en œuvre en 2010, 2011 et 2012 sur le même périmètre, et ont permis d'attribuer 2 actions supplémentaires chaque année à plus de 14 000 salariés.

Dispositif d'intéressement du personnel

En France métropolitaine et en Nouvelle-Calédonie, des accords d'intéressement sont négociés et conclus régulièrement avec les partenaires sociaux. Ils complètent, lorsqu'elles existent, les dispositions réglementaires en matière de participation. L'intéressement est versé au personnel ayant plus de trois mois d'ancienneté au 31 décembre avec une répartition pour partie uniforme, et pour partie fonction de la rémunération annuelle brute de référence, et peut représenter jusqu'à 15 % de la masse salariale de la société considérée. Tous les accords d'intéressement des sites français ont été renégociés en 2008 afin de porter le plafond de l'intéressement de 12 à 15 % de la masse salariale.

L'intéressement au titre de l'année 2011, versé en 2012, a permis de distribuer en moyenne 9 % de la masse salariale en France. Ce sont ainsi plus de 7 millions d'euros qui ont été versés aux bénéficiaires.

En Suède, des dispositions équivalentes existent qui sont fondées sur le rapport entre la masse salariale et le résultat.

Plan d'épargne salariale

En France métropolitaine et en Nouvelle-Calédonie les salariés du groupe ERAMET ont la possibilité d'adhérer à un Plan d'Épargne Entreprise afin de se constituer une épargne salariale. Le Plan d'Épargne peut recevoir la prime d'intéressement, la participation aux bénéfices, ainsi que des versements volontaires effectués mensuellement ou ponctuellement par les collaborateurs. Les sociétés du Groupe participent à cette épargne sous la forme d'un abondement aux sommes versées par les salariés. Les modalités de versement de cet abondement sont variables suivant les sociétés.

Le Groupe a engagé en 2009 et 2010 une démarche de centralisation de la tenue des comptes des plans d'épargne, sur appel d'offres, pour améliorer la qualité des services, la logistique et le suivi. Les choix de placement mis à la disposition de nos collaborateurs ont été également refondus et élargis. Le FCPE d'actionnariat salarié est désormais accessible à l'ensemble des collaborateurs du Groupe en France. Et une gamme de FCPE diversifiés réservés aux collaborateurs du Groupe a été développée sur la base de l'existant, en multigestion, avec une société de gestion indépendante et déployée dans le Groupe. En parallèle de ces travaux, le Groupe a mené un travail de conception et de déploiement d'une solution de retraite collective de type PERCO, menée avec les partenaires sociaux, qui a évidemment bénéficié des progrès logistiques et de gestion financière accomplis sur les plans d'épargne du Groupe.

Au 31 décembre 2012, 6 310 salariés et anciens salariés d'ERAMET en France adhèrent à un Plan d'Épargne Salarial, pour un actif total qui représente environ 62 millions d'euros, soit environ 9 800 euros par épargnant. Les sociétés françaises du Groupe ont versé en 2011 plus de 2,1 millions d'euros d'abondement sur le PEG et le PERCO.

5.9.4. Un dialogue social riche et constructif

Au niveau Corporate, le groupe ERAMET anime deux institutions représentatives du personnel :

- Le Comité de Groupe qui réunit une fois par an les trente-deux délégués des sociétés du périmètre du droit social français et par extension du droit social néo-calédonien. En 2012, la Direction et l'ensemble des organisations syndicales représentatives sur ce périmètre ont conclu deux accords majeurs, le premier entérinant la création de l'instance, le second portant sur ses modalités de fonctionnement.
- Le Comité d'Entreprise Européen qui réunit trente-quatre délégués des sociétés installées sur le périmètre européen (France, Belgique et Suède) auxquels s'ajoutent là aussi les représentants néo-calédoniens et norvégiens. Ce Comité se réunit une fois par an et son fonctionnement a été rendu plus fluide par la création d'un bureau restreint dont la fréquence de réunion est plus importante et en étroite contact avec la Direction générale et la Direction des Ressources Humaines par souci d'information et de communication régulière.

Au niveau local, il existe une représentation des salariés dans chacun des pays dans lequel le groupe ERAMET est implanté, à l'exception des pays d'implantation des bureaux d'ERAMET International, où la taille des équipes, souvent inférieure à 10 personnes, n'a pas permis de mettre en place des structures de représentation. Ainsi, plus de 90 % des salariés du Groupe sont représentés au travers de structures de représentation, de dialogue et de concertation équivalentes à des Comités d'entreprises, des CHSCT ou au travers d'organisations syndicales.

5.9.4.1. Un dialogue social nourri par les évolutions du marché et la compétitivité

L'année 2012 a connu, à nouveau, des évolutions très contrastées des marchés de la branche Alliages, ainsi qu'un ralentissement plus marqué sur les périmètres des Branches minières dès le troisième trimestre.

Dans ce contexte :

- Les Directions locales ont maintenu des échanges réguliers et très soutenus avec leurs partenaires sociaux sur la situation économique et son impact sur les résultats. Des négociations sur des plans de départs et sur l'adaptation des organisations de travail ont eu lieu dans certains cas.
- Au niveau central, l'accompagnement de ces dossiers s'est poursuivi au travers d'échanges réguliers de suivi de ces dossiers dans le cadre du Comité de Groupe pour les dossiers français et plus largement avec les membres du bureau du Comité d'Entreprise Européen pour les suivis transnationaux ou hors France.

Les équipes de Direction de la branche Nickel et de la SLN (Nouvelle-Calédonie) ont poursuivi et concrétisé les objectifs d'amélioration de la compétitivité et d'amélioration des conditions de travail et s'inscrivent désormais dans une démarche de progrès continu visant à poursuivre les objectifs de productivité sur le long terme.

Les équipes du Manganèse ont poursuivi leurs réorganisations sur les différents périmètres de leurs activités :

- La *Business Unit* Chimie du manganèse a finalisé sa réorganisation sur le site Belge de Tertre.
- La *Business Unit* Recyclage, confrontée à des difficultés économiques et industrielles a lancé, en concertation avec ses partenaires, une réorganisation de ses activités en France (Valdi).
- La *Business Unit* Minerai et Alliages a finalisé le démarrage de sa nouvelle unité industrielle en Chine (Guillin) et accompagné toute la phase de décroissance des effectifs et de mobilité.

Les équipes des Alliages ont accompagné l'évolution très contrastée des carnets de commandes :

- via le redimensionnement de la taille des équipes sur l'ensemble du périmètre des aciers rapides conventionnels (Suède, Grande-Bretagne et France) ;
- par des mesures de chômage partiel sur les activités orientées outillage et produits conventionnels ;
- par un effort de recrutement conséquent sur les sites dépendant des marchés de l'aéronautique et de l'énergie.

5.9.4.2. Des enjeux salariaux de maintien du pouvoir d'achat

Les enjeux salariaux sont restés le sujet de négociation le plus conséquent dans le Groupe. Plus de 35 négociations portant sur les salaires ont été conduites par les équipes de Direction locales et les organisations syndicales. Ces négociations ont permis de conclure plus de 30 accords de par le monde (Nouvelle-Calédonie, Indonésie, Scandinavie, France, États-Unis, Gabon...).

5.9.4.3. La poursuite du déploiement d'une politique sociale structurante...

Dans la continuité des actions visant à déployer et harmoniser la couverture sociale et l'épargne salariale, les négociations 2012 avec les partenaires sociaux se sont poursuivies et densifiées au niveau Corporate, pour le périmètre métropolitain du Groupe.

Ainsi, ont été conclus sur le périmètre métropolitain du Groupe :

- un accord portant harmonisation des régimes de frais de santé ;
- six accords portant sur l'égalité hommes – femmes ;
- deux accords d'intéressement et des avenants portant harmonisation du critère Groupe pour chaque accord métropolitain en vigueur ;
- plusieurs avenants améliorant ou maintenant les niveaux d'abondement de l'entreprise aux Plans d'Épargne Entreprise ;
- ces nouvelles dispositions viennent s'ajouter aux actions en cours sur la prévention des risques psychosociaux, du plan d'action senior et du plan d'action sur la prévention de la pénibilité.

À l'international, les équipes ont également abordé et conclu des accords portant :

- sur l'organisation, le temps et les conditions de travail (Suède, Norvège, Royaume-Uni...);
- sur la couverture sociale (frais de santé et/ou prévoyance) sur le site de Baltimore et en Corée.

Dans l'ensemble du Groupe, ce sont ainsi plus de 140 négociations qui ont été conduites en 2012 dont la plupart ont abouti à un accord.

5.9.4.4. ... et de formation des élus

Enfin, les différentes entités du Groupe ont accompagné la formation de leurs élus, dans le cadre de leur prise de mandat, sur des formations économiques mais aussi en préparation des négociations.

5.9.5. Formation

ERAMET accorde une attention toute particulière au développement de ses collaborateurs, érigeant le respect et le **développement des personnes** comme la 4^e valeur du Groupe.

Intégrer, améliorer notre savoir-faire, sensibiliser sur des risques spécifiques, partager l'expérience et nos bonnes pratiques, développer la transversalité au niveau du Groupe, favoriser le déploiement de nos méthodes managériales, affirmer davantage notre expertise et notre leadership technique, tels sont les enjeux des programmes de formation et de l'effort de formation engagé par le Groupe chaque année, sur l'ensemble de ses sites et implantations.

Dans le domaine de la formation professionnelle de ses collaborateurs, le groupe ERAMET accorde la priorité aux formations relatives d'une part à la sécurité et d'autre part au développement

des compétences techniques visant à apporter notamment une meilleure maîtrise des procédés et de leur environnement.

En 2012, IMaGE (l'Institut du Management du groupe ERAMET) a dispensé plus de 2 237 jours de formation. Près de 1 230 personnes ont en effet suivi ces différents programmes en 2012. Cet institut propose désormais un corpus de plusieurs formations destinées à intégrer et développer l'encadrement.

Il fait suite à la mise en place de l'AMI (*Alloys Management Institute*) au sein de la branche Alliages.

IMaGE propose à la fois des **parcours d'intégration** au Groupe mais également **des parcours de développement managérial**.

Des programmes destinés à améliorer les compétences managériales de l'encadrement ont été conçus et largement déployés en 2012. On notera notamment deux programmes de formation de deux fois deux jours sur les « fondamentaux du management » et le « pilotage par la performance ». Ces programmes ont été déployés en Nouvelle-Calédonie auprès de près de 120 membres de l'encadrement dans le cadre d'un programme global de formation. Une session pilote du même programme a également été organisée en Chine à Chongzhuo. On soulignera également la création d'un nouveau module destiné aussi bien aux Responsables Ressources Humaines qu'aux Managers consacré au recrutement aussi bien externe qu'interne. Ce programme permet notamment d'accompagner le nouveau module du SIRH (Talent@Work) dédié au recrutement et à la mobilité interne, mais promeut des pratiques objectives de sélection, de *feed-back* aux candidats en attirant l'attention des participants sur l'importance de la non-discrimination.

Les Journées Rencontres ERAMET (*ERAMET Discovery Days*) ont comme chaque année rassemblé près de deux cents participants du monde entier ayant rejoint le Groupe cette année ou souhaitant renforcer sa connaissance sur l'organisation du Groupe, ses grands projets et sa stratégie.

Le programme *ERAMET Leaders Program* a rassemblé pour sa 9^e promotion plus de 20 cadres et managers du Groupe pendant une semaine, ce qui porte à 179 le nombre de cadres ayant participé à ce programme depuis 2006, permettant à ceux-ci de se constituer un réseau, d'améliorer leur connaissance du Groupe, d'échanger avec les dirigeants sur les axes stratégiques de développement...

Un programme de développement pour les cadres exécutifs du Groupe a été proposé pour la première fois cette année. *ERAMET Executive Development Program* est un programme dispensé en anglais de douze jours (cinq jours d'apports académiques en France et sept jours de *Learning Trip* en Inde) développé en partenariat avec Duke Corporate Education, destiné à renforcer le leadership des participants et les préparer à leur évolution au sein du Groupe. La 2^e promotion s'est réunie à Paris début novembre 2012 pour le *Kick Off Meeting*. En provenance de six pays d'implantations du Groupe, 20 cadres dirigeants d'ERAMET bénéficieront donc de ce programme début 2013.

Dans le cadre du **Programme Leaders**, des sessions de formation d'une journée sont déployées dans le cadre de IMaGE ou AMI, sur l'introduction à la **culture de gestion de projet** permettant ainsi de partager un référentiel et un vocabulaire commun autour des principaux concepts de l'organisation en mode projet. Ce programme sera complété dès 2013 par un nouveau module consacré à la Gestion de Projet qui permettra d'appréhender les outils de la gestion de projet. Le pilote de ce second module a été réalisé fin 2012.

De la même façon, une journée de **sensibilisation au benchmarking** a été conçue et déployée depuis 2011. Un module consacré à l'interview d'experts dans le cadre du **Knowledge Management** est aussi disponible et un module destiné aux outils de l'**Amélioration Continue** est en préparation.

Le Groupe a consacré une attention particulière à la sensibilisation des équipes aux risques psychosociaux dans le cadre du Programme Zéphyr.

À noter la poursuite des « Mardis de la Formation » sur Paris, permettant aux salariés des différentes divisions de s'inscrire à des modules courts de trois heures dédiés à un thème spécifique relevant des Ateliers de la bureautique ou des Ateliers de la communication interpersonnelle.

Enfin, un effort significatif de formation a été réalisé en 2012 pour accompagner le déploiement du projet informatique Spring.

Plus spécifiquement au sein de la branche Alliages, l'AMI (*Alloys Management Institute*) propose des parcours de formation spécifiques aux managers de la branche Alliages afin de faire face à l'évolution des différents métiers, en lien avec les enjeux technologiques, économiques et environnementaux mais aussi avec ses ambitions de développement.

À ce titre et dans le cadre d'un accompagnement dans leur prise de responsabilité, plus de 9 500 heures ont été dispensées en 2012 (parcours d'intégration, fondamentaux du management, développement personnel et gestion du temps) à notre encadrement.

Parallèlement, la branche Alliages propose des parcours de formation « métiers » adaptés à chaque catégorie socioprofessionnelle, à chaque type de poste et à chaque niveau d'expérience et d'expertise. Ceci en associant dans chaque cursus des formations à la santé, à la sécurité et à la maîtrise des risques. Au total 650 personnes auront bénéficié de ces parcours de formation en 2012.

Au global en 2012, les salariés du groupe ERAMET ont ainsi bénéficié de plus de 393 166 heures de formation, montant stable par rapport à 2011, soit environ 27,4 heures par salarié pour l'année. En France, les dépenses de formation en 2012 ont représenté en moyenne 3 % de la masse salariale. Elles représentent plus de 6 % de la masse salariale en Nouvelle-Calédonie, 2 % au Gabon et entre 1 et 11 % de la masse salariale dans les autres pays dans lequel le Groupe est implanté.

Ce sont ainsi plus de 1 000 salariés, soit 70 % de l'effectif total, qui ont bénéficié d'une action de formation en 2012.

5.9.6. Suivi de la performance

Depuis maintenant plusieurs années, chaque cadre du Groupe bénéficie d'un Entretien Annuel d'appréciation au cours duquel sont évaluées sa performance (atteinte des objectifs fixés pour l'année passée) ainsi que la mise en œuvre des valeurs du groupe ERAMET.

En 2012, ce sont plus de 5 384 collaborateurs, cadres et non-cadres, qui ont ainsi bénéficié d'un entretien annuel d'appréciation. De nombreux sites ont en effet commencé à étendre le bénéfice de ce dispositif à des populations non-cadres.

Depuis la fin 2010, ce support est accessible sur Talent@Work, le Système d'Information Ressources Humaines du Groupe, pour les cadres des sites où l'outil a été déployé.

Le support destiné à l'Entretien Annuel d'Appréciation (EAA) 2012/2013 a été d'ailleurs modifié pour tenir compte de l'évolution des Valeurs du Groupe.

L'utilisation désormais généralisée du formulaire d'EAA dans Talent@Work permet une amélioration sensible en matière d'accès à l'information sur les souhaits de mobilité exprimés, une meilleure prise en compte de ceux-ci dans les gestions de carrières et *people review*, et un suivi optimisé.

Afin de rendre les processus de gestion de carrière plus visibles et efficaces, un groupe de travail a été chargé d'établir une Charte de la Mobilité et du développement qui a été validée en Comex en décembre 2012 et sera diffusée en 2013 accompagnée d'une plaquette de communication en cours de réalisation.

5.10. ATTESTATION DE PRÉSENCE ET RAPPORT D'ASSURANCE MODÉRÉE DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES PORTANT SUR UNE SÉLECTION D'INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Exercice clos le 31 décembre 2012

À l'attention de la Direction Générale du groupe ERAMET

À la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de Commissaire aux comptes du groupe ERAMET, nous vous présentons notre attestation de présence sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce ainsi que notre rapport d'assurance modérée sur une sélection d'entre elles, figurant dans le chapitre 5 du Document de référence et identifiées par le signe (*).

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce (ci-après les « Informations »), établies conformément au référentiel utilisé par ERAMET (le « Référentiel ») et disponible auprès de la Direction de la Communication et du Développement Durable et de la Direction Ressources Humaines.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes professionnelles et les textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du Commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce et du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 (Attestation de présence) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que certaines informations sélectionnées par le groupe ERAMET figurant dans le chapitre 5 du document de référence et identifiées par le signe (*) sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel retenu (Rapport d'assurance modérée).

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en responsabilité sociétale.

1. Attestation de présence

Nous avons conduit les travaux suivants conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France :

- Nous avons comparé les Informations présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce ;
- Nous avons vérifié que les Informations couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, avec les limites précisées dans le chapitre 5 du document de référence ;
- En cas d'omission de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations requises.

2. Rapport d'assurance sur une sélection d'informations sociales et environnementales consolidées identifiées par le signe (*)

Nature et étendue des travaux

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme ISAE 3000 (*International Standard on Assurance Engagements*) et à la doctrine professionnelle applicable en France.

Nous avons mis en œuvre les diligences suivantes conduisant à obtenir une assurance modérée sur le fait que les informations sélectionnées par le Groupe, présentées dans le chapitre 5 du document de référence et identifiées par le signe (*), ne comportent pas d'anomalies significatives de nature à remettre en cause leur sincérité, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux plus étendus.

Nous avons effectué les travaux suivants :

- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa neutralité, sa clarté et sa fiabilité, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- Nous avons vérifié la mise en place au sein du groupe ERAMET d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des informations sélectionnées. Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration de ces informations. Nous avons mené des entretiens auprès des personnes responsables du reporting social et environnemental.
- Concernant les informations quantitatives consolidées sélectionnées ⁽¹⁾ :
 - au niveau de l'entité consolidante et des entités contrôlées, nous avons mis en œuvre des procédures analytiques et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation de ces informations ;
 - au niveau des entités que nous avons sélectionnées en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons :
 - conduit des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et obtenir les informations nous permettant de mener nos vérifications ;
 - mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les informations des pièces justificatives.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les informations sélectionnées par le Groupe Eramet, figurant dans le chapitre 5 du document de référence et identifiées par le signe (*) sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 21 février 2013

L'un des Commissaires aux comptes,

Deloitte & Associés

Alain Penanguer

Associé

(1) Ces Informations sont les suivantes : [La contribution aux données Groupe des entités sélectionnées pour nos travaux représente 28 % de l'effectif total et entre 23 et 76 % pour les données environnementales.] Consommation totale d'énergie ; Émissions de CO₂ liées à l'énergie ; Émissions atmosphériques de poussières totales ; Rejets de DCO dans l'eau ; Quantité de déchets dangereux ; Effectif total inscrit à fin d'exercice (répartition par zone géographique et par branche, par type de contrat, par sexe, par catégorie socioprofessionnelle) ; âge moyen ; ancienneté ; gestion des effectifs (embauches et sorties) ; taux de fréquence et taux de gravité Groupe.

6

ÉTATS FINANCIERS

6.1. Comptes consolidés de l'exercice 2012.....	164
6.1.1. Comptes	164
6.1.2. Notes annexes aux comptes consolidés.....	170
6.1.3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés – Exercice clos le 31 décembre 2012	243
6.2. Comptes sociaux de l'exercice 2012.....	244
6.2.1. Compte de résultat, bilan 2012.....	244
6.2.2. Notes annexes aux comptes sociaux.....	248
6.2.3. Tableau des filiales et participations	267
6.2.4. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	269
6.2.5. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	270
6.2.6. Tableau des résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices.....	272
6.3. Comptes consolidés des exercices 2011 et 2010	273
6.4. Politique de distribution des dividendes	273
6.4.1. Modalités de paiement de dividendes.....	273
6.4.2. Affectation et répartition des résultats (article 24 des statuts).....	273
6.4.3. Politique de distribution de dividendes.....	274
6.5. Honoraires des Commissaires aux comptes.....	274

6.1. COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2012

6.1.1. Comptes

6.1.1.1. État du résultat global

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010
Chiffre d'affaires	23.1	3 447	3 603	3 576
Autres produits	23.2	34	81	31
Coût des produits vendus	-	(2 823)	(2 674)	(2 437)
Frais administratifs et commerciaux	-	(200)	(174)	(155)
Frais de recherche et développement	-	(51)	(47)	(44)
EBITDA	-	407	789	971
Amortissements sur actif immobilisé	24.1	(245)	(230)	(225)
Charges de dépréciation et provisions	24.2	(18)	(5)	(7)
Résultat opérationnel courant	-	144	554	739
Autres produits et charges opérationnels	25	(74)	(63)	(19)
Résultat opérationnel	-	70	491	720
Coût de l'endettement net	26.1	8	22	3
Autres produits et charges financiers	26.2	(8)	8	(15)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	8	-	1	1
Impôts sur les résultats	27	(28)	(219)	(255)
Résultat net de la période	-	42	303	454
• part des participations ne donnant pas le contrôle	15	34	108	126
• part des propriétaires de la société mère	-	8	195	328
Résultat de base par action <i>(en euros)</i>	28	0,31	7,42	12,43
Résultat dilué par action <i>(en euros)</i>		0,31	7,39	12,40
Résultat net de la période	-	42	303	454
Écarts de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère	-	2	7	63
Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers de couverture	-	37	(51)	(20)
Variation de la juste valeur des actifs financiers destinés à la vente	-	6	(10)	3
Impôts sur les résultats	27	(12)	21	6
Autres éléments du résultat global	-	33	(33)	52
• part des participations ne donnant pas le contrôle	15	(4)	4	8
• part des propriétaires de la société mère	-	37	(37)	44
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL	-	75	270	506
• part des participations ne donnant pas le contrôle	-	30	112	134
• part des propriétaires de la société mère	-	45	158	372

6.1.1.2. État de la situation financière

Actif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Goodwills	3	173	210	172
Immobilisations incorporelles	4	717	612	521
Immobilisations corporelles	5	2 454	2 119	1 903
Participations dans les entreprises associées	8	33	23	22
Autres actifs financiers non courants	9 & 10	100	87	86
Impôts différés	19	29	25	30
Autres actifs non courants	12	7	5	5
Actifs non courants	-	3 513	3 081	2 739
Stocks	11	1 038	1 093	996
Clients et autres actifs courants	12	690	664	642
Créances d'impôt exigible	-	38	33	12
Instruments financiers dérivés	22	51	46	128
Autres actifs financiers courants	13	368	473	359
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	621	911	1 227
Actifs courants	-	2 806	3 220	3 364
TOTAL ACTIF	-	6 319	6 301	6 103

Passif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Capital		81	81	81
Primes		373	372	371
Réserve de réévaluation des actifs disponibles à la vente		5	-	7
Réserve de réévaluation des instruments de couverture		4	(24)	10
Écarts de conversion		32	28	24
Autres réserves		2 538	2 579	2 465
Part des propriétaires de la société mère	14	3 033	3 036	2 958
Part des participations ne donnant pas le contrôle	15	818	1 043	1 016
Capitaux propres	-	3 851	4 079	3 974
Engagements liés au personnel	16	131	129	123
Provisions	17	428	379	360
Impôts différés	19	380	406	342
Emprunts – part à plus d'un an	20	311	151	203
Autres passifs non courants	21	28	37	33
Passifs non courants	-	1 278	1 102	1 061
Provisions – part à moins d'un an	17	30	29	29
Emprunts – part à moins d'un an	20	230	80	88
Fournisseurs et autres passifs courants	21	805	833	731
Dettes d'impôt exigible	-	72	77	149
Instruments financiers dérivés	22	53	101	71
Passifs courants	-	1 190	1 120	1 068
TOTAL PASSIF	-	6 319	6 301	6 103

6.1.1.3. État des flux de trésorerie

(en millions d'euros)

	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010
Activités opérationnelles			
Résultat net	42	303	454
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
• Amortissements et provisions	266	245	227
• Instruments financiers	(11)	3	3
• Impôts différés	(41)	86	83
• Résultat sur cessions d'éléments d'actif	2	(2)	4
• Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	-	(1)	(1)
Marge brute d'autofinancement	258	634	770
(Augmentation) ou diminution des stocks	64	(99)	(142)
(Augmentation) ou diminution des créances clients	(2)	33	(82)
Augmentation ou (diminution) des dettes fournisseurs	(79)	56	38
Variation des autres actifs et passifs	57	191	223
Produits d'intérêts reçus	19	21	15
Charges d'intérêts payées	(19)	(19)	(16)
Impôts payés	(81)	(226)	(79)
Variation nette des actifs et passifs courants liés à l'activité	(41)	(43)	(43)
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	217	591	727
Opérations d'investissement			
Acquisition d'immobilisations	(655)	(481)	(314)
Cession d'immobilisations	11	1	8
Subventions d'investissement reçues	-	-	-
(Nouveaux) remboursements de prêts financiers	13	5	(4)
Variation nette des autres actifs financiers courants	105	(115)	46
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	-	-	-
Incidence des variations de périmètre – entrées ⁽¹⁾	(1)	(58)	(15)
Incidence des variations de périmètre – sorties ⁽²⁾	(1)	-	-
Flux de trésorerie nets liés aux opérations d'investissement	(528)	(648)	(279)
Opérations de financement			
Dividendes versés aux actionnaires d'ERAMET	(59)	(92)	(47)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(260)	(94)	(105)
Augmentations de capital	2	1	31
Valeur de cession/(acquisition) des actions propres ⁽³⁾	(1)	(41)	(5)
Changements de pourcentages d'intérêts dans les filiales ⁽⁴⁾	(3)	52	86
Nouveaux emprunts	319	18	400
Remboursements d'emprunts	(5)	(71)	(397)
Variation nette des actifs et passifs courants liés aux financements	32	(2)	-
Flux de trésorerie nets liés aux opérations de financement	25	(229)	(37)
Incidence des variations de cours des devises	(4)	(30)	4
Augmentation (diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(290)	(316)	415
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	911	1 227	812
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	621	911	1 227

Le groupe ERAMET utilise comme indicateur de gestion interne et de performance la notion de trésorerie nette/endettement financier net qui est présentée en note 20.6 :

Trésorerie nette ou (endettement financier net)	448	1 153	1 295
--	------------	--------------	--------------

(1) Les incidences des variations de périmètre – entrées concernent :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010
Intégration de Eralloys Holding A/S & Tinfos A/S	-	-	(2)
• coût d'acquisition	-	-	(2)
• trésorerie acquise	-	-	-
Intégration de Somivab	(1)	-	-
• coût d'acquisition	-	-	-
• trésorerie acquise	(1)	-	-
Intégration de Valdi	-	-	(13)
• coût d'acquisition	-	-	(13)
• trésorerie acquise	-	-	-
Intégration de TiZir Ltd	-	(58)	-
• coût d'acquisition	-	(70)	-
• trésorerie acquise	-	12	-
TOTAL	(1)	(58)	(15)

(2) Les incidences de variations de périmètre – sorties concernent :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010
Heye Erasteel Innovative Materials Ltd	(1)	-	-
TOTAL	(1)	-	-

(3) Les mouvements relatifs aux actions propres comprennent :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010
Acquisitions et cessions – contrat de liquidité	2	(5)	1
Acquisitions et cessions – mandat d'achat	(3)	(36)	(6)
Levées d'options d'achat par les salariés	-	-	-
TOTAL	(1)	(41)	(5)

(4) Les mouvements relatifs aux changements de pourcentages d'intérêts dans les filiales comprennent :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010
Cession 2,17 % des titres Comilog S.A.	-	-	86
Cession 1,37 % des titres Comilog S.A.	-	52	-
Acquisition 15 % des titres Setrag S.A.	(3)	-	-
TOTAL	(3)	52	86

6.1.1.4. État de variations des capitaux propres

(en millions d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves/ actifs disponibles à la vente	Réserves/ instruments de couverture	Écarts de conversion	Autres réserves	Part des propriétaires de la société mère	Part des participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2010	26 369 813	80	341	6	24	(32)	2 116	2 535	970	3 505
Résultat net de la période	-	-	-	-	-	-	328	328	126	454
Écarts de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère	-	-	-	-	-	56	-	56	7	63
Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers de couverture	-	-	-	-	(14)	-	-	(14)	1	(13)
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	2	-	-	-	2	-	2
Autres éléments du résultat global	-	-	-	2	(14)	56	-	44	8	52
Résultat global total	-	-	-	2	(14)	56	328	372	134	506
Dividendes distribués – 1,80 € par action	-	-	-	-	-	-	(47)	(47)	(105)	(152)
Augmentations de capital	143 653	1	30	-	-	-	-	31	-	31
Actions propres	-	-	-	-	-	-	(5)	(5)	-	(5)
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-	5	5	-	5
Changements de pourcentages d'intérêts dans les filiales	-	-	-	-	-	-	67	67	17	84
Autres mouvements	-	-	-	(1)	-	-	1	-	-	-
Total des transactions avec les actionnaires	-	1	30	(1)	-	-	21	51	(88)	(37)
Capitaux propres au 31 décembre 2010	26 513 466	81	371	7	10	24	2 465	2 958	1 016	3 974
Résultat net de la période	-	-	-	-	-	-	195	195	108	303
Écarts de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère	-	-	-	-	-	4	-	4	3	7
Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers de couverture	-	-	-	-	(34)	-	-	(34)	1	(33)
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	(7)	-	-	-	(7)	-	(7)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	(7)	(34)	4	-	(37)	4	(33)
Résultat global total	-	-	-	(7)	(34)	4	195	158	112	270
Dividendes distribués – 3,50 € par action	-	-	-	-	-	-	(92)	(92)	(94)	(186)
Augmentations de capital	5 650	-	1	-	-	-	-	1	-	1
Actions propres	-	-	-	-	-	-	(41)	(41)	-	(41)
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-	12	12	-	12
Changements de pourcentages d'intérêts dans les filiales	-	-	-	-	-	-	41	41	9	50
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	(1)	(1)	-	(1)
Total des transactions avec les actionnaires	-	-	1	-	-	-	(81)	(80)	(85)	(165)
Capitaux propres au 31 décembre 2011	26 519 116	81	372	-	(24)	28	2 579	3 036	1 043	4 079

(en millions d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves/ actifs disponibles à la vente	Réserves/ instruments de couverture	Écarts de conversion	Autres réserves	Part des propriétaires de la société mère	Part des participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
Résultat net de la période	-	-	-	-	-	-	8	8	34	42
Écarts de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère	-	-	-	-	-	4	-	4	(2)	2
Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers de couverture	-	-	-	-	28	-	-	28	(2)	26
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	5	-	-	-	5	-	5
Autres éléments du résultat global	-	-	-	5	28	4	-	37	(4)	33
Résultat global total	-	-	-	5	28	4	8	45	30	75
Dividendes distribués – 2,25 € par action	-	-	-	-	-	-	(59)	(59)	(260)	(319)
Augmentations de capital	24 102	-	1	-	-	-	-	1	1	2
Actions propres	-	-	-	-	-	-	(1)	(1)	-	(1)
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-	14	14	-	14
Changements de pourcentages d'intérêts dans les filiales	-	-	-	-	-	-	(3)	(3)	1	(2)
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	-	-	3	3
Total des transactions avec les actionnaires	-	-	1	-	-	-	(49)	(48)	(255)	(303)
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2012	26 543 218	81	373	5	4	32	2 538	3 033	818	3 851

Les réserves de conversion correspondent aux différences de conversion provenant de la conversion en euros des états financiers des filiales étrangères. Elles intègrent également les variations de juste valeur des couvertures d'investissement net des filiales étrangères (notes 1.5 et 22).

Les primes correspondent essentiellement à des primes d'émission représentant la différence entre la valeur nominale des titres émis (note 14) et le montant des apports en numéraire ou en nature reçus lors de l'émission.

La variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers de couverture porte essentiellement sur la comptabilisation des couvertures de flux de trésorerie en application des normes IAS 32 et IAS 39.

La contrepartie figure dans la rubrique « Instruments financiers de couverture » à l'actif ou au passif suivant qu'il s'agisse de gains ou de pertes de couverture (note 22).

Les réserves dénommées « Instruments financiers de couverture » comprennent la variation cumulée de la part efficace de juste valeur des instruments dérivés relatifs à la couverture des flux futurs de trésorerie liés à des transactions n'ayant pas encore impacté le résultat net de la période (note 22).

Les titres ERAMET autodétenus sont classés dans la rubrique « Autres réserves » et valorisés à leur coût d'achat (note 14) pour un montant de - 54 millions d'euros (identique au 31 décembre 2011).

Les réserves appelées « Actifs disponibles à la vente » incluent les variations cumulées des justes valeurs des obligations classées en « Autres actifs financiers courants » (note 13).

Les « Changements de pourcentages d'intérêts dans les filiales » correspondent, conformément aux normes IFRS 3 révisée et IAS 27 révisée, aux impacts des mouvements de périmètre n'entraînant pas de modification dans le contrôle des filiales concernées. En 2011 et en 2010, ils comprennent exclusivement les cessions de 1,37 % et 2,17 % des titres de Comilog S.A. à l'État gabonais pour respectivement 41 millions d'euros et 67 millions d'euros en part des propriétaires de la société mère et 9 millions d'euros et 17 millions d'euros en part des participations ne donnant pas le contrôle (notes 2 et note 15). En 2012, ils concernent l'acquisition de 15 % des titres de la société concessionnaire du « Transgabonais » Setrag S.A. par Comilog S.A.

6.1.2. Notes annexes aux comptes consolidés

Annexes

ERAMET est une société anonyme de droit français, à Conseil d'administration, régie par les dispositions des articles L. 225-17 et R. 225-1 et suivants du Code de commerce, ainsi que par les dispositions de ses statuts. Conformément à la loi, le contrôle légal de la Société est assuré par deux Commissaires aux comptes titulaires, et deux Commissaires aux comptes suppléants.

Le groupe ERAMET est présent au travers de ses filiales et participations sur les marchés d'extraction minière et de production autour du Nickel et du Manganèse et sur les marchés de production d'alliages sur lesquels il occupe des positions leader.

Une description détaillée des activités du groupe ERAMET est présentée dans la note 1.4 relative à l'information sectorielle.

Les titres de la société ERAMET sont négociés au Service à Règlement Différé (SRD) d'Euronext Paris à compter du 28 mars 2006. Le 2 janvier 2008 ERAMET a rejoint l'indice N100 d'Euronext Paris.

Les états financiers consolidés du groupe ERAMET de la clôture au 31 décembre 2012 ont été examinés par le Comité d'audit du 19 février 2013 et arrêtés par le Conseil d'administration du 21 février 2013. Ils seront présentés pour approbation lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 15 mai 2013.

Note 1. Principes comptables et méthodes d'évaluation	171	Note 19. Impôts différés.....	211
Note 2. Périmètre de consolidation.....	180	Note 20. Emprunts	212
Note 3. Goodwills.....	183	Note 21. Fournisseurs et autres passifs.....	215
Note 4. Immobilisations incorporelles.....	184	Note 22. Gestion des risques et instruments financiers dérivés.....	216
Note 5. Immobilisations corporelles.....	185	Note 23. Chiffre d'affaires et autres produits	230
Note 6. Projets miniers.....	186	Note 24. Amortissements et provisions	230
Note 7. Dépréciation d'actifs.....	187	Note 25. Autres produits et charges opérationnels....	231
Note 8. Participations dans les entreprises associées.....	190	Note 26. Coût de l'endettement net et autres éléments financiers.....	231
Note 9. Titres de participations non consolidés.....	191	Note 27. Impôts sur les résultats	232
Note 10. Autres immobilisations financières	192	Note 28. Résultat par action	234
Note 11. Stocks.....	194	Note 29. Engagements hors bilan.....	235
Note 12. Clients et autres actifs	195	Note 30. Autres engagements	236
Note 13. Autres actifs financiers courants et trésorerie et équivalents de trésorerie	196	Note 31. Transactions avec les parties liées	237
Note 14. Capitaux propres	198	Note 32. Effectif et charges de personnel.....	238
Note 15. Part des participations ne donnant pas le contrôle.....	201	Note 33. Honoraires des Commissaires aux comptes.....	239
Note 16. Engagements liés au personnel	202	Note 34. Autres informations	240
Note 17. Provisions	206	Note 35. Événements postérieurs à la clôture	240
Note 18. Passifs éventuels.....	210	Note 36. Informations sectorielles.....	241

Note 1. Principes comptables et méthodes d'évaluation

1.1. Principes généraux et déclaration de conformité

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers consolidés du groupe ERAMET au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 sont établis en millions d'euros en conformité avec les normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) telles qu'approuvées par l'Union européenne au 31 décembre 2012.

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés annuels sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2011 et disponibles sur le site : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission

Les nouvelles normes et interprétations obligatoires et applicables à compter du 1^{er} janvier 2012 sont :

- l'amendement à IFRS 7 « Instruments financiers – Informations à fournir » applicable au 1^{er} juillet 2011 (1^{er} janvier 2012 pour les sociétés clôturant au 31 décembre).

Ces amendements de normes et interprétations ne trouvent pas à s'appliquer dans le Groupe ou n'ont pas d'impact significatif sur les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2012.

Le groupe ERAMET n'a pas opté pour une application anticipée des normes, interprétations et amendements dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2012, à savoir notamment :

- la norme IAS 19 révisée « Avantages du personnel » applicable au 1^{er} janvier 2013 ;
- la norme IFRS 13 « Évaluation à la juste valeur » applicable au 1^{er} janvier 2013 ;
- l'amendement à la norme IAS 12 « Recouvrement des actifs sous-jacents » applicable au 1^{er} janvier 2013 ;
- l'interprétation IFRIC 20 « Frais de découverte engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert » applicable au 1^{er} janvier 2013 ;
- la norme IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises » applicable au 1^{er} janvier 2014 ;
- la norme IFRS 10 « États financiers consolidés » applicable au 1^{er} janvier 2014 ;
- la norme IFRS 11 « Accords conjoints » applicable au 1^{er} janvier 2014 ;
- la norme IFRS 12 « Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités » applicable au 1^{er} janvier 2014.

Les normes non encore endossées par l'Union européenne :

- la norme IFRS 9 sur les instruments financiers applicable au 1^{er} janvier 2015.

Les impacts potentiels pour le groupe ERAMET d'une application de ces évolutions normatives sur les états financiers consolidés sont :

- la norme IAS 19 révisée : le montant de la provision inscrite au passif de la situation financière augmenterait en contrepartie des capitaux propres des montants (avant impôts) des écarts

actuariels et des services passés non reconnus pour 63 millions d'euros (65 millions d'euros au 31 décembre 2011) (note 16) ;

- la norme IFRS 11 : les sociétés intégrées proportionnellement (note 2) dans les présents états financiers seront consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les autres normes et interprétations n'ont pas d'impacts significatifs sur les états financiers consolidés d'ERAMET.

1.1.1. Recours à des estimations et au jugement

Pour établir ses comptes conformément aux normes IFRS, le groupe ERAMET doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe.

Le groupe ERAMET revoit ses estimations et appréciations de manière régulière afin de prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

Les principaux postes concernés par les changements d'estimation sont les tests de pertes de valeurs, les provisions relatives aux avantages du personnel, les provisions pour remise en état des sites et les impôts différés. En principe le groupe ERAMET ne révisé ses estimations qu'une fois par exercice à chaque clôture annuelle. Toutefois, lorsque des circonstances les rendent nécessaires, de nouvelles estimations peuvent être réalisées lors des clôtures intermédiaires.

Perte de valeur : conformément à la norme IAS 36 – Dépréciations d'actifs, lorsque des événements ou des changements économiques dans les marchés sur lesquels intervient le groupe ERAMET indiquent la naissance d'indices de pertes de valeur de ses goodwill, immobilisations incorporelles et corporelles, ces actifs font l'objet de tests de perte de valeur (une fois par an au minimum pour les goodwill) en vue de déterminer si leur valeur comptable est inférieure à leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de cession et la valeur d'utilité. Dans le cas où le montant de la valeur recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée pour la différence. La valeur d'utilité est déterminée en appliquant la méthode des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation de ces actifs projetés et estimés sur une durée de cinq ans et complétés d'une valeur terminale (note 1.10).

Engagements du personnel : les sociétés du groupe ERAMET offrent à leurs salariés différents avantages à long terme comme les indemnités de fin de carrière, les régimes de retraite ou les régimes de couverture médicale (note 1.17). L'ensemble de ces engagements, conformément à la norme IAS 19 – Avantages du personnel, sont estimés sur la base d'hypothèses telles que les taux d'actualisation, les taux de rendement des placements financiers dédiés à ces régimes, les augmentations de salaires, les taux de rotation du personnel, les tables de mortalité. Le Groupe procède généralement à la mise à jour de ces hypothèses une

fois par an et les dernières hypothèses retenues sont présentées dans la note annexe spécifique (note 16).

Provisions pour remise en état des sites : certaines sociétés du groupe ERAMET doivent répondre à des engagements réglementaires et implicites dans le cadre de la remise en état de leurs sites miniers à la fin du cycle d'exploitation. Ainsi conformément aux normes IAS 16 – Immobilisations corporelles et IAS 37 – Provisions, dès l'ouverture d'un site minier concerné une provision pour remise en état est constituée en contrepartie d'un actif de démantèlement. Ces provisions sont estimées sur la base de flux de trésorerie prévisionnels positionnés par échéance et actualisés en appliquant un taux d'inflation et un taux d'actualisation déterminés à partir des paramètres économiques locaux (note 17.5). En l'absence d'engagements réglementaires et implicites, les sites dont la fin du cycle d'exploitation n'est pas déterminée ne font pas l'objet de provision (note 1.19).

Impôts différés : les impôts différés actifs comptabilisés concernent les différences temporelles déductibles et les déficits fiscaux reportables conformément à la norme IAS 12 – Impôts différés (note 19). Ces impôts différés actifs sont reconnus s'il est probable que le groupe ERAMET disposera de résultats fiscaux futurs suffisants pour utiliser ces différences temporelles et ces déficits fiscaux. L'estimation de la capacité du Groupe à récupérer les impôts différés actifs reconnus repose en particulier sur les prévisions de résultats futurs établis par chaque entité fiscale (note 1.18).

1.1.2. Changements de méthode comptable, erreurs et estimations

Un changement de méthode comptable n'est appliqué que s'il répond aux dispositions d'une norme ou d'une interprétation ou qu'il permet une information plus fiable et plus pertinente. Les changements comptables sont comptabilisés de manière rétrospective, sauf en cas de disposition transitoire spécifique à la norme ou à l'interprétation. Les états financiers affectés par un changement de méthode comptable sont modifiés pour toutes les périodes présentées, comme si la nouvelle méthode avait toujours été appliquée.

Une erreur, lorsqu'elle est découverte et significative, est également ajustée de manière rétrospective.

Les changements d'estimations sont comptabilisés de manière prospective ; ils affectent l'exercice sur lequel ils sont intervenus et le cas échéant, les exercices suivants.

Les changements de méthode comptable, les erreurs et les changements d'estimation intervenus durant l'exercice sont présentés le cas échéant dans une note spécifique.

1.1.3. Actifs et passifs « courants » et « non courants »

La rubrique « courants » intègre les actifs et passifs relevant du cycle d'exploitation, indépendamment de leur échéance, ainsi que les autres actifs et passifs dont l'échéance est inférieure à un an à leur date d'entrée au bilan. Les actifs et passifs « non courants » comprennent les autres actifs et passifs, c'est-à-dire les actifs et passifs à plus d'un an ne relevant pas du cycle d'exploitation.

1.2. Périmètre et méthode de consolidation

Toutes les participations significatives dans lesquelles ERAMET assure le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Celles dans lesquelles ERAMET exerce une influence notable et détient directement ou indirectement plus de 20 % du capital sont mises en équivalence (note 8). Les sociétés contrôlées conjointement (coentreprises) sont consolidées par intégration proportionnelle.

La liste des sociétés consolidées figure dans la note 2. Les transactions entre les sociétés consolidées sont éliminées en consolidation.

1.3. Regroupements d'entreprises

Le Groupe comptabilise les regroupements d'entreprises selon la norme IFRS 3 (acquisitions antérieures au 1^{er} janvier 2010) ou IFRS 3 révisée (acquisitions à compter du 1^{er} janvier 2010). Ainsi, les actifs, les passifs et les passifs éventuels correspondant à une obligation présente d'une entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur et les écarts d'évaluation déterminés sont imputés sur les actifs et les passifs concernés, y compris pour la part des intérêts minoritaires. Toute différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt dans la juste valeur nette des actifs, passifs, et passifs éventuels identifiables est comptabilisée à l'actif de l'état de la situation financière dans la rubrique « goodwill » (note 1.6).

Lorsque le groupe ERAMET procède à l'acquisition des actifs et des passifs auprès des participations ne donnant pas le contrôle d'une société déjà contrôlée, aucun ajustement complémentaire lié à la juste valeur n'est constaté et l'écart entre le coût d'acquisition et la valeur comptable de l'actif net acquis est comptabilisé en capitaux propres (note 1.6).

1.4. Secteurs opérationnels

Conformément à la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information sectorielle présentée est établie sur la base des données de gestion internes utilisées pour l'analyse de la performance des activités et l'allocation des ressources par le Comité Exécutif qui forme le principal organe de décision opérationnel du Groupe.

Un secteur opérationnel est une composante distincte du Groupe qui est engagée dans la fourniture de produits ou services distincts et qui est exposée à des risques et une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs opérationnels.

Chaque secteur opérationnel fait l'objet d'un suivi individuel en termes de reporting interne, selon des indicateurs de performance communs à l'ensemble des secteurs. Les données de gestion utilisées pour évaluer la performance d'un secteur sont établies conformément aux principes IFRS appliqués par le Groupe pour ses états financiers consolidés.

Les secteurs présentés au titre de l'information sectorielle sont des secteurs opérationnels ou des regroupements de secteurs opérationnels similaires. Il s'agit des branches Nickel, Manganèse et Alliages :

- la branche Nickel comprenant les filiales d'extraction minière, de production et de commercialisation autour du nickel et de ses applications dérivées (ferromanganèse, nickel haute pureté, sel de cobalt et de nickel, poudres de cobalt et de tungstène) ;
- la branche Manganèse comprenant les filiales d'extraction minière, de production et de commercialisation d'alliages de manganèse (ferromanganèse, silicomanganèse et alliages affinés) et de dérivés chimiques du manganèse (oxydes, sulfate, chlorure). La branche Manganèse comprend également les filiales de services à l'industrie dans les domaines de la récupération et le recyclage des métaux contenus dans les catalyseurs pétroliers, les piles électriques et les solutions acides issues de l'industrie électronique ;
- la branche Alliages comprenant les filiales de production et de commercialisation d'aciers spéciaux à hautes performances, de superalliages, de pièces pré usinées à partir de ces matériaux ou d'aluminium et de titane.

La partie « Holding et éliminations » comprend les services centraux du Groupe ainsi que les sociétés financières Metal Securities (gestion de trésorerie) et Metal Currencies (gestion des risques de change) et la société captive de réassurance Eras S.A. Les relations commerciales entre les Branches sont peu significatives et les principales relations concernent essentiellement la facturation de *management fees* et des opérations financières.

Les autres relations concernent la société de réassurance Eras S.A. et les sociétés financières Metal Securities et Metal Currencies, toutes les trois consolidées par intégration globale au niveau de la branche Holding (note 2) :

- Eras S.A. est une société captive de réassurance qui intervient en première ligne sur certains programmes de réassurance ;
- Metal Securities est une société financière chargée de collecter la trésorerie des filiales pour en optimiser les placements auprès d'organismes financiers extérieurs au Groupe ;
- Metal Currencies est une société financière chargée d'assurer la gestion des risques de change du Groupe.

1.5. Conversion des opérations et des états financiers libellés en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont converties aux taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les dettes et créances en monnaies étrangères sont valorisées aux taux de change de clôture au titre de la norme IAS 21 – Conversion monétaire. Les écarts de conversion issus de cette conversion sont comptabilisés dans le résultat net de la période (notes 1.24 et 1.25), à l'exception de ceux concernant les prêts et emprunts entre des sociétés du Groupe considérés comme partie intégrante de l'investissement net dans une filiale étrangère. Ces derniers sont comptabilisés directement en capitaux propres sur la rubrique « écarts de conversion » et rattachés à la filiale étrangère.

Les comptes des entités étrangères, dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, sont convertis pour les comptes de l'état de la

situation financière sur la base des cours officiels de change de fin d'exercice, à l'exception des capitaux propres pour lesquels les cours historiques sont appliqués. Les postes de l'état du résultat global et de l'état des flux de trésorerie sont convertis aux cours moyens de la période. Les goodwill provenant d'une acquisition sont considérés comme des éléments de l'entité acquise et sont donc exprimés dans sa monnaie fonctionnelle ; ils sont donc convertis comme les autres éléments de l'état de la situation financière. Les écarts de conversion dus aux fluctuations des taux de change utilisés pour convertir les capitaux propres ainsi que le résultat global total sont affectés aux réserves. Les écarts de conversion sont portés en variation des capitaux propres et répartis entre la part du Groupe et les intérêts minoritaires. Lors de la sortie du périmètre de consolidation d'une filiale étrangère, le montant cumulé des écarts de conversion est comptabilisé dans le résultat net de la période au niveau de la rubrique « Autres produits et charges financiers » (note 26.2).

1.6. Goodwills

Le coût d'un regroupement d'entreprises constaté à l'occasion d'une prise de participation est affecté à la juste valeur des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables de la société acquise. La partie résiduelle non affectée est portée à l'actif de l'état de la situation financière sous la rubrique « goodwill ». Les goodwill ainsi constatés sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (UGT) concernées. Les goodwill ne sont pas amortis conformément aux normes IFRS 3 (acquisitions antérieures au 1^{er} janvier 2010) et IFRS 3 révisée (acquisitions à compter du 1^{er} janvier 2010), mais font l'objet d'un examen pour détecter une éventuelle perte de valeur (note 1.10). Les goodwill font l'objet d'un test de perte de valeur au minimum une fois par an lors des clôtures annuelles. Ces pertes de valeurs ne sont pas réversibles.

Si la part d'intérêt dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables excède le coût d'un regroupement d'entreprises, l'identification et l'évaluation des éléments acquis sont réestimées et tout excédent subsistant (goodwill négatif nommé badwill) est comptabilisé directement en résultat net de la période au niveau de la rubrique « Autres produits et charges opérationnels » (note 25).

Depuis le 1^{er} janvier 2010, les acquisitions complémentaires de participation dans une société déjà contrôlée se traduisent par la comptabilisation en capitaux propres de la différence entre le prix d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires reçus.

Les goodwill liés aux entreprises associées sont comptabilisés en participations dans les entreprises associées (note 8).

1.7. Immobilisations incorporelles

1.7.1. Dépenses de géologie

Les dépenses de géologie, d'exploration ou de prospection et de recherches minières, engagées au préalable à l'exploitation sont immobilisées et comptabilisées en immobilisations incorporelles dans la rubrique « autres immobilisations incorporelles » conformément à la norme IFRS 6 (note 4). Les dépenses de géologie engagées quant à elles sur les sites miniers déjà en exploitation sont comptabilisées au compte de résultat au niveau de la rubrique « frais de recherche et de développement » (note 1.24). Les

droits acquittés pour la prospection ou l'exploration minière sont, conformément à la norme IFRS 6 – Prospection et évaluation de ressources minérales, immobilisés et comptabilisés en immobilisations incorporelles (note 4). Ils sont évalués au coût d'acquisition diminué de l'amortissement et des éventuelles pertes de valeur.

1.7.2. Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût d'acquisition et amorties linéairement ou en fonction des unités d'œuvre au niveau du résultat opérationnel courant (note 24.1).

Les montants immobilisés au titre du domaine minier concernent les apports partiels d'actifs ou les acquisitions de permis réalisés depuis 1974. L'amortissement du domaine minier est, selon les spécificités de l'exploitation, fonction de la production annuelle rapportée aux réserves estimées ou de la durée de concession (note 4).

Les logiciels informatiques sont amortis sur des durées variables n'excédant pas cinq ans.

Les immobilisations incorporelles sont affectées à des unités génératrices de trésorerie (UGT) (note 1.10). Lorsque la valeur nette comptable d'une immobilisation incorporelle est supérieure à sa valeur recouvrable, une perte de valeur est constatée (note 1.10).

1.8. Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement comprennent les dépenses des activités scientifiques et techniques nécessaires pour assurer le développement et la mise en œuvre de nouveaux procédés de fabrication ou l'amélioration de procédés existants.

Les frais de développement sont immobilisés dès lors qu'ils répondent aux critères restrictifs de la norme IAS 38 – Immobilisations incorporelles, à savoir si et seulement si :

- la faisabilité technique et industrielle du projet est prouvée ;
- il existe une intention de terminer le projet et d'utiliser les résultats issus du projet ;
- le projet est clairement identifié et les coûts attribués sont individualisés et suivis de façon fiable ;
- la probabilité d'obtenir des avantages économiques futurs est démontrée ;
- les ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle sont disponibles.

Tous les autres frais de recherche qui ne répondent pas aux critères définis par la norme IAS 38 – Immobilisations incorporelles sont pris en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont constatés (notes 1.24 et 4).

1.9. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent dans l'état de la situation financière, à leur coût d'acquisition ou de fabrication (note 5). Les immobilisations corporelles sont amorties de façon linéaire sur les durées de vie ou d'utilité estimées en fonction de leurs composants au niveau du résultat opérationnel courant (note 1.24).

À titre d'indication :

■ Constructions	entre 10 et 50 ans
■ Installations industrielles et minières	entre 5 et 50 ans
■ Autres immobilisations incorporelles	entre 2 et 10 ans

Les terrains ne sont pas amortis.

Les subventions d'équipement sont comptabilisées en déduction de la valeur brute des immobilisations concernées. Les pièces de rechange à caractère d'immobilisations sont immobilisées et amorties dès leur utilisation effective. Les outillages fabriqués spécifiquement pour certains clients sont immobilisés et amortis sur leur durée probable d'utilisation. Les grosses réparations sont considérées comme un composant de l'immobilisation. Les coûts d'emprunts qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'un actif sont incorporés au coût de l'actif lorsqu'ils sont significatifs.

Une provision est constituée lors du démarrage de l'exploitation pour la remise en état des sites miniers en contrepartie d'une composante de l'immobilisation corporelle amortie linéairement au cours de l'exploitation de la mine.

Les dépenses de décapage des sites miniers sont enregistrées en immobilisations corporelles et amorties en fonction des tonnages extraits (note 5).

Les contrats de location transférant au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété (location – financement) sont comptabilisés en immobilisations en contrepartie d'une dette financière (note 18). Ces immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité attendue sur la même base que les actifs détenus ou, lorsqu'elle est plus courte, sur la durée du contrat de location correspondant. De même, les autres contrats, essentiellement de sous-traitance incluant l'utilisation d'un actif spécifique et le droit d'utilisation de l'actif, sont requalifiés le cas échéant en contrats de location au regard de l'interprétation IFRIC 4 – Droits d'utilisations d'actifs : conditions permettant de déterminer si un accord détient une location et conformément à la norme IAS 17 – Contrats de location.

Tous les actifs corporels ont été alloués à des unités génératrices de trésorerie (UGT) (note 1.10). Lorsque la valeur nette comptable d'une immobilisation corporelle est supérieure à sa valeur recouvrable, une perte de valeur est constatée (note 1.10).

1.10. Dépréciation des actifs

Conformément à la norme IAS 36 – Dépréciations d'actifs, des tests de dépréciation sont réalisés, pour les goodwill et les actifs incorporels à durée de vie indéfinie, de façon systématique au moins une fois par an lors du processus de clôture annuelle ou dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur.

Pour les immobilisations incorporelles et corporelles à durée de vie définie, des tests de dépréciation sont effectués lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur comptable des actifs à leur valeur recouvrable.

Les pertes de valeurs sont constatées pour la différence entre la valeur recouvrable et la valeur nette comptable et sont comptabilisées dans le résultat net de la période dans la rubrique « Autres produits et charges opérationnels » (note 25). La valeur

recouvrable est définie comme la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de cession et de la valeur d'utilité. La juste valeur correspond à la valeur de revente qui est déterminée, le cas échéant, par référence à des transactions similaires récentes ou à des évaluations réalisées par des experts indépendants dans une perspective de cession.

Pour déterminer la valeur d'utilité, le Groupe utilise la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs générés par l'utilisation des actifs. Les données utilisées pour l'établissement des flux de trésorerie prévisionnels actualisés proviennent des budgets annuels et plans pluriannuels réalisés par le management des secteurs d'activité concernés. Ces plans résultent de projections à cinq ans auxquelles s'ajoute une valeur terminale correspondant à la capitalisation à l'infini des flux de trésorerie déterminée principalement à partir de la dernière année du plan. Le taux d'actualisation, avant impôts, retenu pour déterminer la valeur d'utilité est le coût moyen pondéré du capital du Groupe qui est égal à 11,5 % pour les activités minières et 10 % pour les activités métallurgiques (contre respectivement 11,5 % et 10,5 % auparavant).

Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau d'unités génératrices de trésorerie (UGT). Tous les actifs incorporels, y compris les goodwill et les actifs corporels ont été alloués à des unités génératrices de trésorerie (UGT). Les unités génératrices de trésorerie (UGT) sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des flux de trésorerie indépendants. Le groupe ERAMET a déterminé ses unités génératrices de trésorerie (UGT) au regard de ses différents sites de production des trois grandes activités : nickel, manganèse et alliages (note 7).

1.11. Autres actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers non courants regroupent les actifs financiers disponibles à la vente (notes 1.11.1 et 9) et les autres immobilisations financières (notes 1.11.2 et 10).

1.11.1. Actifs financiers disponibles à la vente

Ces actifs comprennent essentiellement les titres de participations non consolidées (note 8) et sont évalués à leur juste valeur. Les participations dans les sociétés non consolidées sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations pour pertes de valeur. Lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur significative ou durable de ces titres, la perte de valeur est comptabilisée dans le résultat net de la période au niveau de la rubrique « autres produits et charges financières » (note 26.2).

Les autres titres de participations sont considérés comme des actifs disponibles à la vente et sont comptabilisés à la juste valeur. Ces titres correspondent aux participations dans lesquelles le Groupe n'exerce ni contrôle ni influence notable.

La juste valeur est évaluée en fonction du cours coté, ou s'il n'est pas disponible, par la méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs, ou à défaut une autre méthode appropriée.

1.11.2. Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières (note 10) correspondent aux prêts ou aux comptes courants financiers accordés à des sociétés non consolidées. Elles sont initialement enregistrées à

leur juste valeur augmentée des frais d'acquisition et évaluées à chaque clôture à leur coût amorti selon la méthode du taux effectif d'intérêt (définition note 1.14), sous déduction de dépréciations pour pertes de valeur éventuellement constituées en contrepartie du résultat de la période dans la rubrique « autres produits et charges financiers » (note 26.2).

Les actifs financiers tels que définis dans la norme IFRS 7 – Instruments financiers sont décomptabilisés dès lors que le Groupe n'attend plus de flux de trésorerie futurs et que tous les risques et les avantages rattachés à ces actifs sont transférés.

1.12. Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et de passifs directement liés, est considéré comme détenu en vue de la vente lorsque sa valeur comptable sera recouvrée par l'intermédiaire d'une vente et non d'une utilisation continue et il doit être immédiatement disponible et sa vente hautement probable. Quand plusieurs actifs sont destinés à être cédés lors d'une transaction unique, on considère le groupe d'actifs dans son ensemble incluant les passifs s'y rattachant. Les actifs détenus en vue de la vente ainsi déterminée sont évalués au plus bas de la valeur comptable et de la juste valeur nette des coûts de cession. Les immobilisations incorporelles et corporelles classées comme détenues en vue de la vente ne sont plus amorties.

Une activité abandonnée est définie comme une activité significative du Groupe faisant l'objet d'une cession ou d'un classement en actif détenu en vue de la vente. Les actifs et les passifs rattachés à cette activité sont regroupés sur une rubrique spécifique dans les états financiers consolidés du Groupe.

À chaque clôture, la valeur des actifs détenus en vue de la vente est revue pour tenir compte des ajustements éventuels de leur juste valeur nette des coûts de cession.

1.13. Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du C.U.M.P. (Coût Unitaire Moyen Pondéré) dans les activités industrielles de la branche Alliages et du P.E.P.S. (Premier Entré Premier Sorti) dans les activités industrielles et minières des branches Nickel et Manganèse.

Les stocks sont évalués au prix de revient incorporant les seuls coûts de production sans toutefois excéder la valeur de réalisation. Les coûts de sous-activité sont éliminés de la valorisation des stocks de fin d'exercice.

Les matières premières sont dépréciées lorsque la valeur nette de réalisation est inférieure au coût d'entrée en stock. Les matières consommables sont dépréciées en totalité lorsque les quantités sont en stock sur une durée plus longue que la consommation estimée. La dépréciation des pièces détachées non immobilisées est calculée en fonction de leur consommation dans l'année. Les stocks de pièces détachées excédant la consommation d'une année sont dépréciés en totalité. Pour les produits en-cours, intermédiaires et finis en stock depuis plus d'un an, application de la méthode prospective avec utilisation du carnet de commande et validation commerciale des réalisations dans un délai d'un an ; les produits en « sur-stock » sont dépréciés en totalité.

Les coûts fixes de production liés à une sous-activité constatée ou planifiée ne sont pas incorporés dans la valorisation des stocks, et constituent des charges opérationnelles courantes de la période au cours de laquelle elles sont encourues. La sous-activité est déterminée lorsque le volume réel de production est inférieur à 10 % du volume normal de production (ou capacité normative).

1.14. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées pour leur comptabilisation initiale à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction puis évaluées à chaque clôture au coût amorti déterminé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif correspond au taux qui actualise précisément les flux de trésorerie futurs estimés. Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont revalorisées au cours du dernier jour de l'exercice. Les écarts de change dégagés sont comptabilisés en résultat dans le compte « différences de change » au niveau du résultat opérationnel courant ou du coût de l'endettement net en fonction de la nature des créances et des dettes.

Une créance fait l'objet d'une dépréciation dès lors qu'il est plus que probable que son recouvrement ne sera pas effectué et qu'il est possible d'évaluer raisonnablement le montant de la dépréciation sur la base de l'historique des pertes sur créances, de l'antériorité et d'une estimation des risques. Cette dépréciation dont la contrepartie est constatée dans le résultat net de la période au niveau du « résultat opérationnel courant » (note 23) vient en diminution de la valeur nominale.

Les créances cédées dans le cadre de contrats de titrisation sont déconsolidées du bilan conformément à la norme IAS 39 – Instruments financiers lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie futurs et que la quasi-totalité des risques et avantages attachés à ces créances a été transférée au cessionnaire. Lorsque des risques sont conservés, et qu'ils ne remettent pas en cause la déconsolidation des créances, ils sont maintenus au bilan et comptabilisés en autres créances d'exploitation ainsi que les dépôts de garantie associés (note 12).

Les cessions avec recours contre le cédant en cas de défaut de paiement du débiteur ne permettent pas la déconsolidation des créances cédées et sont donc maintenues dans le bilan.

1.15. Autres actifs financiers courants

Ces actifs sont principalement composés de titres (note 13.1) qui ne répondent pas aux critères d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7. Ces titres sont évalués à leur juste valeur lors de leur première comptabilisation. La juste valeur correspond à la valeur boursière pour les titres cotés, et, pour les titres non cotés, à des estimations réalisées à partir de critères financiers spécifiques à la situation particulière de chaque titre (transactions similaires ou valeur actualisée des flux futurs de trésorerie). Les variations de juste valeur de ces actifs sont constatées en capitaux propres recyclables dans la rubrique « Variation de la juste valeur des actifs financiers destinés à la vente ». Lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur significative ou durable de ces titres, la perte cumulée précédemment comptabilisée en capitaux propres est recyclée dans le résultat net de la période au niveau de la rubrique « Autres produits et charges financières » (note 26.2).

1.16. Trésorerie et équivalent de trésorerie

La trésorerie comprend les fonds de caisse et les dépôts à vue à l'exclusion des découverts bancaires qui figurent dans les passifs financiers. Les équivalents de trésorerie qui correspondent à des valeurs mobilières de placement sont constitués de placements détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie court terme et ils ne sont pas considérés comme détenus jusqu'à leur échéance.

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites dans l'état de la situation financière à leur juste valeur conformément à la norme IAS 39 – Instruments financiers. Pour qu'elles soient considérées comme un équivalent de trésorerie, elles doivent être facilement convertibles en trésorerie et soumises à un risque négligeable de changement de valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans le résultat net de la période dans la rubrique « coût de l'endettement net » (note 26.1).

1.17. Engagements liés au personnel

Les régimes à cotisations définies : pour les régimes à cotisations définies accordés, les cotisations de l'employeur sont constatées en charges de la période à laquelle elles sont rattachées.

Les régimes à prestations définies : les sociétés du groupe ERAMET offrent à leurs employés différents avantages à long terme tels que des indemnités de fin de carrière ou tout autre avantage complémentaire postérieur à l'emploi (régime de retraite ou régime de couverture maladie). Les caractéristiques de ces dispositifs varient selon les lois et réglementations en vigueur dans chaque pays et/ou chaque filiale.

Dans certaines sociétés, ces engagements sont couverts pour tout ou partie par des contrats souscrits auprès de compagnies d'assurance ou de fonds de pension. Dans ce cas, les engagements et les actifs en couverture sont évalués de manière indépendante. Les régimes à prestations définies sont évalués selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. La provision comptabilisée au titre des régimes à prestations définies de retraite représente la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies ajustée des gains et pertes actuariels non comptabilisés et des coûts des services passés non comptabilisés et diminuée de la juste valeur des actifs de régime.

Des écarts actuariels se créent lorsque les estimations diffèrent de la réalité (par exemple sur la valeur attendue des actifs de régime par rapport à la valeur réelle à la clôture) ou lorsqu'il y a des modifications des hypothèses actuarielles (par exemple le taux d'actualisation).

Dans le cas d'avantages à long terme (du type médailles du travail), les écarts actuariels sont comptabilisés au compte de résultat à chaque clôture. Dans le cas des avantages postérieurs à l'emploi, les écarts actuariels ne sont comptabilisés que s'ils représentent plus de 10 % de la valeur la plus élevée entre la valeur actualisée des engagements et la juste valeur des actifs du régime, cet excédent étant amorti sur l'espérance de durée moyenne de vie active résiduelle des salariés du régime (méthode du « corridor »). Les coûts des modifications de régime sont étalés sur la période restante d'acquisition des droits.

1.18. Impôts différés

Le montant des impôts effectivement dus à la clôture de l'exercice est corrigé des impôts différés, calculés selon la méthode du report variable sur les différences temporelles existant entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales ainsi que sur les retraitements pratiqués en consolidation. Les impôts différés actifs, y compris ceux se rapportant aux déficits reportables, déterminés par entité fiscale, sont constatés dès lors que la probabilité de leur réalisation est établie. Les impôts différés ne sont pas actualisés.

Pour apprécier la probabilité de réalisation de ces actifs, le Groupe se réfère aux éléments suivants :

- prévisions de résultats futurs ;
- pertes exceptionnelles non renouvelées à l'avenir ;
- historique des résultats fiscaux antérieurs ;
- stratégies fiscales.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont inscrits à l'actif ou au passif dans l'état de la situation financière (note 18). Les impôts différés sont considérés comme des éléments non courants et classés comme tels.

Dans l'état de la situation financière, les impôts différés actif et passif sont compensés par entité fiscale, c'est-à-dire par entité juridique ou groupe d'intégration fiscale (note 19).

Les passifs d'impôts différés relatifs aux participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises sont comptabilisés sauf si le Groupe est en mesure de contrôler l'échéance de reversement des différences temporelles rattachées. Les impôts de distribution non récupérables, sur les dividendes prévus au titre du dernier exercice, sont provisionnés.

1.19. Provisions

Elles sont constituées, dès lors que leur montant peut être estimé de manière fiable, pour faire face à l'ensemble des obligations résultant d'événements passés connues à la date de clôture de l'exercice et dont le règlement devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques nécessaire pour éteindre l'obligation.

Les provisions pour remise en état des sites miniers sont constatées lors de l'ouverture des sites miniers.

Les coûts de remise en état sont actualisés sur la durée restant à courir jusqu'à la date prévue de fin d'exploitation de la mine et les effets de la désactualisation sont comptabilisés dans le résultat net de la période au niveau des autres produits et charges financières (note 26.2).

En ce qui concerne les sites industriels, dans la mesure où aucun arrêt d'activité n'est envisagé, aucune provision pour remise en état des sites n'est comptabilisée.

Les coûts des restructurations et des plans sociaux sont provisionnés lorsque ces mesures ont fait l'objet d'un plan détaillé et d'une annonce avant l'arrêté des comptes ou d'un début d'exécution.

1.20. Comptabilisation des instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés dans les états financiers conformément à la norme IAS 39 – Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation.

Risques : le Groupe a recours à des instruments financiers pour couvrir certains risques. Dans le cadre de la gestion du risque de change, le Groupe utilise des contrats de change à terme, des swaps de monnaies étrangères et, dans une moindre mesure, des options de change. Les contrats de change à terme sont comptabilisés comme des couvertures dans la mesure où le Groupe a défini et documenté la relation de couverture et démontré son efficacité. Le risque de taux est géré globalement en utilisant des swaps de taux. Enfin, le Groupe utilise également des *collars* et des swaps dans le cadre de ses couvertures d'achats ou de ventes de matières premières (nickel, fioul, aluminium, électricité).

Évaluation et présentation : les dérivés sont mesurés à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Par la suite, à chaque clôture, la juste valeur des dérivés est réévaluée. La juste valeur des contrats de change à terme est estimée à partir des conditions de marché. La juste valeur des dérivés de taux représente ce que le Groupe recevrait (ou paierait) pour dénouer à la date de clôture les contrats en cours.

La juste valeur des dérivés de matières premières est estimée à partir des conditions de marché. Les dérivés sont présentés dans l'état de la situation financière en actif ou passif (note 22).

Comptabilisation des opérations de couverture : les résultats dégagés sur les instruments de couverture sont comptabilisés de manière symétrique aux résultats dégagés sur les éléments couverts. Toutefois, les effets latents résultant de couvertures économiques mais non qualifiées par les normes de couverture sont inscrits en résultat net de la période.

Le Groupe identifie l'élément de couverture et l'élément couvert dès la mise en place de la couverture et documente formellement cette relation de couverture en identifiant la stratégie de couverture, le risque couvert et la méthode d'évaluation de l'efficacité de la couverture :

- Couverture à la juste valeur : l'élément couvert est réévalué au titre du risque couvert et l'instrument de couverture est évalué et comptabilisé pour sa juste valeur. Les variations de ces deux éléments sont enregistrées simultanément en résultat opérationnel.
- Couverture de flux futurs de trésorerie : l'élément couvert ne fait l'objet d'aucune revalorisation et seul l'instrument de couverture est réévalué à sa juste valeur. En contrepartie de cette réévaluation, la part efficace de variation de juste valeur attribuable au risque couvert est comptabilisée nette d'impôt dans les capitaux propres. Les montants accumulés en capitaux propres sont recyclés dans le résultat net de la période lorsque l'élément couvert impacte ce dernier. La part inefficace est maintenue dans le résultat de la période.

- Couverture d'investissement net dans des filiales étrangères : les instruments dérivés visant à couvrir l'investissement net en devises dans des filiales étrangères sont qualifiés de couverture d'investissement net en devise. Le résultat réalisé sur ces couvertures, ainsi que les variations de juste valeur (en dehors de la valeur temps) sont enregistrés en écarts de conversion dans les capitaux propres, et recyclés en résultat lors de la cession de la filiale.
- Comptabilisation des dérivés non qualifiés par la norme de couverture : la Société utilise ces dérivés exclusivement pour couvrir les flux futurs de trésorerie et les variations de juste valeur sont portées immédiatement en résultat financier.

Conformément à la norme IFRS 7 révisée, les justes valeurs des instruments financiers sont classées selon une hiérarchie en trois niveaux :

- Niveau 1 : prix coté (non ajusté) sur un marché actif pour des actifs et passifs identiques ;
- Niveau 2 : prix coté sur un marché actif pour un instrument similaire ou autre technique d'évaluation basée sur des paramètres observables ;
- Niveau 3 : technique d'évaluation incorporant des paramètres non observables.

1.21. Concession

La comptabilisation de la concession du chemin de fer « Transgabonais » a été effectuée selon le schéma ci-après : les biens propres qui sont la propriété du concessionnaire sont comptabilisés à l'actif du bilan et amortis selon la durée d'utilité ou sur la durée résiduelle de la concession si la durée est inférieure. Les biens de retour correspondant aux actifs apportés à la concession par l'État et qui devront être restitués à l'identique à l'expiration du contrat ne sont pas reconnus au bilan. Les actifs acquis par le concessionnaire après la signature du contrat de concession et qui devront être remis à l'État à la fin de la concession sont comptabilisés en tant qu'immobilisations et amorties sur la durée de la concession. Une provision est constituée pour faire face au risque de non-renouvellement de la concession en fonction des hypothèses d'investissements.

1.22. Revenus

Les revenus sont principalement constitués par les éléments suivants :

- le chiffre d'affaires composé des ventes de marchandises, des ventes de biens et des prestations de services produits dans le cadre des activités principales du Groupe. C'est un élément du « résultat opérationnel courant » (note 23) ;
- les autres produits comprenant les autres revenus rattachés au « résultat opérationnel courant » (note 23) tels que les écarts de change sur le chiffre d'affaires, les revenus locatifs et les indemnités d'assurance reçues ;
- les produits d'intérêts comptabilisés dans le résultat net de la période dans la rubrique « coût de l'endettement net » (note 26.1) ;
- les dividendes figurant dans le résultat net de la période dans la rubrique « autres produits et charges financiers » (note 26.2).

Les critères de comptabilisation des revenus diffèrent selon leur nature :

- chiffre d'affaires et autres produits : un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens. Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Dans le cas où l'existence de différé de paiement a un effet significatif sur la détermination de la juste valeur, il en est tenu compte en actualisant les paiements futurs.
- intérêts : les produits sont comptabilisés à hauteur des intérêts courus.
- dividendes : les produits de participations sont comptabilisés dès lors que le Groupe en tant qu'actionnaire est en droit d'en percevoir le paiement.

1.23. Paiement fondé sur des actions

Différents plans d'options d'achats et de souscriptions d'actions (stock-options), ainsi que des plans d'attribution d'actions gratuites ont été mis en place par le Groupe et ce sont tous des plans dénoués en actions (*equity-settled*). La juste valeur des services reçus en contrepartie de l'attribution de ces options est évaluée, de manière définitive, par référence à la juste valeur desdites options à la date de leur attribution, et au nombre d'options pour lesquelles les conditions d'acquisition des droits seront satisfaites à la fin de la période d'acquisition des droits. Pour procéder à cette évaluation, le Groupe utilise un modèle mathématique de valorisation de type Black & Scholes ou Monte-Carlo.

Pendant la période d'acquisition des droits, la juste valeur totale ainsi déterminée est étalée de manière linéaire sur toute la période d'acquisition des droits du plan en question, le nombre d'options pour lesquelles les conditions d'acquisition des droits seront satisfaisantes à l'issue de la période d'acquisition des droits étant revu à chaque date de clôture. Cette juste valeur est constatée en charges de personnel par la contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Lors de l'exercice des options, le prix d'exercice reçu par le Groupe est constaté en trésorerie par la contrepartie des capitaux propres.

1.24. Résultat opérationnel courant et autres produits et charges opérationnels

Conformément à la norme IAS 1 (paragraphes 88 et 89), ERAMET présente son état du résultat global selon une approche mixte « fonction/nature » afin de suivre le reporting de gestion interne du Groupe. ERAMET utilise notamment l'excédent brut d'exploitation avant amortissements et provisions (EBITDA) et le résultat opérationnel courant comme indicateurs de performance. L'EBITDA inclut la marge brute (différence entre le chiffre d'affaires et le coût des produits vendus), les frais administratifs et commerciaux et les frais de recherche et développement hors amortissements et provisions présentés séparément. Le résultat opérationnel courant regroupe l'EBITDA, les amortissements et les provisions ; il comprend notamment les coûts des engagements liés au personnel incluant la composante financière, les dépenses d'intéressement et de participation des salariés, les écarts de conversion

entre les cours de comptabilisation et les cours de clôture de l'activité opérationnelle (créances clients et dettes fournisseurs).

Les autres produits et charges opérationnels comprennent des produits et charges en nombre très limité, inhabituels, anormaux ou peu fréquents et de montants particulièrement significatifs que le Groupe présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante. Ils comprennent notamment :

- les frais de restructuration ;
- les coûts encourus sur des projets en développement dont la rentabilité n'est pas encore démontrée ;
- les plus ou moins-values de cessions d'actifs ;
- les pertes de valeur sur les goodwill et sur les immobilisations incorporelles et corporelles.

1.25. Résultat financier

Le résultat financier est composé des éléments suivants :

- du coût de l'endettement net (éléments du compte de résultat rattaché aux éléments du bilan composant l'endettement financier net, à savoir les dettes financières et la trésorerie et les équivalents de trésorerie) ;
- des autres produits et charges financiers (dividendes, provisions sur titres, charges de désactualisation, perte ou gain sur éléments non qualifiés de couverture selon la norme IAS 39).

1.26. Résultat par action

Le résultat de base par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Ce nombre moyen d'actions en circulation est calculé hors actions d'autodétention.

Le résultat dilué par action est obtenu en corrigeant le résultat net part du Groupe et le nombre d'actions, des effets de dilution potentiels essentiellement représentés par des plans de souscription et d'achats d'actions accordés au personnel (stock-options).

1.27. Risques

Risques liés à l'environnement : lorsqu'une disposition légale ou contractuelle rend obligatoire le réaménagement des domaines miniers, une provision pour remise en état est constituée en contrepartie d'un actif de démantèlement, évaluée par site à partir d'estimations des coûts de ces travaux et étalée sur la durée d'exploitation du domaine minier (notes 1.9, 1.19, 6 et 17.5).

Tout autre risque environnemental existant est provisionné en fonction des coûts futurs estimés sans toutefois tenir compte des indemnités d'assurance à percevoir (note 17.5).

Risques de marché : pour gérer ses risques de taux d'intérêt et de change, le Groupe utilise différents instruments financiers. La politique du Groupe est de réduire son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt et de change et non de spéculer. Les positions sont négociées soit sur des marchés organisés, soit sur des marchés de gré à gré avec des contreparties bancaires de premier rang.

Les résultats dégagés sur les instruments de couverture sont comptabilisés de manière symétrique aux résultats dégagés sur les éléments couverts. Toutefois, les effets latents résultant de couvertures économiques mais non qualifiées par les normes de couverture sont inscrits en résultat net de la période.

Toutes les transactions en cours à la date de clôture sont enregistrées dans l'état de la situation financière sans aucune compensation (note 22).

Risques de change : lorsque l'exposition née des financements contractés par les sociétés du Groupe dans des monnaies étrangères autres que leurs monnaies fonctionnelles n'est pas compensée par des recettes dans ces monnaies étrangères, le Groupe peut être amené à contracter des instruments de couverture (note 20).

En outre, le Groupe utilise des instruments financiers afin de limiter son exposition au risque de change sur ses ventes et certains coûts libellés en dollar.

Risques de taux : en fonction des conditions de marché, ainsi que des prévisions d'évolution de l'endettement financier net, la Direction Financière contrôle la répartition entre taux fixe et taux variable de la dette ainsi que des placements de trésorerie. Les instruments financiers utilisés sont des swaps de taux d'intérêt, caps ou floors (note 22).

Risques de matières : le Groupe détient des instruments dérivés dans le but de réduire son exposition. Pour ce faire, ERAMET utilise essentiellement des ventes à terme, des tunnels symétriques et des achats d'options (note 22).

Risques de contrepartie : le Groupe peut être exposé au risque crédit en cas de défaillance d'une contrepartie. Pour limiter ce risque le Groupe a recours à la collecte et la consultation d'informations en amont des opérations financières (agences de notations, états financiers publiés...). Aucune disposition systématique n'est donc mise en place afin de couvrir ce risque de contrepartie (note 22).

Risque de liquidité : le Groupe est soumis au remboursement de ses emprunts financiers et au paiement de ses autres passifs. Pour couvrir ses risques de liquidité, ERAMET dispose de moyens de financements complémentaires composés de lignes de crédit et de billets de trésorerie (note 22).

Note 2. Périmètre de consolidation

2.1. Évolution du périmètre

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2012 a enregistré les mouvements suivants par rapport au 31 décembre 2011 :

2.1.1. Intégration de Somivab

La société gabonaise Somivab détenue à 83 % par Comilog S.A. (branche Manganèse) est intégrée globalement à compter du 1^{er} janvier 2012.

2.1.2. Acquisition de 15 % de Setrag S.A.

En mars et avril 2012, Comilog S.A. (branche Manganèse) a acquis 15 % de la société concessionnaire du chemin de fer « Transgabonais » Setrag S.A., portant sa détention à 100 %.

2.1.3. Augmentation de capital de Bolera Minera S.A.

Après l'augmentation de capital souscrite en totalité par Eramine (branche Holding), la société argentine Bolera Minera S.A. est désormais détenue à hauteur de 82 % et consolidée par intégration globale (détention à 50 % et intégration proportionnelle auparavant).

2.1.4. Opération HeYe

Erasteel (branche Alliages) et HeYe Special Steel Ltd, une entreprise chinoise détenue majoritairement par AT&M Ltd (Advanced Technology Materials), toutes deux spécialisées dans les aciers rapides, ont conclu début 2012, un accord stratégique portant sur une coopération commerciale sur le plan mondial et industriel en Chine, dans le cadre duquel :

- Erasteel a acquis en mars 2012 10 % du capital de HeYe Special Steel Ltd pour un montant de 14 millions d'euros ;
- en mai 2012, suite à une augmentation de capital réservée à HeYe Special Steel Ltd, Erasteel a cédé 51 % de sa filiale chinoise Erasteel Innovative Materials Ltd. La société désormais baptisée HeYe Erasteel Innovative Materials Ltd est détenue à 49 % et consolidée par mise en équivalence à compter du 1^{er} mai 2012 ;
- la société chinoise Erasteel Trading Ltd, plateforme logistique asiatique détenue à 100 % par Erasteel, a été créée et intégrée globalement début 2012.

2.2. Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2012

Au 31 décembre 2012, le périmètre de consolidation inclut 66 sociétés (au 31 décembre 2011 : 68), 59 sociétés intégrées globalement, cinq sociétés intégrées proportionnellement et deux sociétés mises en équivalence (au 31 décembre 2011 : 61 sociétés intégrées globalement, six sociétés intégrées proportionnellement et une société mise en équivalence).

Société	Pays	Méthode de consolidation	Pourcentages (%) de	
			contrôle	intérêts
ERAMET	France	Consolidante	-	-
Nickel				
Le Nickel-SLN	Nouvelle-Calédonie	Intégration globale	56	56
Cominc	Nouvelle-Calédonie	Intégration globale	100	56
Poum	Nouvelle-Calédonie	Intégration globale	100	56
Weda Bay Minerals Inc.	Canada	Intégration globale	100	100
Weda Bay Minerals Pty Ltd	Australie	Intégration globale	100	100
Weda Bay Mineral Singapore Pte Ltd	Singapour	Intégration globale	100	100
Strand Minerals Pte Ltd	Singapour	Intégration globale	66,6	66,6
Pt Weda Nickel Ltd	Indonésie	Intégration globale	90	59,94
ERAMET Holding Nickel	France	Intégration globale	100	100
Eurotungstène Poudres	France	Intégration globale	100	100
Unimin AG	Suisse	Intégration globale	100	100
Manganèse				
ERAMET Holding Manganèse	France	Intégration globale	100	100
ERAMET Comilog Manganèse	France	Intégration globale	100	81,86
ERAMET Marietta Inc.	États-Unis	Intégration globale	100	100
ERAMET Norway A/S	Norvège	Intégration globale	100	100
Valdi	France	Intégration globale	100	100
Eralloys Holding A/S	Norvège	Intégration globale	100	100
DNN Industrier A/S	Norvège	Intégration globale	100	100
Tinfos A/S	Norvège	Mise en équivalence	33,35	33,35
Comilog S.A.	Gabon	Intégration globale	63,71	63,71
Setrag S.A.	Gabon	Intégration globale	99,96	63,66
Somivab	Gabon	Intégration globale	83	52,88
Comilog Holding	France	Intégration globale	100	63,71
Comilog International	France	Intégration globale	100	63,71
Comilog Lausanne	Suisse	Intégration globale	100	63,71
Port Minéralier d'Owendo S.A.	Gabon	Intégration globale	97,26	61,96
Erachem Comilog S.A.	Belgique	Intégration globale	100	63,71
Comilog US	États-Unis	Intégration globale	100	63,71
Gulf Chemical & Metallurgical Corp.	États-Unis	Intégration globale	100	63,71
Bear Metallurgical Corp.	États-Unis	Intégration globale	100	63,71
Gulf Chemical & Metallurgical Corp. Canada	Canada	Intégration globale	100	63,71
Erachem Comilog Inc.	États-Unis	Intégration globale	100	63,71
Comilog France	France	Intégration globale	100	63,71
Comilog Dunkerque	France	Intégration globale	100	63,71
Miner Holding BV	Pays Bas	Intégration globale	100	63,71
Erachem Mexico S.A.	Mexique	Intégration globale	100	63,71
TiZir Ltd	Royaume-Uni	Intégration proportionnelle	50	50
TiZir Titanium & Iron A/S	Norvège	Intégration proportionnelle	50	50
TiZir Mauritius Ltd	Ile Maurice	Intégration proportionnelle	50	50

Société	Pays	Méthode de consolidation	Pourcentages (%) de	
			contrôle	intérêts
Grande Côte Opérations S.A.	Sénégal	Intégration proportionnelle	50	45
Comilog Asia Ltd	Hong Kong	Intégration globale	100	92,74
Comilog Asia Ferro Alloys Ltd	Hong Kong	Intégration globale	100	92,74
Guangxi Comilog Ferro Alloys Ltd	Chine	Intégration globale	70	64,92
Guilin Comilog Ferro Alloys Ltd	Chine	Intégration globale	100	92,74
Guangxi ERAMET Comilog Chemicals Ltd	Chine	Intégration globale	100	92,74
Comilog Far East Development Ltd	Hong Kong	Intégration globale	100	92,74
ERAMET Comilog Shanghai Trading Co. Ltd	Chine	Intégration globale	100	92,74
ERAMET Comilog Shanghai Consultancy Services Co. Ltd	Chine	Intégration globale	100	92,74
Alliages				
Erasteel	France	Intégration globale	100	100
Erasteel Champagne	France	Intégration globale	100	100
Erasteel Kloster AB	Suède	Intégration globale	100	100
Erasteel Stubs Ltd	Royaume-Uni	Intégration globale	100	100
Erasteel Inc.	États-Unis	Intégration globale	100	100
Erasteel Trading Ltd	Chine	Intégration globale	100	100
HeYe Erasteel Innovative Materials Co Ltd	Chine	Mise en équivalence	49	49
ERAMET Holding Alliages	France	Intégration globale	100	100
ERAMET Alliages	France	Intégration globale	100	100
Interforge	France	Intégration globale	94	94
Aubert & Duval	France	Intégration globale	100	100
UKAD	France	Intégration proportionnelle	50	50
Airforge	France	Intégration globale	100	100
Holding et divers				
Eras S.A.	Luxembourg	Intégration globale	100	100
Metal Securities	France	Intégration globale	100	100
Metal Currencies	France	Intégration globale	100	100
Eramine	France	Intégration globale	100	100
Bolera Minera S.A.	Argentine	Intégration globale	82	82
Eramine Sud America S.A.	Argentine	Intégration globale	100	100

Toutes les sociétés du périmètre de consolidation établissent des états financiers clos au 31 décembre.

Note 3. Goodwills

3.1. Par nature

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
ERAMET Norway A/S	155	154	154
TiZir Mauritius Ltd	-	38	-
Valdi	8	8	8
Eurotungstène Poudres	6	6	6
Erasteel Stubs Ltd	-	-	-
Port Minéralier d'Owendo S.A.	-	-	-
Bear Metallurgical Corp.	-	-	-
Aubert & Duval	3	3	3
Autres sociétés (moins de 1 million d'euros)	1	1	1
TOTAL	173	210	172
<i>Dont dépréciations pour pertes de valeur</i>	<i>(31)</i>	<i>(31)</i>	<i>(31)</i>

3.2. Variation de l'exercice

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010
À l'ouverture	210	172	161
Regroupements d'entreprises	(38)	36	10
Autres mouvements de périmètre	-	-	-
Pertes de valeur de la période	-	-	-
Écarts de conversion et autres mouvements	1	2	1
À LA CLÔTURE	173	210	172

En 2010, les regroupements d'entreprises concernent l'acquisition de la société Valdi et le complément de prix de la société Eralloys Holding A/S pour respectivement 8 millions d'euros et 2 millions d'euros.

Les regroupements d'entreprises de l'exercice 2011 correspondent à l'opération liée à la création de la joint-venture TiZir Ltd pour la

part apportée par Mineral Deposits Ltd. Ce regroupement, comptabilisé provisoirement en goodwill, a été affecté en immobilisations incorporelles au niveau du domaine minier à la suite de l'allocation du prix d'acquisition effectuée au cours du 1^{er} semestre 2012 sur la base d'évaluations réalisées par des experts indépendants (note 4).

Aucune perte de valeur n'a été constatée au 31 décembre 2012.

Note 4. Immobilisations incorporelles

4.1. Par nature

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeurs brutes	Amortissements	Dépréciations pour pertes de valeur	Valeurs nettes 31/12/2012	Valeurs nettes 31/12/2011	Valeurs nettes 31/12/2010
Domaine minier	372	(69)	-	303	267	262
Dépenses de géologie, de prospection et d'études	344	(17)	-	327	268	182
Logiciels informatiques	63	(52)	-	11	5	3
Autres immobilisations incorporelles	73	(40)	-	33	44	59
En-cours, avances et acomptes	45	(2)	-	43	28	15
TOTAL	897	(180)	-	717	612	521

4.2. Variation de l'exercice

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010
À l'ouverture	612	521	432
Regroupements d'entreprises	44	20	2
Autres mouvements de périmètre	-	-	-
Investissements de la période	96	84	78
Cessions de la période	(3)	(7)	-
Amortissements et dépréciations de la période	(17)	(16)	(8)
Écarts de conversion et autres mouvements	(15)	10	17
À LA CLÔTURE	717	612	521
• Valeurs brutes	897	776	662
• Amortissements	(180)	(164)	(139)
• Dépréciations pour pertes de valeur	-	-	(2)

Le domaine minier concerne le Gabon (branche Manganèse), la Nouvelle-Calédonie et l'Indonésie (branche Nickel) pour respectivement 32, 13 et 215 millions d'euros (34, 13 et 219 millions d'euros au 31 décembre 2011) et le Sénégal (branche Manganèse) pour 43 millions d'euros depuis l'allocation du prix d'acquisition réalisée en 2012 après la création de la joint-venture TiZir Ltd début octobre 2011 (note 3).

Les dépenses de géologie, de prospection et d'études comprennent les dépenses immobilisées (dépenses de géologie, d'exploration, de prospection et d'études techniques et économiques) au titre du projet Weda Bay pour 300 millions d'euros (243 millions d'euros au 31 décembre 2011) et au titre du projet TiZir au Sénégal pour 20 millions d'euros (identique au 31 décembre 2011) (note 6).

Les investissements incluent les dépenses engagées sur les projets miniers (dépenses de géologie, d'exploration, de prospection et d'études techniques et économiques imputées en autres immobilisations incorporelles).

Les investissements de la période (96 millions d'euros) sont constitués essentiellement des dépenses en Indonésie (Projet Weda Bay) pour 63 millions d'euros (64 millions d'euros en 2011), et à des logiciels informatiques pour 5 millions d'euros (1 million d'euros en 2011).

Les regroupements d'entreprises de l'exercice 2010 concernent la société Valdi, acquise début 2010.

En 2011, ils correspondent à la création de la joint-venture TiZir Ltd et sont représentés par des frais de recherche et de développement pour 19 millions d'euros et du domaine minier au Sénégal pour 1 million d'euros. Le goodwill de 38 millions d'euros (note 3) déterminé lors de l'opération a été affecté au niveau du domaine minier après l'exercice en 2012 de l'allocation du prix d'acquisition (note 2).

Aucune perte de valeur n'a été constatée au cours de l'exercice 2012.

4.3. Frais de recherche et de développement – dépenses de l'exercice

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Dépenses de recherche et de développement non immobilisées	51	47	44
dont dépenses de géologie :			
• nickel	12	12	14
• manganèse	-	-	-
Pourcentage du chiffre d'affaires	1,5 %	1,3 %	1,2 %

Les dépenses courantes réalisées sur des sites miniers déjà ouverts ou en cours d'exploitation (branches Nickel et Manganèse) ne sont pas immobilisées et constituent des charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Note 5. Immobilisations corporelles

5.1. Par nature

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeurs brutes	Amortissements	Dépréciations pour pertes de valeur	Valeurs nettes 31/12/2012	Valeurs nettes 31/12/2011	Valeurs nettes 31/12/2010
Terrains et constructions	955	(501)	(59)	395	358	378
Installations industrielles et minières ⁽¹⁾	3 095	(1 799)	(66)	1 230	1 106	1 058
Autres immobilisations corporelles	674	(415)	-	259	211	219
En-cours, avances et acomptes	571	(1)	-	570	444	248
TOTAL	5 295	(2 716)	(125)	2 454	2 119	1 903
<i>(1) dont :</i>						
• Subventions d'investissement déduites				-	-	-
• Actifs de démantèlement – remise en état des sites (note 16.4)				118	98	88

5.2. Variation de l'exercice

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010
À l'ouverture	2 119	1 903	1 795
Regroupements d'entreprises	(10)	6	9
Autres mouvements de périmètre	-	-	(2)
Investissements de la période	545	408	248
Cessions de la période	(6)	(12)	(4)
Amortissements et dépréciations de la période	(237)	(228)	(205)
Écarts de conversion et autres mouvements	43	42	62
À LA CLÔTURE	2 454	2 119	1 903
• Valeurs brutes	5 295	4 754	4 363
• Amortissements	(2 716)	(2 508)	(2 346)
• Dépréciations pour pertes de valeur	(125)	(127)	(114)

En 2011, des pertes de valeur ont été constatées dans la branche Manganèse principalement au niveau de l'activité « Recyclage » pour un montant de 17 millions d'euros.

En 2012, les regroupements d'entreprises concernent l'intégration de la société gabonaise Somivab (branche Manganèse) et la cession de la société chinoise Erasteel Innovative Materials Ltd (branche Alliages) (note 2).

5.3. Détail des principaux investissements stratégiques

(en millions d'euros)

	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010
Extension production nickel – Le Nickel-SLN	-	-	3
Extension production manganèse – Comilog S.A.	19	13	7
Usines CMM – Comilog S.A.	80	39	15
Projet TiZir au Sénégal – Grande Côte Opérations S.A.	108	7	-
Usine New Guilin – Guilin Comilog Ferro Alloys Ltd	16	50	15
Usine de transformation de lingots de titane – UKAD	1	14	11
TOTAL	224	123	51

Les principaux investissements sont financés par utilisation de la trésorerie et endettement financier.

La valeur des immobilisations financées par crédit-bail et inscrites au bilan est analysée comme suit :

(en millions d'euros)

	Valeurs brutes	Amortissements	Dépréciations pour pertes de valeur	Valeurs nettes 31/12/2012	Valeurs nettes 31/12/2011	Valeurs nettes 31/12/2010
Presse 40 000 tonnes – Airforge	77	(23)	-	54	58	61
Inst. industrielles – Aubert & Duval	15	(14)	-	1	1	2
Bât. administratifs – Aubert & Duval	7	(4)	-	3	3	3
53 ^e Tour Montparnasse – ERAMET	5	(3)	-	2	2	2
TOTAL	104	(44)	-	60	64	68

Les montants des loyers futurs de crédit-bail sont indiqués au niveau de la note 20 – Emprunts.

Note 6. Projets miniers

6.1. Projet Weda Bay en Indonésie

Depuis mai 2006, le groupe ERAMET est engagé dans un projet d'exploitation d'un gisement minier de nickel de classe mondiale en Indonésie situé à Weda Bay sur le site d'Halmahera.

La décision finale d'investissement devrait intervenir à l'issue du résultat des dernières études sur la faisabilité technique et économique du projet au cours de l'année 2014.

La valeur nette des actifs de Weda Bay se décompose comme suit :

(en millions d'euros)

	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Domaine minier	215	219	213
Dépenses de géologie, prospection et frais d'études	300	243	176
Immobilisations corporelles	15	13	5
TOTAL ACTIFS	530	475	394

Les dépenses capitalisées sur le projet correspondent principalement aux coûts de géologie, d'exploration, de prospection et à des frais d'études techniques et économiques.

La valeur recouvrable du projet fait l'objet d'une évaluation régulière à partir d'études réalisées sur le coût du projet, ses débouchés et l'évolution attendue du prix du nickel.

Les partenaires d'ERAMET sur le projet sont les Groupes Mitsubishi Corporation et Pacific Metals Co Ltd qui détiennent respectivement 30 % et 3,4 % de la société holding Strand Minerals Pte Ltd et le Groupe Pt Antam qui détient 10 % de la société Pt Weda Bay Nickel détentrice du gisement.

Pt Antam dispose de plusieurs options d'achat lui permettant d'augmenter sa participation dont les modalités d'exercice sont décrites dans la note 30 – Autres engagements.

Par ailleurs, ERAMET a consenti des options de vente lors de l'entrée de Mitsubishi Corporation dans Strand Minerals Pte Ltd. Ces options exerçables notamment en fonction de la décision finale d'investissement et selon certaines conditions présentées dans la note 17.5 – Autres risques et charges.

6.2. Projet TiZir au Sénégal et en Norvège

ERAMET et Minerals Deposits Ltd (MDL) ont conclu le 27 juillet 2011 un accord en vue de la création d'une joint-venture, la société britannique TiZir Ltd, regroupant la société norvégienne TiZir

Titanium & Iron A/S et le projet de sables minéralisés de Grande Côte Opérations S.A. au Sénégal. Les accords définitifs ont été finalisés le 25 octobre 2011. La joint-venture et ses filiales sont consolidées par intégration proportionnelle à hauteur de 50 % à compter du 1^{er} octobre 2011.

La valeur des actifs du projet se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Goodwills	-	38	-
Domaine minier	42	1	-
Dépenses de géologie, prospection et frais d'études	20	20	-
Immobilisations corporelles – Sénégal	138	34	-
Immobilisations incorporelles – Norvège	1	-	-
Immobilisations corporelles – Norvège	20	19	-
TOTAL ACTIFS	221	112	-

L'allocation du prix d'acquisition a été réalisée par des experts indépendants et affectée en immobilisations incorporelles au niveau du domaine minier. Elle a été limitée aux apports de Minerals Deposits Ltd (MDL) compte tenu de l'application de l'interprétation SIC 13 – Entités contrôlées en commun – Apports non monétaires par des coentrepreneurs.

Note 7. Dépréciation d'actifs

7.1. Estimations et jugements

Le groupe ERAMET est divisé au 31 décembre 2012 en 18 unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à différents sites de production des trois Branches d'activité :

- 3 UGT dans la branche Nickel ;
- 13 UGT dans la branche Manganèse ;

- 2 UGT dans la branche Alliages.

Tous les actifs, y compris les actifs miniers et les goodwills, sont affectés à une unité génératrice de trésorerie (UGT) (note 1.10). Les goodwills inclus dans les valeurs nettes comptables des unités génératrices de trésorerie (UGT) testées au 31 décembre 2012 sont les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012		31/12/2011		31/12/2010	
	Valeurs nettes	Dont dépréciations	Valeurs nettes	Dont dépréciations	Valeurs nettes	Dont dépréciations
Unités génératrices de trésorerie						
Branche Nickel	6	-	6	-	6	-
• Activité « Poudres »	6	-	6	-	6	-
Branche Manganèse	163	(14)	200	(14)	162	(14)
• Activité « Recyclage »	8	(2)	8	(2)	8	(2)
• Port Minéralier d'Owendo S.A.	-	(10)	-	(10)	-	(10)
• Erachem Mexico	-	(2)	-	(2)	-	(2)
• Activité Norvège (y c. Tinfos)	155	-	154	-	154	-
• TiZir Ltd et ses filiales	-	-	38	-	-	-
Branche Alliages	4	(17)	4	(17)	4	(17)
• Activité « Aciers rapides »	-	(9)	-	(9)	-	(9)
• Aubert & Duval	4	(8)	4	(8)	4	(8)
TOTAL	173	(31)	210	(31)	172	(31)

La variation de la valeur nette des goodwills provient essentiellement des écarts de conversion et de l'affectation en immobilisations incorporelles ou corporelles à la suite d'exercice d'allocation du prix d'acquisition (note 3).

Indices de perte de valeur : la détermination de l'existence d'événements occasionnant la réalisation d'un test de perte de valeur est soumise au jugement de la Direction Générale du Groupe sur la base de plusieurs critères. Les indices de perte de valeur correspondent essentiellement aux changements et variations suivants :

- activité (environnement économique, marchés) ;
- taux d'intérêts ;
- niveau technologique ;
- obsolescence et performance des actifs.

Un test de perte de valeur est réalisé sur les unités génératrices de trésorerie (UGT) ou sur les actifs individuels concernés dès lors que ces indices ont une évolution défavorable.

Les données et hypothèses utilisées pour les tests de dépréciation des immobilisations comprises dans les unités génératrices de trésorerie (UGT) sont les suivantes :

- **Valeur recouvrable :** la valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) ou d'un actif individuel est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de cession et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité, déterminée par la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs générés par l'utilisation des actifs, constitue la base d'évaluation la plus utilisée par le Groupe.
- **Flux de trésorerie :** les flux de trésorerie utilisés pour l'estimation de la valeur d'utilité proviennent du plan pluriannuel à cinq ans réalisés par le management, auxquels s'ajoute une valeur terminale. La valeur terminale est la capitalisation à l'infini des

flux de trésorerie de la dernière année du plan pluriannuel. Les flux de trésorerie correspondent au cash-flow opérationnels ajustés de la variation de besoin en fonds de roulement et des investissements. Les taux de croissance utilisés sont ceux retenus pour les budgets et les taux de croissance à l'infini utilisés pour les valeurs terminales sont compris entre 0 % et 2 % en fonction des unités génératrices de trésorerie (UGT).

- **Taux d'actualisation :** le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur d'utilité est le coût moyen pondéré du capital (CMPC), soit :
 - 11,5 % pour les activités minières (inchangé par rapport à 2011) ;
 - 10 % pour les activités métallurgiques (contre 10,5 % en 2011).

Le *gearing* retenu est le *gearing* moyen du secteur. Le risque pays a été pris en compte pour les activités minières du Groupe au Gabon et en Nouvelle-Calédonie dans les mêmes proportions.

7.2. Test annuel de perte de valeur

Les valeurs testées comprennent les goodwill, les immobilisations incorporelles et les immobilisations corporelles des unités génératrices de trésorerie (UGT) ou des actifs individuels concernés.

Les dépréciations pour pertes de valeur concernent des goodwill pour 31 millions d'euros (inchangés par rapport à 2011) (note 3) et des immobilisations corporelles pour 125 millions d'euros (contre 118 millions d'euros au 31 décembre 2011) (note 5).

Les dépréciations et leurs variations proviennent essentiellement des éléments suivants :

(en millions d'euros)	Exercice 2012				Exercice 2011				Exercice 2010			
	Total	Goodwill	Incorporel.	Corporelles	Total	Goodwill	Incorporel.	Corporelles	Total	Goodwill	Incorporel.	Corporelles
À l'ouverture	(158)	(31)	-	(127)	(145)	(31)	-	(114)	(145)	(31)	-	(114)
(Dépréciations)/reprises nets de la période	(2)	-	-	(2)	(2)	-	-	(2)	10	-	-	10
Écarts de conversion et autres mouvements	4	-	-	4	(11)	-	-	(11)	-	-	-	-
À LA CLÔTURE	(156)	(31)	-	(125)	(158)	(31)	-	(127)	(135)	(31)	-	(104)
Réparties :												
• Activité « Recyclage »	(49)	(2)	-	(47)	(46)	(2)	-	(44)	(2)	(2)		
• Activité « Aciers rapides »	(44)	(9)	-	(35)	(46)	(9)	-	(37)	(9)	(9)		
• Activité « <i>Special products</i> »	(26)	-	-	(26)	(27)	-	-	(27)		-		
• Erachem Comilog S.A.	(8)	-	-	(8)	(9)	-	-	(9)		-		
• Guangxi Comilog Ferro Alloys Ltd	(4)	-	-	(4)	(2)	-	-	(2)		-		
• Autres UGT	(20)	(20)	-	-	(20)	(20)	-	-	(20)	(20)		
Unités génératrices de trésorerie (UGT)	(151)	(31)	-	(120)	(150)	(31)	-	(119)	(31)	(31)		-
Actifs individuels	(5)	-	-	(5)	(8)	-	-	(8)	(2)	-		(2)

Unités génératrices de trésorerie

Les dépréciations dans la branche Manganèse comprennent principalement l'activité « Recyclage » dépréciée depuis l'exercice 2008 et l'activité « *Special products* » aux États-Unis dépréciée depuis 2003 (notes 5 et 23).

En 2009, les dépréciations dans la branche Alliages concernent essentiellement l'activité « Aciers rapides » d'Erasteel (notes 3, 5 et 24).

Actifs individuels

Les dépréciations des actifs individuels correspondent principalement à la fermeture d'une ligne de production en Suède dans la branche Alliages sans changement significatif par rapport aux exercices antérieurs.

Il n'y a pas eu d'autre dépréciation complémentaire significative constatée au 31 décembre 2012.

7.3. Sensibilité

La sensibilité est déterminée au regard des variations des flux futurs de trésorerie et des taux d'actualisation.

Les projections de trésorerie des activités minières et métallurgiques du Groupe sont très dépendantes des hypothèses de prix de ventes, notamment des minerais (nickel, manganèse, zircon...), de la parité euro/dollar et de la demande mondiale des produits vendus par le Groupe.

Les unités génératrices de trésorerie (UGT) concernées sont :

- les unités génératrices de trésorerie (UGT) incluant un goodwill significatif ;
- les unités génératrices de trésorerie (UGT) dont le résultat du test est négatif ou peu significativement positif.

Concernant l'unité génératrice (UGT) Aubert & Duval de la branche Alliages, le test a été réalisé au 31 décembre 2012 à partir des données issues du plan à moyen terme (cap 2015). Ce plan combine plusieurs objectifs : une croissance de l'activité en particulier dans l'aéronautique, des gains de productivité et une réduction des frais généraux. Une variation de 5 % des hypothèses retenues sur chacun des trois objectifs pris isolément ne changerait pas le résultat du test. En outre, une variation de plus 0,5 % du taux d'actualisation, de même qu'une baisse de 0,5 % du taux de croissance à long terme dans des conditions d'exploitation identiques ne conduirait à comptabiliser une dépréciation.

Pour l'unité génératrice de trésorerie (UGT) activité Norvège, représentée par la société ERAMET Norway A/S dans la branche Manganèse, les différents *scenarii* de sensibilité de prix, d'activité et de taux d'actualisation ne conduiraient pas à comptabiliser de dépréciation.

Sur l'unité génératrice de trésorerie (UGT) Comilog Dunkerque et l'unité génératrice de trésorerie (UGT) Chine de la branche Manganèse, une hausse de 1 % du taux d'actualisation ainsi qu'une variation à la baisse des projections de marge brute conduiraient à comptabiliser une dépréciation.

Au titre de l'exercice 2012, aucune dépréciation complémentaire n'a été enregistrée pour l'unité génératrice de trésorerie (UGT) activité « Recyclage » aux États-Unis (branche Manganèse). Une augmentation de 1 % du taux d'actualisation ou une diminution de 10 % de l'activité ou une baisse de 5 % des prix conduiraient à constater une dépréciation additionnelle.

Note 8. Participations dans les entreprises associées

8.1. Par nature

<i>(en millions d'euros)</i> Sociétés	Pays	% détenu	Quote-part de résultats	Quote-part des capitaux propres		
				31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Tinfos A/S	Norvège	33,35 %	1	24	23	22
HeYe Erasteel Innovative Materials Ltd	Chine	49 %	(1)	9	-	-
TOTAL			-	33	23	22

Après la cession de 51 % de la société Erasteel Innovative Materials Ltd lors de l'opération HeYe (note 2), cette dernière est consolidée par mise en équivalence à compter du 1^{er} mai 2012.

8.2. Variation de l'exercice

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010
À l'ouverture	23	22	21
Regroupements d'entreprises	9	-	-
Autres mouvements de périmètre	-	-	-
Investissements de la période	-	-	-
Cessions de la période	-	-	-
Quote-part de résultats de la période	-	1	1
Dividendes distribués	-	-	-
Écarts de conversion et autres mouvements	1	-	-
À LA CLÔTURE	33	23	22

Note 9. Titres de participations non consolidés

9.1. Par nature

<i>(en millions d'euros)</i>						Valeurs nettes	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Sociétés	Pays	% détention	Valeurs brutes	Dépréciations		31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Brown Europe	France	100 %	8	-		8	8	8
HeYe Special Steel Ltd	Chine	10 %	14	-		14	-	-
Cooltech	France	10 %	2	(2)		-	2	-
Metallied	Espagne	51 %	1	(1)		-	1	-
Aubert & Duval USA Inc. (ex Htm Inc.)	États-Unis	100 %	3	(1)		2	2	1
Erasteel GmbH	Allemagne	100 %	3	(1)		2	1	1
ERAMET Alloys UK Ltd	Grande-Bretagne	100 %	4	-		4	4	4
Aubert & Duval Mold and Die Technology	Chine	85 %	3	(1)		2	2	2
Stahlschmidt GmbH	Allemagne	100 %	3	-		3	3	3
La Petite-Faye	Nouvelle-Calédonie	100 %	2	-		2	2	2
Exeltium	France	-	3	-		3	3	3
Somivab	Gabon	-	-	-		-	2	2
ERAMET Research	France	100 %	1	-		1	1	1
ERAMET Ingénierie	France	100 %	1	-		1	1	1
Autres sociétés (moins de 1 million d'euros)	-	-	39	(32)		7	8	6
TOTAL			87	(38)		49	40	34

Les titres de participations non consolidés correspondent essentiellement à des sociétés contrôlées et sont comptabilisés au bilan à leur coût d'acquisition diminué le cas échéant de provisions pour dépréciation. Le Groupe ne pouvant évaluer de façon fiable la juste valeur, celle-ci est déterminée sur la base de la quote-part de situation nette détenue.

Les titres de participations des sociétés contrôlées présentées plus haut ne sont pas consolidés en raison de leur faible impact sur les comptes du Groupe. Ces titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'équivalence à la date de leur sortie du périmètre de consolidation. Tinfos International A/S, société de négoce international de produits métallurgiques, a été cédée début janvier 2010 pour 16 millions d'euros.

9.2. Variation de l'exercice

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010
À l'ouverture	40	34	50
Regroupements d'entreprises	(1)	-	(16)
Autres mouvements de périmètre	-	-	-
Investissements de la période	16	4	4
Cessions de la période	-	(1)	(4)
Dépréciations de la période en résultats	(3)	1	-
Dépréciations de la période en contrepartie des capitaux propres	-	-	-
Écarts de conversion et autres mouvements	(3)	2	-
À LA CLÔTURE	49	40	34

Les états financiers simplifiés (comptes statutaires) des principales sociétés contrôlées mais non consolidées au 31 décembre 2011 sont présentés ci-après :

<i>(en millions d'euros)</i> (Base : comptes 31 décembre 2011)	Stahlschmidt GmbH	Erasteel GmbH	ERAMET Alloys UK Ltd	Forges de Montplaisir	Brown Europe	Ades	ERAMET Ingénierie	ERAMET Research
Chiffre d'affaires	25	18	8	4	14	10	9	19
Résultat opérationnel courant	(1)	-	(1)	-	-	-	-	1
Résultat net	(1)	-	1	-	1	-	-	5
Actif immobilisé	1	1	-	1	5	-	-	13
Besoin en fonds de roulement	2	2	2	1	7	3	-	2
Situation nette	(1)	(1)	(6)	(3)	(17)	(2)	(5)	(12)
Provisions	(1)	-	-	-	-	-	-	(1)
Endettement financier net	(1)	(2)	4	1	5	(1)	5	(2)

Ces sociétés sont principalement des entités commerciales et de recherche et de développement dont les prestations sont entièrement rattachées au groupe ERAMET, et des sociétés industrielles filiales d'ERAMET Holding Alliances (Prestation à façon, tréfilage et étirage de produits métallurgiques).

Note 10. Autres immobilisations financières

10.1. Par nature

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes 31/12/2012	Valeurs nettes 31/12/2011	Valeurs nettes 31/12/2010
Dépôts et cautionnements	39	(13)	26	18	23
Actifs de régimes de retraite	12	-	12	2	1
Prêts financiers au personnel	4	-	4	4	5
Comptes courants – Tinfos International A/S	-	-	-	8	9
Comptes courants – ERAMET International et filiales	1	-	1	-	1
Placements financiers/retraites américaines	-	-	-	2	2
Comptes courants – A&D Mold and Die Technology	2	-	2	2	2
Comptes courants – Stahlschmidt GmbH	5	(4)	1	1	1
Comptes courants – Metallied	1	-	1	-	-
Comptes courants – ERAMET Research	1	-	1	2	4
Comptes courants – Somivab	-	-	-	-	1
Autres prêts et comptes courants financiers	4	(1)	3	8	3
TOTAL	69	(18)	51	47	52

Les autres immobilisations financières correspondent essentiellement à des prêts et des comptes courants financiers accordés à des sociétés non consolidées.

10.2. Variation de l'exercice

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010
À l'ouverture	47	52	50
Regroupements d'entreprises	-	-	-
Autres mouvements de périmètre	-	-	-
Mouvements de trésorerie	(7)	(5)	4
Dépréciations de la période	1	(1)	3
Écarts de conversion et autres mouvements	10	1	(5)
À LA CLÔTURE	51	47	52
Détail des dépréciations :			
• À l'ouverture	(19)	(18)	(19)
• Dépréciations	1	(1)	-
• Reprises de dépréciations utilisées	-	-	3
• Reprises de dépréciations non utilisées	-	-	-
• Écarts de conversion et autres mouvements	-	-	(2)
• À la clôture	(18)	(19)	(18)

10.3. Par devise

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Euro	33	26	31
Dollar américain	10	5	3
Franc CFA	1	1	1
Franc pacifique	6	6	7
Couronne norvégienne	1	9	10
TOTAL	51	47	52

10.4. Par taux d'intérêt

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Sans intérêts	26	15	25
Taux d'intérêts fixes	1	13	25
Taux d'intérêts variables	24	19	2
TOTAL	51	47	52

Les éléments qui ne sont pas sujets à intérêts correspondent principalement aux dépôts et cautionnements et à certains prêts accordés au personnel.

Note 11. Stocks

11.1. Par nature

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeurs nettes 31/12/2012	Valeurs nettes 31/12/2011	Valeurs nettes 31/12/2010
Matières premières	325	326	341
Marchandises et produits finis	398	394	327
En-cours et semi-finis	282	344	296
Consommables et pièces de rechange	33	29	32
TOTAL	1 038	1 093	996
Dont dépréciations	(104)	(103)	(106)

Les provisions pour dépréciation concernent pour l'essentiel les matières premières et les marchandises et produits finis. Les stocks donnés en nantissement de passifs figurent en note 29 – Engagements hors bilan.

11.2. Variation de l'exercice

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010
À l'ouverture	1 093	996	824
Regroupements d'entreprises	4	-	3
Autres mouvements de périmètre	-	(11)	-
Mouvements de fonds de roulement	(63)	95	132
Dépréciations de la période	(1)	4	10
Écarts de conversion et autres mouvements	5	9	27
À LA CLÔTURE	1 038	1 093	996
Détail des dépréciations :			
• À l'ouverture	(103)	(106)	(113)
• Dépréciations	(54)	(45)	(48)
• Reprises de dépréciations utilisées	53	49	57
• Reprises de dépréciations non utilisées	-	-	-
• Écarts de conversion et autres mouvements	-	(1)	(2)
• À la clôture	(104)	(103)	(106)

En 2010, après une année 2009 de faible activité, le Groupe avait suivi le redressement de ses marchés en augmentant ses productions. Cela s'était traduit par une augmentation des stocks bruts de 172 millions d'euros. En 2011, les trois Branches, en particulier la branche Alliages, ont poursuivi leur effort d'augmentation de production. Les stocks bruts se sont accrus de 94 millions d'euros. Le ratio stocks sur chiffre d'affaires est en hausse à

111 jours contre 102 jours en 2010. En 2012, les branches Manganèse et Nickel ont ajusté leurs ventes en fonction de leurs productions respectives, les stocks sont restés à un niveau stable. La branche Alliages a réduit ses stocks dans le cadre de son plan d'amélioration. Les stocks bruts du Groupe ont ainsi diminué de 42 millions d'euros. Le ratio stocks sur chiffre d'affaires est à 110 jours contre 111 jours en 2011.

Note 12. Clients et autres actifs

12.1. Par nature

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes 31/12/2012	Valeurs nettes 31/12/2011	Valeurs nettes 31/12/2010
Créances clients	439	(6)	433	431	465
Créances fiscales et sociales	94	(1)	93	93	80
Autres créances d'exploitation	171	(47)	124	78	51
Créances d'immobilisations	26	-	26	32	28
Dividendes à recevoir	-	-	-	-	-
Charges constatées d'avance	21	-	21	35	23
TOTAL	751	(54)	697	669	647
• Actifs non courants	7	-	7	5	5
• Actifs courants	744	(54)	690	664	642

12.2. Variation de l'exercice

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010
À l'ouverture	669	647	519
Regroupements d'entreprises	1	-	3
Autres mouvements de périmètre	-	(1)	5
Mouvements de fonds de roulement	56	56	37
Dépréciations de la période	(18)	(16)	25
Écarts de conversion et autres mouvements	(11)	(17)	58
À LA CLÔTURE	697	669	647
Détail des dépréciations des créances :			
• À l'ouverture	(62)	(51)	(76)
• Dépréciations	(21)	(20)	(10)
• Reprises de dépréciations utilisées	3	4	34
• Reprises de dépréciations non utilisées	-	-	-
• Regroupements d'entreprises	-	-	-
• Écarts de conversion et autres mouvements	26	5	1
• À la clôture	(54)	(62)	(51)

Les créances clients et les autres créances sont pour l'essentiel à échéance de moins d'un an. Les autres créances non courantes à hauteur de 7 millions d'euros (contre 5 millions d'euros au 31 décembre 2011) correspondent principalement à une créance de Setrag S.A. sur l'État gabonais liée au contrat de concession. En 2010, le poste clients avait augmenté de 101 millions d'euros en raison de la reprise de l'activité après la crise de 2009. En 2011, le poste clients diminue de 18 millions d'euros dans la branche Nickel, en raison d'une légère amélioration des délais de paiement, et de 36 millions d'euros dans la branche Manganèse en proportion de la baisse du chiffre d'affaires. Dans la branche Alliages, les créances clients augmentent de 22 millions d'euros (+ 26 %) mécaniquement avec la hausse du chiffre d'affaires (+ 19 %). Au niveau du Groupe, le poste clients diminue de 33 millions d'euros et le ratio clients sur chiffre d'affaires de trois jours, pour s'établir à 52 jours. En 2012, le poste clients augmente de 31 millions d'euros dans la branche

Manganèse en raison de l'accroissement des délais de paiement. Il diminue de 16 millions d'euros dans la branche Nickel en raison de la baisse du chiffre d'affaires et de 11 millions d'euros dans la branche Alliages en raison d'actions menées pour diminuer les délais de paiement et le volume des créances échues, dans un contexte de hausse du chiffre d'affaires. Au niveau du Groupe, le poste clients reste stable et le ratio clients sur chiffre d'affaires augmente de trois jours à 55 jours.

La société Aubert & Duval, filiale à 100 % du Groupe, a conclu le 5 juillet 2007 et renouvelé en 2012 un contrat de titrisation de créances avec un établissement bancaire pour un montant maximum de 90 millions d'euros et 50 millions de dollars US. Ce contrat prévoit la titrisation pendant cinq ans de créances des grands clients situés essentiellement en Europe et en Amérique du Nord.

Les créances cédées sont déconsolidées pour les montants suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Créances clients – Factures cédées	(99)	(86)	(78)
Créances clients – Factures reconsolidées	8	7	6
Autres créances d'exploitation – Dépôt de garantie	11	16	18

Les créances clients reconsolidées en contrepartie des dettes financières correspondent aux risques de contestation commerciale représentant 8 % du montant des créances cédées.

Le dépôt de garantie sert à couvrir les engagements d'Aubert & Duval vis-à-vis de la société de financement et sera restitué à la liquidation de l'opération ; il est constitué de réserves servant à couvrir les risques de crédit, de retard de paiement et de dilution.

Note 13. Autres actifs financiers courants et trésorerie et équivalents de trésorerie

13.1. Autres actifs financiers courants

13.1.1. Par nature

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeurs nettes 31/12/2012	Valeurs nettes 31/12/2011	Valeurs nettes 31/12/2010
Autres actifs financiers courants	368	473	359
TOTAL	368	473	359

Les autres actifs financiers courants sont constitués d'obligations représentant une vingtaine de sociétés européennes cotées.

13.1.2. Variation de l'exercice

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010
À l'ouverture	473	359	405
Regroupements d'entreprises	-	-	-
Autres mouvements de périmètre	-	-	-
Investissements de la période	-	124	-
Cessions de la période	(111)	-	(49)
Dépréciations de la période en résultats	-	-	-
Variation de la juste valeur en contrepartie des capitaux propres	6	(10)	3
Écarts de conversion et autres mouvements	-	-	-
À LA CLÔTURE	368	473	359

Au 31 décembre 2010, la variation positive représente 3 millions d'euros. En 2011, une variation négative de 10 millions d'euros a été constatée. Au 31 décembre 2012 la variation positive représente 6 millions d'euros.

13.2. Trésorerie et équivalents de trésorerie

13.2.1. Par nature

(en millions d'euros)	Valeurs nettes 31/12/2012	Valeurs nettes 31/12/2011	Valeurs nettes 31/12/2010
Trésorerie	70	120	95
Équivalents de trésorerie	551	791	1 132
TOTAL	621	911	1 227

13.2.2. Par devise

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Euro	558	806	1 137
Dollar américain	39	74	27
Yuan renminbi (Chine)	17	11	40
Couronne norvégienne	3	10	16
Autres devises	4	10	7
TOTAL	621	911	1 227

13.2.3. Par taux d'intérêt

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Sans intérêt	29	63	15
Taux d'intérêts fixes	271	30	28
Taux d'intérêts variables	321	818	1 184
TOTAL	621	911	1 227

Les éléments qui ne sont pas sujets à intérêts correspondent essentiellement à des dépôts à vue non rémunérés.

Le poste trésorerie comprend les rubriques disponibilités. Les équivalents de trésorerie, essentiellement gérés par la société Metal Securities, sont composés principalement de valeurs mobilières de placement monétaires pour un montant total de 217 millions d'euros (contre 332 millions d'euros au 31 décembre 2011)

rémunérés sur la base du taux EONIA (*Euribor OverNight Index Average*), de titres de créances négociables pour un montant total de 292 millions d'euros (contre 426 millions d'euros au 31 décembre 2011) rémunérés sur la base du taux EONIA.

La variation d'une période à l'autre est analysée par l'intermédiaire du tableau de flux de trésorerie établi selon la méthode indirecte.

Note 14. Capitaux propres

14.1. Évolution du capital social

Le capital social est composé de 26 543 218 actions entièrement libérées dont la valeur nominale est de 3,05 euros et réparti de la manière suivante :

Répartition	Exercice 2012				Exercice 2011				Exercice 2010			
	capital		droits de vote		capital		droits de vote		capital		droits de vote	
	%	nombre titres	%	nombre titres	%	nombre titres	%	nombre titres	%	nombre titres	%	nombre titres
Actions nominatives												
SORAME et Compagnie d'Études Industrielles du Rouvray (CEIR)	37,06	9 835 834	46,20	15 342 929	37,00	9 811 091	43,94	19 417 098	36,89	9 781 091	43,73	19 384 006
Areva	-	-	-	-	25,68	6 810 317	30,70	13 567 594	25,69	6 810 317	30,61	13 567 594
Fonds Stratégique d'Investissement	25,66	6 810 317	20,51	6 810 317	-	-	-	-	-	-	-	-
S.T.C.P.I.	4,03	1 070 586	6,45	2 141 172	4,04	1 070 586	4,85	2 141 172	4,04	1 070 586	4,83	2 141 172
ERAMET S.A.	1,02	270 499	-	-	0,98	259 546	-	-	0,39	103 851	-	-
Fonds Actions ERAMET S.A.	0,20	52 373	0,25	83 511	0,13	33 854	0,13	56 464	0,12	31 138	0,11	50 748
Autres	1,49	394 652	2,17	721 391	1,38	364 722	1,90	839 468	1,35	356 915	1,86	824 459
Total actions nominatives	69,45	18 434 261	75,58	25 099 320	69,20	18 350 116	81,51	36 021 796	68,47	18 153 898	81,14	35 967 979
Autres actions au porteur	30,55	8 108 957	24,42	8 108 957	30,80	8 169 000	18,49	8 169 000	31,53	8 359 568	18,86	8 359 568
NOMBRE TOTAL D' ACTIONS	100,00	26 543 218	100,00	33 208 277	100,00	26 519 116	100,00	44 190 796	100,00	26 513 466	100,00	44 327 547
• Actions à droit de vote simple	74,89 %	19 878 159	59,86 %	19 878 159	33,36 %	8 847 436	20,02 %	8 847 436	32,81 %	8 699 385	19,63 %	8 699 385
• Actions à droit de vote double	25,11 %	6 665 059	40,14 %	13 330 118	66,64 %	17 671 680	79,98 %	35 343 360	67,19 %	17 814 081	80,37 %	35 628 162

En vertu d'un Pacte d'actionnaires conclu le 16 mars 2012, entré en vigueur le 16 mai 2012 et expirant le 31 décembre 2016, ayant fait l'objet d'une décision et information de l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro 212C0647, la Société est contrôlée majoritairement depuis le 16 mai 2012 par un groupe d'actionnaires ayant déclaré agir de concert, comprenant :

- un sous-concert entre les sociétés SORAME et CEIR, sociétés contrôlées par la Famille Duval, en vertu d'un pacte d'actionnaires simultané du 19 juillet 1999, entré en vigueur le 21 juillet 1999 et ayant fait l'objet d'un avenant le 13 juillet 2009 ;

- le Fonds Stratégique d'Investissement (FSI), par l'intermédiaire de sa filiale FSI Équation.

Les dispositions du Pacte d'actionnaires évoqué ci-dessus ainsi que celles du sous-concert sont contenues dans les principaux extraits des textes de décision et information de l'Autorité des marchés financiers (AMF) n° 212C0647 et n° 209C1013 (avenant du 13 juillet 2009).

À compter du 1^{er} janvier 2002, les actions détenues au nominatif et remplissant les conditions nécessaires ont bénéficié d'un droit de vote double.

Dividendes versés

	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010
Dividendes nets (en euros par action)	2,25	3,50	1,80
Rémunération globale (en euros par action)	2,25	3,50	1,80
DISTRIBUTION NETTE TOTALE (en millions d'euros)	59	92	47

Les dividendes versés au cours du 1^{er} semestre 2012 au titre de l'exercice 2011 pour 59 millions d'euros correspondent à un dividende net par action de 2,25 euros (dividendes versés en 2011 au titre de l'exercice 2010 pour 92 millions d'euros, soit 3,50 euros par action).

Les réserves distribuables de la société mère ERAMET S.A. s'élèvent à 1 369 millions d'euros, avant affectation du résultat 2012 (1 086 millions d'euros au 31 décembre 2011).

Actions autodétenues

Au 31 décembre 2012, ERAMET détenait 270 499 actions propres (259 546 actions au 31 décembre 2011). 62 554 actions (83 596 actions au 31 décembre 2011) correspondent aux actions achetées dans le cadre d'un contrat de liquidité souscrit auprès d'Exane BNP Paribas et non encore mises au nominatif à la date d'établissement du tableau. En novembre 2010 un mandat de rachat d'actions portant sur 170 000 actions a été confié à Exane BNP Paribas dans le cadre des plans d'attributions d'actions gratuites aux salariés dont 23 610 actions ont été acquises sur l'exercice 2010 et 146 390 sur l'exercice 2011. En 2012, ERAMET a acquis 42 253 actions. Le montant total des rachats a été imputé sur les capitaux propres.

Le tableau ci-après résume les opérations réalisées sur les actions autodétenues :

		Animation boursière	Attributions aux salariés	Autres objectifs	Total
Situation au 31 décembre 2009		49 626	32 106	-	81 732
En pourcentage du capital	26 369 813	0,19 %	0,12 %	-	0,31 %
Achats		269 075	23 610	-	292 685
Ventes		(270 566)	-	-	(270 566)
Situation au 31 décembre 2010		48 135	55 716	-	103 851
En pourcentage du capital	26 513 466	0,18 %	0,21 %	-	0,39 %
Affectation à des stock-options/actions gratuites :					
• attributions/actions gratuites – Plans 2009		-	(25 397)	-	(25 397)
• attributions/actions gratuites – Plans 2010 et 2011		-	(759)	-	(759)
Achats		320 912	146 390	-	467 302
Ventes		(285 451)	-	-	(285 451)
Situation au 31 décembre 2011		83 596	175 950	-	259 546
En pourcentage du capital	26 519 116	0,32 %	0,66 %	-	0,98 %
Affectation à des stock-options/actions gratuites :					
• attributions/actions gratuites – Plans 2010		-	(9 526)	-	(9 526)
• attributions/actions gratuites – Plans 2011 et 2012		-	(732)	-	(732)
Achats		181 098	42 253	-	223 351
Ventes		(202 140)	-	-	(202 140)
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2012		62 554	207 945	-	270 499
En pourcentage du capital	26 543 218	0,24 %	0,78 %	-	1,02 %

14.2. Options de souscription et achats d'actions et actions gratuites

14.2.1. Options de souscription

	Date de l'Assemblée	Date du Conseil	Prix de souscription	Nombre de bénéficiaires		Attribuées à l'origine	Exercées ou prescrites avant le 01/01/2012	Exercées en 2012	Prescrites en 2012	Restant à exercer à compter du 01/01/2013	Nombre de bénéficiaires au 01/01/2013	Échéance des plans
				à l'origine	au 01/01/2012							
1	23/05/2002	15/12/2004	64,63 EUR	81	20	130 000	(105 898)	(24 102)	-	-	-	15/12/2012
TOTAL						130 000	(105 898)	(24 102)	-	-		

Ne peuvent être exercées qu'à compter du 12 décembre 2006. Les actions ne peuvent être vendues avant le 14 décembre 2008.

La levée de 24 102 options de souscription au cours de l'exercice au prix moyen de 64,63 euros a contribué à l'augmentation des capitaux propres en contrepartie de la trésorerie par la création d'autant d'actions.

14.2.2. Actions gratuites

(1)	Date de l'Assemblée	Date du Conseil	Prix de souscription	Nombre de bénéficiaires		Attribuées à l'origine	Souscrites ou prescrites avant le 01/01/2012	Attribuées définitivement en 2012	Prescrites en 2012	Caduques en 2012	Restant à exercer à compter du 01/01/2013	Nombre de bénéficiaires au 01/01/2013	Échéance des plans
				à l'origine	au 01/01/2012								
1	11/05/2005	25/04/2007	gratuites	1	-	10 000	(10 000)	-	-	-	-	-	-
2	11/05/2005	23/07/2007	gratuites	61	-	16 000	(16 000)	-	-	-	-	-	-
3	13/05/2009	29/07/2009	gratuites	14 766	8 631	73 830	(30 675)	-	(8 515)	-	34 640	6 928	29/07/2013
4	20/05/2010	20/05/2010	gratuites	14 405	13 605	28 810	(1 600)	(9 526)	(712)	-	16 972	8 486	20/05/2014
5	20/05/2010	20/05/2010	gratuites	162	159	65 008	(6 095)	-	(500)	-	58 413	156	20/05/2015
6	20/05/2010	16/02/2011	gratuites	14 298	13 848	28 596	(900)	(732)	(58)	-	26 906	13 453	16/02/2015
7	20/05/2010	16/02/2011	gratuites	205	201	71 665	(6 382)	-	(700)	-	64 583	196	16/02/2016
8	20/05/2010	15/02/2012	gratuites	14 318	-	28 636	-	-	(1 298)	-	27 338	13 669	15/02/2016
9	20/05/2010	15/02/2012	gratuites	201	-	89 885	-	-	(560)	-	89 325	198	15/02/2017
TOTAL						412 430	(71 652)	(10 258)	(12 343)	-	318 177		

(1) Date d'attribution définitive : 3 = 29 juillet 2011 (France) et 29 juillet 2013 (monde), 4 = 20 mai 2012 et 20 mai 2014, 5 = 20 mai 2013 et 20 mai 2015, 6 = 16 février 2013 et 16 février 2015, 7 = 16 février 2014 et 16 février 2016, 8 = 15 février 2014 et 15 février 2016 et 9 = 15 février 2015 et 15 février 2017.
Les actions ne peuvent être vendues avant : 3 = 29 juillet 2013, 4 = 20 mai 2014, 5 = 20 mai 2015, 6 = 16 février 2015, 7 = 16 février 2016, 8 = 15 février 2016 et 9 = 15 février 2017.

14.3. Paiements fondés sur les actions

Les paiements basés sur des actions ne concernent que des plans de stock-options et d'actions gratuites consenties au personnel. Ils représentent une charge de 15 millions d'euros (13 millions d'euros au 31 décembre 2011) comptabilisée au compte de résultat au niveau du Résultat Opérationnel Courant.

Les règles applicables sont communes à tous les plans :

- la date d'acquisition et d'attribution des droits correspond à la date de décision du Conseil d'administration ;
- le début de la période d'exercice fait suite à une période d'indisponibilité de deux ans pour les salariés français et de quatre ans pour les salariés étrangers à compter de la date d'attribution.

L'ensemble des plans sont dénoués en actions. Les plans d'options de souscription attribués lors du Conseil d'administration du 15 décembre 2004 (plan n° 1, note 14.2.1) et l'ensemble des plans d'actions gratuites (plans nos 1 à 4 et 6, note 14.2.2.) ne sont pas soumis à des conditions de performance et leurs justes valeurs ont été calculées selon le modèle « Black & Scholes ».

Des plans d'attribution gratuite ont été octroyés le 20 mai 2010 (plan n° 5, note 14.2.2.) le 16 février 2011 (plan n° 7, note 14.2.2.) et le 15 février 2012 (plan n° 9, note 14.2.2.), dont les actions sont soumises à deux conditions de performance ; une condition intrinsèque basée sur la performance économique d'ERAMET et une condition externe basée sur la performance du titre ERAMET. La juste valeur de ces plans a été déterminée selon le modèle « Monte-Carlo ».

Les justes valeurs sont étalées linéairement sur la période d'acquisition des droits en charges de personnel avec pour contrepartie une augmentation des capitaux propres.

Valorisations de plans : les hypothèses retenues pour la valorisation des plans reposent sur :

- une volatilité attendue déterminée sur la base d'une observation de l'historique du titre ;
- un taux sans risque zéro coupon sur la durée du plan ;
- un taux de distribution future basé sur la moyenne des cinq dernières années.

Sur la base de ces hypothèses, les résultats pour chaque plan sont présentés dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	Nombre d'options	Prix d'exercice (en euros)	Maturité (*) (en années)	Volatilité attendue	Taux sans risque	Taux de dividende moyen	Juste valeur de l'option (en euros)	Totale	Charge comptable des plans sur trois ans			
									Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010	
Plan n° 1 – note 14.2.2.	France	10 000	gratuites	2 + 2	40,75 %	4,15 %	3 %	155,19	1,6	-	-	-
Plan n° 2 – note 14.2.2.	France	16 000	gratuites	2 + 2	40,75 %	4,15 %	3 %	194,10	3,1	-	-	-
Plan n° 3 – note 14.2.2.	France	24 430	gratuites	2 + 2	-	2,5 %	2,35 %	151,48	3,5	-	1,0	1,7
	Monde	46 115	gratuites	4 + 0	-	2,5 %	2,35 %	145,00	6,4	1,6	1,6	1,6
Plan n° 4 – note 14.2.2.	France	9 930	gratuites	2 + 2	-	0,79 %	2,5 %	174,88	1,6	0,3	0,8	0,5
	Monde	18 886	gratuites	4 + 0	-	0,79 %	2,5 %	180,02	3,3	0,8	0,8	0,5
Plan n° 5 – note 14.2.2.	France	48 230	gratuites	3 + 2	-	0,79 %	2,5 %	(1)	6,8	2,3	2,3	1,4
	Monde	16 778	gratuites	4 + 0	-	0,79 %	2,5 %	(2)	2,4	0,6	0,6	0,4
Plan n° 6 – note 14.2.2.	France	9 870	gratuites	2 + 2	-	1,99 %	2 %	235,09	2,2	1,1	1,0	-
	Monde	18 744	gratuites	4 + 0	-	2,35 %	2 %	235,93	4,2	1,1	0,9	-
Plan n° 7 – note 14.2.2.	France	53 650	gratuites	3 + 2	-	1,99 %	2 %	(3)	10,1	3,4	2,9	-
	Monde	18 015	gratuites	4 + 0	-	2,35 %	2 %	(4)	3,4	0,8	0,8	-
Plan n° 8 – note 14.2.2.	France	10 248	gratuites	2 + 2	-	0,90 %	2 %	100,21	1,0	0,4	-	-
	Monde	18 388	gratuites	4 + 0	-	1,33 %	2 %	109,80	1,9	0,4	-	-
Plan n° 9 – note 14.2.2.	France	65 930	gratuites	3 + 2	-	0,90 %	2 %	(5)	5,6	1,6	-	-
	Monde	23 955	gratuites	4 + 0	-	1,33 %	2 %	(6)	2,2	0,5	-	-
TOTAL									59,3	14,9	12,7	6,1

(*) Maturité = période d'acquisition + période d'incessibilité.

(1) L'action gratuite attribuée aux bénéficiaires français a été valorisée à 187,05 euros et 113,02 euros respectivement avec la condition intrinsèque et avec la condition externe.

(2) L'action gratuite attribuée aux bénéficiaires étrangers a été valorisée à 194,86 euros et 117,74 euros respectivement avec la condition intrinsèque et avec la condition externe.

(3) L'action gratuite attribuée aux bénéficiaires français a été valorisée à 249,87 euros et 151,28 euros respectivement avec la condition intrinsèque et avec la condition externe.

(4) L'action gratuite attribuée aux bénéficiaires étrangers a été valorisée à 255,38 euros et 154,62 euros respectivement avec la condition intrinsèque et avec la condition externe.

(5) L'action gratuite attribuée aux bénéficiaires français a été valorisée à 109,38 euros et 72,24 euros respectivement avec la condition intrinsèque et avec la condition externe.

(6) L'action gratuite attribuée aux bénéficiaires étrangers a été valorisée à 118,85 euros et 78,49 euros respectivement avec la condition intrinsèque et avec la condition externe.

Note 15. Part des participations ne donnant pas le contrôle

15.1. Par nature

(en millions d'euros)	% des minoritaires	31/12/2012		31/12/2011	31/12/2010
		Résultat	Total	Total	Total
Le Nickel-SLN	44 %	(12)	499	711	683
Comilog S.A.	36,29 %	43	268	284	278
Strand Minerals Inc.	33,4 %	(2)	36	39	40
Pt Weda Nickel Ltd	10 %	-	14	15	15
Guangxi Comilog Ferro Alloys Ltd	30 %	6	-	(6)	(2)
Interforge	6 %	-	2	1	1
Autres sociétés	-	(1)	(1)	(1)	1
TOTAL		34	818	1 043	1 016

15.2. Variation de l'exercice

(en millions d'euros)	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010
À l'ouverture	1 043	1 016	970
Regroupements d'entreprises	-	-	-
Autres mouvements de périmètre	-	-	-
Dividendes distribués	(260)	(94)	(105)
Augmentation de capital	1	-	-
Résultat de la période	34	108	126
Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers de couverture	(2)	1	1
Changements de pourcentages d'intérêts dans les filiales	1	9	17
Écarts de conversion et autres mouvements	1	3	7
À LA CLÔTURE	818	1 043	1 016

En 2010 et en 2011, les changements de pourcentages d'intérêts concernent les cessions de respectivement 2,17 % et 1,37 % des titres Comilog S.A. à l'État gabonais.

Note 16. Engagements liés au personnel

Les sociétés du Groupe offrent à leurs employés différents avantages à long terme en fonction des règles et des pratiques en vigueur dans les pays où elles opèrent. Tous les engagements des sociétés du Groupe ont fait l'objet d'une évaluation actuarielle des engagements selon un cadre actuariel uniforme (hypothèses et méthodes) défini par le Groupe. L'évaluation des engagements est effectuée sur une base pluriannuelle (deux ou trois ans, hors événement exceptionnel nécessitant une nouvelle évaluation au cas par cas).

Les engagements du groupe ERAMET au titre des régimes à prestations définies se répartissent de la façon suivante : aux États-Unis (36 % des engagements), en France (33 % des engagements), en Norvège (16 % des engagements), et en Nouvelle-Calédonie (8 % des engagements).

Les principaux engagements du Groupe en matière d'avantages du personnel sont les suivants :

■ États-Unis :

- Régimes de retraite prévoyant le versement d'une pension dont le montant est notamment fonction de l'ancienneté au moment de la date de départ à la retraite (62 ou 65 ans selon les régimes). Possibilité de départ en préretraite et éligibilité aux prestations d'invalidité en fonction de l'ancienneté et selon le régime.
- Régime d'assurance médicale pour les retraités de certains sites, partie du plan fermée.
- Régime d'assurance vie pour les salariés de certains sites.

■ France :

- Régimes d'indemnité de départ en retraite prévoyant le versement d'un capital en fonction de l'ancienneté et du dernier salaire.

- Régime de frais médicaux pour certains salariés et les retraités sur le site de Sandouville de la société ERAMET (régime fermé le 15 septembre 2009).
- Médailles du travail : versement de montant forfaitaire variant selon les sites après 20, 30, 35 et 40 ans d'ancienneté.
- Régime de retraite supplémentaire pour certains cadres dirigeants de la société ERAMET.

■ Norvège :

- Médailles du travail : versement d'un montant forfaitaire à l'ensemble des salariés après 25, 30, 40 et 50 ans d'ancienneté et au moment du départ à la retraite.
- Indemnités de fin de carrière : versement d'une rente au départ en retraite du salarié dépendant du dernier salaire et de l'ancienneté à la retraite.
- Plan de préretraite : régime à prestations définies qui couvre les salariés entre 62 et 67 ans après accords entre l'employeur et les salariés.
- Plan de retraite complémentaire : trois régimes à prestations définies qui couvrent les salariés à partir de 67 ans.

■ Nouvelle-Calédonie :

- Régimes d'indemnité de départ en retraite prévoyant le versement d'un capital en fonction de l'ancienneté et du dernier salaire.
- Primes de fidélité versées après dix années d'ancienneté puis tous les cinq ans et calculées en pourcentage du salaire de base.
- Médailles du travail : versement d'un montant forfaitaire après 20, 30, 35 et 40 ans d'ancienneté (ces anciennetés sont ramenées à 15 ans, 22 ans et 6 mois, 26 ans et 3 mois et 30 ans si la carrière est menée hors de métropole).
- Attribution de billets d'avion dont le nombre, la valeur et la périodicité varient en fonction de la catégorie professionnelle.

Principales hypothèses et méthodes actuarielles :
 Les engagements du Groupe sont évalués par des actuaires indépendants conformément à la norme IAS 19 – Avantages du personnel. Les hypothèses actuarielles utilisées (taux de rotation du personnel, taux de mortalité, âge de départ à la retraite, évolution des salaires...) varient selon les conditions démographiques et économiques prévalant dans le pays dans lequel le régime est en vigueur. Dans la zone Euro, en Norvège depuis l'exercice 2012, au Royaume-Uni et aux États-Unis, les taux d'actualisation ont

été déterminés sur la base d'obligations d'entreprises AA10+. Dans les pays où le marché des obligations privées cotées est insuffisamment liquide, comme en Norvège avant l'exercice 2012 ou en Suède, les taux d'actualisation sont déterminés sur la base des rendements des obligations d'États.

Les taux de rendement attendu des actifs de régime ont été déterminés en tenant compte, pour chaque pays, de la structure du portefeuille d'investissements.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour les évaluations sont les suivantes :

Au 31 décembre 2012	Taux			
	d'actualisation	d'inflation	d'augmentation salariale	de rendement des actifs de régime
Zone Euro	3 %	2 %	3 %-3,75 %	3 %-4,5 %
Norvège	4 %	2,1 %	3,6 %	3,6 %
États-Unis	3,45 %-3,75 %	2,3 %	3 %-3,5 %	7 %-8 %
Nouvelle-Calédonie	4,05 %	1,8 %	3 %	3 %

Au 31 décembre 2011	Taux			
	d'actualisation	d'inflation	d'augmentation salariale	de rendement des actifs de régime
Zone Euro	4,75 %	2 %	3 %-3,75 %	3,5 %-4,5 %
Norvège	2,4 %	2,5 %	4,5 %	4,8 %
États-Unis	4,2 %-4,4 %	2,2 %	3,5 %	7 %-8 %
Nouvelle-Calédonie	4,75 %	3 %	4 %	3,5 %

Au 31 décembre 2010	Taux			
	d'actualisation	d'inflation	d'augmentation salariale	de rendement des actifs de régime
Zone Euro	4,9 %	2 %	3,1 %	4 %
Norvège	3,75 %	2,3 %	4,25 %	3,8 %-3,9 %
États-Unis	5 %-5,3 %	2,3 %	3,5 %	8 %
Nouvelle-Calédonie	4,9 %	3 %	4 %	4 %

Les résultats des évaluations sont détaillés ci-dessous :

(en millions d'euros)	Valeur actuarielle des obligations			Juste valeur des actifs du régime			Situation financière (Surplus)/déficit		
	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010
Régimes de retraite	256	249	216	183	163	155	73	86	61
Indemnités de fin de carrière	103	101	95	49	47	45	54	54	50
Médailles et gratifications	29	25	25	-	-	-	29	25	25
Régimes de frais médicaux	26	27	25	-	-	-	26	27	25
TOTAL	414	402	361	232	210	200	182	192	161

<i>(en millions d'euros)</i>	Gains/(pertes) actuarielles non reconnus			Services passés non reconnus			Provision au bilan (Actif)/passif		
	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010
Régimes de retraite	(54)	(55)	(27)	-	-	(2)	19	31	32
Indemnités de fin de carrière	-	1	-	(7)	(8)	(9)	47	47	41
Médailles et gratifications	-	-	-	-	-	-	29	25	25
Régimes de frais médicaux	(2)	(3)	(1)	-	-	-	24	24	24
TOTAL	(56)	(57)	(28)	(7)	(8)	(11)	119	127	122
• Provisions							131	129	123
• Actifs de régimes de retraite/Autres actifs financiers (note 10)							12	2	1

La totalité des engagements se montent à 414 millions d'euros au 31 décembre 2012 (402 millions d'euros au 31 décembre 2011) et la juste valeur des actifs de régime à 232 millions d'euros au 31 décembre 2012 (210 millions d'euros au 31 décembre 2011). La situation nette des régimes qui représente un déficit de 182 millions d'euros au 31 décembre 2012 (192 millions d'euros au 31 décembre 2011) et la provision nette comptabilisée pour 119 millions d'euros (127 millions d'euros au 31 décembre 2011) ne comprend pas les impacts des modifications des régimes (63 millions d'euros au 31 décembre 2012). Les écarts actuariels

excédant le plus haut de 10 % de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies et de 10 % de la juste valeur des actifs du régime à la date de clôture précédente sont étalés sur la durée de vie active moyenne résiduelle des participants du régime. Les coûts des services passés en cas de modifications de régime sont étalés selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Le montant des engagements pour lesquels il n'y a pas d'actifs de couverture représente 93 millions d'euros (87 millions d'euros au 31 décembre 2011).

Les placements des fonds de pension sont investis de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2012		Exercice 2011		Exercice 2010	
Actions	57	25 %	57	27 %	64	32 %
• Europe	15	6 %	19	9 %	20	10 %
• Amérique du Nord	41	18 %	37	18 %	41	21 %
• Nouvelle-Calédonie	1	0 %	1	0 %	3	2 %
Obligations	152	66 %	132	63 %	117	59 %
• Europe	90	39 %	76	36 %	72	36 %
• Amérique du Nord	54	23 %	48	23 %	39	20 %
• Nouvelle-Calédonie	8	3 %	8	4 %	6	3 %
Autres placements	23	10 %	21	10 %	19	10 %
• Europe	21	9 %	19	9 %	18	9 %
• Amérique du Nord	1	0 %	1	0 %	-	-
• Nouvelle-Calédonie	1	0 %	1	0 %	1	1 %
TOTAL	232	100 %	210	100 %	200	100 %

La politique de répartition des actifs des régimes de retraite dépend des pratiques des pays.

La variation détaillée par composante de la provision au titre de l'exercice 2012 s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur actuelle des obligations	Juste valeur des actifs du régime	Situation financière (Surplus)/ déficit	Gains/ (pertes) actuarielles non reconnues	Services passés non reconnus	Provision au bilan (Actif)/passif
Situation au 31 décembre 2009	338	188	150	(19)	(7)	124
Regroupements d'entreprises	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements de périmètre	-	-	-	-	-	-
Charges comptabilisées	31	11	20	(8)	(4)	8
• coûts des services rendus	9	-	9	-	-	9
• charges d'intérêts nets	17	-	17	-	-	17
• rendements des actifs de couverture	-	11	(11)	(1)	-	(12)
• amortissements des écarts actuariels	6	-	6	(6)	-	-
• amortissements des services passés	7	-	7	-	(4)	3
• autres	(8)	-	(8)	(1)	-	(9)
Cotisations versées	(22)	(9)	(13)	-	-	(13)
Écarts de conversion et autres mouvements	14	10	4	(1)	-	3
Situation au 31 décembre 2010	361	200	161	(28)	(11)	122
Regroupements d'entreprises	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements de périmètre	-	-	-	-	-	-
Charges comptabilisées	57	11	46	(26)	2	22
• coûts des services rendus	10	-	10	-	-	10
• charges d'intérêts nets	16	-	16	-	-	16
• rendements des actifs de couverture	-	11	(11)	-	-	(11)
• amortissements des écarts actuariels	29	-	29	(26)	-	3
• amortissements des services passés	-	-	-	-	2	2
• autres	2	-	2	-	-	2
Cotisations versées	(21)	(4)	(17)	-	-	(17)
Écarts de conversion et autres mouvements	5	3	2	(3)	1	3
Situation au 31 décembre 2011	402	210	192	(57)	(8)	127
Regroupements d'entreprises	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements de périmètre	-	-	-	-	-	-
Charges comptabilisées	34	16	18	1	1	20
• coûts des services rendus	11	-	11	-	-	11
• charges d'intérêts nets	16	-	16	-	-	16
• rendements des actifs de couverture	-	12	(12)	-	-	(12)
• amortissements des écarts actuariels	10	5	5	1	-	6
• amortissements des services passés	-	-	-	-	1	1
• autres	(3)	(1)	(2)	-	-	(2)
Cotisations versées	(23)	6	(29)	-	-	(29)
Écarts de conversion et autres mouvements	1	-	1	-	-	1
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2012	414	232	182	(56)	(7)	119

La décomposition des écarts actuariels liés à l'expérience se présente de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010
Valeur actuarielle des obligations	414	402	361
Juste valeur des actifs du régime	232	210	200
(Surplus)/déficit	182	192	161
Écart d'expérience sur les obligations	-	1	(4)
Autres écarts sur les obligations	(10)	31	11
Écart d'expérience sur les actifs	5	(2)	1
Autres écarts sur les actifs	-	-	-

Une variation d'un point de taux d'augmentation des frais médicaux aurait une incidence de plus ou moins 2 millions d'euros sur l'engagement, principalement aux États-Unis, et aucun impact significatif sur la charge de la période.

Une augmentation de 0,25 % du taux d'actualisation ou du taux d'inflation aurait respectivement une incidence de moins 11 millions

d'euros et plus 4 millions d'euros sur l'engagement et aucune incidence majeure sur la charge de l'exercice.

Le montant des cotisations prévisionnelles attendues et des prestations à verser par le Groupe pour l'année 2013 au titre des régimes postérieures à l'emploi est estimé à 10 millions d'euros.

Note 17. Provisions

17.1. Par nature

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Personnel	14	19	25
Risques environnementaux et remise en état de sites	355	307	283
Autres risques et charges	89	82	81
TOTAL	458	408	389
• Part à plus d'un an	428	379	360
• Part à moins d'un an	30	29	29

17.2. Variation de l'exercice

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010
À l'ouverture	408	389	343
Regroupements d'entreprises	-	-	-
Autres mouvements de périmètre	-	-	-
Dotations (reprises) de la période	18	(3)	23
• dotations de la période	39	20	42
• (reprises) de la période – partie utilisée	(32)	(32)	(24)
• (reprises) de la période – partie non utilisée	-	(2)	(5)
• charges de désactualisation	11	11	10
Actifs de démantèlement	34	18	20
Écarts de conversion et autres mouvements	(2)	4	3
À LA CLÔTURE	458	408	389

17.3. Personnel

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Restructurations et plans sociaux	12	16	21
Autres risques et charges sociaux	2	3	4
TOTAL	14	19	25
• Part à plus d'un an	9	11	15
• Part à moins d'un an	5	8	10

Restructurations et plans sociaux : tous les coûts des restructurations et des plans sociaux sont intégralement provisionnés dès lors que les conditions définies par les normes IFRS sont réunies.

Le détail de ces provisions est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Plan social Erachem Comilog S.A.	5	8	7
Plan social Aubert & Duval	4	4	5
Plan social Erasteel (site de Commentry)	-	2	7
Autres restructurations et plans sociaux – branche Manganèse	3	2	2
Autres restructurations et plans sociaux – branche Alliages	-	-	-
TOTAL	12	16	21

Et les variations de l'exercice :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010
À l'ouverture	16	21	5
Regroupements d'entreprises	-	-	-
Autres mouvements de périmètre	-	-	-
Dotations (reprises) de la période	(4)	(5)	16
• dotations de la période	4	3	17
• (reprises) de la période – partie utilisée	(8)	(8)	(1)
• (reprises) de la période – partie non utilisée	-	-	-
Écarts de conversion et autres mouvements	-	-	-
À LA CLÔTURE	12	16	21

L'augmentation des provisions pour restructurations au 31 décembre 2010 (21 millions d'euros contre 5 millions d'euros au 31 décembre 2009) concernent les branches Manganèse et Alliages (en France et en Belgique). Au 31 décembre 2011, la réalisation des plans sociaux, principalement en France dans la branche Alliages, a contribué à la diminution des restructurations

provisionnées auparavant (16 millions d'euros contre 21 millions d'euros au 31 décembre 2010). En 2012, la réalisation des plans sociaux en Belgique dans la branche Manganèse contribue à la diminution des provisions (12 millions d'euros contre 16 millions d'euros au 31 décembre 2011).

Autres risques et charges sociaux : ces provisions correspondent essentiellement à des litiges avec les salariés et les organismes sociaux et dont les variations s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010
À l'ouverture	3	4	5
Regroupements d'entreprises	-	-	-
Autres mouvements de périmètre	-	-	-
Dotations (reprises) de la période	(1)	(1)	(1)
• dotations de la période	1	1	1
• (reprises) de la période – partie utilisée	(2)	(2)	(2)
• (reprises) de la période – partie non utilisée	-	-	-
Écarts de conversion et autres mouvements	-	-	-
À LA CLÔTURE	2	3	4

17.4. Risques environnementaux et remise en état des sites

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Risques environnementaux	30	30	30
Remise en état des sites ⁽¹⁾	325	277	253
TOTAL	355	307	283
(1) dont provisions ayant en contrepartie un actif de démantèlement	251	215	184
• Part à plus d'un an	344	299	277
• Part à moins d'un an	11	8	6

Risques environnementaux

La provision se monte au 31 décembre 2012 à 30 millions d'euros (identique au 31 décembre 2011) et concerne essentiellement la branche Manganèse (18 millions d'euros contre 16 millions d'euros au 31 décembre 2011) et la branche Alliages pour 6 millions d'euros (7 millions d'euros au 31 décembre 2011).

En 2009, la société américaine GCMC (Gulf Chemical & Metallurgical Corp.), filiale du Groupe, a entamé avec la TCEQ (*Texas Commission for Environment Quality*) des négociations portant sur les conditions de son permis d'exploitation. Les autorités ont relevé un certain nombre de corrections devant être

apportées et les ont soumises à GCMC. En février 2011, l'*Attorney General* de l'État du Texas a engagé une procédure en exécution contre GCMC, portant essentiellement sur les correctifs demandés par la TCEQ, devant le *District Court of Travis County* (Texas). Le 15 juin 2011, le *District Court of Travis County* a constaté que GCMC remplissait les obligations définies par l'accord transactionnel signé en mai 2011 entre les parties. Une procédure civile et des discussions restent en cours avec les autorités locales afin de régler ce dossier. Une provision proportionnée à l'appréciation du risque a été constituée en risques environnementaux pour un montant de 5 millions d'euros.

(en millions d'euros)	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010
À l'ouverture	30	30	28
Regroupements d'entreprises	-	-	-
Autres mouvements de périmètre	-	-	-
Dotations (reprises) de la période	-	(4)	2
• dotations de la période	4	2	5
• (reprises) de la période – partie utilisée	(4)	(6)	(3)
• (reprises) de la période – partie non utilisée	-	-	-
Écarts de conversion et autres mouvements	-	4	-
À LA CLÔTURE	30	30	30

Remise en état des sites

Les remises en état des sites miniers actuellement en exploitation concernent la société Le Nickel-SLN en Nouvelle-Calédonie (branche Nickel), pour un montant de 239 millions d'euros (31 décembre 2011 : 202 millions d'euros), la société Comilog S.A. au Gabon (branche Manganèse) pour un montant de 34 millions d'euros (31 décembre 2011 : 28 millions d'euros) et depuis l'exercice 2006 la société ERAMET Marietta Inc. aux États-Unis pour un montant de 24 millions d'euros (31 décembre 2011 : 21 millions d'euros). L'ajustement de la provision en Nouvelle-Calédonie sur les trois exercices s'explique par la réévaluation de certains coûts de démantèlement et l'augmentation des surfaces à traiter. En 2009, une provision a été constituée au titre de la fermeture éventuelle à un horizon de 30 années de l'usine de

Doniambo pour un montant de 7 millions d'euros. En 2010 et en 2011, au Gabon une provision complémentaire a été constituée pour respectivement 11 millions d'euros et 9 millions d'euros en contrepartie d'un actif de démantèlement. À Boulogne-sur-Mer des provisions ont été constituées en 2003 et en 2007 afin de prendre en compte les obligations réglementaires et implicites de démolition et de remise en état du site à la suite de la décision de fermeture de l'usine (note 17.5).

Les coûts de remise en état font l'objet d'une actualisation sur la durée restant à courir jusqu'à la date prévue de fin d'exploitation des mines, sur une durée maximum n'excédant pas l'année 2040 en Nouvelle-Calédonie, l'année 2032 au Gabon et l'année 2074 aux États-Unis.

Ces provisions font l'objet d'une actualisation en appliquant les hypothèses actuarielles suivantes :

	Au 31 décembre 2012		Au 31 décembre 2011	
	Taux d'actualisation	Taux d'inflation	Taux d'actualisation	Taux d'inflation
États-Unis	5 %	3 %	5 %	2,2 %
Nouvelle-Calédonie	4,05 %	1,5 %	4,75 %	1,5 %
Gabon	5,35 %	3 %	6,2 %	3 %

Une variation de plus ou moins 1 % des taux d'actualisation aurait pour incidence une diminution de 38 millions d'euros et une augmentation de 46 millions d'euros sur les provisions.

Le Groupe ne bénéficie d'aucun fonds de démantèlement tel que défini par l'interprétation IFRIC 5.

(en millions d'euros)

	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010
À l'ouverture	277	253	226
Regroupements d'entreprises	-	-	-
Autres mouvements de périmètre	-	-	-
Dotations (reprises) de la période	15	8	6
• dotations de la période	16	2	2
• (reprises) de la période – partie utilisée	(12)	(3)	(6)
• (reprises) de la période – partie non utilisée	-	(2)	-
• charges de désactualisation	11	11	10
Actifs de démantèlement	34	18	20
Écarts de conversion et autres mouvements	(1)	(2)	1
À LA CLÔTURE	325	277	253

17.5. Autres risques et charges

Les autres provisions pour risques et charges comprennent notamment 45 millions d'euros (60 millions de dollars) au titre des risques financiers liés aux options de vente consenties par ERAMET à Mitsubishi Corporation lors de la cession de 33,4 % des titres Strand Minerals Pte Ltd. Parallèlement aux accords de cession, ERAMET a consenti à Mitsubishi Corporation des options de vente sur les titres acquis. Ces options sont exerçables sous certaines conditions qui sont principalement liées à la réussite du projet minier. Ces options sont exerçables sur des durées spécifiques. En particulier, la date limite de l'option a été reportée de fin décembre 2012 à fin septembre 2013, sauf accord différent

entre les parties. Le prix d'exercice de ces options correspond à un prix convenu et variable selon les circonstances prévues dans les contrats (entre 118 et 58 millions de dollars) auquel s'ajouterait la revente de la créance sur Strand Minerals Pte Ltd. En outre, Mitsubishi Corporation dispose d'une option de vente de sa participation à ERAMET à la juste valeur en cas de changement de contrôle d'ERAMET sans limitation de durée. En contrepartie, ERAMET dispose d'une option d'achat de la participation de Mitsubishi Corporation dans Strand Minerals Pte Ltd à la juste valeur en cas de changement de contrôle de Mitsubishi Corporation sans limitation de durée. Cette provision sera reprise lors de la prise de décision d'investissement finale sur le projet.

Les autres provisions réparties dans l'ensemble des trois Branches couvrent également divers risques dont les coûts de fermeture de Boulogne-sur-Mer pour 5 millions d'euros (identiques à fin 2011), des risques/litiges commerciaux (8 millions d'euros comme à fin

2011), divers litiges fournisseurs en Nouvelle-Calédonie pour 3 millions d'euros (contre 1 million d'euros au 31 décembre 2011) et des provisions pour risques fiscaux pour 7 millions d'euros (identique au 31 décembre 2011).

(en millions d'euros)

	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010
À l'ouverture	82	81	79
Regroupements d'entreprises	-	-	-
Autres mouvements de périmètre	-	-	-
Dotations (reprises) de la période	8	(1)	
• dotations de la période	14	12	17
• (reprises) de la période – partie utilisée	(6)	(13)	(12)
• (reprises) de la période – partie non utilisée	-	-	(5)
• charges de désactualisation	-	-	-
Écarts de conversion et autres mouvements	(1)	2	2
À LA CLÔTURE	89	82	81

17.6. Litiges en cours

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre fait exceptionnel (à l'exception de l'instance Carlo Tassara France décrite au paragraphe 33 – Autres informations) ou litige susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, le résultat ou le patrimoine de la Société ou du Groupe.

Note 18. Passifs éventuels

Quatre ONG (organisations non gouvernementales), un collectif d'habitants et un ancien député ont engagé, devant le tribunal de première instance de Libreville, par différentes requêtes datées des mois de février et mars 2011, des actions civiles au Gabon pour obtenir réparation de Comilog S.A. et ERAMET de prétendus dommages environnementaux causés par l'exploitation du site minier de Moanda. Le tribunal de première instance de Libreville a fait droit, le 13 novembre 2012, à la demande de Comilog S.A. et des autres défendeurs en se déclarant territorialement incompétent. Les demandeurs ont fait appel de cette décision. En l'état des moyens avancés par les requérants, ceux-ci ne justifient pas du bien fondé de leurs demandes. Il est rappelé que le groupe ERAMET se conforme dans l'ensemble de ses filiales aux normes environnementales applicables, y compris au Gabon, et conduit l'ensemble des actions environnementales selon la charte du Groupe décrite dans le Document de référence 2012.

Un litige est né quant à la détermination des conditions financières applicables à compter du 1^{er} janvier 2012 pour la fourniture d'électricité par la société Enercal à la Société Le Nickel-SLN prévue au titre du contrat de concession de 1956 pour l'exploitation de son usine métallurgique de Doniambo à Nouméa en Nouvelle-Calédonie. Aucun accord n'ayant été trouvé en dépit des négociations entre les deux parties, la procédure d'arbitrage

prévue par le contrat a été mise en œuvre en décembre 2011 et le tribunal arbitral constitué. En décembre 2012, une sentence arbitrale a été rendue, sans conséquence sur les comptes 2012 et les parties étudient en concertation l'ensemble des termes de cette décision et leurs conséquences à partir de juillet 2013.

Une procédure d'arbitrage auprès de la Chambre de commerce international (CCI) a débuté avec Sacinter, ancien actionnaire de la société Port Minéralier d'Owendo S.A. (PMO) dont les actions ont été rachetées par Comilog S.A. en 2008. Un tribunal arbitral a été formé début 2012. Les mémoires des parties ont été déposés début 2013. La date de l'audience arbitrale n'est à ce jour pas fixée.

Comilog S.A. fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des années 2007 à 2010. Deux notifications de redressements ont été reçues en 2011 et 2012 portant sur ces quatre exercices. Suite aux réponses apportées par la Société au cours de l'année 2012, une notification a été reçue le 24 janvier 2013 suivie d'un avis de recouvrement reçu le 5 février 2013. La Société conteste la quasi-totalité des chefs de redressements et une réclamation contentieuse va être déposée très prochainement. Il n'est pas possible, à ce stade de la procédure, de se prononcer sur l'issue de ce contrôle.

Note 19. Impôts différés

19.1. Par nature

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Différence entre les valeurs fiscales et consolidées des immobilisations	147	152	136
Retraitement des écritures de nature fiscale	244	281	257
Autres différences temporelles	157	145	152
Instruments financiers de couverture	14	14	25
Élimination des résultats sur cessions internes	15	11	-
Distributions internes envisagées	53	44	26
Impôts différés passif	630	647	596
Différences temporelles	142	143	157
Reports fiscaux déficitaires ⁽¹⁾	91	66	68
Élimination des résultats sur cessions internes	30	28	40
Instruments financiers de couverture	12	26	19
Différence entre les valeurs fiscales et consolidées des immobilisations	4	3	-
Impôts différés actif	279	266	284
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS – PASSIF/(ACTIF)	351	381	312
(1) Actifs d'impôts différés non reconnus	84	71	62
Actifs d'impôts différés activés	91	66	68

L'augmentation en 2011, comme en 2010, des impôts différés liés aux retraitements des écritures de nature fiscale s'explique par les provisions réglementées constituées au Gabon, en Nouvelle-Calédonie et en France. En 2012, elles diminuent dans ces mêmes pays.

Les autres différences temporelles comptabilisées au 31 décembre 2012, représentant un passif net de 15 millions d'euros (157 millions d'euros au passif et 142 millions d'euros à l'actif), correspondent principalement à la valorisation des stocks (passif net : 14 millions d'euros), au crédit-bail (passif net : 11 millions d'euros), aux provisions techniques de réassurances (passif net : 10 millions d'euros), aux gains latents sur OPCVM (passif net : 5 millions d'euros) et aux avantages du personnel (actif net : 31 millions d'euros).

En 2011, l'augmentation des impôts différés nets à l'actif des instruments financiers de couverture correspond principalement par la baisse des positions des couvertures de change. En 2012, la baisse des positions des couvertures de matières (fioul et nickel) et la hausse des positions des couvertures de change expliquent l'augmentation des impôts différés nets au passif des instruments financiers de couverture (note 22).

Les distributions internes envisagées comprennent pour l'essentiel les provisions pour retenues à la source sur les distributions futures. L'augmentation en 2011 provient principalement de la distribution exceptionnelle prévue en 2012 au titre des dividendes de Comilog S.A. En 2012, l'augmentation provient essentiellement d'une distribution exceptionnelle prévue en 2013 des dividendes de Le Nickel-SLN.

19.2. Variations de l'exercice

(en millions d'euros)	Passif	Actif	Nets Exercice 2012	Nets Exercice 2011	Nets Exercice 2010
Au 1^{er} janvier	647	266	381	312	229
Regroupements d'entreprises	-	-	-	(1)	1
Autres mouvements de périmètre	-	-	-	-	-
Impôts différés en contrepartie des capitaux propres	-	(12)	12	(21)	(6)
Impôts différés résultats	(21)	20	(41)	86	82
Écarts de conversion et autres mouvements	4	5	(1)	5	6
À LA CLÔTURE	630	279	351	381	312
Impôts différés nets au bilan après compensation par entité fiscale					
• Impôts différés actif			29	25	30
• Impôts différés passif			380	406	342

Conformément aux dispositions de la norme IAS 12, les impôts différés actifs et passifs sont présentés séparément au bilan après une compensation réalisée au niveau de chaque entité fiscale et l'antériorité a été retraitée en conséquence. À l'exception des intégrations fiscales en France (note 19.3) et aux États-Unis (note 19.4), chaque société correspond à une entité fiscale indépendante.

19.3. Intégration fiscale en France

Les déficits fiscaux, pour un montant de 109 millions d'euros, sont nés essentiellement au cours des exercices 2009 et 2010, et ont fait l'objet d'une activation en impôts différés pour 37 millions d'euros. Il ne restait pas de déficits nés au cours des exercices antérieurs. Par ailleurs, la position nette des impôts différés de l'intégration fiscale en France ressort à un passif de 71 millions

d'euros (171 millions d'euros de passifs et 100 millions d'euros d'actifs) contre un passif de 50 millions d'euros (164 millions d'euros de passifs et 114 millions d'euros d'actifs) au 31 décembre 2011.

19.4. Intégration fiscale aux États-Unis

L'intégration fiscale aux États-Unis présente une position nette d'impôts de 5 millions d'euros au passif (20 millions d'euros de passifs et 15 millions d'euros d'actifs) contre un passif net de 4 millions d'euros (27 millions d'euros de passifs et 23 millions d'euros d'actifs) au 31 décembre 2011. Les déficits fiscaux sont nés en 2009, en 2011 et en 2012 pour 47 millions d'euros et représentent un impôt différé actif de 16 millions d'euros, dont seuls 4 millions d'euros ont été reconnus.

Note 20. Emprunts

20.1. Par nature

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Emprunts auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	302	78	125
Découverts bancaires et banques créditrices	28	28	26
Dettes financières de crédit-bail	31	36	41
Autres emprunts et dettes financières	180	89	99
TOTAL	541	231	291
(1) dont billets de trésorerie émis	35	15	-

Depuis 2005, ERAMET a mis en place un programme d'émission de billets de trésorerie. Le montant des billets de trésorerie émis figurent au niveau de la rubrique « Emprunts auprès des établissements de crédit ».

Certains emprunts sont soumis à des ratios ou covenants financiers qui sont présentés dans la note 22.3.4 – Risques de liquidité.

L'augmentation sensible des emprunts en 2012 correspond principalement aux financements du projet d'investissement métallurgique au Gabon (note 29) et du projet minier au Sénégal (notes 6 et 29).

20.2. Par devise

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Euro	186	108	76
Dollar américain	238	16	15
Franc CFA	22	24	25
Livre sterling	2	4	3
Couronne norvégienne	60	58	120
Autres devises	33	21	52
TOTAL	541	231	291

20.3. Par échéance

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
À moins d'un an	230	80	88
Entre un an et cinq ans	231	129	157
À plus de cinq ans	80	22	46
TOTAL	541	231	291

ERAMET bénéficie de lignes de crédit confirmées à moyen ou long terme (à échéances comprises entre un an et cinq ans). Le solde non utilisé de ces lignes de crédit à la date de clôture permettrait au Groupe de refinancer à plus d'un an ses dettes à court terme.

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Lignes de crédit confirmées non utilisées ⁽¹⁾	800	800	600
Billets de trésorerie non émis	365	385	400
Pensions livrées ⁽²⁾	136	180	210

(1) Les covenants bancaires rattachés aux lignes de crédit sont entièrement respectés. Ces covenants portent sur le ratio d'endettement financier net du Groupe ramené aux capitaux propres. La ligne de crédit confirmée a été renouvelée et portée à 981 millions d'euros le 18 janvier 2013.

(2) Au regard des critères assortis au programme de pensions livrées (note 22.3.4 – Risques de liquidité), seules 136 millions d'euros d'obligations seraient éligibles.

20.4. Par taux d'intérêt

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Sans intérêts	21	8	1
Taux d'intérêts fixes	266	55	56
• inférieurs à 5 %	81	16	-
• entre 5 % et 10 %	185	39	56
• supérieurs à 10 %	-	-	-
Taux d'intérêts variables	254	168	234
• inférieurs à 5 %	252	109	117
• entre 5 % et 10 %	2	59	115
• supérieurs à 10 %	-	-	2
TOTAL	541	231	291

20.5. Dettes financières de crédit-bail

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012		31/12/2011		31/12/2010	
	Valeur nominale	Valeur actualisée	Valeur nominale	Valeur actualisée	Valeur nominale	Valeur actualisée
À moins d'un an	6	5	6	5	6	5
Entre un an et cinq ans	22	22	24	23	24	22
À plus de cinq ans	4	4	8	8	14	14
TOTAL	32	31	38	36	44	41
Charges d'intérêts	-	1	-	2	-	3
TOTAL	32	32	38	38	44	44

Les dettes financières de crédit-bail concernent essentiellement les investissements de la presse 40 000 tonnes de Pamiers (société Airforge – branche Alliages) pour 40 millions d'euros, notamment au titre des investissements de l'exercice 2006.

20.6. Trésorerie nette ou endettement financier net

20.6.1. Par nature

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Emprunts et dettes financières	(541)	(231)	(291)
Obligations – Autres actifs financiers courants	368	473	359
Équivalents de trésorerie	551	791	1 132
Trésorerie	70	120	95
TOTAL	448	1 153	1 295

20.6.2. Tableau de flux de l'endettement

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010
Activités opérationnelles			
EBITDA	407	789	971
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :	(149)	(155)	(201)
Marge brute d'autofinancement	258	634	770
Variation nette des actifs et passifs courants liés à l'activité	(41)	(43)	(43)
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	217	591	727
Opérations d'investissement			
Investissements industriels	(641)	(492)	(326)
(Investissements) cessions financiers nets	(19)	(65)	76
Cession d'immobilisations	4	3	5
Variation des créances et dettes sur immobilisations	7	12	4
Variations de périmètre et des prêts financiers	13	17	(11)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	-	-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(636)	(525)	(252)
Opérations sur fonds propres			
Dividendes versés	(287)	(186)	(152)
Augmentations de capital	2	1	31
Variation du besoin net en fonds de roulement lié aux opérations sur fonds propres	-	(2)	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations sur fonds propres	(285)	(187)	(121)
Incidence des variations de cours des devises	(1)	(21)	(5)
Diminution (augmentation) de la trésorerie ou endettement net	(705)	(142)	349
Trésorerie ou (endettement) net d'ouverture	1 153	1 295	946
Trésorerie ou (endettement) net de clôture	448	1 153	1 295

Note 21. Fournisseurs et autres passifs

21.1. Par nature

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Dettes fournisseurs	400	473	408
Dettes fiscales et sociales	219	217	215
Autres dettes d'exploitation	104	109	83
Dettes d'immobilisations	63	62	48
Dettes d'associés – dividendes	32	-	1
Produits constatés d'avance	15	9	9
TOTAL	833	870	764
• Passifs non courants	28	37	33
• Passifs courants	805	833	731

Les dettes fournisseurs et les autres dettes sont pour l'essentiel à échéance de moins d'un an. Les dettes de 28 millions d'euros (37 millions au 31 décembre 2011) figurant en passifs non courants correspondent essentiellement à la dette de Setrag S.A. payable à l'État gabonais sur une période de 25 ans liée à l'achat des biens propres ainsi qu'à une partie du stock de pièces détachées pour

6 millions d'euros (contre 10 millions d'euros au 31 décembre 2011). Les passifs non courants comprennent depuis la cession de 33,4 % des titres de Strand Minerals Pte Ltd à Mitsubishi Corporation la dette de 27 millions de dollars (22 millions d'euros) au titre des dépenses du projet minier en Indonésie (note 6).

21.2. Variation de l'exercice

(en millions d'euros)

	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010
Au 1^{er} janvier	870	764	626
Regroupements d'entreprises	6	-	6
Autres mouvements de périmètre	-	(24)	4
Mouvements de fonds de roulement	(14)	198	160
Écarts de conversion et autres mouvements	(29)	(68)	(32)
À LA CLÔTURE	833	870	764

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en appliquant le taux de clôture.

Note 22. Gestion des risques et instruments financiers dérivés

22.1. Instruments financiers inscrits dans l'état de la situation financière

(en millions d'euros)	31/12/2012 État de la situation financière	Ventilation par nature d'instruments				
		Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Titres de participation	49	-	49	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	51	-	-	51	-	-
Autres actifs non courants	7	-	-	7	-	-
Créances clients	433	-	-	433	-	-
Autres actifs courants	295	-	-	295	-	-
Instruments financiers dérivés	51	-	-	-	-	51
Autres actifs financiers courants	368	-	368	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	621	621	-	-	-	-
ACTIF	1 875	621	417	786	-	51
Emprunts – part à plus d'un an	311	-	-	-	311	-
Autres passifs non courants	28	-	-	28	-	-
Emprunts – part à moins d'un an	230	28	-	-	202	-
Dettes fournisseurs	400	-	-	400	-	-
Autres passifs courants	477	-	-	477	-	-
Instruments financiers dérivés	53	-	-	-	-	53
PASSIF	1 499	28	-	905	513	53

	31/12/2011 État de la situation financière	Ventilation par nature d'instruments				
		Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
<i>(en millions d'euros)</i>						
Titres de participation	40	-	40	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	47	-	-	47	-	-
Autres actifs non courants	5	-	-	5	-	-
Créances clients	431	-	-	431	-	-
Autres actifs courants	266	-	-	266	-	-
Instruments financiers dérivés	46	-	-	-	-	46
Autres actifs financiers courants	473	-	473	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	911	911	-	-	-	-
ACTIF	2 219	911	513	749	-	46
Emprunts – part à plus d'un an	151	-	-	-	151	-
Autres passifs non courants	37	-	-	37	-	-
Emprunts – part à moins d'un an	80	28	-	-	52	-
Dettes fournisseurs	473	-	-	473	-	-
Autres passifs courants	437	-	-	437	-	-
Instruments financiers dérivés	101	-	-	-	-	101
PASSIF	1 279	28	-	947	203	101

	31/12/2010 État de la situation financière	Ventilation par nature d'instruments				
		Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
<i>(en millions d'euros)</i>						
Titres de participation	34	-	34	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	52	-	-	52	-	-
Autres actifs non courants	5	-	-	5	-	-
Créances clients	465	-	-	465	-	-
Autres actifs courants	189	-	-	189	-	-
Instruments financiers dérivés	128	-	-	-	-	128
Autres actifs financiers courants	359	-	359	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 227	1 227	-	-	-	-
ACTIF	2 459	1 227	393	711	-	128
Emprunts – part à plus d'un an	203	-	-	-	203	-
Autres passifs non courants	33	-	-	33	-	-
Emprunts – part à moins d'un an	88	26	-	-	62	-
Dettes fournisseurs	408	-	-	408	-	-
Autres passifs courants	477	-	-	477	-	-
Instruments financiers dérivés	71	-	-	-	-	71
PASSIF	1 280	26	-	918	265	71

Aucune reclassification entre natures d'instruments financiers n'a été réalisée au cours de la période. Les titres de participation et les autres actifs financiers courants sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur (note 1.11.1), à l'exception des titres de participation dans les sociétés contrôlées mais non consolidées représentant un montant de 49 millions d'euros (notes 1.11.1, 1.15 et 9). Les autres actifs financiers non courants sont évalués au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif ou TIE (note 1.11.2).

Les emprunts sont comptabilisés au coût amorti évalué par l'intermédiaire du taux d'intérêt effectif ou TIE (note 1.14). Les

titres et les emprunts peuvent le cas échéant faire l'objet d'une couverture de taux et sont réévalués pour la partie liée à l'évolution des taux d'intérêts et leur juste valeur est proche de leur valeur au bilan en raison de la faiblesse de leur montant et des couvertures (notes 20 et 22.4.2).

La juste valeur des créances clients et des dettes fournisseurs correspond à leur valeur au bilan, compte tenu de leurs échéances de paiement inférieures à un an pour l'essentiel (notes 12 et 21).

La répartition par hiérarchie de justes valeurs des instruments financiers à la juste valeur se présente ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012 Valeur au bilan	Ventilation par hiérarchie de justes valeurs		
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs disponibles à la vente	368	368	-	-
Instruments financiers dérivés	51	-	51	-
ACTIF	419	368	51	-
Instruments financiers dérivés	53	-	53	-
PASSIF	53	-	53	-

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011 Valeur au bilan	Ventilation par hiérarchie de justes valeurs		
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs disponibles à la vente	473	473	-	-
Instruments financiers dérivés	46	-	46	-
ACTIF	519	473	46	-
Instruments financiers dérivés	101	-	101	-
PASSIF	101	-	101	-

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010 Valeur au bilan	Ventilation par hiérarchie de justes valeurs		
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs disponibles à la vente	359	359	-	-
Instruments financiers dérivés	128	-	128	-
ACTIF	487	359	128	-
Instruments financiers dérivés	71	-	71	-
PASSIF	71	-	71	-

22.2. Effets au compte de résultat des instruments financiers

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2012 Effets en résultat	Produits et (charges) financiers	Juste valeur	Conversion monétaire	Résultat de cession	Dépréciation nette
Titres de participation	4	7	-	-	-	(3)
Autres actifs financiers	(5)	(5)	-	(1)	-	1
Instruments financiers dérivés	(48)	-	(48)	-	-	-
Trésorerie/endettement financier net	6	(2)	-	(1)	9	-
TOTAL	(43)	-	(48)	(2)	9	(2)

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2011 Effets en résultat	Produits et (charges) financiers	Juste valeur	Conversion monétaire	Résultat de cession	Dépréciation nette
Titres de participation	25	6	-	-	18	1
Autres actifs financiers	(2)	(1)	-	-	-	(1)
Instruments financiers dérivés	25	-	25	-	-	-
Trésorerie/endettement financier net	19	-	(2)	12	9	-
TOTAL	67	5	23	12	27	-

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2010 Effets en résultat	Produits et (charges) financiers	Juste valeur	Conversion monétaire	Résultat de cession	Dépréciation nette
Titres de participation	(2)	2	-	-	(4)	-
Autres actifs financiers	-	(3)	-	-	-	3
Instruments financiers dérivés	9	-	9	-	-	-
Trésorerie/endettement financier net	3	(1)	-	1	3	-
TOTAL	10	(2)	9	1	(1)	3

Les produits financiers rattachés aux titres de participation correspondent à des dividendes. Les résultats dégagés relatifs aux instruments financiers de couverture de change et de matières premières sont principalement comptabilisés en résultat opéra-

tionnel courant (note 1.24). La partie non qualifiée de couverture au regard de la norme IAS 39 est comptabilisée en autres produits et charges financiers (notes 1.25 et 26.2).

Détail des instruments financiers de couverture inscrits à l'actif :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Instruments financiers actifs ⁽³⁾	10	5	53
Instruments financiers – couverture de change	36	27	24
Instruments financiers – couverture de taux	-	-	-
Instruments financiers – couverture de matières premières	5	14	51
TOTAL	51	46	128

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010
À l'ouverture	46	128	90
Regroupements d'entreprises	-	-	-
Variation des instruments de couverture de la période – capitaux propres ⁽¹⁾	(6)	4	(24)
Variation des instruments de couverture de la période – résultat financier ⁽²⁾	6	(37)	37
Variation des instruments financiers actifs ⁽³⁾	5	(49)	25
À LA CLÔTURE	51	46	128

Détail des instruments financiers de couverture inscrits au passif :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Instruments financiers passifs ⁽³⁾	16	17	15
Instruments financiers – couverture de change	19	70	5
Instruments financiers – couverture de taux	13	10	7
Instruments financiers – couverture de matières premières	5	4	44
TOTAL	53	101	71

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010
À l'ouverture	101	71	26
Regroupements d'entreprises	-	-	-
Variation des instruments de couverture de la période – capitaux propres ⁽¹⁾	(43)	63	(8)
Variation des instruments de couverture de la période – résultat financier ⁽²⁾	(5)	(34)	40
Variation des instruments financiers passifs ⁽³⁾	-	1	13
À LA CLÔTURE	53	101	71

(1) L'impact correspond à la variation de juste valeur (part efficace) des instruments dérivés de couverture de change, de taux et de matières premières.

(2) L'impact correspond à la variation de juste valeur (part inefficace) des instruments dérivés de couverture de change, de taux et de matières premières.

(3) Les créances et les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de clôture et l'écart entre le taux de clôture et le taux de couverture est inscrit au niveau de la rubrique « Instruments financiers actifs et passifs ».

22.3. Gestion des risques

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour maîtriser son exposition aux risques de change, de taux et de matières premières. La gestion des principaux risques a été déléguée par le Comité Exécutif à la Direction Financière du groupe ERAMET. Cette gestion est effectuée directement au niveau d'ERAMET ou au travers de sociétés comme Metal Currencies créée spécifiquement pour gérer les risques de change du Groupe (notes 1.5 et 2).

22.3.1. Risques de change

Le groupe ERAMET est exposé à deux natures de risques de change, à savoir :

- les risques de change transactionnels lorsqu'une société du Groupe a des recettes en devise différente de sa devise de compte et qui ne sont pas compensées par des achats dans la même devise ;
- les risques de change bilanciaux liés aux variations des actifs nets des filiales valorisés en devises autres que l'euro.

Le Groupe centralise le risque de change des filiales. Chaque société du Groupe communique à la Trésorerie Groupe ses expositions en devise autre que sa devise de compte. Cette gestion s'inscrit dans le cadre d'une politique pluriannuelle avec des procédures approuvées par le Comité exécutif et fait l'objet de reportings mensuels à destination de ses membres. Le Groupe gère le risque de change bilanciaux au cas par cas.

Le détail du portefeuille de couverture par devises est précisé ci-après :

Au 31 décembre 2012

(en millions de devises)	Chiffre d'affaires 2012			Chiffre d'affaires 2013			Chiffre d'affaires 2014 et plus		
	Montants	Devises	Cours	Montants	Devises	Cours	Montants	Devises	Cours
Couvertures commerciales									
EUR/USD	224	USD	1,32	522	USD	1,31	84	USD	1,26-1,30
EUR/NOK	3	EUR	7,35	73	EUR	7,58	-	-	-
EUR/GBP	(2)	GBP	0,81	(6)	GBP	0,84	-	-	-
GBP/USD	-	USD	1,63	2	USD	1,59	-	-	-
GBP/SEK	-	GBP	12,49	1	GBP	10,69	-	-	-
JPY/SEK	71	JPY	0,10	150	JPY	0,08	-	-	-
EUR/SEK	(12)	EUR	8,55	-	-	-	-	-	-
USD/SEK	10	USD	6,65	9	USD	6,63	-	-	-
EUR/JPY	139	JPY	100,50	100	JPY	106,10	-	-	-
Autres couvertures									
EUR/USD	415	USD	1,33						
EUR/SEK	(20)	EUR	10,15						
EUR/NOK	(452)	NOK	8,05						
EUR/GBP	5	GBP	0,81						
USD/CNY	(372)	CNY	6,41						
USD/MXN	9	USD	14,67						

Risques transactionnels : Dans ce cadre, les couvertures de change portent majoritairement sur le dollar américain mais également sur la couronne norvégienne, la livre sterling, la couronne suédoise et le yen japonais. Ces couvertures sont destinées à couvrir la position présente et future du Groupe des opérations commerciales, dont plus de 50 % sont facturées en devises alors que les coûts de production sont principalement libellés en euros. Les opérations sont réalisées au travers de la société Metal Currencies.

Les filiales concernées déterminent le montant de leur exposition nette à l'aide de prévisions ou de budgets pluriannuels. Les risques associés font alors l'objet d'une couverture sur un horizon maximum de trente-six mois à condition que le montant soit supérieur à 2 millions d'euros ou équivalent par devise, sauf exception. Le Groupe utilise différents instruments pour couvrir son risque de change : contrats à terme et options.

Risques bilanciaux : Le groupe ERAMET gère les risques de change bilanciaux, essentiellement liés au dollar américain, à travers l'émission de dettes financières libellées dans la même devise que les actifs nets concernés, ou *via* des swaps de change.

Ainsi, ERAMET couvre également le risque de change sur la conversion de l'actif net en dollar américain de Weda Bay Minerals Inc. par un swap de change d'un nominal de 232 millions de dollars.

Au 31 décembre 2011

<i>(en millions de devises)</i>	Chiffre d'affaires 2011			Chiffre d'affaires 2012			Chiffre d'affaires 2013 et plus		
	Montants	Devises	Cours	Montants	Devises	Cours	Montants	Devises	Cours
Couvertures commerciales									
EUR/USD	159	USD	1,41	770	USD	1,36	268	USD	1,33-1,23
EUR/NOK	25	EUR	7,76	24	EUR	8,15	10	EUR	8,49
EUR/GBP	(1)	GBP	0,92	6	GBP	0,86	3	GBP	0,86
GBP/USD	1	USD	1,59	-	-	-	-	-	-
GBP/SEK	2	GBP	10,49	-	-	-	-	-	-
JPY/SEK	58	JPY	0,09	-	-	-	-	-	-
EUR/SEK	(13)	EUR	8,89	-	-	-	-	-	-
USD/SEK	19	USD	6,70	15	USD	6,84	-	-	-
EUR/JPY	143	JPY	111,21	75	JPY	114,91	-	-	-
Autres couvertures									
EUR/USD	393	USD	1,35						
EUR/SEK	(22)	EUR	10,01						
EUR/NOK	(588)	NOK	8,64						
EUR/CAD	11	CAD	1,37						
USD/CNY	438	CNY	6,41						
USD/MXN	12	USD	14,20						
	(12)	MXN	13,25						

Au 31 décembre 2010

<i>(en millions de devises)</i>	Chiffre d'affaires 2010			Chiffre d'affaires 2011			Chiffre d'affaires 2012 et plus		
	Montants	Devises	Cours	Montants	Devises	Cours	Montants	Devises	Cours
Couvertures commerciales									
EUR/USD	329	USD	1,36	1 018	USD	1,32	253	USD	1,25-1,39
EUR/NOK	12	EUR	8,28	112	EUR	8,36	20	EUR	8,36-8,49
EUR/GBP	-	-	-	4	GBP	0,85	-	-	-
GBP/USD	1	USD	1,56	-	-	-	-	-	-
GBP/SEK	2	GBP	10,79	-	-	-	-	-	-
JPY/SEK	57	JPY	0,08	-	-	-	-	-	-
EUR/SEK	12	EUR	9,14	-	-	-	-	-	-
USD/SEK	25	USD	7,13	-	-	-	-	-	-
EUR/JPY	69	JPY	121,70	-	-	-	-	-	-
Autres couvertures									
EUR/USD	284	USD	1,35						
	(5)	EUR	1,50						
EUR/SEK	(22)	EUR	9,83						
EUR/NOK	1 736	NOK	8,22						
EUR/GBP	23	GBP	0,89						
USD/CNY	344	CNY	6,53						

Au 31 décembre 2012, la juste valeur des couvertures de change liées aux risques transactionnels représente un actif de 17 millions d'euros (31 décembre 2011 : passif net de 43 millions d'euros).

La conversion des ventes/achats en devises (factures émises, factures reçues, encaissements, paiements) s'effectue à un cours mensuel représentant une approximation fiable du cours de change du marché. Chaque fin de mois, les créances/dettes/comptes bancaires sont revalorisés au cours de couverture indiqué par la Trésorerie Groupe. Les écarts entre :

- le cours mensuel de comptabilisation ventes et encaissements/achats et paiements ; et
- le cours contractuel de dénouement des opérations de couverture,

sont comptabilisés par chaque société en résultat opérationnel courant attaché au chiffre d'affaires (rubrique « Écarts de change sur chiffre d'affaires » – note 23.2) ou aux achats (rubrique « Coûts des produits vendus »).

Une variation de plus ou moins 10 % des cours des principales devises d'exposition aurait un impact, avant impôts, sur les instruments financiers de couverture en contrepartie des capitaux propres de l'ordre de + 53 millions d'euros en cas de hausse des cours et d'environ - 73 millions d'euros en cas de baisse des cours.

La répartition des contrats de change (montants notionnels) est la suivante :

Au 31 décembre 2012

<i>(en millions de devises)</i>	Exercice 2012			
	Ventes à terme	Achats à terme	Options d'achat	Options de vente ⁽¹⁾
Devise contre EUR				
• USD ⁽¹⁾	1 024	142	419	323
• JPY	261	22	-	-
• GBP	5	6	3	4
• NOK	136	589	-	-
Devise contre NOK				
• EUR ⁽²⁾	43	-	58	33
Devise contre SEK				
• JPY	257	36	-	-
• GBP	2	1	-	-
• USD	16	1	6	4
• EUR	-	32	-	-
Devise contre USD				
• CNY	-	33	340	599
Devise contre GBP				
• USD	2	-	-	-
Devise contre MXN				
• USD	9	-	-	-

(1) Non compris 85 millions de dollars d'options d'achat exotiques et 70 millions de dollars d'options de vente exotiques.

(2) Non compris 10 millions d'euros d'options d'achat exotiques et 7 millions d'euros d'options de vente exotiques.

Au 31 décembre 2011

(en millions de devises)	Exercice 2011			
	Ventes à terme	Achats à terme	Options d'achat	Options de vente
Devise contre EUR				
• USD ⁽¹⁾	978	128	1 127	743
• JPY	218	-	-	-
• GBP	4	8	4	7
• NOK	-	588	-	-
• CAD	11	-	-	-
Devise contre NOK				
• EUR	59	-	-	-
Devise contre SEK				
• JPY	75	18	-	-
• GBP	2	-	-	-
• USD	34	-	-	-
• EUR	-	35	-	-
Devise contre USD				
• MXN	-	12	-	-
• CNY	-	159	280	559
Devise contre GBP				
• USD	1	-	-	-
Devise contre MXN				
• USD	12	-	-	-

(1) Non compris 176 millions de dollars d'options d'achat exotiques et 69 millions de dollars d'options de vente exotiques.

Au 31 décembre 2010

(en millions de devises)	Exercice 2010			
	Ventes à terme	Achats à terme	Options d'achat	Options de vente
Devise contre EUR				
• USD ⁽¹⁾	1 048	73	1 001	1 058
• JPY	69	-	-	-
• GBP	26	4	2	4
• NOK	343	1 393	-	-
Devise contre NOK				
• EUR	81	-	85	62
Devise contre SEK				
• JPY	57	-	-	-
• GBP	2	-	-	-
• USD	21	3	8	7
• EUR	-	34	-	-
Devise contre USD				
• EUR	-	5	-	-
• CNY	-	344	-	-

(1) Non compris 155 millions de dollars d'options de vente exotiques.

Les impacts avant impôts sur les capitaux propres et les résultats des instruments financiers liés aux risques de change sont présentés ci-après :

	Couvertures de change					
	Exercice 2012		Exercice 2011		Exercice 2010	
	Risques transactionnels	Risques bilanciaux	Risques transactionnels	Risques bilanciaux	Risques transactionnels	Risques bilanciaux
<i>(en millions d'euros)</i>						
À l'ouverture	(55)	28	57	24	56	(32)
Variation de la part non échue des couvertures ⁽¹⁾	16	-	(51)	-	15	-
Variation de la part inefficace en résultats ⁽²⁾	11	-	(9)	-	-	-
Variation de la part efficace transférée en résultats ⁽³⁾	39	-	(52)	-	(14)	-
Écarts de conversion et autres mouvements	-	4	-	4	-	56
À la clôture	11	32	(55)	28	57	24
Variations comptabilisées en capitaux propres :						
• réserve de juste valeur	-	-	-	-	-	-
• réserve de couverture	55	-	(103)	-	1	-
• réserve de conversion	-	4	-	4	-	56
TOTAL	55	4	(103)	4	1	56
Variations comptabilisées en résultats :						
• résultat opérationnel courant	(39)	-	52	-	14	-
• résultat financier	11	-	(9)	-	-	-
TOTAL	(28)	-	43	-	14	-

(1) L'impact correspond à la variation de juste valeur des nouveaux instruments de change en couverture de flux futurs et des instruments de change en couverture de flux futurs mis en place dans l'exercice et toujours en vie à la clôture.

(2) L'impact correspond à la variation de juste valeur des instruments de change dénoués au cours de l'exercice (comprenant les primes des options).

(3) L'impact en résultat financier correspond à la juste valeur des instruments de change non qualifiés de couverture.

22.3.2. Risques de taux

Le Groupe décide de l'opportunité de réaliser ou non des couvertures de taux en fonction de la situation de la dette et de l'évolution des marchés. Les opérations de couvertures sont réalisées par la Trésorerie Groupe.

Au 31 décembre 2012, comme en 2011, le Groupe ne dispose d'aucune couverture de taux concernant sa dette brute.

En ce qui concerne les excédents de trésorerie gérés par la société Metal Securities, ils sont placés :

- sur des supports rémunérés sur la base des taux EONIA (*Euro OverNight Index Average*) ou EURIBOR (*Euro InterBank Offered Rate*) ;
- sur des supports à taux fixes swapés contre EURIBOR.

Ces derniers sont classés parmi les « Autres actifs financiers courants » (note 13.1) et font l'objet de couverture de taux à terme (taux fixes contre taux variables). Les autres excédents de trésorerie gérés par Metal Securities sont principalement placés sur des supports rémunérés sur la base du taux EONIA (*Euro OverNight Index Average*) (note 13.2).

La trésorerie excédentaire du Groupe est placée à court terme et son exposition à une baisse des taux de 10 points de base aurait un impact, avant impôts, négatif de moins de 1 million d'euros environ sur le coût de l'endettement net.

Les impacts avant impôts sur les capitaux propres et les résultats des instruments financiers liés aux risques de taux ressortent ainsi :

(en millions d'euros)

	Couvertures de taux		
	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010
À l'ouverture	(10)	(7)	(10)
Variation de la part non échue des couvertures ⁽¹⁾	3	-	(3)
Variation de la part inefficace en résultats ⁽²⁾	-	-	-
Variation de la part efficace transférée en résultats ⁽³⁾	(6)	(3)	6
Écarts de conversion et autres mouvements	-	-	-
À la clôture	(13)	(10)	(7)
Variations comptabilisées en capitaux propres :			
• réserve de juste valeur	-	-	-
• réserve de couverture	(3)	(3)	3
• réserve de conversion	-	-	-
TOTAL	(3)	(3)	3
Variations comptabilisées en résultats :			
• résultat opérationnel courant	-	-	-
• résultat financier	6	3	(6)
TOTAL	6	3	(6)

(1) L'impact correspond à la variation de juste valeur des nouveaux instruments de taux en couverture de flux futurs et des instruments de taux en couverture de flux futurs mis en place dans l'exercice et toujours en vie à la clôture.

(2) L'impact correspond à la variation de juste valeur des instruments de taux dénoués au cours de l'exercice (comprenant les primes des options).

(3) L'impact en résultat financier correspond à la juste valeur des instruments de taux non qualifiés de couverture.

22.3.3. Risques de matières

Le Groupe est exposé à la volatilité des cours des matières premières au niveau de son chiffre d'affaires en tant que producteur de nickel et de manganèse ou au niveau de ses coûts de production en tant que consommateur d'énergie (fioul, électricité) ou de matières premières (nickel, aluminium).

Les principaux acteurs du Groupe sont :

- ERAMET, Le Nickel-SLN et Aubert & Duval pour le nickel ;
- Le Nickel-SLN pour le fioul ;
- Aubert & Duval pour l'aluminium ;
- Erasteel Kloster AB et ERAMET Norway A/S pour l'électricité.

Les expositions au manganèse et au coke ne sont pas couvertes puisqu'il n'existe pas de marché organisé (de gré à gré) pour ces matières.

Les couvertures se font à un horizon d'un à quatre ans selon les matières sur la base du budget. Seule une partie des consommations ou productions prévisionnelles est couverte (par exemple pour le fioul : au maximum 80 % du budget est couvert). Le Groupe utilise différents instruments pour couvrir et limiter son exposition : contrat à terme et options.

Au 31 décembre 2012, la juste valeur des couvertures réalisées pour ces différentes matières est quasiment nulle alors qu'elle représentait un actif net de 10 millions d'euros au 31 décembre 2011 :

- 6 millions d'euros à l'actif pour le nickel au 31 décembre 2011 ;
- 5 millions à l'actif pour le fioul au 31 décembre 2011 ;
- 1 million d'euros au passif pour l'électricité au 31 décembre 2011.

Les en-cours des principaux contrats de matières sont représentés par :

Au 31 décembre 2012

(en tonnes)	Exercice 2012		
	Swaps	Options d'achat	Options de vente
Nickel	182	-	-
Fioul	42 720	36 000	36 000

Au 31 décembre 2011

(en tonnes)	Exercice 2011		
	Swaps	Options d'achat	Options de vente
Nickel	894	504	1 190
Fioul	66 760	15 000	16 000

Au 31 décembre 2010

(en tonnes)	Exercice 2010		
	Swaps	Options d'achat	Options de vente
Nickel	1 224	4 740	6 450
Fioul	189 755	63 208	48 583

Les impacts avant impôts sur les capitaux propres et les résultats des instruments financiers rattachés aux risques de matières s'analysent :

(en millions d'euros)	Couverture de matières et d'énergie											
	Exercice 2012				Exercice 2011				Exercice 2010			
	Nickel	Fioul	Aluminium	Électricité	Nickel	Fioul	Aluminium	Électricité	Nickel	Fioul	Aluminium	Électricité
À l'ouverture	6	5	-	(1)	(4)	5	-	6	14	5	2	(3)
Variation de la part non échue des couvertures ⁽¹⁾	(19)	(12)	-	-	(8)	(23)	-	(1)	5	-	(2)	6
Variation de la part inefficace en résultats ⁽²⁾	-	-	-	-	7	(1)	-	-	(5)	-	-	2
Variation de la part efficace transférée en résultats ⁽³⁾	13	7	-	1	10	24	-	(6)	(4)	-	-	1
Écarts de conversion et autres mouvements	-	-	-	-	1	-	-	-	(14)	-	-	-
À la clôture	-	-	-	-	6	5	-	(1)	(4)	5	-	6
Variations comptabilisées en capitaux propres :												
• réserve de juste valeur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• réserve de couverture	(6)	(5)	-	1	3	1	-	(7)	(13)	-	(2)	7
• réserve de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	(6)	(5)	-	1	3	1	-	(7)	(13)	-	(2)	7
Variations comptabilisées en résultats :												
• résultat opérationnel courant	(13)	(7)	-	(1)	(10)	(24)	-	6	4	-	-	(1)
• résultat financier	-	-	-	-	7	(1)	-	-	(5)	-	-	2
TOTAL	(13)	(7)	-	(1)	(3)	(25)	-	6	(1)	-	-	1

(1) L'impact correspond à la variation de juste valeur des nouveaux instruments de matières en couverture de flux futurs et des instruments de matières en couverture de flux futurs mis en place dans l'exercice et toujours en vie à la clôture.

(2) L'impact correspond à la variation de juste valeur des instruments de matières dénoués au cours de l'exercice (comprenant les primes des options).

(3) L'impact en résultat financier correspond à la juste valeur des instruments de matières non qualifiés de couverture.

Une variation de plus ou moins 20 % des cours des matières premières n'aurait pas d'incidence significative sur les instruments financiers de couverture, avant impôts, en contrepartie des capitaux propres.

Une variation de plus ou moins 10 % des cours du nickel aurait un impact sur le chiffre d'affaires de l'exercice 2012 de plus ou moins 91 millions de dollars (71 millions d'euros).

22.3.4. Risques de liquidité

Le Groupe n'est pas soumis aux risques de liquidité compte tenu de la situation financière nettement positive de sa trésorerie nette. Les excédents de trésorerie sont majoritairement transférés à Metal Securities la société *ad hoc* du Groupe en charge de la centralisation et du placement des excédents de trésorerie du Groupe. De plus, le Groupe dispose si nécessaires de deux sources de financement supplémentaires *via* l'utilisation de lignes de crédit renouvelables et/ou l'émission de billets de trésorerie.

Lignes de crédit renouvelables : en 2012, ERAMET a signé l'extension de sa ligne de crédit renouvelable multidevises comme l'y autorisait la convention de crédit (*Multicurrency revolving facility agreement*) la portant ainsi à échéance 2017 pour 800 millions d'euros. Début 2013, ERAMET a signé un avenant à cette convention qui porte son montant de 800 millions d'euros à 981 millions

d'euros et prolonge son échéance d'un an, de janvier 2017 à janvier 2018 pour 896 millions d'euros. La ligne destinée à financer l'exploitation aussi bien que des investissements en actifs a été signée à des conditions en rapport aux conditions de marché à la date de signature. Cette ligne comporte un seul covenant (note 20 – Emprunts).

Billet de trésorerie : en 2005, ERAMET a mis en place un programme de 400 millions d'euros de billet de trésorerie, dont 35 millions ont été levés en 2012 (15 millions ont été levés en 2011).

Pensions livrées : le 21 décembre 2012, ERAMET a renouvelé son engagement de mise en place de pensions livrées. Le montant mobilisable est de 136 millions d'euros à échéance 3 mois renouvelables ; cette ligne est confirmée. Au 31 décembre 2012, un montant de 60 millions d'euros est utilisé.

Par ailleurs, bien qu'en position de trésorerie nette largement positive, le Groupe est soumis au remboursement de ses emprunts financiers, essentiellement composé des dettes financières de crédit-bail et d'emprunts auprès d'établissements de crédit depuis l'acquisition début août 2008 de la société norvégienne Eralloys Holding A/S (note 20), au paiement de ses autres passifs ainsi que des instruments financiers dérivés, dont l'échéancier est présenté ci-après :

(en millions d'euros)	État de la situation financière	Échéancier des paiements futurs			Total
		À moins d'un an	Entre un an et cinq ans	À plus de cinq ans	
Emprunts auprès des établissements de crédit	302	134	104	122	360
Découverts bancaires et banques créditrices	28	28	-	-	28
Dettes financières de crédit-bail	31	6	22	4	32
Autres emprunts et dettes financières	180	103	59	22	184
TOTAL EMPRUNTS	541	271	185	148	604
Instruments financiers dérivés	53	39	1	-	40
Fournisseurs et autres passifs	833	805	23	6	834
Dettes d'impôt exigible	72	72	-	-	72
TOTAL AUTRES PASSIFS FINANCIERS	958	916	24	6	946

L'échéancier des encaissements futurs des actifs financiers est présenté ci-dessous :

(en millions d'euros)	État de la situation financière	Échéancier des encaissements futurs			Total
		À moins d'un an	Entre un an et cinq ans	À plus de cinq ans	
Autres actifs financiers courants	368	369	-	-	369
Trésorerie et équivalents de trésorerie	621	625	-	-	625
TOTAL TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS	989	994	-	-	994
Instruments financiers dérivés	51	30	4	-	34
Clients et autres actifs	697	690	-	7	697
Créances d'impôt exigible	38	38	-	-	38
TOTAL AUTRES ACTIFS FINANCIERS	786	758	4	7	769

Les dettes financières font l'objet, le cas échéant, au niveau du Groupe ou localement, de covenants bancaires dont les principaux sont décrits ci-dessous :

Société	Type de ligne		Ratio	Montants
ERAMET	Ligne de crédit renouvelable	Endettement financier net/Capitaux propres	< 1	981 M€
Comilog S.A.	Emprunts auprès des établissements de crédit	Endettement financier net/Capitaux propres	< 1,15	217 MUSD
		Cash-flow net/Service de la dette	> 2	
TiZir Ltd	Emprunts auprès des établissements de crédit	Endettement financier net/Capitaux propres	< 35 %	75 MUSD
		Cash-flow net/Service de la dette	> 2,5	

En complément des deux ratios présentés, un des emprunts (30 millions de dollars) souscrit par Comilog S.A. est soumis au ratio suivant : chiffre d'affaires vers ERAMET Norway A/S/service de la dette > 150 %.

L'emprunt souscrit par TiZir Ltd est également soumis au covenant suivant : maintien d'une liquidité minimum de 15 millions de dollars.

Au 31 décembre 2012, tous ces covenants sont respectés.

22.3.5. Risques de crédit ou de contrepartie

Le Groupe est exposé à plusieurs types de risques de contrepartie : sur ses clients et sur ses partenaires financiers en raison de ses excédents de trésorerie placés par la société dédiée du groupe Metal Securities. Pour limiter ce risque, le Groupe dispose de différents outils : la collecte d'informations en amont des opérations (agences de notation, états financiers publiés...), l'assurance-crédit ou la mise en place de lettres de crédit ou crédit documentaire. Spécifiquement pour les comptes clients, un crédit-manager est dédié à chaque Branche du Groupe.

L'antériorité des créances clients du Groupe et des créances en souffrance de paiement s'analyse ainsi :

(en millions d'euros)	31/12/2012		31/12/2011		31/12/2010	
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs brutes	Dépréciations
Dans les délais ou non échues	339	-	354	-	393	-
Retards :						
• inférieur à un mois	66	(1)	58	(1)	62	(1)
• compris entre un et trois mois	17	-	14	-	12	(1)
• compris entre trois et six mois	6	-	5	-	1	(1)
• compris entre six et neuf mois	3	-	1	-	-	-
• compris entre neuf et douze mois	2	(1)	1	(1)	-	-
• supérieurs à un an	6	(4)	4	(4)	2	(2)

Il n'y a pas de créances impayées ou dépréciées significatives ayant fait l'objet de renégociation.

22.3.6. Risques actions

ERAMET et ses filiales ne sont pas engagés dans des opérations boursières spéculatives et les participations détenues correspondent à des sociétés contrôlées non cotées et entièrement rattachées aux activités du Groupe (note 8). Au 31 décembre 2012, ERAMET détenait 270 499 actions propres (259 546 actions au 31 décembre 2011) représentant un investissement comptabilisé en diminution des capitaux propres de 54 millions d'euros

(comme au 31 décembre 2011) (note 14). Les titres ERAMET étant négociés au Service à Règlement Différé (SRD) d'Euronext Paris à compter du 28 mars 2006 et depuis le 2 juillet 2007 à l'indice N150, il existe un risque lié à la volatilité du cours de l'action et dans la mesure où ce cours serait inférieur à la valeur nette comptable.

À titre d'information, la moins-value, par rapport à la valeur de marché du portefeuille d'autodétention s'élèverait à 24 millions d'euros au 31 décembre 2012 (30 millions d'euros au 31 décembre 2011).

Note 23. Chiffre d'affaires et autres produits

23.1. Chiffre d'affaires

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010
Ventes de produits	3 346	3 511	3 480
Prestations de services	101	92	96
TOTAL	3 447	3 603	3 576

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève pour l'exercice 2012 à 3 447 millions d'euros contre 3 603 millions d'euros au titre de l'exercice 2011, soit une diminution de 4,3 %. La baisse du chiffre d'affaires s'explique principalement par une baisse des prix du minerai du manganèse et du nickel.

23.2. Autres produits

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010
Écarts de change sur le chiffre d'affaires	3	64	11
Autres	34	17	20
TOTAL	37	81	31

La rubrique « Écarts de change sur le chiffre d'affaires » comprend d'une part les écarts entre le cours mensuel de comptabilisation des ventes et le cours mensuel des encaissements et d'autre part les écarts entre le cours contractuel de dénouement des opérations de couverture (ou cours garanti) et le cours mensuel des encaissements.

Note 24. Amortissements et provisions

24.1. Amortissements et provisions sur actif immobilisé

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010
Immobilisations incorporelles	(7)	(5)	(8)
Immobilisations corporelles	(228)	(215)	(207)
Immobilisations incorporelles – allocation prix d'acquisition	(8)	(8)	(8)
Immobilisations corporelles – allocation prix d'acquisition	(2)	(2)	(2)
TOTAL	(245)	(230)	(225)

24.2. Provisions

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010
Engagements de retraite et assimilés	(11)	(10)	(8)
Autres risques et charges sociaux	2	1	1
Risques environnementaux	1	5	(1)
Remise en état des sites	(5)	4	3
Autres risques et charges	(5)	(5)	(2)
TOTAL	(18)	(5)	(7)

Note 25. Autres produits et charges opérationnels

(en millions d'euros)	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010
Projet Niobium	(28)	(9)	(6)
Projet Lithium	(8)	(6)	(1)
Autres projets	(10)	(14)	(8)
Projets de développement	(46)	(29)	(14)
Restructurations et plans sociaux	(19)	(20)	(18)
Pertes sur tests de dépréciation	(1)	1	11
Avantages du personnel	(1)	(3)	9
Autres éléments	(7)	(12)	(7)
Autres produits et charges	(28)	(34)	(5)
TOTAL	(74)	(63)	(19)

Restructurations et plans sociaux : en 2010, des provisions complémentaires à hauteur de 10 millions d'euros ont été constatées dans les branches Manganèse et Alliages. En 2011, des compléments de provisions ont été comptabilisés pour 5 millions d'euros dans les branches Manganèse et Alliages. En 2012, des dépenses complémentaires ont été comptabilisées pour 19 millions d'euros dans les branches Manganèse et Alliages.

Pertes sur tests de dépréciation : en 2009, un test de perte de valeur a été réalisé sur l'activité « Aciers rapides » d'Erasteel dans la branche Alliages et une dépréciation exceptionnelle de 47 millions d'euros a été constatée sur les immobilisations (notes 3, 4, 5 et 7). En 2010, compte tenu de la reprise sensible de l'activité et de la réorganisation mise en place, une reprise de 10 millions d'euros a été constatée. En 2011, les actifs de l'activité recyclage de la branche Manganèse ont fait l'objet d'une dépréciation nette complémentaire de 18 millions d'euros.

Avantages du personnel : les ajustements liés aux avantages de personnel concernent essentiellement les effets liés aux modifications et suppressions de régimes ou d'avantages accordés au personnel. En 2010 et en 2011, ces ajustements ont concerné les filiales norvégiennes de la branche Manganèse.

Autres éléments : en 2010, les autres éléments concernaient des litiges commerciaux et fiscaux dans les branches Nickel et Manganèse pour 5 millions d'euros. En 2011, des litiges fiscaux et sociaux dans les branches Nickel et Alliages pour 6 millions d'euros et des mises au rebut d'immobilisations corporelles dans la branche Manganèse pour 3 millions d'euros ont été constatés. En 2012, les autres éléments comprennent principalement des mises au rebut d'immobilisations corporelles dans la branche Nickel pour 3 millions d'euros et des litiges environnementaux dans la branche Manganèse pour 4 millions d'euros.

Note 26. Coût de l'endettement net et autres éléments financiers

26.1. Coût de l'endettement net

(en millions d'euros)	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010
Produits d'intérêts	19	21	15
Charges d'intérêts	(19)	(19)	(16)
Produits nets des valeurs mobilières de placement	9	9	3
Variation de juste valeur des valeurs mobilières de placement	-	(2)	-
Différences nettes de conversion	(1)	13	1
TOTAL	8	22	3

26.2. Autres produits et charges financiers

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010
Produits des participations ou dividendes	7	6	2
Résultats sur cessions de titres de participation	-	18	(4)
Dotations /reprises provisions financiers nets	(3)	1	3
Charges de désactualisation	(11)	(11)	(10)
Instruments financiers non qualifiés de couverture	11	(3)	(3)
Charges financières de titrisation	(2)	(2)	(2)
Autres	(10)	(1)	(1)
TOTAL	(8)	8	(15)

Les charges de désactualisation concernent les provisions pour remise en état des sites miniers (note 17.4).

Les instruments financiers non qualifiés de couverture correspondent à la partie des instruments de couverture (change/matières premières/taux) comptabilisés en résultat selon la norme IAS 32/39 (note 22).

En 2011, les résultats sur cessions de titres de participation correspondent essentiellement à la plus-value réalisée suite à l'apport des titres TiZir Titanium & Iron A/S à la joint-venture TiZir Ltd. En 2012, les autres éléments comprennent les effets d'annulation de couvertures de change à la suite des révisions à la baisse des budgets de chiffre d'affaires et d'achats pour un montant de 5 millions d'euros.

Note 27. Impôts sur les résultats

27.1. Par nature

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010
Impôts courants	(69)	(133)	(172)
Impôts différés	41	(86)	(83)
TOTAL	(28)	(219)	(255)

27.2. Taux effectif d'impôt

(en millions d'euros)

	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010
Résultat opérationnel	70	491	720
Coût de l'endettement net	8	22	3
Autres produits et charges financiers	(8)	8	(15)
Résultat net avant impôts des sociétés intégrées	70	521	708
Taux courant d'imposition en France (en pourcentage)	34,43 %	34,43 %	33,33 %
Charge d'impôt théorique	(24)	(179)	(236)
Effets sur l'impôt théorique :			
• des différences permanentes entre le résultat comptable et le résultat taxable	55	42	31
• du différentiel de taux courant des pays étrangers	(1)	-	4
• de taux d'impôts réduits	2	1	4
• de crédits d'impôts	1	5	7
• des actifs d'impôts différés non reconnus ou limités	(19)	(13)	5
• des contrôles fiscaux	14	-	-
• des éléments divers	2	(1)	(4)
Charge d'impôt réelle avant distribution de dividendes	30	(145)	(189)
Taux effectif d'impôt	43 %	(28) %	(27) %
Effets sur l'impôt théorique :			
• des retenues à la source sur les distributions	(43)	(60)	(51)
• des quotes-parts de frais généraux	(15)	(14)	(15)
Charge d'impôt réelle	(28)	(219)	(255)
TAUX EFFECTIF D'IMPÔT	(40) %	(42) %	(36) %

Le taux d'imposition sur les bénéfices applicable en France est actuellement de 34,43 %.

Les différences permanentes sont représentées pour l'essentiel par la partie définitivement imputée en investissements de la provision pour reconstitution des gisements miniers en Nouvelle-Calédonie et au Gabon.

Le « différentiel de taux courants des pays étrangers » correspond aux incidences liées aux taux d'imposition sur les bénéfices applicables dans les pays étrangers où sont situées les filiales du Groupe.

Les principaux taux sont représentés par :

(en pourcentage)	Exercice 2012
Suède	26,3 %
Norvège	28 %
États-Unis	35 %
Nouvelle-Calédonie	35 %
Gabon	35 %
Chine	12,5 %-25 %

Les retenues à la source sur les distributions et les quotes-parts de frais généraux correspondent principalement aux dividendes versés dans l'exercice et prévus durant le prochain exercice par les filiales étrangères d'ERAMET, en application de la norme IAS 12 ; essentiellement Le Nickel-SLN en Nouvelle-Calédonie et Comilog S.A. au Gabon.

En 2012, les déficits fiscaux non reconnus pour 19 millions d'euros concernent essentiellement les branches Manganèse (Setrag S.A., activité « Recyclage » et filiales chinoises) et Alliages (filiales étrangères).

En 2011, les déficits fiscaux non reconnus pour 13 millions d'euros concernent essentiellement la branche Manganèse (Setrag S.A., Comilog France et filiales chinoises). En 2010, les déficits fiscaux

non reconnus qui ressortent à 7 millions d'euros concernent essentiellement la branche Manganèse (Setrag S.A., Erachem Comilog S.A., filiales chinoises, activité « Recyclage » et Comilog France). Dans la branche Manganèse (Erachem Comilog S.A.) et la branche Alliages (activité « Aciers rapides ») des impôts différés actif rattachés aux différences temporelles anciennement dépréciés ont été reconnus pour 12 millions d'euros.

Le montant de 14 millions d'euros imputé dans la rubrique « contrôles fiscaux » correspond à l'ajustement corrélatif reçu par ERAMET au titre du redressement fiscal en Nouvelle-Calédonie comptabilisé en 2009. Les éléments divers concernent essentiellement des ajustements d'impôts antérieurs à l'exercice.

Les impôts sur les résultats relatifs aux autres éléments du résultat global se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010
Écarts de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère	-	-	-
Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers	(10)	18	7
Variation de la juste valeur des actifs financiers destinés à la vente	(2)	3	(1)
TOTAL	(12)	21	6

Note 28. Résultat par action

	Exercice 2012			Exercice 2011			Exercice 2010		
	Résultat net	Nombre d'actions	Résultat par action	Résultat net	Nombre d'actions	Résultat par action	Résultat net	Nombre d'actions	Résultat par action
Résultat par action de base	8	26 259 108	0,31	195	26 307 370	7,42	328	26 419 691	12,43
• Options de souscription	-	-	-	-	15 947	-	-	29 752	-
• Attributions d'actions gratuites	-	108 886	-	-	97 389	-	-	33 137	-
Instruments considérés comme anti-dilutifs ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	-
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION	8	26 367 994	0,31	195	26 420 706	7,39	328	26 482 580	12,40

(1) Lorsque le résultat de base par action est négatif, le résultat dilué par action est réputé égal à ce dernier, les instruments étant alors considérés comme anti-dilutifs.

Le nombre d'options de souscription non exercées au 31 décembre 2011 s'élève à 24 102 (29 752 au 31 décembre 2010). Ces actions potentielles de souscription ont été intégrées pour leur effet dilutif, soit 15 947 actions, dans le calcul du résultat net dilué par action. Les actions auto détenues, affectées aux plans

d'attributions gratuites (note 14), sont intégrées, pour leur effet dilutif, soit 108 886 actions, dans le calcul du résultat net dilué par action. ERAMET n'a émis aucun autre instrument financier qui serait susceptible de créer une dilution du résultat net par action.

Le nombre d'actions de base correspond au nombre moyen pondéré de la période diminué du nombre pondéré d'actions autodétenues :

	Actions ordinaires		Actions autodétenues		Actions en circulation	
	À la clôture	Moyenne pondérée	À la clôture	Moyenne pondérée	À la clôture	Moyenne pondérée
Nombre d'actions au 31 décembre 2009	26 369 813	26 369 813	81 732	81 732	26 288 081	26 288 081
Acquisitions et cessions – contrat de liquidité	-	-	(1 491)	2 312	1 491	(2 312)
Acquisitions et cessions – mandat de rachat	-	-	23 610	1 031	(23 610)	(1 031)
Émission de titres sur distribution de dividendes	129 965	129 965	-	-	129 965	129 965
Levées d'options de souscription par les salariés	13 688	4 988	-	-	13 688	4 988
Actions gratuites attribuées aux salariés	-	-	-	-	-	-
Nombre d'actions au 31 décembre 2010						
• moyenne pondérée	-	26 504 766	-	85 075	-	26 419 691
• à la clôture	26 513 466	26 513 466	103 851	103 851	26 409 615	26 409 615
Acquisitions et cessions – contrat de liquidité	-	-	35 461	11 138	(35 461)	(11 138)
Acquisitions et cessions – mandat de rachat	-	-	146 390	104 822	(146 390)	(104 822)
Levées d'options de souscription par les salariés	5 650	3 090	-	-	5 650	3 090
Actions gratuites attribuées aux salariés	-	-	(26 156)	(10 625)	26 156	10 625
Nombre d'actions au 31 décembre 2011						
• moyenne pondérée	-	26 516 556	-	209 186	-	26 307 370
• à la clôture	26 519 116	26 519 116	259 546	259 546	26 259 570	26 259 570
Acquisitions et cessions – contrat de liquidité	-	-	(26 992)	(8 909)	26 992	8 909
Acquisitions et cessions – mandat de rachat	-	-	42 253	15 517	(42 253)	(15 517)
Levées d'options de souscription par les salariés	24 102	3 631	-	-	24 102	3 631
Actions gratuites attribuées aux salariés	-	-	(4 308)	(2 515)	4 308	2 515
Nombre d'actions au 31 décembre 2012						
• moyenne pondérée	-	26 522 747	-	263 639	-	26 259 108
• à la clôture	26 543 218	26 543 218	270 499	270 499	26 272 719	26 272 719

Note 29. Engagements hors bilan

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Engagements donnés			
Avals, cautions et garanties	236	116	97
Sûretés réelles :	36	22	39
• Immobilisations corporelles	9	2	2
• Stocks	13	10	19
• Créances et autres actifs	14	10	18
Engagements reçus			
Avals, cautions et garanties	37	134	128
Sûretés réelles	néant	néant	néant
Lignes de crédit	800	800	600

Ce tableau ne comprend pas les commandes courantes de l'activité (commandes reçues de clients ou passées aux fournisseurs et commandes d'immobilisations).

Depuis 2009, les avals, cautions et garanties données comprennent la garantie bancaire donnée à la Province Sud de la Nouvelle-Calédonie par la Société Le Nickel-SLN et destinée à assurer la surveillance environnementale du site de Doniambo, les interventions éventuelles et le réaménagement du site après fermeture. Une partie de ces engagements ont fait l'objet d'une provision pour remise en état des sites (note 17.4).

La hausse, en 2012, des avals, cautions et garanties données provient principalement des garanties bancaires données pour le financement du projet TiZir au Sénégal et d'investissements dans la branche Alliages. Et la baisse des engagements reçus concerne essentiellement la garantie de remboursement du montant des avances payées pour la construction du « Complexe Métallurgique de Moanda (CMM) » de Comilog S.A.

Projet d'investissement « Complexe Métallurgique de Moanda (CMM) » – Comilog S.A. : Comilog S.A. a signé avec TCC (ingénierie Chinoise) un contrat de type EPC – *Open Book* d'un montant de 1,3 milliard de renminbi (CNY) soit environ 209 millions de dollars, relatif à la fourniture du matériel et à la construction du CMM. Le contrat stipule que TCC émettra ses factures en dollars sur la base des cours USD/CNY à la date des différentes facturations. Les paiements relatifs à ce contrat ont commencé en novembre 2010 et se montent à 128 millions de dollars au 31 décembre 2012. Les paiements se poursuivront au fur et à mesure de l'avancement du chantier, dont le planning actuel prévoit qu'il soit achevé fin 2013. Afin de limiter son exposition aux variations de parité USD/CNY, Comilog S.A. a mis en place un programme de couvertures à terme et d'options USD/CNY. Au 31 décembre 2012, selon la nature des options prises pour la totalité du programme, la couverture maximale était de 234,7 millions de dollars à 6,439 USD/CNY alors que la couverture minimale était de 194,3 millions de dollars à 6,441 USD/CNY. Les couvertures de ce programme restant à déboucler étaient de 58,1 millions de dollars au minimum et 98,5 millions de dollars au maximum.

Un emprunt a été souscrit auprès de la BNP Paribas et de l'ICBC (établissement financier chinois) pour un montant de

157 millions de dollars, se rapportant à la mise en place du projet. À fin décembre 2012, 97 millions de dollars ont été tirés sur cet emprunt. Le contrat de prêt a été signé le 10 septembre 2010. Les garanties données par l'État gabonais et ERAMET (pour respectivement 25 % et 75 % du montant) ont été émises fin 2011. Les tirages futurs sur l'emprunt s'étaleront jusqu'à mi 2014. Deux autres emprunts ont également été souscrits auprès de la BNP Paribas et de la BGF (banque gabonaise) pour 30 millions de dollars chacun et dont la totalité des fonds ont été tirés en 2012.

Projet d'investissement au Sénégal à travers la joint-venture TiZir Ltd : ERAMET avec son partenaire Mineral Deposit Ltd (MDL) développent un projet de sables minéralisés au Sénégal. Chaque partenaire s'est engagé au-delà des apports initiaux à apporter 137,5 millions de dollars sous forme de capital (dont 63,6 millions de dollars versés au 31 décembre 2011 et 50 millions de dollars au 31 décembre 2012, pour la part ERAMET). Chaque partenaire bénéficiant d'autre part d'une garantie réciproque à hauteur de 25 millions de dollars sur certains risques spécifiques. Par ailleurs, ERAMET est engagée à accorder un prêt actionnaire de 45 millions de dollars à TiZir Ltd.

Concession du chemin de fer « Transgabonais » – Setrag S.A. : selon les termes de la convention de novembre 2005, d'une durée initiale de trente ans, la société Setrag S.A., concessionnaire, est tenue de remplir des objectifs de capacité d'exploitation (volume de marchandises et nombre de passagers). Le concessionnaire dispose de la liberté tarifaire. Son actionnaire principal, Comilog S.A., est engagé à ce que les financements nécessaires aux investissements permettant d'atteindre les objectifs de capacité d'exploitation soient mis en place.

Contrats de location simple : les contrats de location simple dont les montants comptabilisés au compte de résultat ressortent à 59 millions d'euros (au 31 décembre 2011 : 51 millions d'euros) concernent principalement des locations immobilières et des locations de matériels de transport, notamment en Nouvelle-Calédonie et au Gabon.

Note 30. Autres engagements

Options d'achats sur Pt Weda Bay Nickel au bénéfice de Pt Antam : la société d'État indonésienne Pt Antam, propriétaire de 10 % des titres de Pt Weda Bay Nickel dispose d'une option d'achat de titres exerçable entre la date de remise d'une étude de faisabilité par un établissement bancaire indépendant et 30 jours plus tard. Le prix de cette option qui porte sur 15 % du capital de Pt Weda Bay Nickel sera évalué sur la base de 150 % des dépenses engagées au jour de la décision de mise en construction. Pt Antam dispose également d'une option d'achat de titres supplémentaire exerçable dans les premiers 60 jours de la 14^e année de production portant sur une participation minimum supplémentaire de 5 % et le pourcentage nécessaire pour détenir une participation maximum de 40 %. Si Pt Weda Bay Nickel est cotée en bourse, le prix de la participation sera établi en déterminant la cotation moyenne des 60 jours précédant et des 60 jours suivant la levée de l'option. Si Pt Weda Bay Nickel n'est pas cotée en bourse, la participation sera alors valorisée par des experts indépendants.

Accord pour le renforcement de la République gabonaise dans le capital de Comilog S.A. : ERAMET et la République gabonaise, après approbation du Conseil d'administration d'ERAMET du 14 octobre 2010, ont signé le 20 octobre 2010 un accord en vue du renforcement de la participation de la République gabonaise au capital de la société Comilog S.A., détenue avant la transaction à hauteur de 67,25 % par ERAMET et de 25,4 % par la République gabonaise, le solde du capital étant détenu par différents investisseurs privés.

Cet accord prévoit la cession par ERAMET à la République gabonaise, en plusieurs étapes sur la période 2010-2015, d'une participation complémentaire pouvant aller jusqu'à 10 % du capital de Comilog S.A., ce qui porterait à 35,4 % la participation de la République gabonaise au capital de Comilog S.A. La première étape (2010-2011) concerne la cession d'une participation de 3,54 % du capital de Comilog S.A.

L'acquisition sur la période 2012-2015 par la République gabonaise des 6,46 % restant auprès d'ERAMET se fera selon des modalités à définir le moment venu.

Au 31 décembre 2010, la cession de la première tranche sur la période 2010-2011, portant sur 50 583 actions représentant 2,17 % du capital de Comilog S.A. a été réalisée et imputée dans les états financiers du Groupe au niveau des capitaux propres. ERAMET a cédé, courant juin 2011, 31 935 actions représentant 1,37 %.

Note 31. Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées comprennent les principales opérations courantes réalisées avec les sociétés contrôlées non consolidées (notes 1.11.1 et 9) et les entreprises associées (note 8).

À la connaissance du Groupe, il n'y a aucune transaction avec des actionnaires détenant plus de 5 % du capital. Les transactions réalisées avec les parties liées au cours de l'exercice 2012 sont détaillées comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010
Chiffre d'affaires			
• Filiales contrôlées non consolidées	36	29	31
• Entreprises associées	-	-	-
Autres parties liées	12	30	30
Coût des produits vendus et frais administratifs et commerciaux			
• Filiales contrôlées non consolidées	(7)	(5)	(5)
• Entreprises associées	-	-	-
Coût de l'endettement net			
• Filiales contrôlées non consolidées	-	-	-
• Entreprises associées	-	-	-

Les éléments de l'actif et du passif issus des relations avec les parties liées inscrits au bilan de l'exercice 2012 sont détaillés comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010
Clients et autres débiteurs			
• Filiales contrôlées non consolidées	12	11	7
• Entreprises associées	-	-	-
Fournisseurs et autres créditeurs			
• Filiales contrôlées non consolidées	7	4	4
• Entreprises associées	-	-	-
Actifs financiers (dettes financières) nets			
• Filiales contrôlées non consolidées	(2)	(5)	7
• Entreprises associées	-	-	-

ERAMET n'accorde aucune garantie sur la dette des parties liées.

En 2012, les rémunérations brutes et les avantages attribués aux administrateurs et membres du Comité exécutif compris dans le résultat net du Groupe sont détaillés comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010
Avantages à court terme			
• Rémunérations fixes	2 920	2 824	2 700
• Rémunérations variables	1 499	1 267	1 779
• Jetons de présence	633	587	595
Autres avantages			
• Avantages postérieurs à l'emploi	565	222	73
• Indemnités de départ	-	-	-
• Rémunérations payées en actions	2 548	2 443	1 741
TOTAL	8 165	7 343	6 888

Note 32. Effectif et charges de personnel

32.1. Effectif moyen par secteur d'activité

	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010
Nickel	3 045	3 035	3 022
Manganèse	6 293	6 418	6 433
Alliages	4 638	4 588	4 566
Holding et divers	191	161	135
TOTAL	14 167	14 202	14 156

32.2. Effectif de clôture par secteur d'activité

	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Nickel	2 999	3 061	3 012
Manganèse	5 870	6 318	6 419
Alliages	4 607	4 656	4 554
Holding et divers	201	173	138
TOTAL	13 677	14 208	14 123

32.3. Charges de personnel par nature

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010
Salaires et traitements	(466)	(441)	(423)
Intéressements et participations	(8)	(16)	(18)
Autres charges de personnel	(195)	(184)	(167)
Avantages du personnel	9	(5)	5
Paieement fondé sur des actions	(15)	(13)	(6)
TOTAL	(675)	(659)	(609)
Charges de personnel intérimaire	(34)	(28)	(13)
Charges de personnel – compte de résultat	(709)	(687)	(622)
Masse salariale sur le chiffre d'affaires (y compris intérim)	21 %	19 %	17 %
Coût moyen du personnel (hors intérim) <i>(en milliers d'euros)</i>	(48)	(46)	(43)

Note 33. Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes annuels ou consolidés et au titre des diligences (conseils et prestations) directement liées ou non est présenté ci-après :

(en milliers d'euros)

	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	2 847	2 466	2 596
• Ernst & Young	1 285	1 198	1 284
• Deloitte & Associés	1 404	1 157	1 188
• Autres	158	111	124
Autres prestations directement liées à la mission de commissariat aux comptes	166	170	159
• Ernst & Young	97	113	73
• Deloitte & Associés	45	57	61
• Autres	24	-	25
Autres prestations rendues	1 466	951	618
• Ernst & Young	328	357	223
• Deloitte & Associés	1 029	475	233
• Autres	109	119	162
TOTAL	4 479	3 587	3 373

En 2011, les autres prestations liées à la mission de commissariat aux comptes comprennent essentiellement des honoraires couvrant la revue de la cartographie des risques et la revue des données environnementales dans le cadre du Grenelle II.

Les autres prestations rendues concernent principalement des prestations fiscales réalisées à l'étranger par des membres du réseau de nos Commissaires aux comptes.

En 2012, les missions directement liées correspondent essentiellement à des audits réalisés dans le cadre de projets d'acquisition du Groupe. Les autres prestations concernent principalement des prestations rendues à l'étranger par des membres du réseau de nos Commissaires aux comptes.

Note 34. Autres informations

La société Carlo Tassara France (appartenant au groupe de M. Romain Zaleski) est actionnaire d'ERAMET à hauteur de 3 394 146 titres (soit 12,87 % du capital au 31 décembre 2009), sur la base d'une estimation fondée sur la dernière déclaration de franchissement de seuil de cette société (n° 207C0134 du 17 janvier 2007).

Le 17 décembre 2009, la société Carlo Tassara France a assigné les sociétés S.I.M.A., SORAME et CEIR, ainsi que des membres de la famille Duval, à comparaître devant le tribunal de commerce de Paris. Cette action est engagée, précise l'assignation, en présence d'ERAMET. Dans son assignation, Carlo Tassara France prétend d'abord que la présentation du groupe S.I.M.A. aux actionnaires d'ERAMET en 1999 a été faussée par dissimulation aux actionnaires d'ERAMET de l'endettement de SMC, filiale à 38,5 % de S.I.M.A., consolidée par mise en équivalence et non en intégration globale, alors que S.I.M.A. aurait dissimulé aux Commissaires aux apports et aux actionnaires d'ERAMET qu'elle en avait le plein contrôle. Carlo Tassara France conteste ensuite les conditions dans lesquelles ERAMET a été conduite à financer SMC par l'intermédiaire de S.I.M.A. depuis 1999 et jusqu'en 2002 (date du dépôt de bilan de SMC), par des prêts qui auraient été consentis irrégulièrement, faute de leur autorisation préalable par le Conseil d'administration d'ERAMET et demande au tribunal de juger que ces prêts se sont révélés dommageables pour ERAMET et de condamner solidairement Messieurs Édouard, Georges, Patrick et Cyrille Duval à payer à ERAMET la somme totale de 76,4 millions d'euros à titre de dommages et intérêts.

Les demandes de Carlo Tassara France sont l'annulation des résolutions de l'Assemblée Générale d'ERAMET du 21 juillet 1999 ayant approuvé l'apport des actions de S.I.M.A. à ERAMET,

l'annulation des actions ERAMET émises pour rémunérer ces apports et la réduction du capital d'ERAMET à hauteur des actions annulées, ainsi que la restitution par les titulaires de ces actions des dividendes perçus depuis 1999 et estimés par Carlo Tassara France à 201 millions d'euros et la restitution par ERAMET aux apporteurs desdites actions S.I.M.A. et des dividendes reçus de S.I.M.A. depuis 1999.

Si l'assignation n'est pas dirigée contre ERAMET ni contre ses organes sociaux passés ou actuels, elle est néanmoins susceptible, si elle était suivie d'effet, d'avoir des implications importantes pour ERAMET puisqu'elle entraînerait notamment, outre une réduction de capital conséquente, la sortie de S.I.M.A. (donc d'Aubert & Duval) du périmètre des activités du Groupe. ERAMET rappelle que les apports des actions de S.I.M.A. ont été approuvés par l'Assemblée Générale Extraordinaire d'ERAMET du 21 juillet 1999, au vu du rapport de deux Commissaires aux apports désignés par le président du tribunal de commerce de Paris, du rapport du Conseil d'administration d'ERAMET dont l'annexe a été visée par la Commission des opérations de Bourse le 6 juillet 1999 (document n° E 99-944) et de l'attestation d'équité annexée à ce document E.

Les défendeurs ont déposé en septembre 2010 des conclusions en réponse aux demandes de Carlo Tassara France.

Le 2 décembre 2011, le tribunal de commerce de Paris a jugé irrecevable l'ensemble des demandes de la société Carlo Tassara France, en vertu de la prescription. La société Carlo Tassara France a fait appel de cette décision. Une audience de plaidoirie s'est tenue le 15 janvier 2013 devant la Cour d'appel de Paris. L'affaire est en délibéré.

Note 35. Événements postérieurs à la clôture

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun événement postérieur à la clôture.

Note 36. Informations sectorielles

36.1. Par secteur d'activité

<i>(en millions d'euros)</i>	Nickel	Manganèse	Alliages	Holding et éliminations	Total
Exercice 2012					
Chiffre d'affaires externe	893	1 557	994	3	3 447
Chiffre d'affaires intrasecteur	5	3	3	(11)	-
Chiffre d'affaires	898	1 560	997	(8)	3 447
Marge brute d'autofinancement	45	246	11	(44)	258
EBITDA	53	357	40	(43)	407
Résultat opérationnel courant	(40)	236	(8)	(44)	144
Autres produits et charges opérationnels	-	-	-	-	(74)
Résultat opérationnel	-	-	-	-	70
Coût de l'endettement net	-	-	-	-	8
Autres produits et charges financiers	-	-	-	-	(8)
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-
Impôts sur les résultats	-	-	-	-	(28)
Part des participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	(34)
Part des propriétaires de la société mère	-	-	-	-	8
Charges sans décaissement de trésorerie	(79)	(105)	(38)	6	(216)
• amortissements	(88)	(111)	(47)	(1)	(247)
• provisions	(14)	(7)	1	11	(9)
• pertes de valeur	(1)	(8)	-	-	(9)
Investissements industriels (incorporels et corporels)	146	399	84	12	641
TOTAL BILAN ACTIF (courant et non courant)	2 385	2 904	1 182	(152)	6 319
TOTAL BILAN PASSIF (courant et non courant hors capitaux propres)	991	1 282	794	(599)	2 468
Exercice 2011					
Chiffre d'affaires externe	983	1 709	909	2	3 603
Chiffre d'affaires intrasecteur	6	4	1	(11)	-
Chiffre d'affaires	989	1 713	910	(9)	3 603
Marge brute d'autofinancement	249	364	43	(22)	634
EBITDA	269	499	57	(36)	789
Résultat opérationnel courant	189	388	16	(39)	554
Autres produits et charges opérationnels	-	-	-	-	(63)
Résultat opérationnel	-	-	-	-	491
Coût de l'endettement net	-	-	-	-	22
Autres produits et charges financiers	-	-	-	-	8
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	1
Impôts sur les résultats	-	-	-	-	(219)
Part des participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	(108)
Part des propriétaires de la société mère	-	-	-	-	195
Charges sans décaissement de trésorerie	(128)	(154)	(29)	(20)	(331)
• amortissements	(81)	(105)	(39)	(3)	(228)
• provisions	(12)	5	7	(1)	(1)
• pertes de valeur	-	(19)	3	-	(16)
Investissements industriels (incorporels et corporels)	141	245	100	6	492
TOTAL BILAN ACTIF (courant et non courant)	2 830	2 604	1 217	(350)	6 301
TOTAL BILAN PASSIF (courant et non courant hors capitaux propres)	982	997	826	(583)	2 222

(en millions d'euros)	Nickel	Manganèse	Alliages	Holding et éliminations	Total
Exercice 2010					
Chiffre d'affaires externe	958	1 853	763	2	3 576
Chiffre d'affaires intrasecteur	7	5	1	(13)	-
Chiffre d'affaires	965	1 858	764	(11)	3 576
Marge brute d'autofinancement	229	518	56	(33)	770
EBITDA	269	656	76	(30)	971
Résultat opérationnel courant	194	548	29	(32)	739
Autres produits et charges opérationnels	-	-	-	-	(19)
Résultat opérationnel	-	-	-	-	720
Coût de l'endettement net	-	-	-	-	3
Autres produits et charges financiers	-	-	-	-	(15)
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	1
Impôts sur les résultats	-	-	-	-	(255)
Part des participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	(126)
Part des propriétaires de la société mère	-	-	-	-	328
Charges sans décaissement de trésorerie	(82)	(211)	(40)	17	(316)
• amortissements	(78)	(100)	(41)	(2)	(221)
• provisions	(10)	(5)	(14)	12	(17)
• pertes de valeur	-	(2)	13	-	11
Investissements industriels (incorporels et corporels)	124	130	69	3	326
TOTAL BILAN ACTIF (courant et non courant)	2 630	3 030	1 007	(564)	6 103
TOTAL BILAN PASSIF (courant et non courant hors capitaux propres)	842	1 043	630	(386)	2 129

Le groupe ERAMET n'a procédé à aucun regroupement de secteurs en 2012 (comme en 2011).

36.2. Par zone géographique

(en millions d'euros)	France	Europe	Amérique du Nord	Asie	Océanie	Afrique	Amérique du Sud	Total
Chiffre d'affaires (destination des ventes)								
Exercice 2012	455	1 143	686	992	29	84	58	3 447
Exercice 2011	337	1 261	676	1 193	30	66	40	3 603
Exercice 2010	324	1 274	642	1 201	32	77	26	3 576
Investissements industriels (incorporels et corporels)								
Exercice 2012	104	36	48	118	69	265	1	641
Exercice 2011	106	38	27	122	61	138	-	492
Exercice 2010	76	32	28	75	50	64	1	326
TOTAL BILAN ACTIF (courant et non courant)								
Exercice 2012	2 512	778	363	869	904	892	1	6 319
Exercice 2011	2 799	823	368	783	903	624	1	6 301
Exercice 2010	2 952	840	400	700	846	365	-	6 103

6.1.3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés – Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société ERAMET, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Actifs incorporels et corporels

Votre Groupe procède annuellement à des tests de dépréciation des goodwill et évalue également ses actifs à long terme s'il existe un indice de perte de valeur. Les tests sont réalisés selon les modalités décrites dans la note 1.10 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et la cohérence des hypothèses utilisées par votre Groupe.

En outre, comme mentionné dans la note 6.1 de l'annexe aux comptes consolidés, les frais de géologie, de prospection et d'études sur le projet Weda Bay sont inscrits à l'actif du bilan. Nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des dépenses, leur valeur recouvrable, ainsi que l'information donnée dans cette note de l'annexe aux comptes consolidés.

Provisions

Comme indiqué dans les notes 1.19 et 17 de l'annexe aux états financiers consolidés, votre Groupe est amené à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses concernant les provisions pour risques et charges. Nos travaux ont consisté à apprécier les approches retenues et la documentation communiquée, en particulier sur les provisions pour remise en état des sites miniers. Nous avons procédé, sur ces bases, à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 21 février 2013

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés
Alain Penanguer

Ernst & Young et Autres
Aymeric de La Morandière

6.2. COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2012

6.2.1. Compte de résultat, bilan 2012

6.2.1.1. Compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	Exercice 2012	Exercice 2011
Produits d'exploitation			
Ventes biens et marchandises		805 780	972 550
Produits des activités annexes		74 525	71 040
Chiffre d'affaires	16	880 306	1 043 590
Production stockée (déstockée)		(6 145)	2 262
Production immobilisée		8 980	4 485
Subventions d'exploitation		18	46
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		25 090	46 530
Autres produits		0	18
Autres Produits		27 942	53 341
TOTAL PRODUITS		908 247	1 096 931
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises		554 090	689 067
Variations de stocks (marchandises)		(102)	10 666
Achats de matières premières et autres approvisionnements		186 509	207 585
Variations de stocks (matières premières et approvisionnements)		2 312	6 947
Achats et charges externes		112 032	82 030
Impôts, taxes et versements assimilés		5 431	4 771
Salaires et traitements		31 548	29 004
Charges sociales		27 845	50 215
Dotations aux amortissements		6 239	5 049
Dotations aux provisions sur actif circulant		4 539	4 221
Dotations aux provisions pour risques et charges		11 097	43 640
Autres charges		2 099	2 849
TOTAL CHARGES		943 639	1 136 044
Résultat d'exploitation		(35 392)	(39 113)
Résultat financier	19	317 148	334 779
Résultat courant avant impôts		281 756	295 667
Résultat exceptionnel	20	13 228	39 203
Participations des salariés et intéressement		(1 712)	(3 569)
Impôts sur les résultats	17	27 790	9 641
RÉSULTAT NET		321 062	340 942

6.2.1.2. Bilan

Actif

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	31/12/2012 valeurs nettes	31/12/2011 valeurs nettes
Immobilisations incorporelles					
Brevets, licences, droits et valeurs similaires		9 585	9 456	129	293
Immobilisations en cours		19 496		19 496	12 183
Sous-total		29 081	9 456	19 625	12 476
Immobilisations corporelles					
Terrains		1 131		1 131	1 131
Constructions		24 504	17 916	6 588	7 023
Installations techniques, matériels et outillage industriels		65 708	49 783	15 924	12 042
Autres		13 234	9 030	4 204	3 085
Immobilisations en cours		1 125		1 125	604
Avances et acomptes		88		88	88
Sous-total		105 790	76 730	29 060	23 974
Immobilisations financières					
Participations		1 593 790	314 484	1 279 306	1 227 006
Créances rattachées à des participations	5	773 157		773 157	647 442
Autres titres immobilisés		54 323	47 468	6 855	7 924
Autres		28 899	13 343	15 556	3 829
Sous-total		2 450 169	375 295	2 074 874	1 886 200
Actif immobilisé	4	2 585 040	461 481	2 123 559	1 922 650
Stocks et en-cours					
Matières premières		38 872	4 539	34 333	36 964
En-cours de production		11 311		11 311	9 306
Produits intermédiaires et finis		18 954		18 954	27 105
Marchandises		32 443		32 443	32 341
Sous-total	10	101 581	4 539	97 042	105 716
Avances et acomptes versés sur commandes		250		250	3 418
Créances d'exploitation					
Créances clients		77 579	769	76 809	94 451
Autres créances		75 185	18 327	56 857	43 375
Sous-total	5 & 10	152 763	19 097	133 666	137 826
Disponibilités	6	3 610		3 610	4 121
Comptes de régularisation					
Charges constatées d'avance		2 854		2 854	3 579
Frais émission d'emprunts à étaler		2 980		2 980	3 973
Sous-total	7	5 834		5 834	7 552
Actif circulant		264 039	23 636	240 403	258 633
TOTAL ACTIF		2 849 079	485 117	2 363 962	2 181 283

Passif

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Capital		80 957	80 883
Primes d'émission, de fusion et d'apport		373 337	371 853
Réserve légale		8 088	8 087
Réserves réglementées			
Autres réserves		253 839	253 839
Report à nouveau		742 009	460 147
Résultat de l'exercice		321 062	340 942
Situation nette	8	1 779 292	1 515 751
Provisions réglementées	11	66 057	82 129
Capitaux propres		1 845 349	1 597 879
Provisions pour risques		17 071	15 983
Provisions pour charges		6 761	6 930
Provisions pour risques et charges	11	23 833	22 914
Dettes financières			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		35 878	15 533
Emprunts et dettes financières divers		460	419
Comptes courants passif avec le Groupe		309 322	422 888
Sous-total		345 660	438 841
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		198	1 061
Dettes d'exploitation			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		122 550	99 089
Dettes fiscales et sociales		15 263	17 516
Dettes diverses			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		2 055	2 001
Autres dettes		9 034	1 963
Comptes de régularisation			
Produits constatés d'avance		20	20
Dettes	13 & 14	494 780	560 490
TOTAL PASSIF		2 363 962	2 181 283

6.2.1.3. Tableau de flux de trésorerie

(en milliers d'euros)

	Exercice 2012	Exercice 2011
Activités opérationnelles		
Résultat net	321 062	340 942
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité	(15 589)	219 457
Marge brute d'autofinancement	305 473	560 399
Variation du besoin net en fonds de roulement lié à l'activité	42 355	(117 123)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	347 828	443 276
Opérations d'investissements		
Acquisition nette d'immobilisations financières	(56 229)	61 491
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(19 331)	(12 903)
Cession d'immobilisations	1 796	52 365
Variation des autres créances et dettes	2 359	(6 992)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(71 405)	93 961
Opérations sur fonds propres		
Dividendes versés aux actionnaires d'ERAMET S.A.	(59 078)	(92 173)
Augmentations de capital	1 558	365
Variation du besoin net en fonds de roulement lié aux opérations sur fonds propres	(517)	373
Flux net de trésorerie lié aux opérations sur fonds propres	(58 037)	(91 435)
DIMINUTION (AUGMENTATION) DE L'ENDETTEMENT NET	218 385	445 803
Trésorerie (endettement) nette d'ouverture	212 722	(233 081)
TRÉSORERIE (ENDETTEMENT) NETTE DE CLÔTURE	431 107	212 722

6.2.1.4. Faits significatifs

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspondant à la vente de produits métallurgiques est en baisse de 12,6 % par rapport à 2011 ; liée à la baisse du cours moyen couvert du LME passé de 10,6 dollars US/lb en 2011 à 8,3 dollars US/lb en 2012.

Dans le même temps, les tonnages vendus se sont établis à 56,8 milliers de tonnes en 2012, soit une hausse par rapport à 2011 (53,3 milliers de tonnes) de l'ordre de 6,6 %.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation est relativement stable par rapport à 2011 passant de (39) millions d'euros en 2011 à (35) millions d'euros en 2012 et intègre la provision enregistrée au titre des plans d'attribution d'actions gratuites.

Résultat financier

Le résultat financier est essentiellement composé des dividendes reçus des filiales (Nickel : 226,4 millions d'euros ; Manganèse : 78,9 millions d'euros).

Le résultat net de change 2012 est négatif de 4,8 millions contre un produit net de 2,2 millions à fin 2011.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est essentiellement constitué de la reprise de provision pour hausse des prix 2006 de 17,7 millions d'euros.

Évolution des titres de participation

En 2012 la société Weda Bay Minerals Singapore PTE Ltd a été créée, dans laquelle ERAMET S.A. détient une participation de 19,8 % des titres pour un montant de 52,6 millions d'euros.

Évolution de la trésorerie

La trésorerie nette est constituée des créances rattachées à des participations et des disponibilités, diminuée des emprunts et dettes et des comptes courants passifs avec le Groupe. La trésorerie nette est passée de 212,7 millions d'euros à 431,1 millions d'euros, ce qui s'explique principalement par le versement de dividendes Nickel et Manganèse.

6.2.2. Notes annexes aux comptes sociaux

Note 1. Rappel des principes.....	249	Note 16. Chiffre d'affaires	259
Note 2. Changement de méthode.....	249	Note 17. Accroissement et allègement de la dette future d'impôt	260
Note 3. Règles et méthodes appliquées aux différents postes du bilan et du compte de résultat	249	Note 18. Intégration fiscale	261
Note 4. Immobilisations	251	Note 19. Résultat financier.....	262
Note 5. État des échéances des créances.....	253	Note 20. Résultat exceptionnel	262
Note 6. Disponibilités	253	Note 21. Effectif.....	263
Note 7. Comptes de régularisation actifs et produits à recevoir.....	253	Note 22. Engagements hors bilan.....	263
Note 8. Situation nette	254	Note 23. Gestion des risques.....	263
Note 9. Actions autodétenues.....	255	Note 24. Crédit-bail immobilier	264
Note 10. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant	255	Note 25. Consolidation des états financiers de la Société.....	264
Note 11. Provisions inscrites au passif	256	Note 26. Rémunération des organes d'administration et de Direction	265
Note 12. Engagements liés au personnel	257	Note 27. Options de souscription et achats d'actions et actions gratuites	265
Note 13. Détail des dettes et états des échéances ...	258	Note 28. Droit Individuel à la Formation.....	265
Note 14. Détail des dettes et charges à payer	258	Note 29. Autres informations	266
Note 15. Éléments concernant les entreprises liées ..	259	Note 30. Événements postérieurs à la clôture	266

Principes règles et méthodes comptables

Les états financiers d'ERAMET S.A. au 31 décembre 2012 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 21 février 2013.

Note 1. Rappel des principes

Les comptes ont été établis conformément au plan comptable général modifié par le règlement 99-03 du 29 avril 1999 du Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses

de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables, indépendance des exercices et selon les règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Note 2. Changement de méthode

Il n'y a eu aucun changement de méthode par rapport au 31 décembre 2011.

Note 3. Règles et méthodes appliquées aux différents postes du bilan et du compte de résultat

3.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine de la Société et tient compte des frais nécessaires à leur mise en état d'utilisation. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation. Les immobilisations non utilisées ou dont la valeur vénale est inférieure à la valeur comptable sont, en règle générale, dépréciées par dotations exceptionnelles aux amortissements ou aux provisions.

L'amortissement économiquement justifié est l'amortissement linéaire. Cet amortissement est calculé selon la durée d'utilité.

Les durées d'utilité d'amortissements des immobilisations corporelles sont, sauf cas exceptionnel, les suivantes :

- Constructions : entre 20 et 30 ans ;
- Installations techniques : entre 12 et 20 ans ;
- Matériel et outillage : entre 3 et 10 ans ;
- Installations, agencement et aménagements : entre 5 et 10 ans ;
- Matériel de transport : entre 5 et 8 ans ;
- Matériel de bureau, informatique et mobilier : entre 3 et 8 ans.

L'impact de l'écart entre les amortissements linéaires et dégressifs est constaté *via* un amortissement dérogatoire.

3.2. Immobilisations financières

Depuis le 1^{er} janvier 2006, la valeur brute des immobilisations financières est augmentée du coût d'achat hors frais accessoires.

Les prêts sont inscrits à leur valeur nominale. Les titres sont estimés à leur valeur d'usage, qui tient compte à la fois de la valeur d'actif net et des perspectives de rentabilité. Lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

3.3. Projets de développement en cours

Les projets de développements sont généralement initiés par ERAMET en tant que société holding. Les coûts supportés sur ces projets sont comptabilisés soit en Immobilisations Financières, soit en Autres Créances s'ils sont destinés à être refacturés aux Branches, soit en charges. Lors de la réalisation d'acquisition, ces frais sont inclus dans la valeur des titres. Si ces projets de développement n'aboutissent pas, ces coûts sont dépréciés ou comptabilisés en pertes exceptionnelles.

3.4. Stocks

Les stocks de produits nickélifères sont évalués au prix de revient calculé selon la méthode « premier entré, premier sorti ». Lorsque la valeur ainsi obtenue est supérieure à la valeur de réalisation nette (prix de vente moins frais de vente), il est pratiqué une provision correspondant à cette différence.

Les matières consommables sont évaluées au prix de revient calculé selon la méthode du prix moyen pondéré.

Les stocks de pièces de rechange sont dépréciés à 100 % pour toutes références dont la quantité est supérieure à un an de consommation.

3.5. Créances et dettes

Les créances et les dettes en devises sont revalorisées au cours du dernier jour de l'exercice, ou au cours de couverture à terme, le cas échéant.

Les pertes ou gains latents de change résultant des revalorisations au cours de couverture à terme (cours du dernier jour de clôture s'il n'y a pas de couverture) sont constatés en pertes ou gains de change au compte de résultat.

Les provisions pour dépréciation des créances clients sont évaluées client par client en fonction du risque estimé.

3.6. Valeurs mobilières de placement

Elles sont valorisées au coût d'acquisition et font l'objet de provisions pour dépréciation si leur valeur liquidative est inférieure. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

3.7. Provisions pour risques et charges

Elles sont constituées, dès lors que leur montant peut être estimé de manière fiable, pour faire face à l'ensemble des obligations résultant d'événements passés connus à la date de clôture de l'exercice et dont le règlement devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques nécessaire pour éteindre l'obligation.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour les évaluations sont les suivantes :

	2012	2011	2010	2009
Taux d'actualisation	3,00 %	4,75 %	4,90 %	5,00 %
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,10 %
Taux d'augmentation des salaires	3,00 %	3,00 %	3,10 %	3,10 %
Taux de rendement des actifs financiers de régime	3,00 %	3,50 %	4,00 %	4,50 %

Plan d'attribution d'actions gratuites aux employés

Sept plans d'attribution d'actions gratuites sont en cours dans la Société :

- un plan décidé lors du Conseil d'administration du 29 juillet 2009 à hauteur de 70 880 actions ;
- deux plans décidés lors de l'Assemblée Générale du 20 mai 2010 à hauteur de 28 816 et 65 008 actions ;
- deux plans décidés lors du Conseil d'administration du 16 février 2011 à hauteur de 28 614 et 71 665 actions ;
- deux plans décidés lors du Conseil d'administration du 15 février 2012 à hauteur de 28 620 et 89 720 actions.

Le montant de la provision correspondant a été évalué en fonction de la valeur des actions auto-détenues (207 945 actions) et du cours de l'action au 31 décembre 2012 (pour 110 232 actions).

La provision est étalée en fonction de la période d'acquisition (deux ou trois ans selon le plan) pour le personnel d'ERAMET S.A. Pour les autres bénéficiaires (hors ERAMET S.A.), la provision est constituée dès la date d'attribution des plans.

Indemnités et allocations relatives au personnel

ERAMET offre à ses employés différents avantages à long terme tels que des indemnités de fin de carrière ou tout autre avantage complémentaire postérieur à l'emploi, médailles du travail.

Certains engagements sont couverts pour tout ou partie par des contrats souscrits auprès de compagnies d'assurance. Dans ce cas, les engagements et les actifs en couverture sont évalués de manière indépendante. Une provision est ainsi constituée en fonction du niveau des engagements et des actifs financiers.

Les engagements d'ERAMET sont évalués par des actuaires indépendants. Les hypothèses actuarielles utilisées (probabilité de maintien chez ERAMET du personnel actif, probabilité de mortalité, âge de départ à la retraite, évolution des salaires...) varient selon les conditions démographiques et économiques prévalant dans le pays. Les taux d'actualisation retenus sont basés sur le taux des obligations d'État ou d'entreprises qualifiées de « Première Qualité » avec une durée équivalente à celle des engagements à la date d'évaluation.

Les taux de rendement espéré des actifs sur le long terme ont été déterminés en tenant compte de la structure du portefeuille d'investissements.

Le 29 juillet 2011, les actions du plan du 29 juillet 2009 ont été définitivement attribuées aux employés des sociétés françaises.

Le 20 mai 2012, les actions du plan du 20 mai 2010 non soumis à objectifs ont été définitivement attribuées aux employés des sociétés françaises.

3.8. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est composé :

- des ventes de ferronickel (activité achat-vente des produits SLN) ;
- de sels nickel (produits à l'usine de Sandouville ;
- des prestations de services et refacturation de frais partagés.

Un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages inhérents à la propriété des biens.

Note 4. Immobilisations

Valeurs d'acquisition

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeurs d'acquisition 31/12/2011	Acquisitions	Cessions, mises hors service et régularisations	Valeurs d'acquisition 31/12/2012
Immobilisations incorporelles				
Brevets, licences, droits et valeurs similaires	9 058	527		9 585
Immobilisations en cours ⁽¹⁾	12 183	9 639	(2 325)	19 496
Sous-total	21 240	10 166	(2 325)	29 081
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 131			1 131
Constructions	23 710	794		24 504
Installations techniques, matériel et outillage industriels	60 133	5 575		65 708
Autres	11 237	807	1 191	13 234
Immobilisations en cours	605	1 994	(1 474)	1 125
Avances et acomptes	88			88
Sous-total	96 904	9 170	(283)	105 790
Immobilisations financières				
Participations ⁽²⁾	1 541 490	52 570	(270)	1 593 790
Créances rattachées à des participations	647 442	182 515	(56 801)	773 157
Autres titres immobilisés ⁽³⁾	54 204	3 691	(3 572)	54 323
Autres ⁽⁴⁾	17 172	2 517	9 210	28 899
Sous-total	2 260 307	241 293	(51 432)	2 450 169
TOTAL	2 378 451	260 629	(54 040)	2 585 040

(1) Immobilisations liées aux infrastructures informatiques (7,5 millions d'euros au 31 décembre 2012, 5,6 millions d'euros au 31 décembre 2011) et au développement de la technologie hydrométallurgique (11,5 millions d'euros au 31 décembre 2012, 6,4 millions d'euros au 31 décembre 2011).

(2) Acquisition de Weda Bay Mineral Singapore PTE Ltd pour 52,6 millions d'euros.

(3) La ligne « Autres titres immobilisés » concerne les actions propres.

L'augmentation concerne l'achat de 42 253 actions pour 3,7 millions d'euros dans le cadre d'un mandat de rachat confié à Exane BNP Paribas en juillet 2012. Ces actions (solde de 207 945 actions au 31 décembre 2012) sont destinées à être distribuées dans le cadre des Plans d'attribution d'actions gratuites (cf. paragraphe 3.7).

La diminution résulte de l'attribution aux salariés des sociétés françaises des actions gratuites du plan d'attribution 2010 pour 1,3 million d'euros, et de la baisse du nombre d'actions acquises via le contrat d'animation boursière pour 2,3 millions d'euros.

Les actions propres disponibles pour pourvoir aux besoins des Plans d'attribution d'actions gratuites ont fait l'objet d'une dotation aux provisions pour 100 % de leur valeur (44,3 millions d'euros au 31 décembre 2012).

Les autres actions propres, détenues dans le cadre du contrat d'animation boursière, font l'objet d'une provision de 3,2 millions d'euros au 31 décembre 2012 (dont une reprise de provision de 1,3 million d'euros au cours de l'exercice), la valeur du cours de bourse au 31 décembre 2012 étant inférieure à celle du portefeuille.

(4) L'augmentation est due à l'augmentation du dépôt alloué au contrat d'animation boursière de 2,3 millions d'euros car le nombre d'actions acquises a diminué du même montant (voir § 3 ci-dessus).

La régularisation résulte de la constatation d'un actif de régime de retraite suite à excédent de versement de cotisation au régime de retraite complémentaire à prestations définies.

Amortissements et provisions

(en milliers d'euros)	Amortissements et provisions au 31/12/2011	Dotations aux amortissements et provisions	Reprises amortissements et provisions	Cessions, mises hors service et régularisation	Amortissements et provisions au 31/12/2012	Valeurs nettes au 31/12/2012
Immobilisations incorporelles						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	8 764	692			9 456	129
Immobilisations en cours ⁽¹⁾	0				0	19 496
Sous-total	8 764	692	0	0	9 456	19 625
Immobilisations corporelles						
Terrains	0				0	1 131
Constructions	16 687	1 229			17 916	6 588
Installations techniques, matériel et outillage industriels	48 091	3 432	(1 740)		49 783	15 924
Autres	8 151	886		(7)	9 030	4 204
Immobilisations en cours	0				0	1 125
Avances et acomptes						88
Sous-total	72 930	5 546	(1 740)	(7)	76 730	29 060
Immobilisations financières						
Participations	314 484				314 484	1 279 306
Créances rattachées à des participations	0				0	773 157
Autres titres immobilisés ⁽²⁾	46 280		(1 250)	2 438	47 468	6 855
Autres ⁽⁵⁾	13 343				13 343	15 556
Sous-total	374 107	0	(1 250)	2 438	375 295	2 074 874
TOTAL	455 801	6 239	(2 990)	2 431	461 481	2 123 559

(1) Immobilisations liées aux infrastructures informatiques (7,5 millions d'euros au 31 décembre 2012, 5,6 millions d'euros au 31 décembre 2011) et au développement de la technologie hydrométallurgique (11,5 millions d'euros au 31 décembre 2012, 6,4 millions d'euros au 31 décembre 2011).

(2) Acquisition de Weda Bay Mineral Singapore PTE Ltd pour 52,6 millions d'euros.

(3) La ligne « Autres titres immobilisés » concerne les actions propres.

L'augmentation concerne l'achat de 42 253 actions pour 3,7 millions d'euros dans le cadre d'un mandat de rachat confié à Exane BNP Paribas en juillet 2012. Ces actions (solde de 207 945 actions au 31 décembre 2012) sont destinées à être distribuées dans le cadre des Plans d'attribution d'actions gratuites (cf. paragraphe 3.7).

La diminution résulte de l'attribution aux salariés des sociétés françaises des actions gratuites du plan d'attribution 2010 pour 1,3 million d'euros, et de la baisse du nombre d'actions acquises via le contrat d'animation boursière pour 2,3 millions d'euros.

Les actions propres disponibles pour pourvoir aux besoins des Plans d'attribution d'actions gratuites ont fait l'objet d'une dotation aux provisions pour 100 % de leur valeur (44,3 millions d'euros au 31 décembre 2012).

Les autres actions propres, détenues dans le cadre du contrat d'animation boursière, font l'objet d'une provision de 3,2 millions d'euros au 31 décembre 2012 (dont une reprise de provision de 1,3 million d'euros au cours de l'exercice), la valeur du cours de bourse au 31 décembre 2012 étant inférieure à celle du portefeuille.

(4) L'augmentation est due à l'augmentation du dépôt alloué au contrat d'animation boursière de 2,3 millions d'euros car le nombre d'actions acquises a diminué du même montant (voir § 3 ci-dessus).

La régularisation résulte de la constatation d'un actif de régime de retraite suite à excédent de versement de cotisation au régime de retraite complémentaire à prestations définies.

(5) L'option acquise sur le projet d'exploitation d'un gisement de manganèse en Namibie a fait l'objet en 2009 d'une dotation aux provisions de 13,4 millions d'euros compte tenu de l'abandon du projet.

Note 5. État des échéances des créances

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant brut 31/12/2012	À 1 an au plus	À plus de 1 an	Rappel 31/12/2011
Créances rattachées à des participations ⁽¹⁾	773 157	773 157		647 442
Actif de régime de retraite ⁽²⁾	9 518	9 518		308
Autres immobilisations financières	19 381	19 381		16 864
Créances clients et comptes rattachés	77 579	74 150	3 429	95 220
Autres créances ⁽³⁾	75 185	75 185		59 972
Charges constatées d'avance	2 854	2 854		3 579
TOTAL	957 673	954 244	3 429	823 385

(1) Créances rattachées à des participations : prêts aux sociétés du Groupe :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Strand Minerals Ltd	320 344	242 418
ERAMET Holding Alliages (ex-S.I.M.A.)	252 057	197 269
Erasteel SAS	104 603	80 557
Weda Bay Minerals, Inc. (Canada)	0	51 094
CFED	68 002	70 893
Comilog S.A.	21 814	
GCMC	0	447
ERAMET Research	1 095	1 633
Eramine SAS	5 242	3 130
TOTAL	773 157	647 442

(2) Excédent de versement de cotisation au régime de retraite complémentaire à prestations définies.

(3) Les autres créances comprennent entre autres une créance nette d'impôt sur les sociétés pour 23,6 millions d'euros dans le cadre de l'intégration fiscale et des débours sur projets de développement, susceptibles d'être refacturés aux Branches s'ils aboutissent, pour 18,9 millions d'euros, provisionnés à hauteur de 18,3 millions d'euros.

Note 6. Disponibilités

Uniquement composée de comptes bancaires débiteurs.

Note 7. Comptes de régularisation actifs et produits à recevoir

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Charges constatées d'avance ⁽¹⁾	2 854	3 579
Frais émission d'emprunts à étaler	2 980	3 973
Écarts de conversion actif	0	0
TOTAL	5 834	7 552

(1) Les primes d'assurance payées d'avance s'élèvent à 2,4 millions d'euros (1,6 million d'euros au 31 décembre 2011). Les primes sur couverture nickel passent de 1,6 million d'euros au 31 décembre 2011 à 0 au 31 décembre 2012.

Note 8. Situation nette

Le capital est réparti comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
AREVA	0,00 %	25,68 %
F.S.I.	25,66 %	0,00 %
SORAME/CEIR	37,05 %	37,00 %
STCPI	4,03 %	4,04 %
Divers	33,26 %	33,28 %
TOTAL	100 %	100 %

En vertu d'un Pacte d'actionnaires conclu le 16 mars 2012, entré en vigueur le 16 mai 2012 et expirant le 31 décembre 2016, ayant fait l'objet d'une décision et information de l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro 212C0647, la Société est contrôlée majoritairement depuis le 16 mai 2012 par un groupe d'actionnaires ayant déclaré agir de concert, comprenant :

- un sous-concert entre les sociétés SORAME et CEIR, sociétés contrôlées par la famille Duval, en vertu d'un pacte d'actionnaires simultané du 19 juillet 1999, entré en vigueur le 21 juillet 1999 et ayant fait l'objet d'un avenant le 13 juillet 2009 ;

- le Fonds Stratégique d'Investissement (FSI), par l'intermédiaire de sa filiale FSI Équation.

Les dispositions du Pacte d'actionnaires évoqué ci-dessus ainsi que celles du sous-concert sont contenues dans les principaux extraits des textes de décision et information de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) n° 212C0647 et n° 209C1013 (avenant du 13 juillet 2009).

Les réserves distribuables d'ERAMET s'élèvent à 1 369 millions d'euros (1 086 millions d'euros au 31 décembre 2011) avant affectation du résultat 2012.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Nombre d'actions	Capital	Primes, réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total
Situation nette au 31 décembre 2010	26 513 466	80 866	1 039 638	146 112	1 266 616
Distribution de dividendes				(92 173)	(92 173)
Affectation au report à nouveau et aux réserves			53 939	(53 939)	0
Retenue à la source					0
Autres opérations					0
Augmentations de capital en espèces	5 650	17	348		365
Augmentations de capital par incorporation de réserves					0
Apport en numéraire					0
Dividendes en action					0
Augmentations de capital en nature					0
Résultat de l'exercice 2011				340 942	340 942
Situation nette au 31 décembre 2011	26 519 116	80 883	1 093 925	340 942	1 515 751
Distribution de dividendes				(59 078)	(59 078)
Affectation au report à nouveau et aux réserves			281 864	(281 864)	0
Retenue à la source					0
Autres opérations					0
Augmentations de capital en espèces	24 102	74	1 484		1 558
Augmentations de capital par incorporation de réserves					0
Apport en numéraire					0
Dividendes en action					0
Augmentations de capital en nature					0
Résultat de l'exercice 2012				321 062	321 062
SITUATION NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2012	26 543 218	80 957	1 377 273	321 062	1 779 292

Le capital social est composé de 26 543 218 actions ordinaires (26 519 116 actions ordinaires au 31 décembre 2011) entièrement libérées dont la valeur nominale est de 3,05 euros.

Note 9. Actions autodétenues

Le tableau ci-après résume les opérations réalisées sur les actions auto-détenues :

		Animation boursière	Attributions aux salariés	Autres objectifs	Total
Situation au 31 décembre 2009		49 626	32 106	-	81 732
En pourcentage du capital	26 369 813	0,19 %	0,12 %	-	0,31 %
Achats		269 075	23 610	-	292 685
Ventes		(270 566)	-	-	(270 566)
Situation au 31 décembre 2010		48 135	55 716	-	103 851
En pourcentage du capital	26 513 466	0,18 %	0,21 %	-	0,39 %
Affectation à des stock-options/actions gratuites :					
• attributions/actions gratuites – Plans 2009		-	(25 397)	-	(25 397)
• attributions/actions gratuites – Plans 2010 et 2011		-	(759)	-	(759)
Achats		320 912	146 390	-	467 302
Ventes		(285 451)	-	-	(285 451)
Situation au 31 décembre 2011		83 596	175 950	-	259 546
En pourcentage du capital	26 519 116	0,32 %	0,66 %	-	0,98 %
Affectation à des stock-options/actions gratuites :					
• attributions/actions gratuites – Plans 2010		-	(9 526)	-	(9 526)
• attributions/actions gratuites – Plans 2011 et 2012		-	(732)	-	(732)
Achats		181 098	42 253	-	223 351
Ventes		(202 140)	-	-	(202 140)
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2012		62 554	207 945	-	270 499
En pourcentage du capital	26 543 218	0,24 %	0,78 %	-	1,02 %

Le solde de 270 499 actions correspond :

- aux actions achetées dans le cadre d'un contrat d'animation boursière souscrit auprès d'Exane BNP Paribas et non encore mises au nominatif à la date d'établissement du tableau ;
- aux actions destinées à être attribuées dans le cadre des Plans d'attribution d'actions gratuites.

Note 10. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Dotations	Reprises	31/12/2012
Matières premières				
Autres approvisionnements ⁽¹⁾	4 221	318		4 539
Créances clients	769			769
Créances diverses ⁽²⁾	16 597	3 632	(1 902)	18 327
TOTAL	21 587	3 951	(1 902)	23 636

(1) Les stocks de pièces de rechange ont été provisionnés à 100 % pour les références dont la consommation est inférieure à un an de stock.

(2) La dotation aux provisions est principalement constatée sur les dépenses enregistrées en Autres créances sur le projet de recherche et d'exploitation du lithium. La reprise de provision correspond à l'abandon de projets de développement antérieurement provisionnés.

Note 11. Provisions inscrites au passif

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Dotations	Reprises		Reclassement	31/12/2012
			Utilisées au cours de l'exercice	Non utilisées au cours de l'exercice		
Provisions pour hausse des prix ⁽¹⁾	69 668		(17 766)			51 902
Amortissements dérogatoires ⁽²⁾	12 461	2 704	(1 009)			14 155
Provisions pour reconstitution des gisements miniers	0					0
Total provisions réglementées	82 129	2 704	(18 775)	0	0	66 057
Perte de change						
Personnel ⁽³⁾	5 820	2 259	(11 061)		9 210	6 228
Environnement ⁽⁴⁾	810	25	(352)			484
Risques sectoriels	0					0
Impôts	0					0
Autres provisions pour risques ⁽⁵⁾	15 967		(4 309)			11 658
Autres provisions pour charges ⁽⁶⁾	316	8 838	(1 253)		(2 438)	5 463
Total provisions pour risques et charges	22 914	11 122	(16 975)	0	6 772	23 833
PROVISIONS PASSIF	105 042	13 826	(35 751)	0	6 772	89 890

(1) Reprise de la provision pour hausse des prix 2006.

(2) Dotation d'amortissement dérogatoire nette de 1,7 million d'euros, principalement au titre des frais d'acquisition immobilisés avec les titres de la société Tinfos.

(3) ERAMET provisionne les engagements retraite et assimilés selon l'évaluation actuarielle effectuée par un cabinet indépendant. Des calculs détaillés ont été réalisés au 31 décembre 2012. L'excédent de versement de cotisation au régime de retraite complémentaire à prestations définies a été reclassé en autres immobilisations financières.

(4) Provision pour curage du canal de rejet de l'usine de Sandouville avant rétrocession au Port autonome du Havre. La provision a fait l'objet d'une reprise partielle car une partie des travaux a été réalisée au cours de l'exercice.

(5) La provision pour risque financier correspond principalement à la perte potentielle sur le portefeuille obligataire de Metal Securities garanti par ERAMET.

(6) La provision pour charge a été constituée dans le cadre des Plans d'attribution d'actions gratuites décidés lors du Conseil du 29 juillet 2009, de l'Assemblée Générale du 20 mai 2010, du Conseil du 16 février 2011 et du Conseil du 10 mai 2012 (cf. chapitre 3.7.).

Note 12. Engagements liés au personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	Juste valeur des actifs de régime	Valeur actuarielle des obligations	Situation financière Surplus /(déficit)
Indemnités de départ en retraite	51 982	58 561	(6 579)
Indemnités de fin de carrière	2 213	6 062	(3 849)
Médailles et gratifications		3 273	(3 273)
Régimes de frais médicaux		3 703	(3 703)
TOTAL	54 195	71 599	(17 404)

<i>(en milliers d'euros)</i>	(Gains)/pertes actuarielles non reconnues	Services passés non reconnus	Provision au bilan (Actif)/passif
Indemnités de départ en retraite	15 030		(8 451)
Indemnités de fin de carrière	3 269	1 266	(686)
Médailles et gratifications			3 273
Régimes de frais médicaux	1 129		2 574
TOTAL	19 428	1 266	(3 290)

Hypothèses actuarielles :

Taux d'actualisation	3 %
Taux d'inflation	2 %
Taux d'augmentation salariale	3 %-3,75 %
Taux de rendement des actifs financiers de régime	3 %

Détail des placements des fonds de pension :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Actions	Obligations	Autres placements	Total
Montants	3 685	45 361	5 149	54 195
Pourcentage	6,8 %	83,7 %	9,5 %	100 %

Variation des engagements de retraite :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2012
À l'ouverture	5 513
Charges comptabilisées	2 669
• coûts des services rendus	1 361
• charges d'intérêts nets	2 375
• rendements des actifs de couverture	(1 519)
• amortissements des écarts actuariels et des services passés	452
• autres	
Cotisations versées	(11 472)
Écarts de conversion et autres mouvements	
À LA CLÔTURE	(3 290)

Le solde de (3,3) millions d'euros se décompose en une provision pour risques et charges de 6,2 millions d'euros et un actif de régime de retraite de 9,5 millions d'euros au bilan d'ERAMET S.A. au 31 décembre 2012.

Note 13. Détail des dettes et états des échéances

Montant net (en milliers d'euros)	31/12/2012	À 1 an au plus	À plus de 1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	35 878	35 878		
Emprunts et dettes financières divers ⁽²⁾	309 782	309 782		
Fournisseurs et comptes rattachés ⁽³⁾	122 550	122 548	2	
Dettes fiscales et sociales	15 263	15 263		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 055	2 055		
Autres dettes diverses ⁽⁴⁾	9 034	9 034		
Produits constatés d'avance	20	20		
TOTAL	494 582	494 580	2	0

(1) Les emprunts auprès des établissements de crédit incluent un billet de trésorerie de 35 millions d'euros émis par ERAMET.

(2) Le financement d'ERAMET est assuré par la société Metal Securities, filiale à 87,92 % d'ERAMET. Le montant au 31 décembre 2012 est de 307 millions d'euros (contre 423 millions d'euros au 31 décembre 2011), principalement du fait du versement d'un dividende important de la branche Nickel.

(3) La Société présente une dette fournisseurs supérieure à 60 jours en date de facture de 92 milliers d'euros.

(4) Les filiales françaises intégrées fiscalement ont versé en 2012 à ERAMET S.A. des acomptes d'impôt société en excédent de 6,9 millions d'euros par rapport à l'impôt société dû.

Emprunts et dettes financières divers

Montant net (en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Comptes courants auprès de Metal Securities	307 407	422 888
Emprunt auprès de Weda Bay Minerals, Inc.	1 915	
Dépôts reçus	460	419
TOTAL	309 782	423 307

Note 14. Détail des dettes et charges à payer

Montant brut (en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Emprunts et dettes financières divers	309 782	423 307
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	122 550	99 089
Dettes fiscales et sociales	15 263	17 516
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 055	2 001
Autres dettes diverses	9 034	1 963
Produits constatés d'avance	20	20
TOTAL	458 704	543 896

Note 15. Éléments concernant les entreprises liées

Montant net <i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Bilan		
Participations	1 593 335	1 540 805
Créances financières	773 157	647 442
Créances clients et comptes rattachés	11 159	14 841
Créances diverses	12 365	570
Emprunts et dettes financières diverses	(309 782)	(423 307)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	94 010	68 911
Autres dettes	(14 334)	(965)
Compte de résultat		
Produits d'exploitation	72 615	128 581
Charges d'exploitation	(730 326)	(833 606)
Produits financiers	325 245	574 214
Charges financières	(2 902)	(6 842)

Note 16. Chiffre d'affaires

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total	France	Étranger
Ventes de produits et marchandises ⁽¹⁾	805 780	28 593	777 187
Produits des activités annexes	74 525	29 363	45 163
CHIFFRE D'AFFAIRES	880 306	57 955	822 350

(1) Le chiffre d'affaires comprend une différence de change négative de 7,7 millions d'euros qui résulte essentiellement des couvertures en dollars US.

Note 17. Accroissement et allégement de la dette future d'impôt

(en milliers d'euros)

	31/12/2012	31/12/2011
Accroissement de la base imposable		
• Provisions réglementées	66 057	82 129
• Écarts de conversion actif à la clôture de l'exercice		
• Charges à répartir		
Allégement de la base imposable		
• Provisions non déductibles dans l'exercice de comptabilisation	(315 792)	(324 311)
• Charges à payer	(321)	(413)
• Écarts de conversion passif à la clôture de l'exercice		
• Produits financiers latents		
• Déficit reportables fiscalement	(108 559)	(94 376)
Allégement net de la base imposable	(358 615)	(336 971)
Accroissement de l'impôt futur	(123 471)	(116 019)
	34 %	34 %

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(en milliers d'euros)

	Montant brut	Impôt dû	Résultat net
Résultat courant	281 756		281 756
Résultat exceptionnel	13 228		13 228
Participation et intéressement des salariés	(1 712)		(1 712)
Effets de l'intégration fiscale et crédit d'impôt recherche		27 790	27 790
TOTAL	293 272	27 790	321 062

Impôts Société

La convention d'intégration fiscale signée entre ERAMET et ses filiales respecte le principe de neutralité et place les filiales dans la situation qui aurait été la leur en l'absence d'intégration. Chaque filiale détermine son impôt comme si elle ne faisait pas partie du Groupe fiscal intégré et verse sa contribution d'Impôts société à ERAMET en sa qualité de société tête de Groupe. Les filiales conservent leurs déficits pour déterminer le montant de la contribution d'impôts société qu'elles doivent verser à ERAMET.

Du fait de l'intégration fiscale, le compte d'impôt sur les sociétés peut être décomposé de la manière suivante : + 25,4 millions d'euros de charge d'impôt du Groupe intégré fiscalement (dont + 12,4 millions d'euros de crédits d'impôt 2012, + 0,4 million d'euros de régularisation de crédits d'impôt Groupe 2011 et + 12,7 millions d'euros de remboursement par l'État d'une double imposition suite au contrôle fiscal de la SLN), + 12,9 millions d'euros de produit d'intégration fiscale (IS 2012 des filiales intégrées) et (10,6) millions d'euros de charges d'intégration fiscale [dont crédits d'impôt rétrocédés aux filiales : (0,3) million d'euros de régularisation 2011 et (10,3) millions d'euros de crédit d'impôt recherche 2012].

Note 18. Intégration fiscale

Toutes les filiales françaises détenues à au moins 95 % sont intégrées fiscalement, ERAMET étant la société tête de Groupe.

Le périmètre d'intégration fiscale en France regroupe les sociétés suivantes :

Sociétés faisant partie de l'intégration fiscale	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Sociétés consolidées			
ERAMET	x	x	x
Metal Securities	x	x	x
ERAMET Holding Nickel (EHN)	x	x	x
Eramine	x	x	x
Eurotungstène Poudres	x	x	x
ERAMET Holding Manganèse (EHM)	x	x	x
ERAMET Holding Alliages (ex-S.I.M.A.)	x	x	x
ERAMET Alliages	x	x	x
Aubert & Duval (AD)	x	x	x
Airforge	x	x	x
Erasteel	x	x	x
Erasteel Commentry			x
Erasteel Champagne	x	x	x
Valdi	x	x	
Sociétés non consolidées			
ERAMET International	x	x	x
ERAMET Ingénierie (ex-TEC)	x	x	x
ERAMET Research (ex-CRT)	x	x	x
Forges de Monplaisir	x	x	x
Supa	x	x	x
Transmet	x	x	x
Brown Europe	x	x	x
Metal Securities Investissement	x	x	
AD TAF	x	x	
Campus Alliages	x		

Les déficits du Groupe d'intégration fiscale utilisables au 31 décembre 2012 s'élèvent à 108,6 millions d'euros.

Note 19. Résultat financier

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Participations – Dividendes ⁽¹⁾	305 323	558 855
Participations – Intérêts ⁽²⁾	19 989	15 403
Autres dividendes et intérêts	702	(883)
Reprises sur provisions ⁽³⁾	5 309	
Différences de change ⁽⁴⁾		7 452
Produits financiers	331 322	580 828
Dotations aux amortissements et provisions ⁽³⁾		(229 699)
Intérêts et charges assimilées ⁽⁵⁾	(9 370)	(11 071)
Différences de change ⁽⁴⁾	(4 804)	(5 278)
Charges nettes sur cessions de VMP		
Charges financières	(14 175)	(246 048)
RÉSULTAT FINANCIER	317 148	334 779

(1) Dividendes de la branche Nickel (226,4 millions d'euros) et de la branche Manganèse (78,9 millions d'euros).

(2) Produits d'intérêts sur prêts en compte courant Groupe (20 millions d'euros).

(3) Reprise de la provision pour risque financier pour couvrir la perte potentielle sur le portefeuille obligataire de Metal Securities garanti par ERAMET : 4,1 millions d'euros, et reprise de provision sur actions propres détenues dans le cadre du contrat d'animation boursière : 1,3 million d'euros.

En 2011, dotation nette de la provision pour risque financier pour couvrir la perte potentielle sur le portefeuille obligataire de Metal Securities garanti par ERAMET : (8,3) millions d'euros, dotation aux provisions sur titres Eralloys pour (195) millions d'euros et Tinfos pour (22) millions d'euros, et dotation aux provisions sur actions propres détenues dans le cadre du contrat d'animation boursière : (4,4) millions d'euros.

(4) Différence de change nette de (4,8) millions d'euros résultant principalement de la revalorisation des prêts et emprunts Groupe en devises.

(5) Les charges d'intérêts correspondent aux intérêts sur le financement Metal Securities à hauteur de (3,8) millions d'euros, aux charges liées au crédit syndiqué pour (2,8) millions d'euros et à un abandon de créance à caractère financier de (2) millions d'euros en faveur d'Eramine.

Note 20. Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Produits sur opérations de gestion	0	1
Produits sur opérations en capital ⁽¹⁾	1 796	52 671
Reprises sur provisions et transfert de charges ⁽²⁾	21 677	796
Produits exceptionnels	23 473	53 468
Charges sur opérations de gestion	(14)	2
Charges sur opérations en capital ⁽¹⁾	(3 895)	(4 435)
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions ⁽³⁾	(6 336)	(9 831)
Charges exceptionnelles	(10 245)	(14 264)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	13 228	39 203

(1) Cession des titres ERAMET Alliages à ERAMET Holding Alliages pour + 0,6 million d'euros, comptabilisation en charges de frais informatiques pour (1,4) million d'euros, et valeur nette comptable des actions attribuées aux salariés des sociétés françaises dans le cadre du Plan d'attribution d'actions gratuites 2010 pour (1,3) million d'euros.

En juin 2011, vente à l'État gabonais de 31 935 actions Comilog S.A., dégagant une plus-value de 49,2 millions d'euros, et valeur nette comptable des actions attribuées aux salariés des sociétés françaises dans le cadre du Plan d'attribution d'actions gratuites 2009 : (1) million d'euros.

(2) Reprise de provision pour hausse des prix de 17,7 millions d'euros, de provisions réglementées pour 1 million d'euros au titre des actifs de Sandouville, reprise de provision pour Plan d'attribution d'actions gratuites pour 1,3 million d'euros suite à attribution du Plan 2010 aux salariés des sociétés françaises, et reprise de provision de 1,6 million d'euros constituée en 2011 pour des travaux de réaménagement dans les locaux de la tour Montparnasse qui n'auront finalement pas lieu.

(3) Dotations aux provisions réglementées pour (2,7) millions d'euros et dotations aux provisions sur des créances diverses pour (3,6) millions d'euros, principalement sur le projet de recherche et d'exploitation du lithium.

Note 21. Effectif

	Exercice 2012	Exercice 2011
Cadres	201	190
ETAM	240	230
Effectif inscrit fin de période	441	420
Effectif inscrit moyen	432	402

Note 22. Engagements hors bilan

(en milliers d'euros)

	31/12/2012	31/12/2011
Engagements donnés		
Avais, cautions et garanties	54 816	941
Sûretés réelles	Néant	Néant
Ventes à terme en dollars US	172 644	173 229
Engagements reçus		
Avais, cautions et garanties	Néant	Néant
Sûretés réelles	Néant	Néant
Prêt syndiqué multidevises	800 000	800 000
Achats à terme en dollars US		0
Engagements réciproques		
Couverture de change <i>via</i> Metal Currencies	54 170	68 216

Le tableau ci-dessus ne comprend pas les commandes courantes de l'activité, ni les engagements sur les commandes d'immobilisations liées aux projets d'investissements.

Note 23. Gestion des risques

Note 23.1 Risque de change

ERAMET est exposée au risque de change à deux niveaux :

- Toutes les recettes Nickel sont facturées en devises (majoritairement en dollar US), alors que ces coûts sont principalement libellés en euros (frais Sandouville et achat nickel et matte à SLN). Des opérations de couverture sont donc réalisées sur la base des prévisions et des budgets pluriannuels, à horizon maximum de 36 mois.

Dans le cadre de l'assistance technique entre ERAMET et sa filiale SLN, toutes les couvertures commerciales sont effectuées pour le compte de la SLN et refacturé directement à SLN dans le cadre du contrat de commercialisation.

- Pour toutes les autres transactions en devises, notamment les prêts longs termes aux sociétés du Groupe, ERAMET peut être amenée à effectuer des couvertures de change en fonction des échéances de remboursements. Au 31 décembre 2012, seul le prêt à Strand Minerals Indonesia faisait l'objet d'une couverture de change.

Note 23.2 Risques sur matières premières

ERAMET est exposée à la volatilité des cours de matières premières au niveau de son chiffre d'affaires. ERAMET couvre une partie des ventes de nickel sur la base des budgets prévisionnels à un ou deux ans. Ces couvertures sont réalisées pour le compte de la SLN, producteur du ferronickel et de la matte. Dans le cadre du contrat d'assistance technique, le résultat de ces couvertures est imputé à la facturation mensuelle à SLN. Au 31 décembre 2012, 137 tonnes ont été couvertes pour une juste valeur de - 120 milliers de dollars US (rappel 2011 : 1 298 tonnes pour une juste valeur de + 7 338 milliers de dollars US). ERAMET utilise essentiellement des ventes à terme, des tunnels symétriques et des achats d'options.

Note 23.3 Risque de crédit ou de contrepartie

Les risques de contrepartie d'ERAMET portent essentiellement sur ses opérations commerciales et par extension sur les comptes clients. Ainsi, ERAMET peut être exposé au risque crédit en cas de défaillance d'une contrepartie. Pour limiter ce risque dont l'exposition maximum est égale au montant net des créances comptabilisées au bilan, ERAMET a recours à différents outils : la collecte d'informations en amont des opérations financières (agences de notation, états financiers publiés...), l'assurance crédit ou la mise en place de lettres de crédit ou crédits documentaires afin de prévenir certains risques ponctuels inhérents par exemple à la situation géographique des clients. Par ailleurs, le portefeuille de clientèle d'ERAMET est surtout composé de grands groupes internationaux dans les métiers de la métallurgie dont les risques d'insolvabilité sont plus limités.

Note 23.4 Risque de taux

Au 31 décembre 2012, ERAMET ne dispose d'aucune couverture de taux concernant son endettement net. Ses excédents placés chez Metal Securities sont rémunérés sur la base des taux de marché (taux variable).

Note 23.5 Risque de liquidité

Aux bornes du Groupe, ERAMET est peu soumis au risque liquidité compte tenu de sa situation financière. En effet, la trésorerie nette d'ERAMET S.A. au 31 décembre 2012 se monte à 431,7 millions d'euros (vs. un endettement net de 212,7 millions d'euros au 31 décembre 2011). La totalité de l'endettement est constituée envers Metal Securities, société *ad hoc* du Groupe, en charge de la centralisation et de la gestion des excédents du Groupe.

Note 24. Crédit-bail immobilier

Non applicable.

Note 25. Consolidation des états financiers de la Société.

Elle est consolidée dans le groupe ERAMET, dont elle est la société mère.

De plus, la Société dispose si nécessaire de trois sources de financement supplémentaires *via* l'utilisation des éléments suivants :

Lignes de crédit renouvelables

En 2012, ERAMET a signé l'extension de sa ligne de crédit renouvelable multidevises comme l'y autorisait la convention de crédit (*Multicurrency revolving facility agreement*) la portant ainsi à échéance 2017 pour 800 millions d'euros. Début 2013, ERAMET a signé un avenant à cette convention qui se répartit entre un montant de 85 millions d'euros maintenu à échéance 2017 et un montant de 896 millions d'euros porté à échéance 2018. La ligne destinée à financer l'exploitation aussi bien que des investissements en actifs a été signée à des conditions en rapport aux conditions de marché à la date de signature.

Cette ligne comporte un seul covenant : endettement financier net groupe ERAMET/capitaux propres groupe ERAMET < 1.

Billets de trésorerie

En 2005, ERAMET a mis en place un programme de 400 millions d'euros de billets de trésorerie dont 35 millions ont été levés au 31 décembre 2012.

Pensions livrées

Le 21 décembre 2012, ERAMET a renouvelé son engagement de mise en place de pensions livrées. Le montant mobilisable est de 136 millions d'euros à échéance 3 mois renouvelables ; cette ligne est confirmée. Au 31 décembre 2012, un montant de 60 millions d'euros est utilisé.

Note 26. Rémunération des organes d'administration et de Direction

(en milliers d'euros)

	Exercice 2012	Exercice 2011
Avantages à court terme		
• Rémunérations fixes	2 920	2 824
• Rémunérations variables	1 499	1 267
• Jetons de présence	429	379
Autres avantages		
• Avantages postérieurs à l'emploi	565	0
TOTAL	5 412	4 470

L'état des dix personnes les mieux rémunérées fait apparaître en 2012 un total de 5,3 millions d'euros.

Note 27. Options de souscription et achats d'actions et actions gratuites

	Date de l'Assemblée	Date du Conseil	Prix de souscription	Nombre de bénéficiaires		Attribuées à l'origine	Exercées ou prescrites avant le 01/01/2012	Exercées en 2012	Prescrites en 2012	Restant à exercer à compter du 01/01/2013	Nombre de bénéficiaires au 01/01/2013	Échéance des plans
				à l'origine	au 01/01/2012							
1	23/05/2002	15/12/2004	64,63 EUR	81	20	130 000	(105 898)	(24 102)	-	-	-	15/12/2012
TOTAL						130 000	(105 898)	(24 102)	-	-		

Ne peuvent être exercées qu'à compter du 12 décembre 2006. Les actions ne peuvent être vendues avant le 14 décembre 2008.

(1)	Date de l'Assemblée	Date du Conseil	Prix de souscription	Nombre de bénéficiaires		Attribuées à l'origine	Souscrites ou prescrites avant le 01/01/2012	Attribuées définitivement en 2012	Prescrites en 2012	Caduques en 2012	Restant à exercer à compter du 01/01/2013	Nombre de bénéficiaires au 01/01/2013	Échéance des plans
				à l'origine	au 01/01/2012								
1	11/05/2005	25/04/2007	gratuites	1	-	10 000	(10 000)	-	-	-	-	-	-
2	11/05/2005	23/07/2007	gratuites	61	-	16 000	(16 000)	-	-	-	-	-	-
3	13/05/2009	29/07/2009	gratuites	14 766	8 631	73 830	(30 675)	-	(8 515)	-	34 640	6 928	29/07/2013
4	20/05/2010	20/05/2010	gratuites	14 405	13 605	28 810	(1 600)	(9 526)	(712)	-	16 972	8 486	20/05/2014
5	20/05/2010	20/05/2010	gratuites	162	159	65 008	(6 095)	-	(500)	-	58 413	156	20/05/2015
6	20/05/2010	16/02/2011	gratuites	14 298	13 848	28 596	(900)	(732)	(58)	-	26 906	13 453	16/02/2015
7	20/05/2010	16/02/2011	gratuites	205	201	71 665	(6 382)	-	(700)	-	64 583	196	16/02/2016
8	20/05/2010	15/02/2012	gratuites	14 318	-	28 636	-	-	(1 298)	-	27 338	13 669	15/02/2016
9	20/05/2010	15/02/2012	gratuites	201	-	89 885	-	-	(560)	-	89 325	198	15/02/2017
TOTAL						412 430	(71 652)	(10 258)	(12 343)	-	318 177		

(1) Date d'attribution définitive : 3 = 29 juillet 2011 (France) et 29 juillet 2013 (monde), 4 = 20 mai 2012 et 20 mai 2014, 5 = 20 mai 2013 et 20 mai 2015, 6 = 16 février 2013 et 16 février 2015, 7 = 16 février 2014 et 16 février 2016, 8 = 15 février 2014 et 15 février 2016 et 9 = 15 février 2015 et 15 février 2017.

Les actions ne peuvent être vendues avant : 3 = 29 juillet 2013, 4 = 20 mai 2014, 5 = 20 mai 2015, 6 = 16 février 2015, 7 = 16 février 2016, 8 = 15 février 2016 et 9 = 15 février 2017.

Note 28. Droit Individuel à la Formation

Le Droit Individuel à la Formation acquis au titre d'une année complète est de vingt heures par personne pour un temps plein ou au prorata pour les personnes à temps partiel ou entrées en cours d'année.

Compte tenu des effectifs présents au 31 décembre 2012, le Droit Individuel à la Formation est de 31 452 heures (32 015 heures au 31 décembre 2011).

Note 29. Autres informations

La société Carlo Tassara France (appartenant au groupe de M. Romain Zaleski) est actionnaire d'ERAMET à hauteur de 3 394 146 titres (soit 12,87 % du capital au 31 décembre 2009), sur la base d'une estimation fondée sur la dernière déclaration de franchissement de seuil de cette société (n° 207C0134 du 17 janvier 2007).

Le 17 décembre 2009, la société Carlo Tassara France a assigné les sociétés S.I.M.A., SORAME et CEIR, ainsi que des membres de la famille Duval, à comparaître devant le tribunal de commerce de Paris. Cette action est engagée, précise l'assignation, en présence d'ERAMET. Dans son assignation, Carlo Tassara France prétend d'abord que la présentation du groupe S.I.M.A. aux actionnaires d'ERAMET en 1999 a été faussée par dissimulation aux actionnaires d'ERAMET de l'endettement de SMC, filiale à 38,5 % de S.I.M.A., consolidée par mise en équivalence et non en intégration globale, alors que S.I.M.A. aurait dissimulé aux Commissaires aux apports et aux actionnaires d'ERAMET qu'elle en avait le plein contrôle. Carlo Tassara France conteste ensuite les conditions dans lesquelles ERAMET a été conduite à financer SMC par l'intermédiaire de S.I.M.A. depuis 1999 et jusqu'en 2002 (date du dépôt de bilan de SMC), par des prêts qui auraient été consentis irrégulièrement, faute de leur autorisation préalable par le Conseil d'administration d'ERAMET et demande au tribunal de juger que ces prêts se sont révélés dommageables pour ERAMET et de condamner solidairement Messieurs Édouard, Georges, Patrick et Cyrille Duval à payer à ERAMET la somme totale de 76,4 millions d'euros à titre de dommages et intérêts.

Les demandes de Carlo Tassara France sont l'annulation des résolutions de l'Assemblée Générale d'ERAMET du 21 juillet 1999 ayant approuvé l'apport des actions de S.I.M.A. à ERAMET, l'annulation des actions ERAMET émises pour rémunérer ces apports et la réduction du capital d'ERAMET à hauteur des actions annulées, ainsi que la restitution par les titulaires de ces actions des dividendes perçus depuis 1999 et estimés par Carlo Tassara France à 201 millions d'euros et la restitution par ERAMET aux apporteurs desdites actions S.I.M.A. et des dividendes reçus de S.I.M.A. depuis 1999.

Si l'assignation n'est pas dirigée contre ERAMET ni contre ses organes sociaux passés ou actuels, elle est néanmoins susceptible, si elle était suivie d'effet, d'avoir des implications importantes pour ERAMET puisqu'elle entraînerait notamment, outre une réduction de capital conséquente, la sortie de S.I.M.A. (donc d'Aubert & Duval) du périmètre des activités du Groupe. ERAMET rappelle que les apports des actions de S.I.M.A. ont été approuvés par l'Assemblée Générale Extraordinaire d'ERAMET

du 21 juillet 1999, au vu du rapport de deux Commissaires aux apports désignés par le président du tribunal de commerce de Paris, du rapport du Conseil d'administration d'ERAMET dont l'annexe a été visée par la Commission des opérations de Bourse le 6 juillet 1999 (document n° E 99-944) et de l'attestation d'équité annexée à ce document E.

Les défendeurs ont déposés en septembre 2010 des conclusions en réponse aux demandes de Carlo Tassara France.

Le 2 décembre 2011, le tribunal de commerce de Paris a jugé irrecevable l'ensemble des demandes de la société Carlo Tassara France, en vertu de la prescription. La société Carlo Tassara France a fait appel de cette décision. Une audience de plaidoirie s'est tenue le 15 janvier 2013 devant la Cour d'appel de Paris. L'affaire est en délibéré.

Accord pour le renforcement de la République gabonaise dans le capital de Comilog S.A.

ERAMET et la République gabonaise, après approbation du Conseil d'administration d'ERAMET du 14 octobre 2010, ont signé le 20 octobre 2010 un accord en vue du renforcement de la participation de la République gabonaise au capital de la société Comilog S.A., détenue avant la transaction à hauteur de 67,25 % par ERAMET et de 25,4 % par la République gabonaise, le solde du capital étant détenu par différents investisseurs privés.

Cet accord prévoit la cession par ERAMET à la République gabonaise, en plusieurs étapes sur la période 2010-2015, d'une participation complémentaire pouvant aller jusqu'à 10 % du capital de Comilog S.A., ce qui porterait à 35,4 % la participation de la République gabonaise au capital de Comilog S.A. La première étape (2010-2011) concerne la cession d'une participation de 3,54 % du capital de Comilog S.A.

L'acquisition sur la période 2012-2015 par la République gabonaise des 6,46 % restant auprès d'ERAMET se fera selon des modalités à définir le moment venu.

Au 31 décembre 2010, la cession de la première tranche sur la période 2010-2011, portant sur 50 583 actions représentant 2,17 % du capital de Comilog S.A. a été réalisée et imputée dans les états financiers du Groupe au niveau des capitaux propres. ERAMET a cédé, courant juin 2011, 31 935 actions représentant 1,37 %.

Note 30. Événements postérieurs à la clôture

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre événement postérieur à la clôture.

6.2.3. Tableau des filiales et participations

Au 31 décembre 2012

		Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue	Valeur comptable brute des titres détenus	Valeur comptable nette des titres détenus	Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés	Dividendes encaissés au cours de l'exercice	Chiffre d'affaires du dernier exercice écoulé	Bénéfice (perte) du dernier exercice clos
<i>(en milliers d'euros ou devises sauf XAF en millions)</i>		Devise	Devise	%	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	Devise	Devise
I. Renseignements détaillés sur chaque titre (valeur brute supérieure à 1 % du capital de la Société)											
Filiales (détenues à au moins 50 % du capital)											
Eras	EUR	2 000	0	100,00	1 986	1 986				0	0
ERAMET Ingénierie	EUR	525	4 179	100,00	838	838				9 097	131
ERAMET Research	EUR	1 410	10 438	100,00	1 161	1 161	1 095			19 225	4 559
ERAMET International	EUR	160	2 567	100,00	892	892				10 790	476
ERAMET Holding Nickel	EUR	227 104	23 617	100,00	229 652	229 652			226 394	0	234 386
Weda Bay Mineral Inc.	USD	35 505	22 701	100,00	3 616	3 616				0	332
Weda Bay Mineral Singapore Ltd	USD	347 743	(8)	19,75	52 570	52 570				0	(8)
ERAMET Holding Manganèse	EUR	310 156	288 049	100,00	310 156	310 156			44 943	0	112 223
Eralloys Holding	NOK	12 800	1 575 510	100,00	419 445	224 445				698	11 883
ERAMET Holding Alliages (ex-S.I.M.A.)	EUR	148 000	13 697	100,00	329 584	325 100	252 057			4 985	3 652
Erasteel	EUR	15 245	62 645	100,00	143 169	50 169	104 603			171 799	(12 413)
					1 493 069	1 200 585					
Participations (détenues entre 10 et 50 %)											
Comilog	XAF	40 812	362 247	23,22	53 407	53 407			33 849	313 687	45 400
Tinfos	NOK	3 088	192 428	33,35	46 751	24 751			68	62 744	17 399
					100 158	78 158					
II. Renseignements globaux sur les autres titres (valeur brute au plus égale à 1 % du capital de la Société)											
• Filiales françaises	EUR				107	107	5 242				
• Filiales étrangères	EUR										
• Participations	EUR				456	456		54 470	69		
TOTAL					1 593 790	1 279 306	362 997	54 470	305 323		

	N° Siren	Adresse du siège social
I. Renseignements détaillés sur chaque titre (valeur brute supérieure à 1 % du capital de la Société)		
Filiales (détenues à au moins 50 % du capital)		
Eras	N/A	6B, route de Trèves L-2633 Senningerberg R. C. Luxembourg B 35.721
ERAMET Ingénierie	301 570 214	1, avenue Albert-Einstein, 78190 Trappes
ERAMET Research	301 608 634	1, avenue Albert-Einstein, BP 120, 78193 Trappes
ERAMET International	398 932 939	Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France
ERAMET Holding Nickel	335 120 515	Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France
Weda Bay Mineral Inc	N/A	14 th Floor, 220 Bay Street Toronto Ontario, M5J2W4 Canada
Weda Bay Mineral Singapore Ltd	N/A	8 Marina Boulevard #05-02 – Marina Bay Financial Centre – Singapore 018981
ERAMET Holding Manganèse	414 947 275	Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France
Eralloys Holding	N/A	Eralloys Holding AS Strandv 50 1366 Lysaker Norvège
ERAMET Holding Alliages (ex-S.I.M.A.)	562 013 995	Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France
Erasteel	352 849 137	Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France
Participations (détenues entre 10 et 50 %)		
Comilog	N/A	Compagnie minière de l'Ogooué Z.I. de Moanda BP 27-28 Gabon
Tinfos	N/A	O. H. Holtas Gate 21 – N – 3678 Notodden Norvège

6.2.4. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ERAMET, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans la note 3.2 des « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels,

l'évaluation des participations dans les filiales est effectuée en tenant compte de la valeur de l'actif net détenu et des perspectives de rentabilité. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par votre Société. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris – La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 21 février 2013

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young et Autres
Aymeric de La Morandière

Deloitte & Associés
Alain Penanguer

6.2.5. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la Société Le Nickel-SLN

Contrat d'assistance technique

Nature et objet :

Dans le cadre du contrat d'assistance technique signé en 1999, ERAMET fournit à la Société Le Nickel-SLN une assistance générale en matière stratégique, industrielle, financière, fiscale et de gestion des ressources humaines. Cette convention a été amendée avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010.

Modalités :

Les prestations sont rémunérées sur la base des coûts réellement encourus par ERAMET au titre de ces prestations, majorés d'une marge de 8 %. Le montant facturé à ce titre s'est élevé à 7 908 460 euros au titre de l'exercice 2012 contre 8 589 000 euros en 2011.

Personnes concernées ayant des fonctions d'administrateur ou de direction générale dans les deux sociétés :

Patrick Buffet, Édouard Duval, Bertrand Madelin et Michel Quintard.

Convention de commercialisation

Nature et objet :

La convention de commercialisation conclue entre ERAMET et la Société Le Nickel-SLN en 1985, aux termes de laquelle ERAMET assure la commercialisation des produits de la Société Le Nickel-SLN (hors minerais), a également été amendée avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010.

Modalités :

Conformément à cette convention, ERAMET a acheté à la Société Le Nickel-SLN de la matte de nickel et du ferronickel sur la base d'un prix d'achat permettant à ERAMET de réaliser une marge commerciale de 3 %, majoré d'une bonification dont les modalités de calcul et le prix seuil de déclenchement ont été redéfinis. Le montant global des achats facturés par la Société Le Nickel-SLN à ERAMET s'est élevé à 724 872 148 euros en 2012 contre 829 976 643 euros en 2011.

Dans le cadre de cette même convention, ERAMET a facturé à la Société Le Nickel-SLN une contribution aux autres frais se substituant à la redevance forfaitaire, destinée à couvrir les frais fixes de transformation de la matte de nickel encourus par ERAMET en préalable à la commercialisation de produits finis. Le montant facturé à la Société Le Nickel-SLN se monte à 26 657 960 euros au titre de l'exercice 2012, contre 26 910 523 euros au titre de l'exercice 2011.

Personnes concernées ayant des fonctions d'administrateur ou de direction générale dans les deux sociétés :

Patrick Buffet, Édouard Duval, Bertrand Madelin et Michel Quintard.

Avec MM. Patrick Buffet, Georges Duval, Bertrand Madelin et Philippe Vecten

Adhésion des mandataires sociaux d'ERAMET à l'assurance complémentaire frais de santé et au régime de prévoyance complémentaire invalidité décès du groupe ERAMET

Nature, objet et modalités :

Le Conseil d'administration du 17 février 2010 a autorisé l'adhésion de MM Patrick Buffet, Georges Duval, Bertrand Madelin et Philippe Vecten, mandataires sociaux, à l'assurance complémentaire frais de santé, ainsi qu'au contrat de prévoyance complémentaire invalidité décès du Groupe.

Régime de retraite à prestation définies

Nature, objet et modalités :

Ce régime, dit de l'article 39, est applicable aux mandataires sociaux du groupe ERAMET et s'est poursuivi sans changement au cours de l'exercice 2012.

Paris – La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 21 février 2013

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young et Autres
Aymeric de La Morandière

Deloitte & Associés
Alain Penanguer

6.2.6. Tableau des résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices

	2008	2009	2010	2011	2012
Capital en fin d'exercice					
a) Capital social (<i>en euros</i>)	79 956 455	80 427 930	80 866 071	80 883 304	80 956 815
b) Nombre d'actions émises	26 215 231	26 369 813	26 513 466	26 519 116	26 543 218
Opérations et résultats de l'exercice (<i>en milliers d'euros</i>)					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	1 033 393	751 791	1 067 012	1 043 590	880 306
b) Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	152 814	106 182	127 381	608 704	278 523
c) Impôts sur les bénéfices	(20 076)	(6 433)	(9 900)	(9 641)	(27 790)
d) Participation des salariés	0	0	0	0	0
e) Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	148 159	(29 942)	146 112	340 942	321 062
f) Montant du dividende proposé	137 630	47 466	92 797	59 668	34 506
Résultats par action (<i>en euros</i>)					
a) Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	7	4	5	23	12
b) Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	6	(1)	6	13	12
c) Dividende proposé par action	5	2	4	2	1
Personnel					
a) Nombre moyen de salariés	369	383	381	402	432
b) Montant de la masse salariale (<i>en milliers d'euros</i>)	26 331	27 350	30 873	32 573	33 259
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (<i>en milliers d'euros</i>)	11 250	15 478	22 105	50 189	27 845

6.3. COMPTES CONSOLIDÉS DES EXERCICES 2011 ET 2010

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

- a) les comptes consolidés 2011, le rapport d'audit correspondant et l'aperçu des articles figurant respectivement aux paragraphes 6.1, 6.1.3 et 2 du Document de référence de l'exercice 2011 déposé auprès de l'AMF en date du 29 mars 2012 ;
- b) les comptes consolidés 2010, le rapport d'audit correspondant et l'aperçu des articles figurant respectivement aux paragraphes 6.1, 6.1.3 et 2 du Document de référence de l'exercice 2010 déposé auprès de l'AMF en date du 5 avril 2011.

Les parties non incluses des Documents de référence 2011 et 2010 sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par un autre endroit du présent Document de référence.

Les deux Documents de référence cités ci-dessus sont disponibles sur les sites Internet de la Société (www.eramet.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).

6.4. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

6.4.1. Modalités de paiement de dividendes

Le paiement de dividendes se fait annuellement à l'époque et aux lieux fixés par l'Assemblée Générale, ou à défaut, par le Conseil d'administration dans le délai maximal de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice. Les dividendes régulièrement perçus ne peuvent faire l'objet de répétition.

Le paiement du dividende peut faire l'objet du versement d'un acompte, avant la date de l'Assemblée en fixant le montant, sur décision du Conseil d'administration dans les conditions fixées à l'article L. 232-12 alinéa 2 du Code de commerce.

Il peut être proposé à l'actionnaire, en tout ou partie, d'opter pour le paiement en actions nouvelles de la Société, dans les conditions de l'article L. 232-18 alinéa 1 du Code de commerce.

Conformément aux dispositions en vigueur en France, le délai de prescription des dividendes non réclamés est de cinq ans à compter de leur date de mise en paiement.

Les sommes non réclamées sont versées à l'État français dans les vingt premiers jours de janvier de chaque année suivant celle de la prescription, conformément aux dispositions des articles L. 27 et R. 46 du Code du domaine de l'État.

6.4.2. Affectation et répartition des résultats (article 24 des statuts)

« Sur les bénéfices nets, tels que définis par la loi, diminués, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserve prévu par la loi, jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice, diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires. Sur le bénéfice distribuable, l'Assemblée Générale Ordinaire peut effectuer le prélèvement de toute somme qu'elle juge convenable de fixer, soit pour être reporté à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être porté à un ou plusieurs fonds de réserve, généraux ou spéciaux, dont elle détermine l'affectation ou l'emploi.

Le surplus, s'il en est un, est réparti uniformément entre toutes les actions.

L'Assemblée Générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en actions dans les conditions légales, ou en numéraire. »

Tableau d'affectation du résultat 2012

L'affectation proposée du résultat 2012 figure à la seconde résolution proposée à la prochaine Assemblée au Chapitre 8 du présent document.

6.4.3. Politique de distribution de dividendes

6.4.3.1. Politique suivie

Modalités de versement

La Société ne distribuant pas usuellement d'acompte, les dividendes sont versés annuellement après la tenue de l'Assemblée appelée à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice écoulé.

Il est parfois proposé, sur option de l'actionnaire, une distribution mixte, en numéraire et en actions.

Montant du dividende

Depuis plusieurs années, la Société s'est efforcée de verser un dividende régulier et significatif. Le dividende proposé est de 1,30 euro par titre.

Dividendes versés sur les derniers exercices

	2012	2011	2010	2009	2008
Nombre d'actions rémunérées	26 543 218	26 519 116	26 513 466	26 369 813	26 215 231
Résultat net part du Groupe	8 M€	195 M€	328 M€	(265) M€	694 M€
Dividendes par action	1,30 €	2,25 €	3,50 €	1,80 €	5,25 €
DISTRIBUTION TOTALE	34,5 M€	59,7 M€	92,8 M€	47 M€	137,6 M€

6.4.3.2. Perspectives

La Société envisage de poursuivre la politique engagée au cours des exercices précédents.

6.5. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'inventaire complet des honoraires au titre des trois dernières années par nature de prestations versées aux différents cabinets figure à la note 33 aux comptes consolidés.

7

INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL

7.1. Marché des titres de la Société	276
7.1.1. Place de cotation	276
7.1.2. Évolution du cours	276
7.1.3. Service du titre	279
7.2. Capital social	280
7.2.1. Capital souscrit	280
7.2.2. Titres non représentatifs du capital	280
7.2.3. Évolution du capital social	280
7.2.4. Évolution de la répartition du capital au cours des trois dernières années	280
7.2.5. Répartition du capital	280
7.2.6. Plans d'options et actions gratuites	283
7.2.7. Tableau récapitulatif des autorisations financières	284
7.2.8. Descriptif du programme de rachat d'actions	285
7.3. Renseignements concernant la Société	287
7.3.1. Raison sociale (article 2 des statuts)	287
7.3.2. Numéro d'enregistrement de la Société	287
7.3.3. Date de constitution et durée de la Société (article 5 des statuts)	287
7.3.4. Siège social (article 4 des statuts)	287
7.3.5. Forme juridique et législation applicable	287
7.3.6. Contrôle légal de la Société (article 19 des statuts)	287
7.3.7. Objet social (article 3 des statuts)	287
7.3.8. Exercice social (article 23 des statuts)	288
7.3.9. Assemblée Générale	288
7.3.10. Transmission des actions	289
7.3.11. Identification des actionnaires	289
7.3.12. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	290
7.4. Pactes d'actionnaires	291
7.4.1. Décision et information n° 212C0647 du 12 avril 2012	291
7.4.2. Décision et information n° 209C1013 du 21 juillet 2009	292

7.1. MARCHÉ DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

7.1.1. Place de cotation

L'action de la Société a été introduite (au cours de 310 francs, soit 47,26 euros environ) le 29 septembre 1994 – après une division par cinq du titre décidée par l'Assemblée Générale Mixte du 15 juin 1994 – sur le Second Marché de la Bourse de Paris.

À compter du 26 juin 1995, les actions ont été transférées à la Cote Officielle (compartiment du règlement mensuel).

Les titres de la Société sont négociés chez NYSE Euronext sur le marché Euronext Paris (code ISIN : FR0000131757) où ERAMET fait partie du compartiment A.

La valeur est intégrée dans l'indice CAC Mid 60 d'Euronext Paris. Fin 2007, ERAMET a intégré l'indice DJ STOXX 600.

Aucun titre d'une autre société du Groupe n'est admis aux négociations d'une autre bourse de valeurs.

7.1.2. Évolution du cours

L'action ERAMET a connu des évolutions contrastées au cours de l'année 2012, avec un plus haut de 139 euros/action en février et un plus bas à 75,95 euros/action au mois de mai 2012. Après cette date, il a suivi globalement un canal haussier jusqu'en fin d'année.

Au total, le titre ERAMET a progressé de 17 % en 2012, terminant l'année à 110,95 euros/action, pour une capitalisation boursière de l'ordre de 2,9 milliards d'euros. Sur la même période le CAC 40 a progressé de 15,2 % et l'indice Stoxx 600 Europe Basic Resources n'a bénéficié que d'une hausse de 4 %.

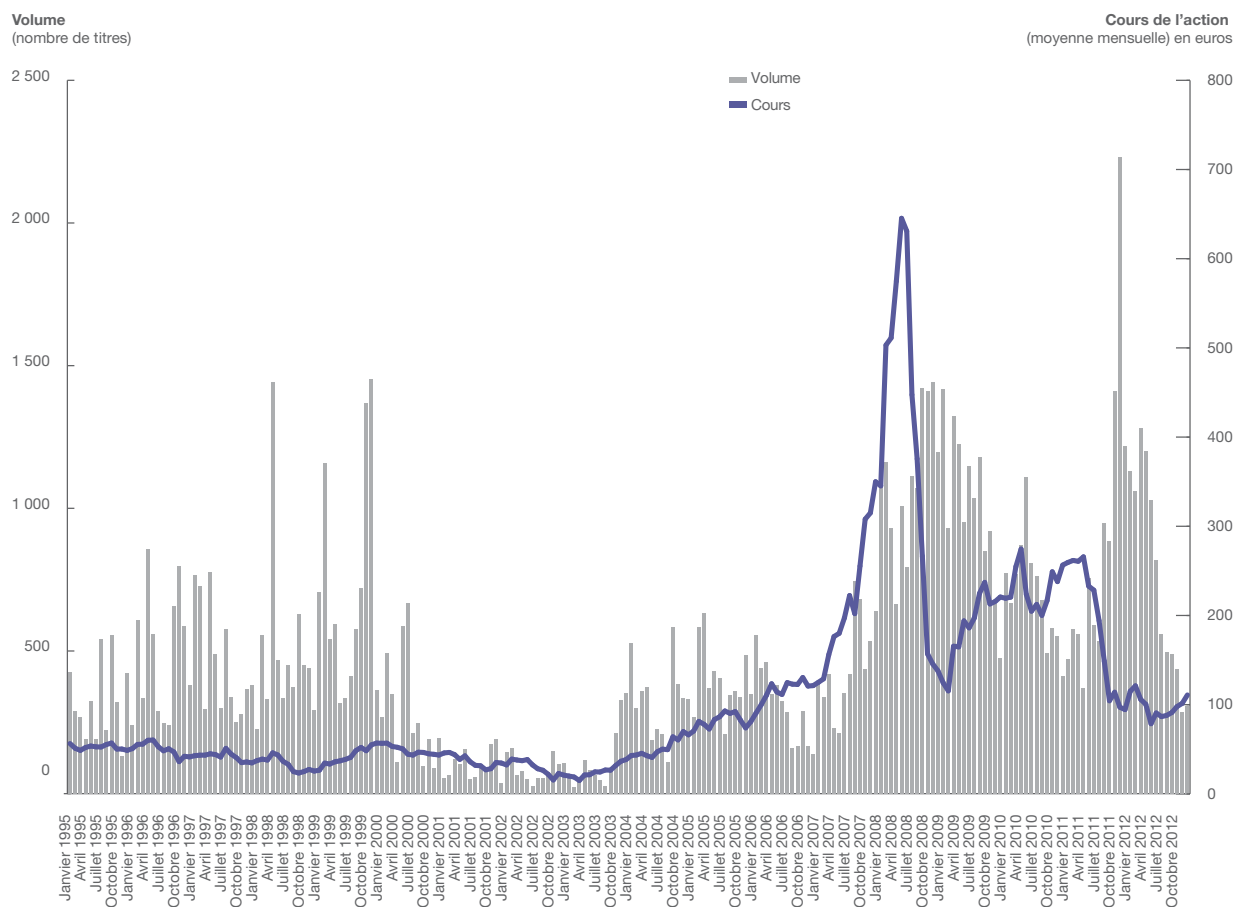
7.1.2.1. Poursuite du programme EraShare pour les employés du groupe ERAMET

En 2012, le programme EraShare a été poursuivi et s'est traduit par l'attribution gratuite de deux actions ERAMET à chacun des employés du Groupe, après cinq actions par employé en 2009, puis 2 actions par employé en 2010 et en 2011.

7.1.2.2. Communication financière

La communication financière du Groupe a continué à s'enrichir à travers ses différents supports : le document de référence, le rapport d'activité... Le site Internet du Groupe www.eramet.com a été entièrement renouvelé. Les présentations des résultats semestriels et annuels sont diffusées en *webcast* en anglais et en français. La couverture géographique des *roadshows* a été élargie à plusieurs pays européens et la participation à certaines conférences a été développée.

Évolution des volumes et du cours de l'action ERAMET



Données boursières

	Cours (en euros) Extrêmes sur la période		Clôture au 31/12	Capitalisation boursière au 31/12		Volume (moy./jour)
	plus haut	plus bas		(en millions d'euros)		
1994*	57,93	47,26	52,59	771	37 385	
1995*	58,39	41,31	48,78	743	15 673	
1996*	61,89	34,91	41,47	643	23 981	
1997*	53,20	33,08	34,76	542	22 172	
1998*	47,72	22,11	25,60	399	24 176	
1999*	58,75	23,15	57,00	1 393	33 810	
2000*	61,75	41,90	43,55	1 076	14 100	
2001	47,80	22,00	34,60	855	4 664	
2002	39,80	13,90	21,05	527	4 928	
2003	38,60	14,50	38,50	985	5 834	
2004	72,90	36,70	66,20	1 704	15 953	
2005	94,90	66,10	81,00	2 089	19 319	
2006	147,40	79,00	121,40	3 142	14 806	
2007	391,26	114,00	350,00	9 067	24 022	
2008	669,98	96,06	138,00	3 618	52 945	
2009	272,30	108,00	220,75	5 821	47 589	
2010	298,40	193,70	256,50	6 801	33 419	
2011	276,65	80,05	94,50	2 505	46 402	
2012	139,90	75,95	110,95	2 944	36 742	

* Recalculé en euros.

	Cours (en euros)			Volume
	plus bas	plus haut	moyen (clôture)	(moy./mois)
2012				
Décembre	100,50	114,15	109,27	305,3
Novembre	92,40	102,40	98,21	284,1
Octobre	90,40	105,00	96,89	438
Septembre	85,68	107,00	95,57	490,4
Août	82,01	93,00	88,09	496,5
Juillet	80,00	96,79	87,13	560,1
Juin	77,50	95,24	86,50	818,3
Mai	75,95	102,75	86,68	1 029
Avril	92,00	109,80	100,95	1 201
Mars	102,25	122,50	111,29	1 280
Février	115,45	139,90	125,81	1 060
Janvier	94,97	124,50	113,02	1 130,9
2011				
Décembre	86,80	104,15	94,54	1 218 964
Novembre	80,05	113,95	98,75	2 233 782
Octobre	96,70	127,10	108,02	1 409 007
Septembre	103,05	150,00	124,79	883 210
Août	132,00	196,65	148,75	947 185
Juillet	190,00	231,70	212,60	532 776
Juin	208,65	236,35	221,75	596 236
Mai	226,40	267,50	240,60	2 120 666
Avril	253,50	273,85	265,29	371 891
Mars	230,00	268,80	255,15	560 001
Février	251,75	278,50	265,15	575 457
Janvier	249,00	266,50	256,76	476 163
2010				
Décembre	265,00	238,50	256,27	411 443
Novembre	277,00	234,30	253,93	552 238
Octobre	255,35	218,15	236,75	585 637
Septembre	222,15	199,00	214,35	490 807
Août	228,10	193,70	210,61	678 536
Juillet	230,50	198,25	215,08	761 711
Juin	236,80	201,00	218,52	945 600
Mai	274,00	203,75	233,71	1 110 292
Avril	298,40	250,20	277,46	874 592
Mars	258,95	221,15	235,37	769 847
Février	231,30	203,15	220,07	668 710
Janvier	260,95	215,20	236,05	772 721

	Cours (en euros)			Volume
	plus bas	plus haut	moyen (clôture)	(moy./mois)
2009				
Décembre	216,60	234,15	221,816	474 492
Novembre	207,00	230,50	221,510	664 166
Octobre	210,00	272,30	244,570	919 131
Septembre	213,55	248,80	231,111	850 553
Août	190,00	244,00	211,362	1 179 815
Juillet	153,51	204,00	182,722	1 035 733
Juin	175,00	238,50	199,005	1 148 573
Mai	161,30	204,74	186,854	1 004 671
Avril	153,75	195,00	177,945	1 229 638
Mars	109,02	185,00	144,122	1 321 855
Février	108,00	149,50	131,51	932 017
Janvier	122,00	193,00	149,32	1 422 169
2008				
Décembre	115,00	149,50	130,150	1 211 461
Novembre	96,06	175,00	131,021	1 443 299
Octobre	131,12	278,79	186,849	1 410 394
Septembre	240,72	375,98	308,481	1 423 270
Août	318,03	450,99	361,961	1 090 663
Juillet	400,00	634,99	485,971	1 116 959
Juin	563,72	655,80	611,596	794 622
Mai	561,20	669,98	629,300	1 191 992
Avril	473,30	595,00	536,614	665 791
Mars	402,00	560,00	503,747	934 809
Février	328,00	509,96	418,39	1 168 588
Janvier	249,00	367,90	318,37	1 101 950

Source : NYSE Euronext.

7.1.3. Service du titre

La tenue du registre des titres de la Société est assurée par :

■ BNP Paribas Securities Services

GCT – Services aux émetteurs

Grands Moulins de Pantin – 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex

La mise en œuvre du contrat de liquidité a été confiée à Exane BNP Paribas.

7.2. CAPITAL SOCIAL

7.2.1. Capital souscrit

7.2.1.1. Montant et titres représentatifs

Le capital social, à la date du 1^{er} janvier 2012, s'élève à 80 956 814,90 euros, représenté par 26 543 218 actions d'une valeur nominale de 3,05 euros, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

7.2.1.2. Droits attachés aux actions

Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices, à une part égale à la quotité du capital social qu'elle représente, compte tenu s'il y a lieu du capital amorti et non amorti, libéré et non libéré, du montant nominal et des droits des actions de catégories différentes.

Chaque action donne droit, en cours de vie sociale comme en cas de liquidation, au règlement de la même somme nette pour toute répartition ou tout remboursement, de sorte qu'il sera fait masse, le cas échéant, entre toutes les actions indistinctement de toute exonération fiscale comme de toute taxation susceptible d'être prise en charge par la Société.

7.2.1.3. Capital souscrit non encore libéré

Néant.

7.2.2. Titres non représentatifs du capital

7.2.2.1. Parts de fondateurs, certificats de droit de vote

Néant.

7.2.2.2. Autres titres

La Société n'a pas émis d'autres instruments financiers – qui seraient en cours de validité – non représentatifs du capital, mais susceptibles de donner accès à terme ou sur option, au capital. Des autorisations existent toutefois pour ce faire sur décision du Conseil. Il n'en a pas été fait usage à ce jour.

7.2.3. Évolution du capital social

Le détail de l'évolution du capital figure à la note 14.1 aux comptes consolidés au Chapitre 6 du présent document. La Société n'a pas été informée, depuis la clôture de l'exercice, d'une modification significative de l'actionnariat.

7.2.4. Évolution de la répartition du capital au cours des trois dernières années

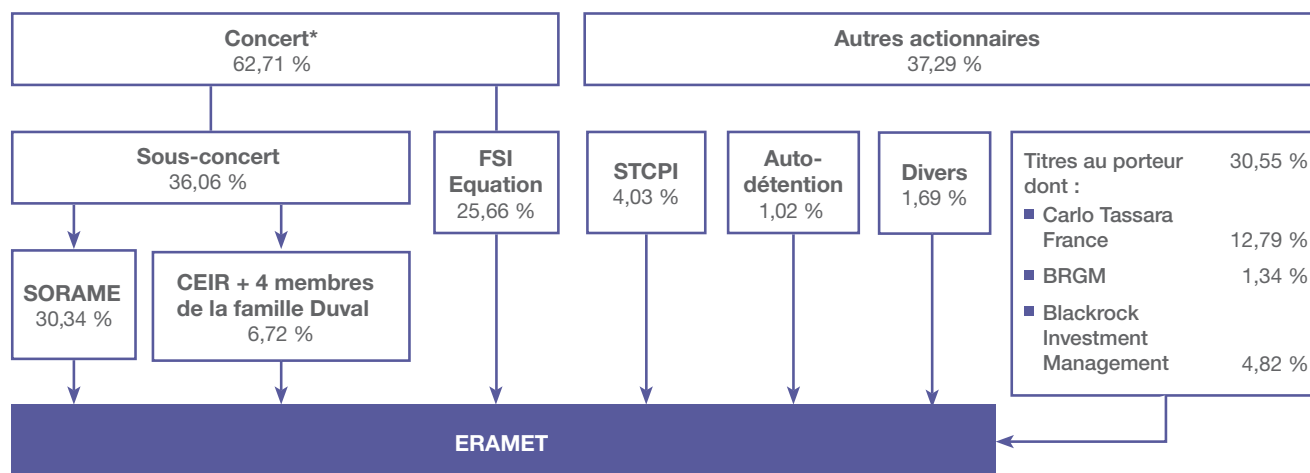
Le 16 mai 2012, le Fonds Stratégique d'Investissement (FSI) (par l'intermédiaire de sa filiale FSI Équation) a acquis auprès de la société Areva 6 810 317 actions représentant 25,68 % du capital d'ERAMET.

7.2.5. Répartition du capital

La répartition du capital connue de la Société, au cours des trois derniers exercices, résulte d'une étude faite au 31 décembre de chaque année par l'établissement bancaire en charge de la tenue du registre des titres, des déclarations de franchissement de seuil communiquées, ainsi que de l'exercice des levées d'options et actions gratuites demeurant en cours de validité.

7.2.5.1. Organigramme de contrôle

Actionnariat de la Société au 31 décembre 2012 (en % de titres)



* En vertu d'un Pacte d'actionnaires ayant fait l'objet d'une décision et information de l'AMF publiée le 12 avril 2012 sous le numéro 212C0486.

7.2.5.2. Au 31 décembre 2012 (incorporant les actionnaires détenant – ou susceptibles de détenir – au moins 1 % du capital ou des droits de vote, et connus de la Société)

Principaux actionnaires	Nombre de titres	Pourcentage en capital	Nombre de voix	Pourcentage en droits de vote réels
SORAME ⁽¹⁾ (Société de Recherche et d'Applications Métallurgiques)	8 051 838	30,34 %	13 558 933	40,83 %
CEIR ⁽¹⁾ (Compagnie d'Études Industrielles de Rouvray)	1 783 996	6,72 %	1 783 996	5,37 %
Total sous-concert SORAME/CEIR*	9 835 834	37,06 %	15 342 929	46,20 %
FSI Équation ⁽¹⁾	6 810 317	25,66 %	6 810 317	20,51 %
Total concert (SORAME/CEIR/FSI) ⁽¹⁾	16 646 151	62,71 %	22 153 246	66,71 %
STCPI (Société Territoriale Calédonienne de Participation Industrielle)	1 070 586	4,03 %	2 141 172	6,45 %
Personnel (Fonds Actions ERAMET)	52 373	0,20 %	83 511	0,25 %
Autodétention ERAMET	270 499	1,02 %	0	0,00 %
Mandataires sociaux	17 560	ns %	33 506	ns %
Carlo Tassara France (société du groupe de M. Romain Zaleski) ⁽²⁾	3 394 146	12,79 %	3 394 146	10,22 %
BRGM ⁽³⁾	356 044	1,34 %	356 044	1,07 %
BlackRock Investment Management (UK) Ltd ⁽³⁾	1 280 694	4,82 %	1 280 694	3,86 %
Autres	3 455 165	13,09 %	3 765 958	11,3 %
TOTAL TITRES	26 543 218	100,00 %	33 208 277	100,00 %
TOTAL TITRES AU NOMINATIF	18 434 261	69,45 %	25 099 320	75,58 %
TOTAL TITRES AU PORTEUR	8 108 957	30,55 %	8 108 957	24,42 %

(1) Les sociétés SORAME, CEIR et FSI Équation sont signataires d'un Pacte d'actionnaires constitutif d'une action de concert, et ayant fait l'objet d'une décision et information de l'Autorité des marchés financiers sous le n° 212C0486.

(2) Depuis la dernière déclaration de franchissement de seuil de la société Carlo Tassara France, n° 207C0134 du 17 janvier 2007.

(3) Estimation au vu de la dernière enquête Thomson Reuters. La société BlackRock Investment Management (UK) Ltd a indiqué que BlackRock Global Funds contrôlait 1 303 888 actions (4,92 % du capital) à compter du 13 mars 2012.

7.2.5.3. Au 31 décembre 2011 (incorporant les actionnaires détenant – ou susceptibles de détenir – au moins 1 % du capital ou des droits de vote, et connus de la Société)

Principaux actionnaires	Nombre de titres	Pourcentage en capital	Nombre de voix	Pourcentage en droits de vote réels
SORAME ⁽¹⁾ (Société de Recherche et d'Applications Métallurgiques)	8 027 095	30,27 %	15 849 106	35,87 %
CEIR ⁽¹⁾ (Compagnie d'Études Industrielles de Rouvray)	1 783 996	6,73 %	3 567 992	8,07 %
Autres personnes physiques du concert (Cyrille, Georges, Édouard et Patrick Duval)	2 289	ns %	4 512	ns %
Total sous-concert SORAME/CEIR ⁽¹⁾	9 813 380	37,00 %	19 421 610	43,95 %
AREVA ⁽¹⁾	6 810 317	25,68 %	13 567 594	30,70 %
Total concert (sous-concert/AREVA) ⁽¹⁾	16 623 697	62,69 %	32 989 204	74,65 %
STCPI (Société Territoriale Calédonienne de Participation Industrielle)	1 070 586	4,04 %	2 141 172	4,85 %
Personnel (Fonds Actions ERAMET)	33 854	0,13 %	56 464	0,13 %
Autodétention ERAMET	259 546	0,98 %	0	0,00 %
Mandataires sociaux (hors concert)	15 087	ns %	18 010	ns %
Carlo Tassara France (société du groupe de M. Romain Zaleski) ⁽²⁾	3 394 146	12,80 %	3 394 146	7,68 %
BRGM ⁽³⁾	356 044	1,34 %	356 044	0,81 %
M&G Investment Management Ltd ⁽⁴⁾	353 627	1,33 %	353 627	0,80 %
BlackRock Investment Management (UK) Ltd ⁽⁵⁾	1 161 174	4,38 %	1 161 174	2,63 %
Autres	3 251 355	12,26 %	3 403 538	7,7 %
TOTAL TITRES	26 519 116	100,00 %	44 190 796	100,00 %
TOTAL TITRES AU NOMINATIF	18 350 116	69,20 %	36 021 796	81,51 %
TOTAL TITRES AU PORTEUR	8 169 000	30,80 %	8 169 000	18,49 %

(1) Les sociétés SORAME, CEIR et AREVA sont signataires d'un Pacte d'actionnaires constitutif d'une action de concert, et ayant fait l'objet d'un avis du CMF le 18 mai 1999 sous le n° 199C0577.

(2) Depuis la dernière déclaration de franchissement de seuil de la société Carlo Tassara France, n° 207C0134 du 17 janvier 2007.

(3) Estimation au vu de la dernière enquête TPI.

(4) Estimation au vu de la dernière enquête Thomson Reuters. La société M&G Investment Management Ltd, filiale de Prudential plc, a indiqué que Prudential plc contrôlait à compter de novembre 2011 524 779 actions.

(5) Estimation au vu de la dernière enquête Thomson Reuters. La société BlackRock Investment Management (UK) Ltd a indiqué que BlackRock Global Funds contrôlait à compter du 29 novembre 2011 816 868 actions, puis que BlackRock Inc. contrôlait 1 357 908 actions (5,12 % du capital) à compter du 16 février 2012 et 1 303 888 actions (4,92 % du capital) à compter du 13 mars 2012.

7.2.5.4. Au 31 décembre 2010 (incorporant les actionnaires détenant – ou susceptibles de détenir – au moins 1 % du capital ou des droits de vote, et connus de la Société)

Principaux actionnaires	Nombre de titres	Pourcentage en capital	Nombre de voix	Pourcentage en droits de vote réels
SORAME ⁽¹⁾ (Société de Recherche et d'Applications Métallurgiques)	7 997 095	30,16 %	15 816 014	35,68 %
CEIR ⁽¹⁾ (Compagnie d'Études Industrielles de Rouvray)	1 783 996	6,73 %	3 567 992	8,05 %
Autres personnes physiques du concert (Cyrille, Georges, Édouard et Patrick Duval)	2 283	ns %	3 504	ns %
Total sous-concert SORAME/CEIR ⁽¹⁾	9 783 374	36,90 %	19 387 510	43,74 %
AREVA ⁽¹⁾	6 810 317	25,69 %	13 567 594	30,61 %
Total concert (sous-concert/AREVA) ⁽¹⁾	16 593 691	62,59 %	32 955 104	74,34 %
STCPI (Société Territoriale Calédonienne de Participation Industrielle)	1 070 586	4,04 %	2 141 172	4,83 %
Personnel (Fonds Actions ERAMET)	31 138	0,12 %	50 748	0,11 %
Autodétention ERAMET	103 851	0,39 %	0	0,00 %
Mandataires sociaux (hors concert)	14 045	ns %	16 836	Ns %
Carlo Tassara France (Société du groupe de M. Romain Zaleski) ⁽²⁾	3 394 146	12,80 %	3 394 146	7,66 %
BRGM ⁽³⁾	356 044	1,34 %	356 044	0,80 %
M&G Investment Management Ltd ⁽⁴⁾	1 507 277	5,68 %	1 507 277	3,40 %
BlackRock Investment Management (UK) Ltd ⁽³⁾	1 044 297	3,94 %	1 044 297	2,36 %
Autres	2 398 391	9,1 %	2 861 923	6,45 %
TOTAL TITRES	26 513 466	100,00 %	44 327 547	100,00 %
TOTAL TITRES AU NOMINATIF	18 153 898	68,47 %	35 967 979	81,14 %
TOTAL TITRES AU PORTEUR	8 359 568	31,53 %	8 359 568	18,86 %

(1) Les sociétés SORAME, CEIR et AREVA sont signataires d'un Pacte d'actionnaires constitutif d'une action de concert, et ayant fait l'objet d'un avis du CMF le 18 mai 1999 sous le n° 199C0577.

(2) Depuis la dernière déclaration de franchissement de seuil de la société Carlo Tassara France, n° 207C0134 du 17 janvier 2007.

(3) Estimation au vu de la dernière enquête TPI.

(4) Estimation au vu de la dernière enquête TPI. La société M&G Investment Management Ltd, filiale de Prudential plc, a indiqué en mars 2009 que Prudential plc contrôlait à compter du 24 mars 2009 792 995 actions.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement plus de 1 % du capital ou des droits de vote de la Société et il n'existe pas de titres nantis. Hormis l'autodétention rappelée dans le tableau ci-dessus, il n'existe pas d'autres titres d'autocontrôle. La détention des actions par les mandataires sociaux est détaillée au chapitre « Gouvernance ».

7.2.5.5. Évolution prévisible des droits de vote

Au 31 décembre 2012, un total d'environ 11 290 000 actions nominatives, inscrites depuis moins de deux ans, ne bénéficie pas du droit de vote double. Dans l'hypothèse où ces actions pourraient bénéficier du droit de vote double, les droits de vote doubles se trouveraient portés à un nombre total d'environ 36 452 000 auxquels devraient être ajoutés les droits de vote simples des actions au porteur soit 8 108 957 droits supplémentaires à la date du 31 décembre 2012.

7.2.6. Plans d'options et actions gratuites

Au jour du dépôt du présent Document de référence, il n'existe pas d'instrument dilutif (valeur mobilière convertible, échangeable ou assortie de bons de souscription) émis par la Société.

Les actions gratuites attribuées, dont le détail des plans attribués et restant ouverts au 31 décembre 2012 figure à la note 25 aux comptes sociaux d'ERAMET décrite au Chapitre 6 du présent document, sont des actions existantes. Il n'existe plus d'options de souscription d'actions en vigueur.

7.2.7. Tableau récapitulatif des autorisations financières

Tableau récapitulatif des autorisations financières existantes

Augmentations de capital autorisées	
A. Par émission d'actions, de valeurs mobilières diverses et/ou de bons de souscription, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Art. L. 225-129 CC	
Par l'AGE pour un montant de 24 000 000 euros	11 mai 2011 (23 ^e résolution)
Durée de la délégation	26 mois jusqu'au 10/07/2013
Utilisation de l'autorisation	Néant
B. Par émission d'actions, de valeurs mobilières diverses et/ou de bons de souscription, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	
Par l'AGE pour un montant de 24 000 000 euros	11 mai 2011 (25 ^e résolution)
Durée de la délégation	26 mois jusqu'au 10/07/2013
Utilisation de l'autorisation	Néant
C. Par incorporation de réserves, bénéfiques, primes ou autres dont la capitalisation serait admise	
Par l'AGE pour un montant de 24 000 000 euros	11 mai 2011 (24 ^e résolution)
Durée de la délégation	26 mois jusqu'au 10/07/2013
Utilisation de l'autorisation	Néant
D. Par émission d'actions, de valeurs mobilières diverses, en rémunération d'apports en nature consentis à la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Art. L. 225-147 6^e alinéa CC	
Par l'AGE pour un montant de 10 % du capital soit 8 086 607 euros	11 mai 2011 (26 ^e résolution)
Durée de la délégation	26 mois jusqu'au 10/07/2013
Utilisation de l'autorisation	Néant
Limitation du montant des émissions (total A+B+C+D)	
Par l'AGE	11 mai 2011 (27 ^e résolution)
Montant maximum	24 000 000 euros
Utilisation des autorisations	Néant
Augmentation de capital réservée aux salariés	
E. Par l'AGE	
Durée de la délégation	11 mai 2011 (29 ^e résolution)
Montant maximum	26 mois jusqu'au 10/07/2013
Utilisation de l'autorisation	500 000 euros
	Néant
Réduction de capital	
F. Par l'AGE	
Durée de la délégation	11 mai 2011 (22 ^e résolution)
Montant maximum	26 mois jusqu'au 10/07/2013
Utilisation de l'autorisation	10 % du capital
	Néant
Attribution d'actions gratuites (art. L. 225-197-1 et L. 225-197-2 CC)	
Par l'AGE	15 mai 2012
Nombre total maximum	550 000 actions
Durée de l'autorisation	38 mois jusqu'au 14/07/2015
Utilisées en 2013	0
Solde disponible	550 000

Des projets de résolutions sont soumis au vote de l'Assemblée Générale convoquée le 15 mai 2013, afin d'autoriser un renouvellement des délégations en matière d'augmentation et de réduction de capital (cf. texte des projets de résolutions au Chapitre 8 du présent document).

7.2.8. Descriptif du programme de rachat d'actions

7.2.8.1. Bilan du programme de rachat 2012

L'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2012 a autorisé la Société à racheter ses propres actions dans la limite de 10 % du capital social et pour un prix maximum d'achat de 500 euros par action, soit un montant maximum payable par la Société de 1 325 955 500 euros. Cette autorisation expire lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2012 et a été donnée en vue notamment de :

- l'animation du cours par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF ;

- leur conservation ou leur remise (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange ou de toute autre manière ;
- la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivantes du Code de commerce ;
- l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- l'attribution ou la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne salariale dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ;
- leur annulation, en conformité avec la 22^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2011 autorisant, pour une durée de vingt-six mois, la réduction du capital de la Société.

7.2.8.2. Détail des opérations d'achat et de vente d'actions propres sur l'exercice (article 1. 225-211 du Code de commerce)

Le tableau ci-après résume les opérations sur actions auto-détenues qui ont été effectuées par la Société entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2012.

	Actions composant le capital	Animation boursière	Attributions aux salariés	Total
Situation au 31 décembre 2011		83 596	175 950	259 546
En pourcentage du capital	26 519 116	0,32 %	0,66 %	0,98 %
Affectation à des actions gratuites				
• attribution plan 2010			(9 526)	(9 526)
• attribution plans 2011 et 2012			(732)	(732)
Achats		181 098	42 253	223 351
Ventes		(202 140)		(202 140)
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2012	26 543 218	62 554	207 945	270 499
En pourcentage du capital		0,24 %	0,78 %	1,02 %

Au cours de l'exercice, 223 351 actions ont été achetées à un cours moyen de 96,81 euros et 202 140 actions ont été vendues à un cours moyen de 100,18 euros.

La valeur comptable du portefeuille de 270 499 actions d'une valeur nominale de 3,05 euros chacune, détenues au 31 décembre 2012, s'établit à 54 302 775,91 euros, pour une valeur de marché à cette même date de 110,95 euros par titre, soit 30 011 864,05 euros.

La Société n'a pas utilisé de produits dérivés durant l'exercice.

7.2.8.3. Contrat de liquidité

Afin de garantir une liquidité minimale à tout moment de son titre, la Société a mis en œuvre depuis le 18 juillet 2003, avec la société Exane BNP Paribas, un contrat de liquidité. Ce contrat de liquidité est conforme à la charte AMAFI. La synthèse des opérations d'animation boursière figure dans le détail des opérations d'achat

et de vente réalisées ci-dessus. En date de dénouement au 31 décembre 2012, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité : 62 454 actions ERAMET et 5 035 294 euros.

7.2.8.4. Descriptif du programme de rachat 2013

Cadre juridique

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ainsi que du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et modalités du programme de rachat de ses propres actions par la Société. Ce programme, qui s'inscrit dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce, sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 15 mai 2013, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises en matière ordinaire.

Nombre de titres et part du capital détenu par la Société

Au 31 décembre 2012, le capital de la Société était composé de 26 543 218 actions.

À cette date, la Société détenait 270 499 actions propres, soit 1,2 % du capital social.

Répartition par objectifs des titres de capital détenus par la Société

Au 31 décembre 2012, les 270 499 actions propres détenues par la Société étaient réparties comme suit par objectif :

- animation boursière (contrat de liquidité) : 62 564 actions ;
- attribution aux salariés : 207 945 actions.

Objectifs du nouveau programme de rachat

Les objectifs de ce programme seraient :

- l'animation du cours par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF ;
- leur conservation ou leur remise (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange ou de toute autre manière ;
- la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivantes du Code de commerce ;
- l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- l'attribution ou la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne salariale dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ;
- leur annulation, en conformité avec la 24^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2013 autorisant, pour une durée de vingt-six mois, la réduction du capital de la Société.

Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres de capital

10 % du capital social à la date du 31 décembre 2012, soit 2 654 321 actions, avant déduction des actions propres détenues par la Société

Les actions ERAMET sont cotées au compartiment A d'Euronext Paris (code ISIN : FR0000131757).

Le prix maximum d'achat serait de 500 euros par action.

Le montant maximal consacré à ces acquisitions serait de 1 327 160 500 euros, pour 2 654 321 actions représentant 10 % du capital de la Société.

Modalités des rachats

Les actions, cessions et transferts pourront être réalisés par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par opérations sur blocs de titres ou *via* des instruments dérivés, étant précisé que la résolution proposée au vote des actionnaires ne limite pas la part du programme pouvant être réalisée par voie d'acquisition de blocs de titres.

La Société précise que dans le cas éventuel de la mise en œuvre de l'utilisation de produits dérivés, l'objectif de la Société serait de couvrir les positions optionnelles prises par l'émetteur (options d'achat ou de souscription d'actions accordées aux salariés du Groupe, titres de créance donnant accès au capital de l'émetteur). L'utilisation de produits dérivés consistera plus spécifiquement à acheter des options d'achat et la Société ne devra pas être conduite à utiliser des ventes d'options de ventes.

Durée du programme de rachat

La validité du programme est limitée à une durée qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

7.3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

7.3.1. Raison sociale (article 2 des statuts)

ERAMET. Dans le présent document, la Société est dénommée « la Société » ou « l'émetteur » ; le Groupe constitué par ERAMET et ses filiales est désigné par « le Groupe ».

7.3.2. Numéro d'enregistrement de la Société

La Société est inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 632 045 381 et sous le numéro SIRET 632 045 381 000 27.

- Code NAF : 515 C.
- Secteur d'activité : recherche et exploitation de gisements miniers de toute nature, métallurgie de tous métaux et alliages, et leur négoce.

7.3.3. Date de constitution et durée de la Société (article 5 des statuts)

La Société a été constituée pour une durée de 99 ans à compter du 23 septembre 1963 venant à expiration le 23 septembre 2062, sauf en cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

7.3.4. Siège social (article 4 des statuts)

Tour Maine-Montparnasse
33, avenue du Maine
75015 Paris
Téléphone : + 33 (0)1 45 38 42 42
Télécopie : + 33 (0) 1 45 38 41 28
Site Internet : www.eramet.fr

7.3.5. Forme juridique et législation applicable

ERAMET est une société anonyme de droit français, à Conseil d'administration, régie par les dispositions des articles L. 224-1 et suivants du Code de commerce, (partie législative et réglementaire), ainsi que par les dispositions de ses statuts.

7.3.6. Contrôle légal de la Société (article 19 des statuts)

Conformément à la loi, le contrôle légal de la Société est assuré par deux Commissaires aux comptes titulaires et deux Commissaires aux comptes suppléants.

Selon l'article 19 des statuts, les Commissaires aux comptes doivent jouir de la nationalité de l'un des états de l'Union européenne.

7.3.7. Objet social (article 3 des statuts)

« La Société a pour objet en tous pays la recherche et l'exploitation des gisements miniers de toute nature, la métallurgie de tous métaux et alliages et leur négoce.

À cet effet, elle intervient directement, ou indirectement par voie de participation, dans les activités suivantes :

- la recherche, l'acquisition, l'amodiation, l'aliénation, la concession et l'exploitation de toutes mines et carrières de quelque nature que ce soit ;
- le traitement, la transformation et le commerce de tous minerais, substances minérales et métaux, ainsi que de leurs sous-produits, alliages et tous dérivés ;
- la fabrication et la commercialisation de tous produits dans la composition desquels entrent les matières ou substances susvisées ;
- plus généralement, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus, ou encore propres à favoriser le développement des affaires sociales.

Pour réaliser cet objet, la Société pourra notamment :

- créer, acquérir, vendre, échanger, prendre ou donner à bail, avec ou sans promesse de vente, gérer et exploiter directement ou indirectement tous établissements industriels et commerciaux, toutes usines, tous chantiers et locaux quelconques, tous objets mobiliers et matériels ;
- obtenir ou acquérir tous brevets, licences, procédés et marques de fabrique, les exploiter, céder ou apporter, concéder toutes licences d'exploitation en tous pays ;
- et généralement, faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rapporter, directement ou indirectement ou être utiles à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation. Elle pourra agir, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers et soit seule, soit en association, participation ou Société, avec toutes autres sociétés ou personnes et réaliser, directement ou indirectement en France ou à l'étranger sous quelque forme que ce soit, les opérations rentrant dans son objet. Elle pourra prendre, sous toutes formes, tous intérêts et participations, dans toutes sociétés ou entreprises, françaises ou étrangères, de nature à favoriser le développement de ses propres affaires. »

7.3.8. Exercice social (article 23 des statuts)

L'exercice social, d'une durée de douze mois, commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

7.3.9. Assemblée Générale

7.3.9.1. Modes de convocation et conditions d'admission (articles 20 à 22 des statuts)

Composition : l'Assemblée Générale est composée de tous les actionnaires de la Société, quel que soit le nombre de leurs actions.

Convocations : l'Assemblée Générale est convoquée et délibère dans les conditions prévues par le Code de commerce, et les articles 20 à 22 des statuts.

Les réunions ont lieu au siège social, ou tout autre lieu du même département précisé dans l'avis de convocation.

Conditions d'admission : tout actionnaire a le droit, sur justification de son identité, de participer aux Assemblées soit en y assistant personnellement, soit en s'y faisant représenter par un autre actionnaire, par son conjoint, par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité ou par toute autre personne physique ou morale de son choix dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Les titulaires d'actions nominatives et les titulaires d'actions au porteur doivent accomplir les formalités prescrites par la réglementation en vigueur. Ces formalités doivent, dans les deux cas, avoir été accomplies au plus tard au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, avant la réunion de l'Assemblée. Les actionnaires ont également la faculté de voter par correspondance dans les conditions fixées par les articles L. 225-107 et R. 225-75 et suivants du Code de commerce, au moyen d'un formulaire devant parvenir à la Société trois jours au moins avant la date de réunion.

Si le Conseil d'administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, la participation à l'Assemblée par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication et télétransmission, y compris Internet, est autorisée suivant les modalités fixées par la réglementation en vigueur. Le cas échéant, cette décision est communiquée dans l'avis de réunion publié au *Bulletin des annonces légales obligatoires*.

Actions indivises, démembrées, données en gage ou sous séquestre :

En l'absence de dispositions statutaires particulières, et en application des dispositions de l'article L. 225-110 du Code de commerce, tout titulaire d'une action indivise, d'une action démembrée (nu-propriétaire et usufruitier), d'une action donnée en gage ou sous séquestre, est convoqué et peut assister à l'Assemblée, sous réserve du respect des dispositions légales ou statutaires ci-dessous en ce qui concerne l'exercice du droit de vote.

7.3.9.2. Conditions d'exercice du droit de vote (articles 8 et 20 des statuts)

Tout actionnaire a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sous réserve des droits de vote doubles attachés à certaines actions. L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 21 juillet 1999 a en effet conféré, à effet du 1^{er} janvier 2002, à chaque action entièrement libérée pour laquelle il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire, un droit de vote double.

Les actions attribuées gratuitement, au titre d'une incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, à raison d'actions anciennes bénéficiant d'un droit de vote double, confèrent également un droit de vote double à l'issue d'un délai de deux ans.

Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert en propriété, hormis, de par la loi, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté entre époux ou de donation familiale ou de fusion ou scission de la société actionnaire.

Conformément à la loi, le droit de vote double ne peut être supprimé que par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire et après ratification de l'Assemblée spéciale des actionnaires bénéficiaires.

Vote électronique :

Tout actionnaire pourra également, si le Conseil d'administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, transmettre un vote par correspondance ou une procuration par tous moyens de télétransmission, y compris Internet, dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation.

En cas d'utilisation d'un formulaire électronique, la signature de l'actionnaire pourra prendre la forme soit d'une signature sécurisée soit d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache, pouvant notamment consister en un identifiant et un mot de passe. Le cas échéant, cette décision est communiquée dans l'avis de réunion publié au *Bulletin des annonces légales obligatoires*.

La procuration ou le vote ainsi exprimés avant l'Assemblée par ce moyen électronique, ainsi que l'accusé de réception qui en est donné, seront considérés comme des écrits non révocables et opposables à tous, étant précisé qu'en cas de cession de titres intervenant avant le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, la Société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, la procuration ou le vote exprimé avant cette date et cette heure.

Actions indivises, démembrées, données en gage ou sous séquestre :

En l'absence de dispositions statutaires particulières, et en application des dispositions de l'article L. 225-110 du Code de commerce, le droit de vote est exercé par l'usufruitier en Assemblée Générale Ordinaire, par le nu-proprétaire en Assemblée Générale Extraordinaire, par l'un des indivisaires ou par un mandataire unique s'agissant des copropriétaires d'actions indivises et par le propriétaire de titres remis en gage ou sous séquestre.

7.3.10. Transmission des actions

Depuis la suppression de la clause d'agrément opérée par l'Assemblée du 15 juin 1994, les actions s'échangent librement sous réserve du respect des règles applicables aux sociétés dont les titres sont admis sur un marché réglementé.

7.3.11. Identification des actionnaires

7.3.11.1. Franchissement des seuils/ Déclaration d'intention

Déclarations légales : en application des articles L. 233-7 à L. 233-11 du Code de commerce, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, venant à posséder un nombre d'actions représentant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, des trois dixièmes, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital de la Société et/ou des droits de vote, est tenue d'informer, dans les délais fixés, l'Autorité des marchés financiers et la Société – par lettre recommandée avec demande d'avis de réception –, du nombre total d'actions et/ou de droits de vote en sa possession. Les mêmes personnes sont également tenues d'informer la Société, lorsque leur participation devient inférieure à chacun des seuils mentionnés ci-dessus.

Enfin, cette obligation d'information est complétée par l'obligation légale de déclaration, dans les délais prévus, des objectifs poursuivis au cours des six mois à venir pour toute personne franchissant, à la hausse comme à la baisse, les seuils précités du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième ou du quart.

En cas de non-respect de ces obligations de déclaration, il est fait application des dispositions de l'article L. 233-14 dudit Code.

Déclarations statutaires complémentaires : depuis la modification de l'article 9 des statuts par l'Assemblée du 15 juin 1994, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou à cesser de détenir une fraction égale à 1 % du capital et/ou des droits de vote, ou tout multiple de ce pourcentage, est tenue d'en informer la Société dans un délai de dix jours, par lettre recommandée avec accusé réception adressée au siège social de la Société, en précisant le nombre d'actions et de droits de vote détenus.

Le défaut de cette déclaration entraîne la privation du droit de vote pour les actions ou droit de vote excédant la fraction qui aurait dû être déclarée pour une durée de deux ans courant à compter de la régularisation et sur simple demande, lors d'une Assemblée, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant 5 % du capital ou des droits de vote d'une Assemblée.

7.3.11.2. Titres au porteur identifiables

Conformément à l'article L. 228-2 du Code de commerce et à l'article 9 des statuts, la Société peut recourir à tout moment auprès de Euroclear S.A. à la procédure d'identification des détenteurs de titres au porteur appelée « titre au porteur identifiable » (TPI).

7.3.11.3. Déclarations de franchissement de seuil rendues publiques

Date	Décision AMF n°	Objet
03/08/1999	199C1045	Déclaration de franchissement de seuil (ERAP – CEIR – SORAME). Déclaration d'intentions. Nomination de 5 personnes qualifiées comme administrateurs. Rappel : dérogation à l'obligation de dépôt d'un projet d'offre publique.
29/12/1999	199C2064	Déclaration de franchissement de seuil. Cogema se substitue à l'ERAP.
30/12/1999	199C2068	Déclaration de franchissement de seuil. AFD se substitue à l'ERAP.
25/07/2001	199C0921	Projet d'avenant à la convention entre actionnaires : reclassement des titres ERAMET détenus par Cogema chez CEA Industrie.
12/09/2001	201C1140	Déclaration de franchissement de seuil. Avenant à la convention entre actionnaires suite à la substitution de Cogema par Areva.
20/12/2004	204C1559	Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention. Substitution de la société Maaldrift BV par la société Carlo Tassara International.
14/02/2006	206C0296	Déclaration de franchissement de seuil à la hausse à 5,0034 % du capital et 2,98 % des droits de vote de la société M&G Investment Management Limited.
17/01/2007	207C0134	Déclaration de franchissement de seuil à la hausse à 13,16 % du capital et 7,74 % des droits de vote et déclaration d'intention par la société Carlo Tassara France.
18/01/2007	207C0137	Déclaration de franchissement de seuil à la baisse (0 %) par la société Carlo Tassara International.
24/07/2007	207C1569	Déclaration de franchissement de seuil à la baisse à 4,14 % du capital et 4,81 % des droits de vote de STCPI.
30/05/2008	208C1042	Avenant au Pacte d'actionnaire (CEIR – SORAME – Areva) du 17/06/99
03/06/2008	208C1083	Déclaration de franchissement de seuil à la baisse à 4,95 % du capital et 2,93 % des droits de vote de M&G Investment Management Limited
21/07/2009	209C1013	Avenant au pacte SORAME – CEIR du 19/07/99
20/03/2012	212C0416	Déclaration de franchissement de seuil, à la hausse puis à la baisse (4,92 % du capital et 2,94 % des droits de vote) de BlackRock Inc.
12/04/2012	212C0486	Publicité des clauses du Pacte d'actionnaires SORAME-CEIR-FSI
21/05/2012	212C0634	Déclaration de franchissement de seuil à la baisse d'AREVA – Fin du pacte d'actionnaires SORAME-CEIR-AREVA
23/05/2012	212C0647	Déclaration de franchissement de seuil à la hausse du FSI

7.3.12. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Outre les informations relatives aux franchissements de seuil, aux droits de vote double, aux pactes d'actionnaires et aux engagements, détaillées au présent Chapitre, les éléments ci-dessous sont à noter.

Possibilité d'utiliser les autorisations d'augmentation du capital en période d'offre publique

L'Assemblée Générale du 15 mai 2012, par sa 9^e résolution, a conféré au Conseil, pour la durée fixée par la loi, la possibilité de faire usage, dans le cadre des dispositions légales, c'est-à-dire dans le cas où serait appelée à jouer la clause de réciprocité de l'article L. 233-33 du Code de commerce, des diverses délégations qui lui ont été conférées par les résolutions 23 à 26 de l'Assemblée Générale du 11 mai 2011 en matière d'émission d'actions, de valeurs mobilières divers et/ou de bons de souscription avec maintien ou avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, « au cas où interviendraient une ou des offres publiques d'achat ou d'échange portant sur les valeurs mobilières émises par la Société ». Un renouvellement de cette autorisation est proposé aux suffrages de l'Assemblée Générale du 15 mai 2013.

7.4. PACTES D'ACTIONNAIRES

En vertu d'un Pacte d'actionnaires conclu le 16 mars 2012, entré en vigueur le 16 mai 2012 et expirant le 31 décembre 2016, ayant fait l'objet d'une décision et information de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro 212C0486, la Société est contrôlée majoritairement depuis le 16 mai 2012 par un groupe d'actionnaires ayant déclaré agir de concert, comprenant :

- un sous-concert entre les sociétés SORAME et CEIR, sociétés contrôlées par la famille Duval, en vertu d'un pacte d'actionnaires simultané du 19 juillet 1999, entré en vigueur le 21 juillet 1999 et ayant fait l'objet d'un avenant le 13 juillet 2009 ;
- le Fonds Stratégique d'Investissement (FSI), par l'intermédiaire de sa filiale FSI Équation.

Par un avenant en date du 21 mars 2013, les parties au Pacte d'actionnaires ont convenu qu'à compter de l'Assemblée générale 2013, le Conseil d'administration comprendra cinq administrateurs proposés par SORAME/CEIR, trois administrateurs proposés par le FSI, cinq administrateurs obligatoirement personnes physiques, dont trois personnes physiques proposées par le sous-concert SORAME/CEIR et deux proposées par le FSI, choisies en considération de leur compétence et de leur indépendance, deux administrateurs proposés par la Société Territoriale Calédonienne de Participation Industrielle (ci-après « STCPI »), un administrateur proposé d'un commun accord par SORAME/CEIR et le FSI et un administrateur appelé à présider le conseil d'administration d'ERAMET.

Les dispositions du Pacte d'actionnaires évoqué ci-dessus ainsi que celles du sous-concert sont contenues dans les principaux extraits des textes de décision et information de l'AMF n° 212C0486 et n° 209C1013 (avenant du 13 juillet 2009) reproduits ci-dessous (la version intégrale de ces textes est disponible sur le site Internet de l'AMF).

7.4.1. Décision et information n° 212C0486 du 12 avril 2012

Les principales clauses dudit pacte sont les suivantes :

- **Composition du Conseil d'administration d'ERAMET** : le Conseil d'administration comprendra cinq administrateurs proposés par SORAME/CEIR, trois administrateurs proposés par le FSI, quatre administrateurs obligatoirement personnes physiques, dont deux personnes physiques proposées par le sous-concert SORAME/CEIR et deux proposées par le FSI, en considération de leur compétence et de leur indépendance, deux administrateurs proposés par la Société Territoriale Calédonienne de Participation Industrielle (ci-après « STCPI ») et

un administrateur appelé à présider le Conseil d'administration d'ERAMET.

Cette composition doit être maintenue sauf (i) modification en capital de plus de 10 % du capital d'ERAMET des participations détenues à la signature du Pacte, soit par SORAME et CEIR, soit par le FSI, ou (ii) modification significative de la participation de STCPI dans ERAMET, en capital, constituant une réduction en dessous de 635 372 actions ERAMET.

- **Présidence, comités du Conseil d'administration** : les parties (à savoir SORAME, CEIR et le FSI) prévoient de se concerter avant toute nomination d'un président du Conseil d'administration, d'un directeur général, ou d'un directeur général délégué, ou de la nomination des dirigeants de chacune des trois Branches d'activité du groupe ERAMET. Sont par ailleurs définies la composition et les missions des comités du Conseil d'administration, soit du comité de sélection, du comité des rémunérations, et du comité d'audit. En cas d'échec de la concertation, ce sont les règles de droit commun qui s'appliquent.

Stabilité du concert

- **Engagement de concertation** : les parties s'engagent à se concerter avant toute réunion du Conseil d'administration et de l'Assemblée Générale des actionnaires d'ERAMET, en vue d'un exercice concordant de leurs droits de vote, et de la mise en œuvre d'une politique commune vis-à-vis, d'elle, et prévoient qu'en cas de désaccord sur une question soumise au Conseil d'administration, elles veilleront à ce que sa décision soit reportée à sa plus prochaine réunion⁽¹⁾.
- **Engagement de conservation** : les sociétés SORAME et CEIR s'obligent à détenir, la première 70 % au moins et la seconde 30 % au plus de leur participation globale dans ERAMET, et, tant que le FSI n'augmentera pas sa participation globale dans ERAMET, à conserver 2 % du capital d'ERAMET de plus que le FSI, ce qui assure au concert global la conservation de 51 % des droits de vote d'ERAMET tant que la participation du FSI dans ERAMET restera égale à 25,68 % du capital. Le sous-concert SORAME/CEIR reste libre toutefois de céder au moins 80 % de sa participation dans ERAMET, et son engagement de conservation devient caduc en cas d'exercice par le FSI de son option d'achat des actions ERAMET de SORAME.
- **Obligations en cas d'offre publique** : chacune des parties s'engage à faire ou exécuter dans les délais les déclarations et obligations auxquelles elle est tenue, à supporter seule les sanctions de leur éventuelle inexécution, et à déposer et assumer seule l'offre publique devenue obligatoire à raison de ses éventuelles acquisitions d'actions ERAMET, ou d'un de ses actes, ou d'une inexécution d'une de ses obligations.

(1) Il est précisé qu'en pareille hypothèse, les parties ne seront pas tenues de se mettre d'accord et restent libres d'exercer leurs droits de vote comme elles le souhaitent ; notamment, elles n'ont pas prévu de droits de veto.

■ **Options d'achat et de vente des actions ERAMET de SORAME et CEIR :** SORAME consent au FSI une option d'achat indivisible de ses actions ERAMET, exerçable dans le cas d'une cession d'actions ou d'une ou plusieurs parts de commandités ou d'une opération quelconque sur SORAME ayant pour effet de faire perdre à la Famille Duval son contrôle de SORAME. CEIR consent au FSI une option d'achat indivisible de la totalité de ses actions ERAMET, et le FSI lui consent une option de vente indivisible de la totalité de ses actions ERAMET. Ces deux options seront exerçables en cas d'exercice par le FSI de son option d'achat sur les titres ERAMET détenus par SORAME.

■ **Droits de premier refus (préemption) réciproque :** les parties se consentent un droit de premier refus réciproque, (i) en cas d'intention ferme de vendre sur le marché à des tiers non identifiés, au fil de l'eau ou par *accelerated bookbuilding* (ABB) ou par *fully marketed offer* (FMO), un nombre déterminé d'actions ERAMET ; (ii) en cas de projet de cession à un ou plusieurs tiers identifiés d'un ou de plusieurs blocs d'actions ERAMET, par application ou hors marché ; et en cas de projet d'apport de tout ou partie de sa participation dans ERAMET, rémunéré par des actions de la société bénéficiaire de l'apport. Échappent au droit de premier refus :

- les cessions dans le marché : pour SORAME et CEIR, tant qu'est respecté l'engagement de conservation et pour le FSI, tant qu'il conserve 20 % du capital d'ERAMET ;
- les cessions à un tiers ou plusieurs tiers identifiés ou projet d'apport : pour SORAME et CEIR, tant qu'est respecté l'engagement de conservation et qu'il n'est pas cédé un bloc de plus de 5 % du capital à un même groupe d'investisseurs et pour le FSI, tant qu'il conserve 20 % du capital d'ERAMET et qu'il n'est pas cédé un bloc de plus de 5 % du capital à un même groupe d'investisseurs.

De manière générale, échappent aux obligations de notification et droits de premier refus (i) les transmissions à titre gratuit, pour cause de mort ou entre vifs, à des personnes physiques, (ii) les cessions au sein du sous-concert SORAME/CEIR, sous réserve que la première conserve 70 % au moins, et la seconde 30 % au plus de leur participation globale dans ERAMET, (iii) en cas de fusion de SORAME et CEIR, si SORAME est l'absorbante et reste contrôlée par la famille Duval et (iv) en cas de cession ou d'apport fait par le FSI de ses actions ERAMET au profit d'une de ses filiales, à condition que le bénéficiaire adhère au pacte d'actionnaires et se substitue au FSI dans les droits et obligations qui en résultent.

■ **Durée :** le pacte entrera en vigueur à la cession effective par Areva au profit du FSI de la participation qu'elle détient dans ERAMET. Il est conclu pour une durée déterminée se terminant le 31 décembre 2016, et se proroge au-delà par tacite reconduction par périodes d'une année, à défaut de sa dénonciation notifiée par l'une des parties à l'autre un mois au moins avant l'expiration de la période en cours. Le pacte cessera immédiatement et de plein droit en cas (i) de changement de prédominance à l'intérieur du concert global dû à des acquisitions ou des souscriptions d'actions par le

FSI, (ii) de cession ou d'apport ou de transfert par l'une des parties de plus de 80 % de sa participation dans ERAMET, ou (iii) réduction à moins de 15 % du capital d'ERAMET de la participation directe et indirecte du FSI.

En conséquence, les sociétés SORAMET et CEIR ont décidé, par un avenant n° 2 conclu le 16 mars 2012, de modifier la clause de durée du pacte d'actionnaires qu'elles ont conclu le 17 juin 1999 déjà modifié par un avenant n° 1 du 13 juillet 2009.

Il est précisé enfin que les sociétés SORAME et CEIR se sont engagées vis-à-vis du FSI à convertir au porteur le nombre requis d'actions ERAMET afin que la participation actuelle du sous-concert SORAME/CEIR ne soit pas reluée de plus de 2 % en conséquence de la perte des droits de vote double attachés aux actions ERAMET cédées au FSI. Une fois la cession d'actions ERAMET effectuée, les sociétés SORAME et CEIR et le FSI demanderont à la société ERAMET la réinscription au nominatif de l'ensemble de leurs actions ERAMET afin de récupérer les droits de vote double deux ans plus tard.

7.4.2. Décision et information n° 209C1013 du 21 juillet 2009

Par courrier du 16 juillet 2009, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire d'une convention d'actionnaires intitulée « Avenant n° 1 au pacte du 19 juillet 1999 d'actionnaires d'ERAMET entre les sociétés SORAME et CEIR », conclue le 13 juillet 2009 entre la société en commandite par actions SORAME et la société par actions simplifiée CEIR.

Av / Il est rappelé que les sociétés SORAME et CEIR (sociétés contrôlées par la famille Duval) ont conclu le 19 juillet 1999 un pacte d'actionnaires les instituant de concert pour une durée de dix ans, à compter du 21 juillet 1999.

Ce pacte prévoyait notamment :

- l'inaliénabilité de leurs actions ERAMET pendant cinq ans, sauf pour chacune d'elle à hauteur de 1,5 % du capital d'ERAMET au maximum ;
- une complète liberté de cession entre elles de leurs actions ERAMET, pour peu que SORAME continue de détenir au minimum 70 % des actions ERAMET détenues par leur concert et CEIR au maximum 30 %, avec l'engagement de maintenir cette répartition entre elles en cas de hausse de leurs participations ;
- des droits de préemption réciproques sur leurs titres ERAMET ;
- un engagement de concertation avant toute Assemblée Générale d'ERAMET, en vue de l'exercice concordant de leurs droits de vote pour la mise en œuvre d'une politique commune vis-à-vis de cette société.

(...)

C/ SORAME et CEIR ont signé, le 13 juillet 2009, un avenant au pacte du 19 juillet 1999 décrit au point A ci-dessus, par lequel elles ont prorogé jusqu'au 21 juillet 2014 leur pacte de concert, en lui apportant différentes modifications, et ont pour cela substitué à compter du 13 juillet 2009 une nouvelle rédaction à celle du pacte d'actionnaires du 19 juillet 1999.

Les principales clauses dudit avenant conclu entre SORAME et CEIR sont les suivantes :

- Stabilité du concert SORAME/CEIR : sauf en cas de cession représentant au moins 80 % de la participation de leur concert dans ERAMET et aussi longtemps qu'Areva n'augmentera pas sa participation dans ERAMET de plus de 2 %, les parties s'obligent à conserver le nombre d'actions et de droits de vote requis pour que leur sous-concert demeure prédominant dans le concert global.
- Cession d'actions ERAMET entre SORAME et CEIR : toute cession d'actions ERAMET peut être réalisée librement entre les parties, à condition que SORAME continue à détenir au moins 70 % des actions ERAMET détenues par le sous-concert et CEIR au maximum 30 %.
- Augmentation des participations dans ERAMET de SORAME et CEIR : les parties sont libres d'augmenter leur participation dans ERAMET, sous réserve de ne pas augmenter leur participation

de plus de 2 % du capital ou des droits de vote en moins de douze mois.


- Engagement de concertation entre les parties avant toute Assemblée Générale d'ERAMET, en vue de l'exercice concordant de leurs droits de vote pour la mise en œuvre d'une politique commune vis-à-vis d'ERAMET.

Cette convention se substitue au pacte du 19 juillet 1999. Elle est conclue pour une durée expirant le 21 juillet 2014 et se prorogera ensuite par tacite reconduction par périodes de deux ans, à défaut de sa dénonciation notifiée par l'une des parties avec un préavis d'un mois avant l'expiration de la période en cours.

Elle cessera, de même que l'action de concert entre les parties, en cas de cession par l'une des parties de plus de 80 % de sa participation dans ERAMET.

En outre, la répartition des administrateurs au sein du Conseil et des Comités est présentée en détail au Chapitre 4 Gouvernance du présent document.

À la connaissance d'ERAMET, il n'existe pas d'autre convention ou pacte.



8

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE – TEXTE DES PROJETS DE RÉOLUTIONS

8.1. Exposé des motifs.....	296
8.2. Texte des projets de résolutions – De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire	298
8.3. Texte des projets de résolution – De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.....	301
8.4. Rapports des Commissaires aux comptes sur les résolutions présentées à l'Assemblée Générale.....	308
8.4.1. Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires ou de diverses valeurs mobilières, avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription	308
8.4.2. Rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un plan d'épargne pour la retraite collectif.....	310
8.4.3. Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction du capital par annulation d'actions achetées.....	311

8.1. EXPOSÉ DES MOTIFS

Vous trouverez ci-après une présentation des résolutions qui sont proposées au vote de votre Assemblée.

Les **deux premières résolutions** concernent l'approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés. Les comptes figurent de manière détaillée dans les documents remis aux actionnaires et sont, par ailleurs, commentés dans le rapport de gestion.

Dans la **troisième résolution**, il vous est proposé d'approuver le rapport spécial des Commissaires aux comptes de votre Société sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce. Ce rapport fait état des conventions précédemment autorisées par votre Assemblée et qui se sont poursuivies au cours de l'exercice 2012. Ces conventions, ayant déjà été approuvées par votre Assemblée, ne sont pas de nouveau soumises au vote de la présente Assemblée.

La **quatrième résolution** a pour objet de proposer à l'Assemblée l'affectation du résultat et la fixation d'un dividende de 1,30 euro par action.

Les **résolutions cinq à huit** sont relatives à la ratification des cooptations aux fonctions d'administrateurs intervenues le 25 mai 2012, lors de l'acquisition par le Fonds Stratégique d'Investissement de sa participation dans ERAMET, de la société FSI-Équation représentée par M. Thomas Devedjian, Mme Caroline Grégoire Sainte-Marie (administrateur indépendant), M. Thierry Le Hénaff (administrateur indépendant) et M. Claude Tendil.

Les **résolutions neuf et dix** portent sur le renouvellement des mandats d'administrateurs de Messieurs Le Hénaff et Quintard qui viennent à échéance à la présente Assemblée.

Les **résolutions onze et douze** prévoient, sous réserve de la modification du nombre maximal d'administrateurs de la Société, la nomination de M. Michel Antseleve, Conseiller Spécial Chargé de Missions du Président de la République Gabonaise, Chef du Département Mines, Hydrocarbures, Énergies et Ressources Hydrauliques et de M. Frédéric Tona, Consultant Indépendant. La **résolution treize** adapte, sous réserve de la modification du nombre maximal d'administrateurs de la Société, le montant global des jetons de présence au nouveau nombre de membres du Conseil d'administration en le portant à 700 000 euros.

La **14^e résolution** a pour objet, dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, de demander à l'Assemblée Générale d'autoriser le Conseil à renouveler, dans les conditions légales et réglementaires, le programme de rachat par la Société de ses propres actions, par tous moyens, y compris en période d'offre publique. Le montant maximum de rachat est de 10 % du capital et le prix maximum d'achat par action est de 500 euros. Il s'agit là du renouvellement annuel de cette autorisation. Cette autorisation a notamment pour objectif de permettre la poursuite du contrat de liquidité existant, ainsi que la mise en œuvre des plans d'attribution d'actions gratuites aux salariés par remise d'actions existantes.

Les **15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e résolutions** sont une proposition de renouvellement des autorisations précédemment accordées par l'Assemblée Générale du 11 mai 2011 au Conseil d'administration de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital :

- par incorporation de réserves ou bénéfices à hauteur d'un montant nominal maximum de 24 000 000 euros (15^e résolution) ;
- en numéraire avec droit préférentiel de souscription à hauteur d'un montant nominal maximum de 24 000 000 euros (16^e résolution) ;
- en numéraire sans droit préférentiel de souscription à hauteur d'un montant nominal maximum de 16 000 000 euros par offre au public (17^e résolution) ;
- en numéraire sans droit préférentiel de souscription à hauteur d'un montant nominal maximum de 16 000 000 euros par placement privé (18^e résolution) ;
- en numéraire sans droit préférentiel de souscription à hauteur d'un montant nominal maximum de 16 000 000 euros par l'émission par les filiales de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société (19^e résolution) ;
- en rémunération d'un apport en nature sans droit préférentiel de souscription à hauteur d'un maximum de 10 % du capital social (20^e résolution).

Les délégations des **résolutions 16 à 20** s'inscrivent dans la limite d'un plafond global nominal de 24 000 000 euros (soit un peu moins d'un tiers du capital social) proposé à la **21^e résolution**. Il s'agit là encore du renouvellement du dispositif approuvé par l'Assemblée Générale du 11 mai 2011.

Dans la **22^e résolution**, il est proposé que les autorisations d'augmentation de capital des **15^e à 21^e résolutions** de la présente Assemblée – autorisations d'augmentation du capital par incorporation de réserves (15^e), avec droit préférentiel de souscription (16^e), sans droit préférentiel de souscription par offre au public (17^e) ou par placement privé (18^e), par des filiales (19^e) ou en rémunération d'apports en nature (20^e), dans la limite d'un montant nominal de 24 millions d'euros pour les résolutions 16 à 20, (soit un peu moins d'un tiers du capital social) – puissent être utilisées en période d'offre publique d'achat ou d'échange, dans le cas où serait appelée à jouer la clause de réciprocité prévue par la loi (article L. 233-33 du Code de commerce lorsque la Société fait l'objet d'une offre publique engagée par des entités dont notamment l'une au moins n'applique pas les dispositions relatives à l'approbation ou à la confirmation par l'Assemblée des mesures de défense en cours d'offre et la suspension des délégations octroyées avant le début de la période d'offre). Cette possibilité étant limitée à une durée de dix-huit mois, il est proposé de la renouveler jusqu'à l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de 2013.

La **23^e résolution** a pour objet de proposer une augmentation de capital réservée aux salariés d'un montant maximum de 500 000 euros (0,6 % du capital), conformément à l'obligation légale existant lorsqu'une Assemblée Générale est appelée à statuer sur une délégation d'augmentation de capital en numéraire (L. 225-129-6 du Code de commerce). Cette proposition porte sur un montant identique à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 11 mai 2011, autorisation qui n'a pas fait l'objet d'une utilisation. Les salariés détiennent au 31 décembre 2012 en gestion collective environ 0,13 % du capital.

La **24^e résolution** a pour objet le renouvellement à l'échéance de l'autorisation de réduction du capital dans la limite de 10 % du capital social et conformément aux dispositions légales.

Le Conseil d'administration

Par la **25^e résolution**, il est proposé de modifier la rédaction actuelle de l'article 10 des statuts, en prévoyant un nombre maximal de dix-sept administrateurs au lieu de quinze. Cette modification répond à la volonté d'ouvrir la participation au Conseil à un représentant de la République gabonaise et de nommer un administrateur indépendant supplémentaire.

La **26^e résolution** permet l'accomplissement des formalités impliquées par la mise en œuvre des autres résolutions votées par l'Assemblée Générale Mixte.

8.2. TEXTE DES PROJETS DE RÉSOLUTIONS – DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Première résolution (Comptes annuels 2012)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes relatifs aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012, approuve lesdits comptes annuels tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution (Comptes consolidés 2012)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012, approuve lesdits comptes consolidés tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution (Conventions réglementées)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes sur les conventions visées par les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve ce rapport ainsi que les opérations qui s'y trouvent visées.

Quatrième résolution (Affectation du résultat – Fixation du dividende)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, approuve l'affectation du bénéfice telle qu'elle est proposée par le Conseil d'administration :

- Le résultat de l'exercice écoulé s'élève à 321 062 156,34 euros
Auquel s'ajoute le report à nouveau au 31 décembre 2012 (*) 742 008 903,08 euros

L'Assemblée Générale décide d'affecter :

- à la réserve légale : 7 351,11 euros
Il restera : 1 063 063 708,31 euros

L'Assemblée Générale décide de mettre en distribution :

- un montant de 1,30 euro par action, soit pour 26 543 218 actions composant le capital au 31 décembre 2012,
- une somme de 34 506 183,40 euros,

laissant un report à nouveau de : 1 028 557 524,91 euros

Le dividende sera détaché le 17 mai 2013 et mis en paiement à partir du 23 mai 2013. Si, au moment du paiement du dividende, de nouvelles actions ont été créées suite à des levées d'options de souscription ou la création d'actions gratuites au profit de salariés bénéficiaires, le montant du dividende correspondant à ces actions viendra automatiquement minorer le report à nouveau.

L'Assemblée Générale, agissant en qualité d'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte de ce que les dividendes par action mis en paiement au titre de l'année écoulée et des trois exercices précédents sont, ou ont été, les suivants :

	2009	2010	2011	2012
Nombre d'actions rémunérées	26 369 813	26 513 466	26 519 116	26 543 218
Dividende	1,80 €	3,50 €	2,25 €	1,30 €

(*) Le report à nouveau intègre les 589 801,50 euros correspondant au montant du dividende voté mais non versé au titre des actions autodétenues par ERAMET à la date du paiement du dividende réalisé en 2012.

Cinquième résolution (Ratification de la cooptation d'un administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, ratifie la cooptation en qualité d'administrateur de la société FSI-Équation, représentée par Monsieur Thomas Devedjian, intervenue lors du Conseil d'administration du 25 mai 2012, en remplacement de la société Areva, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014 et devant se tenir en 2015.

Sixième résolution (Ratification de la cooptation d'un administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, ratifie la cooptation en qualité d'administrateur de Monsieur Claude Tendil, intervenue lors du Conseil d'administration du 25 mai 2012, en remplacement de Monsieur Gilbert Lehmann, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014 et devant se tenir en 2015.

Septième résolution (Ratification de la cooptation d'un administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, ratifie la cooptation en qualité d'administrateur de Madame Caroline Grégoire Sainte-Marie, intervenue lors du Conseil d'administration du 25 mai 2012, en remplacement de Monsieur Frédéric Tona, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014 et devant se tenir en 2015.

Huitième résolution (Ratification de la cooptation d'un administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, ratifie la cooptation en qualité d'administrateur de Monsieur Thierry Le Hénaff, intervenue lors du Conseil d'administration du 25 mai 2012, en remplacement de Monsieur Jean-Hervé Lorenzi, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à

l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012 et devant se tenir en 2013.

Neuvième résolution (Renouvellement de mandat d'un administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, renouvelle pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016 et devant se tenir en 2017, le mandat d'administrateur de Monsieur Thierry Le Hénaff, arrivé à expiration avec la présente Assemblée.

Dixième résolution (Renouvellement de mandat d'un administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, renouvelle pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016 et devant se tenir en 2017, le mandat d'administrateur de Monsieur Michel Quintard, arrivé à expiration avec la présente Assemblée.

Onzième résolution (Nomination d'un administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, sous réserve de l'adoption de la 25^e résolution (modification de l'article 10 des statuts), nomme pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016 et devant se tenir en 2017, en qualité d'administrateur Monsieur Michel Antseleve.

Douzième résolution (Nomination d'un administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, sous réserve de l'adoption de la 25^e résolution (modification de l'article 10 des statuts), nomme pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016 et devant se tenir en 2017, en qualité d'administrateur Monsieur Frédéric Tona.

Treizième résolution (Jetons de présence)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, sous réserve de l'adoption de la 25^e résolution (modification de l'article 10 des statuts), fixe à 700 000 euros le montant maximum des jetons de présence qui peuvent être alloués annuellement au Conseil d'administration. Cette disposition est applicable, pour la première fois, aux jetons versés au cours de l'exercice 2013.

Quatorzième résolution (Autorisation d'opérer sur les titres de la Société)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du descriptif de programme de rachat de titres de la Société, faisant usage de la faculté prévue par l'article L. 225-209 du Code de commerce, autorise le Conseil d'administration à acheter ou faire acheter des actions de la Société dans la limite de 10 % du capital social, en vue :

- de l'animation du cours par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF ;
- de leur conservation ou de leur remise (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- de la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange ou de toute autre manière ;
- de la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ;
- de l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;

- de l'attribution ou de la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne salariale dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ;
- de leur annulation, en conformité avec la 24^e résolution de la présente Assemblée autorisant pour une durée de 26 mois la réduction du capital de la Société.

Les achats, cessions, transferts ou échanges de ces actions pourront être effectués par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, y compris, le cas échéant, *via* des instruments dérivés, et la part maximale pouvant être acquise ou transférée sous forme de bloc de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat d'actions autorisé.

Ils pourront être effectués également en période d'offre publique si l'offre d'achat visant les titres de la Société est réglée intégralement en numéraire.

Le paiement pourra être effectué de toutes manières.

Le prix maximum d'achat ne pourra excéder **500 euros** par action.

Cette autorisation est donnée pour une durée qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Sur la base du nombre d'actions composant le capital social au **31 décembre 2012**, l'investissement théorique maximal s'élèverait, en retenant un cours de **500 euros** par action, à 1 327 160 500 euros.

En vue d'assurer l'exécution de cette résolution, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration, qui pourra les déléguer, à l'effet de :

- passer tous ordres de bourse, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres des achats et ventes d'actions ;
- effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers ;
- affecter ou réaffecter les actions acquises aux différents objectifs poursuivis dans les conditions légales ou réglementaires applicables ;
- remplir toutes autres formalités et, de manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

8.3. TEXTE DES PROJETS DE RÉSOLUTION – DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Quinzième résolution (Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue de l'incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres dont la capitalisation serait admise)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires en application de l'article L. 225-130 du Code de commerce, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce :

1. délègue au Conseil d'administration la compétence de décider d'augmenter le capital social de la Société en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, soit par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres dont la capitalisation serait admise, soit encore par la conjugaison avec une augmentation de capital en numéraire réalisée en vertu de la 16^e résolution, et sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'augmentation de la valeur nominale des actions existantes, soit en combinant les deux opérations ;
2. décide que le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation, est fixé à 24 000 000 euros ;
3. décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation à l'effet notamment :
 - d'arrêter toutes les modalités et conditions des opérations autorisées et notamment fixer le montant et la nature des réserves et primes à incorporer au capital, fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre ou le montant dont le nominal des actions existantes composant le capital social sera augmenté, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ou celle à laquelle l'élévation du nominal portera effet et procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions,
 - de décider, le cas échéant en cas de distributions d'actions gratuites, en application des dispositions de l'article L. 225-130 du Code de commerce, que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits au plus tard 30 jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions attribuées,

- et, plus généralement, faire tout ce qui sera utile ou nécessaire et notamment conclure tous accords, accomplir tous actes et formalités à l'effet de constater la réalisation de la ou des augmentations de capital, modifier les statuts en conséquence, procéder à toutes formalités requises pour l'admission aux négociations des actions émises.

La présente délégation, qui prive d'effet toute autorisation antérieure, est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

Seizième résolution (Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 228-92 du Code de commerce, délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, la compétence de décider d'augmenter, sur ses seules décisions, le capital social de la Société, par l'émission, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quote-part du capital social, sous la forme :

- a) d'actions ordinaires de la Société en procédant à l'émission d'actions nouvelles à souscrire contre espèces ou par compensation de créances, avec ou sans prime d'émission ;
- b) de valeurs mobilières autres que des actions donnant droit, directement ou indirectement, par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution, à tout moment ou à dates fixes, de titres qui, à cet effet, seront émis en représentation d'une quote-part du capital social de la Société. Ces valeurs mobilières pourront prendre la forme d'obligations convertibles en actions, d'obligations à bon de souscription d'actions, d'obligations remboursables en actions, ou toute autre forme qui ne serait pas incompatible avec les dispositions légales en vigueur.

Ces valeurs mobilières pourront être émises soit en euros, soit en monnaies étrangères, soit en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises.

c) de bons qui confèrent à leurs titulaires le droit de souscrire à des titres représentant une quote-part du capital social de la Société, étant précisé que l'émission de ces bons pourra avoir lieu, soit par souscription contre espèces, soit par attribution gratuite et que, par ailleurs, ces bons pourront être émis seuls ou attachés tant à des actions qu'à des valeurs mobilières visées aux (a) et (b) ci-dessus émises simultanément.

Le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation, est fixé à 24 000 000 euros. À ce plafond, s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital. Ce montant s'imputera sur le montant du plafond global fixé à la 21^e résolution.

Les propriétaires d'actions existantes lors de l'émission contre espèces des titres visés aux (a), (b) et (c) auront, à titre irréductible et proportionnellement au nombre d'actions alors possédées par eux, un droit préférentiel de souscription à ces titres ; le Conseil d'administration fixera, lors de chaque émission, les conditions et les limites dans lesquelles les actionnaires pourront exercer leur droit de souscrire à titre irréductible en se conformant aux dispositions légales en vigueur.

Le Conseil d'administration pourra instituer au profit des actionnaires un droit de souscription à titre réductible qui s'exercera proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leur demande.

Le Conseil d'administration pourra, si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission des actions, des valeurs mobilières ou des bons, limiter dans les conditions légales l'émission au montant des souscriptions recueillies, ou répartir librement les actions, les valeurs mobilières ou les bons non souscrits à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, ou encore les offrir au public, totalement ou partiellement ; le Conseil d'administration pouvant utiliser dans l'ordre de son choix les facultés ci-dessus ou certaines d'entre elles.

En cas d'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de capital sur présentation d'un bon, le Conseil d'administration aura tous pouvoirs pour déterminer les modalités selon lesquelles la Société aura la faculté d'acheter en bourse des bons de souscription, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, en vue de les annuler.

L'Assemblée Générale prend acte que la décision d'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital emporte renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels les valeurs mobilières émises donnent droit en application des dispositions de l'article L. 225-132 du Code de commerce.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions

fixées par la loi, pour mettre en œuvre, en une ou plusieurs fois, la présente délégation, à l'effet notamment de :

- fixer les conditions et modalités des augmentations de capital et arrêter les dates et modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente résolution ;
- fixer les dates d'ouverture et clôture des souscriptions, le prix, la date de jouissance des titres émis, les modalités de libération des actions, consentir des délais pour leur libération ;
- imputer, s'il le juge opportun, les frais, droits et honoraires occasionnés par les émissions sur le montant des primes correspondantes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- et, plus généralement, faire tout ce qui sera utile ou nécessaire et notamment conclure tous accords, accomplir tous actes et formalités à l'effet de constater la réalisation de la ou les augmentations de capital, modifier les statuts en conséquence, procéder à toutes formalités requises pour l'admission aux négociations des actions émises.

La présente délégation, qui prive d'effet toute autorisation antérieure, est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

Dix-septième résolution (Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'une offre au public)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136 et L. 228-92 du Code de commerce, délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, la compétence de décider, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'augmenter le capital social de la Société, par l'émission, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger :

- a) d'actions ordinaires nouvelles de la Société à souscrire contre espèces ou par compensation de créances, avec ou sans prime d'émission ;

b) de valeurs mobilières autres que des actions donnant droit, directement ou indirectement, par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution, à tout moment ou à dates fixes, de titres qui, à cet effet, seront émis en représentation d'une quote-part du capital social. Ces valeurs mobilières pourront prendre la forme d'obligations convertibles en actions, d'obligations à bon de souscription d'actions, d'obligations remboursables en actions, ou toute autre forme qui ne serait pas incompatible avec les dispositions légales en vigueur. Ces valeurs mobilières pourront être émises soit en euros, soit en monnaies étrangères, soit en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises ;

c) de bons qui confèrent à leurs titulaires le droit de souscrire à des titres représentant une quote-part du capital social de la Société, étant précisé que ces bons pourront être émis seuls ou attachés tant à des actions qu'à des valeurs mobilières visées aux (a) et (b) ci-dessus, émises simultanément.

Le montant nominal maximal des augmentations de capital de la Société susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation est fixé à 16 000 000 euros. À ce plafond, s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital. Ce montant s'imputera sur le montant du plafond global fixé à la 21^e résolution.

Les titres visés aux (a), (b) et (c) ci-dessus pourront être émis pour rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange portant sur des titres répondant aux conditions fixées par l'article L. 225-148 du Code de commerce.

L'Assemblée Générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires de la Société aux actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société émises en vertu de la présente résolution et de proposer ces titres dans le cadre d'une offre au public dans les conditions et limites légales maximum prévues par les lois et règlements, étant entendu que le Conseil d'administration pourra instituer au profit des actionnaires un droit de priorité, irréductible et, le cas échéant, réductible, sur tout ou partie de l'émission, pendant le délai et dans les conditions qu'il fixera conformément aux dispositions légales et réglementaires et qui devra s'exercer proportionnellement au nombre d'actions ordinaires possédées par chaque actionnaire, ce droit de priorité ne pouvant donner lieu à la création de droits négociables et cessibles.

L'Assemblée Générale prend acte que la présente résolution emporte renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation pourront donner droit.

L'Assemblée Générale décide que (i) le prix d'émission des actions ordinaires sera au moins égal au montant minimum prévu par les lois et règlements en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance et que (ii) le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société sera tel que la somme perçue immédiatement

par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société soit, pour chaque action ordinaire émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé à l'alinéa « (i) » ci-dessus après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre, en une ou plusieurs fois, la présente délégation, à l'effet notamment de :

- fixer les conditions et modalités des augmentations de capital et arrêter les dates et modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente résolution ;
- fixer les dates d'ouverture et clôture des souscriptions, le prix, la date de jouissance des titres émis, les modalités de libération des actions, consentir des délais pour leur libération ;
- imputer, s'il le juge opportun, les frais, droits et honoraires occasionnés par les émissions sur le montant des primes correspondantes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque émission ;
- et, plus généralement, faire tout ce qui sera utile ou nécessaire et notamment conclure tous accords, accomplir tous actes et formalités à l'effet de constater la réalisation de la ou les augmentations de capital, modifier les statuts en conséquence, procéder à toutes formalités requises pour l'admission aux négociations des actions émises.

La présente délégation, qui prive d'effet toute autorisation antérieure, est valable pour une durée de 26 mois à compter de la présente Assemblée.

Dix-huitième résolution (Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136 et L. 228-92 du Code de commerce, délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, la compétence de décider, avec

suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'augmenter le capital social de la Société, par l'émission, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger :

- a) d'actions ordinaires nouvelles de la Société à souscrire contre espèces ou par compensation de créances, avec ou sans prime d'émission ;
- b) de valeurs mobilières autres que des actions donnant droit, directement ou indirectement, par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution, à tout moment ou à dates fixes, de titres qui, à cet effet, seront émis en représentation d'une quote-part du capital social. Ces valeurs mobilières pourront prendre la forme d'obligations convertibles en actions, d'obligations à bon de souscription d'actions, d'obligations remboursables en actions, ou toute autre forme qui ne serait pas incompatible avec les dispositions légales en vigueur. Ces valeurs mobilières pourront être émises soit en euros, soit en monnaies étrangères, soit en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises ;
- c) de bons qui confèrent à leurs titulaires le droit de souscrire à des titres représentant une quote-part du capital social de la Société, étant précisé que ces bons pourront être émis seuls ou attachés tant à des actions qu'à des valeurs mobilières visées aux (a) et (b) ci-dessus, émises simultanément.

En cas d'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de capital sur présentation d'un bon, le Conseil d'administration aura tous pouvoirs pour déterminer les modalités selon lesquelles la Société aura la faculté d'acheter en bourse des bons de souscription, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, en vue de les annuler.

Le montant nominal maximal des augmentations de capital de la Société susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation est fixé à 16 000 000 euros. À ce plafond, s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital. Ce montant s'imputera sur le montant du plafond global fixé à la 21^e résolution.

L'Assemblée Générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires de la Société aux actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société émises en vertu de la présente résolution et de proposer ces titres dans le cadre d'une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier dans les conditions et limites légales maximum prévues par les lois et règlements, étant entendu que le Conseil d'administration pourra instituer au profit des actionnaires un droit de priorité, irréductible et, le cas échéant, réductible, sur tout ou partie de l'émission, pendant le délai et dans les conditions qu'il fixera conformément aux dispositions légales et réglementaires et qui devra s'exercer proportionnellement au nombre d'actions ordinaires possédées par chaque actionnaire, ce droit de priorité ne pouvant donner lieu à la création de droits négociables et cessibles.

L'Assemblée Générale prend acte que la présente résolution emporte renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation pourront donner droit.

L'Assemblée Générale décide que (i) le prix d'émission des actions ordinaires sera au moins égal au montant minimum prévu par les lois et règlements en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance et que (ii) le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société soit, pour chaque action ordinaire émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé à l'alinéa « (i) » ci-dessus après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre, en une ou plusieurs fois, la présente délégation, à l'effet notamment de :

- fixer les conditions et modalités des augmentations de capital et arrêter les dates et modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente résolution ;
- fixer les dates d'ouverture et clôture des souscriptions, le prix, la date de jouissance des titres émis, les modalités de libération des actions, consentir des délais pour leur libération ;
- imputer, s'il le juge opportun, les frais, droits et honoraires occasionnés par les émissions sur le montant des primes correspondantes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque émission ;
- et, plus généralement, faire tout ce qui sera utile ou nécessaire et notamment conclure tous accords, accomplir tous actes et formalités à l'effet de constater la réalisation de la ou les augmentations de capital, modifier les statuts en conséquence, procéder à toutes formalités requises pour l'admission aux négociations des actions émises.

La présente délégation, qui prive d'effet toute autorisation antérieure, est valable pour une durée de 26 mois à compter de la présente Assemblée.

Dix-neuvième résolution (Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'émettre des actions ordinaires en conséquence de l'émission par des filiales de la Société de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions des articles L. 225-129 à L. 225-129-6, L. 225.132, L. 225-136, L. 228-91 à L. 228-93 du Code de commerce, délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet :

- (i) d'autoriser, conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, l'émission éventuelle, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, par une ou plusieurs sociétés dont la Société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social (la ou les « Filiales »), avec l'accord de la Société, de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires de la Société existantes ou à émettre ;
- (ii) de décider, en conséquence, l'émission en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, avec ou sans primes, d'actions ordinaires nouvelles de la Société, auxquelles pourront donner droit les valeurs mobilières visées au (i) ci-dessus éventuellement émises par les Filiales.

L'Assemblée Générale prend acte de ce que la présente décision emporte de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières susceptibles d'être émises par les Filiales, renonciation des actionnaires de la Société à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la Société auxquelles pourront donner droit les valeurs mobilières visées au (i) ci-dessus émises par les Filiales.

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les actionnaires de la Société ne disposent pas de droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières visées au (i) ci-dessus émises par les Filiales.

L'Assemblée Générale décide que le montant nominal maximal des augmentations de capital de la Société susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation est fixé à 16 000 000 euros. À ce plafond, s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital. Ce montant s'imputera sur le montant du plafond global fixé à la 21^e résolution.

L'Assemblée Générale décide qu'en cas d'utilisation par le Conseil d'administration de la présente délégation, la somme versée dès l'émission ou pouvant ultérieurement être versée à la Société devra être pour chaque action ordinaire émise en conséquence de l'émission des valeurs mobilières visées au (i) ci-dessus au moins égal à la moyenne pondérée des cours des actions ordinaires de la Société des trois dernières séances de bourse précédant la fixation du prix d'émission des valeurs mobilières visées au (i) ci-dessus, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %, après, le cas échéant, correction de cette moyenne pour tenir compte de la différence entre les dates de jouissance.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre la présente résolution, en accord avec les Conseils d'administration, Directoires ou autres organes de direction ou de gestion des Filiales émettrices, en conformité avec les lois et règlements français et, le cas échéant, étrangers applicables, et, notamment :

- fixer les montants à émettre, la nature des valeurs mobilières à créer, leurs caractéristiques et modalités d'émission (y compris les modalités de libération des actions ordinaires de la Société), la date de jouissance même rétroactive des titres à créer ;
- imputer les frais de l'augmentation de capital sur le montant des primes éventuelles qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;

- prendre toutes mesures et conclure tous accords et conventions pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, procéder à la réalisation des augmentations de capital, aux formalités consécutives à celles-ci, et apporter aux statuts les modifications rendues nécessaires par l'utilisation de cette délégation, conformément aux termes du rapport du Conseil d'administration à la présente Assemblée, et généralement faire le nécessaire.

La présente délégation, qui prive d'effet toute autorisation antérieure, est valable pour une durée de 26 mois à compter de la présente Assemblée.

Vingtième résolution (Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-147 du Code de commerce :

1. délègue au Conseil d'administration tous pouvoirs, dans la limite de 10 % du capital social, à l'effet de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables, par l'émission, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;
2. décide en tant que de besoin de supprimer, au profit des porteurs des titres de capital ou valeurs mobilières, objets des apports en nature, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres de capital et valeurs mobilières qui seront émis ;
3. prend acte que la décision d'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital emporte renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels les valeurs mobilières émises donnent droit en application des dispositions de l'article L. 225-132 du Code de commerce ;

4. décide que le montant nominal des augmentations de capital décidées en vertu de la présente résolution s'imputera sur le montant du plafond global fixé à la 21^e résolution de la présente Assemblée ;
5. décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution et notamment pour statuer sur le rapport du ou des Commissaires aux apports, arrêter toutes les modalités et conditions des émissions, arrêter la liste des apporteurs, l'évaluation des apports, la liste des valeurs mobilières apportées, de constater la ou les augmentations de capital en résultant, de procéder à toutes les imputations sur la ou les primes d'apport, notamment celles des frais ou droits entraînés par la réalisation des opérations ou des sommes nécessaires pour doter la réserve légale à son maximum, et, plus généralement, faire tout ce qui sera utile ou nécessaire et notamment conclure tous accords, accomplir tous actes et formalités à l'effet de constater la réalisation de la ou les augmentations de capital, modifier les statuts en conséquence, procéder à toutes formalités requises pour l'admission aux négociations des actions émises ;
6. fixe à vingt-six mois, à compter de la présente Assemblée, la durée de validité durant laquelle le Conseil d'administration pourra faire usage de la présente délégation.

Vingt et unième résolution (Limitation du montant des émissions)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Extraordinaires, décide que les augmentations de capital pouvant résulter de l'utilisation des délégations comportant autorisation d'émission d'actions, d'autres valeurs mobilières et bons données aux résolutions 16 à 20 ci-dessus, qu'elles soient immédiates ou différées, ne pourront excéder un montant nominal total maximal de 24 000 000 euros auquel s'ajoutera le montant des augmentations de capital supplémentaires, rendues nécessaires par la réservation des droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit, d'une manière quelconque, à l'attribution de titres représentant une quote-part du capital.

Vingt-deuxième résolution (Possibilité d'utiliser les autorisation en période d'offres publiques)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, autorise expressément le Conseil d'administration à faire usage, en tout ou partie, dans le cadre des dispositions légales, des diverses délégations résultant des résolutions 15 à 21 ci-dessus, au cas où interviendraient une ou des offres publiques d'achat ou d'échange portant sur les valeurs mobilières émises par la Société.

Cette autorisation est donnée pour une durée qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Vingt-troisième résolution (Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'une augmentation de capital réservée aux salariés avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et statuant conformément aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et des articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail, délègue au Conseil d'administration, avec possibilité de subdélégation, les pouvoirs nécessaires pour augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, d'un montant nominal maximal de 500 000 euros, par l'émission d'actions nouvelles de numéraire réservées aux salariés et anciens salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, adhérant à un plan d'épargne d'entreprise ou à un plan épargne pour la retraite collectif.

Elle décide de supprimer, en faveur de ces salariés et anciens salariés, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires à émettre, le cas échéant attribuées gratuitement sur le fondement de cette résolution.

La présente délégation, est donnée pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

Le prix de souscription des actions sera fixé conformément aux dispositions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Vingt-quatrième résolution (Autorisation de réduction du capital par annulation de titres)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce, autorise, sous la condition suspensive de l'adoption par l'Assemblée Générale de la 14^e résolution relative à l'autorisation d'opérer sur les titres de la Société, le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à réduire le capital social de la Société par l'annulation, en une ou plusieurs fois, de tout ou partie des actions acquises conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration pour décider l'annulation des actions, constater la réduction du capital social, imputer la différence entre la valeur de rachat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles, modifier en conséquence les statuts et généralement prendre toutes mesures utiles et remplir toutes formalités.

Cette autorisation est valable 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale, dans la limite de 10 % du capital social de la Société par période de 24 mois. Elle remplace toute délégation antérieure ayant le même objet.

Version actuelle

1. La Société est administrée par un Conseil de quinze membres au plus.
6. La durée des fonctions des Administrateurs est de quatre ans. Elle expire à l'issue de l'Assemblée qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue au cours de la quatrième année suivant l'année de leur nomination. Tout administrateur sortant est rééligible, sous réserve des dispositions relatives à la limite d'âge pour l'exercice de ses fonctions. Par dérogation aux dispositions du paragraphe quatrième ci-dessus, l'Assemblée Générale statuant dans les conditions de quorum et de majorité de l'Assemblée Ordinaire peut, sur proposition du Conseil d'administration, renouveler le mandat des Administrateurs ayant dépassé l'âge de soixante-dix ans, sans toutefois reconduire chacun desdits mandats à plus d'une reprise. L'application des articles 11.4 et 11.6 ci-dessus ne peut avoir pour effet de maintenir ou de porter à plus du tiers des membres du Conseil, le nombre de ceux ayant dépassé l'âge de soixante-dix ans. En conséquence, le(s) plus âgé(s) est (sont) réputé(s) démissionnaire(s) d'office lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Le reste de l'article 10 est sans changement.

Vingt-sixième résolution (Pouvoirs)

L'Assemblée Générale Mixte, à caractère ordinaire et extraordinaire, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts ou formalités nécessaires.

Vingt-cinquième résolution (Modification statutaire article 10 – Conseil d'administration)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de modifier les paragraphes 1 et 6 de l'article 10 des statuts relatif au Conseil d'administration pour adopter le texte suivant :

Nouvelle version

1. La Société est administrée par un Conseil de **dix-sept** membres au plus.
6. La durée des fonctions des Administrateurs est de quatre ans. Elle expire à l'issue de l'Assemblée qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue au cours de la quatrième année suivant l'année de leur nomination. Tout administrateur sortant est rééligible, sous réserve des dispositions relatives à la limite d'âge pour l'exercice de ses fonctions. Par dérogation aux dispositions du paragraphe quatrième ci-dessus, l'Assemblée Générale statuant dans les conditions de quorum et de majorité de l'Assemblée Ordinaire peut, sur proposition du Conseil d'administration, renouveler le mandat des Administrateurs ayant dépassé l'âge de soixante-dix ans, sans toutefois reconduire chacun desdits mandats à plus d'une reprise. L'application des articles **10.4 et 10.6** ci-dessus ne peut avoir pour effet de maintenir ou de porter à plus du tiers des membres du Conseil, le nombre de ceux ayant dépassé l'âge de soixante-dix ans. En conséquence, le(s) plus âgé(s) est (sont) réputé(s) démissionnaire(s) d'office lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

8.4. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

8.4.1. Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires ou de diverses valeurs mobilières, avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription

Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mai 2013 – 16^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e, 21^e et 22^e résolutions

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société (la « Société ») et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au Conseil d'administration de différentes émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport :

- de lui déléguer, pour une durée de 26 mois, la compétence pour décider des opérations suivantes et fixer les conditions définitives de ces émissions, et vous propose le cas échéant de supprimer votre droit préférentiel de souscription :
 - émission (a) d'actions ordinaires ou (b) de valeurs mobilières, autres que des actions, donnant droit, directement ou indirectement, par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution, à tout moment ou à dates fixes, de titres qui, à cet effet, seront émis en représentation d'une quote-part du capital social de la Société ou (c) de bons qui confèrent à leurs titulaires le droit de souscrire à des titres représentant une quote-part du capital social de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription par émission (16^e résolution),
 - émission (a) d'actions ordinaires ou (b) de valeurs mobilières, autres que des actions, donnant droit, directement ou indirectement, par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution, à tout moment ou à dates fixes, de titres qui, à cet effet, seront émis en représentation d'une quote-part du capital social de la Société ou (c) de bons qui confèrent à leurs titulaires le droit de souscrire à des titres représentant une quote-part du capital social de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au public, étant précisé que ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange portant sur des titres répondant aux conditions fixées par l'article L. 225-148 du Code de commerce (17^e résolution),

- émission (a) d'actions ordinaires ou (b) de valeurs mobilières, autres que des actions, donnant droit, directement ou indirectement, par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution, à tout moment ou à dates fixes, de titres qui, à cet effet, seront émis en représentation d'une quote-part du capital social de la Société ou (c) de bons qui confèrent à leurs titulaires le droit de souscrire à des titres représentant une quote-part du capital social de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire (18^e résolution),
- émission d'actions ordinaires en conséquence de l'émission par une ou plusieurs sociétés dont la Société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social, de toutes valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société. L'Assemblée prend acte de ce que cette décision emporte de plein droit renonciation au droit préférentiel de souscription des actionnaires de la Société au profit des porteurs de valeurs mobilières susceptibles d'être émises par les filiales (19^e résolution) ;
- de lui déléguer, pour une durée de 26 mois, la compétence de fixer les modalités d'une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, à l'effet de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription (20^e résolution).

Le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra excéder 24 000 000 euros pour la 16^e résolution, 16 000 000 euros pour les 17^e, 18^e et 19^e résolutions et 10 % du capital social pour la 20^e résolution étant précisé que le montant nominal global des augmentations de capital résultant de l'utilisation des délégations données aux résolutions 16 à 20 ne pourra excéder 24 000 000 euros en vertu de la 21^e résolution.

Votre Conseil d'administration vous propose également, dans la 22^e résolution, de pouvoir utiliser ces délégations en cas d'offre publique d'achat ou d'échange portant sur les valeurs mobilières émises par la Société ; cette autorisation est donnée pour une durée qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'administration au titre des 17^e, 18^e et 19^e résolutions.

Par ailleurs, ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre des 16^e et 20^e résolutions, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul de ce prix d'émission.

Les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans les 17^e, 18^e, 19^e et 20^e résolutions.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de ces délégations par votre Conseil d'administration en cas d'émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital et en cas d'émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Paris – La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 21 février 2013

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young et Autres
Aymeric de La Morandière

Deloitte & Associés
Alain Penanguer

8.4.2. Rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un plan d'épargne pour la retraite collectif

Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mai 2013 – 23^e résolution

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation du capital par émission d'actions ordinaires d'un montant nominal maximal de 500 000 euros avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés et anciens salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un plan d'épargne pour la retraite collectif, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation du capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de 26 mois, le pouvoir de fixer les modalités de cette opération et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions à émettre.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des actions.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation du capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des actions ordinaires à émettre données dans le rapport du Conseil d'administration.

Les conditions définitives de l'augmentation du capital n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'administration.

Paris – La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 21 février 2013

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young et Autres
Aymeric de La Morandière

Deloitte & Associés
Alain Penanguer

8.4.3. Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction du capital par annulation d'actions achetées

Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mai 2013 – 24^e résolution

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une période de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour annuler, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre Société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité ; cette autorisation d'achat est proposée sous la condition suspensive de l'approbation préalable par votre Assemblée Générale de la 14^e résolution relative à l'autorisation d'opérer sur les titres de la Société.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre Assemblée approuve au préalable la 14^e résolution sur les opérations d'achat, par votre Société, de ses propres actions.

Paris – La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 21 février 2013

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young et Autres
Aymeric de La Morandière

Deloitte & Associés
Alain Penanguer

9

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

9.1. Personnes responsables du Document de référence.....	314
9.1.1. Nom et qualité des responsables	314
9.1.2. Attestation des responsables du Document de référence.....	314
9.2. Commissaires aux comptes.....	315
9.2.1. Commissaires aux comptes titulaires	315
9.2.2. Commissaires aux comptes suppléants.....	315
9.3. Information financière.....	315
9.3.1. Nom du responsable de l'information.....	315
9.3.2. Modalités de la communication et calendrier.....	316
9.3.3. Liste des informations financières et communiqués	316
9.4. Liste des rapports	317
9.5. Tableau de réconciliation avec le rapport financier annuel.....	318
9.6. Table de concordance avec le règlement européen 809-2004.....	319
9.7. Lexique	322
9.7.1. Les procédés	322
9.7.2. Les produits	322
9.8. Adresses des filiales consolidées.....	323

9.1. PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

9.1.1. Nom et qualité des responsables

Monsieur Patrick Buffet

Président-Directeur général d'ERAMET.

Monsieur Jean-Didier Dujardin

Directeur administratif et financier

9.1.2. Attestation des responsables du Document de référence

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion (figurant aux chapitres 1 – Présentation du Groupe, 2 – Activités, 3 – Facteurs de risques, 4 – Gouvernement d'entreprise, 5 – Développement durable et 7 – Information sur la Société et son capital) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent Document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document.

Les comptes 2010 consolidés présentés dans le Document de référence 2010 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en page 218 dudit document, qui contient une observation sur la première adoption des normes IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » et IAS 27 « États financiers consolidés et individuels » révisées dont les impacts sont décrits dans les notes 1.1 « Principes généraux et déclaration de conformité » et 2 « Périmètre de consolidation » de l'annexe aux états financiers consolidés 2010. Les comptes 2011 et 2012 n'ont pas fait l'objet de réserve ou d'observation.

Fait à Paris, le 27 mars 2013

Jean-Didier Dujardin
Directeur administratif et financier

Patrick Buffet
Président-Directeur général

9.2. COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le contrôle des comptes sociaux et consolidés de la Société est assuré par les Commissaires aux comptes dont la liste suit :

9.2.1. Commissaires aux comptes titulaires

9.2.1.1. Ernst & Young et Autres

Adresse : Tour First – 1, place des Saisons, 92400 Courbevoie, 438 476 943 RCS Nanterre.

Associé responsable du contrôle : Aymeric de la Morandière.

Date de nomination : Assemblée Générale du 13 mai 2009.

Date de fin de mandat : Assemblée appelée à statuer en 2015 sur les comptes de l'exercice 2014.

9.2.1.2. Deloitte & Associés

Adresse : 185, avenue Charles-de-Gaulle, 92254 Neuilly-sur-Seine Cedex, 572 028 041 RCS Nanterre.

Associé responsable du contrôle : Alain Penanguer.

Date de nomination : Assemblée Générale du 11 mai 2005, renouvellement à l'Assemblée Générale du 13 mai 2009.

Date de fin de mandat : Assemblée appelée à statuer en 2015 sur les comptes de l'exercice 2014.

9.2.2. Commissaires aux comptes suppléants

9.2.2.1. Auditex

Adresse : Tour First – 1, place des Saisons, 92400 Courbevoie, 377 652 938 RCS Nanterre.

Date de nomination : Assemblée Générale du 13 mai 2009.

Date de fin de mandat : Assemblée appelée à statuer en 2015 sur les comptes de l'exercice 2014.

9.2.2.2. Cabinet BEAS (Bureau d'Études Administratives Sociales et Comptables)

Adresse : 7/9, villa Houssay, 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex, 315 172 445 RCS Nanterre.

Date de nomination : Assemblée Générale du 11 mai 2005, renouvellement à l'Assemblée Générale du 13 mai 2009.

Date de fin de mandat : Assemblée appelée à statuer en 2015 sur les comptes de l'exercice 2014.

9.3. INFORMATION FINANCIÈRE

9.3.1. Nom du responsable de l'information

Responsable : Monsieur Philippe Joly
Qualité : Directeur de la Communication Financière et des Études Économiques Groupe
Adresse : ERAMET
Tour Maine-Montparnasse
33, avenue du Maine
75755 Paris Cedex 15
Téléphone : 33 (0) 1 45 38 42 02

9.3.2. Modalités de la communication et calendrier

Périodicité : conformément à la réglementation, ERAMET publie ses résultats semestriels et annuels et diffuse son chiffre d'affaires trimestriel.

Diffusion de l'information : outre les publications réalisées dans les publications financières, les communiqués sont mis à la disposition du public sur le site Internet de la Société ainsi que toute l'information financière réglementée (<http://www.eramet.com> – rubrique Investisseurs), et diffusés conformément au règlement AMF.

Les statuts, procès-verbaux d'Assemblées, comptes sociaux et consolidés, rapports des contrôleurs légaux ainsi que tous les documents mis à la disposition des actionnaires peuvent être consultés au siège social de la Société.

Toutes les données indiquées dans ce document et dont la source n'est pas précisée de façon spécifique, sont issues des données et du reporting internes de la Société.

Toutes les copies des documents présents à l'intérieur de ce Document de référence peuvent être consultées soit sur le site d'ERAMET (<http://www.eramet.com>) ou soit par demande auprès du Directeur juridique de la Société, à son siège social : Tour Maine-Montparnasse – 33, avenue du Maine, 75015 Paris.

9.3.2.1. Calendrier 2013

Publication du chiffre d'affaires et des résultats annuels 2012 :	vendredi 22 février 2013	(avant bourse)
Publication du chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre :	mardi 30 avril 2013	(avant bourse)
Assemblée Générale :	mercredi 15 mai 2013	
Publication du CA et des résultats du 1 ^{er} semestre :	lundi 29 juillet 2013	(avant bourse)
Publication du chiffre d'affaires du 3 ^e trimestre :	mardi 29 octobre 2013	(avant bourse)

9.3.3. Liste des informations financières et communiqués

21 mars 2013 : Proposition de deux nouveaux administrateurs à l'Assemblée Générale

19 mars 2013 : Arrêt de la Cour d'Appel de Paris du 19 mars 2013

22 février 2013 : Résultats annuels 2012

6 novembre 2012 : Déclaration d'intention relative aux gisements de Prony et Creek Pernod

30 octobre 2012 : Renouvellement du Pacte d'actionnaires Société Le Nickel-SLN

25 octobre 2012 : Chiffre d'affaires du 3^e trimestre 2012

22 octobre 2012 : Aubert & Duval : inauguration des « investissements d'avenir »

30 juillet 2012 : Résultats du premier semestre 2012

25 mai 2012 : Nouvelle composition du Conseil d'administration d'ERAMET

15 mai 2012 : Assemblée Générale du 15 mai 2012

26 avril 2012 : Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2012

20 avril 2012 : Engagement collectif de conservation des titres de la Société (article 787B du CGI)

9 mars 2012 : Nouveaux sites web du Groupe

16 février 2012 : Résultats annuels 2011

10 janvier 2012 : Renouvellement du pacte d'actionnaires Société Le Nickel-SLN

Publications BALO

Avis de réunion à l'Assemblée Générale	30 mars 2012
Avis de convocation à l'Assemblée Générale	27 avril 2012
Avis d'approbation des comptes sans modification	25 mai 2012

9.4. LISTE DES RAPPORTS

Exercice clos le 31 décembre 2012

Rapports internes à la Société

	Chapitre
Rapport du Président du Conseil d'administration de la société ERAMET – Exercice 2012	4.2

Rapports externes à la Société

	Chapitre
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2012	6.1.3
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels 2012	6.2.4
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés 2012	6.2.5
Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société ERAMET – Exercice 2012	4.4
Rapport des Commissaires aux comptes sur les résolutions présentées à l'Assemblée Générale	8

9.5. TABLEAU DE RÉCONCILIATION AVEC LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Le présent Document de référence comprend toutes les informations du rapport financier annuel visé aux articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Afin de faciliter la lecture du rapport financier annuel susmentionné, la table de réconciliation suivante permettra d'identifier les rubriques le constituant.

N°	Informations rapport financier annuel	Document de référence
1	Attestation des dirigeants sur la sincérité des informations	Chapitre 9.1
2	Comptes consolidés	Chapitre 6.1
3	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés – Exercice clos au 31 décembre 2012	Chapitre 6.1.3
4	Comptes sociaux de la société mère – Exercice clos au 31 décembre 2012	Chapitre 6.2
5	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels – Exercice clos au 31 décembre 2012	Chapitres 6.2.4 et 6.2.5
6	Rapport de gestion : <ul style="list-style-type: none"> • Activité • Commentaires financiers • Recherche et Développement • Organigramme • Données sociales et rémunération des dirigeants • Données environnementales • Tableau des délégations d'augmentation de capital • Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique • Rachat d'actions propres 	- Chapitres 1, 2 et 4 - Chapitre 1 - Chapitre 2 - Chapitre 2 - Chapitres 4 et 5 - Chapitre 5 - Chapitre 7 - Chapitre 7 - Chapitre 7
7	Honoraires des Commissaires aux comptes	Chapitre 6.1
8	Rapport du Président du Conseil d'administration de la société ERAMET Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société ERAMET	Chapitre 4

9.6. TABLE DE CONCORDANCE AVEC LE RÈGLEMENT EUROPÉEN 809-2004

La table de réconciliation suivante renvoie aux principales rubriques exigées par le règlement européen n° 809-2004 pris en application de la directive dite « Prospectus ».

Chapitre	Informations	Document de référence
1	Personnes responsables	9.1
1.1	Personnes responsables	9.1
1.2	Déclaration des personnes responsables	9.1
2	Contrôleurs légaux des comptes	9.2
2.1	Informations sur les contrôleurs légaux des comptes	9.2
2.2	Changements	non applicable
3	Informations financières sélectionnées	1
3.1	Informations financières sélectionnées	1
3.2	Périodes intermédiaires	non applicable
4	Facteurs de risque	3
5	Informations concernant l'émetteur	
5.1	Histoire et évolution de la Société	1.3
5.2	Investissements	1.2,4
6	Aperçu des activités	
6.1	Principales activités	2
6.2	Principaux marchés	2
6.3	Événements exceptionnels éventuels sur les activités et marchés	2
6.4	Dépendance éventuelle	2
6.5	Position concurrentielle	2
7	Organigramme	
7.1	Groupe	4.1
7.2	Filiales importantes	2.1
8	Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1	Immobilisations corporelles importantes	2.7
8.2	Aspects environnementaux de ces équipements	5.4
9	Examen de la situation financière et du résultat	
9.1	Situation financière	1.2
9.2	Résultat d'exploitation	1.2
10	Trésorerie et capitaux	
10.1	Capitaux	1.2
10.2	Flux de trésorerie	1.2
10.3	Structure de financement	1.2
10.4	Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux	1.2
10.5	Sources de financement	1.2
11	Recherche et développement – Brevets et licences	2.8
12	Information sur les tendances	
12.1	Tendances	1
12.2	Influence susceptible éventuelle	1

Chapitre	Informations	Document de référence
13	Prévisions ou estimations du bénéfice	
13.1	Hypothèses	non applicable
13.2	Rapport	non applicable
13.3	Comparaison	non applicable
13.4	Actualisation	non applicable
14	Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction générale	
14.1	Information sur les membres	4
14.2	Conflits d'intérêts	4
15	Rémunérations et avantages	
15.1	Rémunération	4
15.2	Pensions, retraites ou autres avantages	4
16	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1	Date d'expiration des mandats	4
16.2	Contrats de service	4
16.3	Comités	4
16.4	Déclaration relative au gouvernement d'entreprise	4
17	Salariés	
17.1	Informations sur les salariés	5.9
17.2	Participations et options de souscription d'actions	5.9
17.3	Participation des salariés	5.9
18	Principaux actionnaires	
18.1	Actionnaires	7.2
18.2	Droits de vote	7.2
18.3	Détention et contrôle	7.2
18.4	Accords liés au contrôle	7.4
19	Opérations avec des apparentés	6.2
20	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1	Informations financières historiques	6
20.2	Informations financières pro forma	non applicable
20.3	États financiers	6
20.4	Vérification des informations financières historiques	6
20.5	Date des dernières informations financières	6
20.6	Informations financières intermédiaires et autres	non applicable
20.7	Politique de distribution des dividendes	6.4
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	3 et 6
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	non applicable



Chapitre	Informations	Document de référence
21	Informations complémentaires	
21.1	Capital social	7.2
21.1.1	Capital souscrit	7.2
21.1.2	Autres actions non représentatives du capital	7.2
21.1.3	Actions autodétenues	7.2
21.1.4	Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	7.2
21.1.5	Conditions d'acquisition	7.2
21.1.6	Options ou accords	4.5
21.1.7	Historique du capital	Note 28 aux comptes consolidés
21.2	Acte constitutif et statuts	7.3
21.2.1	Objet social	7.3
21.2.2	Règlement des organes de gestion et de contrôle	4.2
21.2.3	Droits et privilèges des actions	7.2
21.2.4	Modification des droits des actionnaires	7.3
21.2.5	Assemblées générales	7.3
21.2.6	Éléments de changement de contrôle	7.3
21.2.7	Seuils de participation	7.3
21.2.8	Conditions régissant les modifications statutaires	7.3
22	Contrats importants	3
23	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	
23.1	Déclarations d'intérêts	non applicable
23.2	Attestation	non applicable
24	Documents accessibles au public	9
25	Informations sur les participations	2 et 6

9.7. LEXIQUE

9.7.1. Les procédés

Enrichissement du minerai

Utilisé par Le Nickel-SLN, cette technologie innovante permet, par tri granulométrique et densimétrique, d'accroître la teneur des minerais afin d'exploiter une portion plus large du gisement et d'augmenter ainsi la durée de vie des réserves.

Forgeage

Déformation plastique du métal entre deux outils plats. Le forgeage permet d'obtenir des pièces de géométrie simple.

Hydrométallurgie

Réduction des oxydes métalliques et séparation métal-oxyde par voie chimique (attaque pour mise en solution, extraction par solvant, électrolyse).

Laminage

Réduction de l'épaisseur d'un lingot, d'une barre, d'une tôle, etc., par passage entre les cylindres en rotation d'un laminoir.

Lixiviation acide

Exploitation des minerais oxydés de nickel (latérites) par leur mise en solution acide.

Matriçage

Mise en formes complexes d'une ébauche métallique entre deux outillages gravés, en un seul coup et à vitesse lente.

Métallurgie des alliages

- **Métallurgie à l'air** : réalisée dans un four à arc, la fusion est suivie par un traitement métallurgique afin de réaliser les additions de métaux d'alliages, d'éliminer les impuretés et d'obtenir l'analyse chimique souhaitée.
- **Métallurgie sous vide** : utilisée pour des alliages supportant des contraintes plus élevées (teneur en azote, éléments d'alliages réactifs à l'oxygène...), ce procédé de fusion est réalisé dans des fours à induction sous vide de type VIM (*Vacuum Induction Melting*).
- **Refusion** : indispensable pour certaines pièces critiques destinées aux secteurs de l'aéronautique et de l'énergie, ce procédé permet une meilleure maîtrise des ségrégations et de la morphologie inclusionnaire et d'abaisser la teneur en gaz pour une augmentation significative des caractéristiques et de la fiabilité mécanique.
- **Métallurgie des poudres** : Fabrication d'alliages à hautes caractéristiques par pulvérisation d'un jet de métal liquide puis compaction de la poudre ainsi obtenue sous très haute pression et à température élevée.

Presse

Outil industriel utilisé pour le matriçage (définition plus haut). Sa puissance se mesure en milliers de tonnes.

Pyrométallurgie

Réduction des oxydes métalliques et séparation métal-oxyde par fusion (haut-fourneau ou four électrique).

9.7.2. Les produits

Aciers rapides

Aciers très résistants à l'usure, d'une dureté élevée à chaud et à froid, destinés principalement à la fabrication d'outils de coupe (forets, tarauds, fraises, scies...) pour l'usinage des métaux.

Alliages

Matériaux métalliques composés de différents métaux aux propriétés particulières répondant à des usages déterminés, comme la résistance à l'usure ou à la corrosion, la résistance mécanique à haute température, etc.

Electrolytic Manganese Dioxide (EMD)

Agent actif des piles alcalines.

Ferroalliages

Alliages contenant du fer et au moins un autre métal ajouté au métal liquide lors du processus d'élaboration de l'acier afin d'ajuster sa composition en fonction des propriétés souhaitées.

Manganèse

Consommé sous forme d'alliage (ferromanganèse, silicomanganèse), ce métal entre dans la composition de l'acier dans la proportion de 6 à 7 % afin d'en améliorer la dureté, la résistance à l'abrasion, l'élasticité et l'état de surface au laminage. Il est également utilisé lors de l'élaboration pour la désoxydation/désulfuration. Autres applications : chimie, piles et batteries, circuits électroniques, engrais, durcisseur pour l'aluminium...

Nickel

Élément d'alliage essentiel, ce métal confère aux aciers de nombreuses propriétés variant selon les nuances : résistance à la corrosion atmosphérique en combinaison avec le chrome (acier inoxydable), résistance à la haute température, ductilité, résistance mécanique, résistivité électrique, propriétés magnétiques... Le nickel est recyclable à l'infini.

Nuances

Qualités d'aciers différentes obtenues en variant les alliages des métaux entrant dans leur composition afin d'obtenir des caractéristiques spécifiques. Chaque nuance est adaptée à des besoins particuliers.

Poudres de cobalt et de tungstène

Ces poudres sont utilisées notamment pour la fabrication des carbures cémentés employés dans l'usinage des métaux et pour les outils diamantés, utilisés pour découper la pierre et les matériaux de construction.

Produits longs

Demi-produits d'alliages de hautes caractéristiques destinés à être transformés.

Superaliage

Alliages de plusieurs métaux où le nickel est généralement prédominant (superaliages base nickel), présentant de hautes caractéristiques de résistance mécanique à température élevée et de résistance à la corrosion. Les superalliages sont utilisés pour la fabrication de pièces destinées à l'industrie aéronautique et spatiale, la production d'énergie, l'industrie chimique, la préservation de l'environnement.

9.8. ADRESSES DES FILIALES CONSOLIDÉES

	Nickel	Manganèse	Alliages	Holding	Méthodes d'intégration	Pourcentage d'intérêts
ARGENTINE						
Bolera Minera Avenida Cordoba 1233, Piso 2, Ciudad de Buenos Aires Argentine				✓	IG	82,00 %
Eramine Sud America Avenida Cordoba 1233, Piso 2, Ciudad de Buenos Aires Argentine				✓	IG	100,00 %
AUSTRALIE						
Weda Bay Minerals Pty Ltd. (Nickel) Unit 5, 46 Hillside Crescent Hamilton Qld 4007 PO Box 508 Fortitude Valley Qld 4006 Australie	✓				IG	100,00 %
BELGIQUE						
Erachem Comilog Rue du Bois 7334 Saint-Ghislain Belgique		✓			IG	63,71 %
CANADA						
Gulf Chemical and Metallurgical Canada Corporation P. O. Box 3510 55418 Range Road 214 Fort Saskatchewan, Alberta Canada		✓			IG	63,71 %
Weda Bay Minerals Inc. (Nickel) 14 th Floor, 220 Bay Street Toronto Ontario, M5J2W4 Canada	✓				IG	100,00 %
CHINE						
Comilog Far East Development Ltd Comilog Asia Ltd Comilog Asia Ferro Alloys Co. Ltd ERAMET Comilog Shanghai Consultancy Services Co. Ltd 2929 Sun Hung Kai Centre, 30 Harbour Road, Wanchai, Hong Kong		✓				92,74 %
ERAMET Comilog Shanghai Trading Co. Ltd Units 01-02 26/F Aurora Plaza, 99 Fucheng Road, Pudong Shanghai, Chine		✓			IG	92,74 %
HeYe Erasteel Innovative Material Co Ltd 321 Zhongnam Second Street – Tianjin Economic and Technical Development Area Chine			✓		MEE	49 %
Erasteel Trading Ltd			✓		IG	100,00 %
Guangxi ERAMET Comilog Chemicals Chongzuo Industrial Zone – Chongzuo City (province de Guangxi) Chine		✓			IG	92,74 %

	Nickel	Manganèse	Alliages	Holding	Méthodes d'intégration	Pourcentage d'intérêts
Guangxi Comilog Ferro Alloys Ltd Fenghuang Town, Laibin County Guangxi Province, 546102 Chine		✓			IG	64,92 %
Guilin Comilog Ferro Alloys Ltd Sanjie Industrial Zone, Sanjie, Lingchuan, Guilin, Guangxi Chine		✓			IG	92,74 %
ÉTATS-UNIS						
Bear Metallurgical Corp. 302 Midway Road – P.O. Box 2290 Freeport Texas 77541 États-Unis 1-979 233 7882		✓			IG	63,71 %
Comilog US 610 Pittman Road MD 21226 Baltimore-Maryland États-Unis 1-410 636 71 26		✓			IG	63,71 %
ERAMET Marietta Inc. P.O. Box 299 State Route 7 – South Marietta, Ohio 45750-0299 États-Unis 1-740 374 1000		✓			IG	100,00 %
Erachem Comilog Inc. 610 Pittman Road Baltimore-Maryland MD 21226-1788 États-Unis 1-410 789 8800		✓			IG	63,71 %
Erasteel Inc. 95 Fulton street Boonton NJ 07005 – 1909 États-Unis 1-973 335 8400			✓		IG	100,00 %
Gulf Chemical and Metallurgical Corp. 302 Midway Road – P.O. Box 2290 Freeport Texas 77541 États-Unis 1-979 233 7882		✓			IG	63,71 %
FRANCE						
Airforge 75, boulevard de la Libération BP 173 09102 Pamiers Cedex France 33 (0) 4 77 40 36 47 33 (0) 5 61 68 44 24/22			✓		IG	100,00 %
Aubert & Duval Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 45 38 42 42			✓		IG	100,00 %
Comilog Dunkerque Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 53 91 24 05		✓			IG	63,71 %

	Nickel	Manganèse	Alliages	Holding	Méthodes d'intégration	Pourcentage d'intérêts
Comilog France Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 53 91 24 05		✓			IG	63,71 %
Comilog Holding Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 45 38 42 42		✓			IG	63,71 %
Comilog International Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 45 38 42 42		✓			IG	63,71 %
ERAMET Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 45 38 42 42					consolidante	
ERAMET Alliages Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 45 38 42 42			✓		IG	100,00 %
ERAMET Comilog Manganèse Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 45 38 42 42		✓			IG	81,86 %
ERAMET Holding Alliages Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 40 88 20 55			✓		IG	100,00 %
ERAMET Holding Nickel Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 45 38 42 42	✓				IG	100,00 %
ERAMET Holding Manganèse Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 45 38 42 42		✓			IG	100,00 %
Eramine Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 45 38 42 42				✓	IG	100,00 %

	Nickel	Manganèse	Alliages	Holding	Méthodes d'intégration	Pourcentage d'intérêts
Erasteel Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 45 38 42 42			✓		IG	100,00 %
Erasteel Champagnole 23, rue Georges-Clemenceau BP 104 39300 Champagnole France 33 (0) 3 84 52 64 44			✓		IG	100,00 %
Eurotungstène 9, rue André-Sibellas BP 152X 38042 Grenoble Cedex 9 France 33 (0) 4 76 70 54 54	✓				IG	100,00 %
Interforge Z.I. de la Maze BP 75 63501 Issoire France 33 (0) 4 73 89 07 83			✓		IG	94,00 %
Metal Currencies Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 45 38 42 42				✓	IG	100,00 %
Metal Securities Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 45 38 42 42				✓	IG	100,00 %
UKAD Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 45 38 42 42			✓		IP	50,00 %
Valdi 1, boulevard de la Boissonnette 42110 Feurs France 33 (0) 4 77 27 40 92		✓			IG	100,00 %
GABON						
Comilog S.A. Compagnie minière de l'Ogooué Z.I. de Moanda BP 27-28 Gabon 00 241 66 10 00		✓			IG	63,71 %
PMO (Port Minéralier d'Owendo) Compagnie minière de l'Ogooué Z.I. de Moanda BP 27-28 Gabon 00 241 66 10 00		✓			IG	61,96 %

	Nickel	Manganèse	Alliages	Holding	Méthodes d'intégration	Pourcentage d'intérêts
Setrag Société d'Exploitation du Transgabonais BP 578 Libreville Gabon 00 241 70 80 49		✓			IG	63,66 %
Somivab Société de mise en valeur de bois Immeuble Ogar 3 – Boulevard Triomphal – Libreville Gabon 00 241 66 10 00		✓			IG	52,88 %
INDONÉSIE						
Pt Weda Bay Nickel Wisma Raharja 8 th Floor Jl. TB. Simatupang, Kav. 1 Cilandak Timur – Jakarta Selatan 12560 Indonésie + 62 (21) 788 49 866	✓				IG	59,94 %
LUXEMBOURG						
Eras S.A. 6 B Route de Trève L-2633 Luxembourg				✓	IG	100,00 %
MAURICE						
TiZir Mauritius Ltd		✓			IP	50,00 %
MEXIQUE						
Erachem Mexico Carretera Tampico – Valles km. 28 Tamos, Panuco, Vert. CP 92018 Mexico Mexique 52-1 210 27 62		✓			IG	63,71 %
NORVÈGE						
ERAMET Norway A/S P.O. Box 82 - N-3901 Porsgrunn Norvège 47 35 56 18 00		✓			IG	100,00 %
Eralloys Holding A/S Vollsveien 13H P.O. Box 103 N – 1325 Lysaker Norvège 47 67 10 3425		✓			IG	100,00 %
Tinfos A/S O. H. Holtas gate 21 N – 3678 Notodden Norvège 47 53 65 25 00		✓			MEE	33,35 %
DNN Industrier A/S Gl Oddavei 6 N – 5770 Tyssedal Postal C/O Tinfos A/S O. H. Holtas Gate 21 N – 3678 Notodden Norvège 47 53 65 25 00		✓			IG	100 %
TiZir Titanium & Iron A/S Gl Oddavei 6 N – 5770 Tyssedal Norvège 47 53 65 25 00		✓			IP	50 %

	Nickel	Manganèse	Alliages	Holding	Méthodes d'intégration	Pourcentage d'intérêts
NOUVELLE-CALÉDONIE						
Cominc BP E5 98848 Nouméa Cedex Nouvelle-Calédonie 687-24 55 55	✓				IG	56,00 %
Société Le Nickel-SLN BP E5 98848 Nouméa Cedex Nouvelle-Calédonie 687-24 55 55	✓				IG	56,00 %
Poum SAS 98848 Nouméa Cedex Nouvelle-Calédonie 687-24 55 55	✓				IG	56,00 %
PAYS-BAS						
Miner Holding BV Rokin 55 Amsterdam Pays-Bas		✓			IG	63,71 %
ROYAUME-UNI						
Erasteel Stubs Ltd. Causeway Avenue WA4 6QB Warrington Royaume-Uni 44 (0) 1925 41 3870			✓		IG	100,00 %
TiZir Ltd 3More London Riverside, SE1 2AQ London		✓			IP	50,00 %
SÉNÉGAL						
Grande Côte Operations S.A. Rue 26 N'Gor Dakar		✓			IP	45,00 %
SINGAPOUR						
Strand Minerals (Indonesia) Pte Ltd. 8 Marina Boulevard, #05-02 Marina Bay Financial Centre Tower 1, Singapour 018981. Singapour	✓				IG	66,66 %
Weda Bay Minerals (Singapore) Pte Ltd. 8 Marina Boulevard, #05-02 Marina Bay Financial Centre Tower 1, Singapour 018981. Singapour	✓				IG	100,00 %
SUÈDE						
Erasteel Kloster AB Box 100 815 82 Söderfors Suède 46 (0) 293 17 000			✓		IG	100,00 %
SUISSE						
Comilog Lausanne Avenue C.F. Ramuz 43 1009 Pully Suisse 41 21 – 729 45 03		✓			IG	63,71 %
Unimin Holding GmbH Industriestrasse 47 6304 Zug Suisse	✓				IG	100,00 %







ERAMET

DES ALLIAGES,
DES MINERAIS ET DES HOMMES.

Tour Maine-Montparnasse
33, avenue du Maine
F-75755 Paris Cedex 15

Tél. : (33) 01 45 38 42 42
Fax : (33) 01 45 38 41 28
www.eramet.com